This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

119

Per. 3977 d 120
55. 7-8

Digitized by Google

Digitized by Google

119

Per. 3977 d. 120/55. 7-8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME VIII.

ANNÉE 1874. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1874.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 2 MARS 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée), adresse une copie de la *charte de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre*, en faveur de l'abbaye de la Sauve-Majeure, dont la section d'histoire avait désiré la communication. Il rectifie en même temps une erreur qu'il avait commise en attribuant au pape Innocent III la bulle qui confirme cette charte (3 février 1190). Elle est du pape Innocent IV.

Renvoi à M. L. Delisle.

M. Marchegay fait en même temps hommage de diverses brochures :

1° *Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent*, près Saumur. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1873, grand in-8° de 148 pages. (Extrait des *Archives historiques du Poitou*, 2e année; tiré à 6 exemplaires.)

Digitized by Google

2° *Dotation e dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte.* In-8° de 16 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1873.)

3° *Recherches sur les poésies de Mlle de Rohan Soubise.* Les Roches-Baritaud, 1874, in-8°, 41 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1873.)

Remercîments et dépôt de ces diverses publications dans la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Arbellot, correspondant, à Rochechouart, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *Étude historique et litttéraire sur Adémar de Chabannes.* Limoges, 1873, in-8° de 49 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*)

M. de Marsy, correspondant, à Compiègne, fait également hommage d'une brochure : *Les grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou.* 8 pages in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1873.)

Remercîments pour ces deux derniers hommages et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Duhamel, correspondant, à Ajaccio, adresse des copies de trois lettres de l'intendant de la Corse Chardon à M. de Choiseul, relatives à une tentative de colonisation acadienne qui eut lieu dans l'île en 1769.

M. Duhamel a découvert les traces de cet essai en dépouillant les débris de la correspondance des intendants avec le ministre.

Aucun ouvrage, à sa connaissance, n'en a fait mention.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Dupré, correspondant, à Blois, adresse copie d'une ordonnance d'un comte de Blois, rendue en 1494, pour régler les conditions et les heures de travail des vignerons, ouvriers et artisans du pays.

Renvoi à M. Lascoux.

M. P. de Fleury, correspondant, à Blois, adresse copie de la confirmation, par le roi Philippe Ier, de la fondation de l'abbaye de Pontlevoy. Cette pièce, qui est annexée à la charte de fondation, a pour principal intérêt de nous révéler les noms de deux grands

Digitized by Google

officiers de la couronne : *Hainricus regis constabularius; Hugo camerarius.* Ni l'un ni l'autre de ces noms ne figurent à la date de 1075 sur les diverses listes dressées jusqu'ici des titulaires des quatre grands offices de la couronne de France.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Hubert, correspondant, à Charleville, adresse copie de deux pièces portant confirmation de priviléges au profit des habitants de Revin et de Fumay, deux localités du département des Ardennes.

Remercîments et dépôt aux archives de ces deux pièces, qui portent les dates de 1625 et 1643.

M. Matton, correspondant, à Laon, adresse des copies d'extraits de minutes de notaires du XVIe siècle, consistant en actes de vente, en certificats de dévouement à la cause royale et d'opposition à la Ligue, délivrés en faveur de quelques habitants sur l'attestation de leurs concitoyens. — *Soumission des habitants de Vailly au roi Henri IV*, 1594.

Renvoi à M. Rathery.

M. Nozot, correspondant, à Sedan, annonce la découverte d'un volume, et envoie : 1° ordonnance datée du 15 mars 1604, portant défense à tous étrangers d'aller voir ni approcher des fortifications (*sic*); 2° ordonnance du 24 juillet 1608, touchant l'érection de deux charges de notaires outre les deux anciennes.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. l'abbé Richard, curé de Dambelin (Doubs), correspondant, fait un septième envoi des dictons ou proverbes populaires usités en Franche-Comté.

Renvoi, comme pour les communications de même nature qui ont précédé celle-ci, à l'examen de M. Rathery.

M. Rosenzweig, correspondant, à Vannes, fait hommage d'un fascicule imprimé faisant suite à de précédents envois et ayant pour titre : *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives hospitalières, Hôtel-Dieu de Vannes.* Vannes, 1874, in-24.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Soucaille, correspondant, à Béziers, adresse copies de trois documents historiques dont les originaux sont conservés dans les archives municipales de Béziers.

Renvoi à M. Boutaric.

M. V. Gueneau, percepteur à Vandenesse (Nièvre), fait hommage de *Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse*, recueillies par lui, et dont l'impression a été faite aux frais de la Société nivernaise.

Dépôt à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois, adresse copies de trois documents historiques : 1° (1139) Engagement pris par Ursion, seigneur de Fréteval, envers les religieux du prieuré de Morée, membre dépendant de l'abbaye de Marmoutier, de ne construire ni moulins ni écluses sur le Loir entre Villeprover et Moulin-Neuf; 2° Note sur un mode d'investiture *per baculum* relaté dans une charte du prieuré de Lavardin (Loir-et-Cher), XIIe siècle; 3° Deux lettres de 1122 et 1137, écrites par la comtesse Adèle, religieuse bénédictine à Marcigny (Bourgogne), au sujet d'une dîme que se disputaient encore les chanoines réguliers desservant la chapelle de Saint-Calais (au château de Blois) et les moines de Marmoutier.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Marvaud, ancien professeur d'histoire, envoie, en vue du concours d'histoire, l'*Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, Paris, 2 vol. in-8°. Il a été répondu à l'auteur que le concours existait seulement entre les Sociétés savantes, et non entre les membres des Sociétés.

M. Jules-Marie Richard, archiviste du Pas-de-Calais, signale l'importance du dépôt qui lui est confié, et qui cependant a été presque entièrement inexploré jusqu'ici. A l'appui de cette assertion, M. Richard adresse copie de quelques pièces, au nombre de sept, prises dans le fonds des comtes d'Artois, et entre autres une charte de saint Louis demandant aux échevins et aux prévôts des villes et communautés de l'Artois des subsides pour son neveu Robert, qui va l'accompagner à la croisade (6 juillet 1268, etc.).

Digitized by Google

M. Richard signale, en outre, un document qu'il croit être complétement inconnu. C'est un cahier de 12 feuillets, en parchemin, format petit in-folio, d'une écriture du XIVe siècle, provenant d'un cartulaire d'Artois. Il contient la copie de quarante-quatre chartes de Robert d'Artois, de 1282, l'analyse de neuf autres du même, et de la même année, et quatre autres pièces concernant l'Artois, également de 1282. Ce fragment a paru à M. Richard devoir être d'autant plus remarqué que Godefroy, dans son inventaire de 1788, ne mentionne que trois cartulaires des comtes d'Artois, dont le plus ancien, encore conservé à Arras, ne comprend que des chartes de 1297 et 1298. Les deux autres, 1302-1309 et 1309-1321, n'y sont plus.

M. Léopold Delisle se charge de rendre compte de cette communication.

M. Richard sera, de plus, inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant, ainsi qu'il en exprime le désir.

M. de Saint-Genis, conservateur des hypothèques à Châtellerault (Vienne), adresse une note sur les archives de la Tour-de-Crest, en Dauphiné (prison d'État avant 1789), accompagnée de l'original d'une lettre de cachet du 16 juin 1786, relative à Joseph-Henri Veran de Sade.

Renvoi à M. Rathery.

M. le préfet de la Charente-Inférieure adresse, au nom de M. de Richemond, archiviste du département, des documents inédits que cet archiviste a recueillis en dépouillant le chartrier de la Sauzaye, celui de Thomas, contenant les riches archives de la maison de la Trémoille, le chartrier de Matha, et des minutes de notaires du IVe siècle. Ces documents sont au nombre de quatorze, de 1422 à 1712. Le dernier est une lettre de Mme de Maintenon à Mme de Bourdeilles, son ancienne élève, pour la féliciter à l'occasion de son mariage.

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Meyer, Théry, Michelant, Bellaguet, Levasseur et Cocheris.

Le secrétaire du Comité donne lecture du règlement du Comité

Digitized by Google

(section d'histoire et d'archéologie), qui a été signé par M. le Ministre le 21 février.

M. le Président pense n'être que l'interprète de tous les membres de la section, en exprimant la reconnaissance du Comité pour la part que le Ministre attribue à celui-ci dans le choix de ses membres. Ce règlement sera publié dans le *Journal officiel* et réimprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, informe le Comité que le Ministre lui demande un travail particulier en vue de la prochaine discussion du budget, et dans le but de fournir à l'Assemblé nationale les renseignements dont celle-ci a besoin pour se rendre compte exactement de l'importance de la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

A cet effet, M. le Ministre réclame de chaque section le relevé de toutes les publications qui ont été exécutées sous ses auspices, depuis la création des Comités par M. Guizot en 1833; l'indication également des ouvrages qui sont en ce moment en cours d'exécution, ainsi que celle des publications adoptées seulement en principe et dont la préparation se poursuit sous sa direction.

Ce travail aurait en même temps pour objet de prévenir les projets de modifications dans les attributions du ministère de l'instruction publique, qui semblent résulter des termes du rapport adressé à M. le Président de la République par M. Decazes, ministre des affaires étrangères (21 février 1874). La section d'histoire et de philologie est mise en demeure de répondre à ces diverses questions en ce qui la concerne, et pareille demande sera adressée à la section d'archéologie pour les publications de sa compétence. Il en sera de même pour la section des sciences du Comité.

La section d'histoire est d'avis de confier à une commission de trois membres la recherche des meilleurs moyens à employer, ainsi que les plus expéditifs, pour répondre dans le plus bref délai possible à la demande de M. le Ministre. La commission nommée à cet effet par M. le Président se compose de MM. Bellaguet, Boutaric et Rathery.

M. le Président soumet à la ratification de la section les propositions de la commission qui avait été chargée de dresser la liste des récompenses à accorder aux Sociétés savantes, ainsi que les récom-

Digitized by Google

penses honorifiques qu'il y aurait lieu d'accorder à des correspondants.

M. Léopold Delisle fait ressortir l'importance des divers travaux qui ont déterminé les choix faits par la commission. Ces diverses propositions sont adoptées par la section d'histoire.

M. Rathery lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'imprimer dans la *Revue des Sociétés savantes* le *catalogue*, dressé par M. Lorédan Larchey, *d'une collection de pièces relatives à l'histoire de France existant à la bibliothèque du château de Fontainebleau.* (Commissaires : MM. Boutaric, Rathery, Lalanne.)

La commission reconnaît l'utilité du travail exécuté par M. Lorédan Larchey ; mais elle s'est demandé si le manuscrit de celui-ci, qui ne renferme pas moins de 634 pages, était bien de nature à être inséré dans la *Revue*, dont elle remplirait presque un volume. La commission ne l'a pas pensé, ou plutôt elle soumet à cet égard ses doutes au Comité, ainsi que la question de savoir si, au cas où l'impression serait votée, il ne vaudrait pas mieux donner place à ce catalogue dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires.* La section se déclare incompétente pour pouvoir se prononcer sur la question de publication dans les *Archives des missions scientifiques.* En conséquence, le catalogue de M. Lorédan Larchey sera remis à la disposition de celui-ci.

M. Léopold Delisle, au nom de la commission des *Dictionnaires topographiques*, propose la mise sous presse du *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, dont le manuscrit a été déposé par M. de Blosseville. M. Delisle veut bien se charger d'être le commissaire responsable pour cette publication.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Boutaric, tant en son nom propre qu'au nom de M. Cocheris, avec lequel il avait été invité à s'entendre à cet effet, donne un avis favorable sur la demande d'une indemnité réclamée par M. Oct. Teissier pour la rédaction et la publication de la *Table générale des Bulletins de la Revue des Sociétés savantes.*

Des rapports sont lus par :

M. Théry, sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*[1] ;

[1] Tome IX, 1872.

Digitized by Google

M. Desnoyers, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* [1];

M. Lascoux, sur le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* [2];

M. Rathery, sur le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine* [3];

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix* [4];

Le même rapporteur, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* [5].

Renvoi de ces rapports à la commission de la *Revue*, ainsi que de celui de M. Rathery.

M. Hippeau dépose, sans rapports, le tome XVI des *Annales de la Société d'agriculture de Saint-Étienne* (*Loire*) et le tome III des *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, qui n'ont pas pu lui fournir la matière d'un compte rendu.

Réunion (Île de la). *Bulletin*, années 1869-1870 et 1871-1872, 2 volumes envoyés à l'examen de M. Hippeau le 7 juillet 1873. (Rapport verbal le 5 janvier 1874.)

C. Hippeau.

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tome III, 3e série.
[2] Tome III, 2e série.
[3] Tome XV, 1871-1872.
[4] Tome I et II, 1868-1871.
[5] Tome XXXII, 1re partie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 30 MARS 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. de Boislisle, sous-chef aux archives centrales des finances, secrétaire adjoint de la Société de l'histoire de France, sollicite l'honneur de publier dans la Collection des documents inédits les *Mémoires sur l'Etat de la France, dressé par les intendants, en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne.* Il a adressé à ce sujet une note lue l'année dernière à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, note dans laquelle il a exposé l'origine et les raisons d'être de cette enquête administrative, etc.

L'ensemble de la publication serait sans doute assez volumineux, mais moins cependant qu'on ne le présumerait d'abord. La moyenne des *mémoires* ne dépasse pas 70 ou 80 feuillets, et les 42 mémoires n'exigeraient guère que 4 volumes du caractère adopté pour les documents inédits. Les annotations ne sauraient non plus augmenter considérablement l'étendue de la publication. Ces annotations, une très-courte notice sur chaque intendant ou sur ses collaborateurs, une préface générale et une table analytique, ne porteraient pas à plus de 5 le nombre total des volumes qu'exigerait la publication des *Mémoires sur l'État de la France, dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne.*

M. de Boislisle rappelle qu'il est mieux préparé que personne pour mener à bonne fin une publication de telle nature. Le Ministère des finances l'a chargé d'inventorier et de publier les papiers du contrôle général conservés aux Archives nationales, et c'est aussi à cette même époque du règne de Louis XIV que se rattache le premier volume de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, dont il vient de terminer l'impression.

Renvoi de cette demande à l'examen d'une commission, qui sera composée de MM. Boutaric, Lalanne et Marty-Laveaux.

M. le Président de la Diana fait hommage, au nom de cette Société, d'un *Recueil de mémoires et de documents sur le Forez*, publié

Digitized by Google

par la Société; Saint-Étienne, 1873, grand in-8°, 215 pages avec 4 planches.

M. A. de Barthélemy est prié de rendre compte des publications de cette Société.

M. de Marsy, correspondant, à Compiègne, adresse pour la bibliothèque des Sociétés savantes :

1° Un double exemplaire de la nouvelle édition des statuts et du règlement de la Société historique de Compiègne;

2° Le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, et il joint à cet envoi le numéro de l'*Écho de l'Oise* du 24 février 1874, renfermant l'extrait du procès-verbal de la séance du 19 février.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Mêmes conclusions au sujet des communications suivantes:

M. Levot, correspondant, à Brest : hommage de trois opuscules qu'il vient de publier, et qui sont extraits du *Bulletin de la Société académique de Brest :*

L'abbaye de Saint-Matthieu-en-Fine-Terre, ou de Saint-Matthieu (*Finistère*), 80 pages in-8°. — *La légende de sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue*, 29 pages. — *Captivité et mort de Gilles de Bretagne*, 15 pages.

Mêmes conclusions au sujet de deux hommages de M. Quantin, correspondant : 1° *Recueil de pièces du XIIIe siècle pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Max Quantin*, Auxerre, grand in-8° de cxiij et 494 pages avec gravures sur bois et sceaux dans le texte. — 2° Mémoire intitulé : *Histoire des impôts au comté et élection d'Auxerre au XVIe siècle* (1578-1585-1594), 51 pages in-8°. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne de 1874*).

M. Pouy adresse la copie d'une délibération de l'échevinage d'Amiens, relative aux négociations que le corps municipal de cette ville avait entamées, en 1616, avec Concini, maréchal d'Ancre, alors gouverneur de la ville et de la citadelle d'Amiens, afin d'obtenir la démolition de la citadelle.

Ce document n'a jamais été publié *in extenso*, et il se trouve

Digitized by Google

compris dans les pièces justificatives d'un travail que M. Pouy va prochainement publier sous le titre de *Gouvernement de Concini, maréchal d'Ancre, en Picardie*, 1610-1617. M. Pouy sollicite du Ministre, à cette occasion, une souscription à sa publication.

Dépôt aux archives et remercîments : la prochaine publication annoncée de ce document déterminant la section à se borner à en faire une simple mention au procès-verbal.

M. Marty-Laveaux dépose, au nom de M. Rathery, qui n'a pas pu assister à la séance, le travail rectifié de M. Beaune : *Voltaire et l'Administration du pays de Gex*[1].

M. Beaune ayant accepté les observations du rapporteur et réduit son travail aux proportions qui lui avaient été indiquées, M. Rathery propose de le publier dans la *Revue*.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Jourdain propose le dépôt aux archives d'une communication de M. Mireur, archiviste du département du Var, à Draguignan : *Acte de décès de Mgr Zongo Andedei, évêque de Fréjus*, 1674.

Des rapports sont lus par :

M. Boutaric, sur les *Mémoires de l'Académie d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*[2] ;

M. Bellaguet, 1° sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*[3] ; — 2° sur les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société d'agriculture[4].

M. Ludovic Lalanne, sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*[5] ;

M. A. de Barthélemy, 1° sur les *Annales du Comité flamand de France*[6] ; — 2° sur le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*[7] ; — 3° sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*[8] ;

[1] Voir le procès-verbal de la séance du 2 février 1874.
[2] Tomes XI à XIII, 1868 à 1874.
[3] Tome XXVII.
[4] Tome III.
[5] Années 1866 et 1667.
[6] Tome XI, 1870-1871.
[7] 1871-1872.
[8] Années 1870 et 1871.

Digitized by Google

M. Jourdain, sur le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*[1];
M. Michelant, sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*[2].
Renvoi de ces dix rapports à la commission de la *Revue*.

M. le Président rappelle à sa section que les séances de lectures à la Sorbonne, à l'occasion de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, commencent mercredi prochain, 8 avril. Il invite les membres à y assister le plus fréquemment qu'il leur sera possible.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 4 MAI 1874.

PRESIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Gustave Bertrand, membre de la section d'archéologie, adresse les copies collationnées de trois recueils de lettres olographes de Henri III à son premier ministre Neuville-Villeroy, recueils qui sont catalogués dans la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Ces trois volumes de copies complètent l'ensemble des envois et rapports résultant de la dernière mission accomplie en Russie durant les mois de novembre et décembre 1873 et janvier 1874.

Renvoi à M. Boutaric et aux autres membres de la commission désignée pour rendre compte de cette communication.

La Société pour l'étude des langues romanes, établie à Montpellier, fait connaître qu'elle serait disposée à entreprendre l'impression des *Chants populaires* qui appartiennent plus spécialement aux pays de la langue d'oc. Elle en possède des collections déjà très-nombreuses, et elle désirerait pouvoir y joindre les autres éléments de même nature qui sont restés manuscrits au ministère, à la suite

[1] Tome Ier, 2e fascicule, 1873.
[2] Tome XXI, 1871.

Digitized by Google

des recherches prescrites en 1853 et 1854, en vue de la formation d'un recueil général des poésies populaires de la France. Cette demande est renvoyée à l'examen de M. Rathery, pour être l'objet d'un rapport à la section.

M. Marchegay, membre non résidant, fait hommage d'un *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, qu'il a publiés, traduits et annotés. (Extrait de la *Revue d'Anjou*.)

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. de Backer, correspondant, à Noordpeene (Nord), adresse copie d'une chanson qu'il a extraite d'un manuscrit du siècle dernier et qui a trait à l'affaire du collier.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, à Chef-Boutonne (Vendée), adresse copie de l'acte de fondation d'une école de filles au bourg de Saint-Fulgent (Vendée), et de fragments d'une prose en séquence en l'honneur de saint Fraigne. Ces deux documents seront examinés par M. Jourdain.

Deux autres pièces, également communiquées par M. Beauchet-Filleau et concernant Henri IV, sont renvoyées à M. Guadet.

M. Beaune, correspondant, à Alger, fait hommage du procès-verbal de son installation en qualité de procureur général à la cour d'appel d'Alger, le 17 mars 1873.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque.

M. de Beaurepaire, correspondant, à Rouen, adresse copie d'une pièce manuscrite déposée aux archives de la Seine-Inférieure, sorte de prospectus pour l'ouverture d'un cercle de Précieux et de Précieuses à Paris en 1655.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

Deux documents sur la Corse, communiqués par M. Duhamel, sont renvoyés à l'examen de M. de Mas-Latrie.

M. P. Mayer est chargé d'examiner des notes adressées par M. de Fleury, correspondant, sur des mots qui lui paraissent devoir entrer dans une nouvelle édition du dictionnaire de Du Cange.

Digitized by Google

M. G. Leroy, correspondant, à Melun, adresse les copies d'une suite de documents inédits concernant l'histoire de Melun.

Renvoi à M. L. Delisle.

Le même fait hommage de deux publications dont il est l'auteur : 1° *Petite géographie de Seine-et-Marne, à l'usage de l'enseignement primaire;* 2° *Les élèves de l'abbaye du Jard, diocèse de Sens, au XIIIe siècle.*

Dépôt à la bibliothèque et remercîments à l'auteur.

M. A. de Marsy, correspondant, à Compiègne, adresse copie d'un document qu'il croit inédit : c'est le *Procès-verbal de la remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps du roi Henri III*, le 15 août 1589.

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. de Marsy fait hommage de plusieurs brochures de M. Mathon et d'un ouvrage ayant pour titre : *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de Saint-Benoît*, par MM. l'abbé Deladreue et Mathon.

Remercîments aux auteurs et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Morellet signale une cantilène rustique qu'il a entendu chanter il y a quelques années en Auvergne, et qu'il croit fort ancienne.

Renvoi à M. Rathery.

M. Roschach, correspondant, à Toulouse, adresse copies, accompagnées d'une note, de trois lettres autographes et inédites du cardinal de Richelieu, conservées dans les archives particulières du château de Pinsaguel.

Renvoi à M. Avenel.

M. L. Rostan, correspondant, à Saint-Maximin (Var), fait hommage de la *Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin*, ouvrage qui a obtenu la médaille d'or au concours archéologique de la ville de Toulon.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, à Nice, qui continue d'extraire des archives d'Antibes les documents qu'il croit dignes d'intérêt au point de vue de l'histoire, envoie les copies de douze pièces portant des dates de 1573 à 1610.

Renvoi à M. Rathery.

Digitized by Google

M. l'abbé Van Drival, correspondant, à Arras, fait hommage des deux premiers volumes du *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais* (arrondissement d'Arras).

M. L. Lalanne est prié de rendre compte de ces deux volumes.

M. Albanès adresse des renseignements sur un mystère joué à Toulon en 1338, renseignements qui lui paraissent devoir compléter sa précédente communication sur des Moralités représentées en Provence et dont la section a décidé la publication dans la *Revue*.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Henry Vaschalde fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Les mercuriales du Vivarais, du XVIe au XIXe siècle.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Les brochures suivantes sont envoyées en vue du même dépôt.

1° Pétition de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, relative à l'enseignement de la géographie;

2° Des caractères essentiels qui différencient les phénomènes chimiques, physiques et physiologiques des phénomènes psychologiques, par M. J. de Parseval-Grandmaison.

M. Jourdain fait hommage à la section, qui lui en adresse ses remercîments par l'organe de son président, d'une brochure ayant pour titre : *Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon.*

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Meyer, Jourdain, Lalanne, Bellaguet, A. de Barthélemy, Théry, de Courson et Hippeau.

M. Levasseur fait un rapport verbal au sujet de l'introduction ou étude sur la correspondance de Henri IV, que M. Guadet voudrait joindre au dernier volume de cette correspondance. Ce rapport complète celui que la section a entendu dans sa dernière séance et qui lui a été présenté par MM. Rathery et Marty-Laveaux.

Digitized by Google

M. Lalanne fait un rapport verbal sur divers documents qui avaient été renvoyés à son examen. Il propose l'impression dans la *Revue* des deux pièces extraites des manuscrits de dom Fouteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers, par M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois, relatives à Henri IV, alors roi de Navarre et prisonnier à la Cour. Le rapporteur demande le dépôt aux archives de quatre autres documents communiqués aussi par M. l'abbé Landau.

M. Lalanne propose également de publier dans la *Revue* une *Relation de la bataille de Staffarde* par Feuquières, trouvée dans les papiers du chevalier Fichet, officier de l'armée du duc de Savoie, et de quatre documents relatifs à la guerre entre la France et la Savoie en 1690, pièces communiquées par M. de Jussieu, correspondant. Un mémoire sur l'occupation de la Savoie par la France (1690-1696), par le marquis Paul de Lescheraine, président au sénat de Savoie, et un autre mémoire sur les négociations du maréchal de Bassompierre, à l'occasion de la Valteline, envoyés aussi par M. de Jussieu, seront, sur la proposition de M. Lalanne, déposés aux archives. Il en est de même d'une lettre communiquée par M. P. Marchegay, adressée à Du Plessis-Mornay par un nommé Blanchardière, qui avait pris part à l'expédition faite en 1612 en l'île de Maragnon (Brésil), d'où les Français furent chassés en 1614 par les Portugais.

M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, avait adressé au Comité des copies de quatorze documents recueillis en opérant le dépouillement des chartriers de la Sauzaye, de Thouars et de Matha, ainsi que dans les minutes de notaires du xve siècle.

Chargé d'examiner ces envois, M. Lalanne propose l'impression dans la *Revue* de trois de ces documents :

1° Prix d'une aiguière d'argent, 14 octobre 1423;

2° Estimation du mobilier de l'hôtel de Faye, 26 décembre 1461;

3° Lettre inédite de madame de Maintenon, datée du 31 janvier 1712.

M. Lalanne propose le dépôt aux archives des onze autres pièces envoyées par M. de Jussieu :

Mariage du valet de chambre du Dauphin (1422);

Rançon d'un prisonnier de guerre (1423);

Aveu de la châteleine de Dédone, par Olivier de Coëtivy (1449);

Digitized by Google

Louis XI à la Sauzaye, échange du château contre des maisons sises à Bordeaux (1462);

Revendication du domaine de la Sauzaye, par Jehan du Pont, après le décès de la reine mère (1464);

Aveu de Mortagne-sur-Gironde (1482);

Lettres de Charles VIII pour évoquer le jugement du procès entre Charles de Coëtivy et le commandeur des Epaux (1483);

Lettre de M. de Courbon-Blame, de Témoins (1495);

Lettre de Guillaume Rivet, de Champvernon (1609);

Abbaye de Saint-Léonard de Chaulnes, commutation de devoir (1674).

M. Bellaguet donne lecture d'un rapport sur un certain nombre de communications faites par M. Nozot, du 3 juin 1872 au 5 janvier 1874. Il propose le dépôt aux archives de toutes ces communications, avec des remercîments à l'auteur de ces envois.

Les conclusions des rapports de MM. Lalanne et Bellaguet sont adoptées.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par MM.

Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* [1];

Rathery, sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* [2];

Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* [3];

Le même, sur les *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* [4].

Renvoi de ces quatre rapports à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tomes I et II, 1871 et 1872.
[2] 2e série, 2e et 3e années, 1868-1872.
[3] Tome XXVII, 1833.
[4] Tome XIII, 1872.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 9 MARS 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse des dessins de vases de terre cuite trouvés aux environs de Quimper dans les fouilles du chemin de fer, et conservés à Lorient chez M. l'économe de l'hospice. Ces dessins sont renvoyés à M. A. Bertrand.

M. H. Révoil, membre non résidant, à Nîmes, adresse un rapport accompagné des estampages de deux inscriptions antiques trouvées près de la porte d'Auguste à Nîmes. Ces estampages seront examinés par M. Léon Renier.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, à Poitiers, signale les noms de deux anciens artistes : un orfévre (1120) et un peintre (1305). Le même correspondant, à l'occasion de deux inventaires publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], adresse des observations soit sur certains usages liturgiques, soit sur des mots dont la signification ne lui paraît pas avoir été suffisamment étudiée.

Ces deux communications sont renvoyées à M. Darcel.

C'est à M. le baron de Guilhermy que la section renvoie une troisième communication de M. l'abbé Barbier de Montault, comprenant dix-huit inscriptions du xve au xviiie siècle, par lui recueillies en Poitou, et qui sont inédites, sauf deux, dont il donne une nouvelle transcription. En même temps, M. l'abbé Barbier de Montault signale un acte de vandalisme relatif à une inscription commémorative

[1] Voyez le numéro de juillet-août 1873.

Digitized by Google

placée dans l'église de Saint-Hilaire-du-Martray à Loudun, et propose une traduction de l'expression *eques auratus*, autre que celle donnée par M. de Guilhermy.

M. l'abbé Baudry, correspondant, au Bernard (Vendée), envoie en nature une statuette de bois provenant de la fouille de vingt puits funéraires du Bernard. Cette statuette sera placée au musée de Saint-Germain; mais, comme elle a subi de grandes altérations, on demandera à M. l'abbé Baudry de vouloir bien adresser un exemplaire des moulages exécutés au moment de la découverte.

M. Quicherat, à cette occasion, fait d'intéressantes observations sur une collection d'*ex-voto* antiques trouvés à Luxeuil, mais que, de même, la privation d'humidité a dénaturés.

M. Bulliot, correspondant, à Autun, adresse, pour compléter son mémoire sur les fouilles du Beuvray en 1870, le préambule et le résumé qui lui avaient été demandés. Ce complément sera remis à M. A. Bertrand.

M. Ch. Cournault, correspondant, à Nancy, adresse l'indication et la description, avec dessins coloriés, de bijoux en or trouvés par un Allemand, en 1873, dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim, déjà fouillé par M. de Ring, et qui avait fourni à cet explorateur des poteries et des objets de bronze. Les nouvelles recherches exécutées plus profondément ont amené la découverte d'un bracelet et d'un diadème, qui ont été déposés au musée de Colmar. Le diadème présente une parfaite analogie avec deux plaques d'or trouvées dans le canton de Berne et conservées dans le musée de cette ville. Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

M. Devoulx, correspondant, à Alger, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger*, suivie d'un *Musée mural à Alger* (Alger, 1874, in-8° de 140 pages).

M. Dupré, correspondant, à Blois, adresse une dissertation sur une bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois, qui fut peinte en l'année 1398 par un artiste désigné dans sa quittance par le nom

Digitized by Google

de Johan Bersejay. Cette dissertation est renvoyée à l'examen de M. A. de Montaiglon.

M. Feraud, correspondant, à Alger, adresse différents estampages d'inscriptions romaines qui lui ont été envoyées de la province de Constantine par M. le docteur Rebond. Ces estampages seront examinés par M. Léon Renier.

M. P. de Fleury, correspondant, à Blois, présente quelques observations au sujet de la publication proposée du contre-sceau de Philippe le Bel. Cette communication est renvoyée à M. Douët d'Arcq, ainsi qu'une photographie adressée par le même correspondant d'un sceau attribué à Foulque Néra, comte d'Anjou.

M. de Lhotellerie, correspondant, à Alexandrie (Égypte), adresse trois estampages d'une inscription hiéroglyphique. Cette communication est renvoyée à M. Reiset, directeur des Musées nationaux.

M. de Longuemar adresse deux moulages en plâtre, l'un de la croix de bronze, l'autre de la tablette supérieure du pupitre de sainte Radegonde, dont les originaux sont conservés dans la communauté de Sainte-Croix de Poitiers. Ces moulages seront déposés au musée de Cluny. M. de Longuemar fait observer que la tablette du pupitre de sainte Radegonde a été décrite dans les *Mélanges d'archéologie*, des RR. PP. Cahier et A. Martin.

Des remercîments seront adressés à M. de Longuemar.

M. Nozot, correspondant, à Sedan, adresse diverses notes sur des localités du département des Ardennes : Bibrax, Évigny, Remigny et Taillette. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Joseph Roger, correspondant à Philippeville (Algérie), adresse un complément de renseignements sur la colonne milliaire découverte près de Condé-Smendou, et qui est en ce moment déposée dans la maison cantonnière des ponts et chaussées connue sous la dénomination de Saint-Fortunat. Cette communication, qui comprend encore d'autres informations, est renvoyée partie à M. Léon Renier, partie à M. Chabouillet.

M. Oct. Teissier, membre non résidant, à Marseille, adresse la pho-

Digitized by Google

tographie d'un très-ancien monastère situé à la Cette, près de Brignoles (Var), et sur lequel M. L. Rostan a publié, en 1853, une notice historique insérée dans le tome Ier du *Bulletin du Comité de la langue, etc.* p. 537 à 554. Des remercîments seront adressés à M. Teissier.

M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, fait hommage de deux publications dont il est l'auteur : 1° *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine;* 2° le 2e fascicule de son ouvrage : *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine, etc.* Des remercîments seront adressés à M. Chautard.

M. Ch. Durand, architecte, secrétaire général de l'Académie de Bordeaux, fait connaître que cette compagnie, à l'unanimité, après avoir entendu MM. Léo Drouyn et R. Dezeimeris, s'est associée au vœu formulé par ces deux membres de voir l'État faire l'acquisition de la villa romaine de Bapteste près Moncrabeau (Lot-et-Garonne), dont l'identité avec *Ebromagus*, demeure de saint Paulin, paraît maintenant démontrée à M. Dezeimeris [1]. Cette communication est renvoyée à la Commission des monuments historiques.

M. Fouquet, président de la Société polymathique du Morbihan, adresse un travail d'un de ses prédécesseurs, intitulé : *Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan*, par M. le docteur G. de Closmadeuc, grand in-8° de 80 pages avec planches. Des remercîments seront adressés à qui de droit.

M. Rœssler annonce l'envoi du dessin d'une mosaïque qui lui avait été demandé, et en même temps fait savoir que de nouvelles découvertes viennent d'être faites au Mesnil-sous-Lillebonne. M. Rœssler joint à cette lettre un numéro du *Journal du Havre* annonçant la pose, dans l'église Notre-Dame, de l'épitaphe funéraire commémorative des trois frères Raoulin (fin du XVIe siècle).

M. Letellier complète la communication de M. Rœssler par l'envoi de photographies représentant les objets trouvés au Mesnil-sous-

(1) Voyez *Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin, par Reinhold Dezeimeris*. Bordeaux, Gounouilhou, 1874, in-8° de 16 pages. Voyez encore, *Revue critique*, année 1874, numéro du 29 août, p. 137, un article de M. G. Paris, qui fait de judicieuses réserves au sujet de l'identification proposée comme certaine par M. Dezeimeris, mais qui paraît seulement possible au savant professeur.

Digitized by Google

Lillebonne, sur la propriété de M. Moutier-Huet. Les communications de MM. Rœssler et Letellier sont renvoyées à M. Darcel.

M. Éd. de Barthélemy dépose sur le bureau un inventaire de meubles du prince de Condé, dressé en 1588, que notre collègue croit assez intéressant pour être inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*. Sur la demande de M. de Barthélemy, cet inventaire sera examiné par M. Darcel.

M. A. Bertrand communique à la section le moulage d'un dessin représentant un renne gravé sur une corne de renne trouvée à Thuingain, canton de Schaffhouse.

M. Darcel dépose, au nom de M. Héron de Villefosse, attaché à la conservation des antiques au musée du Louvre, une étude sur une inscription en l'honneur d'Apollon Clarius, trouvée en Algérie et publiée, suivant ce savant, avec une lecture fautive dans les comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie. M. Léon Renier, qui a pris connaissance de ce travail, en propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*. Cette proposition est adoptée par la section, qui renvoie le travail de M. de Villefosse à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, Douët d'Arcq, Éd. de Barthélemy et A. de Montaiglon.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de l'arrêté ministériel, en date du 21 février 1874, portant des modifications au règlement des deux sections d'histoire et d'archéologie, du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Ces modifications touchent, notamment, au mode de recrutement du Comité.

M. Servaux, chef de division adjoint, chargé du Bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, annonce que cet arrêté sera prochainement inséré au *Journal officiel*[1].

M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et des

[1] Cet arrêté a été publié au *Journal officiel* le 2 avril 1874. Il a été également inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome VII, p. 1.

Digitized by Google

lettres, fait la communication qu'il a soumise à la section d'histoire le 2 mars. (Voy. ci-dessus, p. 6.)

M. Servaux, chef de division adjoint, fait connaître les propositions de la commission des médailles et autres récompenses honorifiques, y compris une croix de la Légion d'honneur, à accorder tant aux Sociétés savantes qu'aux correspondants du ministère. Les propositions de la commission sont adoptées par la section, et, en conséquence, seront soumises à M. le Ministre.

M. Léon Renier, qui a jeté un coup d'œil sur les estampages envoyés par MM. Revoil et Ferand, fait savoir que ces inscriptions sont très-importantes, et qu'il en fera l'objet d'un rapport écrit.

M. de Montaiglon lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Grimot, relative à la Madone du pèlerinage d'Arcachon.

Le même membre lit un second rapport, celui-ci sur la communication faite par M. le duc de la Trémouille de la copie d'une ordonnance d'Anne de Montmorency, agissant comme gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc. Cette ordonnance, qui porte la date de septembre 1548, a pour objet la conservation des monuments de Nîmes. M. de Montaiglon propose l'impression dans la *Revue* de ce document, dont l'intérêt n'a pas à être démontré.

M. Gustave Bertrand donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Castan, relative au musicien Claude Goudimel, qui vivait au XVIe siècle. Le rapporteur propose l'insertion dans la *Revue* des documents adressés par M. Castan.

M. G. Bertrand propose ensuite verbalement : 1° la publication dans la *Revue* d'un contrat d'apprentissage d'un jeune violoniste béarnais, passé en 1601; 2° le dépôt aux archives d'un feuillet d'un antiphonaire du XVIe siècle.

Sur la proposition de M. de Montaiglon, ce feuillet sera déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où l'on fait un recueil de ces fragments, qui, réunis, ne sont pas sans intérêt.

M. Chabouillet propose verbalement le dépôt aux archives d'empreintes de pièces d'argent envoyées par M. Combet. Ce sont

Digitized by Google

des deniers tournois de Louis VI, très-communs et partant sans valeur.

M. Servaux communique une lettre de M. Clermont-Ganneau, drogman du consulat de France à Jérusalem, qui contient la copie d'une inscription recueillie dans l'église du Saint-Sépulcre.

M. le baron de Guilhermy, à qui l'on communique cette inscription, déclare qu'elle est du XIIIe siècle, qu'elle est conçue en langue latine, qu'elle est complète et indique la sépulture d'un frère de Saint-Jean de Jérusalem, mais que, cependant, elle n'offre qu'un intérêt secondaire.

M. Léon Renier annonce qu'il déposera prochainement au ministère le rapport que M. Héron de Villefosse a adressé au retour de la mission en Afrique dont il avait été chargé en 1873.

M. de Guilhermy lit un rapport sur les *Annales du Comité flamand de France*, tome XI; sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, etc. d'Orléans*, tome XIX, quatre premières livraisons; sur le *Bulletin de la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure*, tome II, 1re et 2e livraisons.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur les tomes 47 et 48 des *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, années 1867 et 1868.

Les rapports de MM. de Guilhermy et de Barthélemy sont renvoyés à la commission de la *Revue* par la section, qui a d'ailleurs accepté les conclusions des différents rapporteurs.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SEANCE DU 31 MARS 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MM. Darcel, de Guilhermy, A. Lenoir, Marion, de Montaiglon

Digitized by Google

Léon Renier et de La Villegille remettent entre les mains de M. le Président les rapports sur les publications faites sous la direction de la section d'archéologie, dont ils avaient été chargés. M. Léon Renier, vice-président de la section, veut bien se charger de coordonner ces divers rapports, en y comprenant celui dont a été chargé M. G. Bertrand, absent momentanément, et d'en faire un rapport général pour M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, et M. Pouy, adressent des notes complémentaires sur la découverte d'un cercueil en plomb à Amiens, dont il a été question dans la dernière séance du Comité. On n'a pu exécuter la photographie demandée, mais M. Pouy envoie un bon dessin qui en tiendra lieu. Cette communication est renvoyée, comme la précédente, à M. de Montaiglon.

M. l'abbé André, correspondant, à Vaucluse, adresse un relevé de noms d'artistes recueillis dans les *Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis*. Cet envoi sera examiné par M. de Montaiglon.

M. Auguste Chassaing, correspondant, au Puy, adresse un double estampage d'un fragment d'inscription chrétienne sur marbre blanc conservé au musée de Privas, et dont la provenance présumée est Aps (Ardèche), l'antique *Alba Helviorum*. M. Chassaing croit cette inscription inédite. C'est M. de Guilhermy qui est chargé de rendre compte de cette importante communication.

M. Bascle de Lagrèze, correspondant, à Pau, adresse la photographie, avec note explicative, d'une sculpture en bois du moyen âge. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Leclerc de la Prairie, correspondant, à Soissons (Aise), adresse un septième rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, la copie de trois inscriptions de l'église de Retheuil (canton de Villers-Cotterets), et une note relative à des irrégularités remarquées par lui dans certaines grandes églises des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et notamment à la cathédrale de Soissons. C'est encore M. le baron de Guilhermy qui est chargé d'examiner ces trois communications.

Digitized by Google

M. de Longuemar, correspondant, à Poitiers, fait hommage de deux publications dont il est l'auteur :

1° *Rapport sur les fouilles exécutées dans l'ancien enclos des dominicains de Poitiers* (extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*); 2° *Coup d'œil général sur les décorations murales des églises romanes* (lecture faite à la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest; extrait du *Journal La Vienne*, in-4°).

M. Rœssler, de la Société havraise d'études diverses, adresse un article de journal donnant le résumé de l'exploration du cimetière de l'époque romaine de Mesnil-sous-Lillebonne. M. Darcel examinera cette communication.

M. Thuot, professeur au collége de Guéret, adresse, avec une note, l'estampage d'une inscription trouvée sur le Puy-de-Gaudy en septembre 1873. M. Marion examinera cette inscription.

M. Alex. Bertrand, examen fait du préambule et du résumé demandés à M. Bulliot pour servir de complément à son mémoire sur les fouilles du mont Beuvray en 1870, déclare qu'il y a lieu de publier ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. A. Bertrand rend compte d'un envoi de dessins de vases en terre cuite dû à M. le baron de Girardot, membre non résidant, dont il a été parlé dans les comptes rendus de la séance du 9 mars 1874. Ces vases auraient été trouvés, dans les environs de Quimper, par les ouvriers employés aux travaux du chemin de fer; or ce sont évidemment des vases grecs, et M. Beulé, présent à la séance, mais que nous ne devions plus revoir parmi nous, confirme à cet égard l'affirmation de M. Bertrand. Si, par impossible, le fait de la trouvaille signalée à M. de Girardot était constaté, il serait d'un grand intérêt, mais il faut attendre les résultats de l'enquête demandée par M. A. Bertrand.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, relative à un fragment de sceau équestre qui paraît remonter aux premières années du XIIIe siècle.

M. de Guilhermy lit un rapport sur des communications de di-

Digitized by Google

vers correspondants, dont toutes les conclusions sont adoptées par la section.

Le même membre lit un rapport sur le tome X des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.*

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne*, à Châlons, années 1872-1873.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. Douët d'Arcq dépose le tome III des *Mémoires de la Société académique de la Manche*, qui avait été renvoyé à son examen. Il n'a rien trouvé dans ce volume qui pût fournir la matière d'un rapport écrit.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 MAI 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, demande que le compte rendu de cette séance, la première qui ait été tenue depuis le 31 mars, fasse mention des sentiments de douloureuse sympathie avec lesquels les membres du Comité des travaux historiques ont appris la nouvelle de la mort prématurée de M. Beulé. Cette motion est accueillie par les marques non équivoques de l'assentiment unanime de l'assemblée, qui l'aurait provoquée au besoin. Personne ne l'oubliera jamais, ajoute le secrétaire de la section, M. Beulé, trop souvent éloigné de nos réunions, depuis quelques années, par les devoirs multiples de ses hautes fonctions à l'Institut, à la Chambre, dans les conseils du Gouvernement, assistait à la séance du mardi 31 mars 1874. Nous ne devions plus revoir cet éminent collègue. Le samedi suivant (4 avril 1874), M. Beulé mourait subitement, à peine âgé de 48 ans. Les travaux et les événements qui ont rempli cette carrière brillante, brisée si inopi-

Digitized by Google

nément, ont déjà été retracés devant la foule d'élite qui accompagna sa dépouille mortelle au tombeau; d'autres hommages sont reservés à la mémoire de M. Beulé par les deux Académies auxquelles il appartenait; nous n'avons donc ici qu'à rappeler que nul n'avait plus tôt et mieux compris l'importance des services que le Comité avait rendus et devait rendre à la science.

En 1854, il y a vingt ans, M. Beulé, déjà célèbre, avait voulu être des nôtres, et le Ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, qui appréciait la valeur du jeune élève de l'École d'Athènes, de l'historien de l'Acropole, le nommait membre de la section d'archéologie dans le Comité qui portait alors le titre de Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Deux ans après, Hippolyte Fortoul mourait subitement dans la force de l'âge, et cette catastrophe, si semblable à celle qui attendait M. Beulé, inspirait à l'élégant écrivain des pages émues insérées au *Journal des Débats*[1], que l'on peut lire ici même[2].

Nous venons de dire pourquoi l'on rencontre rarement le nom de M. Beulé dans nos volumes; il ne lui fut pas permis, en effet, d'être un rapporteur aussi assidu qu'il l'eût désiré; mais ceux d'entre nous qui ont été ses collègues depuis 1854 savent qu'il assistait à nos séances aussi souvent qu'il le pouvait. S'ouvrait-il quelque question vitale pour l'archéologie, l'active influence de M. Beulé ne nous faisait jamais défaut. On se souvient encore de l'ardeur avec laquelle il seconda les efforts du Comité dans l'affaire des statues de Fontevrault; zélé défenseur des intérêts de la science, il apportait à nos pacifiques discussions les qualités de son esprit ouvert, net et résolu.

La perte de M. Beulé a été ressentie par tout ce qui professe l'amour des lettres, des arts et des sciences historiques; il était de ces hommes qui n'appartiennent pas seulement aux corps dont ils font partie, si on les y regrette plus particulièrement; ils appartiennent au grand public. Comme Prosper Mérimée, que nous avons perdu en 1870, Ernest Beulé est de ceux qui vivront dans la postérité.

M. Albert Dumont, membre du Comité, sous-directeur de l'École d'Athènes, adresse de Rome, où il dirige la succursale de ce grand

[1] Numéro du 13 juillet 1856.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 1re série, t. I, p. 386.

Digitized by Google

établissement national, un mémoire de M. Eugène Müntz qui contient trente lettres d'artistes français copiées à Florence, destinées à une histoire des artistes français en Italie que prépare ce jeune savant, en même temps qu'un mémoire sur les mosaïques italiennes du IVe au Ve siècle. M. Dumont annonce en même temps que ce dernier travail, auquel il attache le plus grand prix, sera terminé prochainement.

Cette importante communication, qui ouvre si bien la série des communications que la section attendait de son nouveau membre, est renvoyée à l'examen de M. A. de Montaiglon.

M. Berthomieu, secrétaire adjoint de la Commission archéologique de Narbonne, envoie, au nom de cette commission, l'estampage d'une inscription trouvée dans l'épaisseur du mur de la courtine du bastion Damoille, derrière l'hôpital général. Cet estampage sera remis à M. Léon Renier.

A l'occasion de cette communication, M. le marquis de La Grange, président, donne connaissance d'une lettre à lui adressée par le président de la Commission archéologique de Narbonne, et qui a pour objet de remercier les membres de la section d'archéologie de la bienveillance avec laquelle ont été appréciés dans son sein le zèle de la Commission ainsi que les services par elle rendus à la science. En même temps, M. Berthomieu remercie M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, des éloges qu'il a donnés, au nom du Comité, à ladite commission, dans le discours prononcé par lui à la Sorbonne, le jour de la distribution des médailles aux Sociétés savantes.

M. L. Rabut, au nom de la commission nommée par la Société savoisienne pour l'exploration de l'oppidum de Curienne, rend compte d'une nouvelle visite à cet oppidum et à la grotte de Challes, et renouvelle une demande de subvention destinée à venir en aide à cette Société, qui désirerait continuer cette exploration. Il s'agit d'une somme très-modeste. Cependant plusieurs membres rappellent qu'il y a là une question de principes. A l'occasion de demandes semblables, M. Servaux, chef de division adjoint, chargé du Bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, a déjà exposé l'impossibilité d'y faire droit, faute d'un crédit spécial. On rappelle aussi qu'il a été entendu précédemment qu'à l'avenir on tiendrait note des demandes d'allocations destinées à des fouilles, et que, lorsque

Digitized by Google

la section les aurait jugées bien fondées, on en tiendrait compte dans la répartition des fonds accordés par l'État à titre de subventions aux Sociétés savantes. Cependant, comme plusieurs membres font observer qu'il y a parfois urgence, il est décidé que la section reste toujours libre de charger un rapporteur d'examiner ces questions, et, dans les cas où l'urgence serait reconnue, d'accorder les subsides demandés, sauf à les imputer sur le crédit spécial des Sociétés savantes. Ce serait alors, à bien dire, une allocation anticipée. Sous ces réserves, la section renvoie à M. Quicherat l'examen de la demande de la Société savoisienne.

M. René Galles, président de la Société archéologique de Nantes, adresse les renseignements qui lui avaient été demandés sur des fouilles entreprises par cette compagnie sur deux points du département de la Loire-Inférieure, près de Saint-Nazaire, au tumulus de Signal, et à Nantes, sur l'emplacement de l'église Saint-Donatien. La section décide qu'il y a lieu de traiter la Société de Nantes comme la Société savoisienne, et renvoie l'examen de sa demande au même membre, M. Quicherat.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse des dessins de têtes sculptées à l'intérieur de la cathédrale d'Amiens, au-dessus d'une porte, et que la tradition dit être celles d'un jardinier et d'une jardinière qui auraient donné le terrain sur lequel a été construite cette porte. Le même savant adresse un dessin d'un fragment de Christ en bronze trouvé dans une fouille près d'Amiens, et demande si l'on peut croire ce monument byzantin. Autant qu'on peut en juger sur le dessin de M. Dusevel, ce Christ paraît être d'origine limousine et remonter au XIIIe siècle. La communication de M. Dusevel est d'ailleurs renvoyée à M. de Montaiglon.

M. Hucher, membre non résidant, au Mans, envoie les dernières livraisons de son ouvrage intitulé *L'Art gaulois*, et fait hommage de son compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe. Des remercîments seront adressés à M. Hucher.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, à Poitiers, fait hommage de deux brochures publiées par lui : 1° *La procession de*

Digitized by Google

l'Ascension à la cathédrale d'Angers, in-8° de 7 pages (extrait de la *Revue d'Angers*); 2° *Inventaire des églises de Jarré et de Marcé* (Maine-et-Loire), in-8° de 40 pages (extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Des remercîments seront adressés à M. Barbier de Montault.

En même temps, ce correspondant adresse : 1° la photographie et la copie d'une inscription gravée sur une lame de plomb trouvée dans le tombeau de Rainaud II, dix-septième abbé de Saint-Cyprien, que l'on voit aujourd'hui chez les dominicains établis dans ce qui reste de l'abbaye de Saint-Cyprien, à Poitiers; 2° trois empreintes de sceaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

MM. de Guilhermy et Douët d'Arcq rendent compte des communications de M. Barbier de Montault.

A l'occasion d'un renseignement contenu dans la dépêche du zélé correspondant, et que la section renvoie à M. le Directeur de l'administration des cultes, on croit devoir rappeler que ni les fabriques ni les curés n'ont le droit de disposer, sous aucun prétexte, des objets mobiliers des églises, dont ils sont, non pas les propriétaires, mais seulement les conservateurs.

M. Beauchet-Filleau demande que des *errata* soient insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*, afin de rectifier deux passages du numéro de juillet-août 1873. Il sera fait droit à cette demande.

M. Chassaing, correspondant, au Puy, fait hommage d'un opuscule relatif à l'orfévrerie du Puy au moyen âge et à un prix fait passé en 1458 entre Jean de Bourbon, évêque du Puy, et deux orfévres de cette ville, pour la façon d'une statue de saint Pierre en argent doré. Des remercîments seront adressés à M. Chassaing.

M. P. de Fleury, correspondant, à Blois, fait hommage d'un exemplaire d'un travail qu'il vient de publier dans la *Revue historique et nobiliaire*, sous ce titre : *Inventaire sommaire des sceaux originaux des archives de la Haute-Marne*, 1874, in-8°, 23 pages. Des remercîments seront adressés à M. de Fleury.

M. Le Héricher, correspondant, entretient la section des fouilles qu'il se propose de faire exécuter dans certaines parties de l'Avranchin et des découvertes qu'il a l'espoir d'y faire de pointes de lance

Digitized by Google

et de couteaux de pierre. Il envoie en même temps la photographie d'un objet qu'il considère comme une amulette. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Roger, correspondant, à Philippeville, adresse la copie d'une borne milliaire dont s'est enrichi récemment le musée de cette ville. Cette communication, qui sera complétée par un estampage, est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Soucaille, correspondant à Béziers, adresse copie d'une inscription hébraïque découverte dans les environs de Béziers. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. le Préfet de Seine-et-Oise transmet une lettre à lui adressée par M. l'ingénieur des ponts et chaussées en résidence à Corbeil, par laquelle est signalée l'existence d'une pierre tombale provenant de l'ancienne abbaye de Jarcy, et qui sert de pavé à la pièce basse du moulin de Varennes. M. de Guilhermy, qui connaît ce monument, est chargé de l'examen de cette intéressante communication.

C'est encore à M. de Guilhermy que la section renvoie l'examen de la rédaction définitive d'un mémoire sur l'inscription de sainte Casarié, ainsi que celui d'une communication de M. Boucher de Molandon sur des inscriptions de l'église de Chécy, paroisse située à 10 kilomètres d'Orléans.

M. le colonel Brunon, membre de la Société archéologique de Constantine, adresse un exemplaire de son *Mémoire sur les fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie*, par cette compagnie, en 1873. Cette communication, qui a paru dans le recueil de la Société de Constantine de 1873, est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. Buhot de Kersers adresse une note sur la découverte d'un trésor contenant, outre divers objets et entre autres une épée longue de 985 millimètres, 3,880 monnaies dont le catalogue sera publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre à Bourges*.

M. Paul Lecesne, vice-président du conseil de préfecture du Pas-

Digitized by Google

de-Calais, fait hommage d'un fascicule ayant pour titre : *Les armoiries dans les troupes romaines*. Des remercîments seront adressés à M. Lecesne.

M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne, adresse le dessin d'une petite épée trouvée à Salon (Aube). M. Quicherat est chargé de l'examen de cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications de Sociétés savantes, MM. Lenoir, Marion, Darcel, G. Bertrand, A. de Montaiglon, Douët d'Arcq et Lance.

M. Jules Marion fait un rapport verbal sur la note de M. Thuot relative à une inscription trouvée, en septembre 1873, au Puy-de-Gaudy, près Guéret, et en propose l'impression dans la *Revue* avec un bois. Le rapporteur pense, et la section pense comme lui, que cette inscription appartenait à l'époque mérovingienne. M. Thuot y lit le nom DODOLENVS; cette lecture est possible, mais M. Marion inclinerait cependant plutôt à lire BODOLENVS.

M. A. Bertrand complète son rapport sur les dessins de vases adressés par M. de Girardot, en annonçant à la section que, renseignements pris, ces vases grecs n'ont pas été trouvés, comme on l'avait prétendu, dans les travaux du chemin de fer de Nantes à Rennes. Ces vases avaient été apportés de Paris en Bretagne par des marchands.

M. Darcel propose l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un inventaire de meubles du prince de Condé, dressé en 1588, dont une copie a été communiquée à la section par un de ses membres, M. Éd. de Barthélemy.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Commission de la topographie des Gaules, qui fait connaître que la Commission, après avoir examiné le travail de M. Joseph de Baye sur les grottes préhistoriques de la Marne, que la section lui a envoyé, pense qu'il serait utile de le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*. En conséquence, ce travail est envoyé à la commission de la *Revue*.

M. le comte Clément de Ris donne lecture d'un rapport sur des

Digitized by Google

actes accompagnant l'envoi fait par M. Bascle de Lagrèze de la photographie d'une sculpture en bois datant du moyen âge, qui représente un trait de la légende de saint Éloi : « Jésus-Christ, sous les vêtements d'un compagnon maréchal, coupant la jambe d'un cheval pour le ferrer plus commodément. » Le rapport de M. Clément de Ris est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur les *Mémoire de la Société d'émulation de Cambray*, t. XXXI, 2e partie.

M. Jules Marion donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. X, XI, XII et XIII, années 1868, 1869, 1870 et 1871.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur les 8e, 9e et 10e volumes, de 1868 à 1871, du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Tomes I et II, 1871 et 1872.

La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, fondée au commencement de 1870, a été autorisée par arrêté préfectoral du 8 mars de la même année. Dès le mois d'août suivant, ses séances furent interrompues par l'invasion, que la ville de Bar eut une des premières à subir. Elles ne purent être reprises qu'au mois d'août 1871. Néanmoins, grâce au zèle et aux efforts de ses membres, la Société est parvenue à publier, en 1871 et 1872, deux volumes de mémoires, où l'histoire, l'archéologie et les sciences sont représentées.

Le premier s'ouvre par un fragment des annales historiques du Barrois, sous le titre d'*Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar, sous le règne d'Édouard III, duc de Bar* (1414-1415), par M. Servais, ancien chef de division de la préfecture de la Meuse. Ce travail, dont la suite a été insérée dans le 2e volume, contient des renseignements peu connus, recueillis dans les archives de la Meuse, sur les circonstances de la guerre que le duc de Bar, Édouard, eut à soutenir pendant ces deux années contre le duc de Lorraine et le duc de Luxembourg, et des différents armistices et traités qui suspendirent ou terminèrent les hostilités. On sait qu'à la même époque le duc de Bar, qui était cousin de Charles VI, fut obligé, à plusieurs reprises, de se rendre en France, soit pour assister aux conseils du roi, soit pour se mêler aux luttes qui régnaient alors entre les ducs d'Orléans et de Bour-

Digitized by Google

gogne, soit enfin pour prendre part à la funeste bataille d'Azincourt, où il trouva la mort avec deux princes de sa famille, Jean de Bar, son frère, seigneur de Puisaye, et Robert de Bar, comte de Marle, leur neveu, et plusieurs autres princes et illustres seigneurs du Barrois.

Nous devons aussi à M. Servais un autre mémoire intéressant sur *La situation de la librairie et de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Il résulte de ses recherches que c'est seulement vers la fin du XVIIe siècle que l'art de la typographie fut importé à Bar. C'est à partir de cette époque que commence la succession connue des imprimeurs-libraires dans cette ville. M. Servais a relevé la liste de ceux qui y ont exercé cette profession de 1700 à 1800, ainsi que les titres des principaux ouvrages qu'ils ont imprimés.

M. le comte Hipp. de Widranges a fourni au même volume un document dont l'original appartient à M. le chanoine Trancart. C'est un acte des religieuses du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, daté du 20 mars 1585, par lequel elles attestent avoir donné au chapitre de Saint-Pierre un reliquaire contenant une petite parcelle du chef de saint Pierre, dont leur avait fait don, quatre-vingts ans auparavant, Philippe de Gueldres, femme de Réné II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar.

Parmi les articles historiques que renferme le 2e volume, nous signalerons, en premier lieu, celui de M. P.-A. Lemaire, sur les *Démêlés des moines de Beaulieu avec les comtes de Bar* (1286-1312), extrait d'une notice rédigée par lui sur l'abbaye de Beaulieu en Argonne. Cette abbaye, comprise dans le diocèse de Verdun, avait été placée jadis par l'évêque Arnould sous la protection des comtes de Bar, et était regardée comme une dépendance de l'Empire d'Allemagne. Cependant, lorsque la querelle dont il s'agit et dont les motifs ne sont pas clairement connus, éclata, en 1286, entre le comte Thibaut II et les religieux, ceux-ci invoquèrent l'intervention des rois de France comme seigneur suzerain, et Philippe le Bel demanda compte de ses violences à Thibaut, qui, le 29 septembre, avait fait saccager le couvent par ses gens de guerre, et fit ajourner les parties à Sainte-Ménehould devant des commissaires envoyés spécialement pour ouvrir une enquête sur les faits. Mais, le comte ayant fait peu de cas de cette sommation, et les attaques à main armée contre les biens et possessions des moines ayant continué,

Digitized by Google

Philippe fit marcher ses troupes contre l'ennemi, qui s'enfuit à son approche. Le couvent resta alors quelque temps à l'abri des déprédations des gens du comte. Ces déprédations ayant repris leur cours en 1288, Philippe le Bel traduisit Thibaut II au parlement de Paris. Le comte revendiqua les droits de l'Empire d'Allemagne et fit intervenir l'empereur Rodolphe. Après des débats, qui se prolongèrent jusqu'en 1293, Thibaut fut réduit à se soumettre, et condamné par sentence définitive à payer au couvent de Beaulieu une indemnité de 10,000 livres. La lutte recommença sous les deux successeurs de Thibaut II, Henri III et Édouard, et ne fut terminée qu'en 1312. Ce sont les différentes phases de cette lutte, dont l'historien de Beaulieu, Pierre Baillet, paraît avoir ignoré les détails, et sur laquelle D. Calmet a porté un jugement peu impartial, que M. Lemaire a exposées dans un style clair, sobre et correct.

Nous signalerons ensuite deux notices historiques de M. Bonnabelle, l'une sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes, située dans l'arrondissement de Verdun et dans le canton d'Étain, suivie de nouvelles recherches sur l'emplacement du *Castrum Vabrense* [1], dont l'examen appartient à la section d'archéologie; l'autre sur Damvillers, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy. Cette dernière fait partie d'un *Dictionnaire historique, biographique, nobiliaire, archéologique et statistique de la Meuse*, entrepris sous les auspices de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, et avec le concours de ses membres.

Nous citerons encore, comme se rattachant aux travaux d'histoire et de statistique, une notice de M. le docteur Baillet sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, où l'on trouve, outre des considérations générales sur la bienfaisance et sur les diverses formes sous lesquelles elle se manifeste, des renseignements pleins d'intérêt sur les fléaux de toutes sortes, crises alimentaires, épidémies, maladies pestilentielles, inondations, qui sévirent à certaines époques dans la Lorraine et le Barrois, sur l'organisation de la charité publique avant 1789, et sur le développement successif des institutions charitables dans cette contrée.

Il ne nous reste plus à mentionner dans les deux volumes dont

[1] Voir sur le *Castrum Vabrense* (camp de la Voëvre) un mémoire de M. H. Labourasse, tome Ier, p. 137.

Digitized by Google

nous venons de rendre compte que deux fables en vers de M. Florentin : *le Papillon et l'Escarbot*, *le Torrent et le Fleuve*, et une étude sur *Victor Cousin* et sur *L'érudition et l'originalité en philosophie*, par M. Charaux, ancien professeur de philosophie au lycée de Bar-le-Duc, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

Les autres matières qui y sont traitées sont toutes du ressort de la section d'archéologie ou de la section des sciences. Les débuts de la Société de Bar-le-Duc et le louable empressement avec lequel elle a repris ses travaux à la suite de circonstances désastreuses nous paraissent dignes des encouragements du Comité et de l'administration.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

2e série, 2e et 3e années, 1868-1872.

Dans ces volumes, comme dans les précédents, nous retrouvons des morceaux de peu d'étendue sur des matières très-diverses, et de fréquents retours sur des sujets déjà traités antérieurement. Ainsi, M. Suin continue à recueillir des matériaux pour servir à l'histoire du collége de Soissons, et les reproduit à mesure qu'ils parviennent à sa connaissance. Les assemblées du conseil de ville de 1613 à 1622, dont il cite les procès-verbaux, nous montrent les gouverneurs et échevins poursuivant l'établissement des Jésuites au collége de Saint-Nicolas, mais ces tentatives restent sans résultat. Le dernier principal de ce collége avant les Oratoriens, de 1671 à 1675, est nommé Chonin, et M. Suin pense que ce doit être Sconin, oncle de Racine.

Enfin les pères de l'Oratoire s'y établissent en 1675, et l'acte du 20 novembre de cette année, passé par-devant les notaires royaux de la ville, entre les représentants du corps municipal et ceux de la congrégation (p. 7 du volume de 1868), est curieux en ce qu'il peut donner une idée des clauses et conditions usitées dans les transactions de ce genre.

Les documents de 1638 à 1723 constatent l'usage où l'on était de représenter dans cet établissement des tragédies composées par les professeurs. On y voit aussi la trace de discussions qui s'élevaient

Digitized by Google

parfois à ce sujet entre les régents et messieurs de l'hôtel de ville, à raison des prétentions de ces derniers, soit à régler les congés accordés aux élèves à cette occasion, soit à se faire avertir de la date et soumettre les programmes des représentations.

J'avais signalé, dans un compte rendu précédent[1], une notice de M. de Laprairie sur *Les anciennes cloches du département de l'Aisne.* Comme je le prévoyais alors, l'auteur de ces recherches n'avait pas dit son dernier mot, et son *Nouveau Rapport*, après avoir énuméré un certain nombre de cloches et d'inscriptions du diocèse de Soissons, des XVIIe et XVIIIe siècles, se termine par une mention assez singulière, relative à la cloche du village d'Hirson :

L'an 1793, 2e de la République française, j'ay été bénite par le citoyen Jean François Godard, curé depuis 1781 et officier municipal, et nommée Cæsar par les citoyens Cæsar-Mezand, maire d'Hirson, et Marie-Louise-Victoire Bouillard, épouse de Louis Godefroy, procureur de la commune. Moy et mes deux sœurs nous avons été fondues aux frais de la commune d'Hirson.

Ainsi, comme le fait remarquer M. de Laprairie, au moment où toutes les communes ont perdu ou vont perdre leurs cloches, la commune d'Hirson en fait faire trois; et à quelle date? à la fin de 1793. Celle des trois qui existe encore est nommée *César*, et le prêtre qui la bénit est tout à la fois curé et officier municipal!

Plus de la moitié du volume de 1868 est rempli par le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Léger*, publié par M. l'abbé Pécheur aux frais de la Société académique de Soissons, et tiré à part dans le format in-4°. « Sans doute, est-il dit dans l'*Avertissement*, l'œuvre est peu considérable, mais elle est comme un acheminement vers d'autres plus importantes. Apres le cartulaire de Saint-Léger, viendra, nous l'espérons du moins, le tour des beaux cartulaires de Saint-Jean-des-Vignes et de Prémontré, que possède la bibliothèque de Soissons, de Notre-Dame, de Saint-Médard de Soissons, de Longpont, etc., abbayes qui ont laissé dans nos annales des traces impérissables. »

Celui dont il s'agit est précédé d'une notice historique sur l'abbaye de Saint-Léger, d'un catalogue des abbés, de divers autres éclaircissements par l'abbé Pécheur; il se compose de 97 chartes, bulles et arrêts, depuis l'année 1070 jusqu'au 17 juillet 1666, et est suivi d'une liste des noms de lieux et d'une table des pièces.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 1872, 1er semestre, p. 575.

Digitized by Google

Nous devons nous borner à enregistrer ici un travail de M. Henri Congnet, chanoine titulaire de Soissons, ayant pour titre : *Dissertation canonico-historique sur les gradués et sur les brévetaires. Usage qu'on a fait de leurs priviléges dans le chapitre de la cathédrale de Soissons*; enfin un *Rapport de M. l'abbé Poquet sur l'excursion faite en commun par les Sociétés de Soissons et de Laon, en juin 1868.*

Dans le volume suivant, nous relevons une lettre assez curieuse du ministre Le Tellier au procureur du roi au présidial de Soissons. Elle est ainsi conçue : « Monsieur, par la dépêche du Roi que je vous adresse, vous apprendrez l'ordre que Sa Majesté donne au lieutenant général en votre siége, de faire une perquisition exacte de quelques imprimeurs de Paris qu'elle a eu avis qui s'étoient retirés à Soissons, où ils imprimoient des libelles pour M. Fouquet et contre le service de Sa Majesté, de se saisir de leurs personnes et leurs presses, et des livres et exemplaires, et, quoique la dépêche du Roi nous fasse connoître que Sa Majesté désire que vous contribuiez à cet effet de tout ce qui pourra dépendre de vous, je ne laisserai pas de vous dire que vous devez y employer toutes sortes de diligences et de soins ».

Cette lettre, dont la date doit se placer entre la fin de l'année 1661 et celle de l'année 1664, époque du procès de Fouquet, montre avec quelle sévérité on poursuivait toutes les manifestations de la presse en faveur du surintendant, et par cela même nous fait mieux apprécier le courage des défenseurs qu'il rencontra, en dépit des torts qu'une justice rigoureuse pouvait lui reprocher, chez des littérateurs tels que La Fontaine, Pélisson, madame de Sévigné, pour qui « c'étoit être innocent que d'être malheureux. »

L'article de M. de Laprairie intitulé, *Un livre de famille*, paraît lui avoir été inspiré par l'intéressante publication dont les *Livres de raison*, conservés dans les familles provençales et méridionales, ont fourni les matériaux à M. Charles de Ribbe[1]. Ces espèces d'annales domestiques, à qui s'applique si bien le mot du poëte latin : *Humanos mores nosse volenti sufficit una domus*, où sont conservées, soit dans un registre *ad hoc*, soit sur les marges d'une Bible, d'un livre d'heures, etc., transmis de génération en génération, les souvenirs des particuliers et des familles, se retrouvent aussi, quoique plus

[1] *Les familles et la société en France avant la révolution, d'après des documents originaux*. Paris, 1873, in-8°.

Digitized by Google

rarement peut-être, dans les régions du nord de la France. M. de Laprairie en cite des exemples et en donne un spécimen dans le document que lui fournit, sans sortir de la ville de Soissons, une de ces vieilles familles bourgeoises qu'il caractérise ainsi :

« Reportons-nous aux XVe, XVIe et XVIIe siècles : que trouvons-nous dans une petite ville comme Soissons? Une bourgeoisie stable, permanente, dont les membres se suivent dans les emplois paternels, ou bien entrent dans les couvents et les abbayes. Cette bourgeoisie, qui est depuis des siècles dans la ville, et qui doit y rester, ne peut pas être indifférente aux intérêts de la cité. Évidemment elle y est quelque chose, et elle doit être considérée. Ce sont de véritables Soissonnais qui tiennent au pays par toutes leurs racines. C'est une véritable noblesse qui a ses traditions d'honneur, de probité et de dévouement à conserver. »

Le manuscrit communiqué à M. de Laprairie par Mlle du Tour de Noirfosse est un petit registre couvert en parchemin et qui porte ce titre presque effacé :

In nomine Domini
Amen.

LIVRE DOMESTIQUE DE MAISTRE CLAUDE DU TOUR,

advocat en parlement et depuis conseiller du Roy et son advocat
au bailliage et siége présidial de Soissons,

ET DE JEAN BAPTISTE DU TOUR, SON FILS,

aussi advocat au présidial,
ancien premier assesseur de la maréchaussée dudit Soissons.

Claude du Tour avait commencé par être avocat au parlement de Paris, en 1648; il revint à Soissons et fut avocat au présidial.

Il eut deux femmes : la première lui donna au moins six enfants et la seconde dix.

Voici ce qu'il dit à propos de la mort de sa femme : « Elle est décédée le 27 novembre 1649; elle a été enterrée le lendemain à Notre-Dame-des-Vignes, attenant le banc de Madame ..... (sa sœur?) devant le pulpitre, en tirant un peu à gauche; a bien vescu et est bien morte, ayant conservé l'esprit, le jugement et la parolle jusqu'au dernier soupir. Dieu lui fasse pardon, et à moi aussi. C'étoit la meilleure femme du monde. »

Nous voilà bien loin des enterrements civils.

Digitized by Google

Jean-Baptiste du Tour commence son travail où son père a fini le sien. Ici encore nous retrouvons beaucoup de mentions de naissances d'enfants, d'alliances, de décès, de sépultures dans l'église paroissiale, etc.; mais, outre que ce tableau des parents et des amis de la famille Du Tour en dit plus, comme le fait remarquer M. de Laprairie, sur la bourgeoisie de Soissons au XVIIe siècle, que beaucoup d'autres documents en apparence plus importants, quelquefois, entre ces faits d'un intérêt tout privé, se trouvent intercalés des souvenirs offrant un certain caractère historique. Ainsi, à l'année 1693, à propos d'un séjour du roi Louis XIV à Soissons, séjour dont les historiens n'ont pas parlé, Jean-Baptiste du Tour, à qui était échu l'honneur de loger dans sa maison M. le marquis de Sourches, grand prévôt de France, sut de première main un fait qui prouve la sévérité dont on usait encore à l'égard des duels. « Deux gardes du corps s'étant battus derrière l'hostellerie de Notre-Dame de Liesse à la porte de Paris, dont l'un est demeuré sur place et l'autre a survécu environ deux heures, l'action a été jugée duel, les accusés dégradés de noblesse, et ordonné que leurs cadavres seroient traisnés sur la claye à la place publique de cette ville pour y être pendus par les pieds à une potence qui, pour cet effet, y seroit dressée, et ensuite estre jettés à la voirie, leurs biens acquis, etc., ce qui fut exécuté le premier juillet suivant. »

A la suite des notes de Jean-Baptiste du Tour, viennent deux pages écrites par un de ses frères, l'archidiacre Paul du Tour, puis enfin les mémoires de Jean-Baptiste Claude, neveu des précédents, dont la vie quelque peu aventureuse forme contraste avec l'existence bourgeoise et sédentaire des autres membres de la famille.

Entré au collége de Soissons à Pâques en 1703, il en sort sept ans après, par suite d'une aventure qu'il raconte ainsi : « En 1710, j'estois prêt d'achever ma physique, comme il prit fantaisie à mon régent de m'offrir un soufflet; je le remerciai fort honestement, et, mon portefeuille replié, je lui laissay passer sa mauvaise humeur sur qui bon lui sembleroit. » Envoyé en rhétorique à Paris sous les pères Porée et Lejay, il en sort quinze jours avant la fin de l'année « pour n'avoir pas voulu recevoir une férule que lui proposa le R. P. Porée. » Puis nous le voyons successivement postulant à l'ordre de Prémontré, enseignant le latin à Saint-Omer sur le pied d'un écu par mois, engagé dans le régiment de Royal-Marine et dans celui du Roi, gendarme à Metz dans la brigade d'Anjou, com-

Digitized by Google

mis à l'auberge des Trois-Maillets à Vailly, le tout entremêlé d'une détention à Saint-Lazare et de ce qu'il appelle des retraites dans la maison de son père. Son journal se termine ainsi : « Vers la fin de 1722, je revins dans la maison paternelle, où je suis depuis le 19 decembre et où je dois rester jusques . . . . . »

Ainsi finissent ou plutôt ne finissent pas les mémoires de Jean-Baptiste du Tour, comme pour mieux piquer la curiosité du lecteur. M. de Laprairie croit pouvoir compléter ce récit inachevé de l'enfant prodigue soissonnais, d'une manière conforme aux exemples et aux traditions de la famille. Il se plaît à croire que, « le feu de la jeunesse une fois passé, il rentra dans la vie sérieuse et grave de la bourgeoisie dont il faisait partie. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les habitudes ou plutôt les principes de la famille étant plus forts qu'ils ne le sont aujourd'hui, on devait y revenir aussi plus facilement après quelques années d'une vie dissipée. »

Nous apprenons encore par l'éditeur des curieux extraits qui précèdent que le dernier descendant mâle de la nombreuse famille des du Tour a été M. Adrien-Thomas du Tour de Noirfosse, inspecteur des contributions directes, qui mourut à Bucy-le-Long, le 11 avril 1863, à 82 ans. Il était fils de M. Claude-Thomas du Tour de Noirfosse, général de brigade, décédé le 3 décembre 1818.

Avant d'épuiser celles des matières de ce volume qui se rapportent aux attributions de la section d'histoire et de philologie, nous avons la bonne fortune de rencontrer un nom bien connu de nous, celui de M. Miller, membre de l'Institut, qui, nommé membre honoraire de la Société de Soissons, a voulu payer sa bienvenue par une *Notice sur un manuscrit contenant la traduction de la politique d'Aristote par Nic. Oresme*, ayant appartenu à la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons, et qui lui avait été signalé par notre président M. Léopold Delisle. Nous n'entreprendrons pas d'analyser la savante notice de M. Miller, nous contentant d'y renvoyer les érudits, et heureux de terminer notre analyse du *Bulletin de la Société de Soissons* par la mention de cette collaboration si honorable.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.
Tome XXVII, 1873.

Un de nos collègues, M. Bellaguet, a déjà rendu compte de la plus grande partie de ce volume ; nous n'avons, pour en compléter l'analyse, qu'à dire un mot d'un mémoire dont l'examen nous a été renvoyé. Ce mémoire est intitulé : *Progrès de la grammaire en France, depuis la renaissance jusqu'à nos jours*, par Arthur Loiseau.

Nous n'avons sous les yeux que le commencement de ce travail. Cette première partie est divisée en trois chapitres consacrés aux *lettres*, à l'*alphabet* et à la *prononciation*, à l'*article* et au *nom*.

L'auteur rappelle d'abord que M. Bernard Jullien a résumé en quelques pages, dans ses *thèses de grammaire*, l'histoire du progrès de cette science, et que plus tard M. Livet a entrepris, pour le XVIe siècle seulement, une tâche du même genre, en entrant dans des développements considérables.

C'est le même sujet que M. Loiseau veut reprendre, mais en suivant un plan nouveau. « Au lieu, dit-il, de répéter, à propos de chaque auteur, le nombre des parties du discours, la définition de chacune, les différences ou les accidents qu'on y remarque, etc., comme l'a fait M. Ch. Livet, nous avons préféré diviser notre livre d'après les parties que nous admettons nous-même dans la grammaire, et montrer, relativement à chacune, les progrès faits dans les idées définitives et les règles à l'aide du temps et des observations de grammairiens inventeurs. »

Cette méthode, à coup sûr fort séduisante, est en réalité assez difficile à suivre. En toute science, les principes que l'ordre logique place au début sont précisément découverts les derniers. Il en résulte que, dans chaque partie du livre de M. Loiseau, les faits grammaticaux se succèdent avec un certain désordre, qu'ils sont plutôt obscurcis qu'expliqués par les interprétations contradictoires des grammairiens, et que c'est seulement à la fin qu'arrive l'éclaircissement attendu, qui, s'il eût été placé à son rang et non à sa date, eût rendu tout évident et facile.

Les inconvénients inévitables de ce procédé seraient un peu moins choquants si l'auteur avait étudié avec plus d'attention les grammairiens du XVIe siècle, chez lesquels on trouve souvent, sinon

Digitized by Google

l'exposition complète, du moins l'intuition première des faits que la science moderne a expliqués ; mais, par malheur, M. Loiseau signale assez fréquemment comme récente une définition qu'il aurait trouvée chez nos plus anciens grammairiens.

Voici un exemple curieux de ce genre d'inexactitude. Après avoir complété la liste de nos diphthongues en invoquant successivement le témoignage de divers grammairiens français, M. Loiseau ajoute : «Jusqu'ici nous n'avons qu'une nomenclature plus ou moins exacte des diphthongues ; Beauzée va nous définir ce son double : «Une «diphthongue (δὶς-φθόγγος) est une voix composée de deux voix «simples, que l'on entend très-distinctement et successivement, «quoiqu'elles n'exigent qu'une seule émission instantanée de l'air «sonore, comme *ui* dans l*ui*, p*ui*ser, ou *ié* dans pit*ié*, amit*ié*.» On voit tout de suite quelle lumière cette définition dut jeter sur la question des sons.»

La définition est en effet excellente, mais la nouveauté n'est point sa qualité principale. Robert Estienne avait dit dans sa grammaire française, publiée d'abord sans date et traduite en latin en 1560 : les diphthongues sont des syllabes «qui sont de deux voyelles tellement jointes ensemble en une syllabe qu'en prononceant on ait en partie le son de l'une et en partie le son de l'autre. Il y en a sept : *ai* ou *ay*, *ei*, *oi* ou *oy*, *ui*, *au*, *eu*, *ou*.»

La définition de Beauzée se trouve déjà là tout entière, et M. Loiseau n'avait même pas besoin de prendre la peine de la puiser à sa source, car M. Livet a eu soin de la reproduire dans son ouvrage [1].

On voit que l'analyse que donne l'auteur des doctrines grammaticales de ses devanciers, est loin d'être complète ; ajoutons qu'elle n'est point faite avec assez de soin et d'exactitude.

Regnier Desmarais dit, en parlant de la lettre *G* : «Quant aux mots de *sang* et de *long*, on ne l'y prononce d'ordinaire que lorsque le substantif *sang* est immédiatement suivi d'un adjectif commençant par une voyelle, ou que l'adjectif *long* est aussi immédiatement suivi d'un substantif qui commence de même. Ainsi, lorsqu'on dit un *sang échauffé*, *un long espace*, le *g* final se prononce [2].»

[1] *La Grammaire française et les grammairiens au XVIe siècle*, p. 354.
[2] *Traité de la Grammaire françoise*. Paris, Coignard, 1706.

Digitized by Google

Le passage est un peu long, je l'avoue, mais fort clair; M. Loiseau veut l'abréger et le tronque de façon à le rendre incompréhensible. Il félicite Regnier Desmarais de l'observation qui nous apprend que, « dans les mots *sang* et *long*, la consonne finale ne se prononce que devant un adjectif commençant par une voyelle : *un sang échauffé*, *un long espace*, » de sorte que le lecteur qui prendrait les choses à la lettre serait obligé de considérer *long* comme un nom et *espace* comme un adjectif.

Ce ne sont là, je le veux bien, que des erreurs de copie, mais, dans les travaux de ce genre, elles ont leur importance, et la révision attentive des épreuves devrait les faire disparaître. L'auteur semble s'en être peu préoccupé, car cet inexplicable passage n'a pas même été corrigé dans le tirage à part de l'ouvrage qui a paru à la librairie Thorin.

La bibliographie grammaticale, qui était une portion importante du sujet, a été aussi fort négligée. En citant le curieux ouvrage de Passerat, intitulé *De literarum inter se cognatione ac permutatione liber*, M. Loiseau ne le désigne que par la traduction française du titre : *la parenté et la permutation des lettres en elles;* d'abord il faudrait *entre*, et non *en*, mais ceci est peu de chose, et l'imprimeur pourrait bien ici être seul coupable; ce qui est plus grave, c'est que l'ouvrage est donné comme réimprimé en 1606, tandis que cet ouvrage posthume de Passerat, publié par son neveu et dédié au président Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, a paru pour la première fois à cette date.

L'auteur présente, dans cet ouvrage, très-peu d'opinions qui lui soient personnelles; mais celles qu'il hasarde sont des plus extraordinaires : « Ne pourrait-on pas, dit-il, ranger parmi les augmentatifs les mots comme *préséance*, *prééminence?* » C'est là une proposition aussi neuve qu'inattendue.

Loin de se laisser entraîner à ces dangereuses innovations, M. Loiseau aurait dû se renfermer dans la tâche modeste qu'il s'était choisie. Il aurait pleinement atteint son but, s'il nous avait donné une série complète d'extraits textuels, habilement choisis et transcrits avec exactitude, de tous ces grammairiens français dont les ouvrages, longtemps dédaignés, sont devenus si rares et si chers. Nous croyons en avoir assez dit pour prouver que ce travail a été mal commencé, mais il ne serait peut-être pas impossible de le reprendre en sous-œuvre. Nous faisons des vœux pour qu'il se

Digitized by Google

continue dans des conditions plus sérieuses, car, mieux exécuté, il serait de nature à rendre d'importants services.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Tome XIII, 1872.

L'examen de ce volume témoigne du zèle que la Société savoisienne apporte à arracher à l'oubli les documents originaux anciens, et aussi, précaution facile mais trop souvent dédaignée, à recueillir ceux qui, appartenant à une époque relativement moderne, se trouvent encore à portée et presque sous la main, et risquent d'autant plus de disparaître qu'ils excitent moins la curiosité et qu'on n'a guère que la peine de les transcrire.

Cette Société a institué, *pour la recherche des chartes et documents historiques*, une commission spéciale qui s'acquitte avec une grande activité de la tâche qu'elle s'est imposée.

Dès les premières pages, nous trouvons la mention de l'envoi fait par M. Dufour, président honoraire, de « dix chartes très-curieuses, inédites, du XIIIe siècle, relatives au comte Amédée IV de Savoie et à sa femme Cécile de Baux, à ses frères Thomas-Pierre et Philippe, et à son fils Thomas, etc. (1235-1268), avec dessins des sceaux. »

Le rapporteur, M. Laurent Rabut, fait remarquer que, « parmi ces documents, les plus anciens sont les trois testaments d'Amédée IV; » par malheur il n'indique pas, comme on ne devrait jamais manquer de le faire, de quel dépôt ces pièces sont tirées.

M. François Rabut a pris soin d'adresser à la Société quatre inscriptions du XVIe et du XVIIe siècle, copiées les unes au château de Miolans, les autres dans l'ancienne église de Grésy-sur-Isère; aujourd'hui transformée en poterie.

Enfin M. Dufour, général d'artillerie, habitant Turin, a transcrit dans les registres de la chambre des comptes une patente en date du « 30 janvier mil six centz septante huict, » accordée par Marie-Jeanne Baptiste, duchesse de Savoie, et portant grâce de mort et d'une amende de 271 florins 6 sols, en faveur de « Benoict Gay,

Digitized by Google

dict Bordollier de Tresserve, » coupable de meurtre, grâce obtenue à l'instance des confrères de la miséricorde ou pénitents noirs de Chambéry.

Ces divers documents, qui, considérés un à un, présentent un médiocre intérêt, méritent néanmoins d'être recueillis; réunis et classés, ils contribueront à compléter l'histoire locale, à en éclaircir les obscurités, à en fixer les incertitudes.

Les membres de la Société vont chercher souvent assez loin de la Savoie les matériaux de son histoire. C'est ainsi que M. Albert Albrier, domicilié à Dijon, a puisé dans les archives de la chambre des comptes de cette ville les éléments d'un travail intitulé : *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*. Ce relevé curieux comprend 98 mentions de lettres de naturalité pour les années 1508-1679, et doit prochainement être continué jusqu'à nos jours.

Deux mémoires, l'un de M. François Rabut sur quelques monnaies de Savoie, l'autre de M. André Perrin sur le monnayage dans la même contrée, sont du domaine de la section d'archéologie, sur lequel nous ne devons pas empiéter; mais il nous appartient de signaler : *Lystoyre de Monseigneur saint-Sebastien... à* LX *personnaiges... iouee par les habitans Lanleuillar l'année courant* M. V^c. LXVII, *au moys de may, escript par... Anthoine Platon dudit lieu notaire ducal.*

On sait fort peu de chose sur l'ancien théâtre populaire en Savoie. Il n'en reste que trois ouvrages : un *Mystère de la passion de N. S. J. C.*, représenté d'abord à Saint-Jean-de-Maurienne devant la cathédrale, et plus tard à Modane; un *Mystère du jugement dernier*, joué en 1580 dans la même ville, et la pièce qui nous occupe.

Le manuscrit du XVIe siècle d'après lequel elle a été publiée appartient à Mlle Dominique Turbil, et a été conservé de génération en génération dans sa famille.

Un de ses ancêtres, Sébastien Turbil, a fait peindre, en un grand nombre de tableaux, la vie de saint Sébastien sur la muraille du sud d'un vaste bâtiment rectangulaire encore subsistant, où a été joué le mystère dont nous parlons; un tableau particulier représente Sébastien Turbil agenouillé devant son patron, à la disposition duquel il met son escarcelle ouverte.

M. François Rabut conclut de tout ceci que Sébastien Turbil pourrait bien être l'auteur du mystère dont Antoine Platon n'est évidemment que le copiste. Suivant nous, il est plus probable qu'ici encore Sébastien Turbil n'a point payé de sa personne, mais de sa

Digitized by Google

bourse, et qu'il a récompensé le poëte auteur du mystère, comme le peintre auteur des tableaux, en puisant dans cette escarcelle qu'il s'est plu à représenter offerte à son patron.

Le « messagier » chargé du prologue donne en quelques vers une analyse de la pièce, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire; elle donnera tout à la fois une idée de l'ouvrage et du langage dans lequel il est écrit :

Non pas afin qu'on ne vous lasse
Pourres tout veoir a ce jourdhuy,
Et pour vous tenir sans esnuy
En deux journées party lauons.
Donc au jourdhuy cest le premier
Auquel sil plaict a Dieu verrés
Comme les payens forcenés
Sesmeuuent pour fere tuer
Les chrestiens qui ne voldront
A leurs faulx dieux sacriffier,
Parquoy aulcungs si en morront.
Les senateurs se convertyront,
Et grands miracles verrés fayre
Et le cruel preuost Fabien
Qui les fera tous sans retrayre
Decoller sans pardonner rien,
Et verrés Marc et Marcellien
Lesquels sont sans faillir de rien
Enfans du viel Taquilien.
Polycarpe les baptisera,
Parquoy leur pere Tarquilien
Grandement les desprisera.
Lors se fera grande entreprise
Entre les quatre senateurs,
Car Sebastien sans fainctise
Se trouvera à leur secours.

On voit que cette journée n'est qu'un simple acheminement au sujet principal, au martyre de saint Sébastien, qui ne nous est point parvenu. Il faut avouer, du reste, que cette première partie ne fait point regretter la seconde, et que ce morceau suffit bien pour servir d'utile jalon à l'histoire du théâtre en Savoie au XVIe siècle.

Ce manuscrit présente une particularité curieuse, que l'éditeur a fait ressortir fort à propos : il porte le visa de la censure ecclésiastique et l'indication des passages dont elle a demandé la suppression ou le changement.

Digitized by Google

Les auteurs dramatiques soutiennent souvent qu'il est tout naturel que les personnages présentés comme adversaires de la religion et du gouvernement établi en disent beaucoup de mal sur le théâtre; qu'on doit considérer, non les paroles prononcées, mais le caractère de celui qui les prononce, et que la vérité littéraire a des exigences auxquelles il est indispensable de se conformer.

Moins préoccupés de la vraisemblance du dialogue que de l'influence fâcheuse qu'il peut avoir, les censeurs répondent, non sans raison, que malheureusement le public ne fait pas toutes ces distinctions, qu'il s'empare de la pensée irréligieuse ou de l'injure dirigée contre le chef de l'État, et que le lendemain le mot circule isolé, sans que rien de ce qui l'entourait vienne en atténuer la portée.

Telles étaient déjà, sans doute, les doctrines de Decroso, le censeur du Mystère de saint Sébastien. En plusieurs endroits les persécuteurs des chrétiens désignaient le Christ sous le nom de « faulx Jésus » ou de « Jésus ce faulx pailliard; » partout en marge un *corrigatur* demande le changement de ces passages. Dans un dialogue entre saint Sébastien et Fabien, ce dernier s'exprime ainsi en parlant de la Vierge :

Marie la mere Jesus
Par le conseil de son lignaige
Le vieilliard si en fust deceu
Nous scauons tous grans et menus
Et auoit ja enfant conceu.

Decroso a demandé qu'on effaçât deux de ces vers et un autre qui les suivait. Son ordre a été exécuté si bien à l'égard de ce dernier, qu'on ne peut le lire sous les ratures dont il est surchargé.

L'éditeur paraît s'être acquitté de sa tâche avec exactitude, autant qu'il est possible d'en juger quand on n'a point le manuscrit sous les yeux. Il faut lui savoir gré du soin avec lequel il en décrit jusqu'aux moindres particularités. On sent qu'il n'est pas encore très-familiarisé avec les travaux de ce genre, et qu'il n'a point sous la main les ouvrages qui les lui faciliteraient. Ses interprétations, qui en général sont justes, manquent de sûreté : ainsi, dans une note il explique *jouent* par *jeunesse*, et ajoute, avec un doute singulier, *probablement*. Ailleurs il interprète un instant *Mahon* par « Mars, appelé par les poëtes latins Mavonius; » mais, par bonheur, il ne s'arrête pas à cette conjecture, et ajoute, mais encore sous forme dubitative : « ou

Digitized by Google

peut-être Mahomet, car on trouve plus loin *Mahonnerie* et *Mahomme.* » Il est bien probable qu'au lieu de « *Ternegant* le roy celeste, » dont le nom revient fréquemment dans ce mystère, il faut lire *Ternegant.* Les formes les plus habituelles de ce nom sont en effet *Tervegant*, *Tervagant* ou *Tarvagant*, comme le dit encore La Fontaine dans *la Fiancée du roi de Garbe.*

Le héros d'un revers coupe en deux l'animal;
Part du tronc tombe en l'eau disant sa patenostre,
Et reniant Mahom, Jupin et Tarvagant,
Avec maint autre Dieu non moins extravagant.

La confusion fréquente de l'*n* et de l'*u* explique d'ailleurs l'erreur de l'éditeur ou même du copiste du manuscrit.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Note sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la Satire Ménippée.

Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

On rapporte généralement à un prêtre normand, nommé Le Roy, l'honneur d'avoir tracé le plan de la *Satire Ménippée;* mais ce qu'on a écrit sur ce personnage se réduit à quelques lignes, et encore ne sont-elles pas exemptes d'erreurs.

« L'idée première de la Ménippée (ainsi s'exprime M. Ch. Labitte dans sa *Notice* sur les auteurs de cette œuvre célèbre) appartient à Pierre Le Roy, chanoine de Rouen et aumônier du nouveau cardinal de Bourbon [1], dont il ne favorisa pas sans doute les projets ambitieux, quand le jeune prélat s'avisa, au milieu des troubles de la Ligue, de vouloir créer un *tiers parti.* Si de Thou n'avait pas, en passant [2], loué le caractère probe et la fermeté politique de Pierre Le Roy, on ne saurait absolument rien sur l'homme honorable qui, après s'être fait écrivain par devoir et satirique par conviction, après avoir conçu l'un des plus anciens chefs-d'œuvre de notre langue, se réfugia humblement dans l'obscurité, et, une fois le

[1] Charles II de Bourbon, nommé coadjateur de son oncle en l'archevêché de Rouen en 1582, cardinal en 1583. Les chanoines de Rouen refusèrent de le recevoir, lors de la vacance du siége en 1590, parce qu'il s'était rangé du côté de Henri IV, tout en conservant pour le vieux cardinal de Bourbon de sincères sentiments de reconnaissance, de respect et d'affection.

[2] *Historiarum lib. C V : Scripti primus auctor creditur sacrificus quidam e Neustria terra, vir bonus et a factione summa alienus, qui coram Borbonio cardinali juniore cotidie sacrum celebrabat. Sed cum is tantum prima theatri vestigia delineasset, succedens alius scenam perfecte struxit.*

Digitized by Google

succès obtenu, n'essaya pas d'arracher à la gloire, par d'autres travaux, une réputation qu'elle n'aurait pu lui refuser.»

Ailleurs, M. Labitte dit que «les auteurs de la Satire Ménippée, presque tous vieux, survécurent peu à leur œuvre, et que, à l'exception de Gillot, dont la vie se prolongea assez obscurément jusqu'en 1619, tous moururent sous le règne de Henri IV.»

Disons tout d'abord qu'on s'est constamment mépris sur le prénom de Le Roy. Cet ecclésiastique s'appelait Jean et non Pierre, ni Louis, comme le nomme M. Poirson. La première mention que je trouve de lui est de 1591. Le 15 août de cette année, il figure, à Mantes, comme témoin, en compagnie de Charles de Balzac, à un acte par lequel Charles II de Bourbon transférait le vicariat de Pontoise, de Pontoise à Limay[1].

Après la chute de la Ligue, mais avant que le chapitre de Rouen eût fait sa soumission à Henri IV, le cardinal de Bourbon nomma Jean Le Roy à un canonicat vacant en la cathédrale de Rouen par le décès de Jean de Vieupont (Paris, 20 mars 1594). Les lettres de nomination furent présentées au chapitre le 21 mai suivant; mais la réception du nouveau titulaire fut différée, parce qu'il n'avait point produit ses lettres de tonsure; elle n'eut lieu, après les formalités requises, que le 13 juin de la même année[2].

Le 29 septembre 1605, le chapitre accorde à Jean Le Roy une dispense de résidence jusqu'à Noël, pour lui permettre d'accompagner «le sieur de Bourbon» à l'abbaye de Marmoutier. Il s'agit ici de Charles III de Bourbon, frère naturel de Henri IV, qui, après avoir occupé l'archevêché de Rouen quelques années seulement, l'avait résigné à son cousin le cardinal de Joyeuse, en échange des abbayes de saint Florent de Saumur et de Marmoutier[3].

Le 23 mars 1606, Jean Le Roy fut encore dispensé «de la résidence de Pâques, *ad effectum residencie*, en faveur de Mgr de Marmoutier.» Mais on retint qu'à l'avenir ces sortes de dispenses seraient réglées au chapitre général qui suivait la fête de l'Assomption[4].

Une délibération, postérieure de quelques années, prouve qu'il était attaché au service d'un autre membre de la famille de Bour-

[1] Arch. de la Seine-Inférieure. G. 1852.
[2] *Ibid.* Reg. capit.
[3] *Ibid.*
[4] Arch. de la Seine-Inférieure. Délibérations capitul.

Digitized by Google

bon, Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, fils aîné de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans. Ce seigneur avait été nommé gouverneur de Normandie en 1610. Il décéda à Blandy-en-Brie, le 1er novembre 1612, et fut enterré aux Chartreux de Gaillon[1]. A cette occasion, Jean Le Roy fit prendre par le chapitre la délibération suivante : « 19 novembre 1612, M. Le Roy a été dispensé huit jours *per totum*, pour assister aux funérailles de M. le comte de Soissons, à cause qu'il est de la maison. »

Peu de temps auparavant, le 5 septembre 1612, le comte de Soissons avait présidé les États de Normandie au manoir abbatial de Saint-Ouen, et Jean Le Roy, qui y assistait, y avait obtenu les voix de trois bailliages, Rouen, Gisors et Alençon, pour faire partie de la députation chargée de présenter au roi les cahiers de l'assemblée.

Les liaisons de Jean Le Roy avec deux archevêques très-puissants en cour et avec un gouverneur de la province, la part qu'il avait prise, avant d'être chanoine, à la composition d'une œuvre importante, encore plus politique que littéraire, tout semblait le désigner à une carrière brillante; et pourtant on ne rencontre pas, dans la compagnie à laquelle il appartenait, d'homme dont le rôle ait été plus effacé, ce qu'il me paraît difficile d'expliquer autrement que par un parfait mépris de la popularité et des honneurs, et aussi par une singulière modestie. Les délibérations capitulaires, assez rares, qui le concernent, sont insignifiantes et ne méritent pas d'être rapportées.

Le 22 septembre 1607, il invoque son âge et le laps de quinze ans, qui s'était écoulé depuis sa nomination comme chanoine[2], pour se faire dispenser de l'assistance aux matines.

A la date du 13 décembre 1617, on trouve dans les registres du tabellionage un acte par lequel il donne à son domestique une somme de 600 livres en récompense de ses services. Cet acte est signé *Le Roy*. Le donateur est qualifié « noble et discrète personne Me Jehan Le Roy, presbtre, chanoyne en l'église cathédrale Notre-

[1] Anselme, *Hist. généal.* I, 350.

[2] Cette demande de Le Roy doit faire supposer qu'il avait été nommé une première fois chanoine de Rouen par le cardinal de Bourbon dès l'année 1592. La seconde nomination fut nécessaire, parce que le chapitre n'avait point voulu reconnaître l'autorité de ce prélat antérieurement à l'abjuration de Henri IV.

Digitized by Google

Dame de Rouen et en l'église Notre-Dame d'Andely, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas [1]. »

Le 28 décembre 1618, il demande que la maison canoniale, dont il jouissait depuis 1604, lui fût accordée à *sa vie naturelle*, et il déclare que c'était à tort que l'on avait répandu le bruit qu'il devait aller fixer sa résidence à Paris.

Le 2 mai 1619, après avoir représenté à ses confrères sa vieillesse et *son indisposition*, il résigne son canonicat en faveur d'un nommé Jacques Lambert, et demande qu'on lui accorde *les habits et les draps de l'église*, en d'autres termes le titre et les droits de chanoine honoraire.

Il perdit complétement la vue dans le cours de l'année 1620, et mourut sept ans après, dans un état assez voisin de la misère, le 21 août 1627. Son corps fut enterré le lendemain, en la cathédrale de Rouen, dans une chapelle située à gauche du chœur, dite la chapelle du *collége du Pape* ou des *Clémentins*, où rien ne rappelle et n'a probablement jamais rappelé le souvenir de celui qui fut l'un des auteurs de la Satire Ménippée.

Nous croyons intéressant de reproduire ici le testament de Jean Le Roy, et une délibération capitulaire qui est l'équivalent de son acte de décès.

Du samedy aprez midy, 14e jour de novembre 1620, à Rouen, en la maison du sr testateur, paroisse Saint-Nicolas.

Fut present noble et discrepte personne Me Jehan Le Roy, presbtre, chanoyne en l'esglise cathedral de Rouen, se congnoissant pauvre pecheur, sachant qu'il n'y a rien sy certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle, ne voullant mourir intestat, lequel a fait son present testament pour declaracion et attestacion de sa derniere vollonté, priant le souverain Createur qui luy soit misericordieux à la fin de ses jours et le face participant du meritte de la sainte passion de son filz Jhesus Christ, par laquelle il espere tousjours d'obtenir grace et pardon de tous ses pechez et par l'intercession de la benoiste Vierge Marie, de Mr S. Michel l'ange, de Mr S. Jehan, son patron, de tous les benoistz apostres, saints et saintes de paradis. Premierement, il a recommandé son ame à Dieu le pere, à son fils Jhesus Christ, notre sauveur et redempteur, et au Saint Esprit, qu'il a tousjours confessé et confesse estre trois personnes en une deité, implorant leur misericorde et pardon de ses pechez qui sont infinis. Secondement, il a esleu sa sepulture, au cas qu'il meurt à Rouen, dans la

[1] Archives du tabellionage de Rouen. Registres des meubles.

Digitized by Google

grande esglise Notre-Dame, soubz le bon plaisir de Mrs de chapitre, en tel endroit d'icelle esglise qu'ilz adviseront bien estre, et ne desire autre despeuce de ses funerailles que celles que l'on pourroit ordonner pour ung simple chanoyne qui a beaucoup de pauvres parens, les quatre mandiens y estantz appellez, et desire qu'on luy face faire ung service seullement par Messieurs à l'accoustumée. Il delaisse douze livres au college du Pappe, priant les chappelains de luy faire dire par l'un d'eux une messe de *Beata* en la chapelle de Notre-Dame le lendemain de son enterrement, à la fin de laquelle messe le presbtre dira *De Profundis, Inclina* et *Fidelium;* et, pour disposer des biens qu'il a pleu à Dieu luy laisser au jour de son decedz, a laissé et constitué pour seul et unique heritier d'iceux Me Claude Le Roy, son frere, attendu que lui et ledit sieur testateur ont, par mutuel secours, advancez et placez tous les autres leurs heritiers, et, ou cas pourtant que ledit maistre Claude Le Roy vint à decedder avant ledit testateur, il subroge en son lieu Me Françoys Le Roy, son nepveu. Item a delaissé à Jacques Le Roy, aussi son nepveu, 200 livres, et à sa mere Anthoinette Assegond, sœur en loy dudit testateur, 100 livres, outre ce qu'il luy a pleu cy devant donner et entretenement d'icelle, en consideration de la sollicitation et assistance qu'elle luy a tousjours faicte et espere qu'elle luy fera à l'advenir, les priant de prier et faire prier Dieu pour sa pauvre ame. Et pour executeur du present testament ledit sieur testateur a esleu et esli la personne dudit Me Claude Le Roy, son frère..... .....
Presents discrepte personne Me Thomas Le Chevallier, presbtre, chappelain en l'eglise cathedrale Notre-Dame de Rouen, et Me François Labbé, demeurant à Rouen, declarant ledit sieur testateur ne pouvoir signer le present son testament à cause de la perte de sa veue depuis ung mois en ça, ains a esté signé par lesdits tabellions.

Par codicille du 4 août 1627, « ledit Le Roy, gisant en son lit malade, donne à noble et discrete personne Jean Caresmel, prestre, chanoine en la cathedrale de Rouen, son nepveu, la fourniture de sa chapelle; à Marthe Le Roy, femme de François Lermitte, 50 livres; à la fille aisnée de Catherine Le Roy, sa niespce, femme de Harenc, 50 livres, pour aider à la marier; à Pierre Monnier, son serviteur, 50 livres. » Par le même codicille, il reconnaissait que Claude Le Roy et Jean Caresmel lui avaient rendu compte du revenu de ses bénéfices, et il déclarait de nouveau qu'il ne pouvait signer à cause de la perte de sa vue[1].

[1] Archives du tabellionage de Rouen. Registres des meubles, contrat du 14 novembre 1620.

Digitized by Google

Extrait des registres du chapitre de Rouen, 22 août 1627.

S'est presenté Monsieur Pigny, chanoine, lequel a fait entendre que Monsieur Caresmel, aussi chanoine, l'avoit prié de représenter à la compagnie qu'il auroit pleu à Dieu appeler de ce monde l'ame de feu Monsieur Me Jean Le Roy, son oncle, vivant prestre, chanoine habitué en cette eglise, lequel seroit decedé le jour d'hier, viron les quatre heures de relevée, et a ledit sieur Pigny presenté le testament et codicille d'icelluy, faict par ledit sieur defunt devant les tabellions de Rouen le 14 de novembre 1620 et le quatriesme jour du present moys, requerant ledit sieur que lieu de sepulture fust donné au corps dudit sieur defunct, comme il a desiré, en la chapelle du college du Pape, prez le lieu où a esté inhumé feu Monsieur Lambert, et qu'il fust deliberé du jour et heure de l'inhumation. Sur quoy, lecture faicte dudit testament, il a esté ordonné que ladite inhumation sera faicte aujourd'hui aprez complie, et lieu de sepulture accordé au corps dudit sieur defunct en ladite chapelle, comme il a désiré, MMrs les intendans de la fabrique estans priez de designer la place, lequel testament et codicille a esté rendu à l'instant audit sieur Pigny[1].»

Pour copie conforme :

Ch. de Beaurepaire,

Correspondant du Ministère.

Documents concernant le peintre Étienne Villequin et son frère Edme Villequin, dit DE BRIE, le comédien de la troupe de Molière.

Communication de M. Lhuillier, correspondant, à Melun.

Dans son *Dictionnaire critique*, qui renferme tant et de si précieux renseignements biographiques, aujourd'hui surtout que la principale source à laquelle il a puisé n'existe plus, M. Jal cite le peintre du roi Étienne Villequin, et le dit né à Ferrières-en-Brie, en 1619. Cette indication donnée sur de vagues documents est exacte, mais l'auteur n'en fournit pas la preuve, pensant qu'il serait difficile de se procurer l'acte de baptême du peintre dans un village où tous les habitants sont adonnés aux travaux des champs et où les registres paroissiaux du XVIIe siècle ne sauraient guère être déchiffrés.

L'acte de baptême d'Étienne Villequin, cependant, avait été lu; je l'ai adressé il y a une quinzaine d'années à M. Bellier de la Chavignerie, qui l'a publié dans les *Archives de l'art français* (t. V, p. 190).

[1] Archives de la Seine-Inférieure. Fonds du chapitre de la cathédrale.

Digitized by Google

Peut-être ne sera-t-il pas superflu de le reproduire, puisque M. Jal lui-même, qui a tant cherché et si heureusement trouvé, n'a pas eu connaissance de cette publication.

Mai 1619.

Ce jourd'hui troisième des susdits mois et an, j'ai baptisé Estienne Villequin, fils de Jehan Villequin, et de Françoise Harmarin, qui a été nommé par Estienne Cochet, l'autre parrain se nomme Jacques Thuillier, et la marraine Françoise Lepic.

(Le curé Dupré n'a pas signé faute d'espace.)

Ainsi que l'indique M. Jal, Étienne Villequin eut un frère, qu'il suppose né quelques années plus tard et également à Ferrières (aujourd'hui commune du canton de Lagny, Seine-et-Marne.) Ce frère acquit de la réputation comme acteur et devint le camarade de Molière. Suivant l'usage du théâtre, il prit un nom supposé, et, en souvenir de sa province natale, se fit appeler *de Brie*.

Cet artiste ne quitta pas la troupe de l'auteur du *Misanthrope*, et la liaison de Molière avec Mlle de Brie (Catherine Leclerc du Rozet, actrice de talent, et femme du comédien de Brie, qui était beaucoup plus âgé qu'elle) est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Ce qu'on sait moins, c'est le véritable nom de M. de Brie : Edme Villequin. M. Jal rapporte des actes qui ne laissent aucun doute à cet égard : «Edme Vilquin (*sic*), comédien de la troupe de Mgr le duc d'Anjou,» est bien le même que «Edme de Brie, bourgeois de Paris,» qui fut inhumé le 10 mars 1696, à Paris, paroisse Saint-André-des-Arcs.

Nous avons recherché et acquis la certitude que Edme Villequin est réellement né à Ferrières-en-Brie, douze ans avant Étienne Villequin, son frère consanguin.

L'acte de baptême suivant, qui vient d'être relevé sur les registres paroissiaux de ce village, est inédit, et je me fais un plaisir de le communiquer immédiatement au Comité des travaux historiques. Peut-être sera-t-il agréable au Comité de le consigner dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Année 1607.

Ce jourd'hui vingt quatre octobre, au que dessus, a été baptisé Edme, fils de Jehan Villequin et de Philiberte Vernet, qui a été nommé par Edme

Digitized by Google

Vallon, le second parrain Roch Fatras, et la marraine Françoise Vernet. Fait le jour et an que dessus.

Signé : Dupré.

J'ajouterai que Jean Villequin père paraît être d'une famille locale; deux femmes de ce nom, ses sœurs sans doute, apparaissent sur les registres de Ferrières en 1606 et 1608 : Jeanne, mariée à Pierre Chappu, et Louise, mariée à Jean du Rots.

Il avait épousé lui-même Philiberte Vernet, dont il eût :

1° Edme, *le comédien de Brie;*

2° Nicolas, né le 15 décembre 1609.

Philiberte Vernet étant morte, Jean Villequin épousa en secondes noces, à Ferrières, le 16 février 1613, Françoise Harmarin, qui le rendit père de :

1° Jean, né le 27 décembre 1613;

2° Estienne, *le peintre;*

3° Pierre, le 10 décembre 1624.

Mai 1872.

Th. Lhuillier,

Correspondant du Ministère, secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Dépenses du seigneur de Taillebourg pour la foire dudit lieu, en février 1480 (vieux style).

Communication de M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée).

Malgré leur caractère purement local, les trois documents qui suivent peuvent offrir de l'intérêt par le nom d'un peintre de Taillebourg et par divers détails sur l'établissement des foires dudit lieu[1].

Du troisième (24 février) il résulte que le roi Louis XI les avait établies depuis peu, et que, pour en faire lever le produit, M. de Taillebourg traita avec le roi des merciers et ses compagnons, à raison de 36 livres tournois; mais on ne dit pas pour combien de temps.

[1] Je ne crois pas que les lettres patentes d'érection soient imprimées ou même mentionnées dans le *Recueil des ordonnances des rois de France.*

Digitized by Google

Afin de constater son droit (2e pièce), le seigneur fit arborer, autour du terrain destiné à cette utile réunion, ses écussons et bannières. Il est regrettable que le peintre Alain Lannavan (un Breton peut-être) n'ait pas relaté pour combien d'articles il toucha 30 sous le 20 février.

La quittance délivrée deux jours plus tôt (n° 1er) semble prouver que, dans le but d'achalander ses foires, Charles de Coëtivy, fils unique d'Olivier de Coëtivy et de Marie de Valois [1], hébergea gracieusement et gratuitement les étrangers qui vinrent les inaugurer. Le jeudi y assistèrent 80 marchands avec 22 chevaux, et le lendemain il en était resté 70 avec 16 chevaux. Leur nourriture coûta 14 livres 18 sous 14 deniers. Si, comme à présent, la foire avait lieu le second vendredi de février, c'est aux 8 et 9 de ce mois que se rapportent les susdites dépenses.

P. Marchegay,

Membre non résidant du Comité.

I

Je Christofle Lebeguet, demeurant à Tailbourg, confesse avoir eu et reçu de Jehan Taillandier, receveur de Tailbourg, la somme de quatorze livres dix huit solz quatorze deniers tournois, pour la despense des marchans qui furent à lever les foyres et marchés en la ville de Tailbourg, que le Roy nostre sire a donné à Monseigneur; les queulx marchans firent leurs despences jeudi dernier pour tout le jour et vendredi ensuivant leur digner. Et estoient le nombre de quatrevings audit jour de jeudi et le vendredi le nombre de soixante et dix; et xxij chevaulx le jour de jeudi, dont vj se alirent audit jour et demeura xvj jusques amprès digner landemain. De laquelle somme de xiiij l. xviij s. xiij d. tournois je suis content et bien payé, et en quicte ledit receveur par ceste presente quitance, signée de ma main, le xviij^e jour de fevrier, l'an mil iij^c iij^xx.

Ch. Lebeguet.

II

Je Allain Lannavan, painctre, demourant à Taillebourg, congnois et confesse avoir eu et receu de Jehan Taillandier, receveur de Taillebourg, pour noble et puissant Mgr Charles, s^gr de Raiz et de Coectivy et dudit Taillebourg, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, la somme de trente solz tournois, à cause et pour raison de la faczon des écussons et banières

[1] Il en est souvent question dans les documents que j'ai adressés au Comité.

Digitized by Google

paings pour lever la foyre et marché de la ville de Taillebourg. De laquelle somme de xxx solz t., pour raison de ce que dit est, je suis content et bien paié par ceste presente quictance, signée à ma requeste du seing manuel du notaire cy soubzscript, le xxe jour de février l'an mil iij^c et iij^xx.

Ch. Lebeguet.

III

Nous Michel de Valée, licencié en loix, bailli de Taillebourg et du Cluseau, et Christofle Lebeguet, serviteur de noble et puissant M^sr Charles, s^sr de Raiz, de Coectivy, dudit Taillebourg, Cozes et Saujon, conseiller et chambellan du Roy notre sire, certiffions que Jehan Taillandier, receveur de mondit s^sr audit lieu de Taillebourg, a baillé et paié à Johanin Prieur, comme lieutenant du roy des merciers, et aussi aux compaignons merciers, la somme de trente et six livres tournois, à laquelle somme il a compousé pour lever les foyres et marché dudit lieu de Taillebourg, naguères impetrées par mondit s^sr du Roy nostre sire.

En tesmoing de quoy nous avons signé ceste presente certifficacion de noz seingz manuelz, le xxiij^e jour de fevrier l'an mil iij^c et iij^xx.

M. de Valée. Ch. Lebeguet.

(Chartrier de Thouars. Taillebourg, pièces de comptabilité. Originaux en papier, signés avec parafe, et dont les deux premiers ont été écrits par Christophe Lebeguet.)

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant.

Carantenago en Limousin.

Communication de M. l'abbé Arbellot, correspondant, à Rochechouart (H^te-Vienne).

Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* ont publié, dans les *Instrumenta* qui concernent le diocèse de Limoges, un diplôme de l'empereur Louis le Pieux, donné à Aix-la-Chapelle, et daté de la quatrième année de l'empire de ce prince, c'est-à-dire de l'an 817; par ce décret (*præceptum*), Louis le Pieux approuve la donation faite à Régimpert, évêque de Limoges, par Mathusalem, diacre de l'église canoniale de Saint-Étienne, de biens situés dans le pays Limousin, en un lieu appelé *Carantenago*, c'est-à-dire d'une chapelle ou petit

Digitized by Google

monastère (*cellula*), que lui-même avait construite, et qu'il avait dédiée sous le vocable de Saint-Sauveur[1].

Où se trouve ce lieu de *Carantenago?* Denys de Sainte-Marthe, dans une note explicative au bas de ce diplôme, s'exprime ainsi : « Ce monastère (*cella*) paraît détruit, et c'est maintenant l'église paroissiale de Razès en Limousin, à six lieues de la ville [de Limoges][2]. »

M. Maximin Deloche, dans son *Introduction au cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, regarde comme erronée cette conjecture du docte bénédictin : « Les auteurs du nouveau *Gallia christiana*, dit-il, ont pensé que le nom de *Carantenagus* désignait une localité appelée de nos jours Razès et située au nord de Limoges, canton de Bessines. Mais cette attribution, que les savants Bénédictins n'ont appuyée d'aucune preuve, est inadmissible pour plusieurs raisons : 1° parce qu'elle suppose la suppression de la syllabe initiale, formée d'une consonne suivie d'une voyelle, ce qui serait une exception; 2° parce que Razès s'appelle, dans une charte du XIIe siècle, *Reses*, et, dans un acte du milieu du XIIe siècle, *castrum de Resesse*, expression qui s'éloigne encore plus de *Carantenacus*[3]. »

M. Deloche a raison : Razès s'appelait au moyen âge *Reses;* et, outre les documents allégués, nous pouvons citer encore la vie de saint Étienne de Grandmont, où Boson de Razès est appelé *Boso de Reses*[4].

Mais, si cette localité n'est pas Razès, où placer *Carantenago?* M. Deloche pense que c'est *Carennac*, appelé *Carendenacus* dans la charte XLVIIIe du cartulaire de Beaulieu : « Le *Carendenacus* de notre charte XLVIIIe, dit-il, se présente avec une forme presque identique à celle du diplôme de Louis le Pieux, le *d* n'étant ici que l'adoucissement du *t* de *Carantenacus*[5]. »

Nous ferons remarquer à M. Deloche que cette attribution du lieu de Carennac est inadmissible pour deux raisons : 1° parce que,

[1] Res juris proprietatis suæ, ... quæ sunt in eodem pago Lemovicino, in loco nuncupante (*sic*) Carantenago, id est cellulam quam ipse construxerat, et in honore Domini et Salvatoris nostri dicaverat. (*Gallia christiana nova*, t. II, *Instrum.* col. 164.)

[2] Ista cella videtur destructa, et nunc est ecclesia parochialis de Razes in territorio Lemovicino, sex leucis ab urbe distans. (*Gallia christiana*, *ibid.*)

[3] *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Introd. p. CXXXVI.

[4] Cum pater pius viveret, Bosoni de Reses, illustri viro, die sanctæ cœnæ panem distribuit. (*Vie de saint Étienne de Muret*, par Gérald Hitier, 1189, *Patrolog.* t. CCIV, col. 1029; — P. Bonavent. t. III, p. 440.)

[5] *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Introduct. p. CXXXVI.

Digitized by Google

d'après la charte XLVIIIe du cartulaire de Beaulieu, qu'il cite à la même page, Carennac se trouvait et s'est trouvé toujours dans le Quercy; 2° parce que l'église de Carennac était consacrée sous le vocable de Saint-Saturnin[1], tandis que la chapelle de *Carantenago* se trouvait en Limousin, et était dédiée sous le vocable de Saint-Sauveur.

Mais, si *Carantenago* n'est ni Razès ni Carennac, où se trouve-t-il donc?

Il y a en Limousin une paroisse de Chéronac (en patois *Charennah*), dont le nom ressemble assez à celui de Carennac. Cette localité tire son nom de la Charente, qui y prend sa source, rivière que le poëte Ausone appelle *Carantonus*[2], et que des chartes du VIIIe siècle nomment *Karantonæ fluvius*[3]. On comprend que cette localité ait dû, pour cette raison, s'appeler *Carantenago*. De plus, Chéronac n'est pas dans le Quercy, comme Carennac, mais en Limousin; l'église de Chéronac est encore aujourd'hui sous le vocable de Saint-Sauveur[4], comme était la chapelle de *Carantenago*. C'est donc à Chéronac, et non à Carénac, qu'il faut placer le *Carantenago* du diplôme de Louis le Pieux.

Ajoutons que l'église de Chéronac, réparée et augmentée au XIIIe siècle, est bâtie sur une petite éminence qui était autrefois entourée en grande partie de fossés, comme les *Mottes* ou châteaux de l'époque carlovingienne, de sorte que les caractères archéologiques viennent s'ajouter à l'étymologie, à l'identité de province et de vocable, pour fixer à Chéronac la position de *Carentenago*.

L'abbé Arbellot,

Curé-Archiprêtre de Rochechouart.

Lettre au président du Moncel de Louraille.

Communication de M. Édouard de Barthélemy.

La lettre que nous publions est conservée en original dans les

[1] Vicus Carendenacus, ubi ecclesia in S. Saturnini honore, in Caturnico pago. (Charte XLVIII, ann. 932, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Introd. p. CXXXVI.)

[2] Santonico refluus non ipse Carantonus æstu. (*Ausonii Edyllia*, X, *Mosella*, *Patrol.* XIX, col. 895.)

[3] Mabillon, *Annal. Benedict.* t. II, append. XXIX.

[4] *Ordo* de Limoges, 1873, p. 134.

Digitized by Google

archives du château de la Rivière-Bourdet, à Quevillon (Seine-Inférieure), qui a appartenu successivement aux familles du Moncel et Maignard de Bernières, d'où il est venu par succession à la princesse de Montholon-Sémonville, née Chabrillan. Elle est adressée à M. du Moncel, seigneur de Louraille, président aux enquêtes au parlement de Rouen, reçu le 8 mai 1645. Le dernier feuillet de cette curieuse lettre manque malheureusement, ce qui nous prive de la connaissance du nom de son auteur.

Je ne doute pas, Monsieur et cher illustre amy, que vous n'ayez reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous escrire il y a quatre jours, où je vous marquois l'estat fascheux de la maladie de Monsieur Colbert, dont je n'apprehendois que trop les funestes suittes. Il décéda hier à trois heures du matin, et il est mort avec la mesme force de jugement et la mesme présence d'esprit qu'il avoit toujours eue en la plus forte santé. Il a édiffié toute sa famille par les véritables sentiments de christianisme qu'il a inspiré à un chacun en particulier, en paroissant le premier persuadé et pénétré de tout ce qu'il disoit avec tant de force et de présence d'esprit, qu'on a doutté que le père Bourdaloue, qui ne l'a point abandonné pendant huit jours comme estant son confesseur ordinaire, fust capable de dire des choses plus belles que celles qu'il a dit en mourant. Il n'est mort que par deffault de nourriture et par le dégoust général qu'il avoit pour tout ce qui pouvoit lui soutenir et conserver la vie. Il souffroit des douleurs si violentes qu'on estoit obligé de le mettre dix fois dans le bein par jour, et les médecins, qui ne connoissoient point son mal par une ignorance qui leur est assez ordinaire, ne luy faisoient prendre que de l'eau de poulet, au lieu de luy donner de bonne nourriture, qui l'eust mis du moins en estat de résister plus longtemps à sa maladie, qu'on a trouvé d'une nature, par l'ouverture qu'on a fait de son corps, qu'il ne pouvoit pas vivre ni résister longtems à quatre pierres qu'on luy a trouvées dans le rhein et deux dans l'urètre, qui estoient carrées et pointues et qui auroient percé l'urètre. Voilà la cause de sa perte et de tous ceux qui estoient attachés à luy et à sa fortune, qui a beaucoup changé de sort et de face, car il n'a pas plutost eu les yeux fermés que le Roy n'a pas seulement osté de sa famille la charge de controleur général des finances dont il a honoré M. Pelletier, conseiller d'estat, cy devant prévost des marchands, parent et favory de Mgr le Chancelier, mais S. M. a encore despouillé ceste mesme famille de la charge de surintendant des bastiments, arts et manufactures de France, dont estoit pourvu M. le Mis de Blainville, son fils, auquel S. M. donne 500,000 livres pour le remboursement de cette grande charge, dont il a gratiffié Mgr le Mis de Louvois, qui est venu en prendre possession dès aujourd'huy et avant que le corps de feu M. Colbert fust porté en terre. Vous pouvez juger, Monsieur, de l'abattement et de la désolation

Digitized by Google

où un changement si terrible et si peu attendu et espéré des hommes a jetté toute cette famille, qui se voit dépouillée en un seul jour de tant d'honneurs et de tant de charges et de tant de fortune acquises et moissonnées par tant de travaux et par tant de veilles et pendant un si long tems par l'homme du monde le plus habille et le plus esclairé, et qui sembloit avoir travaillé à un establissement qui devoit durer autant que ce reste du monde; mais la prudence humaine s'est trompée, et les décrets de Dieu, qui sont impénétrables, nous font voir dans ce bouleversement estrange des effets visibles de sa toutte puissance, qui seule est capable d'avoir fait dans un seul instant une si furieuse catastrophe, qui doit estonner et surprendre tous les hommes. Si j'avois l'honneur de vous voir, je vous en dirois davantage, que le tems et les suittes ne feront que trop connoistre, et qu'un homme aussi esclairé que vous prévoit aisément.

Le Roy a esté touché autant qu'on le peut estre de la mort d'un si grand et si fidèle ministre. Il en a témoigné son juste ressentiment à Mgr le Mis de Seignelay, avec lequel S. M. a pleuré leur perte commune, qui est plus grande qu'on ne sçaurait croire et que l'estat s'en pourra apercevoir avant peu d'années. S. M., aussi bonne qu'équitable, a fort bien traité Mgr le Mis de Seignelay, auquel il conserve toutes ses charges, et l'on ne doute pas qu'il n'eust eu la mesme bonté pour M. le Mis de Blainville, s'il avoit eu l'asge et l'expérience nécessaires pour remplir une si grande charge, qui demande un homme aussi vigilant et aussi esclairé que l'est Mgr le Mis de Louvois. Voilà, Monsieur et cher amy, un petit abrégé fait avec précipitation de ce fatal changement, qui m'est bien funeste, puisque j'estois à la veille de recevoir la récompense de tous mes travaux depuis seize années, que voilà ensevely dans ce cercueil. Il faut prendre patience et remercier la Providence de tout, puisqu'elle n'agit que pour nostre plus grand bien.....

Au Président de Louraille.

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

NOTICE SUR UN FEUILLET DÉTACHÉ DU CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE FONTAINES-LES-BLANCHES.

Communication de M. A. Dupré, correspondant, à Blois.

Cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée, vers 1120, dans la paroisse d'Autrèche, aux confins du Blésois et de la Touraine (département actuel d'Indre-et-Loire). Pérégrin, originaire de la

Digitized by Google

Touraine, en fut le septième abbé, de 1188 à 1211. Ce disert religieux écrivit l'histoire de son monastère, publiée d'abord dans le Spicilége de dom Dachery, et reproduite, de nos jours, dans les chroniques de Touraine, édition d'André Salmon[1].

La célèbre collection de dom Housseau (à la Bibliothèque nationale) contient plusieurs extraits du cartulaire de cette abbaye; M. Mabille les indique dans son excellente table des documents relatifs à la Touraine, que renferme ce vaste et précieux recueil.

Le cartulaire original n'existe peut-être plus; mais j'ai eu dernièrement la chance inespérée d'en retrouver le seizième feuillet, qui recouvrait un livre classique, au petit séminaire de Blois. Ce fragment tel quel m'a paru mériter une étude attentive.

L'écriture est la belle ronde gothique du XIIIe siècle, à deux colonnes, avec initiales ornées et titres en rouge. C'est le même genre de calligraphie que dans le cartulaire du Lieu-Notre-Dame près Romorantin. Ce dernier, très-bien conservé, appartient aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher, dont il demeure une des richesses paléographiques. L'un et l'autre manuscrit procèdent du même art, sinon de la même main. Cette similitude ne doit pas nous étonner, puisque les deux abbayes étaient du même ordre, et suivaient, par conséquent, les mêmes usages.

Les chartes sont numérotées et rangées dans l'ordre chronologique. La première (n° 68) et la dernière (n° 72) sont incomplètes; mais il m'a été possible de suppléer ce qui manque au texte.

Je vais d'abord transcrire *in extenso* ce feuillet décousu; ensuite j'y joindrai quelques notes explicatives, nécessaires pour l'intelligence de documents isolés dont les lacunes augmentent l'obscurité.

Buchardus comes[2].

. . . . . in perpetuum, in quo sepulta est eadem Agnes, dedit liberaliter et concessit unum modium annonæ in molendinis suis de Lavardino. de meliori mostura frumenti videlicet et siliginis, in anniversario die obitus præfatæ Agnetis, sexto scilicet idus Maii, singulis annis reddendum. Quam donationem ego volui et concessi, et ut rata et inconcussa permaneat, hanc litteris annotari et sigilli mei impressione feci communiri. Testibus Hugone,

[1] Introduction, p. LXIX et suiv. — Texte, p. 257 et suiv. — Cf. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 321 et suiv. (Continuation de M. Hauréau.)

[2] Ces mots sont écrits en lettres rouges en haut de la première colonne, et se répètent au-dessus des autres colonnes.

Digitized by Google

decano Turonensi, Johanne, filio meo, et Gaufrido, fratre meo, Pâgano Ruffello, Gaufrido de Ruilliaco, Odone de Fracta Valle, et Frodone, fratre ejus, et aliis multis tam clericis quam militibus.

(En rouge.) LXIX. *De Cresimento quod quondam Guta vocabatur.*

Ego Bochardus, comes Vindocini, tam futuris quam præsentibus notum facio quod Philippus Lancelini dedit in eleemosynam et in perpetuum concedit monasterio et fratribus de Fontanis omne hoc quod habet apud *Gutam*, tam in pratis quam in nemore et in terra culta, concedentibus Dogana, matre sua, Agnete, uxore sua, Mathildi, filia sua, Gaufrido de Pireio, Mathildi, sorore prædicti Philippi Lancelini, et filiis Gofridi de Pireio et uxoris ejus, scilicet Herveo, Luceta, Aaaliz, vel Ceervina alio nomine. Pro cujus rei donatione prænominati fratres de Fontanis dederunt supradicto Philippo Lancelini triginta libras Andegavenses et quadraginta solidos Vindocinensis monetæ. Hujus siquidem donationis tenendæ et protegendæ plegii sunt Gervasius de Plesseio, Johannes *Rolleii*[1], Archenbaudus præpositus. Testes vero Philippus et Paganus de Ponceio, Wilielmus de Turne, Wilielmus Rufus, Thomas de Pereio, Petrus de Balgenciaco, Hugo de Nozilleio. Actum est hoc coram ecclesia sancti Georgii de Vindocino, anno Domini 1190mo ab incarnatione Domini.

(En rouge.) LXX. *De 14 arpentis terræ et dimidio quæ vendidit Odo Salomonis, juxta Guinatiam, et de una modieta terræ inter limitem Blesensem, et de duobus denariis censualibus de noa quæ subjacet huic terræ.*

Ego Bocardus, comes Vindocini, notum facio fidelibus quod Odo Salomonis, regressus a partibus transmarinis, audiens fratres de Fontanis conquerentes super decimam de Galocheria, quam, iturus in Jherosolymam, in eleemosynam illis contulerat, quod pacifice et quiete eam non possent possidere, et minus utilem sibi videbant et calumpniam pertimescebant, ne perderet laborem et peregrinationem et expensas quas in peregrinatione fecerat, ne etiam perderet gratiam fratrum de Fontanis, qui et uxori suæ monascatum suæ domus contulerant, quorum etiam fratrum beneficio spirituali et temporali peregrinationem egerat, pro prædicta decima commutavit et in perpetuum concessit fratribus de Fontanis quatuordecim arpenta et dimidium terræ quæ ipse Odo fecit mensurari, die quo commutationem fecit, concedente Heliot, uxore sua, Jacobo, filio suo, et Dyonisia, filia sua, in præsentia Johannis Roilleii, Raginaudi Cherot, dominæ Marthæ de Mesleio, quæ sequta est mensuratores equitando, quamdiu morati sunt mensurare. Fuit etiam ibi Buchardus Muart, Johannes Gencelini, Nicholaus Chauvin,

[1] Le Rouillis (bourg du Vendômois).

Digitized by Google

Symōn Osille, Johannes Guignart, Gaufridus Guignart, Gaufridus Galui, Aubertus de Moncaio, Peregrinus, abbas de Fontanis, Johannes *li Fotres*, qui mensuravit et inde habuit tres solidos. — Ipso autem die et prænominatis præsentibus, idem Odo tradidit et mensuravit prædictis fratribus modietatem terræ quam eis in eleemosynam contulerat, antequam iter Jherosolymis arriperet, quæ est juxta Gallocheriam et viam Blesis. Et sciendum quod Buchardus Muart, qui olim super terra illa calumpniam fecerat, concessit et metas posuit. Sciendum etiam quod fratres de Fontanis in perpetuum habebunt decimam hujus modietæ terræ et duos nummos censuales de noa quæ subjacet huic terræ. Præterea notandum quod sæpedicti fratres de Fontanis dederunt præscripto Odoni quindecim libras Andegavensis monetæ et duos modios annonæ, de quibus quodquod sextarium valebat quinque solidos Andegavensis monetæ, cum triginta libris Andegavensis monetæ, quas olim ei dederant, et optima vacca quam uxori ejus dederant. Insuper fratres prædicti quitaverunt Odoni decimam de Gallocheria. Ut hoc autem firmum et ratum in perpetuum habeatur, ego Buchardus, comes Vindocinensis, tenendum manucapio et sigilli mei appositione confirmo. Hujus rei testes sunt Gervasius de Plesseio, Richardus de Sancto Sulpicio, Johannes Roilleii, Wilielmus de Sancto Martino, Robertus de Sancto Cyro, Hamelinus de Vaus, Fulco de Doure, Grossetus Clericus, Reginaudus junior, Nicholaus Chauvin, Gaufridus Borrel, magister Martinus Chauvanum, Gerveus de Casa. Actum hoc anno quo Philippus, rex Franciæ, rediit, capta Acria, a partibus transmarinis.

(En rouge.) LXXI. *De burgensi quem dedit nobis apud Vindocinum Buchardus comes.*

Buchardus, comes Vindocini, notum facio quod dedi et in perpetuum concessi Domino et ecclesiæ Beatæ Mariæ de Fontanis, pro mea et patris mei omniumque antecessorum et successorum meorum salute, unum de burgensibus meis Vindocini, liberum et quietum ab omni exactione sæculari et ab omni consuetudine ad meum dominium pertinenti, quamdiu fratribus de Fontanis servire et obedire voluerit. Quem primum et præsentem, Herbertum scilicet, fratrem Peregrini, tunc temporis prædictæ ecclesiæ abbatis, fratribus de Fontanis hoc ipsum petentibus assignavi. Notandum vero quod, si prænominatus Herbertus vel morte vel quoquam modo a servitio prædictorum fratrum alienatus fuerit, ego vel successores mei alium ad serviendum fratribus eisdem successive restituere tenemur. Illi vero qui hanc eleemosynam intemeratam custodire voluerint, in cœlis a Domino æternam percipiant retributionem. Qui autem violaverint, judicium sine misericordia a Domino sibi retribui pertimescant. Ut autem hoc ratum et firmum habeatur in perpetuum, mei confirmo munimine sigilli. Testibus Raginaldo de Insula, Jocelino Bocel, Roberto de Sancto Cyro, Richardo præsbytero,

Digitized by Google

Wilielmo *Capa Asini*, Philippo de Malanoa, Raginaldo Hai, Petro de Busseio, Herveo de Casa et pluribus aliis. Actum anno gratiæ 1197.

(En rouge.) LXXII. *De Guinateria et quatuor denariis censualibus ex eadam teneura.*

Ego Buchardus, comes Vindocinensis, notum facio fidelibus universis quod Philippus Lancelini et Dogna, mater ejus, in præsentia mea constituti, concesserunt in perpetuum eleemosynam Deo et ecclesiæ de Fontanis quamdam teneuram quam habebant prope Vindocinum, quæ dicitur *Guinateria*, et censum illius terræ quam tenebat.....

OBSERVATIONS.

N° LXVIII..... Nous n'avons que la fin de cette charte; mais cela suffit pour nous en faire comprendre l'objet.

Pierre, seigneur de Montoire, avait épousé Agnès, fille de Bouchard IV, comte de Vendôme. Celle-ci mourut la première et fut inhumée dans l'église abbatiale de Fontaines. Par la présente charte, son mari survivant donne aux religieux « un muid de la meilleure qualité de méteil, à prendre, chaque année, sur ses moulins de Lavardin, le jour de son *obit*, qui devait être célébré en ladite abbaye le six des ides de mai. »

Cette donation, approuvée par Bouchard IV, était revêtue du sceau de la seigneurie de Vendôme. Au nombre des témoins figuraient Hugues, doyen du chapitre de la cathédrale de Tours; Jean, fils du donateur; et Geoffroy, son frère. Cette nomenclature et celle de la charte suivante nous font connaître plusieurs membres de la famille de Montoire, omis dans les généalogies imprimées [1] : par exemple, nous ignorions que Pierre de Montoire eût un frère nommé Geoffroy.

Le *doyen* Hugues obtint cette dignité ecclésiastique en 1177, et la garda jusqu'à 1197; d'un autre côté, Bouchard IV, qui a fait sceller la donation, fut comte de Vendôme de 1192 à 1202. Cette charte, non datée, se place, par conséquent, entre les années 1192

[1] La filiation des seigneurs de Montoire n'est bien établie qu'à partir de leur avénement au comté de Vendôme (1218). Cette union de deux seigneuries voisines s'effectua en la personne de Jean de Montoire, quatrième du nom, fils de Jean et d'Agnès, héritière du comté. (De Pétigny. *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 283.)

Digitized by Google

et 1197. Ce même Hugues était frère de Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours. L'un et l'autre étaient aussi grands oncles d'Agnès, la défunte [1].

Le tableau suivant montrera mieux ces rapports de parenté, difficiles à démêler :

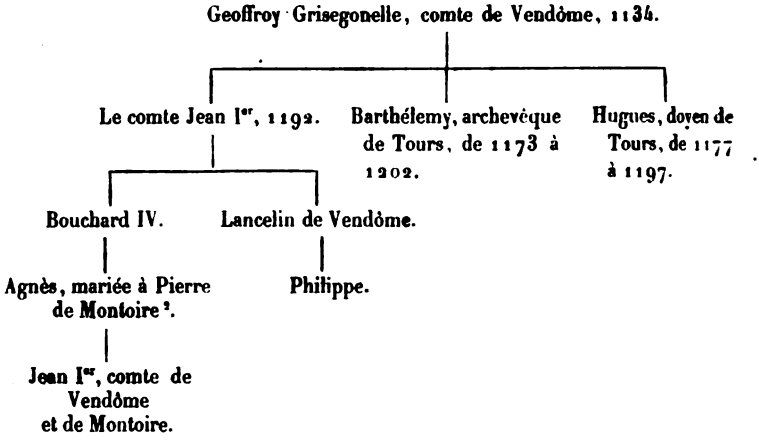

En 1202, Jean de Montoire, fils de Pierre et d'Agnès, donna aux religieux de Fontaines, en échange de la rente d'un muid de méteil, huit arpents de terre, appelés *la Culture* ou *Couture*, situés à la *porte occidentale de Montoire* [3]. M. Salmon avait déjà visé cet acte, qui modifia les dispositions primitives.

N° LXIX. Philippe, fils de Lancelin, donne en aumône aux mêmes religieux tout ce qu'il possède à *la Goutte* (*apud Gutam*) en prés, bois et terres cultivées. De leur côté, les frères de Fontaines payent au donateur 30 livres angevines et 40 sous vendômois. L'acte est passé en présence et par l'autorité du comte Bouchard IV, *devant l'église Saint-Georges de Vendôme*, la célèbre collégiale du château [4].

[1] *Gallia christiana*, t. XIV, col. 145, 146 et 154. — Cf. *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme, t. VIII, p. 724.

[2] Agnès mourut après 1192, mais avant 1197, ainsi qu'il résulte de la charte que nous analysons.

[3] *Tables de M. Mabille*, p. 235, n° 2168.

[4] Démolie par la Révolution de 93.

Digitized by Google

Lancelin, père de Philippe, était le second fils de Jean Ier, seigneur de Vendôme, et le frère du comte Bouchard IV. Il mourut avant l'année 1188[1].

Le lieu de *Guta*, auprès de Vendôme, s'est appelé aussi *Cresimentum*. Ce dernier nom résulte de l'intitulé du présent acte et d'une charte de 1194, citée par M. Mabille[2].

N° LXX. Eudes, fils de Salomon, partant pour la croisade, avait cédé à l'abbaye de Fontaines la dîme de *la Galocherie*, moyennant une somme principale de 30 livres et autres prestations accessoires; mais les religieux, troublés dans leur possession, ne purent retirer de cette dîme le profit qu'ils en espéraient. A son retour, le seigneur croisé, instruit de ce trouble, « et craignant de perdre les bonnes grâces des religieux, qui avaient accordé à sa femme Héliot la faveur du *monachat*[3], » considérant, d'ailleurs, qu'il devait à leurs bienfaits spirituels et temporels d'avoir accompli son pèlerinage en terre sainte, leur céda quatorze arpents et demi de terre, situés à *la Guinatie*, en échange de la dîme dont ils ne pouvaient jouir paisiblement. Il fit mesurer cette quantité de terre par Jean *Le Fotres*, qui reçut trois sous pour son salaire. L'arpentage eut lieu devant plusieurs témoins, entre autres « la dame Marthe de Meslay, qui suivit à cheval les arpenteurs, pendant toute la durée de l'opération. »

Eudes confirma, en outre, aux mêmes religieux, la propriété d'une mouée de terre qu'il leur avait également cédée avant son départ pour la terre sainte, et qu'un nommé Bouchard Muart leur disputait injustement. Pour terminer la contestation, il fit poser des bornes, d'accord avec l'auteur du trouble, revenu à de meilleurs sentiments.

Cette seconde pièce de terre était située à la Gallochière, sur le chemin de Vendôme à Blois.

Outre la dîme en question, les religieux devaient percevoir deux deniers de cens, *duos nummos censuales*, sur une *noue* assise un peu au-dessous de ladite terre[4].

[1] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 814.

[2] *Tables*, p. 220, n° 2075.

[3] *Monascatum*; c'était une société de prières à la vie et à la mort. Les personnes séculières pouvaient participer ainsi aux avantages spirituels de la vie religieuse. Ces affiliations de piété se rencontrent fréquemment dans les annales des monastères.

[4] *Noa*, pré bas et humide, servant de pâturage.

Digitized by Google

En retour de ce qu'ils recevaient d'Eudes, les religieux lui comptèrent 15 livres de monnaie angevine[1] et deux muids de froment (*annonæ*) dont chaque setier valait 5 sous[2]; le tout indépendamment des 30 livres de monnaie angevine déjà payées, et d'une très-bonne vache qu'ils avaient donnée à la femme d'Eudes.

Les sommes fournies par les religieux aidèrent le soldat du Christ à payer les frais de la croisade.

L'acte est passé devant Bouchard IV, comte de Vendôme, faisant fonction de notaire public; il porte la date historique « de l'année où Philippe-Auguste revint de son expédition d'outre-mer (*e partibus transmarinis*), après la prise de Saint-Jean-d'Acre. » Les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* fixent ce retour aux fêtes de Noël de l'an 1191 (t. I, p. 579). Parmi les témoins désignés dans l'acte, on remarque Pérégrin, abbé de Fontaines, qui gouverna cette maison de 1188 à 1211, et qui en fut aussi le premier historien[3].

N° LXXI. Le même Bouchard donne « à l'église de la bienheureuse Vierge Marie de Fontaines un bourgeois de Vendôme, pour le service du monastère. » A cet effet, il l'affranchit de toute redevance seigneuriale tant qu'il servira les religieux. Ce domestique s'appelait Herbert, et il était frère de l'abbé Pérégrin. S'il vient à les quitter, ou s'il meurt en exercice, le comte s'engage et oblige ses successeurs à lui substituer un autre bourgeois, qui obtiendra les mêmes immunités[4]. La charte, datée de 1197, se termine par les recommandations et les imprécations ordinaires. Au nombre des témoins figure un Guillaume *Chappe d'Ane* (sobriquet évidemment satirique). Cette même charte a été insérée dans la collection volumineuse de dom Housseau[5].

N° LXXII. Philippe, fils de Lancelin, et Dogana, sa mère, donnent *en perpétuelle aumône* aux mêmes religieux une *tenure*,

[1] Vendôme suivait la coutume d'Anjou et comptait aussi en monnaie de cette province. Il ne faut pas s'en étonner, puisque les deux seigneuries appartinrent primitivement aux mêmes maîtres. Cette communauté d'origine nous explique l'usage de mesures semblables et de valeurs monétaires identiques.

[2] Le setier de Vendôme contenait environ 1 hectolitre 4 décalitres.

[3] Voir *supra*, p. 83.

[4] J'ai expliqué plus au long ce privilége, dans une étude sur le servage dans le Blésois. (*Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, t. VII, p. 120 et suiv.)

[5] *Table de M. Mabille*, p. 222, n° 2097.

Digitized by Google

appelée *la Guinetière*, qu'ils possédaient auprès de Vendôme, avec le cens attaché à cette terre *que tenait*..... La suite nous échappe. L'intitulé de la charte nous apprend néanmoins qu'elle émanait, comme les précédentes, de Bouchard IV, seigneur suzerain des donateurs, et, en cette qualité, investi du droit d'autoriser ou de confirmer les dispositions faites par ses vassaux en faveur des églises et des monastères, lorsqu'il s'agissait de biens situés dans les limites du comté de Vendôme.

Retrouvera-t-on jamais le cartulaire original dont notre feuillet provient? Nous le souhaitons, dans l'intérêt des études historiques. En attendant, on saura que ce feuillet détaché appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Blois, où les curieux peuvent le consulter.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Documents sur le midi de la France contenus dans les archives de Pise.

Communication de M. Molard.

Accord entre Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et les Pisans.
(1165, 29 avril.)

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Ego Ermengarda, Narbonensis vicecomitissa, hominibus meis facio jurare pacem, et ab hodie in antea omnibus diebus vite mee firmiter tenere eam faciam Pisane civitati et omnibus hominibus qui modo de Pisano consulatu sunt vel in antea erunt, in personis eorum et in omnibus rebus ipsorum, in mari et in terra, in stagnis et in fluminibus, in portu in introitibus et in exitibus, in eundo et in redeundo, sanos et naufragos et in qualicunque modo venerint in potestativo meo salvare cum bona fide et sine enganno in toto districto meo. Si vero aliquando contigerit quod homines de potestativo meo offendant homines de consulatu Pisano, postquam ego Ermengarda de Narbona vicecomitissa monita fuero nuncio certo vel sigillo consulatus Pisani, infra xl dies secundum plenam iusticiam offensam faciam restituere. Hec omnia que superius scripta sunt de pace ista, ego Ermengarda predicta tenebo et attendere faciam bona fide et sine enganno.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Ego Ugo Pagani, le-

Digitized by Google

gatus Pisane civitatis, iuro per me et per omnes consules civitatis Pise, qui hodie ibi sunt vel in antea erunt, pacem habere et tenere ab hodie in antea domine Ermengardi de Narbona vicecomitisse omnibus diebus vite sue et omnibus hominibus de Narbona et de tota terra sua presentibus et futuris, in personis eorum et in omnibus rebus ipsorum, in mari et in terra, in stagnis et in fluminibus, in portu in introitibus et in exitibus, in eundo et in redeundo, sanos et naufragos et in qualicumque modo venerint in potestativo nostro salvare cum bona fide et sine enganno in toto districto Pisani consulatus. Si vero aliquando contigerit quod homines de consulatu Pisano offendant homines de potestativo Ermengarde de Narbona, Pisani consules, postquam moniti fuerint nuncio certo vel sigillo Ermengarde predicte, infra xl dies secundum plenam iusticiam offensam facient restituere.

Hec omnia que superiùs scripta sunt de pace ista, ego Ugo Pagani tenebo et attendere faciam, si Deus me adiuvet, et sancta evvangelia, bona fide et sine enganno.

Factum est hoc anno Domini Jhesu Christi m° c° l° xv°, mense aprilis, iij kalendas madij FR. V. regnante rege Lodovico in Francia.

Hanc pacem juraverunt cum Ugone Pagani isti qui sunt subscripti: comte Gerardi de Massaia, Bartolomeus quondam Galfridi, Girardus de Lescudo, Rainerius Gaiolinus, Strambo de Ponte, Ugo Gransio.

De Narbona iuraverunt Arnaldus de Vitrac, Raimundus de Triavilla, Petrus monetarius, Guillelmus Bernardi, Guillelmus monetarius, Petrus de Bosco, Guillelmus de Volta.

(R° Archivio di stati in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Traité de paix et de commerce entre Grasse et la commune de Pise.
(1179, novembre.)

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Cum pacis memoria, tum propter labilem hominum mentem tum propter brevem vitam, facile labi possibile sit, ut stabilis permaneat, litterarum notabulo duximus comendandam. Itaque nos Petrus, Gascus et Gaucerandus Rolandi, et Raimundus Gaioli, atque Barreria, Dei gratia consules Grasse, et nos similiter Malus Vicinus, et Raimundus Esquirpi, et R. Gralia, et Raimundus Garcinus, eadem gratia anni futuri consules, facimus consulibus Pisanis et civitati Pisane, et omnibus Pisanis et omnibus personis districtus, firmam pacem, et convenimus pro nobis et omnibus hominibus nostri districtus tenere firmam pacem in personis et havere, terra et aqua, consulibus Pisanis et omnibus hominibus eorum districtus, et eos sanos et naufragos in personis et rebus per totam fortiam nostram salvare et defendere, et non offendere eos nec offendere facere; et si offensio facta fuerit de personis, infra xl dies ex quo

Digitized by Google

inde reclamatio facta fuerit, convenientem vindictam facere. Si vero de rebus fuerit offensa, secundum rationem et bonum Grasse usum iusticiam fieri faciemus, similiter infra xl dies, nisi per reclamatorem remanserit vel causa testium vel instrumentorum : hoc intellectu ut de pena pro rebus ablatis vel de iniuria non teneamur facere rationem, nisi sicut superius dictum est, nec jus suum amittat qui ius sibi dixerit faciendo iniuriam vel sua auctoritate aliquid accipiendo. Promictimus etiam quod, si prescriverimus regem Aragonensem vel comitem provintie, vel eius baiulum vel nuntium, velle offendere Pisanos, cicius quam poterimus significabimus Pisanis consulibus, et eos si potuerimus defendemus et adiuvabimus precibus et querendo mercedem; et si havere Pisanorum, quod tempore pacis Grasse vel in eorum districtu fuerit, ipse vel alius pro eo abstulerit vel dampnificaverit, reddemus de nostro comuni et proprio, et emendabimus dampnum passis et eis quibus ablatum fuerit. De havere Pisanorum quod Grasse adductum fuerit, Grassenses solitam diricturam tollant, et nemo aliam. De mercationibus et ceteris contractibus inter Pisanos et Grassenses Grasse habitis, Pisani, si voluerint Grassenses, Grasse conveniri possunt et ad rationem cogi. Hoc tamen salvo ut, super illis factis que iam preterierunt, unde ratio a Pisanis contra Grassenses vel Grasse comune exigitur, videlicet ab Ildebrando Belacte et aliis Pisanis, et omnibus qui cum eo erant, et omnibus aliis Pisanis, iudices super hoc iurare debent diffinire per rationem et bonum usum infra xl dies, ex quo inde reclamatio facta fuerit, et testes quos predicti reclamatores petierint, cogemus ad testimonium reddendum, et eos iurare cogemus dicere veritatem totam pro utraque parte, nisi ut superius dictum est remanserit : et quod nullum sacramentum vel ordinamentum fecerunt quominus ita diffinire debeant, nec propter aliquod ordinamentum vel preceptum vel compagniam omictent, ut non cognoscant vel diffiniant per rationem vel bonum usum et sententiam et laudamentum inde datum excecutioni mandabimus, exceptis libris quatuorcentis usque in libris quingentis melgorriensium, si tot fuerunt, quas rex Aragonensis Pisanis auferri fecit, de quibus non teneamur facere iusticiam. Eodem habito intellectu ut de pena non exigenda et de iniuria et de iure non amittendo, sicut superius dictum est, in venturis offensis ut inde non teneamur. Predicta vero pax et conventio debeat observari ab hodie usque in xxvi annos, et sic ad sancta Dei evangelia iuravimus quod hec omnia ista sine fraude et malo ingenio observabimus toto tempore huius consulatus, et sequentes consules hoc idem iurare faciemus, et quod non recipient consulatum qui hoc idem non iurent : et si forte, quod absit, aliquod predictorum, ut dictum est, non fuerit observatum, propterea pax non rumpatur, et id quod non fuerit observatum, infra xx dies ab inquisitione inde facta, emendetur.

Hec pax et conventio facta fuit in ecclesia Beate Marie, in presentia Fulconis, Dei gratia Antipolitani episcopi, et Ugonis Riperti, Sicardi de Tor-

Digitized by Google

retis, Guillelmi Longi, Guillelmi Aimini, Fulconis Boni-filii, et Calverie, et Isnardi Garcini, Guilielmi Joannis, Petri de Claromonte.

Anno ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi M°C°L°X°X° viiij, mense novembri, indicione xij^a^.

Ego Bertrandus notarius, consulum Grasse mandato, ipsorum consulum hanc cartam scripsi.

(Manca il sigillo che era pendente).

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Traité de paix et de commerce entre les communes de Pise et de Nice.
(1178, 29 mars.)

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Notum sit omnibus presentibus atque futuris quod ego Ildebrandus, Sigismundi filius, Pisanorum consul et missaticus, propter discordias que inter Pisanos et eorum inimicos erant in Provincia sedandas missus, talem facio conventionem ex parte mea et sociorum meorum Pisanorum consulum cum consulibus Niciensibus, scilicet R. Raimbaldi, R. Chabaudi, P. Badati, Bertrando Ricardi, et civitate Nicia. Pacem siquidem et concordiam bona fide, sine dolo et fraude, me meosque collegas Pisanos consules civesque Pisane urbis ceterosque ad iurisditionem seu districtum eiusdem civitatis spectantes, predictis Nicie consulibus eiusdemque urbis civibus aliisque ad iurisdictionem vel districtum suum pertinentibus, deinceps tenere iureiurando promicto. Quod si contingerit aliquem de civibus nostris seu de iurisdictione nostra alicui Niciensium vel cuiquam de eorum iurisdicione seu districto dampnum inferre, visis a nostre urbis consulibus litteris Niciensium sigillo consulum sigillatis, ita quod probatum sit duobus testibus in presentia Niciensium productis, vel confessione ab eo qui dampnum dedisse dicetur coram Pisanis consulibus facta, infra xl dies proximos ablata in simplum dumtaxat restituantur. Hoc quoque intellecto, sive presens sive absens sit qui dampnum dedisse dicetur, dum tamen sit solvendo. Quod si solvendo non esset, eum a civitate nostra et tota iurisdictione nostra seu districto pro posse nostro bona fide et sine fraude expellemus, nec recipietur a nobis, nec in civitate nostra nec infra districtum nostrum habitare pro nostris viribus eum permittemus, donec dampnum resarcierit : pace tamen ante dampni restitutionem et post nichilominus in perpetuum duratura.

(In carattere diverso :) Hec acta sunt apud Nissam, in ecclesia Sancte Marie, M. C. lxxviii, indictione decima, quarto kalendas aprelis, anno Dominice incarnationis.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Digitized by Google

Traité de paix et de commerce entre les communes d'Arles et de Pise.
(1221, mai.)

In nomine trini et unius Dei, amen. Nos Isnardus de Antravenis, Dei gratia potestas Arelatensis, pro nobis et toto consilio et populo universo tam civitatis quam burgi Arelatensis, universis et singulis presentibus et futuris, et pro omnibus hominibus iurisdicionis et districtus et forcie Arelatensis civitatis, facimus vobis Bertrando Rainaudo et Bernardo Ferreolo, recipientibus pro nobili viro domino Bonacurso Enrigi de Cane, Pisanorum Dei gratia potestate, et pro comuni Pisano et civitate Pisana, et omnibus Pisanis et omnibus hominibus Pisani districtus, et qui Pisano nomine censentur, firmam et veram pacem et omnes querimonias de rebus ablatis sive dampnis illatis quas Arelatensis civitas vel comune civitatis Arelatensis, vel aliquis de civitate vel iurisditione vel districtu eius, habet contra universitatem Pisanam vel contra aliquem Pisanum civem, vel contra aliquem de iurisditione vel districtu Pisane civitatis, et contra aliquem qui Pisano nomine censeatur; et dampna omnia eis illata nos dictus Isnardus de Antravenis, Arelatensis potestas, bono animo remictimus pro nobis et domino archiepiscopo, et pro universitate et singulis personis Arelatensibus et eius forcie et districtus. Et convenimus et promictimus pro nobis et supradicto domino archiepiscopo, et pro rectoribus et consulibus presentibus et futuris et universitate Arelatensi, et pro singulis hominibus Arelatensibus et eius forcie et districtus, vobis Bertrando Rainaudo et Bernardo Ferreolo, pro domino Bonacurso, potestate Pise, recipientibus, et pro comuni Pisano et pro civitate Pisana et omnibus Pisanis et Pisani districtus hominibus, et qui Pisano nomine censentur, quod predictus dominus Ugo archiepiscopus et eius successores, et nos et consules vel rectores qui in antea erunt predicte civitatis Arelatensis, et populus Arelatensis et omnes homines eiusdem iurisditionis et forcie, firmam et veram pacem tenebimus cum civitate Pisana et cum omnibus hominibus Pisane civitatis et eius forcie et districtus, et cum omnibus qui Pisano nomine censentur, et salvabimus et deffendemus eos omnes in personis et rebus, terra et mari et aqua, sanos et naufragos, eundo, stando et redeundo in civitate Arelatensi et eius portu et forcia et districtu, tam contra amicos quam contra inimicos et contra omnem personam et locum; et quod in personis vel rebus non offendemus in aliqua parte vel loco, nec offendi aliquo modo faciemus Pisanos vel aliquem eorum, vel aliquem de districtu vel forcia Pisane civitatis, vel aliquem qui Pisano nomine censeatur, nec aliquem qui in ligno Pisanorum cum Pisanis navigabit, nisi ille sit de terra cum qua Arelatensis civitas publicam guerram habeat, vel Arelatensis civitas per suas litteras civitati Pise denunciaverit quod guerram habeat. Que denunciatio fieri non debet, nisi de ea terra cum qua in veritate Arelatensis civitas guerram habeat, et tum si eum of-

Digitized by Google

fenderet, pax propter hoc non rumpatur. Et quod si offensio facta fuerit de personis, infra xl dies, ex quo inde reclamatio facta fuerit, Arelatensi potestati vel rectori vel consulibus, si ille qui offensam fecerit fuerit de iurisditione civitatis, vel dominorum eiusdem civitatis vel potestatis seu consulum aut rectorum, convenientem vindictam inde faciet. Si vero de rebus fuerit offensio facta alicui Pisane civitatis vel eius iurisditionis aut forcie vel districtus, vel alicui qui Pisano nomine censeatur, et hoc probatum aut certum fuerit, faciemus infra xl dies continuos conmunerandos ab inquisitione ab eo facta vel ab aliqua persona pro eo, cum integritate ablata, si invenientur, restitui : si non invenientur, de bonis qui dampnum dedit emendari faciemus. Hoc tamen intellecto, sive presens vel absens sit qui dampnum dedit, dum tamen solvendo sit, plenarie, ut dictum est, ablata restitui vel emendari faciemus. Si vero solvendo non fuerit in totum, sed pro parte, pro ea parte qua solvendo fuerit dampnum faciemus emendari : pro eo autem qui solvendo non fuerit, faciemus fieri de eo qui offensam fecerit iusticiam secundum rationem et bonum usum civitatis Arelatensis. Si autem dubitetur utrum ille cui dampnum illatum fuerit sit de civitate Pisana vel eius districtu aut forcia, aut Pisano nomine censeatur, et hoc non probaverit, faciemus omnia supradicta infra xl dies postquam de hoc litteras sigillo Pisane civitatis a comuni Pisano missas habuerimus, et quominus habeant, fraudem non committemus : et tunc res quas invenerimus retinebimus saisitas usque ad tres menses. De mercationibus et ceteris contractibus inter Pisanos et Arelatenses habitis, Pisani Arelate, si voluerint Arelatenses, conveniri possint et ad rationem cogi. Et quod si aliquis Pisanus, vel de Pisano districtu seu forcia, de aliquo negocio quod ab hodie in antea fiet, vel quod ante fractionem pacis inter Pisanam civitatem et Arelatenses factum fuerit. reclamationem fecerit de aliquo homine Arelatensi, vel de eius districtu aut forcia, seu de aliquo foretaneo qui in Arelate tunc invenietur, secundum rationem et bonum usum civitatis Arelatensis iusticie plenitudinem ei fieri faciemus, exceptis quam de dampnis datis et ablationibus et rapinis hinc inde factis usque ad diem compositionis huius pacis, de quibus omnibus non teneantur facere rationem. Et quod recipiemus, salvabimus et deffendemus omnes homines et res et navigia Pisanorum et hominum eius forcie et districtus, et eos qui Pisano nomine censentur, cum omnibus rebus quas habuerint sive secum reduxerint, qui et que ad Arelatem vel eius forciam devenient et applicabunt, sive confugient et morari voluerint, ab hominibus omnibus et personis, et nominatim a Ianuensibus et hominibus de districtu et riveria eorum, et eos securos et tutos faciemus, et adiuvabimus eos pro posse nostro, et quandocumque egredi voluerint, eos libere exire et ire permittemus cum omnibus eorum rebus, nec antequam voluerint Pisani, eos exire cogemus. Et quod navigare permittemus Arelatenses cum Pisanis, et eis nullo modo prohibebimus nec prohiberi faciemus cum Pisanis navigare vel ire quocumque modo volentibus. Et quod la-

Digitized by Google

nuensium vel aliorum publicorum inimicorum Pisane civitatis havere, si cum Arelatensibus forte in aliquo navigio inventum fuerit a Pisanis, ipsi Arelatenses non facient suum, nec suo nomine ipsum deffendent. Et si forte aliquis Arelatensis cum Ianuensibus, donec guerra inter Pisanos et Ianuenses fuerit, a Pisanis inventus fuerit in eorum navibus vel lignis, eundo vel redeundo, liceat Pisanis et Pisane civitatis, forcie et districtus hominibus, Arelatenses et res eorum tanquam Ianuenses offendere et capere, et capta retinere et non reddere nec reddi facere; et propterea hec pax et concordia non rumpatur. Et quod Arelatenses in aliquo navigio non defferent salem in aliquam partem a Ianua usque Pisas, nisi Pisas tantum. Et quod Arelatenses, in quacumque parte mundi extra Arelatem vel eius forciam fuerint, adiuvabunt Pisanos cum armis bona fide sine fraude contra omnes homines, nisi fuerint tales cum quibus Arelatenses pacis confederationem haberent, contra quos adiuvare cum armis non teneantur, sed interponant partes suas bona fide sine fraude vel ad amicabilem compositionem faciendam. Et quod in civitate Vechia et ab inde versus Pisas bladam non accipient pro defferendo alicubi, nisi pro defferendo Pisas vel Arelatem, tantum videlicet quantum voluerint; ita quod de Arelate de ipsa blada extrahi non debeat. Et quod in prima andata quam hoc anno et singulis annis de cetero fecerint maremmam pro blada quocumque ligna fuerint, ad portum Pisanum venient, et potestati vel rectoribus vel consulibus qui pro tempore tunc erunt eorum adventum significabunt. et, si ei vel eis placuerit, Pisas inter duos pontes ipsam bladam defferent et vendent. Et quandocumque et quotienscumque galea vel galee Pisanorum Arelatenses cum eorum ligno vel lignis bladam defferentes invenerit vel invenerint, liceat Pisanis ipsos eos cogere venire ad vendendum Pisas inter duos pontes, nec propterea pax vicietur, quia sic actum est in hac pace. Et quod de havere Pisanorum quod Arelatensibus per riveriam vel undecumque aut de quacumque parte adductum fuerit, si ibi vendetur, tollantur in introitu vel exitu denari quatuor per libram monete que cursum habet in Arelate, et non plus quacumque occasione : de eo autem quod ibi non vendetur nichil tollatur, sed ubicumque voluerit ab eo qui habuerit defferri aliquo modo non impediatur. Et quod nulli persone vel loco, sive aliquibus personis de provincia vel de aliqua parte provincie, et nominatim de locis vicinis et propinquis, Arelatensi civitati volentibus, offendere vel dampnificare Pisanos et Pisani districtus homines, et qui Pisano nomine censentur, in personis et rebus, vel contra eos ire vel mittere in cursum, consilium vel auxilium dabimus de personis vel rebus, nec aliquem vel aliquos de civitate Arelatensi, vel eius burgis sive eius forcia vel districtu. cum eis ire vel navigare contra Pisanos et Pisani districtus homines, et qui Pisano nomine censentur, nec victualia sive panaticam facere vel recipere in civitate Arelatensi, vel eius burgis sive eius forcia vel districtu, aliquatinus permittemus, et omnibus descendere vel exire volentibus per Rodanum qui

Digitized by Google

currit sive labitur juxta civitatem Arelatensem, contra Pisanos et Pisani districtus homines, et qui Pisano nomine censentur, si hoc nobis constiterit vel nobis notum fuerit, et eis conmode sine preparatione armorum resistere poterimus, ne descendant vel exeant bona fide resistemus quousque jurent in illo itinere usque ad reversionem non offendere vel dampnificare Pisanos et Pisani districtus homines, et qui Pisano nomine censentur, in personis vel rebus. Predicta vero pax et conventio debeat observari ab hodie usque in annos viginti quinque proximos. Et insuper nos Isnardus de Antravenis, prenominatus potestas, et Raimbaudus vicarius, et Ugo Rainerius, judex Arelatensis, promictimus vobis Bertrando Rainaudo et Bernardo Ferreolo, recipientibus pro predicto nobili viro domino Bonacurso Henrigi de Cane, Pisanorum Dei gratia potestate, et pro comuni Pisano et civitate Pisana et omnibus Pisanis et omnibus hominibus Pisani districtus, et qui Pisano nomine censentur, dictam pacem et omnia que in ea continentur universa et singula rata et firma tenere, habere, facere et servare usque ad tempus pretaxatum, et tactis sacris evangeliis iuramus. Et nos consiliarii infrascripti, videlicet Bertrandus, Porcelletus, Autardus, Aurella, Guillelmus de Viridifolio, Guillelmus Ugo, Ugo Gaufridus, Ugo Tailencus, Rostagnus Laurencius, Poncius Guerengarius, Petrus Cadasta, Petrus de Merricis, Bertrandus Bonus-filius, Bertrandus de Monte-Olivo, Audebertus de Vauta, Petrus de Aqueria, Ugo Fulco, Rostagnus de Becdeiun, Poncius Bastonus, Bertrandus Bonaudus Guibertus, Gaufridus Trabustolus, Gaufridus Mataronus, Guillelmus Lombardus, Rainaudus de Turbia, Guillelmus de Castriis, Guillelmus de Miramars, Raimundus Rufus, Motelus, Petrus Iterius, Petrus de Toro, Guillelmus de Bosco, Guillelmus Bernardus Rapina, Bertrandus Senequerius, Raimundus Bencelinus, Amatus et Petrus Ugo Amilius, prefatam pacem et omnia que in ea continentur universa et singula rata et firma promittimus vobis Bertrando Rainaudo et Bernardo Ferreolo tenere, habere, facere et servare usque ad tempus pretaxatum et tactis sacris evangeliis juramus. Et nos infrascripti de populo tam civitatis quam burgi Arelatensis, videlicet Bertrandus Cappa, Pellegrinus, Romeus, Petrus Guillelmus, Poncius Bovetus, Bertrandus Johannes, Bartolomeus Scapha, Guillelmus de Olivario, Rainaudus Iterius, Petrus Raimundus, Petrus Ugo causidicus, Petrus Stephanus, Guillelmus Bartolomeus, Guillelmus Ricardus, Guillelmus Laurencius, Aicardus, Raimundus Bedos, Bertrandus Silvester, Bernardus Marinus, Raimundus de Sancto Georgio, Bertrandus de Novis, Berengarius Roveria, Petrus Durantus, Guillelmus Roardus, Bertrandus de Aqueria, Stephanus de Roveria, Ugo de Sancto Mauricio, Bertrandus Rainaudus juvenis, Stephanus de Molegesio, Petrus Bonus, Guillelmus de Cabannis, Guillelmus Gaufridus, Gaufridus Lombardus, Berengarius Darderius, Bertrandus de Bono-anno, Guillelmus Ricardus de Furcis, Guillelmus Bricius, Petrus Talonus, Guillelmus de Caunis, Petrus Oli, Bernardus de Rocamaura, Johannes Caussamira,

Digitized by Google

Guillelmus Raimundus de Bosco, Poncius Ausoinus, Poncius Arnaudus, Tripolus, Petrus Rainaudus, Raimundus Bonus-filius, Bernardus Rebellus, Ugo Mataranus, Jacobus Regangnola, Johannes de Sancto Floro, Petrus Scuderius, Raimundus Dalmacius, Ricardus Feminus, Johannes Vassal, Petrus Martinus, Guillelmus Michael, Ademarius, Petrus Pascalis, Petrus Ramatus, Johannes de Aratris, Guillelmus Poncius, Petrus Stephanus, Guillelmus Guiraudus, Petrus de Sancto Egidio, Poncius Durantus, Benagent, Guillelmus Ganterius, Bertrandus Scurol, Raimundus Bartholomeus, Rostagnus Scurol, Durantus Almeranus, Petrus Gabardus, Tropinus, Guillelmus Petrus, Bertrandus Isoardus, Bertrandus Claperius, Petrus Girardus, Bernardus Sobrancerius, Gaufridus Arlatanus, Ugo Rapina, Ugo de Airaga, Petrus Raseire, Guillelmus Mercaderius, Guillelmus Pistor, Petrus de Ecclesia, Guillelmus Deodatus, Guillelmus Petrus, Bertrandus Doblega, Poncius Ferreolus, Guiraudus Gras, Guillelmus Irissonus, Poncius Lambertus, Petrus Pelliparius, Guillelmus Catalanus, Guillelmus Paulus et Arnulfus Pelliparius, predictam pacem et omnia que in ea continentur universa et singula promictimus rata et firma tenere, habere, facere et servare usque ad tempus pretaxatum, et tactis sacris evangeliis juramus. Et ego Alvernacius, mandato populi tam civitatis quam burgi Arelatensis, in publico parlamento, in animas totius populi predicti, et meam prescriptam pacem et omnia que in ea continentur universa et singula promicto rata et firma tenere, habere, facere et servare usque ad tempus viginti quinque annorum continue computandum, et tactis sacris evangeliis juro. Actum fuit hoc anno Dominice incarnationis M°C°C° vicesimo primo, mense madii, in civitate Arelatensi. (L. S.) Ego Guillelmus de Gravezons, publicus Arelatensis notarius, mandato prenominati potestatis Arelatensis et omnium predictorum juratorum, hanc cartam scripsi et signo meo signavi, et sigillo comunis Arelatensis plumbeo sigillavi. (Sigillo plumbeo pendente con laccio di seta rosso.)

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Nouveau traité entre Pise et Grasse. (1227, octobre 15.)

In nomine eterni Dei piissimi. Discretio sapientie que aguntur scriptis reservari disposuit, ne post temporum curricula oblivioni a labili hominum memoria traderentur. Ad optinendum igitur memoriam et non obliviscendum desiderate confederationis vinculum, cujus publici instrumenti per secula durabilis duret actoritas, notum faciens tam futuris quam presentibus Raimundum Gaufridum, Bertrandum Rollandum, Raimundum de Sclanola, Augerium Raimundum de Faia et Guillelmum Longum, consules Grasse, procuratores suos et comunis Grasse, videlicet Gaucerandum Guillelmum et Petrum Martinum, mandato et consilio comunis Grasse, Pisis direxisse, ut per eos pax inter inclitam civitatem sola eiusdem civitatis

Digitized by Google

Pisis videlicet gratia et non indigente in aliquo et Grassam observata diutius, cum iam ad finem pervenisset fixi terminis, firmiter firmaretur; visa quidem promissione, intellectisque promissionibus et conventionibus, et omnibus ab ipsis conventis et promissis, domino Rollando, Pisanorum Dei gratia potestati, sicut apparebant omnia per cartulam quam atulerunt, cuius tenor talis est: In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Nos Gauceran-dus Guillelmus et Petrus Martinus, procuratores consulum Grasse, pro comuni Grasse procuratorio nomine, pro consulibus Grasse, et pro ipso comuni Grasse et hominibus universis de Grassa, facimus vobis domino Rollando Rosso, Pisanorum potestati, pro vobis et pro comuni Pisano et pro civitate Pisana et omnibus Pisanis et omnibus personis Pisani districtus, firmam pacem, et convenimus pro nobis et pro consulibus Grasse, et pro comuni Grasse et hominibus omnibus de Grassa eiusdemque districtus, tenere firmam pacem in personis et avere, terra et aqua, vobis pro civitate Pisana, et eidem civitati Pisane et omnibus hominibus eiusdemque civitatis et districtus, et eos sanos et naufragos et personis et rebus per totam fortiam nostram salvare et deffendere, et non offendere eos nec offendi facere, et, si offensio facta fuerit de personis, infra xl dies ex quo inde reclamatio facta fuerit, convenientem vindictam facere. Si vero de rebus fuerit offensio, secundum rationem et bonum usum Grasse iustitiam fieri faciemus, similiter infra quadraginta dies, nisi per reclamatorem remanserit vel causa testium vel instrumentorum. Hoc intellecto quod de pena pro rebus ablatis vel de iniuria non teneamur facere rationem, nisi sicut supradictum est, ne suum ius amitat qui jus sibi dixerit faciendo iniuriam vel sua auctoritate aliquid capiendo. Promictimus etiam quod, si scierimus regem Aragonensem vel comitem Provincie, vel eius baiulum vel nuncium, velle offendere Pisanos, citius quam poterimus significabimus Pisanorum potestati vel consulibus, et eos, si poterimus, deffendemus et adiuvabimus. Et si avere Pisanorum, quod tempore pacis Grasse vel in eius districtu fuerit, ipse rex Aragonensis vel comes Provincie, vel eius baiulus vel nuncius, vel alius pro eo, abstulerit vel dampnificaverit, reddemus et emendabimus de nostro proprio comuni dapnum passis vel eis quibus ablatum fuerit, infra mensem proximum ab inquisitione facta per litteras sigillo comunis Pisane civitatis sigillatas. De avere Pisanorum quod Grasse per riveriam adductum fuerit pro vendendo, ibi tollantur denari quatuor per libram in introitu vel exitu. De mercationibus et ceteris contractibus inter Pisanos et Grassenses Grasse habitis, Pisani Grasse, si voluerint Grassenses, conveniri possint et ad rationem cogi. Hoc tamen salvo ut super illis factis que jam preterierint, unde ratio a Pisanis contra Grassenses vel Grassense comune exigent, videlicet ab heredibus Ildebrandi de Lactis et aliis Pisanis omnibus qui cum eo erant, et omnibus aliis Pisanis, iudices Grassenses super hoc iurare debeant diffinire per rationem et bonum[1]

[1] Suppl. *usum*.

Digitized by Google

infra quadraginta dies ex quo inde reclamatio facta fuerit, nisi ut dictum est superius remanserit. Et quod nullum sacramentum vel ordinamentum fecerint quominus ita diffinire debeant, nec propter aliquod ordinamentum vel preceptum vel compagniam omittent, ut non cognoscant vel diffiniant per rationem vel bonum usum, et sententiam et laudamentum inde datum exsecutioni mandabimus. Predicta vero pax et conventio debeat observari ab hodie usque ad annos sexdecim proximos. Et quod consules Grasse seu pro tempore rectores, et homines omnes Grasse et eius districtus, in toto predicto tempore, donec fuerit discordia inter Pisanos et Ianuenses, vel inter Pisanos et Provinciales, vel alios cum quibus Pisani cum suo districtu publice guerram habuerint, non navigabunt cum Ianuensibus vel hominibus de riveria Ianue, nec cum Provincialibus inimicis Pisanorum, vel cum eis cum quibus publice guerram habuerint, vel si forte cum eis navigando vel ipsi cum eis inventi fuerint a Pisanis vel hominibus de eorum iurisdictione vel districtu, tunc predicta pax sive conventio in nullo patrocinetur Grassensibus illis vel hominibus de eorum districtu vel iurisdictione qui cum eis navigando inventi fuerint, vel quos ipsi secum receperint ad navigandum quocumque fuerint, sive pauci, sive plures. Et quod Grassenses vel homines de eorum districtu avere Ianuensium vel hominum eorum riberie vel Provincialium, cum secum portabunt vel habebunt, non facient suum nec pro suo deffendent in aliquo modo vel in aliquo casu contra Pisanos vel homines eorum districtus, set tunc Pisanis et hominibus Pisani districtus manifestabunt, et eis aliquo modo non contradicent, et propterea pax vel conventio in nullo rumpatur vel vicietur. Et quod in Civita Vechia et abinde versus Pisas bladam non accipient pro defferendo alicubi, nisi pro defferendo Pisas vel Grassam, tantum videlicet quantum voluerint; ita quod de Grassa de ipsa blada extrahi non debeat. Et quod in prima andata quam hoc anno et singulis annis de cetero fecerint in maremam pro blada quocumque ligna fuerint ad portum Pisanum venient, et potestati vel rectoribus vel consulibus qui pro tempore tunc erunt eorum adventum significabunt, et, si ei vel eis placuerit, Pisas inter duos pontes ipsam bladam defferent et vendent. Et quandocumque et quociescumque galea vel galee Pisanorum Grassenses cum eorum ligno vel lignis bladam defferentes invenerit vel invenerint, liceat Pisanis eos cogere venire ad vendendum Pisas inter duos pontes, nec propterea pax vicietur, quia sic est actum in hac pace. Et quod salem in aliquo eorum navigio non defferent a Portu Veneris usque Pisas, nisi Pisas tantum. Et si forte, quod absit, aliquod predictorum non fuerit observatum ut dictum est, propterea pax non rumpatur, et id quod non fuerit observatum, infra viginti dies ab inquisitione facta proinde emendetur. Insuper iuramus quod consules de Grassa et consilium dederunt nobis parabolam pacem vobiscum componere, et eam pacem quam vobiscum componemus firmam tenere promiserunt. Et infra quindecim dies ex quo Grasse reversi fuerimus, consules Grasse iurare faciemus hec omnia, et

Digitized by Google

quod consules Grasse unum hominem in publica contione super animam populi jurare facient istam pacem et omnia firma tenere, et quod ipsi consules non recipient consulatum, vel rectores seu dominatorem Grasse qui hoc idem non iuret, nec illi alios, et sic observetur usque ad completum terminum infrascripte pacis; veruntamen ex quo unus homo semel super animam populi, ut dictum est, iuraverit, non teneantur postea rectores sive consules sive dominus qui pro tempore fuerint in Grassa alium hominem super animam populi iurare facere predictam pacem. Et nuncium et litteras vobis mittemus qui iuret quod consules et homo super animam populi sic iuraverunt. Actum Pisis, in consilio in domo filiorum quondam Ferrantis. Presentibus Ranuccino Bernat, Jacobo Albithi, Caldere, Lamberto Galli et Leone Galgani, testibus ad hec rogatis, anno Domini M°CCXXVII, indictione XV, idus octubris. Visa quidem predicta promissione et visis et intellectis omnibus a predictis consulibus Grasse, predicta omnia bono animo approbantes, universa et singula firma tenere et observare et facere observari promiserunt, ut firmius potest intelligi, et sic in consilio et in capitulo comunis Grasse, de mandato et voluntate consiliatorum, iuraverunt super sancta Dei evangelia atendere et facere firmiter observari, ut apparebat per notulam Bertrandi de Sclannola notarii, anno predicto Domini, die quarto novembris. Iuraverunt etiam hoc idem electi jam consules, Malvicinus Petrus Garcus, Willelmus Squirpus, Gaiolus, Raimundus Audricus, et sic omnia fieri voluerunt. Item die XI predicti mensis novembris, in ecclesia Beate Marie, in presentia Perrini de Digna, Bernardi, civium Pisis, in publica contione, super animam populi Grasse, Grassensium mandato et voluntate, iuravit Pettavinus quod, ut predictum est, ab ipsis omnibus atenderetur et observaretur.

Item eodem mense et anno, die festi sancti Clementis, in capitulo comunis Grasse, coram Perrino de Digna et Bernardo, civibus Pisis, et Raimundo Calveria, et me Guillelmo Bertrando, iuravit Bertrandus Martinus pacem et omnia observare.

Ego Guillelmus Bertrandus, sacri palatii notarius, hoc instrumentum rogatus scripsi et hoc meo signaculo (L. S.) confirmavi.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Priviléges confirmés aux Pisans dans la ville d'Arles et le bourg de Saint-Gilles, par Jayme, roi d'Aragon. (1233, agosto 8.)

Manifestum sit omnibus quod nos Jaccobus, Dei gratia rex Aragonum et regni Maioricarum, comes Barchinonie et Urgelli et dominus Montispelivii, nunc apud Barchinoniam commorantes, per manum Sigerii Gaytani, nobilis viri et specialis nuncii Pisanorum, transcriptum cuiusdam instru-

Digitized by Google

menti nobis extitit presencialiter presentatum, cuius tenor talis erat: In omnipotentis Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti nomine. Breve recordationis ad futuri temporis memoriam societatis et amicicie atque donationis quam Raymundus Berengarius, Barchinonie gloriosissimus comes, Pisanis fecit et cum eis firmavit. Siquidem cum Pisanorum exercitus, qui pro christianorum ereptione captivorum ad Maioricam proficiscebatur divino ducatu, in porticis Sancti Felicis prope Gerundam apud Barchinoniam applicuisset, prenominatus Raymundus excellentissimus comes, cum Raymundo Barchinoniensi atque Berengario Gerundensi venerabilibus episcopis, ac Nogelario ecclesie Sancti Ruffi religioso abbate, nec non et Bernardo Guillelmi de Sardagna strenuissimo comite, Guillelmo Arnaldo vicecomite, Guillelmo Gaufridi de Cerviana (?), Guillelmo Raymundi aliisque suis militibus, causa confirmande societatis et amicicie quam ab utrisque partibus multis transmissis legationibus copulare desiderasse ad invicem promiserant, ad Pisanos in predictum portum Sancti Felicis venisset; postquam sanctissime crucis signum a Petro reverentissimo Pisane ecclesie archiepiscopo, qui dompni apostolici in predicto exercitu vicem gerebat, ad Dei honorem omniumque christianorum salutem suo humero susceperat, nec non et sancte Dei genitricis et virginis Marie Pisane ecclesie, ad Dei et sanctissime Romane ecclesie et omnium sanctorum honorem, ita de eiusdem archiepiscopi manibus ut, quocienscunque Pisani exercitum facerent supra Sarracenos per Hispaniam, eorum vexillifer atque guidator foret, vexillum receperat, hoc donum consilio predictorum episcoporum, abbatis aliorumque qui secum aderant, prenominatus prestantissimus comes Pisanis, causa corroborande societatis et amicicie, concessit, ut, quocienscumque ipsi Pisani vel aliquis ex Pisano populo per terram vel per mare nobilissimi comitis negociatum alioque modo deambulaverint, salve persone cum avere in Arelatensi civitate et in burgo Sancti Egidii, et per totam suam virtutem et forzam quam habet vel in antea acquisierit, vadant atque morentur, et nullus census nullusque redditus quem vulgo usagium appellant, qui sibi pertinet, neque in Arelatensi civitate, neque in burgo Sancti Egidii, neque per totam eius virtutem vel forzam quam habet vel in antea acquisierit, alicui Pisano queratur. Et insuper ubicumque Pisani, vel in Arelatensi civitate vel in burgo Sancti Egidii, et per totam eius virtutem et forzam quam habet vel in antea acquisierit in terra vel in mari, applicuerint, ab omni homine eos debebit deffendere. Et si qua Pisanorum navis per totam eius terram periculis imminentibus nauffragium passa fuerit, salve debeant esse persone cum avere. Igitur postquam predictum donum, consilio jam nominatorum episcoporum et abbatis ac comitum aliorumque qui secum aderant, strenuissimus comes populo Pisano concessit, Athonem, filium domini Marignani, et Erithonem, filium domini Erithonis, Pisanorum consules, osculo sub fidei signo dato, per quodam missile quod vulgo Bulcionem vocamus, vice aliorum consulum tociusque Pisani populi, coram marchio-

Digitized by Google

nibus, comitibus, principibus, Romanis, Lucensibus, Florentinis, Genensibus, Vulterranis, Pistoriensibus, Longobardis, Sardis et Corsis, aliisque innumerabilibus gentibus que in predicto exercitu aderant, investivit. Ut autem omnia que superius dicta sunt confirmarentur et perpetuo memorie habeantur, jam nominatus prestantissimus comes, coram predictis hominibus, Berardonem, Pisanorum consulum cancellarium, in scriptis redigere et omnia confirmare precepit. Acta anno Dominice incarnationis m°c° quartodecimo, sub Petro, venerabili Pisane ecclesie archiepiscopo, atque Gerardo Petro, Gerardo, vicecomitibus, Athone, Enrrigo, Ildebrando, Dodone, Lamberto, Erithone, Loytterio, Ruberto, Rodulfo, consulibus prope ecclesiam Sancti Felicis de Gerunda, septimo idus septembris, indictione sexta. Nos igitur rex prefatus, strenuissimi comitis predecessoris nostri piam intentionem in Domino commendantes, omnia et singula supradicta ex certa scienscia nostra liberaliter confirmamus, et ea omnia per nos et successores nostros promitimus tenere firmiter et servare. Insuper, propter reverenciam Pisanorum et amorem ac benivolenciam quam gerimus circa ipsos, cum presenti instrumento nostro perpetuo valituro, donamus, laudamus atque concedimus populo Pisano et suis successoribus universis in Maiorica venientibus, morantibus, reddeuntibus infra civitatem Maioricarum, quam divina operante gratia acquisivimus, alffundicum si factum fuerit, aut plateam vel locum sufficientem et competentem in quo possint facere et construere alffundicum ad recipiendum se cum ibi venerint cum suis possessionibus et mercibus, et furnum similiter in eodem loco ad coquendum panes, et habeant illam ecclesiam que magis contigua vel propinqua fuerit illi alffundico, et tantam terram sive honorem de cuius redditibus possint vivere mj° clerici qui ad servicium ipsius ecclesie faciendum fuerint pro tempore deputati; recipientes preterea ipsos Pisanos et res eorum omnes in nostra fide et legalitate atque guidagio speciali. Datum apud Barchinoniam, vi° idus agusti, anno Domini m°ccxxx tertio.

Signum (L. S.) Jacobi, Dei gratia regis Aragonum et regni Maioricarum, comitis Barchinonie et Urgelli et domini Montispelieri.

Huius rei sunt testes: Berengarius, Terrachonensis electus; Francus V... de Falio-alquerii; magister hospitalis; Nunno Sancii comes; Poncius Ugonis, comes Impuriarum ..... trincabellus, vicecomes Biterrensis; Petrus Cornelii, Guillelmus de Sancto Vincentio, Gaufridus de Rochabertino, Othonus de Sancto Beato; Assallitus, vicarius Cathalonie; Bernardus de Sancta Eugenia, Bernardus de Cinciliis, Bernardus de Pulcro-loco, Gaucerandus de Cartellano, Bernardus de Gierbe, Garsias de Orca, Suerus Melendi, Amelus Fredoly, Ferandus de ..... majordomus curie.

Sig (L. S.) num Petri Johannis, scriptoris, qui mandato domini regis et Guillelmi de Sala notarii qui hec scripsit, loco, die et anno prefixis.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Digitized by Google

Renouvellement du traité entre Marseille et Pise. (1233, décembre 18.)

In nomine Domini, anno incarnacionis eiusdem millesimo ducentesimo tricesimo tercio, quinto decimo kalendas ianuarii indictione septima. Pateat cunctis hominibus presentibus et futuris quod, cum vir prudens et discretus Siguerius Gaetanus, civis Pisane civitatis, a Iacobo de Goudoinis, iudice et assessore atque vicario viri nobilis Ugonis Lupi, Pisanorum potestatis, et a comuni Pisano, in civitate Massilie destinatus fuisset ad reformandam et roborandam atque innovandam pacem inter civitatem Pisanam et civitatem Massilie, et ad tempus quantum pax ipsa durare deberet ordinandum, et tractatum fuisset ex parte dicti comunis Massilie cum dicto Siguerio ut pax illa, scilicet que inter dictas civitates fuerat, reformaretur et roboraretur et etiam innovaretur usque ad viginti novem annos proxime venturos continuos et completos, dominus Iordanus de Lantar, vicarius Massilie pro illustri domino «Raimundo, Dei gratia comite Tholose» et domino Massilie, et Ugo Vivaudus, syndicus comunis Massilie, de voluntate et consensu generalis consilii Massilie, in palacio comunis ad sonum campane more solito congregati, ipsumque generale consilium nomine dicti domini comitis et comunis Massilie, et pro eis et pro omnibus et singulis de dicto comuni et districtus eiusdem, Rostagnus de Agouto, legatus ad hec a domino B. Dei gratia episcopo Massiliensi, B. prepositus, R. hoperarius ecclesie Beati Marie sedis Massilie, pro dicto domino episcopo et pro se et ecclesia et hominibus ville superioris Massilie, et pro dicta villa superiori Massilie, reformantes, roborantes et etiam innovantes pacem illam usque nunc observatam, que inter civitatem Pisanam scilicet et Massiliensem factam fuit olim per nobilem virum Gattifredum vicecomitem, Dei gracia tunc Pisanorum potestatem, pro se et pro comuni Pisano, et pro civitate Pisana, et pro omnibus Pisanis et omnibus hominibus Pisani districtus, et qui Pisani nomine censebantur, ex una parte, et per Ugonem Beroardum, canonicum maioris ecclesie civitatis Massilie, et Ugonem Andream et Surleonem, legatos domini Rainerii, tunc episcopi Massiliensis, et Roncelini et Ugonis de Baucio, dominorum Massilie, et Ugonis Feri, Massilie vicarii, et consulum ac tocius universitatis Massilie, pro ipsis, domino episcopo et omnibus dominis et consulibus Massilie, et pro tota universitate Massilie, et pro omnibus sue iurisdiccionis, ex altera, prout in instrumentis hinc inde factis continetur, promiserunt predicto Siguerio sollempniter stipulanti ac recipienti pro comuni Pisano et pro hominibus Pisanis et pro hominibus Pisani districtus, et qui Pisani nomine censentur, dictam pacem per predictos factam et omnia et singula que in dicta pace continentur observare et observari facere, et complere atque compleri facere, hinc usque ad viginti novem annos proxime venturos, continuos et completos usque ad quod tempus dicta pax de tractatu utriusque partis valere debeat et durare. Et ad maiorem firmitatem sic atten-

Digitized by Google

dere, observare et complere, attendi, observari ac compleri facere usque ad dictos viginti novem annos, supradicti dominus, vicarius et syndicus, de voluntate dicti generalis consilii, nomine dicti domini comitis et comunis Massilie et eius districtus, et pro eis, ad sancta Dei evangelia iuraverunt. Et dictus Rostagnus de Agouto, vice dicti domini episcopi, B. prepositus et R. Carbonellus supradicti, pro dicto domino episcopo et pro se et ecclesia et hominibus ville superioris Massilie, et pro dicta villa superiori, in eundem modum similiter ad sancta Dei evangelia iuraverunt. Iuraverunt etiam in modum predictum omnes consiliarii infrascripti, scilicet dictam pacem usque ad dictos viginti novem annos proxime venturos, continuos et completos attendere, observare ac complere, attendi, observari ac compleri facere, Bernardus de Conchis, Petrus de Belvezer, Guillelmus Carnutus, Aicardus Sarracena, Petrus Brunus, Guilelmus de Mari, Guillelmus Yterius, Raolmus, Petrus Guillelmus, Bonanatus de Monacha, Ugo Sardus, Bernardus Colradus, Jacobus Alamannus, Petrus Bonum-vinum, Guillelmus Thomasius, Bertrandus Brunus, Olricus de Caranzone, Bernardus Gaschus, Maceta, Petrus Audebertus, Guillelmus Coletus, Paschalis Blanquerius, Carbonellus, Raimundus Coletus, Bernardus Clemens, Bertrandus Clericus, Raimundus Fulco, Petrus Gilabertus, Guillelmus de Orlliaco, Guillelmus de Ultramari, Stephanus Baudoynus, Stefanus Cambius, Guillelmus Sazius, Petrus de Oliveria, Johannes de Sancto Jacobo, Fulco Fusterius, Johannes de Sancto Jacobo, Guillelmus de Rechafolio. Guillelmus de Fornesio, Gaufridus Mainerius, Raimundus de Albia, Petrus de Nanz, Guillelmus Isnardus, Guillelmus Says, Giraudus Mercerius. Post hec supradictus Siguerius ambaxator, nomine comunis Pisani, et pro hominibus Pisanis et pro hominibus Pisani districtus, et qui Pisani nomine censentur, dictam pacem et omnia supradicta laudans, approbans et recipiens, innovans, corroborans ac reformans, promisit dictis domino vicario et syndico stipulantibus et recipientibus, nomine dicti domini comitis et comunis Massilie et eius districtus, et pro eis, et dictis Rostagno de Agouto, legato dicti domini episcopi, B. preposito et R. hoperario ecclesie Beate Marie sedis Massilie, stipulantibus et recipientibus nomine dicti domini episcopi, et pro se et pro ecclesia et pro hominibus ville superioris Massilie, et pro dicta villa superiori Massilie, dictam pacem et omnia et singula que in dicta pace continentur, ipsam pacem innovando, reformando ac corroborando, hinc usque ad viginti novem annos proxime venturos, continuos et completos, observare et observari facere, attendere et attendi facere, et se curaturum et effecturum quod potestas et generale consilium ac comune Pisane civitatis predicta omnia et singula laudabunt et confirmabunt, eamque pacem innovabunt et corroborabunt in modum predictum, ipsamque pacem attendere et attendi facere, observare et observari facere, usque ad dictos viginti novem annos proxime venturos, continuos et completos, ad sancta Dei evvangelia iurabunt. Actum in Aula viridi palacii comunis Mas-

Digitized by Google

silie, in presentia et testimonio domini Arnaudi Johannis, maioris iudicis Massilie, pro dicto domino comite Arnaudi Stephani, Guillelmi de Grasa, Genzolini, Henrici eius filii, Galgani, Pandulfi Gelsi, Burgundi filii Bartolomei, Guirardi, Bergui, Ventrilii notarii Pisani, Ugonis de Sancto Micaele notarii Massiliensis et mei, Guillelmi Ymberti publici notarii et scriptoris palacii Massiliensis, qui mandato et voluntate partium hanc publicam cartam scripsi et signum meum apposui, et ad maiorem precedencium firmitatem, mandato dictorum domini vicarii et dicti generalis consilii, sigillo tam dicti domini comitis quam comunis Massilie sigillavi.

(L. S.) Mancano i sigilli.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Diplomatico. Atti publici.)

Permission à un navigateur de Marseille de s'approvisionner de biscuit sur le territoire de Pise. (1333, 22 mars.)

Anthiani Pisani populi. Viris nobilibus capitaneis capitaniarum Liburne et pleberii Pisani portus pro comuni Pisano et aliis quibuscumque has licteras inspecturis, cum dilectione salutem. Volumus vobis tenore presentium injungentes quatenus Daniellum Anselmi de Marsilia, latorem presentium licterarum, de dictis terris vel altera earumdem, hinc ad quinque dies venturos proximos, semel tantum extrahere et portare super eorum ligno seu galea, onerare seu onerari facere, et portare seu portari facere, libras centum viginti biscocti, et sine contradictione aliqua, permictatis inde, cabella debita soluta fundacario dicti portus pro comuni Pisano. Quia per presentes eidem Daniello inde licentiam concessimus spetialem dicto termino duraturam. Sic nostrum intentum et nutum penitus impleturi quod inde possitis merito commendari.

Date Pisis, die xxij martii, prime indictionis.

(Dal R° Archivio di Stato in Pisa. Reg. di *Lettere degli Anziani*, n° 1, an. 1339-1335, a. 45.)

Permission de sortie en franchise du port de Pise de divers colis appartenant au cardinal Anibaldi. (1333, 33 mars.)

Anthiani Pisani populi. Provido viro... fundacario Pisani portus pro comuni Pisano, cum dilectione salutem. Volumus tibi tenore presentium injungentes dominum Petrum de Sancto Ramundo, nepotem domini Anibaldi cardinalis, libere et sine ullius solutione cabelle, ballam unam pannorum et pannorum certorum a dorso et valigias tres et sportellam unam arnensium et par unum armorum a palestris delatas super ligno domini Danielli de Marsilia, pridie in portu Pisano et in dicto fundaco positas et existentes, de

Digitized by Google

ipso fundaco extrahere et exportare pro ejus libito voluntatis et sine contradictione aliqua patiaris, ei vel alii pro eo res ipsas restituens, cum nobis constet res ipsas esse dicti domini cardinalis et eius familiarium, nostrum ergo juxum et nutum taliter exequens quod proinde venias merito commendandus.

Sigillate sunt mandato dictorum dominorum anthianorum, et date Pisis, die vigesima tertia martii.

(Dal R° Archivio di Stato in Pisa. Reg. di *Lettere degli Anziani*, n° 1, 1333-1335, a. 45.)

Délibération d'une commission nommée par les anciens de Pise pour aviser à une expédition qui se préparait à Marseille pour le compte des Florentins. (1358, 21 juillet, 29 septembre et 13 novembre.)

Duodecimo kalendas augusti.

Providerunt infrascripti sapientes[1] viri super hiis a dominis anthianis Pisani populi electi, et in aliquorum ex eis presentia constituti. Audito a fidedignis quod Marsilie de novo procurantur armari ad petitionem Florentinorum quatuor galee pro veniendo cum mercantiis ad portum Talamonis, et expediat super hoc salubriter provideri pro honore et bono Pisani comunis, et proposito eis per Simonem Lambertuccii, priorem unum ex dictis anthianis, quod super predictis consulent et deliberent de remedio salutari pro bono et honore Pisani comunis.

Quod

Eligantur per dominos anthianos Pisani populi sapientes in parvo numero, qui super predictis provideant et deliberent de viis et modis tenendis cum domino duce Janue, vel aliis quibuscumque modis de quibus dictis sapientibus videbitur, ut ne dicte galee ad dictum portum Talamonis veniant. Et quicquid per eos providebitur et deliberabitur, sic executioni plenarie demandetur.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Arch. del comune. Provvisioni dei Savi. Reg. 13, car. 10 rect.)

Bertio, kalendas octubris[2].

Providerunt infrascripti sapientes viri super hiis a dominis anthianis

[1] *En marge :* Super facto galearum que dicuntur armari Marsilie ad petitionem Florentinorum.

[2] *En marge :* Super galeis que armari dicuntur Marsilie.

Digitized by Google

Pisani populi electi, et in aliquorum ex eis presentia constituti. Intellectis licteris receptis per ser Johannem de Agnello a ser Piero Salmuli, cive Pisano Janue existenti, continentibus inter cetera quod pro comuni Florentie presentialiter armari debebant in civitate Marsilie galee quatuor pro faciendo viadia de Provincia Talamone et cetera in dictis licteris comprehensa, et proposito eis per Guidum Aiutamichristo, priorem unum ex dictis anthianis, quod super predictis consulant et deliberent de agendis pro bono et utili Pisani comunis, partitu facto inter eos ad voces.

Quod

Eligatur per dominos anthianos Pisani populi unus bonus et discretus homo, qui indilate vadat Marsiliam ad investigandum et de veritate sciendum an dicte galee debeant de presenti armari dicta occasione ad servitium comunis Florentie, an non; et dicta de causa et cum informatione quam habebit a prefatis dominis anthianis, ad dictum locum celeriter vadat. Et insuper a predictis dominis anthianis eligantur quatuor vel sex cives de dicta materia sufficienter instructi, qui provideant et deliberent de agendis et de viis et modis tenendis in predictis et circa predicta pro bono, pace et quiete Pisani comunis; et quicquid circa predicta providerint, ita et taliter executioni mandetur.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Arch. del comune. Provvisione dei Savi. Reg. 15, car. 28 *ter.*)

Ydus novembris.

Providerunt infrascripti sapientes viri super hiis a dominis anthianis Pisani populi electi, et in aliquorum ex eis presentia constituti. Proposito eis per dominum Bartholomeum Scarsum, priorem ipsorum dominorum anthianorum, intellectis quibusdam licteris datis in Avinione die vigesimo primo octubris proxime preteriti, continentibus inter cetera quod quinque galee ad petitionem Florentinorum pro veniendo ad portum Talamonis cum mercantiis ipsorum Florentinorum, pro exonerando eas in dicto portu, properantur in Marsilia et Nissa sive Talamone, et ideo consulant et deliberent de agendis in predictis et circa predicta pro comuni Pisano, pro bono et quiete dicti comunis Pisani, partitu inde facto inter eos ad voces.

Quod

Domini anthiani Pisani populi sollicitari faciant quod galee Pisani comunis, videlicet galea que est Liburne et alia que est Plumbini, properentur, omnibus dictis galeis expedientibus, ita et taliter quod indilate micti possint ad portum Talamonis, ad custodiam dicti portus, una cum aliis quactuor galeis ibi pro comuni Pisano existentibus; ita quod penitus ipse due galee

Digitized by Google

sint ad custodiam dicti portus infra viginti dies presentis mensis novembris, vel ad plus usque ad vigesimam quintam diem presentis mensis.

Et etiam proposito eis per suprascriptum priorem quod, cum due galee ex galeis Pisani comunis nunc existentibus ad custodiam portus Talamonis servaverint stipendium per eos receptum, et expediat, pro dictis duabus galeis et pro aliis duabus galeis de novo armandis per comune Pisanum pro custodia dicti portus Talamonis, haberi de novo pecunia pro stipendiando et solvendo eorum stipendia ipsis quactuor galeis, quod consulant et provideant de viis et modis pro quibus pecunia indilate deveniat in comune, ut dictis galeis possit de eorum stipendio provideri, partitu inde facto inter eos ad voces.

Quod

Eligantur per dominos anthianos Pisani populi aliqui sapientes viri numero de quo eis videbitur et placebit, qui, una cum illis quinque sapientibus super factis marinis deputatis, provideant et deliberent in predictis et circa predicta prout eis videbitur expedire.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Arch. del comune. Provvisioni dei Savi. Reg. 13, car. 43 ret.)

Ambassade de la commune de Pise auprès de Foulques d'Agout, sénéchal de Provence, au sujet d'un acte de piraterie commis par des Marseillais au détriment du commerce de Pise. (1360, 9 août.)

Questa è la forma della ambasciata, la quale si de portare per li discreti homini Andrea di Bacciameo et Jacopo di Cambino, ambasciadori del comune di Pisa, al magnifico et egregio messer Folco d'Agout di Valdisalto, della provincia di Folcalchieri, honorevile sinischalco delle serenissime et reali et reginali maiestati in delle parte di Provensa. Li quali ambasciadori lo piu tosto che possano si conferischano dinanti alla presentia del decto messer sinischalco.

Et in prima date le lectere del comune di Pisa et sposte le salute amichevile et fraterne per parte del comune di Pisa, si dogliano della robbaria facta per Bartholomeo Gilii el figliuolo da Marsilia con una galecta armata del suddetto Bartholomeo a certi mercatanti Pisani li nomi delli quali portano seco scripti et le mercantie rubbate et le loro stime et ordinatamente spognano le robbarie che facte sono alli dicti citadini di Pisa, et ricatti che di quelle robbarie sono facti, mostrando con savie paraule et discrete quanto li Marsiglesi erano tractati in Pisa favorevilemente come amici et fratelli in tucti li loro bisogni et affari, et quanto lo comune di Pisa et li Pisani delle dicte forse et rubbarie si dogliano et meravigliano vedendosi rubbare da coloro dalli quali dovano essere serviti et amichevilemente tractati.

Digitized by Google

Et sposte le predicte cose dicano come adi ij di giugno proximo passato fu notificato per messer Anuel Grassol capitano et Vighieri di Nissa alli signori antiani di Pisa come lo dicto Bartholomeo è preso et distenuto in Marsiglia per lo dicto messer sinischalcho et uno legno con parte della dicta mercantia rubbata sono arrestati in del porto d'ulivolo, et come lo dicto messer Anuel saviamente notifico' alli dicti signori antiani che mandasseno alcuna persona per li dicti mercatanti rubbati a dimandare satisfatione delle dicte rubbarie et ricacti, notificando che per certo sarebbeno interamente restituti sensa nessuno fallo.

Per la qual cosa li dicti comune di Pisa et signori antiani anno mandato noi alla vostra signoria accio che per noi alla vostra signoria si faccia fede delle dicte rubbarie et ricacti et dimandisi la restitutione et emenda di che noi per parte del comune di Pisa et delli dicti signori antiani preghiamo la vostra signoria che li dicti mercatanti siano restituiti, percio che ragionevilemente e di debito si de cio fare et faccendosi sarà piacere di dio honore delle dicte reali et reginal maiestati et della vostra signoria et oltra a questo lo comune di Pisa, se'l reputerà a gratia ben che ragionevilemente fare si debbia.

Esposte le predecte cose mostrino al dicto messer sinischalcho le prove facte delle dicte rubbarie et ricacti facte in della corte del mare della cita di Pisa, dove queste et simile cose si fanno et le carte che sopra cio seco porteranno.

Et per informatione di loro portino li dicti ambasciadori la lettera del dicto messer Anuel et l'arestamento facto delle mercantie rubbate.

Et se'l decto sinischalcho desse spaccio alla predicta restitutione, facta la restitutione tornino il piu tosto che possono.

Et se non si facesse la restitutione predicta, spognano alli reggimenti di Marsiglia la dicta ambasciata, dolendosi delle dicte rubbarie et iniurie per parte del comune di Pisa, et dimandando la restitutione come di sopra si dice.

Et in caso che la dicta restitutione non si facesse come dicto e di sopra, li dicti ambasciadori presentino le lectere segonde et dicano al dicto messer sinischalcho et anco alli reggimenti di Marsiglia che, se'l comune di Pisa si dolea della rubbaria et iniuria, ora ragionevilemente, si meraviglierà et dolrasi molto più e provederanno di quelli remedii che sono abbisognevili a cosi facte cose.

Et facti li loro protesti ritornino il più tosto che possono.

Facta et composta è la dicta ambasciata et data ai soprascripti ambasciadori di comandamento de signori antiani del popolo di Pisa. D. J. A. mcccix, ind. xij a die nona augusti.

(Dal R° Archivio di Stato in Pisa. Reg. di *Ambascierie*, n° 1, an. 1318-1360, a. 149-150ta.)

Digitized by Google

Recommandation du gouvernement de Pise à la commune de Marseille en faveur d'un aspirant au consulat de Marseille à Pise. (1379, 30 mars.)

Magnificis et egregiis viris dominis vicario, consulibus, consilio et comuni civitatis Massilie, etc., fratribus karissimis. Magnifici fratres karissimi. Considerantes sincere dilectionis affectum, qua bone memorie miles et civis noster egregius dominus Manfredus Buzzaccharinus de Sismundis, olim consul Massiliensis in civitate nostra, vestrates in singulis dum in humanis ageret ceu fratres precipuos in omni oportunitate protexit, eisque consuluit et caritative subvenit, sperantesque egregium virum Johannem, olim natum ipsius, imitaturum dicti olim sui patris vestigia in virtute et dilectione vestratum apud fraternitatem vestram pro eo, singulariter interponimus partes nostras, affectuosius rogantes eandem quatenus, cum dictum officium consulatus vacet ad presens per mortem ipsius domini Manfredis, eundem Johannem, natum olim ipsius domini Manfredis, virum utique virtuosum et applicaturis ad civitatem nostram vestratibus profuturum, ad ipsum officium sindicatus, cum honore et commodis et onere quibus electus erat olim dictus pater ipsius, assumere et eligere fraternitas vestra dignetur, tum pro fructu commodisque vestratum tum singulari gratia nostrum ad grata vobis singula paratorum.

(Dal R° Archivio di Stato in Pisa. Reg. di *Lettere degli Anziani*, n° 6, an. 1379-1380, a. 218'°.)

Réclamation du gouvernement de Pise à la reine Marie, comtesse de Provence, au sujet de vols commis en mer sur des marchands de Pise. (1393, 7 octobre.)

Serenissime principisse et illustrissime domine domine Marie, Dei gratia Jerusalem et Sicilie regine ecc. Intellecta non sine animorum amaritudine robaria illata pirratice Ranerio Casanove nostro concivi et certis aliis mercatoribus nostris concivibus in mari nostro per galeoctam Lionecti Bacchi de Tolona, circa finem mensis septembris proxime decursi et introytum mensis octubris presentis, de certis pannis et aliis variis et diversis mercantiis magni valoris repertis et derobatis super certis navigiis Pisanorum et aliorum, de famosa reginalis maiestatis vestre iustitia et benignitate rectissima excellentissimi et venerandi ipsius maiestatis vestre regiminis in casu presenti rectissimo confidentiam assumentes, ecce mictimus ad insignem serenitatis vestre presentiam egregios viros Ranerium Casanovam, predictum supradicti damni participem, et Julianum Pieri, karissimos cives et ambaxiatores nostros, dicte robarie et nostre intentionis sufficienter instructos, serenitati reginali totis affectibus supplicantes quatenus eisdem in referendis pro nostri parte credere cum iusta optataque exauditionis gratia, tamquam

Digitized by Google

nobis serenitas vestra dignetur ad ipsius serenitatis mandata dispositis et paratis.

Die vij octubris.

Serenitatis Reginalis devotissimi $\frac{A}{I}$.

(Dal R° Archivio di Stato in Pisa. Reg. di *Lettere degli Anziani*, n° 6, an. 1393-1394, a. 250'°.)

Et proposito eis per suprascriptum magistrum Cellinum fizicum priorem: quod quidam Januensis civis Nissie de provincia comparuit coram eis cum licteris regiminum et comunis dicte terre et cum certis probationibus per eum factis in dicta civitate, et petivit ab eis restitutionem et emendationem vegetum decem octo plenarum vino ablatarum ei de quadam barcha in mari Cannellarium de Sardinea per armatam quadraginta galearum factam per comune Pisanum pro defensione Sardinee, de qua fuit viceadmiratus dominus Guissinellus de Sismundis pro comuni Pisano. Et quod ipsi anthiani voluerunt habere certitudinem de predictis, et inde habuerunt colloquium cum Berto Tanuccij Pape et Puccio Fornarii, qui fuerunt super armata predicta pro capitaneis duarum galearum, qui dixerunt eis quod ipsi recordabantur de captura dicte barce et captione dictarum vegetum, et quod usque tunc non fuit inventum de vero per ipsum viceadmiratum vel alios officiales dicte armate ipsas vegetes esse inimicorum comunis. Et quod occasione predicta dictus viceadmiratus fecit deponi apud ipsum Puccium pretium dicti vini, quod postea, de mandato et voluntate dominorum anthianorum Pisani populi, dedit et consignavit in cammeram comunis. Et ideo consulatur super predictis, partitu facto inde inter eos ad denarios albos et giallos: quod anthiani Pisani populi habeant sapientes viros in numero de quo eis videbitur [1], qui videant et examinent jura dicti de Nissa, et quicquid inde prividerint valeat et teneat et executioni mandetur.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Arch. del comune. Provv. dei Savi. Reg. 3, car. 35 terg.)

Quarto ydus februarii.

Providerunt infrascripti sapientes viri super hiis a dominis anthianis Pisani populi electi, et in duorum ex eis presentia constituti. Intellecta petitione ipsis dominis anthianis nuper porrecta pro parte Perini Simonis, mercatoris et civis de Nissia tenoris, et continentie infrascripte:

[1] *Videbit* dans l'original.

Digitized by Google

Coram vobis dominis anthianis Pisani populi.

Pro parte Perini Simonis, mercatoris et civis de Nixa, exponitur reverenter et dicitur ac etiam declaratur de exactionibus et cabellis que recolliguntur et percipiuntur in civitate Nixie a mercatoribus et civibus Pisanis, silicet in primis recolliguntur sive recolligitur in dicta civitate Nixie a quolibet mercatore Pisano solidi septem et denarii duo denariorum Pisanorum pro tota et de tota mercantia et rebus quas mictit in dictam civitatem Nixie, et totidem recolligitur de tota et pro tota mercantia que extrahitur per dictum mercatorem de dicta civitate et eius districtu, tantum et nichil aliud recolligitur aut exigitur ab ipsis mercatoribus pro toto eo quod ibi facerent vel exercerent aut emerent, sive venderent aut contraherent. Item recolliguntur pro cabella a quolibet patrono galee armate pro anchoraggio gilliati quadraginta quinque de argento, item a quolibet patrono galee armate a duobus telis pro ancoraggio ipsius galee gilliati triginta de argento, item a quolibet patrono unius navis sive cocche pro quolibet marinario gilliatus unus et dimidius de argento, videlicet a quolibet marinario et ab illis marinariis qui comode dictam navim sive coccham ducere possent per mare, ita quod, si essent ibi centum marinarii, non debet exigi nec exigitur, nisi ab illis et ab illo numero marinariorum qui comode dictam navim ducere possent, ut dictum est, semper detrahendo patronum nauclerium et scribanum et eorum famulos, a quibus nichil debet exigi nec exigitur. Et sic exigitur et recolligitur ab aliis marinariis aliorum lignorum, silicet ligni de orlo et de banda et aliorum lignorum covertorum, et non aliter vel alio modo, et de dictis lignis de orlo et bande et aliorum covertorum debent extrahi et elevari patronus nauclerius et unus famulus tantum. Et si est barcha discoverta, debet extrahi solummodo nauclerius tantum, ac etiam declaratur quod bene quod lignum perveniat ad portum de Nixia, et ibi non exhoneretur vel caricaretur, nichil de predictis exactionibus exigitur nec exigi possit nec debet. Hec vobis declarantur ut velitis, et vobis placeat facere actari et corrigi brevia et ordinamenta Pisani comunis facta et composita super exactionibus fiendis in civitate Pisane ab illis de Nixia, ne scandala oriantur nec nasci possent inter comune Pisanum et comune Nixie predicta de causa.

Item exponitur quod suprastantes porte Degatie de mari exigerunt a Giorgino Simonis de Nixia, germano suprascripti Perini, pro anchoraggio unius sui ligni parvi, gilliatos quadraginta quinque de argento, tamquam si fuisset galea armata, quod est contra dicta ordinamenta de mense ianuarii proxime preteriti. Quare petitur a dominatione vestra quatenus velitis et vobis placeat providere et facere quod dicti suprastantes restituant predicto Perino totum quod receperunt plus quam debebant de dicto ligno. Et ipse Perinus est paratus solvere quod de jure tenetur secundum formam predictorum ordinamentorum vestri honoris gratia. Et proposito eis per Johannem de Brachis, unum ex dictis anthianis, quod consulatur quid super predictis sit faciendum, partitu facto inter eos ad voces.

Digitized by Google

Quod,

De ancoraggio lignorum, fiat et servetur a comuni et pro comuni Pisano illis de Nixia, prout in suprascripta petictione fieri dicitur, Nixie Pisanis, de lignis eorum, videlicet quod de cetero ab illis de Nixia pro lignis eorum venientibus in portu Pisano recolligatur et exigatur a comuni et pro comuni Pisano pro ancoraggio, ut infra dicitur, videlicet:

A quolibet patrono galee armate, gilliati quadraginta quinque de argento;

A quolibet patrono galee armate a duobus telis, gilliati triginta de argento;

A quolibet patrono navis sive cocche, pro quolibet marinario, gilliatus unus et dimidius de argento, silicet de illis qui comode dictam navem sive coccham ducere possent per mare, detrahendo inde patronum nauclerium et scribanum et eorum famulos, a quibus sive pro quibus nichil exigi debeat.

Et sic exigatur et recolligatur ab aliis et pro aliis marinariis aliorum lingnorum covertorum, et non aliter vel alio modo, detrahendo de dictis lignis de orlo, bandis et aliis covertis, patronum nauclerium et unum famulum tantum, de quibus sive pro quibus nichil exigatur.

Et si est barcha discoverta, debet solvere pro quolibet marinario ut supra, detrahendo solummodo nauclerium. Ad quod quidem ancoraggium solvendum non teneantur ligna ipsorum Nixiensium pervenientia in dictum portum, si ibi non exonerant vel si ibi non onerant.

Et quod si dictus Giorginus pro suprascripto suo ligno solvit pro ancoraggio ultra suprascriptam formam, restituatur ei a comuni Pisano id quod ultra solvit.

De aliis vero que dicuntur solvi Nixie a Pisanis in introitu et exitu, vel de emptionibus sive vendictionibus aut contractibus, servetur a comuni et pro comuni Pisano illis de Nixia in talibus consuetudo et breve Pisani comunis.

(R° Archivio di Stato in Pisa. Arch. del comune. Provvisioni de Savi. Reg. 6, cart. 8 r.)

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Extrait d'une étude de M. Darcel sur le livre de M. H. Revoil, membre non résidant, intitulé : L'Architecture romane du midi de la France [1].

Cet important ouvrage, composé de trois volumes in-folio accompagnés de planches nombreuses, et d'une exécution supérieure, peut se diviser en deux parties : une partie descriptive et une partie dogmatique. Dans cette dernière, surtout traitée dans un appendice, M. H. Révoil s'est appliqué à démontrer qu'une grande partie des églises romanes du midi de la France appartiennent à l'époque carolingienne. C'est cette opinion que M. A. Darcel s'est appliqué à combattre.

Le point de départ de M. H. Révoil est un texte relatif à la cathédrale d'Aix, que M. A. Darcel croit mal interprété, et appliqué mal à propos à une partie de l'église Saint-Sauveur d'Aix, tandis qu'il devrait l'être à une autre.

Par suite de cette erreur, M. H. Révoil attribue au IXe siècle une construction qui serait du XIe ou XIIe siècle pour le moins, et, en appliquant logiquement à d'autres églises les conséquences tirées de la similitude de leurs caractères avec l'église type, il arrive à vieillir de deux ou trois siècles un grand nombre de constructions trop savantes pour appartenir à une époque relativement barbare.

En effet, si l'on étudie de près, à la loupe pour ainsi dire, les pierres de la nef latérale de la cathédrale d'Aix, dite du *Corpus Domini*, on y reconnaît ce que M. H. Révoil appelle la taille en fougère. Il nomme ainsi des dessins que l'ouvrier a tracés sur le parement de la pierre, et qui consistent, soit en lignes barbelées placées avec une certaine symétrie, soit en semis de points également alignés.

[1] La section ayant autorisé exceptionnellement la lecture de cette étude, qui ne lui était pas destinée et que l'on trouvera dans la *Gazette des Beaux-Arts* (2e série, t. IX), on a cru devoir la faire connaître par extrait dans la *Revue des Sociétés savantes*. La lecture du travail de M. Darcel a eu lieu le 8 décembre 1873.

Digitized by Google

Ce système de taille, qui semble caractériser une certaine école de tailleurs de pierre, est fondamental pour M. H. Révoil, et lui sert de critérium pour rapporter à cette même école, et par conséquent à la même époque, toute une série de monuments qui, à notre avis, répugnent à subir cette classification.

Si de ces caractères de taille on passe aux caractères architectoniques de l'édifice, on est amené à adopter, comme type des constructions carolingiennes du midi de la France, des églises à une ou trois nefs, couvertes par un berceau. dont la section transversale est un arc aigu; berceau divisé en travées par des arcs doubleaux renforcés, portés sur des piles également en saillie l'une sur l'autre, les deux parties latérales en retraite étant parfois remplacées par deux colonnes engagées. Enfin les demi-calottes sphériques qui recouvrent la rotonde des absides seront portées sur des nervures en forme de pilastres, s'appuyant à la moulure qui forme imposte à la naissance de la voûte et se réunissant à une clef centrale. Les portes seront en plein cintre avec archivolte portée par des colonnes engagées, le tout encadré par un fronton supporté par deux colonnes. Quant à la sculpture d'ornement, elle sera tout antique dans ses éléments, qui sont les oves, les grecques, les rangs de perles..... et l'acanthe, comme dans sa disposition générale. Tels sont, en effet, les caractères de la nef latérale de la cathédrale d'Aix.

Suivant M. H. Révoil dans l'examen des différentes églises qu'il estime être carolingiennes, M. A. Darcel relève tout ce qui lui semble devoir infirmer cette opinion, soit dans la construction, soit dans les détails, soit enfin par la comparaison des prétendues églises du IXe siècle avec d'autres que l'on considère comme étant seulement du XIIe siècle.

M. A. Darcel reconnaît que cette classification, bien qu'il ne puisse l'accepter, ne nuit en rien aux qualités des études si complètes et si remarquables que M. H. Révoil a faites sur les églises romanes du midi de la France.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Sept mémoires ou quittances d'armuriers aux xve et xvie siècles.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant du Comité.

M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée), a envoyé divers documents ou quittances d'armuriers, pour sommes reçues de monseigneur de la Trémoille. Trois de ces armuriers et un doreur en cuir sont de Tours, et ne figurent point dans le recueil de M. Grandmaison sur *les Arts en Touraine*. Ils s'appellent Antoine de Randuz, Jacques Merveilles et Guillaume d'Auvergne. Les derniers, René de Champdamours et Rolequin Dehoux, sont de Paris.

Dans ces documents il n'est guère question du détail des armures fournies, sauf dans la quittance d'Anthoine des Randus, qui parle d'une « maille d'armes », puis de « soullerets de maille d'Almaigne » et de « mailles des grèves et du harnois des jambes ».

Preuve qui concorde avec les armures encore existantes que les garnitures de mailles étaient encore employées au commencement de la Renaissance (27 décembre 1510), pour remplir les lacunes que les pièces forgées de l'armure ne pouvaient couvrir.

Dans sa quittance, Rolequin Dehoux, gaînier et fourbisseur, cite parmi les fournitures faites en 1561 « ungne dague faictes à la damasquin d'or en relief, la poignée de mesmes, pour IX l., IX s. », et plusieurs pièces également damasquinées pour d'autres dagues et pour des épées, plus leurs fourreaux de cuir ou de velours.

Enfin une dernière quittance d'un Nicolas Rousseau, doreur en cuir, à Tours, pour la fourniture d'« un lict de can de cuyr doré », prouve que l'industrie de ces belles tentures, attribuées trop exclusivement à Venise, qui en fournissait encore dans les Flandres au XVIIe siècle, était aussi pratiquée en France.

Bien que la majeure partie des pièces dont il s'agit ne contiennent aucun détail archéologique, nous proposons de les publier toutes en faveur de celles qui nous en donnent quelques-uns. On remarquera dans le nombre une lettre et une note émanant de Charles de la Trémoille, prince de Talmont, qui donnent quelques détails sur les mœurs financières de la noblesse du XVIe siècle, ainsi que sur ce que nous appellerons aujourd'hui les « messageries » à la même époque.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SEPT MÉMOIRES OU QUITTANCES D'ARMURIERS AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser copie de sept mémoires ou quittances d'armuriers aux XVe et XVIe siècles :

1° Guillaume d'Auvergne, armeurier à Tours, 5 février 1492, v. st. ;

2° Antoine des Randuz, hauberjonnier du Roy, à Tours, 27 décembre 1510;

3° Jaques Merveilles, armeurier à Tours, 27 décembre 1510;

4° Jaques de Merveilles, armeurier du Roy, à Tours, 17 mai 1513;

5° René de Champdamours, armeurier du Roy, à Paris, décembre 1552;

6° Nicolas Rousseau, doreur en cuyrs, à Tours;

7° Rolequin Dehoux, gainier et fourbisseur, à Paris.

Ces documents, recueilis par simple curiosité dans le chartrier d duc de la Trémoille, et inutiles entre mes mains, ne pourront être mieux placés que dans les archives du Comité des travaux historiques.

P. MARCHEGAY,

Membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée).

I.

(5 février 1492.)

Je Guillaume d'Auvergne, armeurier, demourant à Tours, confesse avoir eu et receu de Jehan Motais la somme de deux cens livres tournois, sur ce que hault et puissant seigneur mons^er de la Tremoille me doit à cause de hernoys que j'ay bailler et livrer par son commandement; de laquelle somme mondit seigneur m'avoit assigné, par son estat de l'année presente finissant le dernier jour de ce present moys de fevrier, sur ledit Motais. Et d'icelle somme de ij^c l. t. je me tiens content et bien payé, et en quicte mondit seigneur, ledit Motais et tous autres par ces presentes signées de ma main, le cinq^me jour de fevrier, l'an mil cccciij^xx et douze.

GUILL^e DAUVERGNE.

(Chartrier de Thouars. Original en papier.)

Digitized by Google

II.

(27 décembre 1510).

Parties faictes et fournyes par Anthoine des Randuz, hauberjonnier du Roy, pour mons^er^ de la Trimoille.

Premièrement pour une bourdeure de cuirace et une maille d'armes, pour ce cy la somme de iij escuz;

Plus pour une paire de soulleretz de maille d'Almaigne, et pour la maille des grèves et du harnoys de jambes de mondit S^er^, garny de quatre pièces. pour ce iiij escuz.

Somme vij escuz.

Je Anthoine des Randuz, haubergonnier du Roy, confesse avoir receu de hault et puissant seigneur Mons^er^ de la Tremoille, par les mains de Anthoine Martin, son barbier, la somme de vij escuz couronne, vallent douze livres cinq solz, pour les causes cy dessus escriptes; de la quelle somme de xij l. v s. je me tiens content par ces presentes signées de ma main. le xvij^me^ jour de decembre l'an mil cinq cens et dix.

ANTHOINE DESRANDUZ.

(Chartrier de Thouars. Original en papier.)

III.

(27 décembre 1510.)

S'ensuit les parties de harnois de mons^er^ de la Trimoille.

Et premièrement pour ung harnois complet de guerre, la somme de xxx escus;

Item pour la doreure dudit harnois, x escus;

It. pour les boucles, choux et charnières dorées dudit harnois, pour ce ij escuz;

It. pour quatre aulnes de blanchet pour envelopper ledit harnois, j escu et demy;

It. pour le drap pour doubler les tassetes et gantelés, pour ce xvij sols vj deniers.

Somme xlvij escus, vallent à monnoie [82 l. 5 s.]

Je Jaques Merveilles, armeurier, demourant à Tours, confesse avoir eu et receu de hault et puissant seigneur mons^er^ de la Tremoille, par les mains de Anthoyne Martin, son barbier et varlet de chambre, la somme de quarante sept escuz couronne, pour les causes contenues de l'autre part; de laquelle somme de xlvij escuz je me tiens content, et en quicte mondit S^er^

Digitized by Google

et ledit Martin par ces presentes. Et en cas qu'il soit trouvé que je aye receu aucuns deniers sur ladicte somme de XLVIJ escuz, je promez les rendre et restituer à mondit s^gr^. En tesmoing de ce, j'ay signé ces presentes de ma main. A Thouars, le XVIJ^e^ jour de decembre l'an M cinq cens dix.

J. MERVEILLES.

Gens de noz comptes, allouez à Anthoyne Martin la somme de quatre vingtz quatorze livres dix solz, qu'il a ballé à Jehan (*sic*) des Randuz et à Jaques Merveilhes, pour les causes contenues de l'autre part et en ce present feuillet, et n'y faictes faulte. Donné à Thouars, le XVIJ^e^ jour de decembre, l'an mil cinq cens et dix.

L. DE LA TREMOILLE.

(Chartrier de Thouars. Original en papier.)

IV.

Lettre de Charles de la Trémoille, prince de Talmont. (17 mai 1513.)

A Madame[1].

Madame, plaise vous sçavoir que j'é trouvé l'armeurier qui m'a aporté tout plain de chosse que luy doys. Je vous suplie, Madame, que ly fassiés bailler à Motais jusques à LX escus sur ce que Mons^gr^ m'a baillé, ou autrement seroyt y tousjours après moy. Madame, j'é eu anuyt des nouvelles, par le Fringant, qui sont très-bonnes, comme avez peu voir par se qu'on vous escrit. Je vous manderé tout de Blois, où je seré demain à diner, car je m'an voys coucher Anboysse. An me recommandant très humblemant à vostre bonne grasse et pryant Dieu qui vous doint très bonne vie et longue.

A Tours, se jeudi après diner, de la main de vostre très humble et très obéissant filz.

CHARLES DE LA TREMOILLE.

Olographe, au verso duquel on lit :

Je Jaques de Merveilles, armeurier du Roy et sommelier de Mons^gr^, confesse avoir receu de Jehan Motais, argentier de Mons^gr^ de la Tremoille, la somme de cent cinq livres tournoys, sur ce qui m'est deu par Mons^gr^ le prince de Thalmond, tant pour harnoys que autres parties et mises par moy faictes pour mondit S^gr^ le Prince. De laquelle somme de CV l. t. je me tiens contant et bien paié, et en quicte ledit Motais par ces presentes, lesquelles j'ay signées de ma main, le XVIJ^e^ jour de may l'an mil cinq cens treze.

(Signé avec un parafe très-compliqué.) MERVEILLES.

(Chartrier de Thouars.)

[1] Gabrielle de Bourbon, sa mère.

Digitized by Google

V

(Décembre 1552.)

Mémoyre[1] à maistre Gilles Guillemin, soliciteur de Mons^gr de la Trémoille à Paris, de se transporter avec le present porteur, m^e Francoys Girard, cheux maistre René de Champdamours, armeurier du Roy, demourant en la rue de la Heaulmerie audit Paris, et luy dire qu'il délivre le harnoys de homme armé de Mons^gr de la Tremoille, qu'il luy a faict tout neuf, pour l'envoyer en dilligence à Orleans, par le voicturier Vinot ou aultre, le premier trouvé; et le fayre laisser au logis de l'Autruche, audit Orleans, où mondit S^gr a acoustumé loger.

Ledit maistre Gilles payra ledit armeurier de ce qui luy reste [deu] pour la façon dudit harnoys, qui est la somme de quatre vingt neuf livres troys solz, restant de la somme de six vingt escus à quoy avoyt esté marchandé pour ledit harnoys.

Sur laquelle somme de vj^xx escus, ledit maistre René avoyt receu, lors qu'il fut marchandé, par les mains de maistre Jacques Gauvain, procureur de Thouars, la somme de LXIX lb. xij s., comme appert par sa quittance. Plus luy a esté payé par ledit Gauvain, le xixe jour de novembre dernier, la somme de cent dix sept livres cincq solz. Pour ce restent à presant ladite somme de iij^xxix lb. iij s.

En luy payant laquelle somme, ledit maistre Gilles prandra quictance dudit armurier a l'acquit dudit S^gr de la Tremoille, et faisant ladicte somme le parpaye et le parfaict payement de ladicte somme de vj^xx escus sol.

Et si ledit maistre René demande dix huict escus qui luy sont deux, comme il dict, par Mons^gr, dès l'entrée du Roy à Paris, luy sera remonstré que ledit Gauvain n'en a aulcune charge de les payer et qu'il prye ledit maistre René, armeurier, attendre la prochaine venue de mondit S^gr, qui luy fera payer la dicte partie, et ne la pourroyt payer sans commandement exprès. Et s'il est possible, ne laissera pour cella à delivrer ledit harnoys; autrement mondit S^gr seroit bien mal content de luy et jouroyt ung maulvays tour.

Toutes foys, s'il oppiniatroyt si fort qu'il feust impossible avoyr ledit harnoys, luy sera plus tost payé ladicte partie de dix huict escus; de laquelle sera pareillement pris quictances pour moydit Gauvain à l'acquict dudit S^gr de la Trémoille.

Sera achapté ung coffre de bahut pour mettre ledit harnoys; et, s'il est besoing, le couvrir de toille cirée, de peur qu'il ne mouille par les chemins. Et qu'il n'y ait faulte que mardy ou mercredy il soyt envoyé; et marchan-

[1] Au dos, une note de la même main que ce mémoire porte la date de décembre 1552.

Digitized by Google

der audit voicturier, qui sera payé à la charche de le mettre audit logis de l'Autruche.

Sera achapté par les dessusdiz deux milliers d'espingles, des bonnes, qu'ilz mettront oudit coffre avecques ledit harnoys.

Aussi que maistre Gilles parles à mon frère Me Françoys Gauvain, demourant au logis de mons^r Pouppeau, procureur en la court, et luy die qu'il luy baille une espée que luy laissés dernièrement, laquelle il mettra oudit coffre.

Ledit voicturier Vinot se tient en sa maison de Paris, près les Halles dudit Paris; et si ledit Vinot n'est prest à partir et qu'il s'en trouve ung aultre, n'est luy sera baillé ledit harnoys.

(Chartrier de Thouars. Original en papier.)

VI

Quittance de Nicolas Rousseau, doreur en cuir, à Tours, pour un lit de camp en cuir doré. (9 juillet 1561.)

En la presence de moy Pierre Touraudeau, notaire à Tours, soubzsigné, et des tesmoings cy après, Nycollas Rousseau, doreur en cuyrs, a confessé avoir eu et receu de monseygneur de la Trimoille, par les mains de (*nom en blanc*) son argentier [1], la somme de vingt escuz d'or pistolletz, sur la somme de quatrevingts escuz pour laquelle ledit Rousseau a faict marché à mondit seigneur d'un lict de can de cuyr doré, faict à l'imperialle et bien et deuement garny de houppes, coeffes d'or et doublé de taffetas rouge, que ledit Rousseau promect fournir, avecques ung tapitz de table et ung tapiz de buffect, une chaize et deux carreaulx, en ceste ville de Tours, au retour de la court, à mondit S^gr de la Trimoille, ou quant il luy plaira; le tout bien et deuement faict.

Faict à Tours, ès presences de Jehan Bataille et Pierre Brethet, demeurant à Saint Pierre des Corps, tesmoings, le neufiesme jour de juillet l'an MV^c soixante et ung.

P. Touraudeau.

(Chartrier de Thouars. Original signé, en papier.)

VII

Quittance de Roquelin Dehoux, gainier et fourbisseur, à Paris. (3 septembre 1561.)

Parties pour monsieur monsigneur de la Trimoulle, deues à Rolequin Dehoux.

Premièrement, du premier jours de septembre mil v^c LXJ, pour ungne dague faictes à la damasquin d'or de relief, la poignié de mesmes; pour se IX l. IX s.

[1] Nommé dans la pièce qui suit.

Digitized by Google

Pour ung fourraulx de velours faict à ungne espées et à ungne dague et les fourby; pour se L s.

Pour ung bout de damasquin pour servir à l'espées et ung pommeauh de damasquin pour servir à ungne dague; pour se L s.

Pour ung faulx fourraulx, IIJ s.

Pour avoir garny deulx espées, mis des hampes et des coroie de cuir, pour se IIIJ l. X s.

Pour une billette, VIJ s. V d.

Pour ung fourraulx de cuir doublé de drap vieil pour ung des espées, XXV s.

Pour deulx bout dont je paié XVIIJ s.

Plus pour trois fourraulx de velours faict à trois espées et à trois dagues, et fourby les lames, VJ l. XV s.

Pour avoir fourby nœuf vielle espées d'armes qui estoiet au cabinet, pour se XXXV s.

Je confesse avoir resceu du Gregoire Georgeau, argentier de monsigneur de la Trimoulle, la somme de trente livres deux souls, pour les parties contenues à se feulet de papier que j'é fournies pour ledit signeur, et m'en tien à conten.

Faict à Paris, le IIJe jours de septembre mil VcLXJ.

(Signé avec parafe.) R. Dehoux.

(Chartrier de Thouars. Original olographe, d'une assez bonne écriture.)

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant du Comité.

Un atelier de l'âge de pierre dans le Pas-de-Calais. — Fac-simile d'une inscription de Tauroentum. — Découverte de deux dolmens à Menerbes.

Communications de MM. Deschamps de Pas, l'abbé Magloire Giraud et l'abbé André.

I.

Un atelier de l'âge de la pierre dans le Pas-de-Calais, par M. L. Deschamps de Pas, correspondant.

Cette note, très-courte, est rédigée dans des termes qui nous permettent d'en proposer l'insertion *in extenso* dans la *Revue*. Nous

Digitized by Google

ne voyons rien à y ajouter. C'est un exposé de faits sans commentaires hasardés. Des notes rédigées dans cet esprit nous semblent devoir être toujours bien accueillies par le Comité.

II.

Fac-simile d'une inscription gravée sur un fragment de marbre trouvé dans les ruines de Tauroentum, par M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant.

Le fac-simile envoyé par M. Magloire Giraud n'est point du domaine de la section d'archéologie. La pierre de marbre gris qui a attiré son attention ne porte aucune inscription. Les empreintes signalées par notre correspondant sont dues incontestablement à un phénomène naturel, comme en a produit en si grande quantité l'époque glaciaire. S'il y avait à donner un avis sur ces empreintes, cet avis devrait être demandé à la section des sciences; mais je crois pouvoir dire, sans prétendre en rien à des connaissances géologiques, que le fragment de marbre en question n'a aucun intérêt.

III.

Découverte de deux dolmens à Menerbes (Vaucluse), par M. l'abbé André, correspondant, à Vaucluse.

Les renseignements donnés par M. l'abbé André sont intéressants et me semblent dignes d'être consignés dans la *Revue*. Ils ont trait, comme le titre de sa lettre l'indique, à deux monuments mégalithiques qui méritent, comme vous allez le voir, plutôt le nom d'*hypogées* que de dolmens, mais qui n'en sont pas moins curieux, parce que ce sont les premiers monuments de ce genre signalés dans le département de Vaucluse. Ces deux hypogées étaient, comme beaucoup d'autres semblables, et notamment ceux bien connus de *Meudon*, de *Conflans-Sainte-Honorine* et de la *Justice* (commune de Presles près Beaumont-sur-Oise), des ossuaires où les squelettes étaient ensevelis avec des haches, couteaux ou amulettes en pierre, qui caractérisent parfaitement l'époque à laquelle remontent ces monuments. Voici ce que M. l'abbé André nous apprend de ceux de la commune de Menerbes :

«Le mont Léberon, ramification des montagnes du Dauphiné, occupe une partie du département de Vaucluse et forme, dans l'arrondissement d'Apt, la vallée de la Durance. Sur son flanc septen-

Digitized by Google

trional s'élève, sur un mamelon, le pittoresque et très-ancien bourg de Menerbes. A cinq kilomètres du village, au fond de la vallée, existent des bâtiments, restes d'un vieux monastère abandonné, le couvent de Saint-Hilaire. C'est tout près de ce couvent, aux alentours de la fontaine de la *Cadenette*, en face d'une caverne d'où, suivant la tradition populaire, on tirait autrefois de l'or, *la Fouont aouri*, du côté opposé du vallon, qu'en creusant son champ profondément un cultivateur découvrit, il y a quelque temps, deux dolmens, distants de dix mètres l'un de l'autre. Ils sont tous les deux sous le chemin de grande communication qui traverse le vallon et attenant à la terre de ce cultivateur. Comme, par suite de cette position, ils seront complétement comblés d'un jour à l'autre, voici le relevé exact que je viens d'en fare :

« Le premier de ces dolmens est formé d'une pierre-table ayant 3 mètres de long sur 2 mètres de large. Elle est soutenue par cinq autres pierres semblables à des pilastres, ayant 80 centimètres de hauteur. Ces pierres ne sont pas taillées[1] uniformément. Une seule est carrée et présente une largeur de 60 centimètres. Une grande quantité d'ossements était entassée tout autour. Au milieu des ossements se sont trouvées des pointes de lance en silex de forme triangulaire un peu convexes, incisives et pointues, longues de 16 centimètres. On a trouvé de plus un grain de collier percé au milieu, de la groseur et de la forme d'un œuf de pigeon, long de 6 centimètres, avec une circonférence de 8 centimètres, oblong, couleur vert-olive, d'une pierre très-dure et polie paraissant être une variété de jaspe. J'ai emporté dans mon cabinet cet amulette avec quelques-unes des pointes de lance.

« La pierre supérieure de l'autre dolmen a les mêmes dimensions que la première, mais, au lieu de pilastre, elle est soutenue par une maçonnerie en pierres cimentées entre elles par un mortier en terre; cette maçonnerie forme les parois latérales, tandis que le fond est clos par une large dalle sur laquelle repose aussi la pierre supérieure. Un ossuaire bien fourni était également entassé dans cet espèce de caveau. On retira de celui-ci, outre les autres ossements, *cent cinquante crânes*. On avait extrait de l'autre quatre charretées d'ossements et de crânes. Je fus frappé de la grandeur des tibias et des

[1] Nous craignons que l'expression ne soit pas bien juste : ces pierres ne devaient pas être taillées. Si elles le sont, le fait mériterait d'être noté d'une façon plus explicite.

Digitized by Google

fémurs. J'en pris un au hasard, et je lui trouvai 48 centimètres de longueur. J'ai également mesuré un crâne dont la circonférence, en partant de l'occiput, était de 50 centimètres. Une chose qui m'a beaucoup frappé a été la beauté et la blancheur des dents, toutes adhérentes aux mâchoires et dans un état parfait de conservation, sans qu'il en manquât une seule. »

Il est regrettable que M. l'abbé André n'ait pas recueilli une partie de ces ossements, surtout les crânes, et ne les ait pas envoyés soit au Muséum, soit à la Société d'anthropologie de Paris, soit au laboratoire de l'École des hautes études. Ils y auraient formé une série fort intéressante; mais sa lettre est du 16 octobre 1873, et je crains bien qu'il ne soit trop tard pour lui demander de rendre ce service à la science. Je le regrette d'autant plus que notre correspondant semble attribuer à ces ossements et à ces crânes des dimensions plus qu'ordinaires, fait anormal jusqu'ici, la moyenne des squelettes découverts sur les dolmens n'ayant présenté, en Gaule, toutes les fois qu'ils ont été mesurés exactement, qu'une taille qui ne dépassait point celle de nos races actuelles.

M. l'abbé André profite de l'occasion pour signaler deux inscriptions latines disparues, mais consignées dans un manuscrit du Vatican comme ayant existé à Menerbes. Je pense qu'il y a lieu de renvoyer l'examen de ces inscriptions à notre confrère M. Léon Renier.

Enfin, suivant M. l'abbé André, le couvent de Saint-Hilaire, dont nous avons parlé plus haut, aurait été le premier couvent de Carmes[1] établi en France. Il remonterait à saint Louis, qui, en 1254, y aurait amené de Terre Sainte quelques disciples du prophète Élie, qu'il y aurait établi sous le nom de *Carmes*, parce qu'il les avait pris au mont Carmel. Je n'ai pu vérifier le fait : notre confrère M. Quicherat, ou M. le baron de Guillermy, pourrait peut-être nous édifier à cet égard.

ALEXANDRE BERTRAND.

Membre du Comité.

[1] Ce serait un fait qui mériterait d'être prouvé. Le premier couvent des Carmes paraît être celui de Paris.

Digitized by Google

Un atelier de l'âge de pierre dans le Pas-de-Calais.

Jusqu'à présent on n'avait pas signalé dans le Pas-de-Calais d'ateliers de l'âge de pierre. On avait bien rencontré sur divers points du département, et notamment à Vaudricourt, près Béthune, des armes et autres objets en silex taillés, mais qui ne pouvaient constituer un atelier proprement dit. Celui que nous signalons aujourd'hui est situé sur les sommets du Blanc-Nez, ce cap qui se dresse en face de l'Angleterre, et qui pourrait bien n'être autre que le promontoire Itius de Ptolémée. La découverte de cet atelier est due aux patientes investigations d'un archéologue de Calais, et je me promettais bien, lorsque les circonstances m'amèneraient dans ces parages, de vérifier le fait énoncé. Il est aisé de se convaincre, en parcourant les champs avec un tant soit peu d'attention, qu'on est en présence d'un véritable atelier de silex taillés. Les cailloux abondent dans cette partie, et l'on en rencontre à chaque pas des échantillons ayant subi le travail de l'homme. Toutes les formes s'y trouvent, haches, pointes de flèches, couteaux, racloirs, etc..... Mais, généralement, ce sont des objets manqués ou cassés que l'on ramasse. On sait la difficulté de tailler le silex, et il suffit d'un coup donné à faux pour rendre l'objet impropre au but que l'on voulait atteindre. Au reste, les ouvriers, pour faciliter leur besogne, avaient soin de choisir les cailloux qui, par une de leurs faces, présentaient à peu près la forme qu'ils voulaient obtenir; ils n'avaient plus alors à travailler que l'autre face, ce qu'ils faisaient avec plus ou moins d'adresse. Je ne veux pourtant pas dire qu'on ne rencontre que des objets manqués, la collection du musée de Calais recueillie sur le Blanc-Nez, et choisie avec beaucoup de soin, est là pour prouver le contraire. Moi-même, j'ai ramassé au pied des falaises, sur la côte de Wissant, une hache parfaitement faite, longue d'environ 15 centimètres, provenant évidemment du Blanc-Nez.

Il est toujours très-difficile de se prononcer sur l'âge présumé de ces ateliers que l'on rencontre sur divers points de la France. Tout ce que l'on peut dire de celui-ci, c'est que, s'il est en effet de l'époque préhistorique, il n'appartient en aucune façon à l'âge quaternaire. Point de silex roulés, traces du diluvium, ni profondément enfouis. Tout est, pour ainsi dire, à la surface du sol. Il n'en est pas de même des silex taillés de Vaudricourt, qui se rencontrent toujours à la

Digitized by Google

partie inférieure des carrières de cailloux en exploitation, ce qui s'explique parfaitement, les courants du diluvium ayant dû entraîner d'abord les silex qui étaient à la surface, et les recouvrir ensuite par ceux provenant du ravinement du sol. Il en résulte que les silex taillés de Vaudricourt peuvent être contemporains de l'homme de l'âge quartenaire, ce qui n'a certainement pas lieu pour ceux du Blanc-Nez.

En terminant, j'ajouterai quelques mots à l'appui de l'hypothèse que j'ai émise plus haut, savoir, que le Blanc-Nez pourrait bien être l'*Itium promontorium* de Ptolémée et des autres géographes anciens. Des observations suivies avec exactitude depuis un assez long espace de temps ont permis de constater que le Blanc-Nez diminue d'environ 50 centimètres en moyenne par an, par l'effet des gelées et des tempêtes. Il est facile du reste, dans les grandes marées d'équinoxe, de suivre à mer basse la trace de la base du rocher jusqu'à une assez grande distance. Le Gris-Nez, au contraire, reste à peu près stationnaire et ce qu'il était il y a longtemps, les gelées n'ayant pas d'action sur les roches jurassiques qui le forment. Si donc on se reporte par la pensée à l'époque romaine, en admettant, ce qui paraît assez juste, que la quantité dont le Blanc-Nez est diminué annuellement soit restée la même, on se trouve amené à admettre aussi qu'alors ce cap devait se projeter à 800 ou 900 mètres en avant de sa limite actuelle. Il devait donc former un point intéressant, bien plus important que le Gris-Nez, et digne de fixer l'attention des géographes. Il ne serait donc pas étonnant que ce fût là l'*Itium promontorium*, abritant contre les vents du Nord qui s'engouffrent dans le détroit le port de Wissant, auquel s'appliquerait avec raison, dans ce cas, le nom de *Portus Itius*.

L. Deschamps de Pas,

Correspondant du Ministère.

Empreintes de quatre sceaux royaux.

Communication de M. P. de Fleury, archiviste de Blois.

M. P. de Fleury, archiviste de Blois, a adressé au Comité, avec une note explicative, le moulage en plâtre de quatre sceaux royaux qui se trouvent aux archives de la Haute-Marne, à Chaumont-en-Bassigny. Ce sont :

Digitized by Google

1° Un sceau de Carloman, fils de Louis le Bègue, de l'an 882;

2° Deux variétés du sceau de Charles le Gros, en 886 et en 887;

3° Un sceau équestre d'un Philippe, roi de Navarre, et fils aîné du roi de France, que M. de Fleury attribue à Philippe, fils de Philippe le Hardy, plus tard le roi Philippe le Bel.

M. de Fleury accompagne cet envoi d'une note dont il demande l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que la reproduction par la gravure des types qui en font l'objet. Il croit ces types inédits; mais deux au moins ont été publiés : ce sont ceux de Carloman, gravés dans le *Nouveau traité de diplomatique*, tome IV, page 120, et de Charles le Gros, même ouvrage, page 121. Quant au sceau de Philippe le Bel comme roi de Navarre, nous le croyons inédit: c'est un sceau rond, de 60 millimètres de diamètre. Il représente un cavalier galopant à droite, l'épée haute et couvert de son bouclier, ayant son casque couronné et portant la cotte d'armes flottante sur son armure. Il est aux armes, c'est-à-dire que le bouclier et la housse du cheval sont armoriés : c'est un semé de France, brisé d'une bordure, absolument comme aux armes de *Valois-Ancien*. Il convient d'observer ici qu'en général les fils de France portaient les armes pleines. Nous citerons à l'appui un sceau qui se trouve dans la collection des Archives sous le n° 187 : c'est un sceau de Philippe, fils aîné de saint Louis, plus tard Philippe le Hardi. Il est de l'an 1287. C'est un sceau équestre aux armes, y compris même la cotte d'armes, qui est fleurdelysée comme le bouclier et la housse du cheval, sans cette brisure de la bordure qui se voit sur le sceau mentionné plus haut. Il faut avouer que cette brisure de la bordure se retrouve sur un sceau de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois (n° 881 de la collection des Archives, année 1345). Pour revenir au sceau qui nous occupe, il est encore à remarquer que la légende y commence par le mot SIGN̄ écrit en abrégé. C'est un cas rare. De plus, lorsque ce mot *signum* apparaît, c'est le plus souvent au contre-sceau (voy. entre autres les n°s 904 et 2168 de la collection des Archives). Cependant, comme bien souvent, en sigillographie, l'exception est à côté de la règle, il convient d'ajouter qu'un sceau de Mathieu Ier, sire de Montmorency, qui n'a pas de contre-sceau, donne une légende commençant par le mot *signum*, et non pas par *sigillum*. Ce sceau est sans date, mais compris entre les années 1125 à 1155 (n° 2941 de la collection).

Digitized by Google

Quant au sceau de Philippe le Bel comme roi de Navarre, il a un contre-sceau. C'est un parti : au 1, des chaînes de *Navarre*, au 2, de la bande coticée de *Champagne*, avec cette légende : ✠ CAMPAN Z BRIC COMIT. PALAT. (*Campanie et Brie comitis palatini*), qui fait suite à celle de la face. Or ce contre-sceau se retrouve identiquement le même au revers du sceau de Jeanne, reine de Navarre et femme de Philippe (le Bel), si ce n'est qu'ici la légende est remplacée par un cordon de fleurettes. L'acte auquel ce sceau est appendu est une charte par laquelle *Philippus, regis Francie primogenitus, Dei gratia rex Navarre, Campanie et Brie comes palatinus, et Johanna, ejus consors, eadem gratia regina Navarre, Campanie et Brie comitissa palatina*, s'engagent envers le roi de France, Philippe le Hardi, à lui rembourser les sommes qu'il aura dépensées pour la défense du royaume de Navarre. La charte est datée de Paris, du mois de mars 1284 (vieux style). Elle était scellée des deux sceaux du roi et de la reine de Navarre. Mais malheureusement le sceau du roi, qui aurait décidé la question, a disparu, en sorte qu'il ne reste plus que le sceau de la reine. Au reste, il faut s'attendre à rencontrer plus d'une fois ces sortes de mécomptes en sigillographie. Le sceau de la reine Jeanne la représente debout, sous une arcade gothique, dont les montants portent à dextre l'écu de *Navarre*, et à sénestre celui de *Champagne*, réunis, comme nous l'avons dit, au contre-sceau pour y former un parti. Maintenant, puisque Philippe, fils aîné du roi de France Philippe le Hardi, et qui s'est appelé plus tard Philippe le Bel, s'est marié, à Paris, à Jeanne, reine de Navarre, le 16 août 1284 (Le P. Anselme, t. Ier, p. 90); que, six mois après, nous le voyons donner avec sa femme une charte datée de mars 1285 (nouv. style); qu'il fut proclamé roi de France à Perpignan le 6 octobre 1285 (*Art de vérifier les dates*, t. Ier, p. 588); qu'il fut sacré à Reims le 6 janvier suivant, c'est-à-dire le 6 janvier 1286 (nouv. style), c'est donc entre le 16 août 1284 et le 6 octobre 1285 qu'il faut, avec M. de Fleury, placer la date de la charte à laquelle pend le sceau en question, laquelle est dans un tel état de dégradation qu'on n'y peut plus lire la date. En résumé, ce sceau d'un Philippe, roi de Navarre et fils de France, qui nous apparaît ici pour la première fois, est fort curieux, et, malgré la difficulté de la brisure des armes, nous admettons, avec M. de Fleury, l'attribution qu'il en fait à Philippe le Bel. Tout doute cesserait, on l'a vu, si la charte de mars 1284

Digitized by Google

(v. st.), laquelle était scellée des sceaux du roi et de la reine de Navarre, avait conservé celui du roi.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Note de M. P. de Fleury sur quatre sceaux royaux inédits, tirés des archives de la Haute-Marne.

Les archives de la Haute-Marne renferment, avec beaucoup d'autres richesses sigillographiques, quatre sceaux royaux inédits, ou que je crois tels, et qui me paraissent mériter, de la part du Comité des travaux historiques, une attention particulière. Je joins à cette notice des moulages en plâtre, exécutés par moi avec tout le soin dont j'ai été capable, sur les originaux qui ont peut-être péri depuis.

1. CARLOMAN II.

Sceau ovale, de 46 millimètres de grand axe sur 41 de petit axe. Tête ou demi-buste vu de profil, tourné à droite; type romain, avec la légende: **RARLOMANNVS GRĀ DĪ REX.** La tête a une ressemblance frappante avec celle qui se trouve sur le sceau de Charles le Simple. Peut-être la même pierre gravée a-t-elle servi aux deux souverains, avec deux légendes différentes. (*Attaché à un diplôme du 8 août 882; archives de la Haute-Marne, G. 1, n° 6.*)

2. CHARLES LE GROS (1er type).

Sceau circulaire, de 38 millimètres de diamètre. Buste vu de profil, tourné à droite; type romain. En avant de la tête, un javelot avec une flamme, et, autour, la légende: **RAROLVS IMPERATOR.** Au sommet, en dehors du cercle, se voit l'empreinte d'une sorte de chape percée d'un trou, par laquelle on suspendait le sceau en médaillon pour le porter au cou. (*Plaqué au bas d'un diplôme du 30 juillet 886; archives de la Haute-Marne, G. 1, n° 10.*)

3. CHARLES LE GROS (2e type).

Sceau ovale, de 39 millimètres de grand axe sur 36 de petit axe. Buste vu de profil, tourné à droite, avec un javelot devant la

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue des Sociétés savantes. Juillet-Août 1875, p. 25.

Digitized by Google

face. La légende porte **KAROLVS IMPERATOR**, comme dans le premier type. On remarque, au sommet, la trace de la chape percée par laquelle on suspendait la matrice pour la porter. La position de cette chape, par rapport à la légende et aux lettres qui la composent, est un des caractères qui différencient le mieux les deux types. (*Plaqué au bas d'un diplôme de l'année 887; archives de la Haute-Marne, G. 1, n° 11.*)

4. PHILIPPE LE BEL.

Sceau circulaire, de 67 millimètres de diamètre. Type équestre, cavalier marchant à droite. L'écu et la housse du cheval sont semés de France, et la légende porte : **SIGN · PH · PMOGENIT · REG · FRANC · DEIGRA · REG · NAVARR** · Le contre-sceau armorial est coupé de Champagne et de Navarre et porte : ✠ **CA-PAN · Z · BRIE · CMT . PALATIN**; il a 35 millimètres de diamètre.

La charte à laquelle pend ce sceau est dans un déplorable état. Le sceau y est annoncé de la manière suivante : *Et quod, postquam gubernationem regni Franc. suscepimus, sigillum novum non habuimus, presentes litteras sigillari fecimus sigillo quo prius utebamur.* Quant à la date, qui aurait ici une importance capitale, elle est illisible. On trouve seulement au dos la date de *février 1283*, inadmissible quant à l'année, mais qu'on peut accepter quant au mois. Il n'est du reste pas difficile de restituer l'année. Lorsqu'il scella cette charte, Philippe était monté sur le trône; par conséquent, elle est postérieure au 5 octobre 1285. Si elle est du mois de février, elle ne peut être que de février 1286 (nouv. style) ou 1285 (vieux style). Quant au sceau dont elle est revêtue, il dut être gravé en 1284, après le mariage de Philippe, et fut usité jusqu'au moment où le roi eut un sceau de majesté, époque que notre charte permet de reculer jusqu'au mois de février 1286. De son côté, M. Douët d'Arcq cite un sceau de majesté de Philippe le Bel appendu à une charte de juillet 1286; c'est donc entre février et juillet 1286 que Philippe a pris le type de majesté au lieu du type équestre.

P. DE FLEURY,

Archiviste de Loir-et-Cher, correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Inventaire des habillements et parures d'une dame de Provence, en 1580.

Communication de M. Mireur, archiviste du Var, à Draguignan.

Testament de damoizelle Magallonne du Port, veufve de feu M. Pierre Raphaël, de Draguignan.

Au nom de Dieu soyt amen. Saichent toutz presentz et advenir que l'an mil cinq centz huictante et le vingt-huictième jour du moys de julhet du règne de très chrestien roy Henry, comme que ainsi soyt que, par le peché de nostre premyer père Adan, la mort soyt esté introduicte au monde, et que, au moyen de ce, n'y ayt rien plus certain que la dicte mort, ny rien plus incertain que l'heure d'icelle, à la quelle chacune créature de Dieu en ce monde née du jour à la journée s'aproche;

A ceste cause, personnellement stablye en la presence de nous notere et temoings soubz nommés, honeste damoizelle Magallonne du Port, veufve à feu Mr Pierre Raphaël, quant vivoyt viguier et cappitaine pour le Roy de ceste ville de Draguignan et sieur de Chastel Vieux, laquelle prevoyant à ce que dict est, et doubtant d'estre surprinse de la mort à occasion de la grand malladie corporelle que, faict environ ung an, l'a detenue comme detient enquores au lict mallade de son corps, estant toutefoys, graces à Dieu, enquores à son bon sens, memoyre et entandement, et ayant aussi son usage de raison, et pour ce aiant, comme vous le a preponés, conclud et arresté fayre son bon, vallable et dernyer testament, aulx fins qu'entre ses successeurs ne vienne à sortir matyère de question et debat, et pour ce à icelluy a procedé comme s'ensuyt :

Et premierement.....

.....

Item, en oultre, laisse et lègue la dite testatrice, pour part et porssion hereditayre, par droict et institution particulliere, à damoizelles Marguaride, Jehanne, Magdalene et Lucresse Raphaëlesses, ses filhes légitimes et naturelles, et à chacune d'icelles, la somme de six cents florins.

Item, en oultre ce que dessus, laysse et lègue à la dicte Margaride la grosse chayne d'or neufve faicte à quatre aiguadières et le demuret à malhes, poizant vingt cinq escus sol, ensemble aussi la raubbo de tafetas vellours et le peignoir de Cambray, que luy sera, le tout, balhé et expédié le jour qu'elle viendra estre colloquée en mariage.

Et à la dicte Jehanne semblablement laysse et lègue, oultre ce que dessus, ung serre-teste d'or faict à medalhes blanches et perles, que y en a en nombre de vingt pièces, les perlles de deux en deux, en y ayant dix

Digitized by Google

de satin tirant cinquante pans et le pignoir d'orllande obrat de negre, que luy sera, le tout, balhé et expedié à son mariage.

Item, en oultre, laisse et lègue à la dite Magdeleine, oultre ce que dessus, deux jaserans d'or, ensemble la raubbo de damas, et à la dicte Lucresse aultres deux jazerans d'or, poisant, les dicts quatre jazerans, trante cinq escus sol, ensemble à la dicte Lucresse son manteau de tafetas, que leur sera tout balhé et expedié à chacune d'icelles le jour de la cellebration de leurs mariages.

. . . . . .

. . . . . a faict et institué ses heritiers universselz, et par le tout et de sa bouche propre les a nommés et appellés, c'est à sçavoir, nobles Claude et Joseph Raphaëlz, ses fils légitimes et naturelz. . . . . auxquels. . . . . lègue une chayne de perlles de gerbes et de granas et patres d'or, pezant trante cinq escus sol et demi ;

Item une daurure y ayant vingt-quatre popons, pezant douze escus sol;

Item deux brasselletz d'or, pezant dix neuf escus sol;

Item une chayne d'or malhade de blanq et sculpté aulx pilliers et les malhes malhades des V, pezant dix escus sol;

Item plusieurs et diverses pièces de chaynes, popons, malhes et aultres pièces d'or, pezant quatorze escus et demi sol;

Item seze popons d'or, cosus sur de vellours, avec dix huict canons de pièces d'argent surdauré, servant de serre teste, pezant, avec le dict vellours, une onsse de marc;

Item neuf aneaulx d'or avec pièces communes, joinctz et attachés avec une petite bague, pezant dix escus et demy sol, moingz quinze grains;

Item quarante-neuf perlles blanches, pezant, avec le beguin de crespo et quelques aultres perlles engranados avec deux malhes d'or, cinq escus et demy;

Item deux saintures d'argent avec deux clavyers, pezant treze onsses moings un quart de marc et un denyer, que sont quarante-trois testons;

Item une croix d'argent surdauré où y a quatre perlles, pezant ung teston et deux reaulx ;

Item ungz demouretz d'argent avec son stuc d'argent, ung cornet et une sonète d'argent surdauré, pezant huict testons et demy;

Item en reaulx, berlingues et deux medalhes avec une pièce de trois florins, y a sept escus sol;

Item ungs patres avec un dedau (dé) et troys culhiers d'argent, pezant le tout treze testons;

Item ung chavacuer (*clavecœur?*) d'argent joinct avec une sainture de vellours vert, pezant quatre testons.

. . . . . .

Faict, leu et publié par moy dict notere au dict Draguignan et . . . . . dans la parles et dix medalhes, poisant dix huict escus sol, ensemble aussi la pièce.

Digitized by Google

chambre sur la salle de la mayson des dicts ses enffans et heritiers susnommés.....

(Signés :) Magalone du Port, etc., et Pallayoni, notere.

(Extrait des minutes de Mᵉ Pallayoni, notaire à Draguignan, déposées chez Mᵉ Laugier, notaire en la même ville. Registre de l'année 1580, fol. 592 vᵒ.)

Addition d'inventayre faict à la requeste de la susdite demoizelle Magallonne du Port, suyvant sa déclaration.

L'an mil cinq centz huictante et le vingt-neuf jour du moys de julhet, damoizelle Magallonne du Port, vefve à feu Mᵉ Pierre Raphaël, quant vivoyt viguier de ceste ville de Draguignan et sieur de Chastel Vieulx, laquelle, ensuyvant la declaration qu'elle fist hier par son testament par moi notere royal soubsigné, prins et en suyvant l'ordonnance du Roy faicte à Bloys, environ l'heure de deux heures après midy, a requis moy, dict notere, de proceder à la description et inventoyre qu'elle a faict des biens de ses enffans et heritiers du dit feu sieur de Chastel Vieulx son mary, à laquelle description et inventoyre, à la requeste de la dite dame, a esté procedé comme s'ensuyt :

Et premièrement a dict et declairé avoir, oultre les raubbes quel a laysé par son dict testament à ses filhes, qui ne sont poinct designés à son dict inventoyre, et aussi oultre les daurures descriptes à son dict testament, sçavoir :

Ung manteau rouge de fame pour aller à cheval, d'escarlatine, avec quatre petites bandes de vellours;

Item ung fasset de tarfatas à gros grans avec bandes de vellours et chaynetes, et le corps faict à petits plis;

Item ung cotilhon de tafetas noir armesin, avec ung tour de vellours viollet, avec le tafetas par dedans et chaynetes blanches;

Item ung aultre cotilhon de tafetas noir à une bande de vellours, ja usé;

Item ung manteau de tafetas vellours avec une bande de vellours et chaynete, demi usé, tout forré (fourré) de trelis;

Item aultre manteau de tafetas noir, vieulx, avec deux bandes de vellours;

Item ung fasset de drap de Paris, demi usé, avec deux bandes de vellours et chaynetes à l'espagnolle:

Item ung aultre fasset de camellot blanq. avec bandes de vellours blanq;

Item ung corps de tefetas armesin noir, tout chamarrat de vellours noir;

Item une cappe d'homme de drap de Roan, avec deux bandes de vellours noir, une grande et deux petites;

Digitized by Google

Item ungz basses de soye noir, demi usés;

Item ung garde raube d'escot noir, sans corps;

Item ung cotilhon de tafetas changeat tout dessus;

Item un couppo de *tamars* (?) avec un clou d'or au dedans;

Item une vane de tafetas jaune ramegade, toute neufve, forrée de toille jaune;

Item ung auberjon de satin jaune avec des passemains (passements) d'argent foré, (fourré) de trelis jaune;

Item ung auqueton d'homme de vellours noir, avec passamains à double poincte et botons;

Item ung porpoinct de satin noir tout neuf, avec passemains noyrs, forré de constance blanche;

Item les ansses d'unes chausses de vellours noir faictes à la marine, toutes neufves, avec troys passemains noyrs forrés de toylle de Constance blanche;

Item unes aultres chausses de vellours noir faictes à la pollacre, neufves, forrées de constance blanche;

Item ung manteau de tellete de Naples, avec ung passaman vellutat tout autour, avec son collet de vellours;

Item unes aultres chausses à la pollacre, vielhes, de vellours noyr, avec le canon de tafetas noir;

Item un bonet de vellours noir;

Item ung devant de damas rouge ramegat;

Item ung aultre devant blanq incarnat de damas;

Item ung devant de damas jaune ramegat, jà vieulx;

Item unes manches de satin rouge reglé;

Item unes aultres manches de satin rouge;

Item une cane de vellours jaune en deux pièces;

Item une couvertte de brès, de tafetas jaune, avec obrage autour de cordons noyr, avec armoyries;

Item ung auberjon de vellours noir decouppé, non cosu, avec sa forrure;

Item le garniment de couchette de cambresine, barrée à couton blanc, où y a cinq linseulx et le cortinage;

Item ung garniment de grand licts de cambresine blanche tout plaine, où y a cinq linseulx et cortines faictes à thollier de fil *dounarine* (?).

Item troys piesses de serviettes neufves, la première tirant quinze cannes, la seconde huict cannes et demy, la tierce vingt troys canes;

Item trante-six canes de thoille prime, que la dicte damoiselle a requis feust faict de chemises pour ses filles ainées, en deux pièces;

Une piesse de cadis blanc tirant neuf canes deux pans de lonc;

Item neuf cerviettes neufves de thoille, listades[1] de bleur, neuf fines en

[1] Bordé ou orné de bandès.

Digitized by Google

damas et demi dozeine fines à Venezie, que requiert estre gardées pour ses enfants;

Item deux pièces de boutis blanc faict à petitz grains d'orge;

Item six toailles fines faictes à Venezie;

Item ung cortinage de couchette de Constance, listades d'erre[1] garnies avec ses rideaux de Constance avec derre, en nombre de cinq, y comprins ceulx du grand lict;

Item six linseulx de thoille de lin, deux de Constance, plus deux dorlande;

Item dix chemises de femme neufves et une rode neufve, plus le collet de buffre double;

Item deux coffres à baut (bahut), où elle tenet ses acoustrementz;

Item deux chaperons de vellours garnis, avec ses guimpes d'argent;

Item six pans de tellette de Naples noire;

Item dix pans de vellours rouge, plus deux pans de vellours noir et une cue (queue) de vellours noir pour ung chaperon;

Item une coifure de crespe, barrée de grand passeman d'or et d'argent, pour une acouchée;

Item une crepine d'or toute neufve, plus seze pans de passeman d'or et demie cane de passeman d'argent, plus une coife d'or traict, ja usée;

Item une coiffe d'argent fin et deux coiffes d'argent faulx;

Item une callotète d'enfant, de velours jaune, avec grand passementz d'argent, avec ung *agnus Dei* au milieu et deux flours aux coustés;

Item ung parocollet de Cambray avec ponchettes d'or et d'argent et une single de Cambray avec passamen d'or et d'argent;

Item huict chemises d'home, usées;

Item une reversurre de lict avec des passamans au nombre de neuf, ung tout au long de Cambray;

Item deux frunies de baptiste *ovrée* (ouvrées?) de noir, plus deux collets de femme, de velours noir, plus deux frunies de Constance ouvrées de rouge, et deux aultres de tafetas aurange;

Item douze colletz de femme de diverses façons, plus ung coissin de tafetas incarnat;

Item de passeman en rose seiche sept canes et demy, plus de boutons de soye en rose seiche à la turquesque trois dozeines et demye avec de soye de mesme, plus une frunie d'erre;

Item ung cortinage de tafetas jaulne, tout en broderie de vellours noir, avec de petitz cordons jaulnes, avec quatre rideaux de tafetas jaulne et noir simple avec frangeons de fillozelle jaune et noirs;

[1] *Aires* (prov.), airelle ou myrtille. Le suc du fruit de cette plante, mêlé avec de la chaux vive, du vert-de-gris et du sel ammoniac, forme le bleu connu sous le nom de *Lakmus*. (Honorat, *Dictionnaire provençal français*, 1846, t. I, p. 61 et 66.)

Digitized by Google

Item ung aultre cortinage en tapisserie vert et rouge et autres colleurs, avec quatre rideaux de mouquayat rouge et vert;

Item unes chausses et porpoint de buffelin blanc avec passemantz de soye blanche, plus une robe de raze noire, de femme, toute neufve, plus une aultre robe de raze vieille, noire;

Item ung mattelas de lict, bon;

Item une cassaque de taffetas noir avec passemantz velutée, forrée destamet;

Item un ristre noir de Coutraict fort lonc, avec deux grandz courdons de soye noire et le collet forré de velours, plus unes tricouses verdes avec unes bottes, qu'estoyent de feu monsieur Bonety;

Item deux canes et cinq pans de cordeillat blanc, que requiert en soyent faictes de ganaches aux filles;

Item ung mantheau de burat noyr, qu'estoyt de mons' Bonet; estant tout ce qu'est cy dessus escript le meuble que la dite damoiselle a dict et confessé avoyr en sa puissance, oultre et par dessus les aultres meubles desquelz elle en est chargée par son inventoire et d'iceulx designés en son dict testement, duquel inventoire en a requis acte pour servir et valloyr à quy appartiendra en temps et lieu, lequel a esté faict et publié par moy, dict notere royal, soubzigné, sur la salle de la maison de ses dicts enfans, en presence de noble Auban Raphaël, Me Jacques Caille, docteur en medecine, sire Jacques Delphin Raphaël, cappitaine Boniface Raphaël, de Me Augustin Romegat, procureur au siége, prochains parentz des dictz enfans, que ont assisté à la confection du present inventoire, lesquelz ensemble la dicte damoiselle du Port, tuteresse susdicte, se sont soubzignés suivant l'ordonnance.

(Signés) Magalone du Port; J. Durand; A. Raphaël; B. Raphaël, tesmoing; Delphin Raphaël; Romegat, procureur; A. Caille et J. Honnoré Pallayoni, notere.

(Extrait des minutes de Me Pallayoni, notaire à Draguignan, déposées chez Me Laugier, notaire en la même ville. Registre de l'année 1580, fol. 698 v°.)

Pour copie conforme :

MIREUR.

On peut réduire à trois catégories les objets divers inventoriés dans les deux documents ci-dessus, qui, comme on l'a vu, se complètent l'un par l'autre :

1° Les vêtements et parures de femme;

2° Les habits d'homme;

3° Les tentures d'ameublement.

Digitized by Google

Les objets appartenant à ces deux dernières catégories sont les moins nombreux, et relativement les moins importants, quoique, parmi les tentures, quelques-unes soient peut-être dignes d'attention. Le principal intérêt de ces documents consiste, ce nous semble, dans la description de la garde-robe de la testatrice, remarquable par la richesse et la variété des vêtements, non moins que par la profusion des bijoux. Le goût du clinquant qui y domine atteste l'influence des modes italiennes, et s'explique d'autant mieux que la testatrice est originaire de la frontière du comté de Nice[1]. Ajoutons que, femme du viguier et capitaine pour le roi de la ville, elle n'est peut-être pas un des exemples les moins frappants de l'impuissance des règlements somptuaires si multipliés sous les Valois; elle les brave ouvertement sous les yeux et, sans doute, avec l'assentiment de son mari, que ses fonctions obligeaient pourtant à les respecter, sinon à les faire respecter.

Devenue veuve le 14 août 1579, à la suite d'un tragique événement[2] auquel paraît remonter l'origine «de la grand maladie corporelle» dont elle est atteinte et qui bientôt devait l'emporter, damoiselle Maguelonne du Port voulut partager elle-même entre ses six enfants (deux garçons et quatre filles) ses parures de prix, laissant de préférence les *accoutrements* à celles-ci et les *dorures* à ceux-là.

Ses vêtements les plus riches paraissent avoir été deux robes, l'une de damas, l'autre de taffetas-velours, et un manteau aussi de taffetas, ces deux derniers objets estimés à une assez haute valeur, puisque, avec deux jaserons d'or, ils forment chacun un lot. La présence de deux peignoirs dans ces effets de choix, destinés à être *baillés* en mariage aux demoiselles Raphaël, témoigne assez du haut prix de la toile, dont la rareté est d'ailleurs à remarquer dans cette garde-robe, aussi pauvre en linge qu'elle est riche en parures de luxe.

[1] Demoiselle Maguelonne du Port était fille de Claude du Port, de Saint-Paul de Vence. Elle avait épousé, le 11 juin 1564, Pierre Raphaël, de Draguignan, des seigneurs de Châteauvieux, devenu viguier et capitaine de la viguerie de Draguignan, en vertu de lettres patentes données à Paris le 5 juillet 1573 (*Insinuations de la sénéchaussée de Draguignan*, registre de 1568-1576, fol. 859, archives du département du Var).

[2] Son mari, qui avait embrassé le parti des *razats*, fut assassiné dans un guet-apens par les Carcistes. Nous avons raconté cet épisode inédit dans le récit intitulé : *Siége et destruction du château de Trans* (1870).

Digitized by Google

Les bijoux et ornements d'orfévrerie sont nombreux et de prix. L'or et les pierreries brillent notamment dans les coiffures. C'est un *serre-teste* d'or, sans doute espèce d'escoffion ou coiffe à réseau, orné de perles alternées avec des médaillons d'argent; ou bien encore une pièce de velours brochée d'or et *bordée* (?) de dix-huit canons en vermeil. La coiffure plus simple et qui appartient vraisemblablement à la toilette de deuil, est un *beguin de crespe* relevé par quarante-neuf perles blanches, avec une parure accessoire de perles *enfilées* (?) à deux anneaux d'or.

La testatrice ne possède pas moins de quatre colliers d'or à petites mailles (*jazerons*) — sans parler de la croix en vermeil traditionnelle — et trois chaînes pour la ceinture, deux d'or et l'autre de pierreries avec chapelet d'or. La première, sinon la plus précieuse, est d'or « à quatre aiguadières [1] », et neuve, c'est-à-dire dans le dernier goût, et avec *demoret* [2]. Une autre, du même métal, émaillée de blanc, comme l'étaient beaucoup d'anciennes dorures, avait des pièces sculptées aux extrémités (*pilliers*), et les ligatures en forme de V (on dirait aujourd'hui les S) également émaillées. Il faut citer encore deux autres ceintures d'argent avec deux claviers — cette parure chère aux provençales [3] — et une autre en velours vert avec son fermoir ou *clavecuer* d'argent [4]. Un *demuretz* d'argent avec son *stuc* (étui) du même métal devait servir d'accessoire à l'une de ces ceintures, où il était d'usage de suspendre les *contenances*, c'est-à-dire les patenôtres, l'éventail et même des trousseaux de clefs.

Comme ornements des bras et des doigts figurent neuf anneaux d'or « attachés avec une petite bague », et deux bracelets d'or et peut-être d'or massif, s'il faut en juger par leur poids.

[1] Alias *aiguières* : « chaîne d'or à quatre aiguières, » acte du 15 août 1580, notaire Segond, à Draguignan. L'aiguière était probablement la plaque, en forme de vase, qui reliait entre elles les diverses parties de la chaîne. — On dit encore dans le même sens une chaîne à quatre étages.

[2] « *Demoret*, jouet d'enfant, bimbelot, hochet composé d'un petit bâton d'ivoire, de cristal ou d'argent, au bout duquel sont attachés plusieurs grelots. » (Honorat, *Dictionnaire provençal français*, 1846, t. II, p. 484.)

[3] Double chaîne, dite vulgairement *crochet*, suspendue à la ceinture et à laquelle est attachée une paire de ciseaux.

[4] « Item ung clava cueur sur une sinture de vellours vert, » acte précité du 15 août 1580, notaire Segond, folio 210. C'est un autre partage des *escus et daurures, bagues et joyaulx* de la même succession.

Digitized by Google

Quant à la *daurure* où se trouvent « vingt-quatre popons (paillettes?) », il paraît assez difficile d'en préciser la forme et l'usage, à moins d'y voir une sorte de bordure ou frange d'or[1].

L'*addiction* ou supplément d'inventaire ne mentionne que des vêtements d'une moindre valeur, en général, mais non d'un moindre intérêt au point de vue de l'étude du costume.

On remarquera d'abord qu'il ne parle que de deux robes complètes et d'une étoffe commune (de *raze* ou serge); les autres se composent de deux parties distinctes : le *fasset* ou basquine et le cotillon.

C'est ainsi, par exemple, que le premier fasset, « de tarfatas à gros grans avec bandes de vellours et chaynètes (broderies) », dont le *corps* était à *petits plis*, était sans doute porté avec le cotillon qui suit : « de tafetas noir armesin (fine étoffe de soie) », également bordé de velours — comme le sont presque toutes ces parures — et rehaussé aussi de *chaynetes* blanches.

Le manteau de taffetas-velours, agrémenté des mêmes ornements, complétait la toilette d'hiver, tandis que celui de *tellete de Naples* appartenait évidemment à la toilette d'été.

Les deux *auberjons* (camisoles) qui figurent dans l'inventaire sont, l'un « de satin jaune avec des passemains d'argent », l'autre « de vellours noir », ce qui indique un vêtement de dessus, peut-être pareil à la *marlotte*, et auquel, à en juger par l'analogie de l'étoffe et peut-être par le contraste des couleurs, on devait adapter les « manches de satin rouge réglé (rayé) ». Les *devants* de « damas rouge ou jaune ramegat (à ramages) » ne faisaient-ils pas aussi partie de cette toilette tapageuse, dont les tons éclatants étaient assez dans le goût italien de l'époque ?

Ici encore les coiffures sont riches et nombreuses : ce sont d'abord deux chaperons de velours, dont l'un est garni de *guimpes d'argent* et l'autre de cette queue dont Montaigne trouvait la mode « une des plus fantastiques, à *son* gré, qui se puissent imaginer[2] »; puis une *crespine* (résille) d'or, que les seize pans de *passemans d'or* et la demi-

[1] On trouve, en effet, des bordures de ce genre dans les trousseaux de l'époque; exemple : « bourdeure d'or à popons, » contrat de mariage du capitaine François Perrache et de demoiselle Laurence Feraude, de Fréjus, 14 avril 1574, notaire Pierre Bonaud, à Fréjus. (*Insinuations de la sénéchaussée de Draguignan*, reg. 1568-1576, fol. 1302 v°, archives du département du Var.)

[2] *Essais*, ch. XXII, p. 43, édition Furne, Paris, 1831.

Digitized by Google

cane de *passeman d'argent*, venant ensuite, servaient probablement à assujettir sur la tête autour de laquelle on devait les enrouler; enfin une vieille coiffe *d'or traict*, une autre d'argent *fin* et deux d'argent *faulx*.

La « coifure de crespe, barrée de grand passeman d'or et d'argent, pour une acouchée », atteste l'usage des dames de l'époque de recevoir les visites de congratulation, après leur délivrance, parées de riches atours. Le même luxe brille dans la toilette de l'enfant, que l'on croit voir sous sa « callotete de velours jaune », ornée de « grand passementz d'argent » et d'un « *agnus Dei* au milieu », encadré de deux fleurs; avec sa petite cravate (parocollet) de fine toile retombant en pointes d'or et d'argent sur son maillot, que borde encore une passementerie d'or et d'argent.

Citons aussi, comme trait de mœurs de l'époque, le « manteau rouge de fame pour aller à cheval ».

A côté de cet éblouissant étalage, de ces riches superfluités, on n'est pas médiocrement surpris de certaines lacunes inexplicables, qui jurent avec les traditions et les habitudes provençales : non seulement la noble damoiselle, qui possède tant et de si brillants atours, n'a pour tout linge de corps qu'une dizaine de chemises à son usage[1]; mais encore la seule paire de bas renfermée dans ses bahuts paraît appartenir à une toilette d'homme, et on y cherche en vain — s'il faut pousser l'indiscrétion plus loin — le moindre mouchoir de poche!

Quoi qu'il en soit, ces deux inventaires sont curieux à plus d'un titre, et permettraient peut-être, grâce à la précision de leurs détails, de reconstituer les divers costumes d'une dame provençale de la fin du XVIe siècle : costume des jours ordinaires et costume des fêtes; — costume d'hiver et costume d'été; — costume de femme mariée et costume de veuve, sans oublier le costume d'accouchée.

MIREUR,

Archiviste du Var.

[1] La pièce de toile *prime* de trente-six cannes — fruit sans doute du travail de la testatrice — atteste de sa part le désir d'enrichir un peu sa garde-robe, si pauvre en effets de linge.

Digitized by Google

Compte rendu d'une excursion à Sion (Meurthe-et-Moselle).

Communication de M. Cournault, correspondant à Malzéville, près Nancy.

Le 28 juin dernier, je me suis rendu à Sion, où M. le docteur Cugnien, de Vézelise, m'avait fait informer qu'il avait opéré des fouilles sur le plateau de la montagne et qu'il avait trouvé des murs antiques. Le docteur eut l'obligeance de m'accompagner dans ma tournée archéologique, et me conduisit sur le revers méridional de la montagne, où il avait fait pratiquer une excavation d'environ 3 mètres de profondeur. Là je vis, à environ 50 centimètres du sol, un mur de moellons bien appareillé, long de 5^{m},50 et haut de 2^{m},60. Son épaisseur était celle des moellons, qui avaient de 20 à 25 centimètres de largeur et étaient épais de 10 centimètres environ. Ce mur faisait partie d'un bâtiment carré, dont les autres parois, encore engagées dans la terre, ne m'ont pas permis d'apprécier l'étendue. Selon toute apparence, ces murs appartenaient à une cave comblée après la destruction de l'habitation. J'ai visité les matériaux qui avaient été extraits de cette fouille, ou du moins leur surface extérieure, et j'y ai recueilli des tessons de poterie, des fragments de verre, semblables à ceux qui sont répandus dans les terrains qui furent habités avant le ve siècle.

A la pointe est de la montagne de Sion, les ouvriers du docteur Cugnière trouvèrent les murs de fondation d'une petite tour carrée ayant seulement 1 mètre de côté à l'intérieur. En allant de l'est au nord, on rencontre encore des murs ayant 30 centimètres d'épaisseur. Il y en a à peu près partout sur le plateau, et, malgré les efforts des cultivateurs empressés de les détruire, on ne peut fouiller le sol à quelques centimètres de profondeur sans en trouver.

Les détritus de toute sorte sont abondants, et prouvent que ce lieu élevé a été habité pendant longtemps. Il y a un nombre incroyable d'ossements brisés d'animaux domestiques, quelques dents de sanglier, des écailles d'huîtres, des débris de vaisselle souvent d'une grande finesse, et des fragments de tuiles à rebord en telle quantité qu'on les met en réserve pour les jeter sur les chemins.

La terre du plateau de Sion est un humus très-noir, qui doit être très-riche en matières animales.

J'ai appris à Sion que le cimetière antique est, comme à Jaillon,

Digitized by Google

là où est bâti le petit village actuel de Saxon, situé au sud, au-dessous de Sion. D'après les objets recueillis à Saxon, et que j'ai vus à Vézelise chez le docteur Cugnien, les sépultures de Saxon appartiennent à l'époque mérovingienne.

En parcourant les maisons et les jardins de Sion, j'ai remarqué deux chapiteaux très-simples et une base de colonne de 35 centimètres de diamètre, dont je donne le dessin, parce qu'elle me semble

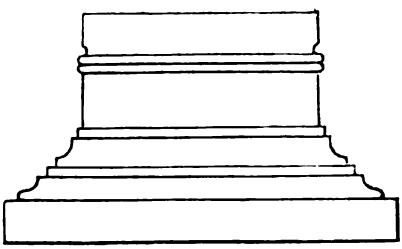

Fig. 1.

Fig. 2.

mériter l'attention à cause de la complication de ses moulures (fig. 1). J'ai dessiné aussi une tête de femme, d'un travail grossier, qui se trouvait chez un cultivateur (fig. 2).

Fig. 3.

Voici la liste des objets que j'ai achetés à Sion pour le compte du musée lorrain :

Un bracelet en bronze semblable à ceux que M. l'abbé Cochet désigne comme étant de l'époque mérovingienne.

Deux faces de fibules en bronze, dont l'une a été incrustée d'argent (fig. 3).

En fait de monnaies :

Une gauloise, des Leuci, bronze.

Une d'Auguste. Rev. Autel de Lyon.

Une d'Auguste, fruste.

Une moitié de la monnaie coloniale de Nîmes.

Un beau grand bronze d'Adrien. Rev. l'Abondance.

Un moyen bronze d'Adrien, fruste.

Un moyen bronze de Trajan, fruste.

Une monnaie d'argent de Julia Mœsa. Rev. Juno.

Un grand bronze de Dioclétien. Rev. Genio populi romani.

Digitized by Google

Un petit bronze de Constans.

Un petit bronze de Valentinien II.

Un petit bronze de femme dont la légende est effacée.

Comme il arrive toujours, les monnaies gauloises se trouvent, à Sion, dans la proportion d'une sur dix, au moins. L'aubergiste qui me les a vendues avait, il y a quelques mois, deux hachettes de pierre dont il s'est défait.

Tels sont les renseignements que j'ai recueillis sur Sion, et que j'ai cru devoir transmettre au Comité, bien que les fouilles qui ont été faites aient eu lieu sans ma coopération.

Je profite de la même occasion pour donner le dessin de quelques autres objets dignes de remarque trouvés antérieurement à Sion et qui font partie de collections particulières :

1° Une marque de fabrique existant sur un fragment d'amphore (fig. 4).

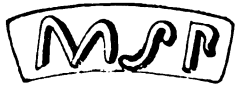

Fig. 4.

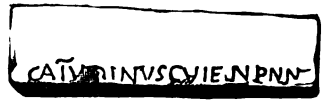

Fig. 5.

2° Une tessère en dolomite sur le bord de laquelle est une inscription que je ne puis déchiffrer (fig. 5).

Fig. 6.

Fig. 7.

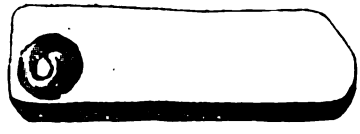

Fig. 8.

Deux bagues en bronze d'un travail barbare. Dans le chaton de la plus petite est enchâssée une pierre gravée (fig. 6 et 7).

Un amulette en pierre de l'époque mérovingienne (fig. 8).

Ch. Cournault,

Correspondant, à Malzéville, près Nancy.

Digitized by Google

Note sur une enceinte fortifiée de la Lorraine.

Communication de M. Cournault, correspondant, à Malzéville, près Nancy.

Lorsqu'on se trouve sur la hauteur boisée qui domine les communes de Prévocourt et de Tincry (canton de Delme, avant l'annexion), on rencontre, en faisant face à Viviers, situé au sud-est, une enceinte fortifiée qui a la plus grande analogie avec les refuges que M. le docteur Keller a signalés en Suisse et qu'il a décrits dans les tomes XXXII et XXXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

La côte boisée de Tincry avait déjà attiré l'attention des archéologues, qui avaient cru y voir l'emplacement d'un camp romain communiquant avec celui de la côte de Delme. On découvre, en effet, la côte de Delme depuis la hauteur de Tincry; mais l'examen des lieux suffit pour éloigner l'idée d'un camp romain.

L'enceinte de Tincry est de forme circulaire, et son diamètre est seulement de 75 mètres, tout au plus. Sa superficie est d'environ 70 ares. Elle est entourée d'un talus dont la hauteur, pour sa partie la moins élevée, est encore aujourd'hui de 7 mètres et quelques centimètres. Ce talus est relevé de 2 à 3 mètres, à l'intérieur. Au sud-est, la côte étant abrupte, il n'existe pas de talus; mais, au nord et à l'ouest, un fossé de 6 à 7 mètres de largeur, résultant de l'extraction des terres employées pour former les talus, circonscrit l'enceinte là où le terrain est plat. C'est aussi au nord que se trouve l'unique chaussée qui servait à entrer dans le réduit. Elle a $4^{m},80$ de largeur, lorsqu'elle franchit le fossé. Le glacis qui s'étend au delà du fossé est de niveau avec les terrains environnants.

L'eau manque totalement sur ce plateau. Les recherches qui se font pour obtenir du minerai de fer ont nécessité le forage de plusieurs puits dans le voisinage. Elles ont atteint une profondeur de 40 mètres sans qu'on ait trouvé d'eau. Comment les habitants du réduit faisaient-ils pour se procurer l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers et à ceux de leurs troupeaux?

Il existe dans le pays une opinion populaire qui témoigne qu'un chemin couvert, un souterrain, conduisait du camp de Tincry au village de Viviers. Il n'y a aucune trace de cette galerie souterraine. Si je ne me trompe, voici l'origine de cette tradition :

En descendant la côte de Tincry pour me rendre à la commune

Digitized by Google

de ce nom, j'ai suivi un chemin creux ombragé d'arbres, comme on en rencontre souvent près des *oppidum* gaulois. Ce chemin sert de communication entre le refuge et le village de Tincry, qui possède des sources abondantes. Un chemin analogue a bien pu relier autrefois Viviers à la montagne boisée de Tincry. Lorsque les travaux de culture l'ont nivelé, l'imagination populaire a probablement gardé le souvenir du chemin creux, en y attachant l'idée d'un chemin creusé sous la terre. Ce fait a dû se produire plus d'une fois dans nos campagnes, où il est souvent question de souterrains de plusieurs kilomètres de longueur communiquant d'un point fortifié à un autre.

D'après M. le docteur Keller, les lieux de refuge étaient nombreux dans les pays autrefois habités par les populations celtiques. Un grand nombre d'entre eux ont été convertis, au moyen âge, en châteaux forts et ont disparu. Il serait donc intéressant, quand une coupe de bois permettra d'étudier le sol du plateau de Tincry, d'en reconnaître les matériaux, à une profondeur que M. le docteur Keller estime devoir être de 30 à 40 centimètres, dans les terrains boisés. Là doivent se trouver des charbons, de l'argile cuite, de nombreux tessons de poterie, et même des objets de bronze et de fer, qui pourront servir à déterminer, d'une manière certaine, quelles ont été les populations qui ont habité le refuge de Tincry. Si, dans les environs, quelque sépulture vient à être découverte, elle sera d'un secours précieux pour déterminer l'époque où elle a été disposée. Quoique la commune de Tincry fasse partie du territoire annexé à l'Allemagne, j'espère pouvoir étudier le terrain du refuge, quand une coupe de bois l'aura rendu abordable aux recherches.

En revenant de Tincry à Nancy, j'ai appris qu'on avait trouvé sur le territoire de la petite commune de Han, près d'Arraye, des substructions antiques consistant en briques, les unes carrées, d'autres de forme arrondie. Ces dernières, dont on m'a fait voir un spécimen, ont 16 centimètres de diamètre et 450 millimètres d'épaisseur. Elles étaient empilées les unes sur les autres, et formaient de ces petits piliers qui sont les supports ordinaires des hypocaustes. Les tuiles à rebord abondaient dans la fouille. On a pensé avec raison que ces bâtiments, situés en plaine, avaient appartenu à une villa rustique.

Ch. Cournault,

Conservateur du musée lorrain.

Digitized by Google

Échantillons de torques *gaulois de la Lorraine.*

Communication de M. Cournault, correspondant.

Les *torques* dont j'ai l'honneur de vous envoyer les dessins appartiennent tous aux régions de l'est de la Gaule, et peuvent être considérés comme les types des parures de ce genre en usage chez les Gaulois de ces contrées.

Les numéros 1 et 2 (1re feuille)[1] sont ceux dont la forme est la plus simple; le numéro 1 est un anneau sans solution de continuité, qui a été rivé au point A. Était-ce vraiment un *torques?* Je ne puis l'affirmer, n'ayant pas assisté à la fouille où il a été trouvé et l'ayant acheté d'un marchand.

Le numéro 2 offre quelques ornements assez peu déterminés.

On distingue cependant trois points disposés en triangle sur la petite boule ovale. Je suis loin d'y reconnaître des signes mystiques ou symboliques; j'y vois bien plutôt des motifs élémentaires d'ornementation.

Ces deux colliers ont été trouvés dans les environs de Langres.

Le numéro 3 est le *torques* qu'on rencontre le plus communément dans l'Est. Il est orné de plusieurs nœuds qui accompagnent la demi-sphère terminant les tiges. J'ai choisi de préférence, pour les reproduire, ces fragments trouvés aux environs de Toul, parce que le *torques* duquel ils proviennent est le plus orné de tous ceux que j'ai vus. Il présente, en effet, une série de sept nœuds, tandis que ceux du tumulus de Dammartin (Haute-Marne), conservés au musée de Langres, n'en ont qu'un, trois et quatre. Il en est de même pour d'autres *torques* trouvés en Lorraine.

Le numéro 4 appartient à la série des *torques* dont l'extrémité d'une des tiges s'emboîte dans l'autre. Il est fort simple. Une seule protubérance en forme l'ornement. Je l'ai trouvé parmi de vieux cuivres, à Toul.

Le numéro 5 mérite une attention particulière. Il est du plus beau travail, et son ornementation présente des caractères qui en font un objet tout à fait à part dans la série des bronzes de l'époque celtique.

On a signalé, depuis quelques années, l'influence qu'eurent les

[1] M. Cournault se propose de faire une communication plus étendue, dans laquelle figurent les dessins dont il est ici question.

Digitized by Google

produits de l'art étrusque sur les produits similaires de la Gaule. Me trouvant, en 1868, au congrès archéologique de Bonn, je remarquai, dans les salles de l'Exposition, de beaux vases étrusques qui avaient été trouvés à Saarbruck. J'ai dessiné ces vases pour le musée de Saint-Germain. Il y en a un dont les ornements offrent une analogie évidente avec ceux qui décorent le *torques*, 4e feuille.

Sur la cinquième feuille j'ai réuni, numéros 1, 2, 3, des croquis d'ornements disposés sur les lames d'épée trouvées à la Tène (Suisse). J'y ai ajouté le croquis d'une plaque en or, qui faisait partie d'une parure, d'origine incontestablement étrusque, trouvée à Saarbruck, avec beaucoup d'autres bijoux d'un grand prix.

La même idée a présidé à la formation de tous ces ornements, dont l'élément générateur est une courbe gracieuse en forme d'S répétée trois fois, de manière à former un triangle, ou bien disposée comme un fleuron à trois pétales.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur la question de l'influence de l'art étrusque en Gaule.

De longues recherches et des découvertes nouvelles seront nécessaires avant que ce sujet soit suffisamment élucidé.

J'arrive à un *torques* trouvé en 1838 près de Marsal, qui offre une grande analogie avec celui dont je viens de parler. Ce beau collier a disparu du pays, et il n'en est resté, pour en garder le souvenir, qu'un dessin fait en 1838 par M. de Lasalle, conseiller à la cour d'appel de Nancy. C'est ce dessin qui m'a servi pour restituer, comme je l'ai pu, l'aspect de ce beau collier, que je n'ai pas vu.

On remarquera tout d'abord que le *torques* de Marsal était composé de deux pièces qui s'emboîtaient l'une dans l'autre, comme pour le collier de Toul, et que les ouvertures étaient sur le côté, tandis que dans les autres *torques* l'ouverture unique était en avant. Le moyen de fermeture ne devait pas suffire pour le fixer au cou, et il est probable que des liens de cuir en assuraient le maintien.

Dans la note qui accompagne le dessin de M. de Lasalle, il est dit que *les rosaces et enjolivements sont en émail.* Je crois que la patine du bronze a été prise pour de l'émail. Quant à la feuille d'or qui se serait trouvée sur les rosaces, je suis disposé à penser que le frottement a bien pu user la patine et déterminer le bronze à reparaître, brillant comme une feuille d'or. S'il en fut ainsi, il faudrait en conclure que le centre des rosaces était en saillie. Malheureusement, le dessin au trait n'indique pas les formes d'une manière

Digitized by Google

suffisamment claire, et j'ai inutilement interrogé M. de Lasalle pour avoir quelques éclaircissements sur le collier qu'il dessina en 1838. Trente-cinq ans passés depuis l'excursion archéologique que fit à Marsal cet honorable magistrat, en compagnie de M. de Beaulieu, lui ont fait perdre tout souvenir du plus beau *torques* qui ait été trouvé dans notre province.

Je donnerai plus tard les dessins des *torques* des Vosges, dont la forme participe de celle des *torques* de Lorraine et d'Alsace. Ces derniers ont un aspect très-original.

Je joins à mon envoi, 8e feuille, le dessin du collier de fer que portent les femmes du haut Nil, numéro 3, et ceux des colliers en usage chez les nègres qui habitent au delà du Sénégal et de la Gambie, numéros 1 et 4. Ce sont de véritables *torques* de cuir. La ceinture numéro 2 est regardée par ces peuplades comme un précieux talisman qui assure la victoire.

D'après ce que j'ai entendu raconter en Algérie, les négresses du Soudan portent une ceinture appelée *bracelet de ventre*, qui est couverte d'ornements et de grelots. Quand elles veulent attirer sur elles les regards des passants, elles savent, par le mouvement de leurs hanches, déterminer le bruissement des grelots et des coquillages, interprètes de leur coquetterie.

Je crois utile d'établir, quand je le puis, des points de comparaison entre les usages des anciens et ceux des populations modernes ayant conservé leurs vieilles mœurs.

Parfois il peut ressortir de ces rapprochements des lumières sur des coutumes dont notre état progressif de civilisation nous éloigne tous les jours davantage.

Ch. Cournault,

Conservateur du musée lorrain.

Figeac et ses monuments.

Communication de M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, correspondant, au château de Paillet (Gironde).

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault a adressé au Comité un mémoire archéologique sur Figeac et ses monuments. Ce mémoire comprend principalement deux notices, l'une sur l'ancienne abbatiale de Saint-Sauveur, l'autre sur l'église Notre-Dame du Puy.

Digitized by Google

L'église Saint-Sauveur, rebâtie au XIIe siècle, n'a malheureusement conservé de sa forme primitive que ses parties inférieures; les fenêtres hautes ainsi que les chapelles de la nef appartiennent au XIVe siècle.

Néanmoins, ce qui reste de l'édifice roman présente encore beaucoup d'intérêt, ainsi qu'il est facile d'en juger par les descriptions de notre savant correspondant, et surtout par les croquis si bien tracés qu'il a joints à son mémoire. L'église Notre-Dame du Puy, qui date de la même époque, est décrite aussi avec grand soin par M. de Castelnau, mais d'une façon plus sommaire.

Je ne veux pas déflorer ici ce consciencieux travail qui, je le pense, sera jugé digne d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que les dessins qui en sont le complément nécessaire. Je me contenterai de signaler particulièrement au Comité la belle inscription romane gravée sur une des piles de la nef de Saint-Sauveur, et que M. de Castelnau a reproduite avec un soin extrême.

Les fonts baptismaux de la même église, si bien dessinés par l'auteur, sont un spécimen très-curieux de ce genre d'édicules. Le même intérêt s'attache au dessin que donne M. de Castelnau d'un de ces petits monuments qu'on appelle les *aiguilles de Figeac*, et qui ne sont autres que des lanternes funéraires. Tout cela mérite d'être mis en lumière, et j'espère que le Comité voudra bien décider qu'il en soit ainsi.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

FIGEAC ET SES MONUMENTS.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE,

par M. de Castelneau-d'Essenault, correspondant du Ministère.

Suivant la plupart des historiens, en tête desquels figurent l'illustre D. Mabillon et les savants auteurs de la *Gallia christiania*, ce serait au monastère de Fiac, *Fiacum*, fondé par Pépin le Bref en 755, que la ville actuelle de Figeac doit son origine[1]. Détruit

[1] Figiacum, quandoque Fiacum, monasterium ordinis Sancti-Benedicti, antiquum et illustre in diœcesi et pago Caturcensi...; ubi, propter celebre hoc cœnobium, populorum frequentia condendæ urbis non ignobilis occasionem præbuit. (*Gall. christ.* t. I, p. 171.)

Digitized by Google

au commencement du IXe siècle par les Normands, et rétabli presque aussitôt après par l'abbé Aymar[1], ce monastère fut réuni, en 1074, à l'ordre célèbre de Cluny[2].

L'église et les bâtiments conventuels furent reconstruits à la fin du XIe siècle, époque où, très-probablement, vinrent aussi se grouper, à l'abri du gouvernement paternel des moines, les premières maisons qui donnèrent naissance à la ville.

Aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, quand les institutions communales se développèrent dans la haute Guyenne, suivant des conditions dont l'histoire et les monuments des villes de cette province attestent, en même temps que l'esprit sagement libéral et le sentiment artistique de leurs populations, le haut degré de prospérité matérielle auquel ces villes étaient alors parvenues, Figeac aussi s'accrut rapidement. En moins d'un siècle, on y vit s'élever des monuments divers et de nombreuses maisons, qu'il fallut entourer de remparts, ceinture à son tour trop étroite, au delà de laquelle s'étendirent bientôt deux faubourgs. Puis on bâtit sur le Celé trois ponts, qui, plus que suffisant aujourd'hui aux besoins de la population actuelle, prouvent évidemment quelles furent autrefois l'importance de la ville et l'activité de ses relations.

Dans l'excellent ouvrage publié de nos jours par MM. Verdier et Cattois[3], trois belles gravures et un texte descriptif sont consacrés à faire connaître la façade d'une des maisons de Figeac, dont le style à la fois élégant et original appartient à l'art du XIIIe siècle. Cela peut suffire, à la rigueur, pour donner une idée exacte du caractère propre à l'architecture domestique dans cette ville, et de ce qui en est, suivant l'expression de M. Cattois, «comme le sceau, le signe distinctif.» Mais presque rien n'a été dit encore sur les monuments religieux qu'elle possède, et, quoique ses deux églises ne présentent point de dispositions exceptionnelles, leur étude cependant est intéressante, et mérite à ce titre quelque attention.

[1] Aidmarus I..... a Paschali papa in monachum et abbatem benedictus, quod in monasterio nullus monachus superesset, cœnobium instauravit circa annum 822. (*Gall. christ.* t. I, p. 171, et *Instr.* ch. XXXV, p. 43.)

[2] ..... Quando monachi se suumque monasterium, anno 1074, Cluniaco subdiderunt, ut docet charta Begonis de Calo-Monte. (*Ibid.* t. I, p. 171, et *Instr.* ch. XXXVI, p. 44.)

[3] *Architecture civile et domestique, au moyen âge et à la renaissance*, par MM. Verdier et Cattois, Paris, Didron, 1855.

Digitized by Google

Le plus important de ces édifices, l'église Saint-Sauveur, située auprès de la rivière dont elle est séparée par une place entourée de beaux arbres, est aujourd'hui le seul reste de l'abbaye du moyen âge. Vus à l'extérieur, sa façade et son clocher en dôme, reconstruits il y a moins de deux siècles, attirent peu les regards. Toutefois l'appareil ancien de la partie sud de l'édifice, et les archivoltes ogivales d'un portail ouvrant au midi, donnent à cet ensemble un aspect pittoresque, auquel contribuent, il est vrai, les grands ormes qui l'environnent.

Mais, en entrant dans l'église, l'ampleur de ses dimensions et l'unité de son plan attestent, malgré les différences de style et de construction, l'importance qu'eut autrefois l'abbaye. De l'époque de fondation primitive, et des trois siècles qui suivirent, il ne subsiste actuellement aucun reste. Les ravages des Normands, ceux des incendies de 1091 et 1096 relatés par l'histoire[1], durent, en effet, faire à peu près place nette; et c'est au commencement du XIIe siècle, quarante ans environ après la réunion de Figeac à à l'ordre célèbre de Cluny, que remonte la construction de l'église actuelle. Nous verrons plus loin les additions et les réparations diverses qui furent faites dans l'édifice à des époques postérieures.

Le plan de Saint-Sauveur est en croix latine et normalement orienté. Conforme au plan de la plupart des églises clunisiennes, il comprend une nef avec bas-côtés simples et chapelles latérales, un transept dans chaque bras duquel ouvre au levant une chapelle à chevet droit, puis un chœur et un sanctuaire, entourés d'un collatéral où débouchent trois absidioles. L'ensemble de l'édifice, à l'intérieur, présente une longueur de $60^m,42$ (31 toises) sur une largeur de $17^m,87$ (9 toises et 1 pied). Sa hauteur sous clef est de 21 mètres (10 toises et 5 pouces)[2].

Deux rangs de piles romanes divisent la nef en sept travées, dont les voûtes, quoique d'ogives et sans formerets, ne datent que du XVIIe siècle, époque où l'édifice, qui précédemment avait éprouvé de grands désastres du fait des calvinistes, fut l'objet, de 1636 à

[1] Chaudruc de Crazannes, *Notice sur l'église Saint-Sauveur de Figeac*, insérée dans l'*Annuaire du Lot*, 1837.

[2] Ce plan, dans lequel nous avons supprimé les chapelles latérales, qui sont d'une date plus récente, n'est pas, quant aux détails, absolument géométrique; mais il figure exactement l'ordonnance de l'édifice, reproduit ses dimensions principales et complète ainsi notre texte.

Digitized by Google

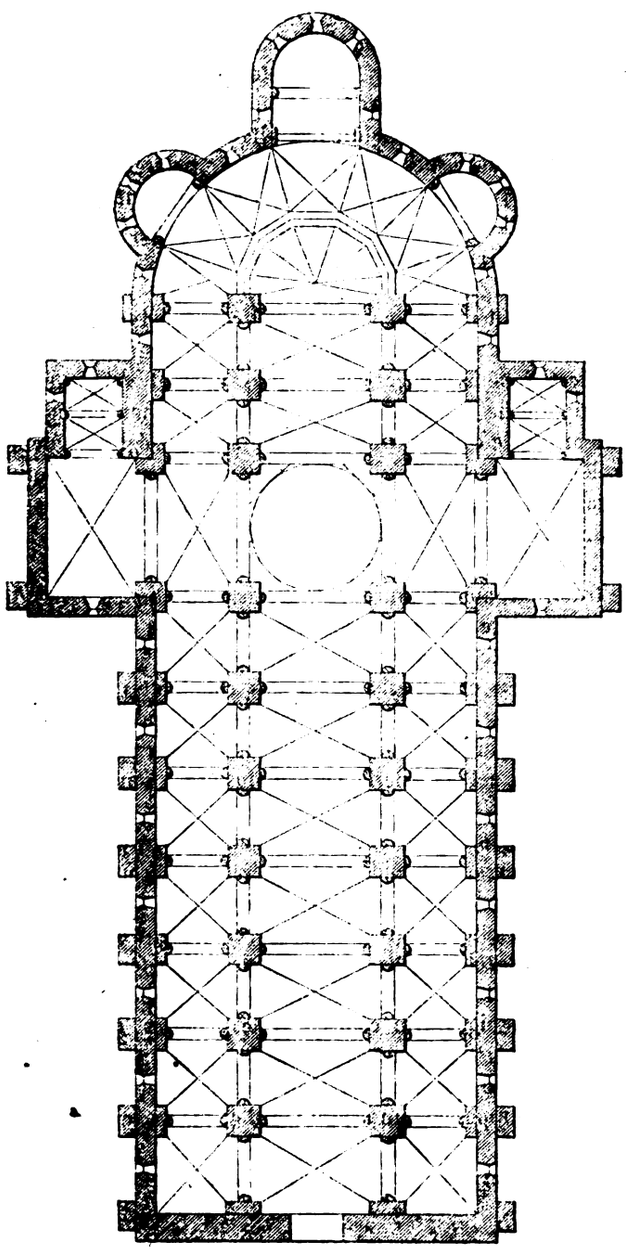

Digitized by Google

1642, d'importantes réparations [1]. Ces piles sont carrées, et sur chacune de leurs faces s'applique une demi-colonne dont celle qui se trouve au droit de la nef, plus haute que les trois autres, s'élève jusqu'à la naissance des voûtes, pour y supporter la retombée d'arc-doubleaux en tiers-point. Les fûts de quelques-unes de ces colonnes, tronqués à des époques diverses, reposent sur des culs-de-lampe. Ceux qui ont été conservés en entier ont des bases romanes, à profil attique, et sont couronnés de chapiteaux, les uns refaits au XIVe siècle, d'autres romans et sculptés en feuillages d'un relief assez plat.

L'élévation latérale de chaque travée comprend une archivolte, un triforium ou galerie, et une fenêtre. L'archivolte, en plein cintre, est à deux rangées de claveaux unis et supportés, l'un par l'imposte de la pile, l'autre par les colonnes engagées sur les parements de celle-ci. Dans la partie sud de l'église seulement, ces colonnes ont conservé leurs chapiteaux romans, qui sont remarquables de style et d'exécution. Ceux des colonnes de la partie septentrionale ont été remplacés au siècle dernier par des corbeilles unies.

Le triforium, aujourd'hui muré, n'existe que du côté sud de la nef. Il se compose d'une grande archivolte ogivale du XIVe siècle, à boudin sur l'arête, encadrant deux arcades jumelles en tiers-point ornées de tores, et retombant sur des colonnettes à chapiteaux lisses. Cette galerie, dans laquelle on communiquait de l'intérieur du couvent, devait être affectée uniquement aux moines, car, du côté nord de la nef, la galerie n'existe plus et n'a sans doute jamais existé.

Les fenêtres, toutes ogivales, varient en hauteur comme en largeur. Celles ouvrant au midi sont généralement courtes, formées d'archivoltes nombreuses à boudins, et garnies sur leurs pieds-droits de colonnettes du XIVe siècle avec chapiteaux sans sculpture. Deux meneaux à chapiteaux feuillus divisent ces fenêtres en trois baies subtrilobées, au-dessus desquelles est une petite rose ou un trèfle à redents aigus. Du côté nord, les fenêtres, beaucoup plus hautes, datent aussi du XIVe siècle; mais elles ont été remaniées au XVIIe siècle, ce qui donne à leur ensemble, et aux deux baies dont elles se composent, un aspect lourd et disgracieux.

[1] Chaudruc de Crazannes, *Notice sur l'église Saint-Sauveur de Figeac*, etc.

Digitized by Google

Passant ensuite à l'examen des bas-côtés, on y remarque que, à l'exception de leurs deux premières travées à l'ouest, qui sont romanes et voûtées d'arête, toutes les autres ont des voûtes ogivales du XIVe siècle, portées sur six nervures à boudins relevées d'un filet saillant. Leurs clefs sont sculptées de motifs variés, parmi lesquels figurent des fleurs de lis, des croix fleuronnées, l'agneau à la croix triomphale, etc. Les arcs-doubleaux, en plein cintre et romans, appuient leur double rang de claveaux tant sur l'imposte des piles que sur des colonnes mi-engagées, ayant des bases attiques et des chapiteaux d'une très-belle sculpture romane, surtout dans l'aile méridionale. Au nord, les chapiteaux des colonnes appliquées sur les piles ont été refaits au XVIIe siècle; mais ceux des colonnes engagées dans les murs latéraux sont romans et bien sculptés, quoique d'une composition moins riche que les chapiteaux du collatéral sud.

Une magnifique inscription romane, parfaitement conservée, et dont l'énoncé confirme, suivant nous, la date que nous avons fixée à la fondation de l'église actuelle, est gravée sur le côté sud de la pile qui, dans l'aile méridionale, sépare la première travée de la seconde. Elle se trouve à dix pieds environ au-dessus du sol, et se développe tant sur le parement du noyau de la pile que sur celui de la colonne engagée. Les lettres, d'une hauteur approximative de trois pouces, sont entaillées au ciseau, et forment un peu plus de deux lignes distinctes, que séparent des raies tracées nettement à la pointe. Sous la seconde ligne, au milieu, est gravée une croix à branches légèrement *pattées*, avec un pied terminé en pointe. Cette inscription n'ayant jamais été, que nous sachions, signalée ni publiée, nous croyons devoir en présenter le *fac-simile*.

La lecture de cette inscription ne saurait donner lieu à aucune difficulté; mais il n'en est pas de même pour son interprétation. Dans le texte, en effet, l'absence de millésime rend indécise la question de savoir à quelle date son énoncé peut se rapporter. Pour résoudre ce problème, il nous a donc paru nécessaire d'en circonscrire d'abord les termes, et de préciser les limites en deçà et au delà desquelles on n'avait pas à chercher sa solution.

L'église Saint-Sauveur ayant été détruite par le feu en 1093 et 1096 [1], et le nom de Gérard ou Géraud ne pouvant raisonna-

[1] Chaudruc de Crazannes, *Notice sur l'église Saint-Sauveur de Figeac, etc.*

Digitized by Google

blement s'appliquer qu'à l'un des deux évêques ayant occupé le siége de Cahors dans l'intervalle entre cette époque et la fin du siècle suivant, l'inscription doit évidemment appartenir à cette période. Mais, Géraud III de Cardaillac ayant siégé de 1093 à 1112, et Géraud IV (Hector d'Asside de Surat) depuis 1150 jusqu'en 1199[1], restait à savoir auquel de ces deux prélats se rapportait l'inscription, quel était celui qu'elle mentionnait comme ayant consacré l'église de Figeac. Or, l'histoire se taisant à cet égard, c'est à l'archéologie et aux principes de l'épigraphie lapidaire que nous avons dû recourir pour continuer notre tâche.

Si l'on observe avec soin l'inscription, son aspect général de ré-

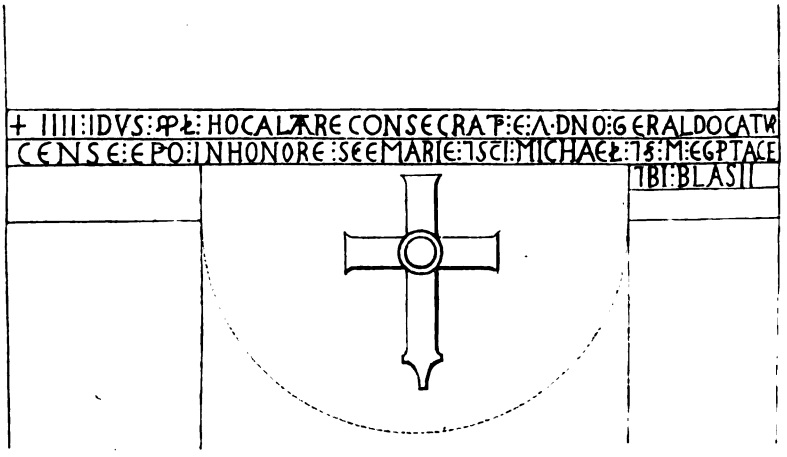

gularité, sa correction, la forme encore romaine mais nette et ferme de ses caractères, le très-petit nombre de lettres liées ou enchevêtrées, indiquent déjà une époque de réflexion, qui vise au progrès et à l'abandon de traditions anciennes presque tombées dans la barbarie. Que si l'on s'attache ensuite aux détails, l'emploi simultané de lettres en boucle et à jambages, les O ronds plus nombreux que les ◇ aigus, l'enroulement des G, l'absence de C carrés, la forme particulière de certaines abréviations et l'adoption des trois points l'un sur l'autre sont autant d'indices à l'appui des premières présomptions, sans indiquer toutefois une période bien avancée.

[1] *Gall. christ.* t. I, p. 129 et 130.

Digitized by Google

Rapprochant enfin l'inscription de l'édifice auquel elle appartient, et remarquant dans ce dernier que son plan, le tracé élémentaire des piles, les profils des bases et la sculpture des chapiteaux n'offrent point encore cette recherche, cette finesse de détails et cette délicatesse de modelé qu'on trouve dans les monuments de l'époque dite de transition, nous sommes portés à conclure que c'est de l'évêque Géraud III de Cardaillac qu'il s'agit dans l'inscription, et que celle-ci par conséquent doit se rapporter au commencement du XIIe siècle.

Revenons maintenant à l'examen de l'église.

La croisée accuse, comme la nef, deux époques bien distinctes de construction. Au XIIe siècle appartiennent, en effet, sa partie inférieure et les piles d'angles sur les faces desquelles sont appliquées des colonnes. La partie haute affecte aujourd'hui la forme d'une lanterne octogone, voûtée sur arcs-ogives à boudins, et percée dans chaque pan d'une baie unie en plein cintre, dont quatre sont actuellement murées. A la naissance de la voûte règne un bandeau circulaire, appuyé sur les pendentifs compris entre les quatre grands arcs brisés que supportent les piles romanes. Tout porte à croire que, dans l'origine, cette partie centrale était couverte en coupole; mais, ayant été détruite en même temps que le chœur par les calvinistes, qui mirent le feu à l'église, elle ne fut rétablie dans sa forme actuelle que vers le milieu du XVIIe siècle (1636-1642) et suivant un style imité de celui d'une époque plus ancienne. Des peintures d'une exécution au-dessous du médiocre, datées de 1750, et représentant les Évangélistes entourés d'une foule de petits anges musiciens, recouvrent les parois de cette lanterne.

Chaque transept comprend deux travées, dont la première correspond aux bas-côtés de la nef et à ceux du chœur; dans la seconde ouvre au levant une chapelle à chevet droit. Leurs voûtes ogivales, qui, par leurs caractères, se rapportent au commencement du XIVe siècle, ont été élevées sous l'administration de l'abbé Géraud IV, signalé par l'histoire comme ayant fait de grands travaux de restauration dans l'église[1]. Toutefois la voûte de la seconde travée du transept sud paraît être plus ancienne, car ses arcs-ogives sont ornés sur leur surface d'un tore en zigzag. Au levant

[1] Chaudruc de Crazannes, *Notice sur l'église Saint-Sauveur de Figeac, etc.*

Digitized by Google

comme au couchant, dans la deuxième travée de chaque bras, ouvre une grande fenêtre dont l'archivolte ogivale, élégie en boudins, repose sur des colonnettes à chapiteaux lisses. Des corbeaux romans, richement sculptés et d'une saillie très-prononcée, supportaient autrefois, le long des murs latéraux, un passage ou large corniche, aujourd'hui disparue. Des restes de cette corniche, existent encore sur les murs-pignons, que décorent deux hautes arcades aveugles en plein cintre, au-dessus desquelles est une rose du XIVe siècle.

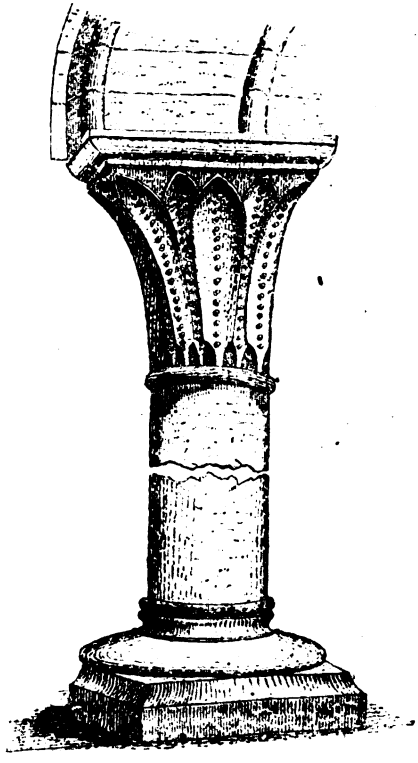

Une porte en arc brisé, qu'on voit à l'extrémité du transept sud, ouvre dans l'ancienne salle du chapitre. Deux files de colonnes monocylindriques divisent cette salle en trois travées égales, comprenant chacune trois travées de voûtes dont les arcs-ogives retombent en faisceaux sur ces colonnes. Les clefs sont sculptées de sujets divers, tels que les animaux symboliques des Évangélistes et l'Agneau triomphant, mais d'un style encore roman plutôt que gothique, bien que la construction remonte tout au plus, d'après ses caractères, à la fin du XIIIe siècle.

Les chapelles des transepts embrassent chacune deux travées à voûtes ogivales du XIIIe siècle. Elles sont éclairées par des fenêtres qui sont amorties les unes en arc brisé, d'autres en plein cintre, mais ayant toutes des archivoltes toriques, supportées par des colonnettes ornées de chapiteaux lisses.

Vers la fin du XIIIe siècle ou pendant les premières années du XIVe, sous l'administration de Géraud V, qui gouvernait alors l'ab-

Digitized by Google

baye [1], des chapelles furent ajoutées à l'église, le long des bas-côtés de la nef. Ces chapelles, petites et sans intérêt, sont voûtées sur arcs d'ogives, et éclairées soit par des fenêtres en tiers-point à un meneau, soit par de petites roses. Quelques clefs de voûte sont sculptées d'écussons armoyés, parmi lesquels j'ai relevé celui-ci.

Dans l'une de ces chapelles, la seconde du côté du midi, sont des fonts baptismaux d'une disposition remarquable, taillés dans un seul bloc de pierre, et que nous croyons dater du XIIIe siècle. Le dessin que nous en donnons nous dispensera d'une plus longue description. De grands et beaux chapiteaux romans, qui décoraient

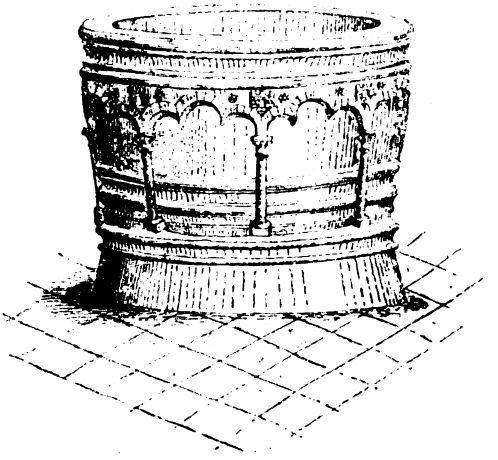

autrefois les colonnes de la nef, sont aussi déposés dans la première de ces chapelles du côté du nord. Un autre de ces chapiteaux, magnifiquement sculpté, sert de support à la vasque d'un bénitier du XVIIIe siècle qui se trouve à l'entrée de l'église.

Le chœur n'a conservé de roman que son œuvre basse. Il se compose de deux travées, dont les voûtes, quoique ogivales et dans le style du XIVe siècle, m'ont paru ne dater que du XVIIe siècle, époque où, d'après l'histoire, on rétablit cette partie de l'église et le sanctuaire qui avaient été incendiés et détruits par les calvinistes. L'élévation latérale de chaque travée comprend d'abord une archivolte

[1] Chaudruc de Crazannes, *Notice sur l'église Saint-Sauveur de Figeac*, etc. — *Gall. christ.* t. I, p. 132.

Digitized by Google

plein cintre, à deux rangs de claveaux unis, et retombant, comme dans la nef, sur des piles cantonnées de colonnes dont presque tous les chapiteaux ont été refaits au XVIIIe siècle. La partie supérieure est éclairée par une haute fenêtre ogivale, divisée par un meneau en deux baies remaniées également à cette dernière époque.

Le sanctuaire actuel est à sept pans. Ses voûtes d'ogives, et les trois fenêtres en tiers-point qui les éclairent, sont des reconstructions des deux derniers siècles. On lit en effet sur la clef centrale cette incription :

DIEV MAREPAREE 1701

et celle-ci sur l'arc-doubleau séparatif du chœur :

DIEV MA ORNEE 1748

Autour du chœur et du sanctuaire se développe un collatéral dont la partie inférieure seulement appartient au XIIe siècle. Ses voûtes sur nervures n'ont, suivant nous, d'ancienneté que l'apparence, et ne remontent pas au delà du XVIIe siècle. Trois absides ouvrent dans ce bas-côté; la plus grande, celle au rond-point, comprend une travée et un cul-de-four. Sa voûte en arcs d'ogives et ses fenêtres sont de la fin du XIIIe siècle, mais les colonnes engagées sur lesquelles retombent les nervures appartiennent à l'époque romane, comme le prouve la sculpture des chapiteaux. Deux de ceux-ci sont historiés et représentent, l'un les animaux symboles des Évangélistes entourant Dieu placé dans une gloire, l'autre la décollation d'une vierge martyre. Les autres absidioles, de plan semi-circulaire et voûtées en cul-de-four, reçoivent chacune le jour par trois baies en lancette. Des fenêtres de même forme sont ouvertes dans la partie du mur de précinction comprise entre ces absides et celle du rond-point.

A l'extérieur, nous l'avons dit, Saint-Sauveur offre peu d'intérêt. Près du transept sud ouvre un portail ogival du XIVe siècle, et qui, du cloître aujourd'hui détruit, communiquait dans l'église. On y remarque, debout sur des socles, deux statues dégradées, représentant, l'une un évêque, et l'autre un clerc, dont le style autant que le costume se rapporte à cette dernière époque.

Une autre église de Figeac, connue sous le nom de Notre-Dame-du-Puy, se trouve dans la partie haute de la ville, tout auprès des anciens remparts, vers le nord. Sa façade au couchant est précédée

Digitized by Google

d'une terrasse ombragée par deux grands arbres qui donnent à son ensemble un aspect pittoresque.

L'édifice est de fondation romane, mais avec des remaniements et des restaurations de plusieurs époques, comme à Saint-Sauveur. Son plan, assez original, se compose d'une large nef et d'un chœur à chevet droit, entourés d'un étroit bas-côté qui se prolonge derrière le sanctuaire, et dans lequel ouvrent au levant une abside et deux absidioles.

L'église entière comprend sept travées, dont quatre pour la nef et trois pour le chœur, que séparent des piles romanes cantonnées sur chaque face d'une colonne mi-engagée. Ces travées sont voûtées d'ogives à nervures prismatiques, qui, malgré leurs caractères apparents de l'époque ternaire, pourraient bien cependant n'appartenir qu'à la fin de l'avant-dernier siècle. La date de 1692 et le nom de LOVISAS / SEMAR, gravés en effet sur deux des clefs de voûte du chœur, indiquent l'année et l'auteur d'une restauration, sinon d'une reconstruction.

Des archivoltes, les unes en plein cintre, d'autres en arc brisé, mais toutes à deux rangs de claveaux élégis sur les angles d'un mince boudin, mettent la nef en communication avec ses bas-côtés, et s'appuient tant sur les piles que sur les colonnes mi-engagées. Les bases de celles-ci avec la scotie étranglée et le gros tore aplati, les chapitaux sculptés de longues feuilles d'eau relevées d'un rang de perles au milieu, le profil des tailloirs, accusent nettement ici le style de transition, et une époque plus avancée dans le XIIe siècle qu'à l'église Saint-Sauveur, comme on peut s'en convaincre par les dessins que nous offrons de l'une de ces colonnes (voir pl. V).

Les travées de la nef n'ont pas toutes la même largeur ni la même hauteur sous clef, et leurs arcs-doubleaux, dont les angles saillants sont amortis en quart de rond, sont très-légèrement aigus, à cause du peu d'élévation des voûtes eu égard à la largeur du vaisseau.

Les collatéraux avaient dans l'origine des voûtes d'arête qui, plus tard, vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, furent remplacées par des voûtes sur arcs d'ogives. Une ou deux travées seulement ont conservé leurs voûtes romanes primitives. Les arcs-doubleaux, avec boudins sur les angles, retombent, du côté de la nef et du côté des murs goutterots, sur des colonnes mi-engagées,

Digitized by Google

ornées de chapiteaux sculptés de feuilles d'eau, mais dont la plupart des fûts ont été tronqués et reposent aujourd'hui sur des culs-de-lampe des XIIIe et XIVe siècles. Ces bas-côtés sont éclairés par des fenêtres ogivales de cette dernière époque; les unes sont toutes simples, d'autres ont leur archivolte élégie en boudins et retombant sur des colonnettes.

Quelques clefs de voûte sont sculptées d'écussons, parmi lesquels j'ai relevé les deux suivants, qu'on remarque dans les 3e et 4e travées du collatéral au midi (voir pl. III, *a*, *b*).

La disposition des travées et des voûtes du chœur est absolument la même que dans la nef. Le mur droit du chevet est ajouré de deux archivoltes plein cintre qui, l'une et l'autre, correspondent exactement à l'entrée de chacune des absidioles. Contre ce mur est appliqué un grand retable en bois de noyer sculpté, daté de 1696, et d'une parfaite conservation. Sa partie centrale se compose de deux ordres superposés, décorés de colonnes torses, de niches à statues, de frontons et d'arabesques d'un style très-riche et d'une excellente exécution. Le milieu de chacun de ces ordres est occupé par un tableau de la même époque. Celui du premier corps représente les Apôtres groupés autour d'un tombeau, au-dessus duquel on voit s'élever vers le ciel la sainte Vierge entourée d'anges portant des guirlandes de fleurs. Dans le second tableau, Dieu le père et son divin Fils tiennent une couronne destinée à Marie et que domine l'emblème du Saint-Esprit sous forme d'une colombe. Des boiseries de même style que ce retable garnissent les archivoltes latérales, leurs parois et les piles qui les supportent.

L'ensemble de cette décoration est d'un grand effet et mérite d'être conservé.

Des trois chapelles absidales, celle du rond-point, voûtée en cul-de-four, a son entrée en plein cintre sur la travée du bas-côté qui la sépare du chœur. Cette travée est à voûtes d'arêtes romanes, comme ses deux voisines, dont elle est séparée par des arcs-doubleaux en tiers-point, supportés par des colonnes ornées de chapiteaux historiés qui représentent l'adoration des Mages, la crucifixion, saint Pierre, saint Paul et deux autres apôtres. Autrefois cette abside était éclairée par trois baies romanes en plein cintre et unies; deux d'entre elles sont aujourd'hui murées. Les autres absidioles, fort petites, ont pour entrée une archivolte ogivale retombant sur des colonnes engagées, à chapiteaux sculptés de rinceaux

Digitized by Google

et d'entrelacs. Leurs voûtes sont en cul-de-four, et elles recevaient le jour par une seule baie cintrée qui est actuellement bouchée.

La nef et ses bas-côtés sont précédés d'un porche intérieur dont la partie centrale est voûtée d'arêtes, tandis que les deux autres travées ont des voûtes d'ogives.

La façade au couchant, tout entière du XIVe siècle, offre un portail ogival sans tympan, composé de quatre archivoltes à boudins relevés d'un filet, qui s'appuient sur des colonnettes ayant des chapiteaux sculptés d'une double rangée de feuilles indigènes. Au-dessus se détachent en saillie trois niches sous dais mutilés, dans l'une desquelles seulement est une statue moderne de la Vierge. Vient ensuite une rose du XIVe siècle, que surmonte un clocher carré et sans intérêt dont le couronnement appartient au XVIIe siècle.

Des observations qui précèdent, et dont on voudra bien nous pardonner la sécheresse monotone, il résulte ce fait, que le XIIe et le XIVe siècles sont les deux époques auxquelles paraissent se rapporter la fondation et l'agrandissement des monuments religieux de Figeac. C'est également à la moins reculée de ces deux périodes que la ville elle-même semble être parvenue à son plus haut degré de développement. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir ses rues étroites et sinueuses, où se trouvent encore de nombreuses maisons du XIVe siècle, dont plusieurs nous ont offert des exemples, aussi bien conservés que remarquables, de l'architecture civile à cette époque.

Il ne reste aujourd'hui des anciens remparts que quelques parties sans grand intérêt; il n'en est pas de même d'un édifice tout voisin de l'enceinte vers le nord, connu sous le nom de la Baleine, et dont la destination primitive nous paraît avoir été plutôt celle d'un hôtel de ville, ou de tout autre monument municipal, que d'une forteresse. Sa distribution intérieure a été modifiée pour répondre tant bien que mal aux exigences et au service du tribunal, qui y tient maintenant ses audiences, mais on a conservé l'ancienne porte d'entrée et quelques fenêtres de la façade, qui, par le caractère autant que par la richesse de leur style, appartiennent évidemment à l'architecture civile du XIVe siècle. Cette porte, ogivale et largement ouverte, se compose de nombreuses archivoltes élégies en boudins et supportées par des colonnettes à chapiteaux élégants, sculptés de deux rangs de feuillages. Les fenêtres, de même forme et de belles proportions, sont divisées par des meneaux en plusieurs baies sur-

Digitized by Google

montées d'ajours en trèfles ou quatre-feuilles. J'ignore si cette curieuse façade a jamais été publiée et dessinée, mais elle devrait l'être, et, en appelant ainsi l'attention sur elle, on ferait peut-être hâter le jour de la restauration complète d'un édifice, dont on ne peut aujourd'hui que souhaiter la conservation.

Comme souvenir de son ancienne importance, Figeac, indépendamment de ses églises, de ses maisons, de ses remparts et du château de la Baleine, possède encore ses trois ponts sur le Celé. Aspect robuste de la construction, tablier étroit, arches extradossées en plein cintre, éperons angulaires, tout en eux dénote l'ancienneté de leur fondation, malgré les réparations qu'ils ont dû subir à diverses époques. Celui du Grefoul, qu'on remarque aux abords de la promenade près de Saint-Sauveur, et dont nous sommes heureux d'offrir une gravure à l'eau forte due au burin de l'un de nos amis, M. Trapaud de Colombe, nous a paru le plus intéressant. Il est à trois arches, avec gares d'évitement ménagées au-dessus des avant-becs aigus qui sont disposés en amont pour rompre l'effort des courants, et fut probablement bâti au XIIe siècle, époque où l'abbaye, alors florissante, dut s'assurer des communications faciles d'une rive à l'autre du Celé.

C'est au delà de cette rivière, et à un peu plus d'un kilomètre vers le sud-ouest de la ville, qu'au sommet d'un coteau escarpé, sur un plateau découvert, se voit encore l'un des deux monuments appelés *Aiguilles* dans le pays, et à l'érection desquels, suivant quelques auteurs dont nous respectons l'opinion sans la partager, Figeac devrait son nom : *Fige-acum*.

Cet édicule, que nous avons dessiné sur place (voir pl. VI), est une lanterne qui, par son fanal, signalait au loin, pendant la nuit, les approches de l'abbaye, entourée autrefois de vastes forêts. Située au bord d'un chemin d'une origine fort ancienne, et construite en pierres de moyen appareil, son ensemble se compose d'une plate-forme, d'un prisme ou dé octogone, et d'une pyramide, aussi octogone, dont les faces sont un peu convexes en se rapprochant du larmier qui la sépare du prisme. La plate-forme comprend une base carrée et un socle à huit pans, dans lesquels sont ménagés des degrés du côté du nord. Sur l'une des faces du prisme, au levant, est entaillée une sorte de niche trilobée, fort peu profonde. Le sommet de l'aiguille, encore noirci par la fumée, est dégradé; ses pierres déjointoyées sont en surplomb et menacent ruine. Le corps du mo-

Digitized by Google

nument étant plein, le fanal ne pouvait être surveillé et entretenu qu'au moyen sans doute d'une poulie et d'une corde à l'établissement desquelles ont peut-être servi des trous carrés creusés dans les faces du prisme. L'ensemble de l'édicule, dont notre croquis reproduit le nombre des assises, peut avoir une hauteur d'environ 16 mètres, ou 50 pieds.

Figeac possède probablement d'autres édifices que ceux sur lesquels nous avons plus spécialement porté notre attention dans les deux jours seulement que nous avons pu consacrer à l'étude de cette ville. Peut-être aussi nous a-t-il échappé des erreurs et des omissions en décrivant ceux qui nous ont particulièrement intéressé. Quoi qu'il en soit, nous croirions avoir atteint notre but si, malgré les imperfections de notre travail, sa lecture et sa publication pouvaient un jour donner lieu à des recherches plus approfondies sur une ville autrefois florissante, et dont l'histoire, aussi bien que les monuments, attestent le brillant passé.

Marquis de Castelnau d'Essenault,

Correspondant, au château de Paillet (Gironde).

Notice sur l'église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, à Frégimont (Lot-et-Garonne).

Communication de M. Tholin, correspondant, à Agen.

M. Tholin, correspondant, à Agen, nous a fait un envoi des plus intéressants: c'est une notice sur l'église Sainte-Rafine de Gaujac, à Frégimont. Il s'agit d'un monument dont les dimensions sont bien restreintes, puisque l'ouverture du chœur n'est que de $3^{m},20$. Ce chœur se termine en hémicycle; il a dû être voûté dans l'origine, mais la voûte a été remplacée par un comble en charpente. La paroi intérieure des murs est décorée d'une arcature en plein cintre dont les pilastres n'ont pour chapiteaux qu'une simple abaque biseautée recevant la retombée des arcs. On peut voir à ces détails que l'édifice appartient à l'architecture romane primitive; en effet, il doit dater du XIe siècle.

Mais le contenu est plus curieux encore que le contenant; au mur de droite du chœur est adossée une petite tribune en pierre, qui n'est autre qu'une chaire à prêcher, c'est-à-dire le seul exemple

Digitized by Google

connu d'un édicule de ce genre datant de cette époque. Car il n'y a pas à s'y méprendre, cette chaire a bien le même âge que l'église. Indépendamment de sa forme rudimentaire, la moulure chanfreinée qui pourtourne le bord supérieur de la cuve porte bien la même date que les abaques des chapiteaux. Une autre preuve, et celle-là convaincante, c'est la niche rectangulaire en plan et cintrée en élévation qui accompagne la chaire. Cette niche, qui fut une armoire, ainsi que l'indique la feuillure et les restes de scellements qui existent encore, servait évidemment de dépôt pour les livres saints à l'usage du lecteur ou du prédicateur. J'ajoute, d'après le témoignage de M. Tholin, que ce n'est pas là un évidement pratiqué après coup dans la muraille, et que l'appareil des matériaux prouve, au contraire, que la niche dont il s'agit a été ménagée dans la construction primitive. On trouvera d'ailleurs, dans l'excellente notice de notre savant correspondant, des détails plus précis et plus nombreux, que, par discrétion, je m'abstiens de reproduire ici. La publication de ce curieux document dans la *Revue* sera bien accueillie de tous les lecteurs, et la précieuse trouvaille de M. Tholin profitera ainsi à tout le monde.

Adolphe Lance,

Membre du Comité.

Notice sur l'église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, à Frégimont (Lot-et-Garonne).

Le sanctuaire de cette petite église est très-développé ($7^m,50$ de longueur, 5 mètres de largeur), relativement aux dimensions de la nef ($11^m,30$ de longueur, $6^m,10$ de largeur). Son ouverture est étroite[1] ($3^m,20$ d'une colonne à l'autre de l'arc triomphal).

De chaque côté du chœur sont établies des arcades plein cintre, extradossées, sur pilastres.

La nef est absolument dépourvue d'ornementation. Toute l'église est actuellement recouverte par une charpente.

Le sanctuaire devait être autrefois voûté. Les contre-forts irréguliers dont il est pourvu n'ont pas de liaison avec les assises. C'est une addition postérieure qu'on ne peut s'expliquer que par la nécessité de contre-bouter les murs que les voûtes poussaient à l'écartement.

[1] L'étroitesse de l'ouverture du chœur est un caractère d'ancienneté dans les églises romanes de l'Agenais.

Digitized by Google

La construction est en moyen appareil. Les deux fenêtres du chœur paraissent avoir été remaniées. Le clocher-arcade, flanqué de deux murs, qui forme le pignon de la façade occidentale, n'est pas aussi ancien que le corps de l'église.

La porte, ouverte au midi, est d'une composition fort simple. Un tore, étayé sur deux demi-colonnes, surmonté d'un bandeau de billettes, décore son archivolte, dont le cintre est légèrement surbaissé. Les colonnettes des pieds-droits, sans bases, n'ont pour couronnements que des bourrelets de tores rompus qui tiennent lieu de chapiteaux.

Les pilastres des arcades du chœur n'ont pour bases et pour impostes que des bandeaux talutés ou chanfreinés. Les chapiteaux qui portaient l'arc triomphal détruit ne sont que de gros blocs à peine dégrossis, débordant sur les fûts, plaqués de palmettes, de feuilles d'un faible relief et de volutes mal profilées. Les tailloirs peu saillants sont composés de quelques rangs de billettes.

Ainsi, dans la construction, dans le style, tout est rudimentaire, tout accuse l'enfance de l'art roman. La petite église Sainte-Rafine doit avoir été construite tout au plus au commencement du XIe siècle. Elle pourrait même remonter au Xe.

Il était important de préciser cette date pour avoir en même temps celle de quelques accessoires intéressants.

Je citerai d'abord une chaire à prêcher, ou peut-être un ambon, placé dans le chœur à droite, appuyé sur un dosseret de l'arc triomphal, qu'il dépasse néanmoins de façon à ce que le prédicateur pût se tourner vers les fidèles assemblés dans la nef.

Cette chaire en pierre, d'une forme à peu près carrée, n'a pour appui ou pour bordure supérieure qu'un bandeau chanfreiné. Elle repose sur un socle également quadrangulaire à peine moins large qu'elle. Au point de continuité de ces deux pièces, l'angle saillant a été rabattu par une échine. On monte à cette chaire par un escalier de quatre marches que borde une balustrade massive en pierre.

Ce petit monument, malgré sa grossière simplicité, peut paraître curieux aux archéologues. On ne cite guère en France de chaires remontant à l'époque romane [1].

[1] De l'absence de chaires anciennes dans les églises romanes on a conclu peut-être trop vite qu'il n'en existait pas à cette époque, ou que ce n'étaient que de simples estrades mobiles en bois. Deux causes peuvent expliquer la destruction des chaires en

Digitized by Google

Celle-ci a bien la même date que l'église, car elle fait corps avec elle et ne porte pas de moulure d'un autre genre que celles qui sont appliquées aux pilastres. Il y a d'autres preuves de sa contemporanéité. Une chaire construite pendant les derniers siècles du moyen âge ou à l'époque moderne aurait été établie dans la nef, et non dans le chœur. Celle-ci est à la place traditionnelle des ambons et des *analogium*, avec lesquels il ne faut pas, je crois, la confondre.

De plus, il existe dans le mur, derrière la chaire, une grande niche rectangulaire ou sorte de placard en plein cintre. Une rainure et des trous de gonds indiquent que cette niche était garnie de panneaux et fermée. C'est là sans doute que l'on déposait les livres saints à l'usage et sous la main du lecteur ou du prédicateur. Ce placard, ouvert sans raccord dans les assises, date de la construction primitive. C'était un accessoire de la chaire.

Quant à l'appareil de la chaire elle-même, l'étude en est difficile, car tout est recouvert d'un épais badigeon. La partie antérieure paraît être d'un seul bloc. Le support carré doit être également composé d'une pierre unique.

Deux autels ont également attiré mon attention. Ils sont adossés aux murs de refend qui, de chaque côté, font face à la nef. Dans les églises romanes de l'Agenais dépourvues de latéraux, le sanctuaire étant toujours plus étroit que la nef, on a souvent établi des autels secondaires dans les angles que déterminent les dosserets avancés de l'arc triomphal; seulement ces autels sont modernes, et je doutais, avant d'avoir étudié l'église Sainte-Rafine, qu'il y eût des exemples anciens de cette disposition.

Ce sont, pour ce cas particulier, des massifs de maçonnerie surmontés d'une table ou plateau qui déborde, et dont le profil

pierre des XIe et XIIe siècles : leur extrême simplicité, qui n'en faisait pas des monuments dignes d'être conservés; leur position relative. Lorsqu'on préféra se placer pour la prédication au milieu de l'assemblée des fidèles, les ambons et les chaires établis dans les chœurs devinrent des accessoires inutiles et encombrants qu'on fit disparaître.

N'a-t-on pas également douté de l'usage des abat-voix durant le moyen âge? J'ai récemment étudié les peintures de l'église de Cazeaux (près Luchon, Haute-Garonne), qui m'ont paru dater du XIIIe siècle. Saint Jean-Baptiste y est représenté prêchant dans une chaire munie d'un abat-voix dentelé, et qui ressemble beaucoup à ces sortes de dais qui abritent les personnages sculptés sur les portails ou peints sur les vitraux des cathédrales.

Digitized by Google

est un bandeau taluté, c'est-à-dire la même moulure primitive qui se retrouve partout.

Je n'oserais pas prétendre que ces autels peu élevés (80 centimètres de hauteur) fussent consacrés. Ils pouvaient du moins servir pour l'exposition des reliques, ou comme supports de statues, ou pour le dépôt de certaines offrandes, telles que celles du pain bénit.

La petite église de Gaujac me paraît reproduire, dans son plan et dans les détails du chœur, certaines dispositions qui furent sans doute fréquemment usitées dans les oratoires de l'époque carolingienne.

G. Tholin,

Archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Sculptures de l'église de Montcaret (Dordogne).

Communication de M. Léo Drouyn, correspondant, à Bordeaux.

M. Léo Drouyn, correspondant du Ministère, nous a adressé cinq croquis de sculptures appartenant à l'église de Montcaret (Dordogne). Deux de ces croquis représentent des bas-reliefs décorant les contre-forts du clocher de cette église.

Les sujets traités sont, pour l'un de ces bas-reliefs, Adam et Ève, et, pour l'autre, saint Pierre et probablement saint Paul. Ce sont des échantillons de la statuaire du XIIe siècle. Toutefois, et M. Drouyn le fait avec raison remarquer, le style de ces figures n'est pas celui des ouvrages du même temps qu'on trouve dans la contrée; il appartient plutôt à l'art antique qu'à celui du moyen âge. La même observation peut être faite à propos du chapiteau de l'arc triomphal, dessiné également par M. Léo Drouyn.

Une villa gallo-romaine considérable ayant existé à Montcaret, notre savant correspondant est porté à croire qu'au XIIe siècle quelques sculptures provenant de cette villa existaient encore, et que les artistes du temps durent s'en inspirer. Cette hypothèse est très-acceptable, et, après avoir examiné les croquis de M. Drouyn, on se sent disposé à conclure comme lui. Les deux autres dessins de chapitaux pris dans le chœur de la même église et qui font partie de cet envoi sont purement romans.

Digitized by Google

Je propose d'adresser des remercîments à M. Drouyn, pour son intéressant envoi, dont la place est marquée dans nos archives.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

DES PRINCIPAUX SANCTUAIRES DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BOURGOGNE, D'APRÈS L'ORDRE DES TEMPS.

Communication de M. Mignard, correspondant du Comité.

Dans la lettre d'envoi qui accompagne son mémoire manuscrit, M. Mignard annonce l'intention d'adresser successivement au Comité une suite de communications archéologiques sur les plus intéressants et les plus anciens monuments d'un des arrondissements de la Côte-d'Or. Le présent mémoire, qui est le premier de la série annoncée, renferme une brève monographie des deux principales églises de Châtillon-sur-Seine, Saint-Vorles et Saint-Nicolas.

La plus ancienne et la plus curieuse des deux églises, Saint-Vorles, a été bâtie dans les premières années du XIe siècle (avant 1016, date de la mort du fondateur), par saint Bruno, évêque de Langres, sur l'emplacement d'un antique oratoire, consacré d'abord à saint Martin, puis à la sainte Vierge, et qui avait pris, à la fin du XIe siècle, lors de la translation des reliques de saint Vorles à Châtillon, le vocable du patron de la ville.

« Ce monument du style roman rustique, à plein cintre, dit M. Mignard, est d'une parfaite unité dans l'ensemble. Il a trois nefs et un transept. L'abside, qui, dans l'origine, était à plusieurs divisions, a subi quelques changements ultérieurs. De gracieuses arcatures ou arcades romanes simulées courent sur toutes les faces extérieures de l'édifice et sur la base de son plus ancien clocher. Aux voûtes qui étaient en berceau on a substitué des voussures à vives arêtes, et on a allongé et élargi les fenêtres, qui, originairement, étaient étroites et ébrasées, comme on les voit encore dans la coupole, au-dessus de l'avant-chœur. »

Deux des chapelles de l'église méritent une mention particulière, à cause des grandes peintures murales, aujourd'hui malheureusement bien endommagées, qui les décorent. M. Mignard a négligé, bien à tort, de nous donner la date, au moins approximative, de

Digitized by Google

ces peintures; mais, s'il m'est permis d'émettre un avis d'après la description très-succincte qu'il nous en donne, je croirais volontiers que la fresque qui recouvre la voûte de l'ancienne chapelle privée des ducs de Bourgogne, aujourd'hui chapelle de Sainte-Thérèse, ne remonte pas moins haut que la première moitié du XIIIe siècle; ce qui, pour un monument de cette espèce, constitue une antiquité respectable. Remarquons, en passant, que le maître-autel a conservé la petite crosse en bois peint, à laquelle était jadis suspendue la custode renfermant, suivant l'antique usage, les saintes espèces destinées aux malades.

A l'entrée de l'église, à droite du portail, on voit un saint sépulcre, dont les personnages sont très-curieux à étudier pour l'histoire du costume aux XVe et XVIe siècles. Le monument est daté de 1527, et l'artiste à qui on le doit était un sculpteur châtillonnais du nom de *Dehors*.

L'église Saint-Nicolas appartient à deux époques distinctes. Le portail et la nef, construits dans le pur style roman, datent de la fin du XIIe siècle, tandis que le chœur, élevé en 1546, reproduit tous les caractères du style encore mélangé de gothique flamboyant de la première renaissance. Deux très-belles verrières de couleur garnissent les fenêtres du fond du chœur; elles représentent, l'une l'arbre de Jessé, l'autre le pèlerinage de saint Jacques.

Remercîments à l'auteur et dépôt du mémoire aux archives.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. G. LEROY, À MELUN, ET DE M. L'ABBÉ ARBELLOT, À ROCHECHOUART.

La communication de M. G. Leroy se rapporte à la découverte récente d'un tombeau d'enfant païen, trouvé sur le territoire de Dammarie-les-Lys, près Melun. Sa note, très-précise et très-claire, n'a pas besoin d'être commentée. Elle est accompagnée de trois dessins représentant le plan du terrain, les deux vases, la tête d'un maillet en corne de cerf et le fer d'une petite hachette, véritable joujou d'enfant, puisqu'elle mesure 49 millimètres de longueur sur 35 millimètres de tranchant. Les objets n'étant pas assez importants

Digitized by Google

pour être reproduits, d'autant plus qu'on les pourra voir au musée de Melun où ils ont été recueillis, je conclus, pour la note, à l'impression dans la *Revue*, et au dépôt aux archives pour les dessins.

La note de M. l'abbé Arbellot se rapporte à la communication antérieure de M. Georges Tholin publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de novembre-décembre 1872, p. 517 à 521. On se souvient que celle-ci donnait la description d'un sarcophage chrétien antique, orné de sculptures, sans aucune inscription, et remarquable en outre par une cassure où l'on passait la tête pour se guérir de migraines ou de névralgies. M. l'abbé Arbellot remarque à juste titre que cette ouverture n'était pas un fait isolé, et il en donne quelques exemples; on en pourrait citer beaucoup d'autres. Le beau sarcophage en marbre, connu sous le nom de Saint-Drausin, provenant de l'abbaye royale des religieuses de Notre-Dame de Soissons et maintenant conservé dans la salle des Antiquités chrétiennes au musée du Louvre, présente à sa partie inférieure une étroite ouverture ronde, par laquelle on a pu faire toucher des objets à l'intérieur du sarcophage. Le fait n'est pourtant pas certain; car, si pendant la Révolution on a employé le sarcophage à l'état d'auge, comme il est arrivé si souvent aux tombeaux creusés dans un seul morceau de pierre ou de marbre, ce trou peut y avoir été percé alors pour en faire écouler l'eau. Il n'y a pas de doute à propos du fameux tombeau de Gallia Placidia, dans la chapelle des saints martyrs, Nazaire et Celse, à Ravenne. L'abbé Francesco Beltrami, dans son ouvrage, *Il Forestiere istruito delle cose notabili della città di Ravenna*, Ravenne, 1783, in-8°, p. 156-157, nous apprend, d'après les historiens locaux des xve et xvie siècles, qu'on voyait alors le corps de Gallia Placidia par une ouverture (*finestrella*) pratiquée dans la face postérieure du sarcophage. De Rossi, dans son Histoire, raconte que les vêtements et le corps de l'impératrice furent brûlés, au mois de mai 1577, par l'imprudente curiosité de quelques enfants qui avaient introduit une lumière allumée par cette ouverture, depuis bouchée.

La seconde partie de la note de l'abbé Arbellot est beaucoup plus hypothétique. Se fondant sur ce que l'église où se trouve le sarcophage décrit par M. Tholin est dédiée à saint Loup, il suppose que ce sarcophage sans aucune inscription est celui de saint Loup lui-même. Rapprochant cette supposition de l'épithète de *Papa*, donnée

Digitized by Google

par d'anciens manuscrits à saint Loup dans la suscription d'une lettre de Sidoine Apollinaire, il en conclut qu'on a tort de ne pas comprendre saint Loup dans la liste des évêques d'Agen au ve siècle. Nous n'avons pas à entrer dans la discussion de ce point d'histoire religieuse; mais, devant la condition absolument anonyme du monument, il nous paraît impossible de prouver, au défaut de tout témoignage écrit, que ce soit là le tombeau de saint Loup. Le tombeau est incontestablement important, mais il peut tout aussi bien se rapporter à un autre saint personnage, dont la mémoire aurait complétement disparu; à un riche chrétien, qui n'aurait laissé aucun souvenir de sainteté, ou même à un riche païen. On a employé dans les églises assez de sarcophages originairement et visiblement païens, pour qu'il soit encore plus naturel qu'on ait employé comme autel, en y rattachant une idée de sainteté, un monument dont la décoration purement ornementale n'offre de trace accusée d'aucune religion. Il peut être d'ailleurs aussi bien du IVe que du ve siècle. S'il n'est pas impossible que le corps de saint Loup y ait été déposé, il faut convenir en même temps qu'il n'y a pas même, sur ce point, commencement de preuve, et qu'en l'absence de témoignages anciens la démonstration ne se peut pas faire. En tout cas et sous ces réserves, la note de M. l'abbé Arbellot, qui présente d'ailleurs, comme il convient, cette explication à l'état d'hypothèse, est intéressante et mérite d'être imprimée dans la *Revue*.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

NOTE SUR UN TOMBEAU ANTIQUE TROUVÉ À DAMMARIE-LES-LYS (SEINE-ET-MARNE).

Le 8 septembre 1873, des ouvriers qui travaillaient dans une carrière de sable sise au territoire de Dammarie-les-Lys, près Melun, découvrirent un tombeau en pierre tendre dite de Paris. Le champ où cette trouvaille fut faite aboutit sur la route départementale n° 14, de Melun à Ponthierry, entre les hectomètres 6 et 7 du deuxième kilomètre. Cette partie du territoire est appelée la Grande Pièce ou la Plaine du Lys. Elle est située à 300 mètres environ de l'endroit où les fouilles du chemin de fer de Paris à Lyon mirent à découvert, en 1847, le lieu de sépulture de la ville de

Digitized by Google

Melodunum (Meclido), avant sa destruction par les Normands au IXe siècle.

La sépulture trouvée le 8 septembre était isolée. Des fouilles étendues faites dans le même champ, pour l'ouverture de la carrière et pour les fondations d'une vaste grange récemment construite, n'ont révélé l'existence d'aucune autre inhumation en ce lieu.

Ce tombeau est celui d'un enfant de quatre à cinq ans. Il mesure 1m,35 hors œuvre, 60 centimètres de largeur; 98 centimètres de longueur dans la partie évidée qui reçut le corps, sur une largeur de 30 centimètres. Un couvercle de même pierre, présentant les mêmes dimensions, s'adaptait exactement à la partie inférieure. Le travail a été exécuté partie à la scie, partie au marteau; il n'offre aucune particularité. Aucun signe ne se remarque sur les parois; seulement, dans le couvercle, au côté droit de la tête, se trouve une excavation carrée qui paraît avoir été faite à dessein comme pour communiquer avec l'intérieur.

Cette sépulture était intacte. Contrairement à la plupart des sépultures de la nécropole de Melodunum, elle n'avait jamais été visitée. Lorsque le couvercle fut levé, le squelette d'un enfant apparut, couché dans la direction du sud au nord. Aux côtés de la tête se trouvaient deux vases de forme différente, en poterie commune, l'une rougeâtre, légèrement passée à la mine de plomb, l'autre noire, luisante, et mesurant toutes deux 11 centimètres de hauteur.

Sur le corps se trouvaient deux objets qui paraissent avoir été des jouets à l'usage de l'enfant. C'est un marteau ou plutôt un maillet (l'insertion du manche était au milieu) en bois de cerf (longueur 8 centimètres) et une hachette en fer avec douille. Un moyen bronze, complétement fruste, paraissant ressembler aux types de Néron ou de Domitien, accompagnait ces objets. Cette dernière circonstance permet de penser qu'il s'agit ici d'une sépulture païenne, la pièce de monnaie ayant été probablement déposée pour le payement du tribut au nautonnier Caron. Les découvertes de la place Notre-Dame de Melun, en 1865, ayant fourni la preuve que les principaux dieux du paganisme romain, Mercure, Hercule, Junon, Vénus, etc., étaient honorés à Melodunum, il est assez vraisemblable d'admettre que les traditions païennes, comme le payement du passage de l'Achéron, y étaient également connues et observées.

Digitized by Google

Dans l'intérieur du tombeau on recueillit, en outre, quinze à seize clous à tête ronde, oxydés, provenant probablement d'un coffret en bois dont on n'a plus retrouvé que la poussière.

Tous ces objets ont été déposés au musée de Melun.

Je joins à la présente note un plan du lieu de la découverte, avec un dessin des principaux de ces objets.

G. Leroy,

Correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Melun (Seine-et-Marne).

Observations sur le sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne).

Dans la dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes* (novembre-décembre 1872, page 517-521), M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, a inséré quelques notes, accompagnées d'un dessin, sur un sarcophage antique conservé dans l'église de Saint-Loup, laquelle était autrefois une annexe de la paroisse de Montagnac, Lot-et-Garonne (arrondissement et canton de Nérac).

I. « Une singulière dévotion, dit M. Tholin, s'attachait autrefois à ce sépulcre. Il existe une cassure irrégulière sur le côté gauche de l'auge. Ceux qui souffraient de migraines ou de névralgies venaient passer leur tête dans cette ouverture pour obtenir leur guérison. A en juger par le poli de la cassure, un nombre infini de personnes ont accompli cette pratique superstitieuse. M. de Saint-Loup, propriétaire actuel de l'église et du tombeau, aujourd'hui fort âgé, m'a dit en avoir été maintes fois témoin. » (p. 519).

Que cet usage soit une simple dévotion ou une pratique superstitieuse, c'est ce que nous n'examinerons pas ici; mais il est certain que cet usage est très-ancien, puisqu'on le trouve mentionné dans Grégoire de Tours. En effet, cet historien dit, à propos du sépulcre de saint Pierre, à Rome : « Qui orare desiderat,... accedit super « sepulcrum; et sic, *fenestella parvula patefacta*, *immisso introrsum* ca- « pite, quæ necessitas promit, efflagitat [1]. »

[1] Lib. I, *de Gloria Martyrum*, cap. XXVIII, édit. Ruinart, col. 751.

Digitized by Google

Le même historien signale un usage semblable en Auvergne, à propos du sépulcre de saint Vénérand : « Est ibi et sepulcrum ipsius « sancti Venerandi episcopi... super quod *caput per fenestellam qui-* « cumque vult *immittit*, precans quæ necessitas cogit, obtinetque mox « effectum, si juste petierit [1]. »

De nos jours, le même usage existe encore à Saint-Victurnien (canton de Saint-Junien, Haute-Vienne). Le maître-autel est placé sur le tombeau du saint, et derrière cet autel sont deux ouvertures circulaires par lesquelles on peut plonger la vue dans l'intérieur du sépulcre, et où les pèlerins passent leur tête par dévotion.

II. Quel est le personnage qui était inhumé dans ce sarcophage antique? C'est une question que M. Tholin n'a pas cru devoir examiner. Plus hardi que lui, nous donnerons notre opinion sur ce sujet.

Et d'abord ce personnage a été vénéré comme saint. Cela ressort de deux faits :

1° De la coutume religieuse ou superstitieuse d'introduire la tête dans ce sarcophage par la cassure dont on a parlé : c'était une manière d'invoquer le saint et d'avoir recours à son intercession ;

2° Le sarcophage, dit M. Tholin, est d'un poids considérable, et de plus renfermé dans un cadre grossier portant une table de bois. C'est dans cet état que, depuis un temps immémorial, il sert d'autel à l'église de Saint-Loup (p. 519).

Par cela même que ce sarcophage sert de base à un autel, il s'ensuit que ce personnage a été regardé comme un saint, car *c'était là*, comme l'a dit D. Ruinart, *l'ancienne manière de canoniser les saints*, avant que la cour de Rome se fût réservé ce droit : « Consuetudo manavit altaria erigendi super tumulos virorum pio- « rum, quos episcopi pro sanctis haberi volebant : hicque erat olim « sanctos canonizandi ritus [2]. »

III. Mais quel est le nom de ce saint? Comme l'église porte le nom de saint Loup, il est tout naturel de penser que c'est là le sarcophage de saint Loup, évêque d'Agen dans la seconde moitié du

[1] *De Gloria Confessorum*, cap. XXXVII, édit. RUINART, col. 925.
[2] RUINART, édit. GREGOR. TURONENS. col. 751, note m.

Digitized by Google

ve siècle, ami et correspondant de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont.

Sidoine Apollinaire a adressé une de ses lettres (livre VIII, épître XI) à un de ses amis, nommé Lupus, qui était né dans la province des Nitiobriges (dans l'Agénois) et qui était marié dans la province de Vésone (dans le Périgord).

« Que font vos Nitiobriges, que font vos habitants de Vésonne, qui sont toujours dans une sainte contestation, revendiquant tour à tour l'honneur de vous avoir pour compatriote? Vous appartenez aux premiers par votre patrimoine, aux seconds par votre mariage. Les uns vous réclament à cause de votre origine, les autres à cause de votre alliance; et, ce qui est mieux, les uns et les autres vous réclament avec raison [1]. »

On nous dira : Où sont les preuves que ce Lupus, ami de Sidoine, ait été évêque d'Agen?

Nous répondrons que plusieurs manuscrits de Sidoine Apollinaire, et les meilleurs, au témoignage de Savaron, portent en tête de cette épître : *Sidonius Lupo suo Aginnensi*, et qu'au dessus des vers que renferme cette épître on lit, dans l'édition de Bâle (1542) : *Versus Sidonii, Lupo papæ missi :* or le nom de *pape*, comme on sait, se donnait aux évêques, et on en trouve vingt exemples dans les lettres de Sidoine. De plus, cette tradition de l'épiscopat de saint Loup s'était conservée au moyen âge dans l'église d'Agen, car, dans les verrières de la cathédrale de Saint-Étienne, saint Loup était peint en costume d'évêque avec saint Caprais, saint Phébade et saint Dulcide, et son nom se lisait dans le champ du nimbe qui entourait sa tête [2].

IV. Les savants auteurs du *Gallia christiana nova*, qui connaissaient cette suscription de la lettre de Sidoine, *Lupo papæ*, n'en ont pas tenu compte; ils n'ont pas inséré le nom de saint Loup dans le catalogue des évêques d'Agen, et cela, disent-ils, pour deux raisons : 1° parce que, dans l'édition très-soignée que le P. Sirmond a don-

[1] Quid agunt Nitiobriges, quid Vesunnici tui, quibus de te sibi altrinsecus vindicando nascitur semper sancta contentio? Unus te patrimonio populus, alter etiam matrimonio tenet; cumque hic origine, iste conjugio; melius illud, quod uterque judicio. (Lib. VIII, epist. XI, *Patrolog.* t. LVIII, col. 603.)

[2] Labenazie, cité par l'abbé Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 121.

Digitized by Google

née des œuvres de Sidoine Apollinaire, le mot *papæ* ne se trouve pas (qu'importe, dirons-nous, si ce mot se trouve dans de vieux manuscrits?); 2° parce que, quand même on accepterait ce mot *papæ*, quand même on admettrait l'épiscopat du Lupus, rien ne prouve que ce Lupus, quoique né chez les Nitiobriges, ait été évêque d'Agen. « Les Nitiobriges, disent-ils en terminant, le revendiquaient comme leur compatriote, mais non comme leur évêque [1]. » Nous pensons que Denys de Sainte-Marthe et ses collaborateurs ont poussé trop loin la critique, et n'ont pas assez tenu compte de la tradition de l'église d'Agen, tradition confirmée indirectement, sinon démontrée, par la lettre de Sidoine Apollinaire. D'ailleurs, le sarcophage antique de saint Loup, monument du ve siècle, conservé religieusement dans l'église de ce nom, le culte immémorial rendu à ce saint, sont une présomption de plus en faveur de la tradition de l'église d'Agen sur l'épiscopat de saint Loup. Il faut donc, sur ce point, corriger le *Gallia christiana*, et insérer ce nom dans le catalogue des évêques d'Agen au ve siècle.

L'abbé Arbellot,

Curé-archiprêtre de Rochechouart.

Une découverte archéologique à Saint-Saëns.

Communication de M. l'abbé Cochet, membre non résidant du Comité, à Rouen.

En visitant l'ancienne abbaye de Saint-Saëns, devenue vide depuis plusieurs années, j'avais remarqué à l'un des angles de la chapelle une pierre gravée, en partie ensevelie dans le sol de la prairie, et dont l'herbe cachait une partie de l'inscription. Toutefois je pus lire le texte, et je le publiai en 1869[2] sans y attacher aucune importance.

En 1873, ayant entendu dire vaguement que la chapelle et le monastère pourraient bien changer de mains dans un délai rapproché, j'eus l'idée de demander cette pierre pour le musée de Rouen, afin qu'elle pût ajouter un monument de plus à notre collection

[1] Nempe sibi illum vindicabant Nitiobriges ob cognationem, minime vero tanquam pastorem. (*Gallia christiana nova*, t. II, col. 898.)

[2] *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 307.

Digitized by Google

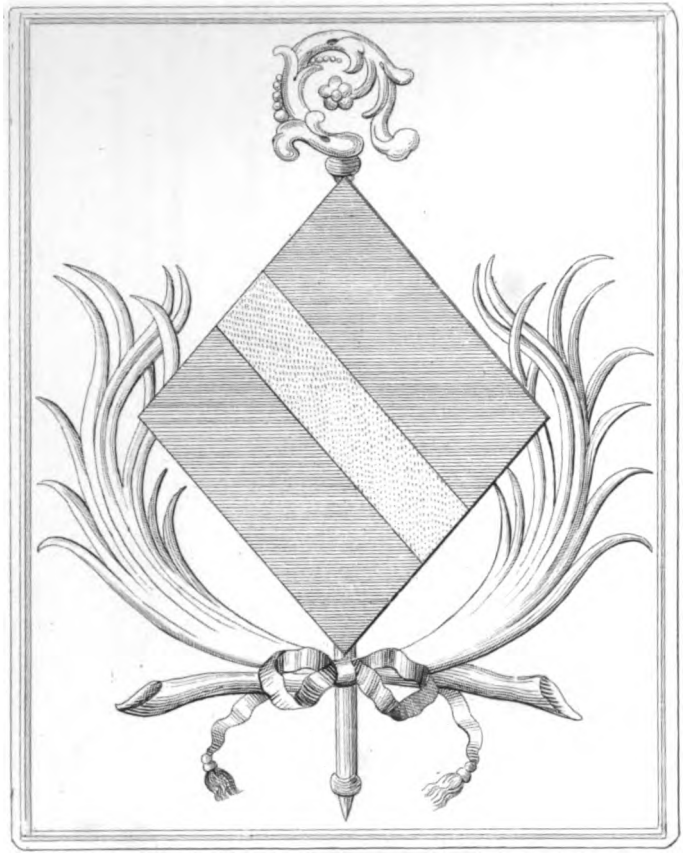

l'Eglise de cette Abbaye á esté rebastie des liberalitez du Roy Loüis le Grand par les Ordres de Mre François Michel le Tellier, Chlier Marquis de Louvois et de Courtanuault, Conr du Roy en tous Ses Conseils, Ministre et Secretaire d'Estat Commandeur et Chancelier de Ses Ordres, et Surintendt des Bastimens. /.
Marie Cassagnet de Tilladet en estant Abbesse, L'an de Grace 1688

Digitized by Google

Digitized by Google

épigraphique. Je présentai ma requête à M. l'abbé Bosquier, chanoine de Rouen et propriétaire de l'ancienne abbaye, qui consentit gracieusement à ma demande.

Je fus aidé dans cette affaire par deux habitants de Saint-Saëns, MM. Félix Lefèvre et P. Buzot, son beau-frère, négociants en ce lieu, qui ont bien voulu me prêter leur concours absolu. On donna ordre à un maçon du lieu d'enlever cette pierre angulaire, dont l'inscription se composait ainsi :

Icy . est . la . meda ille . du . Roy . mise.
en . 1688 . du . tem ps . de . Madame.
Marie . de . Till adet . abbesse.

Quel ne fut pas notre étonnement quand le maçon chargé de l'enlèvement nous remit au bout de quelques heures une boîte en plomb, en forme de carré long, trouvée dans un trou circulaire de la pierre. Ce trou avait été évidemment pratiqué à l'avance, et la pierre scellée dans le mortier ne laissait pas pénétrer la plus petite parcelle d'air. Cette boîte, épaisse d'environ 2 centimètres, longue de 12 et large de 8, contenait une plaque de cuivre et une monnaie d'argent dont je ne pouvais, à ce moment, déterminer la valeur.

Comme j'en étais convenu d'avance avec M. l'abbé Bosquier, je dus lui remettre la boîte et son contenu métallique pour en faire ce qu'il en jugerait convenable. Mais, à la vue d'une telle ponctualité de ma part, il me dit tout d'abord qu'il m'offrait pour le musée la boîte et son contenu. Je le remerciai avec effusion, puis j'ouvris la boîte de plomb, qui contenait les deux objets que je vais décrire.

Le premier était une plaque de cuivre jaune, épaisse de 2 millimètres, longue de 12 centimètres et large de 8. D'un côté étaient gravées les armes de Mme Cassaguet de Tilladet, sœur de l'évêque de Mâcon, et qui gouverna ce monastère de 1681 à 1692. L'écu, taillé en losange comme celui des femmes, se composait de trois bandes horizontales dont deux étaient d'azur, tandis que celle du milieu était d'or. Le tout était semé d'une crosse fermée et soutenue à la base par deux palmes ou branches croisées en sautoir. (Voir la reproduction ci-jointe.)

De l'autre côté était une inscription parfaitement gravée, qui racontait les circonstances de la fondation. Nous reproduisons ici

Digitized by Google

cette gravure, rare dans son genre, et où nous trouvons incrustés les noms de Louis XIV et de son ministre Louvois :

> L'église de cette abbaye a esté rebastie des liberalitez du roy Loüis le Grand par les ordres de Mre François Michel Letellier, ch^lier^, marquis de Louvois et de Courtanvault, cons^er^ du Roy en tous ses conseils, ministre et secrétaire d'Estat, commandeur et chancelier de ses ordres, et surintend^t^ des bastiments.
> Marie Cassagnet de Tilladet en estant abbesse, l'an de grace 1688.

La seconde pièce, placée sur la première, mais beaucoup plus importante, était la médaille du roi, celle que mentionnait l'inscription lapidaire. On avait choisi précisément la pièce qui fut frappée à cette époque en souvenir du principal événement de ce temps : la révocation de l'édit de Nantes. On peut penser qu'elle fut enfermée dans la boîte de plomb au sortir de l'hôtel des monnaies. Elle était d'une fraîcheur et d'une conservation frappantes. Elle mesurait 7 centimètres de diamètre, pesait 200 grammes et contenait quarante francs d'argent. Elle portait le millésime de M DC LXXXV (1685), et avait été frappée en souvenir de cette mémorable année.

Sur trois cent quinze médailles qui ont été frappées pendant le long et immortel règne de Louis XIV, et dont la gravure existe dans le grand recueil publié en 1723, elle porte le n° 210. Elle est la seconde sur trois qui furent frappées en souvenir de l'extinction de l'hérésie.

D'un côté on voit la tête du grand roi munie de sa longue chevelure et les épaules couvertes du manteau fleurdelysé. Sous l'image est l'initiale R, qui est celle du graveur[1]. On lit autour en caractères

[1] Cette initiale ne suffit pas à désigner l'auteur de cette médaille. On a dit que c'était Roettiers, mais, pour que cette attribution fût certaine, il faudrait qu'on pût s'appuyer sur un document explicite, attendu qu'il y eut à la fin du XVIIe siècle deux graveurs en médailles attachés au service du roi, dont le nom commençait par la

Digitized by Google

majuscules : LVDOVICVS MAGNVS, REX CHRISTIANISSIMVS (Louis le Grand, roi très-chrétien).

De l'autre côté est la Religion catholique debout, en costume de veuve, tenant de la main droite une longue croix latine. De là main gauche elle pose une couronne de laurier sur la tête du souverain qui est près d'elle. Un des pieds du monarque pose sur un globe. Il est habillé à l'antique. Il appuie sa main gauche sur un de ses reins, et de la droite soutient un gouvernail antique, qui est celui de la France. Ce gouvernail porte sur l'hérésie, qui s'agite à ses pieds. On lit autour le motif de la médaille elle-même : OB VICIES CENTENA MILL. CALVINIAN. AD ECLES. REVOCATA (pour deux millions de calvinistes rappelés à l'église).

Cette belle pièce deviendra un des ornements du musée départemental, et il nous faut remercier M. l'abbé Bosquier d'avoir bien voulu la laisser au pays.

L'Abbé COCHET,

Membre non résidant du Comité.

FOUILLES D'UNE VILLA ROMAINE À SAINT-MARTIN-OSMONVILLE, PRÈS SAINT-SAËNS, EN 1873.

Communication de M. l'abbé Cochet.

Je viens de faire une fouille importante à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns. Elle a amené la découverte d'un établissement antique, dont je crois devoir faire le récit en quelques mots.

Cette fouille a duré pendant les mois de septembre et d'octobre,

lettre R : le graveur général des monnaies, Joseph Roettiers, et Jérôme Roussel; ce dernier a signé plusieurs fois *H. Roussel F.* (Hieronymus Roussel f.). On peut voir sur ces deux artistes, qui moururent le premier en 1703 et le second en 1709, Jal, *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, et les *Archives de l'art français*. Il ne faut pas oublier non plus que sous Louis XIV le revers des médailles n'était pas nécessairement de l'artiste qui avait signé la tête, et *vice versa*. Ainsi, pour ne parler que de la médaille en question, il en existe deux exemplaires au cabinet des médailles, qui portent, au droit, au lieu de la lettre R, la signature de Molart, graveur qui a aussi son article dans le *Dictionnaire* de Jal et se nommait Michel. Au revers, ces médailles n'ont aucune signature. Il importe encore de savoir qu'on faisait parfois refaire ces mêmes types par divers artistes. On ne peut donc apporter trop de réserve en attribuant les médailles de cette époque à tel ou tel artiste. (Note du Secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

et elle a révélé une *villa* romaine d'une longueur et d'une conservation remarquables. Cette *villa* est située au milieu d'une ferme, et cette ferme, placée sur la plaine, appartient à M. Varengue, propriétaire à Maucomble ; elle est exploitée par M. Dantan, qui s'est admirablement prêté à l'opération.

L'espace qu' recouvre cette *villa* ne compte pas moins de 100 mètres de longueur. C'est plus que le château d'Eu, qui n'en a que 98. Dans cet espace, nous avons mis au jour douze salles et deux grands couloirs. Le couloir principal, placé au midi, comptait dix colonnes rondes dont les bases existaient encore. Une seule colonne est restée comme spécimen; elle était en pierre de Saint-Leu, ou des environs de Paris. Avec la base elle ne compte guère moins de 2 mètres de hauteur. Nous en connaissons de pareilles à Lifremont et au Bois-l'Abbé (l'ancienne *Augusta*). Cette galerie, du reste, est habituelle dans les maisons romaines de nos contrées. Nous pourrions en donner plusieurs exemples. Nous nous contenterons de citer la galerie carrée de Sainte-Marguerite-sur-Mer. Celle-ci était bien conservée et rappelait la forme des anciens cloîtres, qui n'ont été autre chose qu'une imitation antique passée dans les monastères du moyen âge.

Le couloir de Saint-Martin conservait la trace de crépis coloriés; la couleur rouge tapissait encore le mortier des murs; elle était parfaitement conservée. Du reste, dans toute notre fouille, les crépis coloriés étaient abondants. Nous avons recueilli beaucoup de mortiers encore couverts de bandes blanches, jaunes, rouges et bleues.

Parmi les douze salles, cinq avaient été chauffées et ont dû former la partie de l'habitation qui servait pendant l'hiver. Dans les cinq dernières salles, nous avons remarqué des systèmes différents de chauffage et des modes que nous n'avons pas observés ailleurs. La première de toutes était une grande salle carrée, soutenue au dehors par d'épaisses murailles et par des contre-forts que les gens du pays comparaient aux *jambes de force d'une église*. Dans certaines parties, les murs de cette salle n'avaient pas moins de 3 mètres de hauteur sur une épaisseur de 70 centimètres. C'est une des parties de la *villa* la mieux conservée.

Le pavage se composait d'une couche de ciment de 10 centimètres. Sur cette couche avait reposé un pavé en pierre de liais qui a disparu. Sous ce lit de ciment s'est rencontrée une assise de

Digitized by Google

silex non cassés, à travers laquelle la chaleur pouvait pénétrer. Cette assise, de 12 à 15 centimètres, reposait sur une couche d'argile d'environ 50 à 60 centimètres, laquelle posait à son tour sur une seconde couche de silex que la chaleur pouvait pénétrer aussi. Ces trois ou quatre lits de pierre, d'argile ou de ciment étaient destinés à assécher ou à chauffer l'appartement. Ce qui, à nos yeux, complétait ce système de calorifère, c'est que le long des murs, sur une hauteur d'un mètre environ, régnait une série de conduits composés de longues tuiles creuses qui prenaient la chaleur sous le pavage et la conduisaient jusqu'à hauteur d'appui.

L'autre salle chauffée était située à l'extrémité orientale de la construction, à 100 mètres de celle que nous venons de décrire. Là était un hypocauste, construit, comme toujours, avec des piliers en briques connus sous le nom de *piliers de chaleur*. Pour y faire pénétrer le feu, on remarquait encore le foyer au pignon de l'hypocauste. Il se composait de deux murailles saillantes entre lesquelles l'esclave faisait le feu, dont le calorique se répandait ainsi entre les piliers.

La troisième partie chauffée se trouvait entre ces deux premières: elle était la plus curieuse. L'ensemble se composait de trois salles chauffées au moyen d'hypocaustes, et était d'une admirable conservation. Ces salles recevaient la chaleur au moyen de fourneaux circulaires parfaitement conservés. Je n'ai vu de fourneaux pareils que dans une grande *villa* de Lillebonne. M. H. Langlois en a dessiné un semblable à Rouen, qui se trouvait sous Saint-Herblaud, à cinq mètres de profondeur. Mais nulle part je n'avais remarqué trois bouches de chaleur aussi voisines et aussi bien conservées. Ce trait sera une des marques particulières de cette fouille, et ne s'est pas reproduit ailleurs. Les piliers des hypocaustes, hauts de 70 centimètres, supportaient de grands et épais pavés, qui, à leur tour, soutenaient une épaisse couche de ciment qui formait pavage. Tout cela était recouvert de belles dalles en pierre de liais lisses, unies et propres comme du marbre. On voyait très-bien dans le mur où commençait ou plutôt où finissait le pavage. Mais on ne trouvait plus dans les murs supérieurs les tuyaux de chaleur qui avaient dû les recouvrir. Nous avons recueilli seulement les clous ou fiches-pattes en fer dont les têtes doubles avaient servi à les fixer. Nous avons également rencontré des fragments de terre

Digitized by Google

cuite rayée et préparée pour recevoir le mortier qui recouvrait les murs. Nous avons reconnu bien ailleurs des fiches-pattes de ce genre. En 1843 et 1844, nous en avons reconnu dans la *villa* romaine de Bordeaux, près Étretat, au lieu dit *le Château-Gaillard*. Nous en avons également vu, en 1840, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, et enfin, en 1870, nous en avons recueilli plusieurs, encore en place, dans les maisons romaines de la forêt de Bord, près Elbeuf.

Ces trois salles étaient d'une grandeur inégale. Celle du fond était la plus petite : elle ne comptait que vingt *piliers de chaleur* distribués par rang de cinq. La salle du côté gauche était plus grande que la précédente, et comptait trente-cinq piliers alignés sur cinq rangs. Enfin celle du côté droit, la plus grande de toutes, avait soixante-dix piliers (7 mètres de largeur et 20 mètres de longueur). Elle était véritablement considérable par sa grandeur.

Les déblais ont offert des montagnes de briques et de tuiles antiques. Outre les piliers de l'hypocauste et les briques du pavage, nous avons remarqué une foule de tuiles à rebords et de tuiles faîtières. Ces dernières, qui étaient sans nombre, provenaient de toitures ébranlées sur les bâtiments. Les fermiers, depuis des siècles, fabriquent du ciment avec ces masses de restes céramiques. Les cailloux étaient également nombreux, tous provenaient des murs. Dans les murs, nous avons reconnu des pierres taillées en petit appareil, des pierres coupées en briques à savon, et enfin des tuiles plates destinées à maintenir les assises que les constructeurs antiques ne savaient pas toujours observer.

Dans les ruines, il a été également recueilli un grand nombre de fragments céramiques, des restes de vases en terre noire ou blanche, et entre autres des cols d'amphores.

Ce qui nous a frappé, c'est que les vases culinaires ont une ressemblance parfaite avec ce que nous savons des vases funéraires. Nous pouvons les comparer avec ceux que nous rencontrons dans les cimetières antiques. Il s'y est trouvé également des débris de vases en verre, et même des fragments de bronze.

Les pièces de monnaie que nous y avons recueillies étaient très-oxydées. Nous en avons compté quatre dont une était illisible. Bien qu'elles eussent beaucoup frayé, il nous a été facile de reconnaître un grand bronze de Nerva et un autre de Trajan. Le petit bronze était de Posthume ou de Tétricus. Ce dernier était de la seconde moitié du IIIe siècle.

Digitized by Google

Nous pouvons assurer qu'à cette place existait un bel édifice, et, pour le proclamer, la voix du métal n'est pas nécessaire; les pierrres parlent d'elles-mêmes, et leur voix est pour nous plus éloquente que le bronze.

D'autres débris ont encore été reconnus, et dans le nombre je dois citer un fragment de verre plat et épais que je soupçonne être un reste de verre à vitre. Moins heureux que les Italiens, nous n'avons que des fragments de vitres antiques, tandis que les ruines de Pompéi possèdent des vitres entières.

Peut-être, et c'est là une conclusion qui nous reste à examiner, est-ce là que fut le monastère de Varennes, honoré au VIIe siècle de la présence de saint Ribert, apôtre de nos contrées. D'après l'hagiographie, ce monastère était situé à la source de la Varenne. Ici nous sommes aussi aux sources de cette même rivière, et aucun édifice antique ne saurait rivaliser avec celui-là. Il se pourrait donc que ce fût l'abbaye de femmes où mourut saint Ribert, successeur de saint Valery, et dont on cherche encore la place véritable. Cette question est agitée, et rien n'empêche de faire peser cette habitation dans la balance.

L'abbé Cochet,

Membre non résidant.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1873 AU 1er AOÛT 1874.

Étude historique et littéraire sur Adémar de Chabannes, par M. l'abbé Arbellot. Limoges, 1873, in-8°, 49 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXII.)

L'art chrétien. — Fragment poétique, par M. l'abbé Auber. Arras, 1873, in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. XVI.)

Note sur la chapelle des chevaliers de Malte à Beaune, par M. Charles Aubertin. Beaune (sans date), 11 pages.

Notice sur une sépulture célèbre à Beaune, par M. Charles Aubertin. Dijon, 1874, petit in-12, 12 pages.

Notice historique et archéologique sur la commune de Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), par Mgr X. Barbier de Montault. In-8°, 31 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, du 1er trimestre de 1872.)

Notice sur la commune de Montamisier (Vienne), par Mgr X. Barbier de Montault. In-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, du 3e trimestre de 1873.)

La procession de l'Ascension à la cathédrale d'Angers, par M. Barbier de Montault, in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue d'Angers*.)

Inventaire de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1873, in-8°, 30 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. XVI.)

L'ambon de l'église abbatiale du Sacro Speco à Subiaco, par Mgr X. Bar-

Digitized by Google

bier de Montault. Arras, 1873, in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. XVI.)

Symbolisme d'une façade d'église en style du XIIIe siècle, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1873, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. XVI.)

Les crosses du musée chrétien du Vatican, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1874, in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. XVII.)

Iconographie des sibylles, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1874, in-8°, 162 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Inventaire des églises de Jarzé et de Marcé (Maine-et-Loire), par M. Barbier de Montault. In-8°, 40 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1874.)

Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres, par MM. Beauchet-Filleau et S. Elme Ravan. Niort, 1874, petit in-8°, XXIV-271 pages, avec une carte par M. Adolphe Joanne.

Procès-verbal de l'installation de M. Beaune en qualité de procureur général. — Audience solennelle du 17 mars 1874. — Discours de MM. Piette, avocat général, Cuniac, premier président, et Beaune, procureur général. Alger, 1873, in-8°, 24 pages.

Note sur les Mémoires dressés par les intendants en 1697 pour l'instruction du duc de Bourgogne, par M. A. de Boislisle. Paris, 1873, in-8°, 21 pages. (Extrait du *Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France*.)

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par ordre du ministre des finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par M. A. M. de Boislisle. Paris, Impr. nationale, 1874, in-4°, t. I, 1683 à 1699, LIX-695 pages.

Glossaire du patois de Die (Drôme), par M. Auguste Boissier. Valence, 1874, in-8°, 47 pages. (Publié par la *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*.)

Première expédition de Jeanne d'Arc. — Le ravitaillement d'Orléans. — Nouveaux documents. — Plan du siége et de l'expédition, par M. Boucher de Molandon. Orléans, 1874, gr. in-8°, XIX-112 pages.

Digitized by Google

Station préhistorique aux bords de l'Essonne. — Silex taillés, ossements et fragments de poterie primitive découverts en quelques grottes de grès à Buthiers (Seine-et-Marne), près Malesherbes (Loiret). Notice par M. Boucher de Molandon. Orléans, 1874, in-8°, 16 pages, avec une planche.

Antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson, le 12 janvier 1873. — Rapport fait à l'Académie de Clermont, par M. J.-B. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1873, in-8°, 4 pages, avec planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XV)

Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. — Établissement de la collégiale de Saint-Amé dans cette ville, par M. Félix Brassart, Douaisien. Douai, 1872, in-8°, 104 pages. (Extrait des *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, année 1872; tiré à 60 exemplaires, n° 28.)

Poésies nationales, par M. Camp, février 1871. Perpignan 1871, grand in-8°, 158 pages.

Discours et allocutions suivis d'une appréciation du PRÆDIUM RUSTICUM *de Vanière, d'une notice sur des lettres inédites de Mairan, et d'une conférence littéraire*, par M. Aimé Camp. Perpignan, 1872, in-8°, 286 pages.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch. — Étude historique et monumentale depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Canéto. Auch, 1873, gr. in-8°, 377 pages.

Monnaies gauloises des Séquanes, par M. Auguste Castan. Besançon, 1874, in-8°, 7 pages et une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 8 juin 1872.)

Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France. — Allées couvertes de la Provence, par M. P. Cazalis de Fondouce. Montpellier, Paris, 1873, in-4°, 32 pages, avec 5 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.*)

Notes sur l'orfévrerie du Puy au moyen âge et à la Renaissance, et prix-fait passé, en 1458, entre Jean de Bourbon, évêque du Puy, et deux orfévres du Puy, pour la façon d'une statue de saint Pierre, en argent doré, par M. Augustin Chassaing. Le Puy, 1874, in-8°, 20 pages.

Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes, par M. J. Chautard. Nancy, 1873, 2e fascicule, in-8°, de 97 à 192 pages et planches V-XV. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Digitized by Google

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine (1572-1872), par M. J. Chautard. Nancy, 1873, in-8°, 26 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société de médecine de Nancy.*)

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, dressé annuellement, par MM. Aug. Chaverondier et E.-F. Maurice. 1re série, période décennale 1864-1873. Saint-Étienne, 1874, in-8°, 200 pages. (Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. X à XVII.)

Musée du Louvre. — Conservation de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes. — Série C : Notice des objets de bronze, cuivre, étain, fer, etc., par M. L. Clément de Ris. Paris, 1874, petit in-12, 141 pages.

Sépultures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan, par M. le docteur G. de Closmadeuc. Vannes, 1873, grand in-8°, 80 pages et 17 planches.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents, en partie inédits, touchant le département de la Corrèze, 4e partie. — Topographie du canton, par M. Combet. Tulle, 1874, in-8°, p. 301 à 316.

Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par M. l'abbé Jules Corblet. Paris, 1873, in-8°, VIII-549 pages, avec 700 gravures intercalées dans le texte et 3 planches lithographiées.

Revue de l'art chrétien. — Recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. 16e année, nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, 1873. Arras, Paris, in-8° avec planches; — 17e année, nos 1, 2, 3, 4, 1874. Arras, Paris, in-8° avec planches.

Démocharès, ou une fausse étymologie du mot mouchard, par M. l'abbé J. Corblet. Paris et Amiens, 1874, gr. in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Monographie de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, par M. Hippolyte Crozes, 4e édition. Toulouse, Albi, Paris, 1873, petit in-12, 364 pages.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, par MM. l'abbé Deladreue et Mathon. Beauvais, 1874, gr. in-8°, 292 pages avec planches. (Tiré à 50 exemplaires, n° 5.)

Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, par M. Léopold

Digitized by Google

Delisle. Paris, 1873, in-4°, 86 pages. (Extrait du tome XXVII, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Les écoles publiques à Montauban du xe au xvie siècle, par M. Devals, aîné. Montauban, 1873, in-8°, 39 pages.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx. Alger, 1870, in-8°, 265 pages. (Extrait de la *Revue africaine.*)

Le registre des prises maritimes. — Traduction d'un document authentique et inédit concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens, par M. Albert Devoulx. Alger, 1872, gr. in-8°, 111 pages.

Statistique religieuse du Vendômois au moyen âge, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 14 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Étude locale sur les lettres de Geoffroy, 5e abbé de la Trinité de Vendôme, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 26 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Du culte de saint Blaise dans le Vendômois, par M. A. Dupré. Angers. 1873, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Documents sur le mobilier religieux et sur l'art chrétien dans les églises du Vendômois, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 7 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Ronsard, poëte chrétien, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 40 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Histoire de l'église Saint-Georges de Vendôme, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 35 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Des grands jours vendômois, par M. A. Dupré. Angers, 1873, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

La Sainte-Larme, par M. A. Dupré. In-8°, 7 pages. (Extrait du *Congrès archéologique de France,* 39e session, tenue à Vendôme en juin 1872.)

Digitized by Google

Lettres de Jérôme Groslot fils à Jacques Lectius, par M. A. Dupré. Orléans, 1873, in-8°, 11 pages. (Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, etc., par M. Jules Finot. Vesoul, 1874, in-8°, 137 pages.

La crue et le débordement de la Loire en novembre-décembre 1628. Document inédit publié par M. P. de Fleury. Blois (sans date), in-8°, 8 pages.

Inventaire sommaire des sceaux originaux des archives de la Haute-Marne, par M. P. de Fleury. Paris, 1874, gr. in-8°, 23 pages.

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1864-1869, par M. J. Garnier. Amiens, 1872, in-8°, 28 pages. (Extrait du tome XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.*)

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1869-1872, par M. J. Garnier. Amiens, 1873, in-8°, 28 pages. (Extrait du tome XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.*)

Notice sur une pierre tumulaire découverte aux environs de Solliès-Pont (Var), par M. A. Gazan. Antibes, 1873, in-8°, 16 pages, avec une lithographie.

Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de Marius, Marthe, Julie devant les légendes des saintes Maries, par M. I. Gilles. Paris, 1870, gr. in-8°, 220 pages avec planches.

Marius et Jules-César. — Leurs monuments dans la Gaule. — Vercingétorix prisonnier, la Gaule et la Grande-Bretagne captives, par M. I. Gilles. Marseille, 1871, gr. in-8°, 71 pages avec planches.

Annibal et Publius. — Cornelius Scipion (passage du Rhône), par M. I. Gilles. Paris, Marseille, 1872, petit in-8°, 75 pages avec une carte.

Encore les fosses Mariennes. — Réponse aux nouvelles recherches sur le tracé des fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius de M. A. Aurès, par M. I. Gilles. Marseille, 1873, in-8°, 14 pages.

Digitized by Google

Les Saliens avant la conquête romaine. — Velaux, sainte Eutropie et les deux statues de la Roque-Pertuse, par M. I. Gilles. Paris, Marseille, 1873, in-8°, 27 pages avec une planche.

Précis historique et chronologique des monuments triomphaux dans les Gaules, depuis Q. Fabius Maximus Allobrogicus jusqu'à Auguste, par M. I. Gilles. Paris, Marseille, 1873, petit in-4°, 135 pages avec planches. (Tiré à 200 exempl.)

Études Saint-Quentinoises, par M. Ch. Gomart. Tome IV (1870-1873), avec 9 plans, vues, reproductions et de nombreuses gravures sur bois. Saint-Quentin, Laon, Paris, 1873, in-8°, 454 pages.

Des caractères essentiels qui différencient les phénomènes chimiques physiques et physiologiques des phénomènes psychologiques, par M. J. Grandmaison de Parseval. Paris, Lyon, 1873, in-8°, 14 pages.

Musée de la ville de Varzy (Nièvre). — Archéologie. — Cadran solaire en plomb portant la date de 1514. — Notice, par M. Grasset aîné. Paris, 1873, in-8°, 7 pages et une planche.

Musée de la ville de Varzy (Nièvre). — Archéologie. — Emblèmes attribués à des objets gallo-romains. — Bases frontales de bois de cerf. — Notice, par M. Grasset aîné. Paris, 1873, in-8°, 15 pages et 2 planches.

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse (Nièvre), recueillies par M. V. Gueneau. Nevers, 1874, gr. in-8°, 83 pages.

La Kabylie et les coutumes kabyles, par MM. A. Hanoteau et A. Letourneux. Paris, 1872 et 1873, 3 vol. in-8° : t. Ier, II-515 pages et une carte; t. II, 560 pages, et t. III, 464 pages.

L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles par M., Eugène Hucher. Paris, le Mans, 1873, in-4° sur 2 col., 2e partie, feuilles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 (fin).

Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie pendant les 1er et 2e trimestres de 1873, par M. E. Hucher, in-8°, 9 pages avec une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Le mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil, par M. Hugues Imbert. Niort, 1874, in-8°, 62 pages. (Extrait

Digitized by Google

des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.*)

Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, publiées d'après les originaux par M. Hugues Imbert. Niort, 1874, gr. in-8°, 121 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.*)

Entrées et séjours de François Ier à Langres, par M. E. Jullien de la Boullaye. Langres, 1873, in-8°, 35 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.*)

L'arrondissement de Montélimar. — Géographie, histoire et statistique, par M. A. Lacroix. T. II. Valence, 1871, in-8°, 411 pages. (Tiré à 100 exempl.)

Coutumes de Saint-Gilles, publiées par M. A. de Lamothe. Alais, 1873, in-8°, 116 pages.

Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés, par M. Constant Lapaix. Nancy, 1868, 318 pages avec planches. (Tiré à 125 exempl., n° 37.)

Les armoiries dans les troupes romaines, par M. Paul Lecesne. Arras, 1873, in-8°, 73 pages.

Catalogue des imprimés de la bibliothèque d'Angers. — Belles-lettres, par M. Albert Lemarchand. Angers, 1873, in-8°, XI-563 pages.

Ascensions au Mont-Rose et au Mont-Blanc. — Excursion de quinzaine d'un Parisien, 14-29 août 1872, par M. Abel Lemercier. Paris, 1873, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie,* juillet 1873.)

Les prétentions de la Prusse. — La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne, 1766-1871, par M. Henri Lepage. Nancy, 1873, in-8°, 51 pages avec une carte. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468, à Compiègne, par le roi Louis XI. — Comptes de la construction et de l'ornementation, publiés avec une introduction, par M. Fernand Le Proux. Compiègne, 1872, in-8°, 35 pages. (Tiré à 100 exempl., n° 62.)

Digitized by Google

Petite géographie de Seine-et-Marne à l'usage de l'enseignement primaire, par M. G. Leroy. Paris, 1873.

Les livres de l'abbaye du Jard. — Diocèse de Sens au XIIIe siècle, par M. G. Leroy. Meaux, 1874, in-8°, 9 pages. (Tiré à 70 exempl., n° 15.)

Captivité et mort de Gilles de Bretagne, par M. P. Levot. Brest, 1874, gr. in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*)

La légende de sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue, par M. P. Levot. Brest, 1874, gr. in-8°, 29 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*)

L'abbaye de Saint-Matthieu de Fine-Terre ou de Saint-Matthieu (Finistère), par M. P. Levot. Brest, 1874, gr. in-8°, 80 pages et un plan.

Le poëte des Yveteaux, né en Normandie, mort à Varreddes, près Meaux, par M. Th. Lhuillier. Melun, 1872, in-8°, 18 pages. (Tiré à 50 exempl.

Recherches sur une chapelle oubliée. — Notre-Dame des Marais, paroisse de Couilly, doyenné de Crécy-en-Brie, par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1873, in-8°, 14 pages.

Note sur d'anciennes dalles funéraires de la cathédrale de Meaux, par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1873, in-8°, 12 pages.

Recherches historiques et archéologiques sur la commune de Boutigny, canton de Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), par Th. Lhuillier. Meaux, 1873, in-8°, 14 pages.

Les cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. Auguste Longnon. Saint-Brieuc, 1873, in-8°, II-59 pages avec une carte. (Extrait du volume des *Mémoires du Congrès scientifique de France*, 38e session, tenue à Saint-Brieuc en 1872.)

Rapport sur les fouilles exécutées dans l'enclos des RR. PP. Dominicains (de Poitiers) pendant les mois de novembre et de décembre 1873, par M. de Longuemar. In-8°, 24 pages avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1873.)

Coup d'œil général sur les décorations murales des églises romanes de l'Ouest, par M. de Longuemar. Poitiers, 1874, petit-in-4°, 18 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne.*)

Les assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives

Digitized by Google

de 1789, par M. le vicomte de Luçay. (2e édition.) Paris, 1871, in-8°, VIII-536 pages.

Nos contemporains, 1re série; par M. de Lussac. Bordeaux, 1873, in-8°, 84 pages.)

Gwerziou Breiz-izel. — Chants populaires de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel. Lorient, 1874, in-8°, t. II, VII-584 pages.

Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine, par M. Adolphe Magen. Agen, 1873, in-8°, 17 pages avec planches. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. III, 2e série.)

Une course en Quercy. — 1. Cambayrac, par M. Adolphe Magen. Agen, 1873, in-8°, 44 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. III, 2e série.)

Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille, publiés par M. Adolphe Magen. Agen, 1873, in-8°, 122 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*)

Lettres missives originales du chartrier de Thouars, publiées par M. Paul Marchegay (série du XVe siècle). Les Roches-Baritaud (Vendée), 1873, in-8°, 188 pages. (Tiré à 50 exemplaires.)

Dotation et dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, le 7 décembre 1099 et le 28 août 1104, par M. Paul Marchegay. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1873, p. 165 à 181.)

Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, publiées par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1873, gr. in-8°, 148 pages. (Extrait des *Archives historiques du Poitou*, 2e année, 1873. Tiré à 6 exemplaires.)

Recherches sur les poésies de Mlles de Rohan-Soubise, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud, 1874, in-8°, 41 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1873.)

Choix de documents inédits sur l'Anjou, publiés, traduits et annotés par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1874, gr. in-8°, VIII-104 pages. (Extrait de la *Revue d'Anjou*, et tiré à 48 exemplaires, n° 45.)

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles, réunis par M. A. de Marsy. Saint-Quentin, 1874, in-8°, 26 pages. (Extrait du *Vermandois*.)

Digitized by Google

Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou, par M. A. de Marsy, juin 1873, 8 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1873.

Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1873, par M. A. de Marsy. Compiègne, 1874, in-8°, 8 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Oise* du 16 janvier 1874.)

Quelques notes concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, par M. A. de Marsy. Senlis, 1874, in-8°, 28 pages. (Extrait du t. IX des *Mémoires du Comité archéologique de Senlis.*)

Cours historique de la langue française. — Grammaire élémentaire, par M. Ch. Marty-Laveaux, petit in-12. Paris, 1874, IV-134 pages.

Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges, par M. F. Marvaud. Paris, 1873, in-8°, t. Ier, IV-399 pages; t. II, 408 pages.

Discours prononcé à l'inauguration de la Société historique et archéologique du Périgord (27 mai 1874), par M. Eugène Massoubre. Périgueux, 1874, in-8°, 16 pages.

Découverte d'un tombeau antique dans un tumulus près de Kerhuon, par M. Nicol. Notice par M. Mauriès, in-8°, 36 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*)

Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1874, par M. Ch. Merlin. Épinal, 1874, petit in-8°, 200 pages.

Recueil de diverses études archéologiques dans le pays de la montagne, par M. Mignard. Dijon, 1872, gr. in-8°, avec planches, comprenant:

1° *Excursion archéologique dans la Bourgogne septentrionale*, VII-51 pages;

2° *Excursions dans la Bourgogne septentrionale par les voies romaines et leurs embranchements*, 68 pages;

3° *Études des voies romaines dans la province de Bourgogne*, d'après l'échelle de la carte de Delisle, 7 pages;

4° *Histoire et légende concernant le pays de la montagne ou le Châtillonnais*, 40 pages;

5° *Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie de Dijon, le 12 août 1854; un Régulus au XIIe siècle*, 15 pages;

6° *Statistique de la milice du Temple ressortissant du grand prieuré de Voulaine, autrement dit grand prieuré de Champagne*, 12 pages;

7° *Iconographie d'un tableau représentant la translation des reliques de Saint-Verles*, 8 pages;

Digitized by Google

8° *Sceau d'un chanoine de Châtillon (Côte-d'Or) au XIIe siècle,* 7 pages;
9° *Notice biographique : Jean Jacquinot,* 4 pages;
10° *Nicolas Bourceret,* 7 pages.

Saint Andéol et son culte, par M. l'abbé Onésime Mirabel. Paris, 1868, petit in-12, 282 pages avec gravures.

Notice sur la paroisse de Dampierre, par M. Auguste Moutié. Rambouillet, 1874, in-8°. (Extrait du IIe volume des *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* p. 403 à 440.)

Notice sur la paroisse du Tremblay, par M. Auguste Moutié. Rambouillet, 1874, in-8°. (Extrait du IIe volume des *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* p. 499 à 524.)

Notice sur la cité d'Ates, chef-lieu du canton attuarien en Bourgogne, par M. Mouton, 1866, in-12, 22 pages avec planches.

Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, par M. Robert Mowat. Paris, Rennes, 1874, in-8°, 38 pages et une planche. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. IX.)

De la législation et du système de l'Univers. — Mémoire présenté à l'Institut de France, par M. Auguste Perreciot, Paris, 1873, in-8°, 32 pages.

Considérations morales, politiques et religieuses. — Deuxième partie. — Considérations religieuses, par M. Léon Pichot. Paris, 1874, in-8°, 40 pages.

Essai sur les causes du succès du protestantisme au XVIe siècle, par M. l'abbé Poisson. Paris, 1839, in-8°, 105 pages.

La raison, la science et la foi devant le mystère, par M. l'abbé Poisson. Paris, 1866, in-8°, XVII-456 pages.

Livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame à Carentan, revu et annoté par M. de Pontaumont. Cherbourg (sans date), in-12, 72 pages.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Paris, Angers, 1873-74, in-8° sur deux colonnes, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 39°, 40°, 41°, 42°, 43°, 44°, 45°, 46°, 47°, 48°, 49°, 50° et 51° feuilles. (Fin du tome Ier, 812 pages.)

La Ligue à Abbeville, 1576-1594, par M. Ernest Prarond. Paris, 1868

Digitized by Google

et 1873, 3 vol. in-8°: t. Ier, CXXIV et 418 pages; t. II, 448 pages, et t. III, 329 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.*)

Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire général de l'Yonne, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Max. Quantin, XIIIe siècle. Auxerre, Paris, 1873, gr. in-8°, XCII-494 pages.

Histoire des impôts aux comté et élection d'Auxerre au XVIe siècle (1578-1585), par M. Max. Quantin. Auxerre, 1874, in-8°, 51 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1874.)

Sabaudia. — Revue historique, artistique, scientifique, industrielle et littéraire du pays des Allobroges et de l'ancien duché de Savoie, offert par M. Laurent Rabut, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e livraison (fin du Ier vol.). Chambéry, 1873, in-8°, avec planches.

Notes historiques sur le Nontronais. — Légende de la Vierge miraculeuse de Nontron, par M. L. Ribault de Laugardière. In-8°, XVJ-164 pages.

Documents historiques inédits sur le département de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge), publiés sous les auspices de M. le Préfet de la Charente-Inférieure et du Conseil général, d'après les originaux appartenant au duc de la Tremoille, par M. L. de Richemond. Paris, 1874, gr. in-8°, XII et 168 pages avec planches.

Chansons de P. de Ronsard, P. Desportes et autres, mises en musique par Nicolas de la Grotte, valet de chambre et organiste du roy. Paris, 1575, par Adrien le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du roy, avec privilége de sa majesté pour dix ans. — Nouvelle édition *fac-simile*, augmentée d'une notice par M. A. de Rochambeau. Paris, 1873, cahier oblong, XV-25 pages. (Tiré à 250 exemplaires.)

Le congrès archéologique de 1872. 39e session, tenue à Vendôme, par M. A. de Rochambeau. Vendôme, 1873, in-8°, 48 pages.

Excursions archéologiques dans le Vendômois. — Lavardin. — Montoire. — La Poissonnière, par M. A. de Rochambeau. Vendôme, 1873, in-8°, 14 pages.

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan, par M. L. Rosenzweig. Fin des *Archives hospitalières. — XVII. Hôtel-Dieu de Vannes.* Vannes, 1874, petit in-16, p. 241 à 292.

Digitized by Google

Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin, par M. L. Rostan. Draguignan, 1873, gr. in-8°, 316 pages.

Une page inédite de l'histoire des Indes. — Le général de Boigne (1751-1830), avec un portrait et deux cartes, par M. Victor de Saint-Genis. Poitiers, 1873, in-8°, 438 pages.

Droit musulman. — Du statut personnel et des successions, par MM. Sautayra et Eug. Cherbonneau, t. Ier, *Du statut personnel*. Paris, 1873, gr. in-8°, VIII-410 pages.

Rapport présenté à la commission du monument de dom Calmet à Senones, par M. Frédéric Seillière. Saint-Dié, 1873, in-8°, 105 pages avec planches.

Inauguration du monument historique érigé au square du Mont-Cassel. Discours de M. le Dr P.-J.-E. de Smyttère. Hazebrouck, 1873, in-8°, 12 pages et 4 planches.

Essais sur l'histoire des institutions, par M. Tailliar, in-8°, 32 pages (sans date).

Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon, accompagnée d'un mémoire inédit du maréchal de Vauban, par M. Octave Teissier. Paris, Toulon, Marseille, 1873, in-8°, X-151 pages, avec 2 plans et une photographie.

Cours abrégé de littérature. Première partie : Éléments d'histoire littéraire, par M. Théry. Paris, 1873, in-16, VI et 472 pages.

L'inscription du Puy-de-Gaudy près Guéret (Creuse), par M. Thuot, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Creuse*, année 1873.)

Grammaire comparée des langues bibliques, par M. l'abbé E. Van Drival. (Première partie : *De l'origine de l'Écriture.*) Paris, 1873, in-8°, VIII et 136 pages (2e édition).

Les mercuriales du Vivarais du XVIe au XIXe siècle, recueillies et annotées par M. Henry Vaschalde. Privas, 1874, in-8°, 31 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Bureau.

Président : M. André, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Vice-Président : M. Pinezon du Sel, vice-président du Conseil de préfecture.
Secrétaire : M. Philippe Lavallée, contrôleur-secrétaire des hospices.
Trésorier : M. Dubreil Lebreton.

Société havraise d'études diverses. — Bureau pour l'année 1875.

Président : M. le Dr Maire,
Vice-Président : M. le Dr Lecadre, vice-président du Conseil d'hygiène publique et de salubrité.
Secrétaire général : M. J. Baillard, bibliothécaire de la ville.
Secrétaire des séances : M. L. Léchaut.
Trésorier : M. Borély, principal honoraire.
Archiviste bibliothécaire : M. Clerc, pharmacien.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1874.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 15 JUIN 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant à Amiens, adresse le numéro du 10 mai du journal *l'Étoile de la Somme*, qui annonce la lecture faite à l'Académie d'Amiens d'une notice intitulée *Voiture jugé par Balzac*, composée par lui, à l'aide de renseignements puisés dans la correspondance de Balzac que renferme le premier volume des *Nouveaux mélanges historiques*, édité par la section d'histoire du Comité. L'Académie a voté l'impression de cette notice dans ses mémoires. M. Dusevel en adressera un tirage à part aussitôt qu'il en aura reçu un exemplaire.

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud, adresse des copies de sept pièces originales et inédites qu'il a découvertes dans le chartrier du duc de la Trémoille.

Renvoi à M. Boutaric.

Digitized by Google

Le même M. Marchegay fait hommage, tant en son nom qu'au nom de M. Hugues Imbert, de deux brochures extraites l'une et l'autre des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres :*

1° Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne, à Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, publiées d'après les originaux.

2° Le mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil, lecture faite à la Sorbonne au congrès des Sociétés savantes, le 18 avril 1873.

M. l'abbé André, correspondant, à Vaucluse, adresse un document qui lui a paru offrir de l'intérêt au point de vue du prix des denrées alimentaires et de la gastronomie. C'est « le menu de la dépense de bouche faite par la commune de Lognes, audit lieu de Lognes, le 27 octobre 1611, à l'occasion de la venue et visite de Mgr l'illustre général Malatesta au Comtat Venayssin, lorsqu'il visitoit la cavalerie disséminée dans les diverses localités du Comtat. »

Renvoi à M. Levasseur.

M. A. Dupré, correspondant, à Blois, adresse une notice manuscrite sur la vie et les mémoires de Philippe Hurault, évêque de Chartres et abbé de Pontlevoy (XVIe et XVIIe siècles).

Renvoi à M. Rathery.

M. P. de Fleury, correspondant, à Blois, fait hommage d'un opuscule qu'il vient de publier : *La crue et le débordement de la Loire en novembre-décembre 1628.*

M. A. de Marsy, correspondant, à Compiègne, fait hommage de *Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles.*

M. G. Depping, employé à la Bibliothèque nationale, demande si le manuscrit du cartulaire de Savigny, dont les journaux ont annoncé la découverte par un commissaire de police, ne serait pas un des quatre signalés par M. Aug. Bernard, éditeur du cartulaire de Savigny, comme appartenant à des dépôts publics.

M. Léopold Delisle est en mesure de fournir à cet égard à M. Depping les renseignements qu'il réclame. « Le cartulaire trouvé par

Digitized by Google

un commissaire de police se rapporte à l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches, et non pas, comme le suppose M. Depping, à l'abbaye de Savigny au diocèse de Lyon. Quant aux quatre manuscrits connus de M. Aug. Bernard, trois sont toujours dans les dépôts publics de Paris, de Montpellier et de Lyon; le quatrième, qui appartenait autrefois à M. Coste, est aujourd'hui la propriété de la ville de Lyon.»

Ces indications seront communiquées à M. Depping.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, fait hommage d'un travail qu'il vient de faire paraître sur la première expédition de Jeanne d'Arc pour ravitailler Orléans.

M. Pouy adresse la copie d'une charte de 1234, par laquelle Anschaire de Mautort donne à l'église de la ville d'Eu tous les biens qu'il possède. Il la croit inédite. M. Léopold Delisle se charge de l'examiner.

M. Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville, sollicite le titre de correspondant, et invoque comme titre à l'appui de sa candidature la publication de son ouvrage en trois volumes : *La Ligue à Abbeville.*

Il adresse, en outre, copie d'une charte de 1178, appartenant depuis peu à la bibliothèque communale d'Abbeville, et quelques extraits du Registre aux résolutions de l'échevinage d'Abbeville (1463-1464), relatifs au séjour dans cette ville du chancelier Juvénal des Ursins, au rachat par le roi Louis XI de la ville de Ponthieu et aux aides à payer par la ville d'Abbeville au duc de Bourgogne et au roi.

M. L. Ribault de Laugardière, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, sollicite le titre de correspondant et fait hommage de *Notes historiques sur le Nontronais.* — *Légende de la Vierge miraculeuse de Nontron.*

M. de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, adresse copie de trois chartes françaises originales du XIIIe siècle, relatives à l'Aunis (1265-1276).

Digitized by Google

Dans un second envoi, M. de Richemond transmet la copie de la plus ancienne charte en langue vulgaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de la Rochelle, héritiers de la commanderie du Temple (octobre 1205).

Renvoi de cette communication à M. Meyer.

M. de Saint-Genis, conservateur des hypothèques à Châtellerault, adresse une note sur un incident diplomatique qui s'est produit en 1755, entre la cour de Versailles et le cabinet de Turin, à propos de l'arrestation de Mandrin par les troupes françaises sur la terre de Savoie.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. de Saint-Genis fait, en outre, hommage d'un volume qui a été de sa part, en 1873, l'objet d'une lecture à la Sorbonne : *Une page inédite de l'histoire des Indes. Le général de Boigne* (1751-1830).

M. Léopold Delisle informe la section que M. Denais a trouvé, aux archives départementales de la Haute-Loire, six registres in-folio renfermant les procès-verbaux des délibérations des États particuliers du Velay, de 1494 à 1789. Il a commencé à en préparer une édition, et il poursuivrait activement cette entreprise, s'il était certain de pouvoir la publier.

Il a chargé M. Delisle de demander l'appui de la section d'histoire.

Il n'entre point dans les attributions de la section de s'occuper d'un travail entrepris dans ces conditions; mais elle peut émettre le vœu de voir publier une série de documents qui doit fournir beaucoup d'indications utiles sur les institutions publiques et administratives du Velay pendant une période de trois siècles.

M. Léopold Delisle fait hommage, au nom de l'éditeur, M. de Pontaumont, du *Livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame de Carentan*, revu et annoté par lui.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Rozière, Marty-Laveaux, Boutaric, Patin, A. de Barthélemy, Levasseur, Jourdain, Rathery et de la Villegille.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera

Digitized by Google

chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qu'il y a lieu de proposer, en 1874, pour recevoir des subventions. Cette commission sera composée de MM. Bellaguet, Desnoyers, Boutaric, A. de Barthélemy, auxquels se joindront les membres du bureau.

M. Boutaric fait un rapport verbal sur des copies de documents adressés de Saint-Pétersbourg par M. Gustave Bertrand, et dont il propose le dépôt à la Bibliothèque nationale.

D'autres documents, rapportés pareillement de Saint-Pétersbourg par M. Léouzon Leduc, seront, d'après l'avis du même rapporteur, déposés aux archives du Comité.

M. Rathery donne lecture de la note qui lui avait été demandée en réponse à la demande formée par la Société pour l'étude des langues romanes, d'être autorisée à emprunter et à obtenir le dépôt à la bibliothèque de Montpellier des dossiers relatifs aux chants populaires de trente-neuf départements recueillis par le Comité.

M. Rathery fait remarquer, d'abord, que la publication des poésies populaires de la France, ordonnée en principe par le décret du 12 septembre 1852, n'a jamais été abandonnée ni par l'administration ni par le Comité, ainsi que le constatent les procès-verbaux de la section de philologie des années 1856 et 1857, insérés dans le Bulletin du Comité de la langue et de la littérature de la France. Les documents recueillis par le Comité, auxquels il faut ajouter une collection de 285 chants offerts par l'un de ses membres, ont été groupés suivant la division par classes adoptée par le Comité et exposée par M. Ampère dans ses remarquables instructions : il serait donc aujourd'hui très-difficile, sinon impossible, de reconstituer les dossiers suivant leur provenance, comme l'exigerait la demande de la Société pour l'étude des langues romanes.

Par ces motifs, la section d'histoire et de philologie pense que les documents dont il s'agit doivent rester où ils sont et dans l'ordre où ils ont été classés pour servir à qui de droit, le ministre étant toujours maître d'en autoriser sur place la communication à la Société pour l'étude des langues romanes, comme à toute autre personne. Seulement, la section constate que l'un des deux membres désignés par elle-même pour la publication des poésies populaires de la France, en vue de laquelle il a personnellement réuni de

Digitized by Google

nombreux matériaux, déclare n'avoir pas cessé de s'en occuper, et s'engage à se mettre en mesure, dans un bref délai, de réaliser les vues et d'utiliser les recherches du Comité.

Il sera écrit à la Société dans le sens de ce rapport.

M. Jourdain émet à cette occasion le vœu que la publication des chants populaires puisse être commencée le plus tôt possible.

M. L. Lalanne lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande de M. de Boislille, relative à la publication des *Mémoires sur l'état de la France dressés par les intendants en 1697 pour l'instruction du duc de Bourgogne.*

Il conclut à l'adoption de cette proposition.

Plusieurs opinions sont émises, au sujet de la méthode et de l'ordre à suivre dans cette publication, par MM. Meyer, Delisle et Watteville.

Le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre dont M. Avenel a accompagné le renvoi qu'il a fait à la section du travail de M. le correspondant Roschach, joint aux copies que celui-ci avait adressées de trois lettres du cardinal de Richelieu, conservées dans les archives du château de Pinsaguel. Ces lettres sont intéressantes, et M. Avenel se propose de les intercaler dans les additions et corrections qu'il prépare en même temps qu'il fait la table des volumes publiés.

Le mémoire de M. Roschach est renvoyé à l'examen de M. Boutaric, avec prière de voir si la partie de ce travail qui concerne la famille Bertier n'offrirait pas assez d'intérêt pour être reproduite dans la *Revue.*

M. Bellaguet lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* [1].

Des rapports sont également lus par :

M. Meyer, sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* [2];

[1] Tome XV (nouvelle période).

[2] Tome Ier (nouvelle série), 1871-1872, et tome II, 1872-1873.

Digitized by Google

M. Michelant, sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain* [1] ;

M. Lascoux, sur deux volumes du *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne* [2].

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] XIVe volume, 2e série, et Ier volume, 3e série, XXIIIe de la collection.
[2] Années 1870, 1871 et 1872.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 8 JUIN 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le comte Clément de Ris, membre de la section, fait hommage d'un exemplaire de sa *Notice des objets de bronze, cuivre, étain, etc. du musée du Louvre* (Paris, 1874, in-12). Des remercîments sont adressés par M. le Président à M. le comte Clément de Ris.

M. Albert Dumont, membre de la section, sous-directeur de l'École d'Athènes, à Rome, adresse les mémoires suivants de M. Eugène Müntz : 1° Documents sur la fabrication des Gobelins dans la première moitié du XVIIe siècle, en Flandres et en diverses parties de l'Italie et de la France; 2° Biographies inédites d'artistes français; 3° Épitaphes des artistes français enterrés à Rome; 4° Extraits des registres paroissiaux de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Ces documents trouveront place par la suite dans un ouvrage sur l'art français en Italie; mais, dès à présent, on peut les publier en totalité ou en partie; en tout cas, ils donneront lieu, de la part du Comité, à des observations et à des conseils dont M. Müntz serait heureux de tenir compte. M. Dumont annonce en même temps que M. Müntz poursuit l'achèvement d'un grand travail sur l'histoire de la mosaïque du IVe au IXe siècle.

Cette communication est partagée entre MM. de Montaiglon et Darcel.

M. l'abbé Ozanam, chapelain d'honneur de Sa Sainteté le pape Pie IX, missionnaire apostolique, adresse un rapport sur les fouilles faites dans la crypte de l'ancienne collégiale de Saint-Cloud, afin d'y rechercher le tombeau du saint patron. M. de Guilhermy, qui a

Digitized by Google

pris connaissance de ce rapport, donne des explications sur ces fouilles, qui n'ont malheureusement amené aucun résultat. Le rapport de M. l'abbé Ozanam sera, d'ailleurs, publié par les soins de M. de Guilhermy; mais la section déclare qu'il n'y a pas lieu de continuer ces fouilles, comme l'aurait désiré le zélé ecclésiastique.

M. Darcel fait savoir à la section que le Conseil municipal de Rouen vient d'accepter l'offre à lui faite par M. Du Thuit de faire restaurer à ses frais les anciennes portes de bois de la célèbre église de Saint-Maclou. La section remercie M. Darcel de cette communication, et décide qu'il y a lieu de la transmettre à la Commission des monuments historiques, avec prière, si elle le jugeait à propos, de prendre des mesures afin de préserver ces portes des détériorations que pourraient amener les menaçants travaux projetés.

M. G. Chevrier, correspondant, adresse, au nom de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône dont il est le vice-président : 1° un exemplaire du rapport fait à la Société par M. F. Chabas *sur les silex de Vogu*, 1874, in-4°, 24 pages avec 4 planches; 2° une caisse renfermant les moulages en *fac-simile* des onze pièces trouvées dans ces fouilles. Ces exemplaires sont destinés au musée de Saint-Germain, mais la Société se ferait un devoir d'en envoyer d'autres, si le Ministre jugeait à propos d'en faire déposer dans les vitrines d'autres musées de l'État.

M. Servaux, chef de division adjoint, chargé du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, fait connaître que l'administration réclamera, en effet, plusieurs exemplaires de ces silex, en en prenant la dépense à sa charge.

M. T. Lacroix, correspondant, à Mâcon, adresse les photographies d'objets antiques de son cabinet qui ont été trouvés à Mâcon ou dans les environs. M. J. Quicherat examinera cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, à Chaltrait (Marne), rappelle une de ses anciennes communications relatives à Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, qui mourut au château de Montmort, le 10 septembre 1713, âgée de 92 ans. C'était, comme chacun le sait, la veuve de Charles de Valois, fils légitimé de

Digitized by Google

Charles IX et de Marie Touchet. La duchesse d'Angoulême survécut donc 140 ans au roi son beau-père. Aujourd'hui, M. de Mellet adresse : 1° deux extraits de lettres dans lesquelles il est fait allusion à cette singularité historique; 2° l'acte de décès de la duchesse d'Angoulême; 3° copie de l'inscription du tombeau de cette princesse. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Aug. Moutié, correspondant, à Rambouillet (Seine-et-Oise), fait hommage d'un double exemplaire de la notice sur la paroisse de Dampierre (Seine-et-Oise), extraite des *Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, et réclame pour cette compagnie la continuation de l'allocation qui lui a été accordée et qui lui serait particulièrement utile pour la publication du travail intitulé *Chevreuse*, *châtellenie*, *baronnie*, *duché*, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné la première médaille au concours des Antiquités nationales.

M. Raoul Guérin, membre de la Société d'archéologie lorraine, a adressé une brochure intitulée *De la conservation des objets d'archéologie*. La section renvoie ce travail à la commission de la *Revue*, qui examinera s'il n'y aurait pas utilité à en reproduire certaines indications.

M. George Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin, adresse une *Note sur une enseigne de pèlerinage à Saint-Quentin*, avec une photographie de ce petit monument. M. Darcel examinera cet envoi.

M. Armand Parrot, à Angers, adresse une note sur les ruines d'un petit édifice découvert à Angers dans l'ancien hôpital de Saint-Jean, et que l'on a qualifié d'*atrium*, à tort suivant lui. M. Darcel examinera cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Gustave Bertrand, F. de Guilhermy, Douët d'Arcq, Lance, Éd. de Barthélemy, Léon Renier et J. Quicherat.

M. le Président désigne ensuite les membres qui composeront la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes auxquelles il y aurait lieu d'accorder des subventions en 1874; ces

Digitized by Google

membres sont : MM. de Guilhermy, Quicherat, Darcel, Douët d'Arcq, Marion et A. Bertrand, auxquelles s'adjoindront, comme d'ordinaire, les membres du bureau.

M. Quicherat fait deux rapports verbaux sur les demandes de subvention pour des fouilles, adressées par la *Société savoisienne* et la *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Le rapporteur ne pense pas qu'on doive accueillir la demande de la Société savoisienne, attendu que les chances de découvertes sur l'emplacement de l'oppidum de Curienne sont hypothétiques; au contraire, il croit qu'il faut venir en aide à la Société archéologique de Nantes, les fouilles que cette compagnie a entreprises sur l'emplacement qu'occupe l'église de Saint-Donatien ayant donné déjà d'importants résultats.

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur trois communications, l'une, de M. l'abbé Laferrière, aumônier du collége de Saintes, sur l'origine des souterrains du donjon de Pons; l'autre, de M. Dusevel, sur un fer de cheval trouvé à Cercamp-sur-Conche (Pas-de-Calais); la troisième, de M. Morel, percepteur à Courtisols (Marne), sur une épée gauloise trouvée à Salon (Aube). En ce qui concerne cette dernière communication, M. Quicherat propose à la section de joindre à son rapport un bois représentant le dessin envoyé par M. Morel.

M. de Montaiglon propose l'impression dans la *Revue* d'une communication de M. Dupré, relative au prix d'un écusson et d'une bannière du XIVe siècle. Cette proposition est adoptée.

Le même membre fait un rapport sur diverses communications de MM. Dusevel, Poury, Goze et l'abbé Corblet, relatives au cercueil trouvé à Amiens. M. de Montaiglon propose d'envoyer au musée de Saint-Germain le moulage en plâtre des dessins tracés sur le cercueil, après en avoir fait exécuter une gravure qui accompagnera son rapport. La section adopte cette proposition.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur trois empreintes de sceaux envoyées par M. l'abbé Barbier de Montault. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet lit un rapport sur le dessin adressé par M. Du-

Digitized by Google

sovel d'un moule à couler les médailles d'un évêque des Fons, et en propose le dépôt aux archives.

M. Chabouillet lit un second rapport sur la communication faite par M. Joseph Roger, de Philippeville, d'une empreinte prise sur une pierre gravée en antique, sur laquelle on lit le mot PANTROPI. Le rapporteur demande que des remercîments soient adressés à M. Roger pour cette communication, et que la section fasse reproduire dans la *Revue* le monument que notre correspondant nous a fait connaître. Ces conclusions sont adoptées.

Le même membre fait connaître les renseignements qui lui ont été fournis par M. Hermann Zotenberg, du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, au sujet des deux inscriptions hébraïques envoyées par M. Soucaille. « Ce sont deux inscriptions funéraires; mais, les lettres étant mal dessinées dans la copie, la lecture du dernier mot de chacun de ces textes est douteuse.

« Première inscription : Ceci est le tombeau de Rabbi Salomon (de Bériers?).

« Deuxième inscription : Ceci est le tombeau de Rabbi Schemaryah. »

M. Chabouillet demande que des remercîments soient adressés à M. H. Zotenberg.

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, émanant de MM. Hérard, Nozot, Boucher de Molandon, Leclercq de la Prairie, Chassaing, Barbier de Montault, Albanès, et M. le Préfet du département de Seine-et-Oise. Les conclusions du rapport de M. de Guilhermy sont adoptées.

M. Léon Renier donne verbalement des explications sur l'inscription d'une borne milliaire du musée de Philippeville, dont copie a été envoyée par M. Ph. Roger. La section, qui a écouté avec le plus vif intérêt les explications de M. Renier, le prie de vouloir bien rédiger pour la *Revue* une note sur ce monument, le plus ancien de cette classe qui ait encore été trouvé en Algérie.

M. Éd. de Barthélemy donne lecture de quatre rapports :

1° Sur le tome V du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1868-1869;

Digitized by Google

2° Sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne*, 1872-1873;

3° Sur le *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, t. I, II, III, 1862-1865;

4° Sur le *Bulletin de la Sociéte académique du Var*, nouvelle série, t. VI.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Nouvelle période, tome XV, 1872.

Il y a dans ce volume quelques morceaux que nous pourrions appeler des hors-d'œuvre et dont le Comité des travaux historiques n'a pas à s'occuper. Tels sont le rapport de M. Henry Jouin sur le cercle catholique d'Angers, inauguré le 15 janvier 1872, sous la présidence de Mgr Freppel, évêque d'Angers, et de M. le comte de Falloux, et le discours prononcé par Mgr l'évêque à cette inauguration. Tels sont aussi les souvenirs de l'ambulance de la gare d'Angers pendant la guerre de 1870-1871, par M. le docteur A. Lachèse. Telle est enfin la réponse rédigée par M. Léon Cosnier pour le questionnaire de la Commission d'assistance dans les campagnes, et destinée à être soumise au Conseil général du département de Maine-et-Loire.

D'autres sujets, se rattachant plus directement à nos travaux, ont attiré particulièrement notre attention. C'est, d'abord, un article de M. de Lens, intitulé : *Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain.* François Bernier était né, non pas à Angers même, non pas en 1625, comme le disent la plupart de ses biographes, mais à Joué-Étiau, près d'Angers, le 25 septembre 1620, ainsi que le constate son acte de baptême, dont M. de Lens a pris lui-même connaissance. De 1647 à 1650, il parcourut la plus grande partie de l'Europe, et principalement l'Allemagne du Nord, la Pologne, la Suisse et l'Italie. Son voyage en Asie commença vers le milieu de 1656 et se termina

Digitized by Google

dans le courant de 1669. Ce voyage avait donc duré douze ans, dont huit passés dans l'Inde. Bernier avait 50 ans lorsque, en 1670, il publia la première partie de ses *Mémoires*. Pendant son séjour à l'étranger, ses amis de France avaient rarement de ses nouvelles. Mais ses correspondants, à la tête desquels il faut nommer Chapelain, étaient plus actifs. C'étaient Chapelle, son ancien condisciple; M. de Merveilles, gentilhomme provençal, qui portait le plus vif intérêt à son expédition et l'aidait même de sa bourse; Habert de Montmort, maître des requêtes, membre de l'Académie française; Lamotte Le Vayer, précepteur de Monsieur, frère du roi; Melchisédech Thévenot, auteur d'un *Recueil de voyages*, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Thévenot, son neveu. Chapelain concertait souvent ses dépêches au voyageur avec ces deux derniers, et les lui faisait parvenir habituellement par l'intermédiaire de M. de Merveilles. Mais, comme il craignait qu'elles ne parvinssent pas à leur destination, il en écrivait d'autres, d'un contenu analogue, quelquefois à des époques assez rapprochées, qu'il expédiait par des voies différentes. Il résultait de cette méthode des répétitions inévitables dans la correspondance. Les lettres dont il est ici question font partie du manuscrit qui appartenait à Sainte-Beuve, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et que M. Tamizey de Larroque doit publier sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Une copie en avait été communiquée à M. de Lens, par l'obligeante intervention de deux de ses confrères de la Société d'Angers, MM. Victor Pavie et Charles Livet, plusieurs années avant la mort de l'éminent critique, qui n'avait pas fait usage de ces documents pour ses propres travaux, pensant qu'ils trouveraient mieux leur place dans une étude locale sur l'écrivain dont elles concernent le voyage. Les lettres inédites de Chapelain, publiées par M. de Lens, sont au nombre de onze, dont sept à l'adresse de Bernier et quatre à celle de M. de Merveilles. Celles-ci ne contiennent guère que des recommandations pour des envois faits ou à faire à Bernier, des remercîments pour la bienveillance que M. de Merveilles témoigne au voyageur et des encouragements à la lui continuer : « Je vous exhorte à continuer votre affection au pauvre exilé..... Il le faut tenir en humeur d'étudier le pays en lui rendant nos offices, afin que, voyant qu'il n'est pas abandonné, il ne perde pas courage, et qu'il s'ennuie moins dans ces lieux reculés, où il y a une si grande moisson de nouveautés importantes à faire. » Ses lettres à Bernier sont

Digitized by Google

plus intéressantes, surtout la première, adressée de Paris à Delhi et datée du 13 novembre 1661. On n'y trouve pas les répétitions que l'on rencontre dans les suivantes, et qui sont d'ailleurs le résultat inévitable de la méthode épistolaire adoptée par Chapelain. Elle renferme des conseils, des indications, des instructions de toutes sortes propres à guider le courageux voyageur dans l'exploration d'un pays lointain et très-peu connu. « Enrichissez-vous, lui dit-il, de toutes les lumières qu'il vous sera possible, soit concernant l'état politique de ce grand empire, soit concernant celui de la nature et des arts qui y sont si différents des nôtres. » Il entre ensuite dans le détail des différents points qu'il recommande à ses observations: « Voilà à peu près, ajoute-t-il en finissant, la denrée dont je crois qu'un successeur d'Apollonius, savant et curieux comme lui, se trouvant sur la même terre, peut et doit se charger, pour s'en pouvoir revenir de deçà glorieux d'un si riche butin, qui, d'ailleurs, a cet avantage sur les autres richesses que les compagnies d'Est-Inde vont recueillir avec tant d'anxiété encore plus loin, qu'elle est plus facile à transporter en Europe, pour le peu de place qu'elle tient, et qu'elle est aussi moins poursuivie par les corsaires. » Chapelain termine quelquefois ses lettres par des nouvelles littéraires et politiques; les premières sont généralement succinctes; pour les secondes, elles ne sont guère que la reproduction des gazettes du temps. Sa correspondance respire généralement une sollicitude affectueuse et presque paternelle pour la personne et les travaux de Bernier, en même temps qu'un véritable empressement pour l'avancement de la science. On peut y remarquer, d'autre part, que cet auteur, dont les vers ont été si souvent en butte aux épigrammes de Boileau, ne réussissait pas trop mal quand il se bornait à la prose.

Nous regrettons que M. de Lens, qui, par cette publication, a su répandre quelques lumières nouvelles sur le voyage accompli dans l'Inde par Bernier, n'ait pas poussé plus loin cette étude, en nous donnant du voyageur angevin une biographie plus complète et plus exacte que celle que nous possédons. Ce serait une tâche digne de lui.

Au retour d'un voyage dans le département des Vosges, M. H. Sauvage a rendu compte à ses confrères de la découverte faite par lui, dans la bibliothèque de Saint-Dié, de deux manuscrits relatifs à la Lorraine, dont plusieurs passages intéressent les princes de l'An-

Digitized by Google

jou, et d'un troisième plus important, dont il existe deux copies, l'une à Nancy, l'autre à Épinal, et qui est intitulé : *Histoire de René Ier, Jean, Nicolas, René II, Philippe de Gueldres, ducs de Lorraine, Bar, etc.*, par le P. Hugo, évêque de Ptolémaïde, abbé d'Estival, etc. M. H. Sauvage a copié les deux premiers de ces manuscrits pour la bibliothèque d'Angers, et a obtenu la promesse d'une transcription complète du dernier. « On y verra, dit-il, qu'il est encore possible de dire quelque chose de nouveau du roi René. »

M. L. Cosnier a continué et terminé l'exposé de ses considérations et de ses vœux relativement à la *renaissance de l'Université d'Angers*, dont il avait présenté les premiers développements dans le volume précédent des *Mémoires de la Société*. C'est, comme nous l'avons dit, un sujet qui, malgré sa liaison directe avec les sciences et les lettres, est surtout du domaine de la politique et de l'administration.

La Société des sciences et arts d'Angers recherche naturellement avec un soin particulier tout ce qui se rattache à la mémoire de l'illustre statuaire David, dont cette ville est justement fière. C'est à ce titre qu'elle a donné place, dans ce volume, aux souvenirs d'un voyage à Weimar, entrepris par M. Victor Pavie, en compagnie de son ami David, pour aller voir Gœthe, qui remplissait alors de son nom l'Allemagne et l'Europe, et dont David voulait joindre le buste à sa galerie d'illustrations. « Il me faut cette tête-là, avait-il dit en parlant à son compagnon de voyage, ou bien j'y laisserai la mienne. » Ces souvenirs de M. V. Pavie sont mêlés d'incidents et d'épisodes variés dans lesquels nous n'avons pas à le suivre.

C'est au même titre que M. Henri Jouin a entrepris la publication d'une suite de documents pour servir à l'histoire de David d'Angers. Ce travail commence par une liste chronologique des œuvres du grand artiste, accompagnée de notes autographes, de renseignements historiques et biographiques. Nous nous contenterons de citer, comme curiosité, le premier article de cet intéressant catalogue. Il porte la date de 1806, bas-relief, plâtre; c'est une enseigne de cordonnier. « Ce bas-relief, dit la notice, représente un jeune homme, dans le costume de l'empire, un genou en terre, devant une femme assise, dont il tient le pied nu, pour prendre mesure. La femme porte une coiffure grecque, et son siége est de même style. Au-dessus du bas-relief, dans le panneau qui l'encadre, on lit *Caussin*, 1806, et au-dessous, *cordonnier*. Ce travail est, de-

Digitized by Google

puis de longues années, fixé dans la muraille intérieure d'une modeste boutique de serrurier, rue des Carmes, à Angers. »

Nous mentionnerons, en finissant, quelques pièces de vers de MM. le docteur Grille, Henry Jouin et Paul Belleuvre, et une remarquable notice de M. de Falloux sur M. de Quatrebarbes.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

2e série, t. I (1871-72), 1872, in-8° de 272 pages; — t. II (1872-73), 1873, in-8° de 593 pages.

La Société dont je vais avoir l'honneur de faire connaître les travaux au Comité est de fondation toute récente. C'est vers le milieu de 1871 qu'elle s'est constituée, et les deux volumes qu'elle a publiés depuis cette époque sont un témoignage manifeste de son activité et de l'abondance des matériaux qui s'offrent aux études de ses membres. Ces deux volumes portent sur leur titre les mots « deuxième série. » Mais la première série est déjà bien loin de nous. Elle se compose de trois volumes, œuvre d'une Société qui, fondée en 1841, interrompit ses travaux au bout de peu d'années. La voilà reformée sous le même titre, mais nouvelle en réalité, puisqu'elle ne compte plus parmi ses membres que bien peu de ses anciens fondateurs. Elle aura cette fois meilleure fortune qu'il y a trente ans. Les circonstances sont, de toutes façons, devenues plus favorables au développement des sociétés locales. Elles le sont plus que partout ailleurs, en un pays tel que le Béarn, qui a vécu de sa vie propre jusqu'aux temps modernes, où des archives riches et de plus en plus accessibles, grâce aux soins d'un archiviste zélé, semblent inviter les travailleurs aux recherches.

Le premier volume s'ouvre par un discours dans lequel le savant magistrat que la Société a placé à sa tête, M. François de Saint-Maur, montre que, si dans notre siècle le Béarn a été plus longtemps qu'aucune autre province peut-être privé d'une Société littéraire et scientique, il en fut tout autrement au siècle dernier. En 1720, une Société fondée depuis peu dans la ville de Pau recevait par

Digitized by Google

lettres patentes le titre d'Académie royale, et poursuivait ses travaux jusqu'à la veille de la Révolution. Sa dernière délibération est du 17 février 1788. M. François de Saint-Maur présente un tableau intéressant de son histoire.

Viennent ensuite dans ces deux volumes des mémoires et des documents inédits dont j'essayerai de donner un rapide aperçu. Le plus considérable de ces travaux est réservé à l'appréciation de la section d'archéologie du Comité : c'est la *Description des sceaux conservés aux archives départementales des Basses-Pyrénées*, par M. P. Raymond, l'archiviste zélé à qui je faisais tout à l'heure allusion. Mais il reste encore pour le présent rapport une matière assez abondante.

Dans le tome Ier, M. Luchaire publie (p. 37-40) «le rapport d'un officier d'Alain, sire d'Albret, sur une insurrection de villageois qui eut lieu vers les dernières années du règne de Louis XII, dans la sénéchaussée de Bazas, à l'occasion d'une augmentation d'impôts.» [1510.] M. Luchaire, que nous allons retrouver tout à l'heure à l'occasion d'un mémoire important, est professeur d'histoire au lycée de Pau. Nous voudrions avoir plus souvent l'occasion de constater la participation des professeurs de l'Université aux travaux des Sociétés savantes. — M. Clément-Simon (p. 41-43) tire d'archives privées une lettre d'Alain, sire d'Albret (fin du xve siècle), et le procès-verbal de l'assemblée des nobles et gens d'église de la vicomté de Limoges qui accorda à Jean, roi de Navarre et vicomte de Limoges, un subside de 4,000 livres pour faire la guerre au roi d'Aragon (1513). — Page 61. M. P. Raymond commence la publication d'extraits des registres de la Chambre des comptes de Pau aux xvie et xviie siècles. Ces extraits, donnés ici par fragments et non encore terminés dans le second volume, ne sont pas tirés des registres originaux. Ceux-ci ont été brûlés en 1716; mais des recueils d'extraits en avaient été faits, et c'est l'un de ces recueils, communiqué par M. le baron de Laussat, qui a fourni à M. P. Raymond les analyses qu'il publie. — Nous devons au même éditeur un compte (traduit du béarnais) de la ville de Pau pour l'année 1547-1548 (p. 78-82), et le règlement promulgué en 1576 par Henri d'Albret, baron de Miossens, lieutenant général du roi de Navarre, relativement à la police des Eaux-Chaudes (p. 111-118). Cette dernière pièce est aussi intéressante que rare en son genre. On y trouve le tarif des objets de consommation et des divers logis

Digitized by Google

que pouvaient occuper les baigneurs. — Signalons enfin dans le même volume l'*Exposé critique des études sur l'origine des Basques*, par MM. Luchaire et Marion (p. 195-205), travail qui ne prétend proposer aucune solution nouvelle, ni défendre aucune de celles qui ont été proposées, et un mémoire de M. Piche, conseiller de préfecture, sur *la Réforme pénitentiaire et les congrès de Cincinnati et de Londres* (p. 213-34).

Dans le tome II, nous trouvons un mémoire de M. Luchaire sur les origines de la maison d'Albret (p. 24-40 et 99-124). L'auteur ne dépasse pas l'année 1270. A partir de cette époque, qui est celle de la mort d'Amanieu VI, les documents sont nombreux et la série des faits est suffisamment établie. Mais il en est autrement pour les temps antérieurs. Les documents étant rares et espacés, il devient difficile de distinguer entre eux des personnages qui, de père en fils, ont porté le même nom. La confusion s'augmente par le fait que le nom d'*Amaneu* a été très-usité dans le sud-ouest de la France. Enfin la légende, c'est-à-dire le faux, s'est emparé des origines de la maison d'Albret, et, bien que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (II, 261) aient reconnu le caractère apocryphe des renseignements contenus dans une généalogie du XIVe siècle (?) qui est venue entre leurs mains, il s'en faut qu'ils aient suffisamment débrouillé la succession des Amanieu d'Albret jusqu'au commencement du XIIIe siècle. M. Luchaire me paraît avoir été plus heureux : il est au moins plus prudent, et se défie des identifications aventurées. Sans vouloir reprendre après lui l'examen critique de la série des premiers Amanieu, j'appellerai son attention sur quelques points qui me paraissent devoir être examinés de plus près.

P. 25. M. Luchaire mentionne une fausse généalogie (non pas celle qu'ont connue les Bénédictins) qui est conservée en manuscrit aux archives des Basses-Pyrénées (E 12), et appartient probablement au XVIe siècle. On y lit que « une descendante d'Yon, seigneur d'Albret, demeurée seule héritière du pays, épousa Lorrain Guérin, fils aîné du duc de Lorraine, etc. » Il faut que ce généalogiste ait eu directement ou indirectement connaissance de la chanson de *Garin le Loherain*, où figure en effet Yon de Gascognes. — Pages 28-30. M. Luchaire discute les témoignages qu'on possède sur celui que les Bénédictins (*Art de vérifier les dates*, II, 262) qualifient d'Amanieu II, et se montre plus réservé qu'eux. Il hésite (p. 30, note 1) à

Digitized by Google

rattacher le *Willelmus Amanevus* de Guillaume de Tyr[1] à la maison d'Albret, et il a raison; mais je crois qu'il aurait pu aller plus loin encore, et repousser absolument le personnage qui figure sous les différents noms d'Amanerius de *Lobene*, *Lobenes* ou *Lubens*, dans les diverses rédactions du récit de la première croisade de Tuebœuf. En effet, entre ces rédactions, une seule, celle du manuscrit de Besly (Bibl. nat. lat. 4892), publiée par Du Chesne, porte *Amanerius* (lu *Amanevus* dans Du Chesne) *de Lobreto*[2]. Les autres leçons indiquent clairement le nom actuel de *Loubens*, qui est assez fréquent dans le sud-ouest de la France. — Page 32-33. M. Luchaire s'occupe d'Amanieu V (le numéro d'ordre est ici purement conjectural, puisque rien n'est moins certain que la série des premiers Amanieu). Il le signale, à l'époque de la guerre albigeoise, parmi les partisans de Simon de Montfort. A ce propos, je ferai remarquer qu'il ne peut y avoir lieu, dans un travail historique, de citer la chronique en prose de la croisade albigeoise à côté du poëme relatif à cette même croisade. En effet, la chronique n'a pas eu d'autre source que le poëme; toutes les fois qu'elle s'écarte de celui-ci, elle le fait arbitrairement; elle est par elle-même dépourvue de toute autorité, et ne vaut que pour aider à restituer la leçon souvent fautive du poëme. Une autre remarque que me suggère la lecture du travail de M. Luchaire, c'est qu'il ne faut jamais citer, sans vérification préalable sur le texte, la traduction que Fauriel a donnée du poëme de la croisade. Cette traduction est, en effet, très-médiocre, et les passages que M. Luchaire lui a empruntés contiennent de graves contre-sens. Je les relève en note[3]. En un autre endroit du poëme,

[1] I, XVII; II, XVII; VI, XVII. Pour le dire en passant, je ne puis trouver d'où Guillaume de Tyr, qui n'est pas une source originale pour la première croisade, a tiré ce nom. Les listes où il figure sont empruntées à Albert d'Aix, sauf un très-petit nombre de noms dont je ne sais déterminer l'origine, et entre ces noms figure *Guillelmus Amaneus*.

[2] *Recueil des historiens des croisades*, hist. occid. III, 98.

[3] Dans le premier passage (p. 33), il est dit que la prédication de l'évêque de de Toulouse et de l'abbé de Cîteaux avait peu de succès. Le peuple n'écoutait pas et disait par moquerie (v. 1034) : *ara roda l'abelha;* ce qui ne paraît pas vouloir dire autre chose que ceci : « Voici que l'abeille bourdonne » (m. à m. rode, vole en rond). Fauriel écrit *roda* avec un R majuscule, et traduit : « Encore Aude la Belle! » — Dans le second passage, la traduction de Fauriel, citée par M. Luchaire (p. 34), porte : « Le seigneur archevêque de Bordeaux s'y trouvait, Amanieu de Lebret, de même que celui de Langon. » Il semble résulter de cette traduction qu'Amanieu de

Digitized by Google

également rapporté par M. Luchaire, je soupçonne une corruption du texte. Il est question du siége de Marmande (1219), auquel se rend, sous la conduite d'Amaury de Montfort :

> 8950. Namaneus de Lebret, del linh Armanhagues
> Rics e galhartz e coindes, del melhs de Bazades,
> E complitz de largueza e senher de Saishes.

Fauriel, qui ne se préoccupe jamais d'aucune difficulté historique, traduit *e senher de Saishes* par «et seigneur de Saissy,» et M. Luchaire reproduit cette traduction (p. 35). Mais la traduction est-elle légitime ? Est-il sûr que *Saishes* soit bien rendu par *Saissy*? Et n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de cette qualification bien peu méridionale, attribuée au sire d'Albret ? Je recommande ce point à l'attention de M. Luchaire. Quant à moi, je pense qu'il est ici question de deux personnages différents, et qu'au vers 8952, au lieu du second *e*, que porte le manuscrit, il faut corriger *el* (et le).

Au sujet de cet Amanieu, je signalerai à M. Luchaire une pièce qui paraît lui avoir échappé. C'est une lettre du pape Honorius qui fut adressée en janvier 1218 à ce personnage, ainsi qu'à plusieurs autres, pour l'encourager à continuer son concours à Simon de Montfort[1]. Encore une même observation : je crois que *Guillaume* Rudel (p. 36) est fautif. Il y a dans le document que M. Luchaire rapporte en note *G. Rudelli*, c'est-à-dire *Gaufridus;* tel est en effet le nom des Rudel, seigneurs de Blaye (*Jaufre* en langue vulgaire). — En somme, le travail de M. Luchaire, sans épuiser le sujet, doit dès maintenant remplacer la partie correspondante de l'*Art de vérifier les dates*[2].

Lebret était l'archevêque de Bordeaux, amphibologie à laquelle prête aussi le texte (v. 1264-5) :

> Lo senher arsevesque qu'es de Bordel i fon,
> Namaneus de Lebret e cels devas Lengon.

L'identification de cet Amanieu avec l'archevêque n'est point absurde *a priori*, vu que le siége de Bordeaux était justement à cette époque occupé par un Amanieu; mais il faut y renoncer, parce que plus loin (v. 8950) «Amaneus de Lebret» paraît encore et n'est sûrement pas archevêque. Il y a une faute beaucoup plus grave dans les mots «de même que celui de Langon,» qui donnent à entendre qu'il y avait un archevêque de Langon, ou un Amanieu de Langon. Il faut traduire «*ceux* de Langon,» c'est-à-dire «les hommes de Langon».

[1] Bouquet, XIX, 649. D. Brial a imprimé *A. de Lebrent*. C'est sans doute une erreur du manuscrit qu'il a suivi.

[2] M. Luchaire a enrichi son travail de pièces publiées en note, dont plusieurs,

Digitized by Google

Je me borne à signaler, en avouant mon incompétence, le mémoire de M. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau, sur la *Statistique de l'ignorance dans le département des Basses-Pyrénées* (p. 41-53). C'est un travail qui paraît fort bien fait, et dont les conclusions sont, comme le titre l'indique, peu favorables au département.

Sous ce titre: *D'où viennent quelques diminutifs français* (p. 81-86), M. Lespy s'est occupé des diminutifs en *et*, *ette*, fréquents en français et plus encore dons les patois du Midi. L'occasion de cette recherche lui a été fournie par M. Lafaye, de la Faculté des lettres d'Aix, qui, dans son Dictionnaire des synonymes, a commis la grave erreur de dériver le suffixe en question de l'italien *etto*. Mais M. Lespy se trompe à son tour lorsqu'il lui assigne comme origine « le latin « *etum*. » Le suffixe *etum* (*arboretum*, *fructetum*, *salicetum*, *etc.*), qui, devenu féminin, a donné en français *oie*, *aie* (*saussaie*, *etc.*), et au midi *eda*, n'a rien à faire ici. Le type du suffixe *et* serait, s'il existait en latin, *ettum* (it. *etto*), mais il ne se trouve point. Les suffixes *at*, *et*, *ot*, sont de formation purement romane; l'antiquité latine ne paraît pas les avoir connus. Tout cela se trouve dans la Grammaire des langues romanes de Diez (3e édition, II, 371 et suiv.), et il serait bien temps qu'on reconnût qu'il est impossible de traiter convenablement aucune partie de l'histoire des langues romanes sans posséder son Diez à fond [1]. Il faut même se bien persuader que Diez ne marque plus, sur bien des points, la limite la plus avancée des recherches, mais qu'il présente le *minimum* de ce que doit savoir tout romaniste sérieux. M. Lespy fait remarquer en passant, et avec raison, que le suffixe *ed*, *et*, du béarnais et du gascon, répond aux suffixe latin *ellum* (*agnellum* = *anhèt*). Cette observation aurait pu le mettre sur la voie de l'étymologie de *cadet* que tout le monde, depuis Ménage, y compris Diez et M. Littré, dérive de **capitettum* [2], tandis qu'il n'y faut voir que le gascon *capdet*, entré en français au

notamment le testament d'Amanieu VI, ont de l'importance. Je ne puis taire qu'il y a trop de fautes d'impression ou de copie; ainsi, dans la pièce publiée page 39, ligne 3, *e d'en*, lisez *ed en;* lignes 10, 13, *deningo*, *deningos*, *etc.*, lisez *devingo*, *devingos;* ligne 13, *los*, lisez *sos;* ligne 19, *camuhament* est certainement fautif, mais je ne vois pas la correction; ibid. *den*, lisez *deu*, *etc.*

[1] Le tome Ier de la traduction de la *Grammatik der romanischen Sprachen* a récemment paru (Paris, Franck), et aussi le second (janvier 1875).

[2] Ménage (et aussi M. Lespy, p. 83) dit *capitetum*, ce qui serait doublement impossible.

Digitized by Google

XVIe siècle, et correspondant au provençal *capdel*, c'est-à-dire au latin **capitellus*.

Le dernier des mémoires dont nous ayons à nous occuper, *Le droit de marque ou représailles dans les fors de Béarn*, par M. Clément-Simon (p. 538-578), contient une longue enquête, à laquelle manquent malheureusement le début et la fin, relative à un procès entre les vallées de Barétous (Béarn), d'une part, et de Roncal (Espagne), d'autre part. Ce procès avait pour cause l'exercice du droit de représailles par les Béarnais. La sentence arbitrale qui le termine ne nous est pas parvenue. M. Clément-Simon, qui fait un exposé général de l'histoire du droit en question, ne paraît pas avoir connu le mémoire spécial qui lui a été consacré par le fils d'un de nos collègues, M. René de Mas-Latrie, sous ce titre : *Du droit de marque ou droit de représailles au moyen âge*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. II, p. 529, et t. IV, p. 294 et 612.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

2e série, t. XIV. Nancy, 1872.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle s'était proposé déjà, en 1868, de publier le pouillé du diocèse de Metz, qui, vers la fin du siècle dernier, avait été l'objet d'un travail considérable des Bénédictins auteurs de l'Histoire de Metz. Cette publication eût peut-être dû plutôt être entreprise par un des membres résidants; mais elle fut confiée de préférence au savant archiviste de la Meurthe, et elle ne pouvait tomber en de meilleures mains. Le territoire du département, formé presque en totalité des évêchés de Metz et de Toul, avait attiré l'attention de M. Lepage vers la géographie ecclésiastique de ces contrées, et le pouillé de Toul, paru en 1864, avait obtenu de l'Académie des inscriptions la plus haute des récompenses qu'elle accorde aux travaux sur les antiquités de la France. Avec le secours des quatre pouillés conservés à Paris, le premier, parmi les manuscrits de Godefroy, à l'Institut, et les trois autres à la Bibliothèque nationale, l'auteur corrigeait les dernières épreuves de l'ouvrage qui avait épuisé les ressources

Digitized by Google

financières de la Société de la Moselle, lorsqu'un incendie, en 1871, réduisit en cendres les ateliers de l'imprimeur, M. Rousseau-Pallez, et anéantit tous les exemplaires, sauf un seul, composé des bonnes feuilles livrées à l'auteur pour la rédaction des tables. Cependant l'introduction, qui contenait une histoire générale du diocèse, avait été écartée « pour des motifs très-respectables ». Pour suppléer autant que possible à l'ouvrage qui venait de périr, cette introduction a été publiée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, avec les modifications que l'auteur a jugé convenable d'y introduire.

Il est impossible de donner l'analyse ou le résumé d'un semblable travail; aussi nous nous contenterons d'en indiquer les principales divisions, afin de donner une idée au moins sommaire du contenu.

Après la description des manuscrits employés, M. Lepage détermine l'étendue du diocèse de Metz; il en trace les limites avec leurs variations, indique les divisions existantes au XVIe siècle, ainsi que celles des archidiaconés et archiprêtrés; il établit les rapports des archidiaconés et des archiprêtrés avec les *pagi* et avec les circonscriptions administratives modernes. Il termine cette partie par une double liste des paroisses au XVIe et au XVIIIe siècle. En les additionnant, on voit que le diocèse comptait, en 1544, 540 paroisses, dont le nombre, par suite de l'introduction de la Réforme, était descendu à 469 en 1607, pour remonter à 603 sur la fin du siècle dernier, augmentation qui aurait dû être beaucoup plus considérable, en raison de l'accroissement de la population, sans le fait que nous venons de signaler. Tel est le contenu des sept premiers chapitres.

Le huitième comprend la statistique des établissements religieux avec les subdivisions suivantes : chapitres et collégiales; abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, de Cîteaux, de Prémontré, de Saint-Augustin, pour les hommes; de Saint-Benoît et de Cîteaux pour les femmes; les prieurés de Saint-Benoît, Cîteaux, Cluny et Guillelmites; les préceptoreries du Temple; les commanderies de Saint-Jean de Jérusalem, de l'ordre Teutonique, de l'ordre de Saint-Antoine; les maladreries et hôpitaux, les ermitages, les chapelles, oratoires, pèlerinages, les couvents d'hommes et de femmes, qui désignent les établissements religieux d'un ordre inférieur, dont le nombre et les noms ont varié à diverses époques, et les confréries religieuses. Le neuvième et dernier chapitre traite des patrons ou

Digitized by Google

collateurs de bénéfices; on y distingue les bénéficiers du diocèse, qui y sont patrons ou collateurs; les bénéficiers étrangers appartenant aux diocèses de Liége, Paris, Strasbourg, Toul, Trèves et Verdun; les patrons ou collateurs laïques, désignés nominativement par leur paroisse, en raison de l'impossibilité de reproduire leurs noms trop défigurés, pour la plupart, pour qu'on puisse les reconnaître; et enfin les bénéficiers du diocèse de Metz, patrons ou collateurs au dehors, dans les diocèses de Strasbourg, Toul, Trèves, Verdun, Chalon et Worms. Le travail de M. Lepage est, comme on le voit, un résumé succinct de l'ouvrage anéanti par les flammes; tout restreint qu'il est, il offre pour l'histoire ecclésiastique des renseignements d'autant plus précieux que, si les contrées qu'ils concernent ne sont plus françaises, elles se rattachent cependant intimement à l'histoire de notre pays.

L'ancien prieuré de Durrenstein, près de Walscheid (comté de Dabo), dont M. Antoine Fischer a cherché à débrouiller l'histoire un peu confuse, était une dépendance du monastère de Steigen, fondé par une abbesse d'Andlau, en 1221, pour servir d'hôpital ou maison de refuge aux malades et aux pauvres voyageurs. Des frères hospitaliers, portant le titre de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, s'y établirent et devinrent l'objet de la bienveillance des comtes de Linange, qui, avec diverses autres concessions plus importantes, leur donnèrent, vers 1234, la chapelle de Durrenstein, située au nord-est de la vallée de Walscheid, où, d'après la tradition, le pape Léon IX avait reçu le baptême. En 1303, Frédéric de Lichtenberg voulut transférer les religieux de Steigen à Saverne, à cause de leur isolement et du peu de sécurité qui en résultait. Mais cette translation ne put s'effectuer qu'en partie, au moyen d'un accord qui amena la séparation des deux couvents, chacun sous la direction d'un prieur, en laissant toutefois leurs biens dans l'indivision; le prieuré de Durrenstein resta alors comme annexe du couvent de Steigen jusqu'en 1482, où Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, en vertu d'un bref de Sixte IV, du 17 juin, prononça la sécularisation des cinq couvents qui composaient l'ordre de Steigen dans les diocèses de Spire et de Constance. Le couvent de Steigen et le prieuré furent acquis par Christophe d'Uttenheim, prévôt du chapitre de Saint-Thomas, qui, en 1487, les céda aux religieuses augustines de Klingenthal, au Petit-Bâle, expulsées par les magistrats pour avoir voulu y introduire la règle de Saint-Do-

Digitized by Google

minique. Mais l'asile qu'elles y trouvèrent était si précaire, qu'elles durent l'abandonner pour se réfugier, en 1507, au couvent de Guadenthal, dans le margraviat de Bade, laissant le monastère et ses dépendances à l'évêque Guillaume de Honstein, qui le céda aux chanoines réguliers d'Ittenwiller et institua pour le régir un prieur ou supérieur, à la mort duquel il l'unit à la mense épiscopale, sous l'administration d'un procureur pour en percevoir les revenus, tandis que le prieuré de Durrenstein retournait à ses anciens seigneurs temporels, les comtes de Linange-Dabo. Ceux-ci en confièrent la garde à un ermite chargé de recevoir les aumônes qu'y déposaient les pèlerins pour l'entretien. Les guerres qui désolèrent l'Alsace au XVIIe siècle arrêtèrent les pèlerinages, et la chapelle, cessant d'être entretenue, se vit rapidement exposée à une ruine inévitable devant l'indifférence des comtes de Linange, qui avaient embrassé le protestantisme. Elle subsiste cependant encore aujourd'hui, grâce aux habitants de Walscheid qui la firent reconstruire, en 1842, avec une partie de ses débris. A la suite de son récit, M. Fischer propose diverses étymologies pour expliquer les noms de Dagsbourg et de Durrenstein; mais, après avoir rejeté, et avec raison, celles que proposent Schœpflin et la tradition locale, il n'a pas été plus heureux en adoptant celle d'un savant allemand connu par un goût trop prononcé pour les origines celtiques. Ici l'accouplement de deux syllabes tirées chacune d'une langue différente, où elles auraient la même signification, rappelle un peu trop l'étymologie que Walter Scott a ridiculisée dans un de ses meilleurs romans, pour qu'on ne soit pas tenté de faire un pareil rapprochement.

Dans ce volume, où l'archéologie et la numismatique occupent une place considérable, nous n'avons plus à signaler que la *Notice historique sur le barreau lorrain*, par M. L. Mengin, suivie du tableau général et chronologique des avocats reçus en la cour souveraine de Lorraine, au parlement et en la cour d'appel de Nancy, à partir du 10 mai 1661, d'après le registre des matricules et les tableaux successifs de l'ordre. Après un coup d'œil rapide sur la constitution du barreau en France pendant le moyen âge, l'auteur nous fait connaître l'organisation judiciaire de la Lorraine, par une longue citation empruntée à l'ouvrage de M. Digot, qui nous a tracé le tableau le plus complet et le plus flatteur du tribunal des assises et de son mode de procédure. Mais, si excellente qu'eût été cette institution, comme tout dégénère avec le temps, le zèle des membres

Digitized by Google

de ce tribunal se refroidit tellement, qu'il fallut, pour les obliger à remplir leurs devoirs, édicter des amendes et des peines sévères qui ne suffirent pas toujours à rétablir le cours de la justice interrompu par leur négligence. Pour obvier au mal, Charles III institua d'autres tribunaux, dont les appels relevaient du Conseil d'État. Si les anciennes ordonnances et le style des procédures ne parlent pas des avocats, il est constaté, par des procès-verbaux des années 1597 et 1604, qu'à cette époque ils prêtaient un serment qui se renouvelait chaque année; et, comme alors la religion imprimait son sceau à toutes les institutions, en 1614, l'évêque de Toul érigea, dans la chapelle de l'auditoire de Nancy, sous le patronage de saint Nicolas et de saint Yves, une confrérie formée pour la majeure partie des personnes qui fréquentaient le palais; plus tard, sous le titre de confrérie de la Miséricorde, elle se composa exclusivement d'avocats qui se chargeaient d'assister et de secourir les prisonniers. L'occupation réitérée de la Lorraine par les Français détruisit pour un temps l'ancienne organisation, qui ne fut qu'imparfaitement remplacée par le parlement de Metz et les bailliages de création récente, en raison de la défense faite par les ducs de Lorraine à leurs sujets de recourir à ces tribunaux. Néanmoins, en rentrant dans ses États, Charles IV ne maintint pas l'ancienne organisation, et avec une nouvelle cour souveraine, divisée en deux chambres, l'une pour la Lorraine et l'autre pour le Barrois, il institua de nouveaux tribunaux, dont l'établissement nécessita la réorganisation du barreau et la création d'un tableau de l'ordre des avocats. Cette réorganisation leur valut divers priviléges, tels que l'exemption des logements et contributions de guerre pour les six plus anciens inscrits du tableau et l'autorisation de faire la procédure sans dérogation de noblesse. Cette disposition amena, par un édit de 1718, la suppression des offices de procureurs, mesure contre laquelle luttèrent ces derniers, qui essayèrent de le faire révoquer; mais ils avaient affaire à trop forte partie, et, s'il faut en juger par la requête que les avocats opposèrent à leurs réclamations auprès du prince, on ne saurait nier que cette suppression dut être considérée comme une mesure bienfaisante par les plaideurs. Stanislas, à son avénement, introduisit quelques légères modifications dans l'organisation judiciaire; mais il se signala surtout par une mesure qu'on ne saurait trop louer, l'institution d'une chambre de consultation gratuite pour les indigents, prévoyant en quelque sorte et devançant d'un

Digitized by Google

siècle la création de l'assistance judiciaire, qui rend aujourd'hui tant de services aux classes pauvres. A partir de 1766, la Lorraine fut définitivement unie à la France, et dès lors le barreau lorrain, faisant partie du barreau français, allait en partager les vicissitudes. Telle est la première partie du travail de M. Mengin, qui en annonce la continuation dans le volume suivant.

MICHELANT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

3e série, t. I (XXIII de la collection). Nancy, 1873.

A la suite du violent incendie qui, en 1871, anéantit si malheureusement les collections du Musée lorrain, le Comité qui l'administrait et la Société d'archéologie sentirent le besoin de s'unir étroitement et de concentrer leurs efforts dans le but de reconstituer plus promptement le précieux établissement qui venait de périr dans les flammes; mais cette fusion ne pouvait s'opérer sans une modification des statuts qu'il fallait faire autoriser par le Gouvernement. Par un décret du 4 décembre, la nouvelle société obtenait l'autorisation sollicitée, et, sous le titre de Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, elle publiait une troisième série de mémoires dont le premier volume est le XXIIIe de la collection. Les statuts récents forment l'introduction nécessaire de cette suite, qui, indépendamment de la tomaison, se rattache d'une manière si étroite aux travaux antérieurs, que ce premier volume commence par la seconde partie d'un mémoire dont le début se trouve dans le XXIIe volume. Comme nous l'avons vu plus haut, il contient le *Tableau général et chronologique des avocats reçus en la cour souveraine de Lorraine, au parlement et en la cour d'appel de Nancy, à partir du 10 mai 1661, d'après le registre des matricules et les tableaux successifs de l'ordre*, par M. L. Mengin. Ces tableaux, qui donnent simplement les noms et prénoms des nouveaux avocats immatriculés avec le lieu d'origine ou le domicile, ne peuvent offrir d'intérêt qu'à ceux qui voudraient y rechercher des prédécesseurs ou des ancêtres. Nous ferons remarquer seulement que le nombre des inscriptions,

Digitized by Google

qui dans le commencement du XVIIIe siècle ne montait en moyenne qu'à 25, avait fini vers le milieu par s'élever à 50, et même jusqu'à 80 à l'époque qui précède la Révolution. Les immatriculations avaient lieu mois par mois, par nombre à peu près égal, sans qu'on en sache la cause; il est à noter néanmoins que le mois de septembre est le plus faible, tandis qu'en général janvier, décembre et plus tard novembre étaient les plus forts.

La notice qui suit est beaucoup plus intéressante sous le rapport littéraire; elle contient des documents recueillis par l'abbé Guillaume sur les correspondances de D. Calmet et de D. Fangé. On sait que D. Calmet, en raison de son rare mérite et surtout de ses nombreuses publications historiques, était obligé d'entretenir une nombreuse correspondance. D. Fangé nous l'apprend lui-même, et il ajoute qu'on avait réuni un nombre considérable de lettres adressées à son oncle pour en former une collection de plus de douze volumes, qui restèrent à la bibliothèque de Senones jusqu'à la Révolution, qui les dispersa. Sur ce nombre un peu vague, on en trouverait trois à la bibliothèque de Saint-Diey; un quatrième est la propriété particulière du bibliothécaire, M. Simon. Si nous nous en rapportons à une phrase un peu obscure, trois autres volumes, dont l'auteur du mémoire a eu communication, auraient été acquis par le curé de Saint-Nicolas de Port, sans qu'on sache aujourd'hui ce qu'ils sont devenus à la mort de leur possesseur. Enfin le séminaire de Nancy possède six volumes de cette correspondance, qui contiennent six cent six lettres adressées à D. Calmet et cent cinquante-deux à D. Fangé, son neveu. C'est sur ce recueil que M. l'abbé Guillaume a fait des recherches étendues et pleines de détails trop nombreux pour qu'on puisse en rendre compte. Nous nous contenterons de désigner celles des correspondances qui semblent offrir le plus d'intérêt, soit par le sujet qu'elles traitent, soit par la personne dont elles émanent. La plupart, comme on doit s'y attendre, sont des religieux bénédictins : D. Berthelet de Saint-Mihiel, auteur de nombreuses dissertations; D. Augustin Domblueth, abbé de Gengenbach, qui traduisit l'Histoire universelle de D. Calmet et quelques autres écrits du même; D. de Brocq, religieux de Saint-Arnoult de Metz, qui communique le résultat de diverses recherches archéologiques; D. Sébastien Mourot, qui s'occupe des affaires de l'ordre et des troubles causés par la constitution *Unigenitus*; D. Belhomme, dont les lettres traitent à peu près exclusivement d'affaires

Digitized by Google

de librairie; D. Sébastien Guillemin, qui demande des avis sur un cours de théologie, sans négliger les affaires du temps, avec force plaintes sur la rapacité des imprimeurs; D. Thierry Chaillard; Jean Blanpain, prémontré d'Étival, dont la correspondance roule principalement sur les écrivains de la monastériologie; enfin D. Catelinot de Saint-Mihiel, Colomban Luz, bénédictin d'Éhingen, D. Cellier, D. Joseph de l'Isle, D. Poirel, D. Gouget, presque tous religieux en Lorraine, qui entretiennent D. Calmet de leurs travaux littéraires, des intérêts de leurs monastères ou de l'ordre en général, ou lui communiquent des renseignements sur les sujets les plus variés. Puis viennent les lettres d'affaires des libraires et des imprimeurs, et celles des particuliers qui, pour la bibliothèque de Lorraine, envoient des notices biographiques, signalent force erreurs, et proposent ou réclament des rectifications nombreuses. Comme on le voit par cet aperçu, la correspondance de D. Calmet est une source de renseignements curieux, d'un genre restreint toutefois, et plus particulièrement intéressants pour l'histoire de la province. Celle de D. Fangé, dont la réputation n'est guère qu'un reflet de la gloire acquise par son oncle auquel il succéda, est loin d'offrir le même intérêt, moins encore par le nombre que par l'importance des objets dont elle traite. Cependant, dans les lettres de D. Sinsart, coadjuteur, puis abbé de Munster, on lit quelques détails curieux sur le séjour que Voltaire fit en Alsace en 1753 et 1754; nous croyons devoir les mentionner, dans la conviction qu'on n'irait pas les chercher là. En résumé, le mémoire de l'abbé Guillaume signale aux travailleurs une série de documents qui peuvent leur offrir quelques révélations piquantes et jeter des lumières sur l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

Jaloux de compléter autant que possible la série de documents qu'il cherche à réunir sur la Lorraine, M. Schmit à ses premières publications ajoute sept actes inédits relatifs à la première occupation de cette province, en 1632 et 1633, qu'il a extraits de la collection de Du Puy. Ce sont des pièces purement officielles, qui ne concernent que l'administration des pays envahis par l'armée française et qui n'offrent qu'un bien médiocre intérêt. La première est une commission d'intendant de justice à Bar-le-Duc, du 20 juin 1632; les suivantes sont des commissions d'intendant de justice pour le ressort du parlement de Saint-Mihiel, de gouverneur civil de Pont-à-Mousson, d'intendant de finances à Bar-le-Duc, et des lettres patentes pour le rétablissement des anciens officiers de justice du pays bar-

Digitized by Google

rois, datées des 22 et 24 du même mois; un pouvoir pour la prise de possession de Stenay, Fametz et Clermont en Argonne, cédés par le duc Charles IV en vertu du traité de Liverdun, du 28 juin. La dernière pièce est une nomination de commissaires pour l'estimation de Clermont, pour lequel une indemnité avait été stipulée, et on sait, s'empresse d'ajouter M. Schmit, que «le juste roi se dispensa d'acquitter Clermont en prenant Nancy et bientôt après tout le reste.» Mais nous savons également que l'envahissement de la Lorraine fut une mesure nécessaire, provoquée par l'imprudence et la duplicité de ses princes, et il est de droit public et élémentaire que le vainqueur doit pourvoir à l'administration des pays qu'il occupe, surtout lorsque les anciens fonctionnaires refusent le service. Suivant une habitude constante qu'on ne saurait approuver chez un éditeur, M. Schmit persiste à imprimer ces pièces d'après les usages typographiques du XVIe siècle, qui sont abandonnés par tout le monde aujourd'hui, et l'œil n'est plus habitué à voir des actes officiels signés «Lovis roy de Nauarre» et contre-signés «Bovthillier».

M. de Couvonge, dont le nom a été fréquemment altéré par les historiens du temps, qui écrivent tantôt Connonges, tantôt Couvonges, est mieux connu des iconophiles lorrains, grâce à Jacques Callot, qui, dans la suite de gravures intitulée «Le combat à la barrière,» a représenté l'entrée de M. de Couvonge et de M. de Chalabre sous les traits de Minos et de Rhadamante, le premier tenant un javelot et l'autre un sceptre. On les voit figurer sur un rocher traîné par un dragon monstrueux, escorté de furies, de satyres et de diables, tels que savait les créer l'artiste lorrain. Mais, laissant de côté la part que M. de Couvonge a prise aux carrousels et aux fêtes si fort en vogue, au XVIIe siècle, à la cour des ducs de Lorraine, M. Arthur Benoît nous apprend que le gentilhomme lorrain n'était autre qu'Antoine de Stainville, conseiller d'État, capitaine d'une compagnie de chevau-légers de la garde du duc Henri, gouverneur et bailli de Bar, comte de Couvonge, titre qu'il tenait d'une seigneurie située actuellement dans le département de la Meuse. Après avoir exercé quelques fonctions diplomatiques à la cour de Lorraine, Antoine de Stainville prit part à la guerre de trente ans, où Mazarin le distingua. Il avait quitté le service de Charles IV pour celui de Louis XIV, sans qu'on sache les motifs de cet abandon. Placé dans l'armée du comte d'Harcourt, il assista à la bataille de Casal, prit part au siége de Turin, où il fut grièvement blessé, obtint successivement le gouver-

Digitized by Google

nement de cette citadelle et l'année suivante le commandement de Casal, avec le grade de maréchal de camp. En 1646, il servit en qualité de lieutenant général dans l'armée de Catalogne, et dans la même année il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Lérida. Le titre de comte de Couvonge fut également porté par Charles de Stainville, grand maître de l'hôtel du duc Léopold, chez lequel il s'éteignit; mais, en 1727, ce titre fut rétabli en faveur d'Eugène, comte de Rouerk, major du régiment des gardes, à l'occasion de son mariage avec Catherine-Diane de Beauveau, déjà veuve de Charles de Stainville, et du marquis de Bassompierre.

C'est par leur titre de pairs fieffés de Lorraine que les seigneurs de Ribaupierre, malgré leur origine étrangère, ont éveillé l'attention de M. Meaume. Leur famille tirait son nom d'une petite localité d'Alsace qui figure dans un titre de Pépin le Bref de 768, sous le nom de Rasberto Villare; ce nom, qui présente quelques variations dans d'autres documents des VIIIe et IXe siècles, à toujours été écrit en allemand Rappolstein, ce qui a fait attribuer à un certain Rappolt la fondation de la ville qui s'appelle Rappoltsweiler, ainsi que celle du château qui la surmonte et qui conserva le nom de Rappolstein (en français Ribaupierre); cependant cette tradition ne s'accorde pas avec le document primitif de 768. Possesseurs de fiefs importants en Lorraine, les Ribaupierre firent partie de la chevalerie du duché en vertu d'une institution particulière à cette province. Ce corps se composait exclusivement, dans le principe, de possesseurs de fiefs, originaires du pays; après 1048, ceux-ci n'acceptèrent le pouvoir de Gérard d'Alsace qu'à la condition de conserver leurs priviléges, et ils ne crurent y parvenir plus sûrement qu'en fermant leurs rangs à toute famille venue du dehors. Le temps ne tarda pas à démontrer que la mesure allait directement contre le but qu'on s'était proposé; au XIIIe siècle, un grand nombre d'anciennes familles avaient disparu, faute de descendance masculine, et l'on put prévoir que tôt ou tard les fiefs lorrains passeraient dans des mains étrangères, qui constitueraient alors une nouvelle aristocratie. Pour obvier au mal, on adopta un mode de recrutement qui conservait, dans une certaine mesure, les droits du sang; la chevalerie lorraine s'adjoignit, sous le nom de pairs fieffés, de nouveaux membres qui devaient réunir les trois conditions suivantes : 1° justifier d'une noblesse de nom et d'armes attestée par quatre générations au moins, dans chaque ligne; 2° posséder un fief noble en Lorraine; 3° avoir épousé une

Digitized by Google

fille de l'ancienne chevalerie ou en desceudre par les femmes. Les pairs fieffés jouissaient de toutes les prérogatives de l'ancienne chevalerie, sans aucune différence, et c'est à ce titre qu'en 1634 on y voit figurer les Bassompierre, les Stainville, les d'Anglure, les Gournay, les de Ludres, les de Salm, les Créhange et les Ribaupierre; ces derniers, bien qu'omis par la plupart des généalogistes lorrains, en faisaient partie, et même ils avaient eu des alliances avec la famille ducale. Nous ne suivrons pas M. Meaume dans ses recherches sur la généalogie des Ribaupierre; il nous suffira de dire en peu de mots qu'à l'époque des guerres de Charles le Téméraire une des branches combattit pour les ducs de Lorraine, tandis qu'une autre demeura au service de la maison de Bourgogne, à laquelle elle était extrêmement attachée; plus tard, en raison de ses alliances avec la maison de Vergi, qui possédait d'immenses domaines en Suisse, elle passa dans ce pays et se fixa à Autrey, où elle a encore des descendants : l'autre branche n'était plus représentée au XVIIe siècle que par une fille mariée à Chrétien II, comte palatin du Rhin et de Birkenfeld, dont la postérité occupe le trône de Bavière aujourd'hui.

Enfin nous citerons une notice de quelque étendue consacrée à l'église des Claristes de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé Hyver, que nous ne suivrons pas sur ce terrain, de peur d'empiéter sur le domaine de la section d'archéologie. Nous croyons cependant devoir signaler à ceux qui s'occupent de l'histoire des facultés de droit quelques renseignements biographiques et une série d'épitaphes concernant les doyens de la faculté de droit de Pont-à-Mousson, qui ont trouvé leur sépulture dans cette église aujourd'hui en ruines.

Mais le morceau le plus important dans ce volume est la notice de M. Lepage, qui a pour titre : *La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne*, 1766-1871. Ces deux dates indiquent déjà suffisamment la nature et la tendance de ce travail. Écrit en 1871, pour répondre aux allégations audacieuses et mensongères des journaux allemands (*Gazette de Cologne*, *Correspondance Zeidler*, *Moniteur officiel du gouvernement de la Lorraine*), qui, au moment où l'on discutait les termes du traité qui nous a dépouillés, prétendaient que la France, à la suite de ses anciennes victoires, s'était saisie d'une partie du territoire allemand, et que la rétrocession des provinces annexées se basait sur un droit antérieur, qui n'était pas le droit du plus fort, ce travail, on le conçoit, n'avait pu paraître qu'après l'évacuation du territoire, quoique ce

Digitized by Google

fût simplement une dissertation historique, dont l'auteur examinait avec calme si la Prusse avait des droits sur les parties de la Lorraine allemande qu'elle venait de s'annexer. Appuyé sur des documents irrécusables que personne ne connaît mieux que lui, M. Lepage établit que la Lorraine allemande, telle que la présente le dénombrement de 1594, resta intacte pendant près d'un siècle; le traité de 1698, qui rendit au duc Léopold ses États, y introduisit seulement diverses modifications confirmées par le traité de 1718, au profit de la France, à laquelle la Lorraine fut réunie plus tard tout entière. Cette union eut lieu en vertu de l'abdication du duc François III, qui reçut en échange le grand-duché de Toscane. Loin de protester contre la cession, ce fut l'empire d'Allemagne qui dicta les stipulations en vertu desquelles le roi de Pologne et la France ensuite furent mis en possession des duchés de Bar et de Lorraine, comprenant tout ce qui appartenait aux ducs d'ancien patrimoine, acquisition et biens allodiaux ou à quelque titre que ce pût être. Les termes des traités signés par l'empereur sont formels et n'ont pas besoin de commentaires; aussi, à part les cessions faites en 1698, la Lorraine avait, lors de la remise à la France en 1766, la même étendue qu'à la fin du XVIe siècle. Son territoire subit cependant quelques modifications en vertu d'une convention spéciale passée entre l'empereur et le roi de France, laquelle avait pour but, afin d'éviter tout désaccord ou motif de trouble, d'indemniser les princes possesseurs d'enclaves et de régulariser les frontières au moyen d'échanges, de cessions ou d'indemnités en faveur des propriétaires. Aussi, dès le 15 février 1766, la France traita successivement avec les princes de Nassau Saarbruck et Nassau Weilbourg, en 1769 avec l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, et successivement avec l'électeur de Trèves, le comte de la Leyen et le duc de Deux-Ponts. Nous ne nous occuperons pas des modifications de territoire qu'introduisirent la république et le premier empire; il est à noter seulement que la France, par les traités de 1814, conservait intégralement ses limites telles qu'elles existaient en 1792; mais, par ceux de 1815, elle se vit enlever la ville de Saarlouis et cent huit communes, qui assuraient à l'étranger la ligne militaire de la Sarre et de la Rosselle; cette ligne, distraite de l'ancien territoire lorrain de 1789, était comprise, dès la fin du XVIe siècle, dans ce qu'on appelait le bailliage d'Allemagne de cette province, et en faisait encore partie en 1735, lorsque François III signa l'abandon

Digitized by Google

de ses États en faveur de Stanislas. « Quelle est donc, dit en concluant M. Lepage, la puissance spoliatrice, quelle est celle qui pouvait à juste titre prononcer le mot de revendication. » L'ensemble de ce travail n'a pas besoin de commentaires; c'est une œuvre d'érudition profonde et sagace, qui met en lumière des faits généralement trop peu connus; c'est un acte de patriotisme sage et éclairé, qui, au lieu de se perdre en récriminations intempestives, établit sur des bases inattaquables les droits imprescriptibles de la France sur le territoire lorrain dont elle a été dépouillée.

MICHELANT,

Membre du Comité.

RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE.

Années 1870, 1871 et 1872. 2 vol. in-8°.

Volume de 1870-1871. — Chacun sait avec quelle implacable sévérité les parlements en général, et en particulier le parlement de Toulouse, sévissaient, au début de la Réforme, contre les partisans de la religion réformée. Ces rigueurs finirent par amener des modifications importantes dans l'organisation judiciaire de la France. Tout d'abord, et lorsqu'ils furent assez nombreux pour entreprendre la lutte à main armée, les protestants s'empressèrent, là où ils étaient les plus forts, de créer des tribunaux qui rendaient la justice comme de véritables parlements. Ces tribunaux exerçaient leur juridiction tant que durait la guerre, mais les trêves qui se succédaient fréquemment amenaient invariablement leur suppression, et chaque paix nouvelle rétablissait l'autorité exclusive des parlements, toujours hostiles à la réforme. De là des protestations et des plaintes incessantes, qui, plusieurs fois repoussées, forcèrent enfin le pouvoir royal d'instituer, sous le nom de *Chambres souveraines* ou de *Chambres de l'édit*, des tribunaux mi-partis, composés de magistrats catholiques et de magistrats protestants, et chargés de juger toutes les affaires dans lesquelles ceux-ci se trouvaient intéressés.

M. Cambon de la Valette a entrepris d'écrire l'histoire de la *Chambre* du Languedoc. Dans un mémoire développé, il nous fait connaître l'origine, les attributions et le fonctionnement de cette

Digitized by Google

compagnie, qui siégea d'abord à Lisle-en-Albigeois, et puis dans diverses villes, notamment à Castres; il donne les noms des magistrats qui en firent successivement partie, et la conduit jusques à Castelnaudary, où elle prit fin par suite de l'édit de juillet 1679.

Le mémoire de M. Cambon de la Valette sera utilement consulté par ceux qui s'occupent de l'organisation judiciaire en France pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Les organistes français au XVIIIe siècle, par M. Labat.

Moins heureux que les peintres ou les sculpteurs, les organistes, dont la qualité maîtresse est l'improvisation, ne laissent après eux qu'un souvenir qui s'efface chaque jour davantage; il est donc convenable de raviver de temps en temps ce souvenir. C'est ce qu'a fait M. Labat, dans la notice qu'il a consacrée aux Couperins, à Marchand, à Daquin, à Rameau, à Balbastre, à Séjan et à Beauvarlet-Charpentier.

M. Devals aîné se propose de publier les notes par lui recueillies dans les archives de sa petite ville de Caylus, et, comme préface de ces notes, il a inséré, dans le volume de 1870-1871, une dissertation sur l'étymologie du nom de Caylus. Le résultat qu'il a obtenu peut paraître douteux, et notre intention n'est pas de le soumettre à votre contrôle; mais ce que nous voulons mettre en lumière, c'est la pensée qui a donné naissance au travail de M. Devals aîné et qui en a assuré la complète exécution.

En 1863, le Conseil général de Tarn-et-Garonne décida que les archives de toutes les communes du département seraient inspectées, et l'inspection, confiée à M. Devals aîné, commença en 1864. «Presque partout, dit M. Devals, l'état des archives municipales était des plus déplorables : à Caylus, notamment, où les anciens documents recélaient, sans qu'on pût s'en douter, de véritables trésors pour l'histoire de notre région, je trouvai dans un effroyable pêle-mêle les vieux registres des délibérations et des comptes tombant en lambeaux, et des titres précieux abandonnés à la poussière et aux rats.»

Après avoir exploré toutes les autres communes de Tarn-et-Garonne, l'inspecteur revint à Caylus, en 1870, pour opérer le triage et le classement des pièces; il consacra sa tournée de 1872 à en faire l'analyse. «J'avais, dit M. Devals, en ne comptant que les registres, plus de 30,000 pages in-folio à lire... Je pus néanmoins venir à bout de cette longue et pénible mission, et recueillir des

Digitized by Google

notes de la plus haute importance pour l'histoire des dernières années de la guerre de Cent ans, et surtout pour celle des guerres de religion..... Il eût été vraiment à déplorer que ces notes demeurassent enfouies dans les cartons de la préfecture; aussi le Conseil municipal de Caylus, accueillant avec faveur la proposition de l'honorable M. Viguié, maire de la ville, et le Conseil général de Tarn-et-Garonne ont-ils voulu en assurer la publication, en allouant dans ce but des crédits spéciaux. Grâces leur en soient rendues! Si des mesures aussi intelligentes étaient adoptées dans chaque département, et étendues à toutes les communes qui possèdent des archives historiques de quelque importance, la France serait un jour dotée d'une excellente histoire générale.»

Nous nous associons pleinement à l'expression de ce sentiment de reconnaissance; et nous souhaitons à chacun de nos départements d'avoir un conseil général aussi soucieux du progrès des études historiques que celui de Tarn-et-Garonne, et de trouver dans son sein, ce qui est encore plus difficile, un homme aussi capable que M. Devals aîné de seconder les efforts généreux de l'administration.

Volume de 1872. — Ce volume, quoique bien rempli, n'offre pas à la section d'histoire une abondante moisson. Nous y avons pourtant distingué *Les derniers jours du président Bonjean*, par M. Gardelle, substitut du procureur de la république à Alby, et les *Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castelsarrasin pendant la période mérovingienne*, par M. Devals aîné.

Le travail de M. Gardelle n'est pas une notice biographique, c'est un discours d'apparat prononcé devant les membres de la Société réunis en assemblée générale, et dans lequel l'auteur a retracé rapidement les circonstances qui ont précédé et accompagné la mort de M. Bonjean. Ces circonstances sont aujourd'hui bien connues, et il serait aussi triste qu'inutile de les reproduire devant vous. Mais nous devons dire que le substitut d'Alby a parlé dignement du président de la Cour de cassation, et nous pouvons ajouter, ayant eu l'honneur d'être pendant quelques années le collègue de cet éminent magistrat, que M. Gardelle en a parlé avec vérité.

M. Devals aîné a découvert dans les archives départementales de Tarn-et-Garonne la charte originale d'une donation faite à l'abbaye de Moissac, sous le règne de Théodoric III, roi des Visigoths, par Nizezius ou Mizezius, et par sa femme Irmitrude ou Hermitrude.

Digitized by Google

Dans cet acte, qui d'ailleurs était déjà connu, les donateurs énumèrent un assez grand nombre de localités dont le temps a défiguré ou même fait disparaître les noms; et il s'est agi pour M. Devals de déterminer les localités actuelles auxquelles devaient s'appliquer les anciennes dénominations.

En examinant et en comparant les textes, en interrogeant la tradition et en se transportant lui-même sur les lieux, l'auteur du mémoire est parvenu à des attributions certaines dans beaucoup de cas, et très-probables dans les autres. M. Devals dit avec modestie que l'examen auquel il s'est livré *a été plus facile pour lui que pour des écrivains étrangers au pays.* C'est possible, mais il a fallu encore autre chose, c'est-à-dire la persévérance, l'amour de la vérité et l'érudition dont M. Devals a déjà donné tant de preuves.

LASCOUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Années 1870-1871, 1872-1873.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne s'occupe de questions très-diverses, ainsi que son titre l'indique. Placée à Châlons, au centre d'un département où les intérêts économiques ont une grande importance et prennent des formes très-variées, manufacture au nord-ouest dans l'arrondissement de Reims, viticulture sur les coteaux qui descendent du plateau de la Brie dans la plaine de Champagne, pâturage et agriculture sur la vaste étendue de cette plaine crayeuse et sèche que coupent çà et là de fraîches vallées, et, depuis un certain nombre d'années, sylviculture sur les landes que transforme le pin sylvestre, la Société se préoccupe surtout des intérêts agricoles et manufacturiers. Les deux volumes renfermant les travaux des années 1870-1871 et 1872-1873 contiennent plusieurs mémoires ou rapports qui échappent à notre appréciation : un sur la loi des coalitions, un sur l'entretien des chemins vicinaux, un sur la question des laines. Ce dernier renferme des documents intéressants pour l'histoire économique.

Digitized by Google

On sait que la Champagne est la terre classique des moutons; sa vaste plaine calcaire, sèche, impropre au labourage, se prêtait merveilleusement à l'élevage de ces animaux, et, dès le moyen âge, l'industrie de Reims a dû ses premiers développements à l'abondance des laines que les campagnes voisines lui fournissaient. Jusque vers la fin du XVIIIe siècle, ces laines ont été d'une médiocre finesse. La création du troupeau de Rambouillet en 1786, et le don que fit Louis XVI à la province de Champagne de quatorze béliers mérinos, commencèrent à transformer la race; l'introduction de moutons-mérinos à la suite du traité de Bâle, et le tout-puissant encouragement que les éleveurs trouvèrent sous l'Empire dans le prix de vente, lorsque le kilogramme de laine mérinos de Champagne monta à 11 francs et même jusqu'à 33 francs pour les qualités superfines de la Brie, développèrent rapidement la race nouvelle; la Champagne, ainsi que les provinces voisines, fut peuplée de moutons-mérinos ou métis-mérinos. La reprise du commerce extérieur sous la Restauration ne tarda pas, malgré la prospérité de l'industrie du lainage, à faire baisser ces prix, qui donnaient des profits considérables : de 11 francs, la laine fine tomba, en 1822, à 5 fr. 50 c.; elle ne se releva plus. Depuis 1840, de nouveaux pays vinrent apporter successivement leur contingent à l'approvisionnement du marché européen et du marché français : le Cap, la Plata, l'Algérie, l'Australie; la concurrence fit encore baisser les prix. En 1857, la France recevait de l'étranger 37 millions de kilogrammes de laine. La loi de 1860, en vue de fournir plus abondamment la matière première aux fabriques françaises et le travail aux ouvriers, supprima tout droit à l'importation des laines, et l'importation augmenta rapidement; elle était de 113 millions de kilogrammes en 1868 : c'est le chiffre le plus élevé qu'elle ait atteint. La conséquence naturelle a été l'abaissement des prix; le prix moyen des laines, en 1869, est descendu jusqu'à 1 fr. 40 cent., et celui des bonnes laines mérinos, lavées à dos, à 3 fr. 50 cent. Ces prix se sont relevés quelque peu depuis 1870. Mais l'état général du marché, qui dépend aujourd'hui des conditions de la production dans le monde, est demeuré le même. La viande de boucherie, dont le prix augmente, donne plus de profit aujourd'hui que la laine, qui rencontre la concurrence des contrées d'élevage les plus favorisées du globe.

L'auteur du rapport sur la question de la baisse du prix des laines,

Digitized by Google

M. Duguet, répond que les éleveurs n'ont pas négligé cette ressource; que, sans avoir besoin d'introduire en France le bétail étranger, ils ont su par eux-mêmes créer des métis-mérinos qu'on livre engraissés à la boucherie dès l'âge de trois ans, et qui pèsent 70 kilogrammes; ces mêmes moutons ont donné 3,300 grammes de laine très-fine, et rapportent ainsi à leur propriétaire 72 fr. 65 cent. « Y a-t-il beaucoup de moutons anglais qui, en Champagne ou même ailleurs en France, donneraient un pareil produit? » Le rapporteur s'applaudit avec raison d'un pareil résultat. En agriculture, il est souvent imprudent et ruineux de changer brusquement un système d'exploitation, et surtout de substituer tout à coup un bétail étranger au bétail indigène; la sélection et des croisements discrets donnent presque toujours des résultats meilleurs, et produisent des animaux qui s'acclimatent mieux et qui répondent mieux aux besoins de la culture et de la consommation.

De pareils exemples prouvent précisément que, malgré les difficultés de l'élevage et la diminution incontestable du nombre des moutons en France, laquelle apparaîtrait bien plus sensible si M. Duguet, lorsqu'il rédigeait son mémoire, avait eu connaissance du recensement de 1872, il ne faut pas désespérer de l'avenir, et penser, comme le fait le rapporteur, que, sans l'établissement d'un droit de 20 p. o/o à l'entrée des laines, l'industrie de l'élevage des moutons est ruinée dans notre pays. M. Savy répond à M. Duguet par des considérations tirées du commerce international, et dit avec justesse que, l'homme travaillant pour créer des produits, il ne saurait être désavantageux d'avoir une grande abondance de produits à bon marché; la France ne pourrait, quoi qu'il arrive, suffire aujourd'hui à la grande consommation de laines qu'elle fait, et il n'est assurément pas indifférent au bien-être d'un grand nombre de personnes que le matelas qui valait 100 francs n'en coûte plus aujourd'hui que 60.

Une courte mais intéressante étude de M. Éd. de Barthélemy sur Châlons, au xve siècle, rentre plus complétement dans le cadre de nos études. C'est une statistique de la population châlonnaise tirée du registre de la taille en 1418; Châlons, à cette époque, comme toutes les villes de la France septentrionale, souffrait des longues misères de la guerre de Cent ans, et ces souffrances se traduisaient alors, comme on l'éprouve à toutes les époques et comme nous l'avons constaté nous-mêmes dans notre dernier recensement, par

Digitized by Google

une diminution du nombre des habitants. Châlons avait 1,990 taillables, ce qui fait supposer une population de 8 à 9,000 habitants, peut-être même un peu supérieure. Le classement par métiers nous montre que les charpentiers, les ouvriers en fer, les pelletiers, les parmentiers, les savetiers, les tisserands, étaient les plus nombreux: M. Éd. de Barthélemy s'étonne que certains métiers, tels que l'épicerie, la tannerie, la menuiserie, la charcuterie, ne figurent pas ou ne figurent qu'en très-petit nombre, et il pense que ceux qui les exerçaient étaient probablement trop pauvres pour être inscrits sur le rôle des tailles. Cependant, si les savetiers et les tripiers, qui exercent presque sans capital leur petite industrie, étaient soumis à la taille, comment un épicier, qui a nécessairement un certain approvisionnement de marchandises et qui, par conséquent, donne prise à l'impôt, aurait-il été exempté?

Ce rôle témoigne d'un fait bien connu, c'est que les noms de familles n'existent pas encore à cette époque d'une manière régulière dans la classe bourgeoise. La plupart n'ont que des noms de baptême suivis d'un sobriquet tiré de la profession, du lieu de naissance ou de quelque particularité. « Les femmes mentionnées seules, ajoute l'auteur, ont des surnoms peu recommandables d'ordinaire : la Paillarde, la Payenne, la vieille Putelme, la Cassine, etc. »

De pareils documents offrent surtout de l'intérêt par le rapprochement et la comparaison avec d'autres documents de même nature. Quelle a été la population à diverses époques? Quelles professions étaient exercées? Dans quels quartiers étaient-elles groupées, lorsqu'elles formaient des groupes, ce qui paraît n'avoir pas existé à Châlons? Quelles modifications le temps a-t-il apportées et quelles sont les causes de ces modifications? M. Éd. de Barthélemy nous apprend que, précisément, il existe des états de ce genre dressés à diverses époques pour la ville de Châlons. Nul mieux que lui ne pourrait achever le travail qu'il a si bien commencé en rapprochant ces données de l'histoire de l'état actuel de la population châlonnaise.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Année 1872-1873.

Le volume de *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, dont le Comité m'a confié l'examen, ne contient qu'un petit nombre d'études qui soient à notre adresse.

Le morceau capital, qui remplit plus des deux tiers de ce volume, 220 pages sur 319, est dû à M. Léon Charvet. Il est consacré aux œuvres d'un architecte en renom au commencement du XVIIe siècle, Étienne Martellange, qui a construit les colléges du Puy, de Vienne, de Moulins, de Carpentras, de Vesoul, de Dijon, de la Flèche, de Roanne, et le collége de la Trinité à Lyon, enfin l'église de Saint-Maclou à Orléans et le Noviciat des Jésuites de Paris.

Les détails rares et concis que donne M. Charvet sur la personne de Martellange n'ont qu'un intérêt secondaire. Ils nous apprennent que cet architecte était lyonnais, fils d'un peintre qui avait reçu des leçons d'un élève de Raphaël; qu'il devint de bonne heure habile dans son art, et que, après une existence laborieuse et honorée, il mourut à l'âge de 72 ans.

Toute la vie de l'artiste est dans ses œuvres, et c'est l'analyse détaillée de ses travaux qui fait presque tous les frais de cette étude.

Martellange avait 33 ans au moment où les jésuites rentrèrent en France, en 1603, et se trouvèrent appelés à diriger de nombreux établissements d'instruction publique. Admis dans la compagnie, à titre de *frère*, il en devint l'architecte général dans les provinces de Lyon, de Toulouse et même de Paris. Il accompagnait les pères provinciaux dans leurs visites, lorsque des traités étaient passés avec les administrations municipales pour l'organisation des colléges.

On sait que la construction des maisons d'éducation dont la direction devait être confiée à la compagnie de Jésus reposait sur un plan généralement uniforme. Cependant, selon les diverses localités, le type se modifiait plus ou moins, et il n'eût pas suffi à l'architecte de se copier lui-même; il se réservait sa part de création. La lecture du travail de M. Charvet permet d'apprécier les applications variées du talent de Martellange. Il restait fidèle au règlement général, mais il pliait les détails aux besoins spéciaux de

Digitized by Google

chaque établissement. C'est un chapitre modeste de l'histoire de l'art, qui nous montre l'hésitation des artistes français de cette époque entre les types anciens et de nouveaux modèles empruntés à l'Italie. La partie technique, considérable dans ce travail, échappe à notre analyse.

M. Edmond de Piellat a essayé de faire mieux connaître quelques particularités de l'histoire locale, spécialement en ce qui touche la famille de Rancé, dont un membre, chanoine de Saint-Paul de Lyon, traduisit les deux premiers livres des Épîtres latines d'Ange Politien. M. de Piellat nous apprend qu'il a traduit lui-même les douze livres des Épîtres, remplis de détails peu connus sur les savants du xve siècle, et qu'il a entrepris, à cette occasion, une histoire de la renaissance des lettres et des arts en Italie. Il annonce l'intention de publier bientôt cet important travail, auquel ne manquerait certainement ni l'intérêt du sujet, ni l'illustration des personnages mis en scène.

L'étymologie des noms de Lyon et de Fourvières est discutée, en quelques pages, par M. le baron Ravenat.

Le nom de Lyon a été rapporté à une vingtaine d'origines plus ou moins arbitraires. Selon M. Ravenat, il vient de deux mots celtiques qui signifient *eau marécageuse*.

Quant au nom de Fourvières, on s'accorde à le tirer d'abord du mot *forum*, désignant la place où s'élevait un monument de l'empereur Trajan; mais M. Ravenat ne voit dans la seconde moitié que la terminaison *ières*, généralement usitée sur les bords du Rhône et de la Saône, comme désignant l'*appartenance*, le *domaine*. Il rejette comme invraisemblables les nombreuses étymologies, *forum Veneris*, *forum vetus*, et beaucoup d'autres, entre lesquelles se sont partagés les historiens spéciaux du pays.

Les conclusions philologiques de M. Ravenat pourront être contestées, mais on en tiendra compte, parce qu'elles sont présentées par un écrivain compétent et de bonne foi.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

8e volume, 5e fascicule.

J'ai rendu compte précédemment du premier des cinq fascicules

Digitized by Google

renvoyés cette fois à mon examen, de celui qui contient un discours de M. Paulin Pâris et sa revendication en faveur de la Champagne du poëte Benoît de Sainte-More. Il n'a été joint aux quatre autres que parce qu'il forme le commencement du VIIIe volume de la 3e série, XXVIIIe de la collection.

Une lacune trop bien justifiée a interrompu, en 1870, les publications de la Société des antiquaires de Normandie. Elle les a reprises vaillamment, en 1871, par un discours d'ouverture bref et substantiel de M. de Caumont, son directeur pour cette année, et par une notice biographique et littéraire, où M. Robillard de Beaurepaire apprécie les travaux du savant et modeste Trébutien, mort conservateur adjoint de la bibliothèque publique de Caen. On y remarquera surtout des détails fort intéressants relatifs à la publication des *Reliquiæ* d'Eugénie et de Maurice de Guérin, dont Trébutien fut l'éditeur ému et sympathique, tâche laborieuse, entravée par bien des difficultés, mais accomplie enfin, grâce au concours désintéressé du professeur Gandard, qui a laissé dans l'enseignement supérieur à Caen les plus honorables souvenirs.

Le fascicule suivant contient un discours d'ouverture de Monseigneur Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, directeur de la Société pour 1772, dans lequel le savant prélat fait un éloge bien senti du XIIIe siècle, et appelle incidemment l'attention et l'intérêt sur cette merveilleuse création du Mont-Saint-Michel, dont la Providence, dit-il, l'a établi *le gardien provisoire*, et qu'il est si difficile de préserver de la ruine, à cause de l'énormité des dépenses qu'exigerait cette œuvre de salut.

M. Chatel, secrétaire de la Société, retrace ensuite son histoire durant sa 49e année, et rend un pieux hommage à la mémoire de Dansin, auteur de l'Histoire du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII, dont la parole chaleureuse a honoré la chaire d'histoire de la Faculté des lettres de Caen, et que la mort a frappé prématurément au milieu de ses légitimes succès.

Dans la première livraison qui succède à ces deux fascicules, nous trouvons de savantes recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier, par M. Dufresne de Beaucourt. L'auteur résume d'abord les biographies déjà connues de ces trois Normands du XVe siècle, dont l'un, Guillaume, fut évêque de Paris; le second, Alain, un poëte illustre; le troisième, Jean, un historiographe, chargé par Charles VII d'écrire l'histoire de son temps.

Digitized by Google

M. de Beaucourt discute ensuite les opinions émises sur le degré de parenté et sur le lieu de naissance de ces trois personnages, et propose des rectifications qui, sans avoir peut-être une grande importance pour l'histoire, jettent de la lumière sur quelques points restés obscurs.

M. Jules Cauvet, dans un mémoire sur *Les trêves établies entre particuliers, selon les principes du droit anglo-normand*, traite un sujet fort digne d'intérêt, car il montre la féodalité réagissant contre elle-même et s'efforçant d'adoucir la fureur des guerres privées par des institutions favorables à la paix publique. « On peut remarquer, dit noblement l'auteur, combien il fallut d'efforts aux idées nouvelles, nées de l'alliance féconde du christianisme et de la liberté, pour triompher des habitudes de violence que la féodalité avait amenées à sa suite. Pleinement affermis aujourd'hui dans la sécurité de nos personnes, dans la possession de nos biens, par les procédés pacifiques de la légalité, respectons la mémoire de ceux qui travaillèrent à les introduire. Honneur dès lors aux hommes des anciens âges qui ont contribué principalement à ces victoires saintes du droit sur la force, aussi bien dans les prétoires des cours de justice que dans les conciles de l'Église et dans les conseils des rois ! »

Nous devons laisser à la section d'archéologie un mémoire de M. Lambert, mort bibliothécaire de Bayeux, sur l'épigraphie romaine dans le département du Calvados.

De *Recherches nouvelles*, faites avec une laborieuse exactitude, *sur les léproseries et les maladreries en Normandie*, par M. Renault, président de la Société, terminent ce fascicule.

La seconde livraison comprend des sujets très-divers.

Nous y rencontrons d'abord une *Notice historique sur l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville. C'est une étude faite avec soin, et qui nous donne, dans une quarantaine de pages, un aperçu de cette administration ecclésiastique à laquelle fut soumise, pendant plus de douze siècles, l'antique cité romaine des Lexoviens.

Vient ensuite le poëme latin adressé par Baudri, abbé de Bourgueil, à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant et comtesse de Blois. Notre éminent président, M. Delisle, en a enrichi les Mémoires de la Société des antiquaires, après avoir établi le texte d'après la copie déposée par M. André Salmon à la bibliothèque de

Digitized by Google

Tours. On y remarque la description d'une tapisserie consacrée à la conquête de l'Angleterre, qui ne s'applique pas à la célèbre tapisserie de Bayeux, mais qui en rappelle le souvenir, et qui prouve que, vers le commencement du XIIe siècle, une tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre était considérée comme une décoration qui devait occuper la place d'honneur dans l'appartement d'une fille du Conquérant.

La seconde partie d'une sérieuse étude de M. de Beaurepaire, dont la première se trouve au XXVIe volume des Mémoires, contient des détails précis et curieux sur l'état de l'instruction publique et de la population dans l'ancien diocèse de Rouen. Les colléges de Rouen et d'Eu, après l'expulsion des jésuites, surtout les écoles spéciales de médecine et de chirurgie, de dessin et de peinture, de science, et notamment d'hydrographie, fondées ou patronnées à Rouen par l'Académie, enfin l'état des établissements d'instruction publique de ces anciens diocèses à l'époque de la Révolution, sont l'objet d'un travail exact, nourri de faits, et pour lequel le savant archiviste de la Seine-Inférieure a profité, avec son intelligence ordinaire, de tous les moyens d'information qu'il trouvait sous sa main.

Un mémoire spécial sur *Les droits de mer en basse Normandie au moyen âge*, dû à la plume de M. Dupont; un autre de M. Guillouard, sur l'*Origine de la clameur de haro;* un troisième de M. Dupont, sur *Le grand canon de Caen au siége de Saint-Sauveur*; un commentaire de M. Launay, professeur d'histoire au lycée de Caen, sur un poëme, médiocre d'ailleurs, du XVe siècle, la *Complaincte des Normands*, extrait par M. Châtel des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et qui est comme un écho populaire du patriotisme soulevé contre la domination anglaise : telle est, en défalquant quelques travaux de pure archéologie, la somme des études qui complètent cette importante livraison, nouveau témoignage du zèle actif et de l'érudition intelligente dont la Société des antiquaires de Normandie a fourni depuis longtemps la preuve.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.
Tome X, 1re, 2e et 3e livraisons.

Ne sachant à quel point de vue me placer pour apprécier convenablement des recherches qui n'offrent rien de précis pour l'histoire, rien d'intéressant pour l'art, je me contenterai de signaler à l'attention des véritables amateurs le compte rendu des découvertes de M. de Malafosse dans les dolmens de la Lozère. On y trouve de nouvelles preuves qu'à une époque de date inconnue nos ancêtres jouissaient d'un état de civilisation qui ne dépassait guère celle des peuplades encore sauvages de l'Océanie.

L'étude de notre correspondant, M. l'abbé Barbier de Montault, sur *Les nieules et gaufriers au moyen âge et à la renaissance*, rentre mieux dans le cercle un peu étroit, j'en conviens, de ma compétence. L'auteur cite, avec un scrupule qui lui fait honneur, les travaux de Didron aîné, l'ancien secrétaire de la section archéologique du Comité, et ceux de notre confrère M. Darcel. Dès les premiers âges de l'Église, des oublies (*oblata*, *oblationes*), composées de pain azyme, étaient distribuées aux fidèles, à la fin de la messe, à peu près comme aujourd'hui le pain bénit. On apportait à leur confection des soins particuliers, presque religieux. On conserva longtemps l'usage d'en servir à de certains jours, dans les monastères, sous forme de collation. On en jetait au peuple du haut des voûtes, dans certaines églises, le jour de la Pentecôte, en même temps que des étoupes enflammées. Les oublies, comme les gaufres et les nieules, faisaient également partie de la cuisine domestique, et les *oblayers* formaient, dès le XIIIe siècle, une importante corporation. Les instruments de fer employés à la fabrication de ces pâtisseries étaient nommés fers à gaufres; nous les appelons gaufriers. L'auteur du mémoire dont nous nous occupons n'a pu en étudier que trois; il en publie la description et la gravure. Le plus ancien date du

Digitized by Google

XIIIe siècle; le musée de Cluny en est possesseur; on y voit représentés les principaux mystères de la religion, qu'on imprimait sur la pâte. Un autre, de la renaissance, appartient à l'église Saint-Paul de Narbonne. M. Barbier de Montault en a généreusement donné au musée de la même ville un troisième, qu'il avait acheté à Rome, chez un marchand de ferraille, et dont l'ornementation porte aussi le caractère du XVIe siècle. M. l'abbé Aubert, M. Darcel et M. Alfred Ramé en ont signalé trois autres du XVIe et du XVIIe siècle; mais jusqu'à présent celui du musée de Cluny garde le premier rang, sous le double rapport de l'art et de l'ancienneté.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS.

Tome XLV, 1868-1869.

Ce volume ne renferme que deux travaux de notre compétence. Le premier est un mémoire de M. l'abbé Cerf sur la citadelle et le capitole de la ville de Reims. L'auteur croit pouvoir reconnaître des restes de l'enceinte du capitole rémois dans les substructions découvertes, en 1867, au milieu de la cour de l'archevêché et à l'entrée de la rue voisine dite de la Peirière.

M. l'abbé Cerf pense qu'il y a eu indubitablement à Reims une citadelle et un capitole durant la période romaine. Tous les auteurs anciens l'ont reconnu avant lui, et il en produit une preuve qui lui semble décisive dans ce passage d'une *Vie de saint Nicaise*, faite avant Hincmar, et que Surius a publiée sous la date du 14 décembre : « Usque ad ostium basilicæ sanctæ Dei Genitricis semperque Virginis Mariæ, quam ipse *in arcem* sedis ipsius urbis fundaverat. » Les auteurs modernes ont tous accepté cette tradition. M. l'abbé Cerf cependant en écarte plusieurs qui ne se sont appuyés que sur les Bollandistes en citant les actes du martyre de sainte Maure : or il ne peut les admettre, puisqu'il est démontré aujourd'hui qu'il ne s'agit dans ce texte que du capitole de la petite ville voisine de Fismes. Serrant de plus près ensuite son sujet, M. Cerf expose les trois preuves qui lui paraissent asseoir définitivement son opinion :

Digitized by Google

1° L'unanimité des historiens rémois ne se bornant pas à s'appuyer sur un seul témoignage, mais se basant, ou sur les actes de saint Nicaise, qui aurait consacré la citadelle à la Vierge selon les uns, l'aurait rasée selon les autres, ou sur le mot *arx* employé par Flodoart;

2° Le nom de Dorocort, invoqué par l'historien Marlot comme une preuve de l'existence à Reims d'une forteresse;

3° La présence à Reims d'un sénat et son titre de ville fédérée. César l'a constaté en disant lui-même qu'il invite tout le sénat rémois à venir le trouver.

Après ces preuves morales, M. l'abbé Cerf expose que de récentes fouilles faites autour de la cathédrale en contre-bas du sol établissent jusqu'à l'évidence que là s'élevaient autrefois des constructions considérables. La base des anciens murs est de $1^{m},25$ et $1^{m},50$: les pierres cubent jusqu'à un mètre carré : elles sont noyées dans un ciment excessivement dur. Or ces vestiges sont absolument analogues à ceux reconnus autour de l'Arc de Triomphe. Ce n'est certainement pas, remarque M. Cerf, un reste des cathédrales antérieures à celle que nous admirons aujourd'hui. L'histoire à la main, il est facile de prouver que l'édifice élevé par Ebbon, en 800, n'avait pas l'étendue qu'indiquent les substructions qui courent autour de l'église actuelle. Ce n'est pas non plus un débris du temple élevé et consacré à la Vierge par saint Nicaise, on en connaît la dimension par l'emplacement de l'autel. M. l'abbé Cerf en conclut donc que ces traces importantes de constructions indiquent l'*arx*, et il ajoute que, quand, dans la Vie de saint Nicaise, on voit que le peuple rémois, au moment de l'invasion des Vandales, se réfugia dans l'église auprès du saint évêque, évidemment, sans mettre en doute sa foi et sa confiance, on peut présumer que l'espérance de s'abriter dans la citadelle y était bien aussi pour quelque chose.

M. Loriquet, secrétaire perpétuel de l'Académie, combat très-vivement ce système : il ne nie pas absolument l'existence d'un capitole à Reims, mais il ne voit pas dans le texte cité par M. l'abbé Cerf de passage suffisant pour constituer à proprement parler une preuve écrite. Quant aux fouilles, il n'y attache aucune importance, mais, à ce sujet, il oublie complétement d'en donner les motifs : il émet seulement un vœu digne d'être pris en considération, c'est que des fouilles soient exécutées à Reims suivant un plan méthodique.

Digitized by Google

pour arriver à éclairer définitivement la topographie ancienne de cette importante cité.

Un mémoire soumis à l'Académie dresse la statistique archéologique de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims, celui de Verzy, qui contient vingt-quatre communes. Il est traversé par trois voies romaines : celle de Reims à Bar, d'où, à quelques kilomètres de la première de cette ville, bifurquent celle de Verdun et celle de Reims à Châlons; un autre chemin, dit voie de la Barbarie, côtoie le bas de la montagne de Reims et aboutit dans cette ville à la rue de Barbâtre ou du Barbare.

Le canton renferme les monuments suivants :

Baconne, église romane, abside en cul-de-four; cloche de 1668; dalle funéraire de 1661. Enceinte fortifiée en terre du XVIe siècle.

Beaumont-sur-Vesle, église des XIIIe et XVIe siècles; dalle funéraire de 1606; reliquaire de saint Vincent de 1670.

Chamery, église du XIIIe siècle; deux autels sculptés du XVe siècle, en pierre, l'un avec un semé de fleurs de lys, l'autre de marguerites.

Champfleury, église du XIIIe siècle; beau porche à colonnettes.

Chigny, église du XVIe siècle.

Courmelois, église du XIIIe siècle, remaniée au XVIe siècle.

Les Petites-Loges, église sans style; dalle funèbre de Jean de Bourdon, prévôt de Saint-Belin, marchand, 1472. Salle souterraine dans la craie.

Hudes, église très-belle des XIIIe et XVe siècles, avec chœur éclairé par neuf grandes fenêtres flamboyantes. Un bel autel-retable en marbre du XVIIe siècle. Tour carrée romane.

Mailly, église du XIIIe siècle. Salle souterraine dans la craie..

Montbret, église des XIIIe et XVe siècles.

Puisieux, église romane; abside en cul-de-four; vantaux de porte du XVe siècle.

Rilly, église des XVe et XVIe siècles; inscriptions funéraires de 1478 et 1522.

Sermiers, église romane; beau portail à chapiteaux.

Sillery, église romane; chevet carré à neuf fenêtres inégales.

Thuisy, chapelle romane à chevet carré; dalles de Thomas de Blavon, curé. XIVe siècle.

Verzenay, église bâtie en 1786; beau tombeau roman provenant de l'abbaye voisine de Sainte-Basle.

Verzy, église bâtie en 1840.

Digitized by Google

Ville-et-Selve, église du XIIIe siècle.

Villers-Allerand, XIIIe et XVIe siècles; chapiteaux curieux; douze stalles sculptées du XVIIe siècle.

Villers-aux-Nœuds, XVIIIe siècle; une belle fenêtre du XVe siècle, porte romane.

Villers-Marnery, porte romane.

Wez, église du XIIIe siècle; cloche de 1717; dalle d'un curé de 1347.

Seule, l'église du village de Sept-Saulx offre un intérêt particulier, quoique mutilée : elle était bâtie auprès du château, avec lequel elle communiquait par une galerie aboutissant au-dessus du grand portail; dans ce château logea la cour avec Jeanne d'Arc, lors du voyage pour le sacre de Charles VII à Reims.

Ce monument appartient en grande partie au XIIIe siècle; une charte de 1170 constate que des matériaux avaient été rassemblés pour la restauration de l'ancienne église, ce qui explique la plus grande vétusté de quelques parties du monument. Il se compose de l'abside, des transepts et de la nef; les collatéraux ont été détruits; la voûte s'est effondrée quand, en 1793, on enleva le plomb de la couverture. L'abside est très-beau, percé de cinq fenêtres entourées d'une double archivolte avec chapiteaux à crochets, et séparée par des faisceaux de trois et cinq colonnettes alternativement. Tout autour règne une arcature aveugle avec chapiteaux semblables. Les murs de la nef sont richement ornés; arcature ogivale primaire surmontée d'une arcade aveugle à double base ogivale trilobée avec une fenêtre ogivale au second étage. Il y a dans le chœur un bel autel à retable en bois doré du XVIIe siècle.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Tome XXXI, 2e partie.

Ce volume des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* est, comme les précédents, assez riche en travaux et en documents d'archéologie.

Le mémoire de M. A. Durieux sur les *Armoiries de la ville de*

Digitized by Google

Cambrai présente une histoire résumée de ces armoiries depuis les temps carlovingiens. La pièce la plus ancienne est le petit écu mis en cœur et portant d'azur à trois lions d'or, qu'on trouve décrit et figuré partout de même. Cet écusson était timbré d'une couronne comtale formée d'un cercle d'or enrichi de pierreries et soutenant un rang de perles blanches dont le nombre a varié. Le Carpentier, dans une gravure de son Histoire de Cambrai, surmonte l'écu d'un casque taré de front grillé de quatre barreaux, avec couronne comtale, ayant un cygne au repos pour cimier, des lambrequins, et deux lions pour supports. Dès la fin du XIIIe siècle, l'écu du comté sert de contre-sceau dans la chancellerie épiscopale. Le scel de la ville de Cambrai, plus ancien dans son ensemble que les armoiries, se retrouve plus tard en entier sur la bannière. Quant à l'aigle double, indice de l'ancienne suzeraineté de l'Empire d'Allemagne sur le comté de Cambrésis, on la retrouve également sur le scel communal à une date reculée : M. Durieux a fait reproduire dans une planche lithographiée un sceau conservé aux archives des hospices de Cambrai et suspendu à une charte de donation de 1218, avec un contre-scel où figure l'aigle double avec ces mots en bordure : CLAVIS CAMERACE(*nsis*) CIVITATIS. On nous montre en regard le «scel aux causes», qui, depuis le XIVe siècle jusqu'en 1790, n'a plus jamais varié, sauf en sa légende, et qui se composait de l'aigle éployée, avec deux têtes surmontées chacune d'une couronne à trois fleurons, cerclée, tenant dans ses serres, un peu au bas du disque, en pointe, l'écu aux trois lions. D'autre part, on ne rencontre, à la date de 1282, que l'aigle éployée aux deux têtes couronnées sur le sceau communal de Cambrai, seule et sans l'écu aux trois lions; la réunion de ces deux pièces héraldiques s'est donc faite entre la fin du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle.

M. Durieux publie en appendice la lettre d'érection de la ville de Cambrai en duché par Maximilien Ier en faveur de l'évêque Jacques de Croy, 28 juin 1510; cette lettre autorise le nouveau duc à ajouter à l'écu comtal, que ses prédécesseurs avaient dans leurs armes depuis Herluin, l'aigle impériale sur fond d'or, en chef de l'écusson, et portant en travers sur la poitrine un lambel de gueules, avec trois dents placées une sur chaque aile et celle du milieu sur la poitrine de l'aigle.

Telles furent les armes des ducs-évêques jusqu'en 1789. Le

Digitized by Google

lambel n'a jamais figuré sur les armes de la ville, qui furent aussi fixées vers la même époque. M. Durieux poursuit cette histoire en ses moindres détails, à travers les trois derniers siècles et jusqu'à nos jours.

C'est M. Durieux qui a fait exécuter la planche chromolithographiée contenant les armoiries et deux types monétaires de la seigneurie de Walincourt, planche qui précède une intéressante *Notice historique sur Walincourt* de M. J.-B. Blin. L'une des pièces de monnaie porte sur la face un cavalier au drapeau, avec ces mots : *iohannes dns de wal.*, et sur le revers une croix avec les mots *signum crucis* et *moneta nova wavlaincort.* C'est de 1306 à 1314 que le sire Jean de Walincourt fit battre cette monnaie, et il existe précisément à cette date de 1306 une charte de Guillaume, comte de Haynaut, autorisant « Bernard Rogier de Florenche » à forger des Kokibus au donjon de Walincourt [1].

Le 6 juillet 1870, M. Passet, manufacturier à Beauvois (canton de Carnières), donnait avis au président de la Société d'émulation qu'on venait de découvrir, en déblayant un terrain destiné à de nouvelles constructions, des vases anciens et divers autres objets curieux. Dans une première visite, les délégués de la Société reconnurent un ancien cimetière gallo-romain ; mais les funestes événements de 1870-1871 survinrent; ce fut seulement un an plus tard que M. Durieux reprit l'exploration. L'espace occupé par les tombeaux n'excédait pas deux ares. Les pièces de toutes sortes qui en avaient été tirées étaient au nombre de deux cents environ. Les trente-neuf plus remarquables nous sont représentées dans deux planches lithographiées; un autre tableau donne pour chacune l'indication précise de la hauteur et du plus grand diamètre, ainsi que de la sorte de terre, de verre ou de métal dont la pièce a été faite. Toutes ces pièces sont aujourd'hui déposées au musée de Cambrai.

On peut attribuer leur conservation souvent parfaite à la nature du sol, formé d'une argile limoneuse, très-fine, très-douce, en même temps que très-compacte. La pièce la plus importante et la plus volumineuse de toutes est une urne cinéraire en verre, couleur de saphir, encore remplie de cendres et d'ossements, qui ont acquis, malgré l'incinération, un poids relativement considérable, dû sans

[1] On peut voir aussi la figure et la description des monnaies de Walincourt dans l'ouvrage de F. Poey d'Avant, intitulé *Monnaies féodales de France*, t. III, publié en 1862, p. 429, et pl. CLXI, 22. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

doute à certains objets jetés dans le bûcher avec le corps. Cette urne est carrée, surmontée d'un goulot cylindrique court, avec une anse méplate, coudée et dessinant des baguettes parallèles à la surface extérieure.

Dans une autre sépulture, qui doit être celle d'un marchand, on a recueilli trois mesures de capacité en terre grise, de forme cylindrique, avec un léger bourrelet à l'orifice; ces mesures, emboîtées les unes dans les autres, étaient contenues dans un vase hémisphérique à bord très-grand et rabattu en quart de rond, surmonté d'un engobe.

M. Durieux décrit nombre d'autres objets découverts à Beauvois et qui rentrent dans les catégories déjà connues, vases à libation, vases à parfums, lacrymatoires, coupes à boire, lampes, patères, gutturnium ou cruches, bouteilles, amphores et amphoridions, cuillers, anneaux, bulles, et enfin une vingtaine de monnaies de bronze d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Domitien, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien; aucune n'est postérieure au règne du dernier de ces princes. On a découvert en outre, au-dessous d'une tombe de deux mètres carrés solidement maçonnée, deux assises de colonnes de pierre, l'une simplement cylindrique, l'autre cylindrique aussi, mais munie d'une base carrée peu épaisse, sans amortissement ni empâtement. Ce cimetière suppose un village, une station romaine à peu de distance; et, en effet, M. Boucher avait relevé antérieurement, et consigné dans une notice encore inédite sur Beauvois, des vestiges variés et nombreux qui permettent de conclure en ce sens. Outre des poteries, des monnaies, des débris d'armes, des ustensiles divers recueillis sur plusieurs points du territoire de Beauvois et de Fontaine-au-Pire, commune limitrophe, on a constaté au chemin de Bévillers l'existence de substructions antiques, et à la ferme de Bezins d'autres substructions et même des vestiges de castramétation; ces derniers sont-ils assez accusés pour permettre de supposer qu'il y eut, sur les hauteurs de Bezins, un poste romain se reliant aux postes de Crévecœur et de Bertry?... Quoi qu'il en soit de ce point délicat, les découvertes faites tout à l'entour, dans un rayon d'une lieue, à Bethencourt, à Viesly, à Boussières, à Carnières, à Cattenières, à Wambaix, sont venues corroborer de plus en plus l'hypothèse d'un groupe important d'établissements stationnaires en cette région.

On peut lire avec grand intérêt l'étude intitulée *Bourgeoisie cam-*

Digitized by Google

brésienne au XVIe siècle. L'auteur, M. C.-A. Lefebvre, à défaut d'objets visibles et tangibles, s'est plu à reconstituer, au moyen d'inventaires et d'exécutoires des procureurs, des huissiers et autres officiers civils, le mobilier, le vestiaire et tout l'appareil de la vie pratique en usage chez les bourgeois cambrésiens de cette époque.

M. Adolphe Bruyelle continue fidèlement le *Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai*, qui est comme l'appendice ou le couronnement obligé de chacun des volumes de la Société d'émulation. Nous n'avons pas à relever les mentions de découvertes qui ont fait l'objet de rapports particuliers insérés dans la collection. A la date de juillet 1870, il a noté la trouvaille d'un chapiteau en pierre blanche, orné de feuilles d'eau formant volutes, dans un terrain de la rue Saint-Géry, sur l'emplacement de l'ancienne église de ce nom, d'abord consacrée à saint Vaast. En 1545, les chanoines de Saint-Géry, expropriés pour l'érection de la citadelle de Charles-Quint, vinrent s'établir à Saint-Vaast, apportant et imposant avec eux le vocable de leur saint. A la date de mars 1871 est consignée la double découverte de poteries romaines à Cambrai et de tombes gallo-romaines à Masnières : rien d'important. M. Bruyelle, dans son Bulletin, ne manque jamais d'associer aux données archéologiques proprement dites les renseignements relatifs à l'architecture contemporaine ainsi qu'au mobilier et à l'ornementation monumentale dans l'arrondissement de Cambrai.

Au moment où nous achevions ce résumé de la deuxième partie du tome XXXI, datée de 1872, on nous remettait la première partie du tome XXXII, forte de plus de 600 pages, qui ne fait que compléter les travaux de la Société pour cette même année 1872. Ce fait simplement énoncé est un assez bel éloge de l'activité toujours outenue et toujours féconde de la Société d'émulation de Cambrai.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

Tomes X, XI, XII, XIII, années 1868, 1869, 1870, 1871.

Les quatre volumes, de date déjà ancienne, dont j'ai à rendre compte aujourd'hui, ne me fourniront pas, malgré leur nombre et

Digitized by Google

leurs dimensions, la matière d'un ample rapport. L'Académie de Clermont, en effet, comme la plupart de ses sœurs de province, a un penchant beaucoup plus vif pour la littérature proprement dite, l'histoire et les sciences exactes et naturelles, que pour l'archéologie, et les *Mémoires* qu'elle publie sont la fidèle expression de ses sentiments.

Le tome X (année 1868) renferme une note intéressante de M. Agis Ledru sur la mise au jour d'une partie de l'établissement thermal romain du Mont-Dore. Lors de la construction de l'établissement actuel, en 1817, les fouilles pratiquées sur l'emplacement qu'il devait occuper avaient permis de reconnaître les principales dispositions de l'établissement antique, détruit dès l'époque de l'invasion des Visigoths en Auvergne, au ve siècle, et amené au jour trois vastes piscines, la partie inférieure des salles et des galeries qui les entouraient, ainsi que les restes d'un édifice que l'on suppose avoir été un temple. Ces premières fouilles avaient été arrêtées sur une ligne qui coupait obliquement et par le travers une grande piscine décorée de niches et de pilastres. Les nouveaux travaux, aujourd'hui en cours d'exécution, ont découvert l'extrémité sud de cette piscine, dégagé les niches, déblayé les escaliers, qui, du côté du sud, accédaient au bassin lui-même, enfin mis au jour la galerie transversale qui flanquait la grande salle de bains de ce côté.

Dans une autre partie des substructions, du côté de l'ouest, on a déblayé deux nouvelles salles, communiquant entre elles, dont la première a $3^m,80$ de long sur $3^m,43$ de large. Le sol est composé de deux rangs de briques superposées assis sur une couche de béton. A l'angle occidental est placée une vaste baignoire de $2^m,73$ de longueur sur $1^m,38$ de largeur et $1^m,55$ de profondeur, dont les parois verticales, construites en briques, avaient été revêtues de stuc vert, et le fond était dallé de marbre blanc. Cette première salle sert de vestibule à une seconde, de dimensions plus vastes, dont le sol est formé d'un double rang de grandes briques carrées, soutenues par de petits piliers de même matière. Dans les parties de murs encore debout sont pratiquées, à 40 centimètres environ au-dessous du sol, des ouvertures de 15 centimètres de côté, communiquant avec des cheminées verticales en briques, de dimensions semblables. Ces cheminées, ainsi que les piliers et les briques supérieures, portent des traces évidentes de fumée.

Je remarque, comme une singularité bien rare, que la note de

Digitized by Google

M. Ledru ne mentionne dans le résultat des fouilles aucune découverte d'objets mobiliers, tels que vases de terre ou de métal, armes, monnaies ou bijoux.

Il me suffira de mentionner les *Souvenirs archéologiques* de M. le docteur Vannaire, qui forment, dans le XIe volume (année 1869), toute la part de l'archéologie. Ce sont quelques notes très-succinctes, écrites au courant de la plume, à l'occasion d'une promenade dans les environs de Clermont et de Riom, et où l'auteur se donne la légitime satisfaction de conter en passant ce qu'il sait sur les lieux et les monuments qu'il rencontre en chemin. Il n'y a pas là matière à plus ample examen.

Le XIIe volume des *Mémoires* (année 1870) contient un travail de M. Mallay père, qu'il est de mon devoir de signaler comme un exemple à nos correspondants. Ce travail, intitulé *Classification des églises du diocèse de Clermont*, n'est pas autre chose que le répertoire archéologique du département du Puy-de-Dôme, mais borné à l'indication et à la description sommaire des monuments religieux. En tête du répertoire, M. Mallay a placé une courte introduction historique, dans laquelle il a fort à propos intercalé le texte des procès-verbaux de plusieurs visites pastorales se rapportant aux XVIIe et XVIIIe siècles. On sait quel intérêt présentent en général, au point de vue de l'archéologie et de l'histoire des arts, ces trop rares documents. Ce n'est point cependant par le nombre et la valeur des objets d'art dont ils signalent l'existence que se distinguent les procès-verbaux des visites de Massillon et de ses prédécesseurs; ce qu'ils mettent au contraire le plus en évidence, c'est l'incroyable misère, en plein règne de Louis XIV, des églises rurales de l'Auvergne, la plupart bâties en torchis, couvertes en chaume, et n'ayant pour tout pavement que la terre battue. En fait de mobilier, tout y manque; et, dans plus d'une paroisse, les pauvres curés sont obligés d'avouer qu'ils n'allument la lampe perpétuelle du Saint-Sacrement que les dimanches et les jours de fête, faute d'argent pour acheter de l'huile.

Le tome XIII (année 1871) est uniquement consacré à l'histoire contemporaine et à la littérature.

JULES MARION,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Dix livraisons formant les volumes VIII, IX et X, de 1868 à 1871.

Les recherches archéologiques sont nombreuses dans ce recueil. La plupart sont résumées dans un remarquable esprit critique : je veux dire qui se borne à rapporter les faits avec précision et se montre très-réservé en fait de conjectures; tendance excellente, méthode destinée à faire faire de sûrs progrès à la science archéologique. Voici l'indication des articles les plus saillants classés par ordre chronologique.

Le premier est consacré par M. le docteur Foulon à la description d'un atelier de pierres meulières de l'époque préhistorique situé dans la commune de Guérande, au lieu dit *Kramaguen*. Quelques-unes des meules rencontrées dans ce gisement avaient déjà été reproduites par la gravure (c'est l'auteur lui-même qui le dit), dans l'ouvrage *Le Tour du Monde*. M. le docteur Foulon en donne une reproduction lithographique plus exacte, plus scrupuleuse et d'autant plus intéressante qu'un atelier semblable, situé au bourg d'Avaux près de Besné, et qui paraît avoir été beaucoup plus considérable, a été détruit en 1858 pour les travaux du chemin de fer de Redon à Saint-Nazaire.

Le conservateur du musée d'archéologie de Nantes, M. Parenteau, décrit les cent cinquante-cinq objets de pierre, de bronze ou de terre cuite trouvés en décembre 1867 dans une fouille entreprise au jardin des plantes. Mais, comme à ce moment cette découverte excita vivement l'intérêt et les observations des archéologues, comme en outre la plupart des objets trouvés sont exposés aujourd'hui au musée, la section comprendra que je me borne à lui signaler l'article de M. Parenteau sans y insister.

Un Anglais, qui a longtemps habité Nantes et que connaissent ceux qui se sont occupés d'archéologie dans le département de la Loire-Inférieure, M. Lukis, a, dans un article accompagné de deux planches, entrepris de reproduire toutes les formes qu'affectent les dolmens, depuis le simple quadrilatère composé de quatre pierres posées à angle droit jusqu'au dolmen présentant la forme d'une croix à plusieurs croisillons. M. Lukis a réuni dix-sept plans différents de dolmens, mais a négligé d'indiquer l'emplacement de ces monuments. L'examen de ces plans amène naturellement une ques-

Digitized by Google

tion qui a son importance. A quoi doit-on attribuer la modification régulière et bien sensible de ces monuments du simple au composé? Faut-il y voir la preuve des progrès relatifs que faisait une civilisation bien rudimentaire encore chez les peuples qui les ont construits, ou bien cette modification n'est-elle qu'un indice de la différence des ressources ou des forces dont disposait chaque groupe de population? Chacun de ces éléments doit sans doute entrer dans la solution de cette question; et il paraît impossible d'attribuer uniquement à l'un d'eux les modifications que signale M. Lukis. Toujours est-il que l'auteur n'a pas cherché à satisfaire la curiosité du lecteur sur ce point. Il soutient enfin, d'une façon qui paraît bien absolue, une opinion hasardée, à savoir « que *tous* les dolmens *sans exception* furent des tombeaux enfermés autrefois dans des tumulus ». La règle ainsi posée est trop générale pour être exacte. En l'appliquant uniquement aux dolmens de l'ancienne Bretagne, elle peut être vraie; mais, dans d'autres contrées, il serait facile de citer des exemples de dolmens couronnant des tumulus qui l'infirment ou la contredisent complétement. M. Lukis ferait acte de prudence en y renonçant.

Les géographes du XVIIe et du XVIIIe siècle, Adrien de Valois et d'Anville, Walckenaer de notre temps, plaçaient à Coueron près Nantes l'*emporium* de *Corbilo*, dont parle Strabon et sur lequel César garde le silence. Cette question a préoccupé de nouveau les érudits contemporains, M. Bizeul notamment, qui ont tour à tour proposé soit Donges, soit Corsept, soit Saint-Nazaire, sans apporter autre chose que des conjectures à l'appui de leurs assertions. M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec reprend à nouveau l'étude de la question, et, à l'aide d'arguments parfois bien étrangers au sujet et plus nombreux que concluants, indique un petit village, Belon, situé entre Saint-Nazaire, Escoublac et Batz, comme l'emplacement de *Corbilo*. Je ne suivrai pas M. de Kersabiec dans les détours de son argumentation. Quelques fouilles opérées à Belon et couronnées de succès, la découverte d'un pan de mur, d'une substruction quelconque, vaudraient mieux, pour la soutenir, que de nombreuses pages de digressions. Ces découvertes restent encore à faire; et l'assertion de M. de Kersabiec, comme celles de ses devanciers, ne repose jusqu'à présent que sur des hypothèses.

Quant à cette hypothèse même, il est bien difficile d'admettre que Corbilo occupât l'emplacement du Belon actuel, en songeant à sa

Digitized by Google

situation sur une côte entièrement découverte, sur un rivage en pleine mer et sans aucune défense, et en se rappelant le soin avec lequel les populations gauloises abritaient leurs ports assez loin de l'embouchure des fleuves, les défendant contre une surprise par les derniers promontoires des cours d'eau et par la distance même qui les séparait de la pleine mer.

Le second travail de l'auteur sur le *Gibet de la Trémissinière* est préférable à celui de Belon. M. de Kersabiec entre nettement dans le domaine des faits. Les vestiges de ces fourches patibulaires se trouvent dans le parc du château de la Trémissinière, à deux lieues de Nantes, en face du confluent du Cens et de l'Erdre. Ils se composent de trois piliers plantés sur une ligne droite, dont deux conservent toute leur hauteur (8 mètres), et dont le dernier, rasé au niveau du sol, laisse apercevoir ses fondations. Je ne crois pas qu'il existe en France de ruines semblables dans un pareil état de conservation. M. de Kersabiec en signale une autre à Saint-Servais, sur la route de Saint-Nazaire à Guérande, au delà d'Escoublac; mais cette ruine se borne à un seul pilier n'ayant plus qu'un mètre ou deux d'élévation. Le mode très-rudimentaire d'assemblage des pierres des piliers permet difficilement de fixer la date de leur construction. M. de Kersabiec ne pense pas qu'elle remonte plus haut que la seconde moitié du xve siècle et que le règne du duc François II. N'ayant pas vu ces curieux vestiges, je ne puis contrôler l'opinion de M. de Kersabiec.

L'auteur, en terminant, recherche l'origine du nom de la *Trémissinière*, et y reconnaît avec raison une élision et une corruption du nom de *Tour Meschinière*, que portait en 1569 un fief d'où a été distrait le domaine actuel. Poussant plus loin ses recherches étymologiques, il suppose que le mot *Meschinière* est à son tour une corruption des mots *Mesche ignée*, et que la tour Meschinière, qui existe encore et dont M. le docteur Foulon a donné la description sous le nom de tour de Petite-Belle-Isle, était jadis un fanal, une station télégraphique à feu. Je doute que nos collègues de la section d'histoire et de philologie acceptent cette étymologie, que je leur laisse le soin de discuter.

La visite et le travail de M. de Kersabiec datent de 1869. A cette époque le domaine de la Trémissinière était à vendre, et l'auteur appréhendait que le futur acquéreur ne démolît ces deux piliers. Ces craintes ne se sont pas confirmées. Une lettre qu'a bien voulu

Digitized by Google

m'adresser M. le président de la Société m'annonce que « les fondations du troisième pilier ont été enlevées, mais que les deux piliers décrits par M. de Kersabiec subsistent toujours avec leurs masses colossales revêtues de lierre séculaire. »

Deux articles sont consacrés par MM. le baron Louis des Dorides et Parenteau à des fouilles faites à Voultegeon ou Voultegon (l'ancienne *Vultaconnum*), arrondissement de Bressuire, et à Ségourie, près du bourg de Fief-Sauvin, où l'auteur place l'ancienne station de *Segora* de la Table théodosienne. Des fragments d'éperon, des gaînes de couteau, des fers de lance, des anneaux, des fibules, des tiges de moirs, des épées, méritent d'être signalés comme résultat, mais n'ajoutent aucun document nouveau à ceux que l'on possède déjà par suite de découvertes semblables faites journellement.

La plus importante que M. Parenteau ait constatée à *Segora* est celle d'un *oppidum* fermé à la gorge par un talus de cent quinze mètres de longueur; ce talus est perpendiculaire à la rivière d'Èvre. Les poutres des murailles qui butaient le talus et les fiches qui reliaient ces poutres les unes aux autres sont encore en place.

Le résultat le plus important de ces fouilles, c'est de confirmer l'opinion déjà émise par la Commission de la carte des Gaules sur l'emplacement de *Segora* et de lui donner un plus grand caractère de certitude. Suivant la Table théodosienne, *Segora* était placée entre Poitiers et Nantes. Danville avait indiqué les environs de Bressuire, mais avec une certaine réserve et en proposant une modification au chiffre indicatif de distance qui figure sur cette table. La désignation de M. Parenteau est plus conforme à la leçon originale. Elle s'appuie, en outre, sur des découvertes importantes et sur une similitude de nom dont il est difficile de ne pas être frappé.

Enfin, à propos de la découverte de deux tours, celle de Treveday près d'Escoublac et celle de Petite-Belle-Isle dans le domaine de la Trémissinière, on relit avec intérêt le travail de M. le docteur Foulon sur ce qu'il appelle la télégraphie gallo-romaine, qui pourrait bien n'être qu'une télégraphie carolingienne. L'auteur en avait déjà donné lecture dans la séance de la Sorbonne du 30 mars 1869. Ce travail ayant été analysé par M. Chabouillet dans le compte rendu de nos séances (tome IX, année 1869, page 345), je n'ai à y revenir que pour confirmer la conclusion de notre savant et judicieux secrétaire, et féliciter, en terminant, l'auteur « de n'avoir pas pré-

Digitized by Google

tendu élever ses hypothèses à l'état de vérités démontrées». Il faut souhaiter à la Société archéologique de Nantes de rester fidèle à ce programme.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.

Tome V, années 1868-1869.

Nous ne parlerons que sommairement de la première partie de ce volume, dont la date est déjà bien ancienne. Aussi bien l'archéologie n'y compte que quelques petits mémoires qui ont plutôt l'apparence de simples notes. Dans la livraison de l'année 1865, nous trouvons un détail assez curieux. M. L. Hardy a reconnu, dans la chapelle de Saint-Martin-des-Champs, paroisse de Méré, l'existence d'une cheminée dans la nef, auprès des fonts. Le même savant décrit l'église de Tinchebray, près de Mortain, qui est particulièrement intéressante par les fortifications dont elle est encore pourvue. Le chœur seul subsiste aujourd'hui, la nef ayant dû être démolie depuis une quarantaine d'années pour agrandir la place du bourg; il est purement roman et flanqué de transepts bâtis au siècle suivant; plus tard, on a surélevé le mur de ces transepts en ménageant des meurtrières dans la nouvelle construction et en établissant des machicoulis dans les angles : ce sont des tourelles courtes et carrées, établies en saillie, chacune posant sur trois corbeaux de granit; entre eux existe un vide ménagé pour laisser jeter d'aplomb de gros projectiles sur les assaillants.

Le château de Tinchebray n'existait déjà plus au XIVe siècle, ce qui semble expliquer les travaux de fortifications exécutés plus tard à l'église de ce bourg, probablement à l'occasion de la guerre des Anglais, qui se fit si sérieusement sentir dans ces parages.

Mentionnons encore la note de M. Roessler sur la découverte d'un buste antique parfaitement exécuté, à la Fresnaye, près de Lillebonne. La tête est d'un beau dessin, surmontée d'une tour octogone sur laquelle on a simulé quatre fenêtres; les cheveux, séparés sur le milieu du front, retombent en boucles abondantes; les yeux sont figurés sans prunelles. M. Roessler y reconnaît l'image de Cybèle, et il fait remarquer que Montfaucon a publié un dessin analogue

Digitized by Google

d'un buste de Cybèle trouvé dans les ruines d'une tour voisine de l'église Saint-Eustache de Paris [1]. Auprès de ce buste, on a recueilli une fiole en terre jaune et une anse de vase en verre.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Année 1872-1873, 1 vol. in-8° de 220 pages.

La Société académique de la Marne, qui siége à Châlons et compte parmi les plus anciennes compagnies savantes de France, puisqu'elle date de l'année 1756, n'est pas riche en travaux, si nous en jugeons par le mince volume qui nous est soumis. Il se compose de quelques courts rapports sur les chemins vicinaux, sur la préservation des vignes contre la gelée, sur la nouvelle école antibiblique, etc. L'archéologie y est représentée par deux rapports de M. Auguste Nicaise : l'un au nom de la Commission chargée de visiter les grottes préhistoriques de Coizard-Joches; l'autre au nom de la Commission permanente d'archéologie, sur le programme et le but de cette commission. Nous ne dirons rien du premier, puisque nous avons traité devant vous cette question au sujet du mémoire de M. Joseph de Baye; mais M. Nicaise, qui s'est acquitté avec succès de sa mission, insiste sur un point qui nous paraît douteux : il conclut, d'après la situation des grottes préhistoriques à mi-côte des collines de la Champagne, à un goût prononcé de ces antiques populations pour les grands spectacles de la nature. Il appuie son opinion sur l'examen des crânes conservés dans les vitrines du musée de Baye, qui lui semblent, par leur conformation, avoir appartenu à des créatures intelligentes, « susceptibles de concevoir des impressions morales d'un ordre élevé. » C'est entrer dans une voie de suppositions hypothétiques qui peuvent être vraies, mais qui ne nous paraissent pas assez clairement prouvées par les indices de l'existence exclusivement primitive de nos pères.

L'autre rapport constate une excellente détermination de la Société de la Marne, détermination qui doit produire de précieux ré-

[1] Il s'agit ici du célèbre buste de Cybèle conservé au Cabinet des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

sultats. La Commission permanente d'archéologie a pour but de créer un musée départemental destiné à recueillir tous les objets provenant du sol de l'ancienne Champagne, de stimuler les fouilles dans ces régions, dont les entrailles sont si riches, et à récompenser par des primes les ouvriers fouilleurs et par des médailles les collectionneurs locaux. Seulement, M. Nicaise a adopté un principe qui paraîtra probablement très-arbitraire. Il déclare que «la science archéologique n'a d'autres limites que le berceau et les origines de l'humanité», et que «l'archéologie proprement dite finit au IXe siècle de notre ère, c'est-à-dire avec l'époque carlovingienne». Il nous semble que cette limitation de l'archéologie proprement dite ne saurait être acceptée. Vous remarquerez que l'imprimeur a probablement commis une faute typographique, car il fait dire à l'auteur que l'époque carlovingienne finit au IXe siècle au lieu du Xe; nous n'ignorons pas, en effet, que le dernier carlovingien n'a été remplacé par Hugues Capet qu'en 987.

L'initiative de la Société de la Marne est des plus dignes d'encouragement et fait réellement honneur à ses membres. Nous ne pouvons que les engager à persévérer dans cette voie; seulement nous leur conseillons de ne pas borner leurs collections à la chute de la seconde race de nos rois, mais d'admettre dans les vitrines du musée départemental les objets rares et curieux jusqu'au XVIIIe siècle.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité,

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Nouvelle série, t. VI. Toulon, 1873, 1 vol. in-8° de 484 pages, avec planches.

M. Robert Reboul consacre une étude détaillée à une famille de verriers provinciaux qui méritait, en effet, d'être tirée de l'oubli. Il s'agit de la famille de Ferry, l'une des plus anciennes familles de la Provence; et à ce propos, en mentionnant la noblesse de cette maison, l'auteur a le bon sens de faire justice du préjugé qui attribuait à la verrerie le privilége d'anoblir ceux qui se livraient à cette industrie. Ce préjugé date de loin, mais il y a longtemps aussi qu'un arrêt de la cour des aidès de Paris y avait mis bon ordre; cet arrêt, daté du mois de septembre 1597, porte que, «à l'occasion de l'exercice et

Digitized by Google

du trafic de verrerie, les verriers ne peuvent prétendre avoir acquis le degré de noblesse, comme aussi les habitants des lieux ne peuvent prétendre que les verriers fassent acte de dérogeance à la noblesse.» Voilà la vérité : la verrerie n'anoblissait pas, mais elle ne constituait pas non plus acte de dérogeance.

Jean de Ferry était un gentilhomme habitant Ganta, près de Nole, dans la Pouille, en 1350, et l'un de ses descendants, nommé Benoît, suivit René d'Anjou quand ce prince dut se réfugier en Provence, où il lui concéda des lettres d'exemption de toute sorte pour la verrerie qu'il établit entre le village de Goult et l'abbaye de Valsainte. Toute sa descendance se consacra à cette industrie. En 1476, le roi René nomma Nicolas de Ferry, fils de Benoît, son verrier en titre d'office, et nos rois confirmèrent constamment les priviléges octroyés par René d'Anjou. Les trois enfants de Benoît formèrent trois branches : deux restèrent en Provence et une passa en Dauphiné pour se réunir plus tard aux précédentes; toutes fournirent des personnages considérables à titres divers, des officiers distingués, et contractèrent de brillantes alliances, notamment à deux reprises avec la maison de Simiane. Mais ces trois branches se subdivisèrent en un nombre prodigieux de rameaux, dont plusieurs comptent encore des représentants; toutes se consacrèrent à la verrerie, et, après le travail de M. Reboul, on ne peut contester que le développement de cette industrie, sinon sa création absolue en Provence, appartient aux Ferry. A la fin du XVIe siècle, une autre famille italienne, celle d'Escrivan, noble également, vint se livrer à l'industrie de la verrerie en Provence, principalement à Toulon et aux environs; ses descendants sont encore verriers.

M. Octave Teissier étudie l'histoire des agrandissements des fortifications de la ville de Toulon; c'est un travail d'autant plus curieux qu'on y voit de près combien ont été humbles les commencements de notre grande cité maritime. On ne saurait effectivement rien trouver de plus modeste que les origines matérielles de Toulon. Quelques centaines de cultivateurs réunis à égal nombre de marins constituèrent le premier noyau de la population toulonnaise. Pendant plusieurs siècles, les chefs de famille formant un conseil de prudhommes, *probi homines*, administrèrent ce petit bourg maritime, qui tenait tout entier dans l'espace occupé aujourd'hui par une demi-douzaine de rues.

En 1549, Toulon avait encore, dit M. Teissier, l'apparence d'un

Digitized by Google

village. Mais peu d'années après, les faubourgs groupés autour de la petite cité du moyen âge avaient pris un tel dévoloppement, qu'il fallut songer à les englober dans une nouvelle enceinte. D'ailleurs, les vieux remparts tombaient en ruines, et il était urgent de les remplacer. Un ingénieur provençal, nommé Saint-Remy, qui jouissait alors d'une grande réputation, fut envoyé à Toulon par Henri II, « pour faire le pourtraict en exemplaire des nouveaulx foussés, murailles, bellovards et plattes-formes requises pour la tuition et défense de ladicte ville et le port d'icelle. » Ce projet, modifié en 1585 par l'ingénieur Heruelles, ne fut exécuté que quatre années plus tard par le capitaine Pierre Hubac, « en se conformant aux instructions de l'ingénieur, » dont le nom n'a pas été conservé; ce passage d'une ordonnance de la municipalité dément clairement l'assertion de Nostradamus, qui attribuait à Hubac l'initiative du travail : « Pierre Hubac, dit-il, homme de quelque entendement, originaire du lieu, traça pour lors le premier dessin des fortifications, tel qu'il fut presque de point en point suivi et continué jusques en l'estat qu'on le void pour le jourd'huy, du costé de terre, à cinq bastions et deux portes. »

A cette époque, les plans linéaires étaient peu connus; Hubac n'eut que des « pourtraicts », mais il en avait en nombre, car l'inventaire de ses biens, dressé après sa mort, le 17 avril 1595, porte que « à la chambre de plain-pied s'est trouvé un banc de noyer à caisse, n'y ayant que des pourtraictz et des brouillards de papier ». A défaut de ces documents qui ont disparu, M. Teissier, pour déterminer la ligne des fortications de 1589, s'est servi du procès-verbal de réception des travaux exécutés à cette époque, dont une copie existe dans les archives de la ville. L'enceinte de Toulon était à peu près achevée en 1596, mais la construction du port ne commença qu'en 1600, en vertu d'un arrêt de la cour des comptes de Provence, daté du 30 juin 1599, prescrivant aux conseils de conserver, dans la partie ouest de la darse, le terrain pour l'établissement du « magasin royal ». Deux bastions semblables à ceux de la place devaient défendre le port, mais l'ingénieur Raymond de Bonnefons en modifia le système définitif suivant un plan qui inspira plus tard à Vauban l'appréciation suivante : « La clôture en est simple et en assez mauvais état, quoique le dessin est fort excellent et fort bien exécuté en premier lieu. » Ce port militaire rendit les plus grands services sous le ministère de Richelieu, mais il devint promptement

Digitized by Google

insuffisant, et, dès l'avénement de Colbert aux affaires, les intendants de la marine eurent à lui soumettre de nouveaux plans. Le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, et le célèbre sculpteur Pierre Puget présentèrent simultanément deux projets au ministre, qui se contenta d'abord, au grand déplaisir de Clerville, d'accepter une partie des constructions proposées par Puget. Vauban, qui créa définitivement l'arsenal quelques années après, adopta une grande partie du système du sculpteur, qui le premier songea à créer le second port, tandis que Clerville et les autres ingénieurs se bornaient à élargir l'ancienne darse en prolongeant les établissements à l'intérieur au lieu de les aligner le long de la mer. L'arsenal dit de Vauban est demeuré intact jusque dans ces dernières années; la création d'annexes considérables, en en quadruplant l'étendue, en a profondément modifié la physionomie primitive.

Le concours d'archéologie a fourni d'intéressants mémoires à la Société du Var; il avait pour but de faire un résumé énonçant les résultats des découvertes faites dans les Alpes-Maritimes au point de vue de l'humanité primitive; nous connaissons trop bien les travaux de l'auteur couronné, M. Rivière, pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Deux autres mémoires ont été présentés : l'un conclut à l'existence de cinq époques distinctes pour constater les progrès de l'homme; l'autre entreprend l'étude des *habitats* des Saliens, dont les débris cyclopéens lui paraissent annoncer un peuple primitif. L'auteur décrit l'*habitat* celtique de la montagne Sainte-Eulalie, près de Velany; il a trouvé au bas deux statues en calcaire coquillé, des tas de tessons, de poteries, de dents, d'ossements humains.

L'Académie a également couronné une monographie très-remarquable du couvent de Saint-Maximin, histoire, organisation particulière, monuments et pièces justificatives. Nous ne parlerons que de la troisième partie; les bâtiments monastiques de Saint-Maximin présentent un bel ensemble : le style correspond à celui de l'église; les deux œuvres sont bien contemporaines et sortent bien de la même inspiration. Les grandes voûtes ogivales qui recouvrent les salles et les galeries de droite sont coupées de nervures simples, et leurs arcs robustes reposent sur des culs-de-lampe engagés dans le mur. Les fenêtres des salles au nord ont la même forme que celles des bas-côtés de l'église, les mêmes ornements, et comme elles sont divisées par un meneau vertical qui soutient deux arcs trilobés,

Digitized by Google

surmontées d'une quartefeuille inscrite dans un cercle. La description de l'église constitue une excellente étude; elle offre d'autant plus d'intérêt qu'elle présente une grande homogénéité de style, bien extraordinaire à cause du long espace pendant lequel la construction s'est prolongée.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NOYON.

Comptes rendus et travaux lus aux séances, t. I, II et III. 3 vol. in-8° avec planches, 1862-1863.

La section n'a pas encore eu à s'occuper des travaux du Comité d'archéologie de Noyon, lequel justifie amplement son titre. La Société s'est constituée en 1856, et ses deux premiers volumes comprennent les années 1856-1865; ils sont, ce nous semble, trop anciens de date pour en parler aujourd'hui avec détails; ils se composent d'ailleurs d'un trop grand nombre de petits mémoires pour qu'il soit possible de s'y arrêter; nous y remarquons les noms d'actifs collaborateurs qui prouvent, à notre grande satisfaction, qu'aux environs de Compiègne et de Noyon le goût des recherches historiques est largement développé.

Nous signalerons dans le dernier volume l'*Armorial des évêques de Noyon*, par M. de Marsy; il comprend trente-neuf noms et par conséquent autant de blasons, depuis Étienne de Nemours, élu en 1188, jusqu'à Louis de Grimaldi, que la Révolution surprit à Noyon. Ce relevé serait intéressant à posséder pour tous nos diocèses; il permettrait, en effet, de reconnaître plus facilement si dans les anciens monuments il n'y pas de traces de souvenirs des prélats. M. de Marsy s'élève contre les auteurs qui ont inventé des blasons fantaisistes pour les époques les plus reculées; il ne fait dater l'usage des écussons que de l'époque des croisades, et ne trouve pour les évêques de Noyon de blason certain qu'à dater d'Étienne de Nemours. Chaque nom est accompagné de la description de l'écusson, avec quelques courtes indications sur les familles des évêques et des notes historiques excessivement succinctes. M. de Marsy a également recueilli tous les sceaux des évêques de Noyon qu'il a pu rencontrer, c'est-à-dire vingt-six; trois appartiennent à des prédécesseurs d'Étienne de Nemours; le plus ancien est celui de Walbert, appendu

Digitized by Google

à une charte de 933, rendue en faveur de l'abbaye de Saint-Éloi; l'évêque y est représenté dans un ovale, revêtu de ses habits pontificaux, avec la légende : *Sigill. Walbti. Noviom. Tornacensis epi.* Mabillon cite ce sceau comme le plus ancien sceau épiscopal portant une effigie de prélat.

Dans le troisième volume, les mémoires sont moins nombreux, mais aussi plus étendus. M. de Grattier y traite la campagne de César contre les Bellovaques. M. Mazière y étudie le Noyonnais au point de vue géographique; c'est un travail important. Le Noyonnais confinait au Vermandois, au Laonnais, au Soissonnais et au Beauvoisis; la plus ancienne mention est relatée dans un diplôme de Clotaire III, confirmant un échange entre l'évêque Mommolin, de Noyon, et saint Bertin, abbé de Sithien, pour des biens *in pago Noviomagense.*

Le *pagus* gaulois dont le territoire est représenté par le Noyonnais est connu seulement dans sa forme latine, *Noviomisus*, et à ce sujet M. Mazière ajoute que, sous cet aspect étranger, sa nationalité apparaît dans le préfixe *Novio*, qui se retrouve en effet dans les noms des trois villes gauloises mentionnées par César chez les *Suessiones*, les *Ædui* et les *Biturigi*. M. Mazière soutient également l'ancienneté du chef-lieu du *pagus* qui en prit le nom : dom Grenier a prétendu que Noyon devait son origine à un camp romain; mais *Noviomagus* existait positivement avant l'installation d'une colonie des *Batavi* dans le *pagus;* or cette migration n'a pu avoir lieu que vers la fin du IIIe siècle, et l'itinéraire d'Antonin indique *Noviomagus* comme une des stations de la voie de Reims à Amiens, construite par Septime-Sévère et Caracalla. M. Mazière recherche ensuite à quelle *civitas* appartenait le *Noviomisus*, et l'enlevant successivement au Soissonnais et au Vermandois, il pense, bien qu'avec certaines hésitations, pouvoir le rattacher à la *civitas Bellovacensis;* il base tout son raisonnement sur un mot de César : après la prise d'Alesia, César cantonna deux légions *in Remis, ne quam a finitimis Bellovacis calamitatem accipiant.* M. Mazière, partant de ce fait que, les Rémois et les Beauvoisiens étant limitrophes, ils ne pouvaient l'être qu'autant que le *Noviomisus* aurait dépendu de la *civitas* des *Bellovaci*, et le *Laudinisus* de la *civitas* des *Remi*, ces deux *pagi* se confinant, et les *Remi* et les *Bellovaci* étant séparés sur tous les autres points par les *Suessiones*. Nous reproduisons la proposition de l'auteur sans la

Digitized by Google

défendre ni la combattre, en ajoutant que lui-même a partagé longtemps l'opinion de ceux qui rattachent le *Noviomisus* au Vermandois.

C'est sous Auguste ou sous ses premiers successeurs que le *Noviomisus*, si l'on accepte cette version, fut distrait du Beauvoisis et réuni à la cité gauloise du Vermandois, pour constituer la cité gallo-romaine du même nom dont elle dépendit toujours depuis. La preuve s'en trouve dans ce fait que, aussi haut que l'on remonte, on voit le Noyonnais compris dans l'évêché de Vermand-Noyon, évêché et *civitas* gallo-romains ayant, on le sait, la même circonscription territoriale. Pendant la domination romaine, ce *pagus* ne paraît avoir subi aucune modification. Il devint comté sous les Mérovingiens, en conservant les mêmes limites, et subsista sous ce nom jusqu'au xe siècle seulement. A ce moment, il subit un démembrement complet, et le Noyonnais se trouva former quatre circonscriptions principales : la châtellenie de Chauny, qui apparaît, en 945, occupée par un nommé Bernard, qui la remit au comte Albert de Vermandois; la châtellenie de Thourotte, appartenant déjà, au xe siècle, au comte de Senlis; la châtellenie de Choisy, appartenant à la maison de Vermandois, mais qui paraît postérieure aux deux précédentes; enfin le comté-pairie de Noyon, qui remonte vraisemblablement au roi Hugues Capet, et aurait été constitué, en l'année 987, au profit de l'évêque Lyndulphe.

M. l'abbé Maillet a fait exécuter des fouilles à Gury; elles ont amené d'abord la reconnaissance d'une chaussée, qu'il indique sinon comme romaine, au moins comme très-ancienne; elle a une largeur uniforme de 6 mètres, avec un empierrement régulier de 41 centimètres d'épaisseur, reposant sur une couche de sable de 1 mètre, destinée à isoler la chaussée du sous-sol excessivement marécageux. Cette chaussée se dirigeait de l'est à l'ouest : à l'est, aboutissant à un point entre Coucy et Soissons; à l'ouest, coupant la voie de Bavay pour se diriger vers Montdidier et ses environs. Des tombes assez nombreuses ont été trouvées dans la même commune, sur la déclivité méridionale de la montagne où est située l'église. Ces tombes sont juxtaposées, très-serrées l'une auprès de l'autre; elles sont en pierre tendre, d'un seul morceau; les ossements y étaient bien conservés, mais dans une seule on a pu recueillir un objet, une espèce de coutelas qui paraît de l'époque mérovingienne; les sépultures sont orientées; elles s'étendent, également serrées, sur une très-grande

Digitized by Google

étendue de terrain, où l'on recueille souvent des fragments de tuiles romaines et de poteries gallo-romaines.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS.

2e série, tome VI.

M. Sabatier décrit une maison, qui ne manque pas d'élégance, située à Béziers, sur la place Saint-Félix. La majeure partie de la construction date de l'an 1539, comme l'indiquent les chiffres inscrits sur des clefs d'arcades. Une tour pentagone qui renferme l'escalier présente les caractères de la dernière période gothique. L'ornementation est très-simple. Aucun détail de sculpture ne réclame une mention particulière.

La chronique archéologique, interrompue par les événements de 1870 et 1871, a repris son cours grâce au zèle de M. Nouguier. C'est là que se trouvent enregistrées les découvertes d'antiquités qui se produisent encore fréquemment sur le territoire de Béziers. Un vase en terre, contenant sept cent cinquante pièces gauloises d'argent, a été recueilli au mois de janvier 1872. La Société a pu en acquérir cinquante-cinq. Elles sont anépigraphes, marquées de têtes grossières ou d'emblèmes défigurés, et paraissent devoir être attribuées aux Volces Tectosages d'après le système de classement généralement adopté. Le musée récemment établi dans le beau cloître de Saint-Nazaire a fait son profit de quelques inscriptions funéraires antiques et de quelques débris d'architecture romaine.

M. Nouguier publie aussi une étude sur plusieurs de ces petites églises romanes du midi de la France, si simples à la fois et si élégantes. Il faudrait avoir les monuments sous les yeux pour discuter avec l'auteur la précision de ses appréciations. Je dois dire qu'elles m'ont paru le plus souvent fondées sur un examen attentif de la construction et de l'ornementation. Il me permettra seulement de l'engager à ne pas accepter sans restriction le système qui consiste à reporter aux temps carolingiens des monuments jusqu'ici attribués aux XIe et XIIe siècles. L'ancienne cathédrale de Béziers,

Digitized by Google

moitié temple et moitié forteresse, a été, de la part de M. Nouguier, l'objet de judicieuses observations. Nous avons admiré comme lui les excellentes figures de l'ancienne et de la nouvelle loi, autrement la synagogue et l'église, sculptées sur la façade occidentale de cet édifice; mais nous ne croyons pas que le choix de ces personnages ait été déterminé par la présence à Béziers d'une colonie juive. On retrouve ces mêmes figures à Paris, à Saint-Denis, à Amiens, à Rouen, et dans bien d'autres églises, et les Juifs n'y sont assurément pour rien. La plupart des planches annexées au travail de M. Nouguier sont convenablement exécutées et très-suffisantes pour l'explication du texte; mais il s'y trouve des séries de modillons, notamment un abbé portant rabat, que nous avons regretté d'y rencontrer.

Le Comité s'est souvent élevé contre l'abus du néologisme. Que dira-t-il de la *sépulcrologie* française qui a obtenu le laurier d'argent à la distribution des prix de la Société de Béziers? L'ouvrage est bon sans doute; le titre nous paraît bizarre et prétentieux.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur une demande de la Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

La Société pour l'étude des langues romanes, dont le siége est à Montpellier, annonce l'intention de publier les chants populaires appartenant aux pays de langue d'oc. Par une lettre du 10 avril 1874, elle a demandé à M. le Ministre de l'instruction publique l'autorisation d'emprunter et de faire déposer à la bibliothèque de Montpellier, afin de s'en servir pour cette publication, les dossiers de trente-neuf départements énoncés dans la demande.

On fait remarquer d'abord que la publication des *Poésies populaires de la France*, ordonnée en principe par le décret du 12 septembre 1852, n'a jamais, malgré des retards dus à diverses causes, été abandonnée, ni par l'administration, ni par le Comité. Les envois des départements, très-nombreux pendant les années 1856-1857, ont donné lieu alors à des analyses et à des travaux dont les résultats ont été consignés dans le *Bulletin du Comité de la langue, etc.* Depuis ce temps, jusqu'au jour même où nous parlons, ces envois, quoique plus rares, n'ont pas cessé de se produire, d'être analysés dans la *Revue des Sociétés savantes* et déposés dans les archives du Comité.

Mais tous ces documents, auxquels il faut ajouter une collection de 285 chants, offerte au Comité par un de ses membres, ont été, par celui d'entre nous qui avait été chargé de cette tâche laborieuse, groupés suivant la division par classes, adoptée par le Comité et

Digitized by Google

exposée par M. Ampère dans ses remarquables *Instructions*, en telle sorte qu'il serait aujourd'hui très-difficile, sinon impossible, de reconstituer les dossiers suivant leur provenance, comme l'exigerait la demande de la Société pour l'étude des langues romanes.

Par ces motifs, la section d'histoire et de philologie pense que les documents dont il s'agit doivent rester où ils sont et dans l'ordre où ils ont été classés, pour servir à qui de droit, le Ministre étant toujours maître d'en autoriser sur place la communication à la Société pour l'étude des langues romanes, comme à toute autre personne. Seulement la section constate que l'un des deux membres désignés par elle-même pour la publication des *Poésies populaires de la France*, en vue de laquelle il a personnellement recueilli de nombreux matériaux, déclare n'avoir pas cessé de s'en occuper, et s'engage à se mettre en mesure dans un bref délai de réaliser les vues et d'utiliser les recherches du Comité.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Notes sur un Mystère représenté à Toulon en 1333.

Communication de M. Albanès, docteur en théologie.

Les documents communiqués par moi au Comité sur deux *Moralités* jouées dans le département du Var, au xve siècle, ayant paru dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], je crois devoir les compléter par les notes suivantes sur un Mystère représenté à Toulon, en 1333, c'est-à-dire un siècle et demi avant lesdites Moralités. Outre l'intérêt que lui donne une date si reculée, ce nouveau document offre, de plus que les autres, d'abord l'idée générale du Mystère et de ses divisions, ensuite l'indication détaillée des personnages qui y figuraient, et finalement les noms des Toulonnais qui en remplirent les rôles.

Le Mystère dont nous parlons ne s'était pas astreint à l'unité de temps ni de lieu, puisqu'il se composait de deux parties, ou de deux actes distincts, séparés l'un de l'autre par un certain nombre

[1] 5e série, tome VII, p. 506.

Digitized by Google

d'années. Au premier acte, on commence par représenter la jeunesse de la sainte Vierge et sa demeure dans le temple; à cette époque se rapportent les personnages de Joachim, Anne, Isacar, Marie jeune, etc., et probablement aussi cette troupe de jeunes gens, *Juvenes*, qui n'a pas d'autre raison d'être que de faire cortége à la jeune Marie.

Le second acte, qui était le corps du Mystère, figurait la naissance du Sauveur, l'adoration des Bergers, la venue des Rois, Hérode et sa cour, la consultation adressée aux Docteurs de la loi pour savoir où devait naître le Messie, et le Massacre des Innocents. L'action était passablement compliquée; elle ne comprend pas moins de soixante-dix personnages.

Les principales familles de Toulon tinrent à y paraître par quelqu'un des leurs, et se partagèrent les principaux rôles. La liste comprend en effet les Amilhau, les Fresquet, les Thomas, les Dolmet, les Cristiani, les Thoron, les Pavès, les Valserre, les Muradour, les Segnier, les Tassy, les Gardane, les Silvestre, dont on retrouve si souvent les noms dans les annales de cette ville.

Nous avons dit que le Mystère fut représenté en 1333, et nous ajoutons qu'il dut l'être à la Noël de cette année : cela résulte des circonstances suivantes. La liste des personnages que nous reproduisons nous a été fournie par un registre de J. Pavès, notaire de Toulon; c'est le protocole sur lequel il recueillait, en 1333, les notes sommaires dont il se servait ensuite pour composer ses actes. Notre document ne porte aucune date; mais ceux qui le précèdent sont des 20, 21, 22 décembre, et ceux qui viennent après sont du mois de janvier suivant. Nous concluons de là que les fêtes de Noël de cette année furent l'occasion qui donna lieu à la célébration de ce Mystère.

Ce dut être une solennité populaire peu commune, car nous n'avons pas rencontré de traces d'un fait semblable; et, s'il s'est renouvelé, nous doutons beaucoup que cela se soit fait avec tant d'appareil et en mettant en mouvement tant de monde.

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Digitized by Google

Personnages d'un Mystère représenté à Toulon en 1333.

Joachim	Dñs. Raymundus Rogerii.
Anna	Dñs. Stephanus Fulco.
Maria juvenis.—Et in magna etate	Loyso — Amiliavus juvenis.
Isacar, custos domicellarum Templi	Dñs. R. Fresqueti.
Abiatar	Jacobus Thomas.
Angelus, cantando.	(En blanc.)
Gastapa, nuncius	R. Fresqueti.
Juvenes	G. Dolmeti. P. Ymberti. G. Crestiani. R. de Thorono. P. Paves. Johannes Valcerra. P. Murador. Johannes Frerilhon. Hugo Pellicerii. Anthonius Senherii. Johannonus dñi. epi. B. Ruphi.
Alter angelus.	
Josep	Mag^{r} Johannes cantor.
Anastasia	Vincentius Romani.
Tertius angelus.	
Sint ibi Judei.	
Zaël	Hugo Calaphati.
Salome	Mayorgonas.
Pastores, ut supra.	
Symeon	Johannes Jacobi.
Gaspar Rex	P. Tacil.
Miles suus	G. Grassa. Hugo Gasqueti.
Belthesar	Johannes de Thorono.
Miles suus	Phelippotus. Is. de Bastida.
Melcheson	Rostagnus Amati.
Miles suus	G. Bosserii. R. de Bastidà.
Herodès cum suis gentibus.	
— Herodes	Jacobus Raynaudi.
Filius suus	Is. Fresqueti.
Milites	P. Thomas. Jacobus de Insula. Stephanus de Ulmeto. Rostagnus Adami. Jacobus Folrani. Johannes Janselmi.
Armati	Gauterius de Arelate. P. Barnaudi. G. de Valclusa. G. de Arelate. B. Faraudi. Fulco Romanhani. G. Grinoni. G. Soliati. Johannes Cauthena (*plus quatre noms illisibles*).

(Fiat disputatio sapientum.)

Digitized by Google

Puer, filius virginis ..... Filius B. de Gardana.
Arthaleus, filius Herodis.
Alter nuncius.
Diaboli ..... B. Gantelmi. G. Pellicerii. Giraudus Rogerii. Jacobus Caronchus.
Ribaldi et carnifices..... P. Elena. Johannes Silvestri. G. de Longuis. si est.

(Archives du Var, E, 557, fol. 81. Protoc. de J. Pavès, notaire à Toulon.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Lettre de Henri IV au baron d'Arros et réponse du baron (1573).

Communication de M. Landau, aumônier à l'École normale de Blois.

Henri IV, alors roi de Navarre et prisonnier à la cour, avait, par un édit du 16 octobre 1572, rétabli le catholicisme et interdit le protestantisme en Béarn. Le baron d'Arros, lieutenant général du prince en Navarre et en Béarn, ayant favorisé le soulèvement provoqué par cet édit, Henri avait nommé à sa place le comte de Gramont, mais le baron avait attaqué et massacré l'escorte de son successeur. C'est à cette grave affaire que se rapportent les deux lettres ci-jointes : une lettre inédite de Henri au baron, en date du 10 janvier 1573 (1574), et la réponse du baron.

Je demande l'impression de ces deux pièces. Il y a dans la Correspondance de Henri IV (tome VIII, supplément, page 84) une lettre de ce prince au baron d'Arros, en date du 8 juin 1573, lettre à laquelle il faudra renvoyer.

Ludovic Lalanne,

Membre du Comité.

Lettre[1] du Roi de Navarre à son lieutenant général pour faire rétablir la religion catholique dans ses États (10 janvier 1573).

Monsieur Darros, je suis merveilleusement esbahy que de toutes les lettres que je vous ay cy devant escrites, tant par Bernardet et le président

[1] Page 75.

Digitized by Google

Etchart (ou Eschart) que par le vicomte de Chaux, je n'ay eu de vous ni du sieur de Salles aucunes responses, encores que, pour le lieu que vous tenés par delà, l'autorité que vous y avés et les affaires qui s'y offrent, il n'y a personne qui n'y doive plus satisfaire que vous, et sans l'asseurance que j'ai de votre affection à mon service, et que ce retardement procède plutost du Conseil, peut être duquel vous laissés conduire, que de votre naturel qui est bon, je ne vous sçaurois déguiser qu'après vous avoir mandé, comme j'ay fait, quelle étoit ma religion, le rétablissement que j'en voulois faire en mes pays, et le désir [que] j'avois que vous disposissiez tellement les choses à le recevoir, que M. de Gramont, en y arrivant, n'eust seulement qu'à déclairer ma volonté pour incontinent la faire ensuivre, je suis infiniment malcontent d'entendre que tout y va au rebours de ce que je désire, et qu'en lieu d'adjouter foy à ce que je vous mande, vous le remettés au Conseil, le Conseil s'en remect en vous, et cependant il n'y a que le désordre qui contienue, et rien ne se prépare à établir[1] ma voulonté, qui est cause que, pour la vous faire appertement entendre, et afin que vous n'estimés point qu'il y ait induction ou contrainte, ne que je pense autrement que je parle, je vous ai voulu despecher Mazelières, mon secrétaire, présent porteur, avec cette lettre, par laquelle je vous prie, Monsieur Darros, ceste fois pour toutes, que vous soiés persuadé, tout ainsi que si vous voyés dedans mon cœur, que le plus grand et agréable service que vous et tous ceux qui aiment la conservation de mon estat me puissiés faire, c'est de conduire tous vos conseils à l'exécution et obéissance de mon intention, qui est de restituer la religion catholique, de laquelle je fais profession et que je sais que la pluspart de mon peuple demande, en tel estat et liberté qu'elle estoit avant qu'elle en fust oustée; et si quelques ungs qui se disent de mon Conseil et delà ont esté ou sont encores si mal sages et advisés que de s'oppiniastrer du contraire, je desire que vous leur faites vivement entendre qu'ils se meslent de ce qu'ils doivent et non des affaires de mon estat, et où ils se voudroient tenir, vous sçavés comme il faut chastier telles gens et s'en faire croyre, à quoy je m'asseure vous n'aurés grande contradiction; et quant au reste de mes subjets, encores que je veuille espérer qu'y y en ait bien peu qui ne soient délibérés de m'obéir, toutefois où il s'en trouveroit d'autre opinion et qui voulussent faire les rebelles, m'en[2] advertissant, j'espere y donner si bon ordre que les autres y prendront exemple, ayant les forces et puissances en main pour le faire, quand il me plaira; et quand à vous, Monsieur Darros, que sçavez comme je vous aime et ay entierement fiance en vous, et à tous les gens de bien que j'auray cogneus affectionnés à s'accomoder à ce que je desire, vous pouvés bien juger que, si vous ne pensés estre bien et seurement là, vous le serés toujours près de

[1] Page 76.
[2] Page 77.

Digitized by Google

moy en tel degré et qualité que, s'il n'y a danger contre ma personne propre, il n'y en aura pas pour vous, et que je pourvoirray au reste tellement à la seureté et protection d'un chacun, qu'il n'y aura seul qui n'ait occasion d'y devenir content et d'y vivre en paix et repos, comme le sieur de Gramont le fera agnoistre par effect, arrivant par delà, lequel s'en va si amplement instruit de ce qu'il a à faire, que vous le pourrés croire et entendre à ce qu'il vous dira, et prendre la même fiance de luy que vous ferés de moy, priant Dieu, Monsieur Darros, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Paris le dixiesme jour de janvier mil cinq cent soixante treize. Votre bon maître et ami, Henry; et au dessus : à Monsieur Darros, mon lieutenant général en Navarre et Béarn [1].

(Extrait de D. Fonteneau, t. XXVI. Bibliothèque de Poitiers.)

Réponse [2] de Monsieur Darros au Roi, au sujet des ordres de rétablir la religion catholique romaine en France (5 février 1573).

Sire, j'ay apperceu, en la lettre qu'il a pleu a votre Majesté de m'escrire par votre secrétaire Mazelières, les mécontentemens que vous avés de ce que je n'ay respondu à celles que cy devant vous m'avés escrit par le président Etchard et le vicomte de Chaux, la déclaration que vous me faites de votre intention et voulonté sur le restablissement de la religion catholique romaine en ce païs en tel estat et liberté qu'elle estoit avant qu'elle en fust ostée, et le bon traitement que vous me promettés près de votre personne. Sire, je supplie très-humblement votre Majesté de croyre que je n'ay retardé de répondre à vos lectres par ignorance de mon devoir, car, graces à Dieu, l'âge et le temps que j'ay despendu et employé au service des feuz vos ayeul et père, et au vostre, Sire, me peuvent avoir acquis assés d'expérience au devoir de ma charge. Ce n'a pas esté aussi le conseil d'homme ennemi de votre estat qui soit cause de cette tardiveté de responce, mais ç'a esté [3] mon naturel qui, estant enclin et du tout vouhé au service de votre Majesté, a jugé les lettres de la créance des sieurs d'Etchart et de Chaux de telle et si grande importance, qu'elle étoit digne d'une longue et meure délibération, pour le repos de votre pays, conservation de vostre estat et pour ma descharge. J'attendois aussi, de jour à autre, l'arrivée de Monsieur de Gramont en sa maison, que les dits sieurs d'Etchard et de Chaux m'assuroient estre en brief, pour après avoir esté par luy amplement informé de votre vou-

[1] Cette pièce a été transcrite sur une autre qui est dans les archives du château de Thors, en Saintonge.

[2] Page 79.

[3] Page 80.

Digitized by Google

lonté et intention, et par escript, comme de chose qui pour sa conséquence n'est subjette à créance, faire responce telle que l'obligation que très humble et très fidelle serviteur commanderoit. Mais puisqu'il vous a pleu la m'y faire entendre par votre lettre et par votre secrétaire, je supplie très humblement votre Majesté, Sire, prendre en bonne part ce que la fidélité que je dois à votre service me commande et contraint de vous escrire, et comme de celui qui reste aujourd'huy seul de tous les anciens serviteurs envieilhis au service de vos ayeul et père, que la religion et la justice[1] sont deux colonnes sur lesquelles tout prince vertueux et chrestien doit appuyer et affermir son estat, si conjointes et liées que l'éversion de l'une est la subversion de l'autre et de tout l'estat; c'est pourquoy la feue Royne votre mère, comme très vertueuse et religieuse princesse, planta en ce païs le pur et vrai service de Dieu, par la convocation et assemblée des estats, observation des loix et coustumes, et ce qu'on appelle les fors du païs, qui sont les nerfs et premières et principales parties de la justice. C'est par celle là que les sieurs de Béarn, vos prédécesseurs, ont seigneurié par si longues années ce païs, n'ayant jamais fait ou deffait loix et ordonnances (comme aussi ils ne pouvoient) que par ceste convocation d'estats et observances des coustumes et priviléges du païs. Par quoy, Sire, je trouve difficile, mesme impossible, de remuer la religion réformée pour establir l'autre, sans une très juste plainte et regret de vos plus fidelles sujets, et sans mectre l'estat le plus paisible et le plus fidellement vivant sous les loix de son prince, qui soit en chrestienté, en quelque trouble et deffiance, d'autant que vos subjets, sachans[2] la norriture que vos avés euc en la crainte de Dieu, et se souvenans de l'ardent zelle qui a esté toujours en vous, difficillement croiront tel changement et mutation; ils supporteront encore plus impatiemment de se voir privés du fruit de ce que si chèrement, aux despens de leurs vies et pour votre service, ils ont arraché des mains des rebelles et séditieux de ce païs, qui est le repos de votre estat et de leurs consciences, avec le mépris de leurs statuts et priviléges, la transgression desquels engendre au cœur des sujets, le plus souvent, des passions desquels les effets se découvrent tôt ou tard; et d'autant que c'est à moy de répondre de l'ordre ou désordre de ce païs, pour le lieu et rang que vous m'y faictes tenir et l'authorité que vous m'y avés donnée, je vous puis assurer, Sire, qu'il y a tel consentement et union entre bons sujets, que Dieu y est servy et honoré par un commun accord, la justice rendue et exercée à leur contentement, et que la paix et tranquillité y règne sans désordre, violence de guerre, entreprises et invasions. Je n'ay cogneu en Messieurs de votre Conseil aucune division de voulonté, mais, soit en corps ou à part, une très grande affection au service de votre Majesté et soulage-

[1] Page 81.
[2] Page 82.

Digitized by Google

ment du peuple, que si aucuns de vos subjets [1] vous en ont fait rapport du contraire, je ne puis que dire ou qu'ils portent envie au repos de ce païs, ou que quelque sentence de l'ancienne rébellion les travaille. Par quoy, Sire, l'honneur de Dieu et le bien de votre service me commande de supplier et requérir très humblement votre Majesté de permettre que votre peuple vive en l'exercice de la religion, si maintenant et solennellement establie par la feuë Royne votre mère, et par vous depuis sa mort, et encore puis peu de jours authorisée et confirmée avec la puissance de la paix, repos et tranquilité qu'il a; à quoy aussi je me travailleray en y apportant tout le soing, diligence et peine que je penseray estre nécessaire, estimant estre très juste et raisonnable, tant pour l'acquit de ma conscience et devoir de ma charge que pour l'instante prière de vos meilleurs et plus affectionnés subjets et serviteurs, que comme j'ai eu cet honneur d'y avoir été employé en temps doux et paisible, de n'abandonner aussi votre service en temps turbulent, affaireux et plein de menasses contre votre estat, sans qu'il soit besoin que le sieur de Gramont ne autre ne s'en mette en peine, jusqu'à ce que vos subjets aient cet heur et bien, comme ils en [2] ont le désir, de veoir la face de leur prince, vous rendant aussi très humble remercyement du bon traitement que votre Majesté me daigne promettre près de votre personne, et encore que je puisse dire ce traitement mal aysé et peu asseuré pour le grand nombre de vos fidelles et affectionnés serviteurs qui ont été tués près de votre personne, sy est ce que je n'ay eu encore ny l'occasion ny le loisir de penser à mes privées et particulières commodités, suppliant Dieu que, lorsque j'auray acquis, par la fidélité de mon service, un repos certain à votre estat que beaucoup tachent d'ébranler, et un loisir de penser à moy et à mes affaires particulières, qu'il me fasse cette grace que, pour le gré que votre Majesté m'en sentira de mes longs, fidelles et recommandables services, je puisse servir d'exemple à tous les bons et fidelles serviteurs de l'espérance qu'ils doivent avoir.

Du jeudy cinquiesme de février mil cinq cens soixante treize [3].

(Extrait de D. Fonteneau, t. XXVI. Bibliothèque de Poitiers.)

Pour copie conforme :

LANDAU,

Aumônier à l'École normale de Blois.

[1] Page 83.

[2] Page 84.

[3] Cette pièce a été transcrite sur une autre qui est conservée dans les archives du château de Thors, en Saintonge.

Digitized by Google

Rapport sur diverses pièces historiques des archives de la ville de Sedan.

Communication de M. Nozot.

M. Nozot, correspondant à Sedan, a envoyé au Ministère, dans le courant de 1872 et de 1873, un certain nombre de copies de pièces historiques provenant des archives de cette ville. Ces pièces, recueillies un peu au hasard et sans lien entre elles, sont généralement de la même nature que celles qui nous sont habituellement communiquées par M. Nozot. Ce sont, pour la plupart, des ordonnances d'administration ou de police émanant des princes souverains de Sedan. Elles appartiennent toutes au XVIe ou au XVIIe siècle, et ne présentent qu'un intérêt local et restreint. Nous nous bornerons à les indiquer, en suivant l'ordre chronologique.

La première que nous rencontrons est une ordonnance de François Ier, en date du 28 août 1535, octroyant aux habitants de Sedan l'exemption et affranchissement de l'imposition du vingtième forain sur les vins et marchandises dont ils s'approvisionneront dans quelque partie du royaume que ce soit, et les assimilant aux regnicoles pour le payement des droits.

Viennent ensuite deux ordonnances de Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, mère et tutrice de Guillaume Robert de La Marck. L'une, du 29 avril 1577, concerne les sergents, geôliers, hallebardiers et soldats qui, « par grâce, faveur, argent ou autre corruption, connivence ou négligence, auroient laissé échapper les prisonniers confiés à leur garde. Ils devoient être punis des mêmes peines que les dits prisonniers s'ils fussent demeurés ès mains de la justice, à moins qu'ils ne soient pas représentés dedans le temps qui leur sera préfix. » L'autre, du 21 septembre de la même année, enjoint aux quarteniers de rechercher les personnes qui seraient venues se loger dans la ville sans une permission spéciale, et de les en chasser.

Une ordonnance de Robert de La Marck, datée du 6 février 1587, permet à ceux de la religion réformée, « en raison des empêchements qui sont sous la halle, de faire le presche dans le temple de l'esglise romaine aux heures qui seront admises être les plus propres pour la commodité de l'une et l'aultre religion. »

Une ordonnance du même prince, datée du 15 août 1587,

Digitized by Google

prescrit à son ingénieur, M. Érard, de dresser le plan d'un nouveau temple plus spacieux pour ceux de la religion réformée, et, pour aider aux frais de la construction dudit temple, de vendre aux enchères les matériaux de l'ancien.

Nous trouvons plus loin quatre pièces des 12 juillet 1601, 8 janvier 1605, 12 juillet 1616 et 25 février 1618, portant la signature du prince Henri de La Tour. La première est un règlement sur la chasse, par lequel il est défendu de tirer ou de tonneler sur les terres souveraines de Sedan et Raucourt les cerfs, biches, chevreuils, sangliers, lièvres, lapins, perdrix et pigeons, sous peine de cent livres d'amende pour la première fois, de punition exemplaire pour la seconde et du bannissement pour la troisième. « Et, y est-il ajouté, seront en cette ville et pour tous les villages desdites souverainetés mis et affichés en lieus éminents des tableaux esquels seront pourtraictes les bestes et gibiers déclarés ci-dessous. » La deuxième est une injonction faite, sous peine d'amende ou de punition corporelle, à tous les hôteliers, taverniers ou bourgeois qui reçoivent des gens dans leurs maisons, d'en donner avis au château dès leur arrivée, sans attendre le soir. La troisième est une recommandation adressée au conseil des modérateurs de veiller attentivement à maintenir les théologiens dans les limites de la modestie à laquelle leur profession les oblige. La quatrième est une provision de l'état et office de maître voyeur de la seigneurie de Sedan accordée à Louis Mahion, en remplacement de feu Jean Chardon.

Un document daté du 30 mars 1623 a pour objet la formule du serment de fidélité à prêter au seigneur de Sedan par les bourgeois et habitants de cette ville.

Les quatre pièces qui suivent sont signées par Élisabeth de Nassau; ce sont :

1° Une ordonnance du 2 novembre 1624, interdisant, sous peine de bannissement, aux habitants, bourgeois et enfants des familles des souverainetés d'en sortir sans permission pour aller demeurer ailleurs. De plus, les femmes et les enfants de ceux qui seraient partis ainsi devaient être chassés desdites souverainetés, et les pères de famille qui auraient laissé sortir leurs enfants, condamnés à une amende de dix livres.

2° Une ordonnance du 29 octobre 1630, prescrivant un jeûne et des prières extraordinaires pour le bien et le repos du royaume de France et pour la conservation du roi.

Digitized by Google

3° Une ordonnance du 4 février 1635, défendant à tous les hôteliers, taverniers, cabaretiers et autres de vendre le vin de Beaune et autres vins de Bourgogne plus de dix-huit sols le pot, et les vins de Bar plus de quatorze sols huit deniers.

4° Une ordonnance du 3 juin 1636, contenant plusieurs mesures de police, savoir : injonction aux étrangers qui se seraient installés sans autorisation dans les souverainetés d'en sortir dans les vingt-quatre heures sous peine de cinq cents livres d'amende et de punition corporelle, comme aussi contre les bourgeois qui leur donneraient asile; même injonction à tous les mendiants, sous peine du fouet, tant pour eux que pour les personnes qui les retiendraient ou leur donneraient aux portes; défense aux hôteliers et autres, sous peine de cinquante livres d'amende, de recevoir des malades venant des armées ou d'ailleurs, sans en avertir le procureur de ville; défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de garder dans leurs maisons des lapins, pigeons, oies, porcs et cochons, sous peine de confiscation desdites choses et de trente livres d'amende; recommandation à tous les propriétaires de renouveler tous les trois jours les eaux qui sont devant leurs portes, et d'y mettre des tonneaux pour y recevoir l'eau, et en outre de faire faire, dans le délai d'un mois, des aisances dedans leurs logis, délai à l'expiration duquel il sera permis au procureur de ville d'en faire faire dans lesdites maisons aux dépens des propriétaires.

Ces dernières mesures relatives à la mendicité et à la salubrité publique nous ont paru dignes d'une mention spéciale.

M. Nozot, outre ces différents documents, a adressé au Comité, sous le titre de « Extrait d'une collection et faits historiques se rapportant aux diverses contrées de l'Europe pendant le règne de Louis XIV, » les copies de quelques pièces portant la date de février et mars 1649, qui nous ont semblé n'être autre chose que des fragments de journaux ou gazettes du temps et n'avoir aucune importance historique. Nous pensons qu'il est inutile d'en demander la continuation à M. Nozot. Nous avons l'honneur de proposer au Comité le dépôt dans ses archives des diverses communications dont nous venons de rendre compte, et des remercîments pour notre zélé correspondant.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Relation de la bataille de Staffarde, par Feuquières.

Communication de M. de Jussieu, correspondant du Ministère à Chambéry.

Cette relation a été trouvée dans les papiers du chevalier Fichet, officier de l'armée du duc de Savoie. D'après les recherches que j'ai faites, je suis autorisé à la croire inédite. Le nom de l'auteur, qui assistait à la bataille, lui donne de l'importance.

Je demande l'impression dans la *Revue*.

Ludovic Lalanne,

Membre du Comité.

Relation de la victoire remportée par les troupes du Roy commandéez par Mr de Catinat, lieutenant général des armes de Sa Majesté, sur l'armée de S. A. Royale de Savoye.

A Salusse, le vingtiesme aoust 1690.

Suivant l'ordre de la Cour que M. de Catinat avoit resceu de chercher les occasions de combattre l'armée ennemye, comme il estoit impossible de le faire pendant qu'elle demeureroit dans son camp de Villefranche où elle estoit fort bien retranchée, il fust résollu de faire quelque entreprise qui obligeat les ennemys à se déposter, et de prendre dans son mouvement l'occasion de leur donner bataille. Pour cela, après avoir pris durant plusieurs jours les précautions nécessaires pour nous pourvoir des vivres pour dix ou douze jours, affin de n'avoir pas besoingt d'estre près de Pignerol pendant tout ce temps là, on marcha, le 17e, du camp des ocquets, et, par une marche fort belle et fort hardye, pressant le flanc aux ennemys, nous vienmes à Salusses, que nous avions résolu de forcer, malgré plus de trois mille hommes de milices que les ennemys y avoient jettés, affin de faire de ceste ville un lieu seur pour nos vivres et un poste au delà du Pos qui nous peut mettre en estat de nous passer de Pinerol.

M. de Saint-Silvestre, estant de jour, eust soing du camp, et je fus chargé du soing de prendre les hauteurs et les postes autour de la ville. Pour cest effest, je marchai avec la brigade de Grancey pour occuper une hauteur qui est absolument sur la ville, et sur laquelle les ennemys avoient jette beaucoup de monde. Elle fust attaquée par les bataillons de Grancey, Bourbon et Haynault, et emportée avec perte du coffre des ennemys, parce qu'ils voulurent deffendre des cassines et des postes qu'ils avoient establys dans les vignes dont cette hauteur est couverte. De nostre costé, le marquis de Vieux-Pont, à qui M. le duc avoit donné son régiment, qui n'estoit

Digitized by Google

arrivé à l'armée que depuis deux jours et qui n'avoit esté resceu qua la veille, y fut tué tout roide. Il y eust quelques autres officiers de blessés.

En mesme temps, nous occupions le faubourg dont les maisons estoient à vingt pas au plus des murailles de la ville qui sont mauvaises, et les bataillons de Cambrésis et de la garde-milice de Montauban estoient occupés à cella. Comme M. de Catinat et moy recognoissions de ses maisons les endroits où nous pourrions attascher des mineurs, M. de Chasteauregnaud, colonel de Cambresis, qui estoit avec nous, fust blessé d'un coup qui luy prend à l'espaule gauche et qui sort entre la fin et la septiesme coste du costé droit; mais, comme le coup n'entre point dans sa capacité et ne luy casse rien, et que d'ailleurs il n'at aucung mauvais accident, il y at toute apparence qu'il s'en tirera.

Dans le temps que nous estions occupés à Salusses, M. de Montgommery, qui avec quatre cents chevaux couvroit nostre marche, envoyat plusieurs officiers les uns sur les autres à M. de Catinat pour l'avertir que l'armée ennemye paroissoit. M. de Catinat y allat, mais, comme les ennemys n'arrivoient que par une teste qui estoit couverte, à leur droitte par des risières et des marais, et à la gauche par le Pô et des marais que les débordements du Pôz forment, on ne peut du reste de la journée juger si c'estoit toutte l'armée ennemy, ou si ce n'estoit qu'ung gros party qui fust venu pour tascher à proffiter de nostre arrière-garde en passant le Pô, qui par parentaise vis à vis de Salusses n'a pas de l'eau pour faire boire les chevaux. Cependant, comme il n'y avoit que la brigade de Grancey, les gardes de cavallerie et une partye de l'artillerie et des bagages qui eussent passé le Pôz, je fus chargé de faire repasser tout cella, et, asprès avoir restiré tous les postes d'infanterie, de la ramener prendre son poste sur la ligne, ce qui fust exécuté. Ainsy, nous passames en bataille toutte la nuyt, le 17 ou le 18, sans sçavoir bien seurement si ce corps des ennemys qui s'ospiniastroit à desmeurer devant nous estoit seullement un gros party comme je vous l'ay marqué ou toute leur armée, mais pourtant présumant plustost que ce fust toutte l'armée, à cause que ces troupes se tenoient trop près de nous. La nuyt ne nous esclairoit de rien, parce qu'ils se retirèrent un peu en arrière, et que, comme le marais tourne le terrain que l'armée ennemye occupoit, le cachoit à nos yeux, et que d'aillieurs nous n'en pumes pas estre esclaircy par les partys que nous envoyames par la droite et par la gauche, pour tascher d'en voir les revers, à cause que par nostre droite le Pô et les marais qui l'avoisinent sont fort couverts de bois, et que par la gauche l'abbaye de Stafarde, qui est à M. le cardinal d'Estré où M. de Savoye avoit mis son quartier, est aussi un pays fort couvert.

Le 18 au mattin, nous entendimes beaucoup battre et tirer dans l'armée ennemye, sans pouvoir desmêler si ce bruit advançoit précisément à nous. Tantost cella nous paroissoit, et tantost nous croyons que ce bruit couloit

Digitized by Google

vers nostre gauche, comme pour donner la main aux Alpes et nous oster seullement la communication avec Pignerol. La peine que nous avions à desmêler les mouvements des ennemys venoit de ce que je vous ai fait remarquer que le terrain qu'ils occupoient tournoit entre ces deux marais, et qu'ainsy nous entendions les tambours et les coupts des soldats qui deschargeoient leurs armes à la droite et à la gauche. Enfin un party que nous envoyames en teste, commandé par M. de Chaban, nous esclaircyt en fort peu de temps, car il n'eust pas esté un quart d'heure dehors qu'il trovat la teste des ennemys. M. de Catinat poussat à ce party avec M. de Saint-Sylvestre et moy. Nous vismes un gros corps qui remplissoit tout le terrain entre les deux marais, capable de contenir environ six ou sept bataillons et autant d'escadrons, et nous desmêlames plusieurs lignes de trouppes derrière celle-là. Pour en estre encore mieux esclaircy, M. de Catinat envoyat quérir M. de Montgommery avec toutte l'ayle droite de cavallerie et dragons, pour pousser quelque cavallerie que les ennemys avoient jettés devant eux, ce qui fust exécuté; mais le terrain que nous leur fismes lâcher ne nous servit qu'à nous descouvrir leur infanterie et nous faire cognoistre que c'estoit l'armée ennemye entière, de quoy nous fusmes encore asseurés par un gendarme de M. de Savoye qui fust pris et conduit à M. de Catinat, qui ne sceut pas plutôt seurement que toutte l'armée ennemye estoit là qu'il résolut de la combattre, et pour cela il fist rester M. de Saint-Sylvestre avec l'ayle droitte où elle estoit advancée, et me ramenat avec luy à l'armée pour la faire marcher. Comme j'ay l'honneur de commander l'infanterie, je fus chargé par M. de Catinat du soin de la faire marcher aux ennemis, en remplissant tousjours tout le terrain que je pourrais occuper entre les deux marais, n'ayant sur ma droitte que le mestre de camp général de dragons, et l'aile gauche de cavalerie et de dragons fust commise aux soins de M. de Quincon, qui naturellement a son poste à la gauche. L'artillerie se partageat dans les intervalles de l'infanterie. Je marchay donc presque tousjours sur trois lignes d'infanterie, ayant pour brigadier de la droite M. de Medany, à la gauche M. le prince de Robecq. et en seconde ligne M. Duplessis-Bellière. Lhorsque nous fusmes près des ennemys, nous treuvasmes qu'ils avoient jettés deux bataillons dans les endroits du marais de nostre droitte, où la cognoissance qu'ils avoient de ces lieux leur avoit faict remarquer que le terrain estoit le meilleur, et que leur droitte, qui estoit nostre gauche, où il y avait plusieurs grosses cassines remplies de gros bataillons, dont ceux qui estoient sur la ligne et qui de eur feu soustenoient les cassines et en estoient soustenus avoient devant ux ou des hayes ou des chevaux de frise à la mode des troupes de l'Empereur en Hongrie.

Cette disposition estoit terrible à voir, et ces postes estoient admirables pour nos ennemys; cependant nostre général résolut de les attaquer, et pour cella, quoique nous ne cognussions pas le marais de noste droitte, que

Digitized by Google

nous y vissions, outre les deux bataillons des ennemys postés, quantité de paysans armés qui les remplissoient, et que ceux qu'on y envoyat le sonder nous le rapportassent fort difficile à passer, M. de Médany eust ordre d'y entrer avec son bastaillon et celuy de Bourbon, pour tascher d'en chasser les ennemys et par là se poster dans leur flanc gauche; en mesme temps je fis remplacer le vuyde par les bataillons de Périgord et de la garde, qui n'avoient pas peu trouver place sur la ligne, et comme cella Haynault se trouvat à la droitte de la ligne. Dès que cela fust faict, on s'esbranla pour attaquer de front l'armée ennemye, en passant par les intervalles de nostre aile droitte de cavallerie qui avoit desjà chargé plusieurs foys, et M. de Robecq, avec la brigade de l'ayle gauche, s'advançat pour attacquer les cassines.

Les ennemys avoient en première ligne des escadrons de cavallerie et dragons, tant de Savoie que d'Espagne et du prince Eugène, dont les derniers les avoient joingts despuis deux jours, et leur infanterie de première ligne estoit tant à leur droite dans les cassines et leur voisinage qu'à leur gauche dans des heayes sur le bord du marais, d'où elle protégeoit les battaillons qui estoient dans le marais et les dragons qui estoient dans la plaine, et ceste infanterie avoit trois pièces de canon devant elle, et outre cella, à une demye portée de fusil en teste, un fossé fort difficile à passer.

Quoique dans ceste disposition nous marchâmes à eux, les régiments de Grancey et Bourbon, malgré les difficultés du marais, arrivèrent à l'infanterie ennemye qui le gardoit, en même temps que Haynault arrivoit à l'infanterie de la gauche des ennemys qui estoit dans les hayes, et que le reste de la ligne jusques à la gauche, où M. de Robecq avoit affaire aux cassines, se trouva chargeant les ennemys.

Le combat fust fort rudde et long; cependant M. de Médany, avec les deux battaillons, pénétra le marais; Pomponne, avec son régiment, déposta les ennemys d'une partie de la haye, et se trouva à hauteur de leurs trois pièces de canon et de la ligne de dragons. Cella n'alla pas si vite sur le reste de la ligne, parce que les difficultés du fossé firent que les régiments de dragons du mestre de camp de La Lande Fimarcon et Catinat ne purent pas le passer si vitte et se reformer sous le feu des ennemys, et que les cassines que nostre gauche attaquoit, les premières emportées ne nous donnoient pas les autres, qui se trouvoient appuyées de toutte la ligne des ennemys; ainsy le combat dura tropt en ce lieu là. On y fit advançer les battaillons de seconde ligne, qui, comme elle avoit à traverser une ligne de cavallerie formée derrière nostre première ligne d'infanterie, ne pouvoit pas arriver si promptement qu'on l'auroit désiré. Pendant ce temps là, nos dragons de première ligne et les battaillons de Haynault, La Garde et Périgord, par des efforts extraordinaires, firent assez perdre de terrain aux ennemys pour que nous nous rendissions maîtres de trois pièces de canon.

Digitized by Google

Dans ce temps là, nostre canon, qui avoit marché d'abord à la teste de toutte l'infanterie où il avoit faict merveille, perça nostre ligne de cavallerie qui estoit derrière la première ligne d'infanterie, et vint se mettre à la teste de l'infanterie, proche des trois pièces de canon prises, à la portée du pistolet des ennemys, qui, par le terrain qu'ils avoient perdu, n'avoient faict qu'en trouver un plus estendu, remply de gros battaillons, dont la contenance estoit fort bonne, et où ils avoient encore du canon; toutte nostre ligne qui se trouvoit advancée souffroit beaucoup, tant parce qu'elle estoit débordée à la droitte par des battaillons postés dans les hayes le long du marais, que par toutte l'infanterie du front de la ligne des ennemys et par celle qui occupoit les cassines de leur droitte et les hayes qui alloient jusque vers le milieu de leur ligne, et qu'outre cella des escadrons cuirassés soustenoient encor ceste infanterie. Cependant elle soustint les efforts des ennemys avec une vigueur extraordinayre, et donna le temps à l'infanterie de la seconde ligne d'arriver. Le régiment de La Sarre marcha pour soustenir Périgord; celluy de Clérambault attaquat la grosse cassine, où les ennemys avoient le régiment de la Croix blanche, et un battaillon des gardes de M. de Savoye et le régiment Du Plessis avec le reste de la brigade soustinrent la brigade d'Arthois, qui avoit eu affaire avec eux aux cassines et hayes qui estoient tout à fait à nostre gauche. Dans ceste disposition, tout donnat avec une furie si extraordinaire que touttes les cassines furent emportées, les ennemys, malgré les hayes et les chevaux de frize, repoussés, leur ligne de dragons renversée, et les hayes de nostre droiste occupées par les régiments d'Haynault, de Grancey et de Bourbon, qui, dans ce temps là, ayant achevé de chasser les ennemys du marais, se rendirent maistre de la haye qui le bordait et marchèrent l'espée à la main aux battaillons qui se trouvèrent près d'eux. Despuis ceste charge des plus fières, on ne donna plus aux ennemys le temps de rallier leur infanterie; elle fust renversée, par nostre droiste, dans les bois qui sont le long du Pôz, par lesquels une partye s'est sauvée, par nostre gauche, dans les marais qui sont proche l'abbaye de Stafarde, et leur cavallerie poussée jusques au delà du Pôz, proche Villefranche.

Dans ce chemin, de douze pièces de canon que les ennemys avoient au commencement du combat, nous en avons pris unze. La douziesme est apparemment jettée dans le Pôz, en quelque endroict où nous ne l'avons peu trouver; touttes leurs poudres, quantité de quaissons, les équipages qu'ils avoient pris, qui n'estoient fort nombreux à cause qu'ils les avoient laissés à Villefranche; il y en at pourtant, de ceux de M. de Savoye, environ douze cents prisonniers, beaucoup d'estendarts et drappeaux, quantité d'officiers tant des trouppes de Savoye que de celles d'Espagne, dont je remets le nom et la liste qui en sera envoyée par M. de Catinat. Ce que les prisonniers nous ont dit de leurs blessés et morts est que M. de Lovigny est blessé au pied; un des favoris de M. de Savoye, nommé M. le marquis

Digitized by Google

de Baral, tué; le fils du vice-roy de Naples, tué; voyla ce que j'en sçay aujourd'huy.

L'on dit que M. de Savoye s'est retiré d'assez bonne heure. Nous y avons recogneu le prince Eugène, qui despuis le commencement de la battaille jusques à la fin a beaucoup brillié. Il a faict l'arrière-garde avec les gardes et gendarmes de M. de Savoye, qui n'ont esté rompus que fort proche du Pôz. Ils l'auraient esté beaucoupt plus tost et leur cavallerie bien plus endommagée, si elle n'avoit pas esté, dans la retraitte, continuellement protégée de ces boys et marais dont je vous ay parlé, dans lesquels leur infanterie ne pouvoit pas arriver assez vitte pour ouvrir absolument la plaine à nostre cavallerie plus d'une demye lieu durant, la plaine n'ayant pasche large de quoy mettre six ou sept escadrons de front.

Ceste victoire est grande et complète; nous n'avons ny officiers généraux, ny brigadiers, ny colonels tués, mais beaucoup de blessés. M. de Catinat at heu plusieurs coupts dans ses habits, sans qu'il y en ayt un seul qui l'ayt frappé. Outre qu'il a faict tout ce que un habile général peut faire de bien de sa teste, tant pour parvenir aux fins de déposter les ennemys pour les pouvoir combattre, que pour les battre quand il en trouve l'occasion; c'est que c'est assurément le plus dur homme au feu que j'aye jamais veu.

M. de Saint-Sylvestre y a faict des merveilles, tant en engageant l'affaire au commencement avec la brigade de Montgommery que dans le reste de la journée; il at heu un cheval tué sous luy.

M. de Gluinçon y a parfaictement bien faict et at esté heureux en tout.

Tout le reste des officiers y ont faict avec une valleur et une conduitte fort grande. M. de Montgommery a le bras gauche cassé et deux grosses contusions; M. de Pelleport, un grand coup de mousquet qui luy prend au-dessus de l'aine droitte et luy sort de l'autre costé du ventre; il n'a pourtant heu jusques à ceste heure aucunz fâcheux accident; M. de La Lande, la jambe cassée; M. de Robecq, deux coups, l'un au talon, l'autre à la hanche, fort heureux; M. de Cho, un coupt de mousquet qui luy perce la teste au dessous de l'oreillie; M. de Montignac, un coupt qui luy perce le bras gauche sans le casser; M. de Liancourt, le bras droit percé fort près de l'espaule sans l'avoir cassé.

Des lieutenants-colonels, celluy de Grancey nommé de Chastel, blessé; Cartagne, d'Arthois, les deux cuysses cassées; de Hère, de la Sarre, légèrement blessés; de Meaux, de Bourbon, blessés; Aspremont, de Clérambault, un coupt à l'espaule sans estre cassé; le lieutenant-colonel de Montgommery, nommé Mongé, tué; du reste des capitaines, je n'en ay encor la liste. Je sçay pourtant le chevalier de la Roche-Aymon, major de Montgommery, tué; un frère de M. de La Lande, tué; le fils de M. de Sernon, tué; M. de Prie, parent de M. le maréchal de La Motte, capitaine dans Grancey, tué; le chevallier Du Bourdei (?), lieutenant-colonel de Périgord,

Digitized by Google

fort blessé; Moneran, lieutenant-colonel de Cambrécis, fort blessé; le chevallier de Villerville, capitaine dans la mestre de camp de dragons, fort blessé; Percy, major de La Serre, la jambe cassée; Saint-Pierre, major de Robec, blessé; La Rianderie, dans Robec, la cuysse cassée fort haut; de la Fare, capitaine dans Bourbon, tué; voylà ce que j'ay veu d'officiers tués ou blessés.

Il fault dire, en général, que l'infanterie a faict des choses surprenantes, non seullement lhorsqu'elle at attaqué, mais en soustenant de gros feux où il y at heu des bataillons qui ont chargé plusieurs fois avant que d'emporter ce qu'ils attaquaient, sans se rebuter pour cella, et y retournant jusques à ce qu'ils heussent forcé les ennemys.

Nous avons passé la nuyt du 18 au 19 sur le champ de bataille, et le 19 nous avons marché à Salusses, que touttes les milices de M. de Savoye ont abandonné, de sorte que les habitants en ont ouvert les portes à M. de Catinat, qui faict séjourner l'armée aujourd'hy, tant pour establyr les blessés dans Salusses que pour donner ordre aux subsistances pour se pousser en advant et se mettre en estat, en remarchant aux ennemys, de les obliger à nous laisser les maîtres de la campagne.

(Manuscrit appartenant au marquis Costa de Beauregard.)

Pour copie conforme :

A. de Jussieu,

Correspondant du Ministère.

Ce manuscrit porte, sur le verso de la dernière page, l'annotation suivante, qui est aussi d'une écriture de la même époque :

«Relation du combat de Staffarde, du 18 août 1690, faite par M. Feuquières, bien escrite, juste en quelques points, fausse en plusieurs, et maligne en une imposture.»

Il est fâcheux que l'auteur de cette note, qui était un officier de l'armée du duc de Savoie, n'ait pas fait connaître ce qu'il appelle les faussetés et l'imposture renfermées dans cette relation, que nous avons, au contraire, trouvée conforme à tous les récits du même fait d'armes rapportés dans plusieurs ouvrages que nous avons consultés.

Une autre annotation du manuscrit dit qu'il a été trouvé dans les papiers du chevalier Fichet.

Nous n'avons rien découvert qui pût donner la mesure de la confiance que mérite l'assertion grave de ce personnage. Nous savons

Digitized by Google

seulement qu'il était officier au service du duc de Savoie, et qu'il fut fait prisonnier de guerre quelques années après.

A. DE JUSSIEU,

Correspondant du Ministère.

DOCUMENTS RELATIFS À LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA SAVOIE (1690).

Communication de M. de Jussieu, archiviste de la Savoie, correspondant du Ministère.

Documents relatifs à la guerre de 1690 entre la France et la Savoie, savoir :

1° Lettre du duc de Savoie à Louis XIV, en date du 20 mai 1690. Elle est imprimée à la page 5 d'une plaquette intitulée : *Relation de ce qui s'est passé entre le duc de Savoie et M. de Catina* (sic) *avant la rupture de S. M. T. C. avec S. A. R.* — Juin 1690.

2° Réponse du roi à cette lettre.

3° et 4° Lettre du duc de Savoie à Catinat, et réponse de celui-ci.

Ces pièces, qui précédèrent la déclaration de guerre de la France, sont intéressantes. Je demande qu'elles soient imprimées dans la *Revue*.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

Lettre du duc de Savoie au roi de France.

[Turin], 20 mai 1690.

Monseigneur,

Je suis pénétré de la plus vive douleur qui se puisse exprimer, voyant que les fausses couleurs dont on *me noircit* auprès de Votre Majesté ont eu assez de pouvoir sur son esprit pour m'éloigner de l'honneur de ses bonnes grâces que j'ai toujours chéries autant que ma vie. Il ne me reste, dans cette extrémité, que la consolation de pouvoir justifier à Votre Majesté que je ne me suis point attiré ce malheur par un manquement de zèle ni d'attachement à son royal service, dont je me ferai gloire de continuer à lui donner des marques positives en toutes les occasions. Quand M. de Catinat m'a témoigné que Votre Majesté désiroit avoir une partie de

Digitized by Google

mes troupes qui sont en petit nombre, je l'ai assuré que Votre Majesté en étoit le maître et qu'elles passeroient les monts incessamment pour aller au service de Votre Majesté. Il m'a fait savoir depuis que Votre Majesté désire, outre cela, quelques places dans le Piémont, pour gage de mes bonnes intentions, et, quoique Votre Majesté n'ait besoin d'autre gage que celui de mon cœur qui lui est entièrement dévoué, ayant fait prier plusieurs fois M. Catinat de s'expliquer, il a à la fin fait connoître que ce sont les places de Verrue et de la citadelle de Turin. Je suis prêt à donner à Votre Majesté cette preuve si essentielle de ma soumission, en remettant les dites places, la suppliant très-humblement de vouloir bien agréer que ce soit avec les conditions qu'un prince qui a l'honneur de lui appartenir de si près doit espérer de la bonté et de la générosité d'un si grand roi. Mais, s'il plaît à Votre Majesté de choisir telle autre place qu'il lui conviendra dans le Piémont, au lieu de la citadelle de Turin, pour me laisser dans ma capitale avec la dignité d'un souverain, je lui serai infiniment redevable. J'en supplie très humblement la générosité de Votre Majesté, et de daigner écouter le comte Provana, mon ambassadeur, qui éclaircira pleinement Votre Majesté sur les soupçons mal fondés qu'on lui a inspirés de ma conduite actuelle, et qui renouvellera à Votre Majesté les fidèles protestations de l'attachement respectueux avec lequel je l'assure que je serai toujours, etc.

Réponse du roi à la lettre précédente.

24 mai 1690.

Mon Frère,

J'ai vu avec plaisir, par la lettre que le sieur Catinat m'a envoyée de votre part, la résolution que vous avez prise de me remettre la citadelle de Turin et de Verrue, et, comme le comte Provana n'est pas ici, et que, si j'attendois son arrivée pour entendre ce qu'il me doit représenter de votre part, il se consumeroit un temps considérable, pendant lequel la marche de mes troupes vers l'État de Milan serait différée, j'ai jugé à propos d'envoyer au dit sieur Catinat un pouvoir pour recevoir ces places en mon nom, et cependant je veux bien vous assurer par cette lettre que j'ai eu un déplaisir sensible d'être obligé de prendre le parti de faire entrer mes troupes dans vos États, et que, lorsque je n'aurai plus lieu de douter de votre zèle pour mes intérêts et de cette affection constante pour ma couronne dont la plus grande partie de vos prédécesseurs ont toujours donné des preuves essentielles, je vous rendrai mon amitié avec joie, et ferai pour vos avantages ce que l'étroite parenté qui est entre nous vous doit donner lieu d'attendre. Je suis, etc.

14 juin 1690. — Longue lettre du duc de Savoie au duc d'Orléans, dans laquelle il déclare que, malgré tous les efforts et les sacri-

Digitized by Google

fices qu'il a faits pour contenter le roi, il n'a pu y parvenir. Il énumère toutes les concessions qu'il a accordées et réfute tous les griefs soulevés contre lui par le Gouvernement français.

Riposta al Manifesto prodotto della Francia per giustificare l'entrata delle sue armi nei stati di S. A. R. Di Savoia l'anno 1690.

Lettre du duc de Savoie au maréchal Catinat.

17 juin 1690.

Vous avez autant de témoins que de soldats de ce que j'ai souffert pour marquer ma respectueuse déférence au roi votre maître. Vous savez que j'ai consenti à la demande que vous avez faite d'une partie de mes troupes pour passer en France au service de S. M., que vous en fites paroître une satisfaction particulière au marquis Ferrero, comme si c'eût été le seul but de votre commission à notre égard, et que vous répondîtes affirmativement à la demande qu'il vous fit si je devois dès lors regarder les troupes de S. M. comme amies.

Vous avez cependant, de là à peu de jours, insisté à avoir de mes places entre les mains; vous avez exigé ensuite, contre votre premier sentiment, que mes troupes n'allassent plus en France et se joignissent aux vôtres pour agir contre l'État de Milan ; après quoi vous jugez assez que je dois souhaiter que, si vous avez quelque chose à me faire savoir, vous vouliez bien vous donner la peine de les mettre par écrit et que j'y réponde de même.

Réponse du maréchal Catinat.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire, dans laquelle ses intentions paroissent si nettement de suivre les engagements dans lesquels elle s'est mise depuis longtemps, qu'il est inutile de lui rien proposer par écrit qui puisse lui donner moyen de rentrer dans l'honneur des bonnes grâces du roi. Je suis, avec tout le respect qui vous est dû, etc.

(Les documents qui précèdent ont été copiés sur les titres appartenant à M. le marquis Costa de Beauregard.)

Pour copie conforme :

A. de Jussieu,

Archiviste de la Savoie, correspondant du Ministère à Chambéry.

Digitized by Google

Répertoire du registre des édits, lettres patentes, bulles et autres actes enregistrés au sénat de Savoie. 1690-1695.

1. Lettre du Sénat à S. A. R. du 6 juin 1690. par laquelle, ayant eu notice des mouvements des troupes du roi de France dans le Piémont, il luy promet une fidélité inviolable pour son service, proteste d'employer *leurs biens et vies* pour remplir les devoirs que leurs naissance et condition leur imposent.

(Nota que cette lettre fut escritte à S. A. R. après que la France luy eust déclaré la guerre, et que même M. de Catinat, général de l'armée du Roy, fut entré en Piémont avec 15,000 hommes.)

(Nota encore que, pour marque de la bonne volonté du Sénat, il avait destiné les régates des sieurs sénateurs Denys et Chevillard, qui montoient à 800 ducatons pour la levée de quelques dragons, outre autre argent qu'il cherchoit à emprunter, pour du moins pouvoir faire une compagnie de dragons pour servir d'exemple à la Chambre des comptes et aux Communautés de l'Estat, affin qu'un chacun fît de son mieux et selon ses pouvoirs, dans une conjoncture telle qu'elle se présentoit ; de quoy s'étant aperceüs les François, ils ne donnèrent pas le temps d'exécuter de si généreux desseins, car ils vinrent en corps d'armée commandé par M. de St Rupt, se saisirent de Chambéry et du reste du pays, avant même que l'on eust payé le second tiers de la contribution de laquelle on étoit convenu avec M. de La Ray quelques semaines auparavant.)

2. Délibération du Conseil d'État (séant à Chambéry, chez le marquis de Lescheraine) pour la saisie de l'argenterie des églises et des communautés, pour être donnée en paiement de partie de la contribution promise aux François, avec les seuretés pour le remboursement de ceux qui voudroient prêter.

3. Convention passée entre les François étant à Chapareillan, d'une part, et les députés de Chambéry, d'autre, concernant la contribution pour laquelle on promit payer en trois termes, soit trois mois, à commencer audit jour 14 juin 1690, pour la ville de Chambéry, soit baillage, et la province de Savoye, la somme de deux cent mille livres; ce qui est du Bugey et sous le canon de Montmélian non compris dans le ressort de la Savoye. Les dites conventions passées entre M. le marquis de La Ray pour les François, et M. Jean-Baptiste de Castagnéry, comte d'Urtières, baron de Châtauneuf, et M. Nicolas Rambert, advocat au Sénat, pour ladite ville.

4. Ratification du Conseil d'Estat du traité soit convention faitte avec les François par les députés dudit Conseil, composé des trois estats,

Digitized by Google

concernant la contribution à eux promise; la dite ratification du 25 juin 1690.

5. Arrêt du Sénat, sur remontrances du procureur général, par lequel il est dit que les sommes qui ont été ou seront empruntées pour le paiement de la contribution promise seront payables par tous les ordres de l'Estat de Savoye, par préférence à tous fidei-commis, droits dottaux et autres créances antérieures, attendu la cause et nécessité de l'Estat, et pour éviter l'incendie dont l'Estat était ménacé. Le dit arrêt du 30 juin 1690.

6. Édit de son Altesse Royale, par lequel il invite la noblesse de Savoye à le servir dans la guerre que luy a déclaré la France, et, pour luy donner moyen de trouver de l'argent, S. A. R. veut que ceux qui prêteront à la noblesse de l'argent pour être employé aux frais qu'il lui conviendra faire pour s'équiper, leur créance sera préférable à tous fidéi-commis descendans et collatéraux, de quelle nature qu'ils soient, moyennant la simple assertion qui sera faitte avec serment dans l'acte obligatoire que l'emprunpt en question sera employé pour servir S. A. R. dans la ditte guerre. Le dict édict du 11 juillet 1690, avec l'arrêt de vérification ensuite, du 27 juillet suivant.

(Tous les documents mentionnés dans ce répertoire existent *in extenso* dans les archives de l'ancien sénat de Savoie.)

Pour copie conforme :

A. de Jussieu,

Archiviste de la Savoie, correspondant du Ministère, à Chambéry.

Prix d'une aiguière d'argent

(14 octobre 1423).

Communication de M. de Richemond, archiviste à la Rochelle.

Vincent Gaultier Deridier, bourgoys de la Rochelle, a fait marché avec noble homme messire Guillaume de Chaunay, chevalier, seigneur de Chandenier, de lui faire une ayuere d'argent poisant trois mars, toute plaine, large par dessoubz et estroicte par dessus, et dorée les souages, laquelle il doit avoir faite et rendue dedans quinze jours après la Toussains prochaine, pour le prix de xxiiij escuz d'or, dont xij en présence, etc., et le demeurant lui sera tenu bailler quant il rendra ladicte ayuere. A ce faire,

Digitized by Google

obligent, etc. Présens honnourable homme et saige maistre Jehan Japuye, per et bourgoys, et Pierre Boyssonnier, bourgoys, etc.

Le xiiij^e jour d'octobre l'an mil iiij^c xxiij.

BOUTIN N.

(Minutes originales du notaire royal Boutin, de 1422 à 1424, à la Rochelle, v° 49.)

Pour copie conforme :

DE RICHEMOND,

Archiviste de la Charente-Inférieure.

ESTIMATION DU MOBILIER DE L'HÔTEL DE FAYE (26 DÉCEMBRE 1461).

Communication de M. de Richemond, archiviste à la Rochelle.

C'est la declaracion des biens meubles, qui estoyent en l'austel et court de Faye, au temps que maistre Guillaume de Montgaillart et Jehan Chevrier se introduisirent et boutèrent par force et violence ondict hostel, terre et seigneurie dudict lieu de Faye, en despoillant Monseigneur messire Olivier de Coetivi, chevalier, seigneur de Taillebourg et de Didonne, de ladicte terre et seigneurie, qui fut le xxvj^e jour de decembre l'an mil iiij^c lxj. Laquelle declaracion, ledict chevalier baille par devant vous Monseigneur, maistre Berthelemy Claustre, conseiller du Roy nostre Sire, en sa court de Parlement et commissaire d'icelluy seigneur en ceste partie, ledict chevalier ou son procureur, pour faire estimacion d'iceulx dicts biens tous lesquelx biens meubles lesdicts Mongaillart et Chevrier et chascun d'eulx sont condampnez rendre et restituer audict chevalier par ledict arrest, ou la juste valeur d'iceulx.

Premièrement trois couches de plumes garnies de traversiers et de troys couvertes valant chascune vingt escuz d'or, et pour ce..... lx escus d'or.

Item deux paelles d'aran tenant vi seilleaux de eaue, et l'autre cinq, valant cinq escus, pour ce..... v escus.

lxv escus.

Item deux autres paelles d'aran, l'une tenant iii seilleaux d'eaue, et l'autre deux, valant troy escus, pour ce..... iii escuz.

Item une grant chaudière tenant dix seilleaux d'eaue, valant six escus d'or, pour ce..... vi escuz.

Item une paelle d'assyer à queulse valant ung escu, pour ce i escu d'or.

Item ung paellon deux cuillers d'aran, valant vi sols viii deniers, pour ce..... vi s. viii d. t.

Digitized by Google

Item ung mortier de métal, valant..... II escuz.
Item ung pot de cuyvre, valant..... II escuz.
Item dix pippes, valant chacun boisseau X s. t., pour ce.. LX.
Item six pippes de vin, valant la pippe dix escuz, pour ce LX escuz.
Item deux paus à prendre bestes sauvages, valant trente escus d'or, pour ce..... XXX escuz.

S. VIII^xx IX escuz XIX s. II d.

Item quatre douzaines de laz à grosses bestes et troys douzaines de petiz laz à chevreulz, valant le tout XV l. t., pour ce..... XV l. t.
Item quatre arbalestres de passe garnies chacune de son tour pour les baudriers, valant chacune pièce six escuz d'or, pour ce..... XXIIII escuz.
Item deux autres petites arbalestres portatives garnies chacune d'un baudrier, valant les deux six escus d'or, pour ce. VI escuz.
Item six douzaines de gros traits, valant..... LX sols.
Item trois douzaines de menus traits, valant..... XXII s. VI d.
Item deux couleuvrines de mestal, valant XX escuz d'or, pour ce..... XX escuz.
Item ung canon de fer, valant C s. t., pour ce..... C s. t.
Item ung canon de fer, valant C sols t., pour ce..... C. s.

S. IIII^xx XVII l. XVII s. VI d.

Item deux arcs et deux trosses, valant..... IIII escuz d'or.
Item deux espioulx de chasse, II escuz d'or, pour ce.... II escuz.
Item ung espioul d'armes, ung escu, pour ce..... I escu.
Item deux boulges, valant IIII escuz, pour ce..... IIII escuz.
Item troys brigandines, valant XVIII escuz d'or ..... XVIII escuz.
Item troys sallades, dont l'une estoit garnie d'aigrettes, valant les troys..... XII escuz.
Item deux espées, valant..... II escuz.
Item deux javelines et une langue de bœuf, valant ung escu, pour ce..... I escu.
Item deux dagues, valant deux escuz, pour ce..... II escuz.
Item deux landrees, valant..... I escu.
Item une greille, valant..... V solz.
Item une palle de fer, valant..... V solz.

S. LXVI l. XII s. VI d.

Item une broche de fer, valant ..... X s.
Item ung trépié, valant XV soldz, pour ce..... XV s. t.

Digitized by Google

Item deux forches de fer à deux doyz, valant..... v s.

Item une forte aysser, valant..... IIII s. II d.

Item ung fessouhec, une deschaussoyre, valant v s. x d. t., pour ce..... v s. x d. t.

Item deux coignées, valans xx s., pour ce..... xx s. t.

Item deux sarpes, pour faire hayes, valant x s., pour ce.. x s. t.

Item deux costés de lart et huit jambons, valant le tout deux escuz, pour ce..... II escuz.

Item troys jumens de cavalerie et ung poulain d'un an, valant xx escuz d'or, pour ce..... XX escus.

Item IIII^xx chiefs tant de gélines que chappons et onze chiefs de ca nez, valant LXX soldz t. s., pour ce..... LXV s. t.

Item ung poie de bassye, valant LX s. I d., pour ce..... LX s. t.

Item ung coffre de Flandres auquel avoit troys douzaines de linceulx de troys toilles chacun, valant lesdicts coffre et linceulx cinquante escuz, pour ce ..... L escuz.

S. VI^xx II l. XV s.

Item ung autre coffre quarré onquel avoit une douzaine de linceulx de deux toilles, quatre touailles fines ouvrées, l'une à ouvrage de Venise et les troys à Damas, et huit longues de mesme façon de IIII aulnes de long, valant le tout xx l. t., pour ce..... XX l. t.

Item ung autre coffre quarré, onquel avoit six grosses touailles et quatre grosses longues, valant le tout six l. t., et pour ce..... VI t.

Item deux plains fustz de pippe, de , valant.. VI escuz d'or.

Item une XII^ne d'escuelles et six plats d'estaing, valant cent cinq solz tournoix, pour ce..... CV s. t.

Item deux cens quartes d'estaing et six pintes, valant c s. t., pour ce..... C s. t.

Item deux boisseaulx de fève et un boisseau de poix, ung boisseau de chenevoix et demi boisseau de graine de lin, valant le tout ung escu, pour ce..... I escu.

Item la charge de cheval d'oignons, valant..... XX s. t.

Item quatre boisseaulx de faryne, valant..... XL s.

Item le pain de quatre boisseaulx de farine, qui avoit esté cuit la vigille de Noël, valant..... XL s. t.

Item une robbe de gaze pour homme, appartenant à Jehan Malet, valant LX s. t., pour ce..... LX s. t.

Item en l'un desdicts coffres avoit deux tasses d'argent poisant chacune un marc et xx escuz en or, qui appartenoient au dict Malet, pour ce XXX escuz d'or, et pour ce..... XXX escuz.

Digitized by Google

Item deux bouteilles de cuyr, contenant chacune III pintes de vin, valant ung escu d'or, pour ce..... I escu.
Item ung cor de chasse, valant XX solz, pour ce..... XX s. t.
Item une table sur quoy menge, garnie de formes en traicteaux, valant XL s., pour ce ..... XL s. t.
Item une autre petite table garnie de formes et de traicteaux, valant XX s. t. pour ce..... XX s.
Item une a prestrir paste, valant..... XXX s. t.

S. LV t. II s. VI d. t.

Item ung charnier pour mectre lart, valant..... XXX s. t.
Item troys grans sacz, valant XV solz tournois..... XV s. t.
Item deux autres petiz sacz, valant..... V s. t.
Item une payre de freiges, valant..... V s. t.
Item deux fustz, tant de pippes que barriques, valant L s. t., pour ce..... L s. t.
Item ung plain fust de pippe d'avoyne, valant..... XV s.
Item demi fust de pippe de baillarge, valant..... VII s. VI d. t.

VI t. VII s. VI d. t.
S. toute VII e. XVII t. XVI s. VIII d. t.

Item et plusieurs autres biens montant auparavant valeur extimacion qu'on ne peut declairer à present, estant l'absence d'ung nommé maistre Jehan, qui est en Bretaigne, qui au temps de ladicte spoliation estoit ondict hostel de Faye pour ledict chevalier avec ledict Jehan Valet, et lesquelz on offre bailler par declaracion quant il en sera besoing.

(Chartrier de Thouars. — Original sur papier appartenant à M. le duc de la Trémoïlle, communiqué par M. P. Marchegay, membre non résidant du Comité.)

Pour copie conforme :

De Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure.

Lettre inédite de Madame de Maintenon.

Communication de M. de Richemond.

A St Sir, ce 31 janvier 1712.

Vous ories grand tor, Mademoiselle, sy vous ne mavies pas fait par de vostre establisseman, puis qu'il n'y a personne qui sy interesse plus simse-

Digitized by Google

remant. Je suis ravie de ce que Mr vostre frere vous donne un homme de quallité, le nom man est tres conneu. Sil a du meritte, vous este tres heureuse.

Il faut ma chere filles que vostre bonne conduitte fasse son bon heur, vous avez esté instruitte pour tout. Soyés dons une exçellante famme, ranplissez tous vos devoirs au dessus des vannités du monde et des foiblesse de votre sexce, tout à pliqué à plaire au mary, a ellever les anfans, a bien tretter les domestique, a edifier le voisinage, a demeurer chez vous et à mettre vôtre plésir dans lacomplisseman des obligation de létat ou Dieu vous a mizes. Vous voyés, Mallle, que je vous parle toujours en mere, souffrés en la familliarité, puis que jean est lamitié que je fasse la suitte de ce qui vous regarde. Selle est pour Mr de Bourdeille[1] comme pour vous, je ne puis presque plus escrire de ma main. Croyés l'un et l'autre que je seres toute ma vie vostre tres humble et obéissante servante.

MEINTENON.

(Archives départementales de la Charente-Inférieure. — Original extrait du chartrier de Matha.)

Pour copie conforme :

DE RICHEMOND,

Archiviste de la Charente-Inférieure.

[1] *Marie-Suzanne Prévost de Sansac*, dame de Saveilles et de Touchimbert, en Angoumois, fille de François Prévost, seigneur de Saveilles, et de Suzanne Chiton, épousa, par contrat du 26 février 1713, *Henry*, marquis *de Bourdeille*, chevalier, comte de Mata, seigneur du Pasti, en Anjou, ancien sous-lieutenant des gardes françaises, né à Paris le 5 octobre 1682, du mariage de Claude de Bourdeille, chevalier, marquis dudit lieu et d'Archiac, comte de Mata, baron de la Tour Blanche, seigneur des maisons nobles de Périgueux, aide des camps et armées du Roi, et de Marie Boutet, veuve de Pierre Olivier, écuyer, seigneur de Prélabbé, conseiller du Roi, trésorier général de son argenterie. (Supplément au Dictionnaire de Moréry.)

De cette union sont issus : 1° *Henry-Joseph de Bourdeille*, né le 2 mars 1715, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans et cornette de la compagnie de Ségur, dans le régiment de cavalerie d'Orléans, dont les descendants habitent Paris (voy. *La Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par M. le baron L. de la Morinerie, p. 163); 2° *Marie-Suzanne de Bourdeille*, née le 28 avril 1717; 3° *Henry-Joseph de Bourdeille*, né le 7 décembre 1710, clerc tonsuré du 26 juin 1730, et 4° *Marie-Suzanne de Bourdeille de Mata*, née le 17 avril 1733.

La famille Prévost de Sansac s'était alliée à celle de Jean Guiton, *Jean Prévost de Sansac de Traversay* ayant épousé *Henriette du Quesne Guiton*, arrière-petite-fille du célèbre maire de la Rochelle.

Digitized by Google

Rapport sur le projet de publication des Mémoires des Intendants, proposée par M. de Boislisle.

Messieurs, le 14 février 1874, M. de Boislisle, sous-chef aux archives centrales des finances, a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique une demande relative à la publication des *Mémoires sur l'état de la France, dressés par les intendants en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne.* Cette demande vous a été renvoyée, et vous avez bien voulu nous charger de l'examiner.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire administrative de la France ont consulté ces mémoires, que le duc de Beauvillier, chef du conseil des finances, demanda aux intendants des provinces dans les premiers mois de 1697. Le questionnaire qu'il leur adressa était fort simple et fort court; mais, malgré sa concision, il embrassait toutes les matières que comprendrait aujourd'hui le mot de *statistique* dans son acception la plus générale et la plus étendue : description géographique et physique de chaque province, histoire naturelle, population, clergé, noblesse, magistrature, agriculture, commerce, manufactures, marine, émigration, douanes, péages, gabelles, etc.

Malgré les recherches qu'exigeait un pareil travail, malgré les obstacles de tout genre qu'ils eurent à surmonter pour réunir les matériaux nécessaires, les intendants purent en quelques années répondre à l'appel de M. de Beauvillier, et avant 1700 tous les mémoires réclamés par lui étaient entre ses mains. Il s'en fit immédiatement de nombreuses copies, mais rien ne fut alors imprimé, et le gros du public ne les connut et ne les connaît guère encore que par les analyses infidèles et altérées que M. de Boulainvilliers en a données dans son livre sur l'*État de la France* (1727, 3 volumes in-folio, plusieurs fois réimprimé).

Ces enquêtes, dont peut-être on ne trouverait l'analogue dans aucun autre pays de l'Europe, exécutées par des administrateurs qui avaient en leur pouvoir tant de moyens d'informations, contiennent les indications les plus intéressantes sur l'état de la France à la fin du XVIIe siècle. On comprendra facilement, sans que nous ayons besoin d'insister, quelle source précieuse et unique de renseignements elles offrent aujourd'hui, non-seulement pour l'histoire particulière de chaque province, mais aussi pour l'histoire générale; et ce serait, nous en sommes convaincu, rendre un très-

Digitized by Google

grand service que de mettre à la portée des travailleurs des documents d'une pareille valeur. Nous croyons donc devoir proposer au Comité d'accueillir favorablement la demande de M. de Boislisle. Ajoutons qu'il vient de montrer, par la publication de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, qu'il est mieux à même que personne de mener à bonne fin le travail que vous voudrez bien lui confier.

Suivant M. de Boislisle, les *Mémoires*, qui sont au nombre de 33, formeraient, avec les introductions, les notes et les tables, la matière de six volumes de la *Collection des documents inédits*. Ces mémoires sont d'une étendue fort inégale. Tandis que le plus volumineux de tous, celui qui concerne Paris, occupe 446 pages, 24 pages sont consacrées à l'Alsace et 13 seulement au Roussillon.

D'accord avec M. de Boislisle, voici le plan que nous avons l'honneur de vous soumettre, pour le cas où vous décideriez la publication qu'il a l'honneur de vous proposer.

Les mémoires seront rangés par ordre géographique de généralités et répartis de la manière suivante :

1° Le premier volume contiendrait, avec l'introduction et les appendices, le mémoire sur Paris;

2° Le deuxième renfermerait Amiens, Rouen, Caen, Alençon, la Bretagne et Tours;

3° Le troisième, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, le Béarn, le Roussillon, Montauban et le Languedoc;

4° Le quatrième, la Provence, le Dauphiné, Lyon et l'Auvergne;

5° Le cinquième, la Bourgogne, Moulins, le Berry et Orléans;

6° Le sixième, la Champagne, la Franche-Comté, Soissons, la Lorraine et Metz, l'Alsace, le Hainaut et les deux Flandres.

Chaque mémoire serait accompagné d'une table, et le dernier volume renfermerait une table générale.

Il a été question de faire un tirage à part de chacun des mémoires; mais c'est là un point secondaire dont nous pouvons sans inconvénient laisser la solution à l'administration et au commissaire à qui vous confierez la surveillance de la publication.

Ludovic Lalanne, E. Boutaric,
Ch. Marty-Laveaux,

Membres du Comité.

Digitized by Google

Rapport de M. Lascoux sur des communications de M. Dupré, correspondant, et de M. l'abbé E. Landau, aumônier de l'École normale de Blois.

M. Dupré a transmis la copie d'une ordonnance rendue en 1294 par un comte de Blois, qui règle les heures et les conditions de travail des vignerons et autres ouvriers du Blésois.

Cette pièce, tirée des Mélanges de Clérambault, est un peu longue et ne me semble pas offrir un bien grand intérêt.

J'en propose le dépôt aux archives, tout en priant M. le secrétaire de vouloir bien l'indiquer d'une manière précise dans le Bulletin, afin qu'on puisse facilement y recourir au besoin.

M. Landau, aumônier de l'École normale à Blois, a transmis la copie de deux lettres adressées dans le premier tiers du XIIe siècle par la comtesse de Blois, l'une à son fils Thibault, l'autre à Geoffroy, évêque de Chartres, au sujet d'une dîme que se disputaient les chanoines de la chapelle de Saint-Calais et les moines de Marmoutier.

Ces deux lettres sont écrites sur la même feuille de parchemin; cette circonstance démontre qu'elles avaient été confiées à un seul messager chargé de les présenter successivement aux deux destinataires.

Elles n'ont d'ailleurs aucune importance, et nous nous bornons à demander le dépôt de la copie dans les archives du Comité.

Le même M. Landau a transmis au ministère la copie de deux pièces tirées des archives du département de Loir-et-Cher :

1° Une charte (*cirographum*) par laquelle Ursion, seigneur de Fréteval, s'engage envers les moines de Marmoutier à ne construire ni moulins ni écluses sur le Loir, entre Villeprover et Moulin-Neuf.

Cette charte porte la date de 1139. A cette époque, on ne se contentait pas des stipulations écrites dans les actes de cession, de donation ou de vente; on voulait, en outre, que la tradition de l'objet cédé, vendu ou donné fût marquée par un signe sensible, et on avait recours à une investiture symbolique. Dans la charte qui nous occupe, on lit qu'Ursion remit au prieur de Marmoutier un bâton, qui fut ensuite déposé sur le maître-autel du monastère.

L'investiture *per baculum* se rencontre assez souvent dans les actes du moyen âge. Souvent aussi, pour éviter les falsifications, on divi-

Digitized by Google

sait l'acte en deux portions, et chacun des deux intéressés en gardait une. Ainsi fut fait pour la charte d'Ursion, « partitus autem est « cirographum hoc Bernardus, qui eodem tempore magister Schola- « rum Fractæ-vallis erat. »

M. Landau signale la mention du nom du témoin chargé de diviser la charte comme une particularité qu'il n'a jamais rencontrée dans des actes de ce genre.

2° La seconde pièce communiquée par M. Landau est l'extrait d'une charte, également du XIIe siècle, par laquelle le seigneur de Lavardin concède un droit de pêche aux moines de Lavardin, et qui nous offre encore un exemple d'investiture *per baculum* : « Unde « faciens donum domno Petro, tunc Lavarzini priori, revestivit eum « inde per quemdam baculum hulseaticum ad fenestras Lavarzinen- « sis aulæ, multis presentibus. »

M. Landau ajoute à ce texte la réflexion suivante, que nous devons soumettre au Comité. « Que faut-il entendre, dit M. Landau, par *aula?* Si c'est du château de Lavardin qu'il s'agit, le seigneur, en signe de l'investiture du don fait par lui au prieuré, aurait suspendu à ses fenêtres une branche de houx, comme celles qu'on attache sur nos routes aux portes des auberges et que l'on désigne sous le nom de *bouchons.* »

Sans doute il faut entendre par *aula Lavarzinensis* le château de Lavardin, ou plutôt la grande salle du château; mais il nous semble impossible d'admettre, avec M. Landau, que le bâton ou la branche de houx qui avait servi à l'investiture resta suspendu aux fenêtres, comme un *bouchon* à la porte d'un cabaret. Le passage ci-dessus transcrit signifie que le seigneur de Lavardin se plaça à l'une des fenêtres du château, que là il remit le bâton ou la branche de houx au prieur du monastère, et accomplit ainsi la cérémonie de l'investiture en présence du public, *multis presentibus.*

LASCOUX,

Membre du Comité.

TENTATIVE DE COLONIE ACADIENNE EN CORSE.

Communication de M. Duhamel, correspondant, à Ajaccio.

M. Duhamel, archiviste de la Corse, a trouvé dans le fonds de l'intendance des fragments de la correspondance de l'intendant

Digitized by Google

Chardon avec le duc de Choiseul, qui, en qualité de ministre de la guerre, avait la Corse dans son département. Trois lettres ont fixé son attention; elles sont relatives à un projet d'établissement en Corse de Français d'Acadie que le funeste traité de 1763 avait cédés à l'Angleterre, et qui aimèrent mieux abandonner leurs domaines que de cesser d'être Français. De tristes événements contemporains donnent à ce sujet un intérêt particulier. Les lettres de M. Chardon sont du 22 novembre 1769, du 30 décembre de la même année et du 4 mars 1770. Il paraît que ce fut un abbé Le Loutre qui fut chargé par le ministre de prendre toutes les mesures propres à l'établissement en Corse de quatre ou cinq cents familles acadiennes. Quatre ou cinq chefs de famille débarquèrent au mois de novembre avec l'abbé Le Loutre, et, de concert avec l'intendant et le général comte de Vaux, cherchèrent les moyens de faire réussir le projet. Mais les difficultés ne furent pas médiocres.

L'abbé Le Loutre parcourut la côte ouest de l'île, depuis la pointe de la Mortella du golfe Saint-Florent jusqu'à la hauteur d'Ajaccio, ainsi que la côte est, depuis Bastia jusqu'à la tour dite de la Prunetta. Le résultat de l'examen que les Acadiens firent des terrains fut que le sol était bon et propre à toutes sortes de culture. Ils demandaient :

1° Qu'on les établît sur les domaines appartenant au roi;

2° Que ces établissements eussent lieu, autant que possible, sur le littoral de l'est, principalement dans la plaine de *la Casinca*.

Ils demandaient qu'on attribuât 30 arpents à chaque famille.

Ils insistaient pour qu'on les établît sur les domaines du roi, parce que les seigneurs et les communautés voulaient leur imposer des conditions trop onéreuses, intolérables même. En effet, on demandait à ces cultivateurs, qui défrichaient un sol inculte, le 22e des terres défrichées, la dîme de tous les produits pour l'évêque, et, pour le curé, un bassin de tous les grains récoltés.

Il y avait bien le domaine du roi, mais il n'existait encore que sur le papier, et il fallait le créer au moyen de l'abornement des terres et des déclarations des propriétaires. On pouvait aussi partager les communaux; mais, dans tous les cas, il était indispensable de procéder au préalable à un cadastre. M. de Choiseul, le 4 mars 1770, annonça l'intention du roi d'établir son domaine sur des bases certaines, en se substituant aux droits de la république de Gênes, ancien souverain du pays; mais, ainsi que le fit remarquer l'inten-

Digitized by Google

dant, il fallait commencer par établir le terrier de l'île, en forçant les propriétaires à justifier de leurs titres; c'était une longue et difficile opération. Les documents envoyés par M. Duhamel ne nous font pas connaître ce qu'il advint des Acadiens; mes recherches aux Archives nationales, dans le riche fonds de la Corse, venant du ministère de la guerre, ne m'ont rien appris sûr cet intéressant sujet.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Bastia, 22 novembre 1769.

M. l'abbé Le Loutre m'a remis hier, jour de son arrivée, la lettre que vous me faittes l'honneur de m'écrire du 27 octobre dernier. Je me conformeray, Monsieur, à vos instructions relativement à l'établissement projetté en Corse de 4 ou 500 familles acadiennes dont les cinq chefs que vous m'annoncez sont arrivés avec M. l'abbé Le Loutre. Je conféreray, tant avec luy qu'avec M. le comte de Vaux, sur les moyens les plus propres à employer pour faciliter le succès de ces établissements, et je ne négligeray rien pour y contribuer.

J'auray l'honneur de vous faire part, Monsieur, de nos communes observations et du plan qu'on croira devoir adopter. J'aurais cependant été fort aise, Monsieur, que vous eussiez eu la bonté de m'instruire d'avance des idées que votre sagesse vous avait suggérées à cet égard.

Je suis avec un profond respect, etc.

(Orig. Archives de la Corse, série C.)

Pour copie conforme :

Duhamel,

Correspondant du Ministère, à Ajaccio.

Bastia, le 30 décembre 1769.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoier le mémoire que M. l'abbé Le Loutre m'a remis relativement à l'établissement des familles acadiennes dans l'isle de Corse. M. l'abbé Le Loutre a parcouru la coste de l'ouest de cette isle, depuis la pointe de la Mortella du golphe Saint-Florent jusques à la hauteur d'Ajaccio. Il a parcouru également la coste de l'est, depuis Bastia, en suivant les costières, jusques à la tour dite la Prunetta. Le résultat de l'examen que les Acadiens ont fait des terreins qu'ils ont vus est qu'ils

Digitized by Google

sont contents du sol et qu'ils le trouvent propre à toute sorte de culture et à remplir le but des établissements projettés. Ils demandent donc aujourd'hui : 1° qu'on les place sur les domaines du Roi; 2° qu'on établisse la totalité des familles ou du moins la plus grande partie sur la côte de l'est, et particulièrement dans la plaine ditte de la Casinca. Ils observent, pour appuyer l'acceptation de leurs demandes, que les conditions que leur font les seigneurs ou les communautés sont trop onéreuses pour qu'ils puissent s'établir avec avantage sur les terres dont les uns ou les autres sont propriétaires.

L'utilité des familles acadiennes en Corse est une vérité trop démontrée pour que je m'arreste icy, Monsieur, à vous en retracer les avantages. Le sol de la Corse est très-bon. Il est propre à tout. Mais, comme les peuples qui l'habitent sont accoutumés depuis quarante ans à manier les armes, et s'appliquaient si peu à la culture des terres qu'ils empruntaient, tous les ans, les bras des Lucquois, leurs voisins, pour cultiver même le peu de terrain nécessaire à leur nourriture, on ne peut pas raisonnablement espérer que ces inclinations militaires fassent place tout de suite à l'amour pour l'agriculture. On ne doit pas même l'attendre de la génération actuelle. Il faut donc introduire dans cette isle des gens propres à la féconder, surtout si on ne veut pas faire des dépenses qu'elle a occasionnées l'objet incertain d'une utilité très-éloignée.

Si le sol agreste de la Corse a besoin d'estre fecondé par le bras des Acadiens et d'autres cultivateurs, le caractère sauvage des habitants n'a pas moins besoin d'estre changé par le mélange d'individus plus policés. Ainsy, l'utilité de l'établissement des Acadiens se trouvant évidemment démontrée sous tous les rapports possibles, il ne s'agit plus que de discuter les différentes propositions qu'ils font.

Leur objection de dire que les conditions que leur imposent les seigneurs et les communautés sont trop onéreuses est vraye quant au fond. Exiger de cultivateurs qui défrichent le 22e des terres, les obliger de donner à l'évêque diocésain le 10e de toutes les productions, soit végétales, soit animales, et enfin leur faire donner au curé de la paroisse du défrichement un bacin de tous les grains récoltés, sont des loix si dures que le cultivateur le plus aisé et placé dans le sol le plus fécond ne voudrait pas y souscrire. Comment donc vouloir débuter par exiger d'une chose à créer ce que raisonnablement on ne pourrait pas espérer de tirer d'une chose établie et en pleine valeur?

Les Acadiens, en conséquence de cette difficulté, demandent à être établis sur les domaines du Roy. Ce serait bien l'opération la plus simple, mais ces domaines, existant peut-être par leur nature, n'existent pas dans l'ordre légal. L'abornoiement des terres et la déclaration des propriétés, et encore plus le partage des communautés, sont les seuls moyens de constater les domaines du Roy, et je ne puis, à cet égard, que vous répéter,

Digitized by Google

Monsieur, ce que j'ay déjà eu l'honneur de vous marquer plus en détail.

La seconde opération du partage des communautés est la plus courte, mais aussi elle assurera moins de terrain, attendu que leurs communautés n'ont point partout la même étendue des propriétés. Mais, soit que l'on adopte l'un ou l'autre de ces moyens, il est toujours nécessaire, Monsieur, que S. M. se décide en ce préliminaire indispensable avant que d'envoyer icy cette nouvelle peuplade, car les médiocres domaines de la Confina et des Egriottes, indépendamment de ce que la propriété de ce dernier n'en est pas encore irrévocablement assurée dans la main du Roy, ces faibles possessions, dis-je, ne logeraient pas 20 familles en leur donnant à chacune les 30 arpens qui sont demandés par le mémoire.

Passons à la 2me proposition. Les Acadiens demanderoient de placer les 400 familles sur la cote de l'est, depuis le pont du Golo jusques à la tour Prunetta, et, à défaut de la possibilité de les établir toutes dans cette partie, ils demandent, sur la cote de l'ouest, les terres de Salogona, celles de la plaine de Chioli, les terres de la tour Pero, les vallons de Saint-Martin et de Luciper avec la plaine de Galeria. L'un et l'autre établissement est également faisable, soit qu'on constate l'abornoyement des propriétés, soit que le Roy vienne au partage des communautés. Je dois cependant vous observer, Monsieur, que l'établissement sur la cote de l'est, dans la plaine de Casinca, est celui qui rencontrera le plus de difficultés. La première, parce que c'est le terrain de l'isle où les propriétés sont les plus reconnues et les plus fondées en titres, et à peine y en a-t-il de contestées. La deuxième difficulté, c'est que les communautés ont beaucoup moins de terrein en cette partie, la crainte d'un local peu salubre a éloigné les villages de cette plage. Presque tous sont construits plus qu'à my-cote, et les communes sont situées sur les revers, où un air plus sain et une position sûre contre les descentes que les Barbaresques faisoient sur la plage ont déterminé les habitants à placer les communes et à fonder leurs objets de revenus. Il est donc certain que les 400 familles ne peuvent être placées sur la cote de l'est, et qu'au plus cette partie pourra en recevoir la moitié.

Je ne m'arrêterai pas sur l'échange proposé des terreins adjacents à la Confina, appartenant à la communauté d'Ajaccio. Cet arrangement est toujours dépendant de l'exécution du premier principe. Pour que le Roy échange, il faut qu'il tienne dans sa main matière d'échange.

Enfin, Monsieur, pour résumer le mémoire des Acadiens, l'utilité de leur admission dans cette isle est constante, la possibilité ne l'est pas moins. Mais celle-cy dépend de la décision de S. M. sur l'identité, la propriété et la division du local que doivent occuper les sujets du Roy à qui leur patriotisme doit mériter les grâces et la protection du Gouvernement. C'est ce qui m'engage, Monsieur, à désirer que vous hatiés le moment où je pourrai concourir au succès de cette portion précieuse de mes concitoyens, surtout

Digitized by Google

s'ils continuent d'être secondés par la piété et le zèle de M. l'abbé Le Loutre, qui a enchanté icy tout le monde.

Je suis, etc.

(Orig. Archives de la Corse, série C.)

Pour copie conforme :

DUHAMEL,
Correspondant du Ministère.

Bastia, le 4 mars 1770.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 6 février dernier, relativement à l'établissement des familles acadiennes; il est bien certain, Monsieur, que toute colonie naissante (et la Corse peut bien estre considérée comme telle), une culture faible et peu ou point de commerce, c'est donc en provoquant par tous les moyens possibles à l'humanité, et surtout en faisant naître l'émulation, le plus puissant nerf de tout nouvel établissement, que l'on peut vivifier la Corse, et en faisant un objet d'utilité pour le souverain, mais il est constant en même temps que, pour donner l'accroissement à la cultivation et à la culture, deux choses très connexes ensemble, il faut avoir du terrain à concéder aux cultivateurs.

Les moyens que vous me faites l'honneur de me proposer, Monsieur, pour y parvenir, sont de différente nature, que je vous demande la permission de parcourir ici un instant. Ces moyens sont, aux termes de votre lettre, les droits de souveraineté de S. M. comme substituée au Gouvernement génois en Corse, les droits de seigneur suzerain sur les déshérences, les terrains vains et vagues et non réclamés, les biens des fugitifs, le tiers de ceux des communautés, les confiscations et enfin les acquisitions.

De tous ces droits les plus utiles, et on peut même les regarder comme les seuls réels, sont ceux qui résulteront du tierçage des biens communaux et du recensement des propriétés mal ou nullement établies, dont il doit refluer nécessairement, par l'événement de l'opération, une grande portion dans la main du Roy.

J'explique maintenant pourquoy je regarde les autres droits comme fictifs ou de peu de valeur, sa substitution au gouvernement précédent se réduisant à bien peu de choses. Des étangs, une forêt de pins entre Bocognano et Ajaccio, le terrain d'Antisanti et la Confina, avec quelques maisons éparses dans les villes, sont les seuls objets que l'on puisse nommer.

Les confiscations seraient un objet plus considérable, mais elles sont de deux sortes: celles provenantes du fait de Paoli sur les Génois et les nationaux deviennent caduques par l'article IX du traité avec la République; il ne reste donc que celles provenantes du fait des Génois sur les gens attachés au parti de Paoli; ce dernier article pourrait être de valeur, mais,

Digitized by Google

sans vouloir proposer de mettre des bornes à la bienfaisance du souverain, si l'on continue à suivre le plan que le Gouvernement semblait avoir pris d'abord, et sur lequel j'ai eu l'honneur de vous faire mes représentations de faire remise de ce genre de confiscation, il sera lui-même réduit au néant.

Jusqu'ici les biens des fugitifs n'ont pas formé un objet bien considérable, et vous pourriez vous en convaincre, Monsieur, par les différents états qui vous en sont parvenus et que je continuerai à vous adresser; mais il se trouve relativement à cette nature de biens un obstacle très considérable. Je ne trouve personne à qui les adjuger à titre de fermage ou de location. J'ai eu beau faire faire des affiches judicatives et les répandre dans l'isle, et ne rien oublier de ce qui peut achalander la chose et encourager les hommes, il ne s'est présenté personne au jour de l'adjudication; il a donc fallu mettre les biens en régie au compte du Roy, et c'est le parti que j'ai pris pour les biens de Paoli, de Jean Carle et d'autres très considérables situés dans les pièves d'Istria et de la Rocca. Mais par qui est-on obligé de faire régir ces biens? Par des podestats ou des nationaux, gens peu surs, peu industrieux, et qui, plustôt dirigés par la fraude que par des vues honnestes, n'ont jamais à présenter qu'un tableau de frais et d'avarie, au lieu de produits, sans compter que la terreur répandue aujourd'hui dans les esprits par les bandits, éloigne tout cultivateur et même tout homme susceptible de spéculation.

Je ne discuterai point ici le chapitre des déshérences et des parts, qui sont des choses accidentelles; je ne parle point non plus des terrains vains et vagues, parce qu'ils sont compris dans les droits résultant de la souveraineté.

Il ne faut donc, Monsieur, compter pour des sources d'un produit réel et un peu considérable (sans toutes fois négliger les autres branches), il ne faut, dis-je, statuer que sur les possessions résultantes du partage à tiers de biens communaux et du recensement des propriétés. Voilà, je crois, Monsieur, les deux grandes machines à faire mouvoir icy, et je le ferai dès que vous me l'ordonnerés; mais, avant tout, il me faut des bras et des ouvriers capables pour faire mouvoir la machine, c'est ce qui me manque icy et que le pays ne peut fournir. Que l'on fasse un partage à tiers des biens communaux, un recensement des propriétés des particuliers ou un arpenpentage général, toujours faut-il commencer par des déclarations et des justifications de titres, et, pour cette opération, il serait nécessaire que vous voulussiez bien envoyer icy, Monsieur, quelques personnes qui ayent travaillé dans la confection des terriers et le contentieux des communautés en intendance. A l'égard des arpenteurs, j'ay eu l'honneur de vous exposer par une autre lettre la nécessité d'en envoyer icy plusieurs.

Au reste, Monsieur, il est un objet assez important icy, dont la dépense peut être évitée au Roy et être supportée par le pays, c'est l'entretien des justices royalles : plusieurs provinces de la Corse me l'ont déjà demandé; le peuple doit payer les juges, c'est un axiome aussi ancien que les loix, et

Digitized by Google

il en résultera le triple avantage que la justice continuera à être administrée très gratuitement, que le Roy évitera une dépense aussi forte, et enfin les juges pourront jouir d'un sort honneste, qui les préserve de tout grapillage, précaution nécessaire surtout vis-à-vis de ceux des ministres de la justice qui, étant français, s'expatrient et ont besoin d'estre fixés icy et soutenus dans leurs fonctions par un bien-être suffisant.

Je suis, etc.

(Orig. Archives de la Corse, série C.)

Pour copie conforme :

DUHAMEL,

Correspondant du Ministère.

ACTE DE PHILIPPE Ier RELATIF À L'ABBAYE DE PONTLEVOY.

Communication de M. de Fleury, correspondant, à Blois.

M. de Fleury, archiviste du département de Loir-et-Cher, correspondant du Ministère, a transmis un acte de Philippe Ier, confirmant la charte de fondation de Pontlevoy. Cette confirmation, datée du mois de mars 1076 (nouv. style), quinzième année du règne, a ceci de remarquable qu'elle est écrite sur une bande de parchemin réunie par une couture à la charte originale de fondation. Le sceau royal, qui était plaqué, a disparu ; le monogramme a été tracé partie sur la charte, partie sur la bande ajoutée. Voici, du reste, le texte de cette confirmation, qui n'a d'autre intérêt que les souscriptions, lesquelles font connaître deux officiers de la couronne qui ne figurent pas sur les listes les plus complètes.

In nomine Domini, Dei gracia, Philippus Francorum rex, hoc scriptum et firmamentum supradicte donacionis concessimus et manu nostra propria signavimus publice, Parisius, in palacio nostro, anno regni nostri XVI, et sigillo nostro corroborari precepimus, anno incarnati Verbi millesimo septuagesimo v°.

S. Anne, matris Philippi regis. S. Frederici, regis dapiferi. S. Hainrici, regis constabularii. S. Hugonis camerarii. S. Hervei, magistri pincernarum. S. Gofridi de Calvomonte, cujus peticione et precatu astipulatio presens facta est.

Nous proposons de remercier M. de Fleury de sa communication.

EDGARD BOUTARIC,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Communications de MM. Soucaille, Paul de Fleury, Albanès, de Richemond.

I. M. Soucaille communique un accord entre les consuls de Béziers et le commandeur des commanderies de Béziers, des Brézines, de Saint-Jean de Libron, relativement à un droit de pâturage en 1458. Pièce peu intéressante dont nous ne pouvons que proposer le dépôt aux archives [1].

II. M. P. de Fleury adresse deux notes sur deux mots qui lui paraissent devoir entrer dans une nouvelle édition de Du Cange. Ces mots sont :

1° *Herarium*, employé plusieurs fois dans une charte de 1261 (n. st.) qui fait partie du fonds de l'abbaye de Pontlevoy; il aurait, selon notre correspondant, « le sens de propriété foncière, *herbergamentum.* »

Quicquid habebat et percipiebat, seu habere poterat quoquo modo in *herario* Garini solete et in pertinenciis dicti *herarii.* — Prohibere quin predictus abbas et conventus teneant in manu mortua *herarium* supradictum. — Inter perreriam de Chier et subtus *herarium* dicti Garini. — Et quicquid habebat vel habere poterat quoquo modo in *herario* de la Goiongnière et in pertinenciis dicti *herarii* pro viginti libris monete currentis.

2° *Virago*, dans une charte de l'an 1101, faisant partie du fonds du prieuré de Morée en Vendômois. Il s'agit de la comtesse de Blois, Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, qui, dans un passage de ce document, est ainsi qualifiée : « Sed prædicta *virago*..... » Je me borne à faire remarquer que cet emploi du mot en question trouverait difficilement sa place dans un glossaire de la basse latinité.

Je suis porté à croire que *herarium* est un dérivé de *heres*, et qu'il est synonyme de *hereditarium*, *heredium*, c'est-à-dire, pour employer les termes de Du Cange, « hereditas, ac præcipue bona immobilia. »

[1] Il suffira de noter, en passant, que le *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, par M. Thomas, ne fournit aucune mention ancienne pour Brézines ou Brégines (ferme dépendant de Béziers), ni pour Saint-Jean de Libron (hameau, commune de Beziers), et n'indique point de commanderie en ces lieux. Le texte de la sentence porte : « Moussur lo commandaire de Bezes, *le Brezinas*, *Sanct Johan de Libron*, lasdictas commanderias assetiadas en lo terminal et terratori de ladicta villa de Bezes. »

Digitized by Google

III. M. l'abbé Albanès a trouvé, dans un registre des archives des Bouches-du-Rhône, le catalogue de la bibliothèque du dernier comte de Provence, Charles III d'Anjou (déc. 1481). L'intérêt de ce catalogue consiste en ceci, que les livres dont il fait mention ont dû appartenir, pour la plupart, au roi René. C'est ce que fait entendre l'intitulé du catalogue : *Sequuntur libri reperti in secunda et nova bibliotheca que appellatur seu intitulatur regis Renati et Caroli de Andegavia, presentis patrie Provincie.*

Or, s'il est bien connu que le roi René aimait les lettres, et par conséquent les livres, on n'avait jusqu'à présent aucune notion sur la composition de sa bibliothèque. M. de Villeneuve Bargemont, dans son *Histoire de René d'Anjou*, et M. de Quatrebarbes, dans les *Œuvres complètes du roi René*, sont également dépourvus de renseignements à ce sujet. La trouvaille de M. l'abbé Albanès n'est donc pas sans intérêt, et je n'hésite pas à proposer au Comité la publication dans la *Revue* de ce catalogue, comme aussi de la notice préliminaire dans laquelle M. Albanès a groupé les notions qui peuvent s'en tirer. J'ajouterai à ses observations un petit nombre de remarques. D'abord il faut bien se persuader que la liste qui nous est communiquée par M. Albanès n'indique pas, à beaucoup près, dans ses cent vingt-neuf articles, la totalité des livres possédés par le roi René. C'est seulement de sa bibliothèque de Provence qu'il s'agit ici, et il n'y a pas de doute qu'il avait en Anjou une autre collection. Les *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René*, récemment mis au jour par M. Lecoy de la Marche [1], contiennent la mention d'un certain nombre de livres qui ne se retrouvent pas dans le catalogue dont on lira le texte ci-après [2].

Dans ce catalogue, on remarquera la mention d'un certain nombre de livres imprimés, *in pressura*, dit le texte, indication qui, ici, ne nous apprend rien de neuf, parce qu'elle s'applique à des livres qui ont été plusieurs fois imprimés et réimprimés avant 1480 (le catalogue ne pouvant être antérieur à cette date), mais qui, en d'autres cas, peut aider à dater, au moins approximativement, des ouvrages imprimés *sine loco et anno*. L'expression *in gallico Ytalicorum* (n° 111), qui ne peut guère signifier autre chose que « en italien », est digne d'être notée.

René, on le voit par les articles 4 et 15 de ce catalogue, possé-

[1] *Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes*, t. I, 1873.
[2] Voyez notamment p. 261-262.

Digitized by Google

dait des livres grecs. On n'en sera pas surpris, bien que, selon toute apparence, il n'eût aucune connaissance de la langue grecque, si l'on considère que, parmi les érudits qu'il employa, figurait un helléniste italien, né à Constantinople, qui tient un rang important parmi les lettrés de la renaissance, Jean-Marius Philelphe, qui fut employé par lui à former une bibliothèque au couvent des Dominicains, à Saint-Maximin. A cette première collection, sur laquelle nous n'avons que le témoignage d'Alciat rapporté en note [1], vint bientôt se joindre la bibliothèque dont M. l'abbé Albanès nous transmet le catalogue, léguée aux Dominicains de Saint-Maximin par Charles III. Mais que sont devenus tous ces livres, dont plusieurs, à en juger par les descriptions du catalogue, étaient richement ornés? On n'en sait rien; du moins M. Mireur, l'archiviste du département du Var, m'assurait récemment que la bibliothèque de Draguignan ne possède aucun manuscrit provenant des Frères prêcheurs de Saint-Maximin. Il n'est pourtant guère possible qu'ils aient tous disparu, et je suis porté à croire que la publication du présent catalogue permettra d'identifier quelques-uns d'entre eux avec tel ou tel manuscrit de notre Bibliothèque nationale ou d'ailleurs, dont la provenance n'est pas connue [2].

Je terminerai par une observation qui ne s'applique pas seulement à la communication de M. Albanès, mais qui est applicable à bien d'autres. J'ai pris la peine de numéroter les articles du catalogue dont je propose l'impression, et de reproduire ces numéros entre parenthèses auprès des passages cités par M. Albanès dans sa notice préliminaire. C'est là une précaution absolument indispensable, et trop souvent négligée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

[1] Il y a lieu de citer ici ce passage d'une lettre d'Alciat, cité par Favre dans sa notice sur J.-M. Philelphe (*Mél. d'hist. littér.* I, 51) : « Scripsi ad te alias nactum me integrum Donati commentarium, quo ille Vergilium (Alciat avait la bonne orthographe!) interpretatur; et in castro quodam Sancti Maximini, quod est prope Aquas Sextias in Provincia, habetur. Inibi enim bibliotheca a Renato Andegavensi in gratiam quorumdam monachorum instructa, *suntque plurimi libri quos Marius Philelphus eo congessit;* sunt et quos bellorum calamitas, quæ sub eo rege in Neapolitano regno fuit, dissipavit, donec in eam bibliothecam reponerentur... Avenione, XIV kal. Jan. 1520.

[2] Depuis que ces lignes sont imprimées a paru le second volume du *Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, de M. L. Delisle. On y trouve mentionnés (p. 407) deux mss. (lat. 348 et 2520) qui proviennent de Saint-Maximin, l'un est le *Liber de proprietatibus* de Bartholomæus Anglicus, l'autre le *Mammotrectus* de H. de S. Victor. Aucun de ces deux ouvrages ne figure dans le catalogue ci-après imprimé.

Digitized by Google

Les catalogues, les inventaires, de quelque genre qu'ils soient, les coutumes, doivent être imprimés de façon à permettre des citations précises. Ce que l'on cherche dans un document de ce genre, c'est souvent un mot, une mention contenue en une ligne. Comment veut-on qu'on la trouve sans perte de temps, si chaque article n'a pas son numéro?

IV. M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, communique la copie de quatre chartes en langue vulgaire, dont les originaux sont conservés dans les archives de ce département. Je propose à la section de m'autoriser à joindre ces documents aux chartes angevines et poitevines que M. Marcheguay a communiquées à diverses reprises au Comité. Si la section veut bien m'y autoriser, j'aurai l'honneur de lui proposer ultérieurement la publication de tous ces documents dans un volume de *Mélanges historiques* de la collection des *Documents inédits*.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI RENÉ.

Communication de M. Albanès.

Par son testament fait à Marseille le 19 décembre 1481, le roi Charles d'Anjou, dernier comte de Provence, légua tous ses livres au couvent des Frères prêcheurs de Saint-Maximin, à l'exception des ouvrages de médecine, qu'il donna à Pierre Maurel, son médecin et son conseiller [1]. Le règne si court de ce prince ne lui avait pas permis de réunir des livres, et la bibliothèque dont il disposa en faveur des Dominicains était celle que le roi René, son prédécesseur, avait formée, et qu'il lui avait laissée avec ses États un an auparavant. Désireux de connaître de quoi se composait une collection que tout nous disait avoir dû être fort curieuse, nous avions consulté ceux qui devaient plus que d'autres nous renseigner [2] à ce

[1] Item legavit ven. conventui FF. Predicatorum ecclesie B. Marie Magdalene, ville S. Maximi... omnes et quoscumque libros suos, exceptis dumtaxat libris medicine... (*Remontrance de la noblesse de Provence au Roy*. Aix, 1669, in-fol. p. 89.)

[2] *Histoire de René d'Anjou*, par M. le vicomte F.-L. de Villeneuve-Bargemont. Paris, Blaise, 1825, 3 vol, in-8°. — *Œuvres complètes du roi René*, publiées par le comte de Quatrebarbes. Angers, 1846, 4 vol. gr. in-4°.

Digitized by Google

sujet. Toutes nos recherches avaient été vaines, lorsqu'un registre des riches archives du département des Bouches-du-Rhône[1] nous en a fourni le catalogue complet, que nous allons transcrire, après en avoir toutefois résumé les principales données, aussi brièvement que possible.

La bibliothèque était composée de 128 articles, en 136 volumes, dont 97 étaient de grand format, 32 de format médiocre; 3 seulement sont indiqués comme de petits livres, et la taille de 4 autres n'est pas désignée.

Tous ces livres étaient écrits à la main, à l'exception de seize, dont le catalogue a soin de nous dire qu'ils sortaient de la presse, *in pressura*. Voici la liste de ces premiers produits de l'imprimerie dont René avait fait l'acquisition, et dont la présence dans sa collection indique, aussi bien que la beauté des manuscrits, le goût éclairé du royal possesseur. — *Cathena aurea S. Thome* (n° 41). — *Cathena aurea super Matheum et Marcum* (n° 42). — *Homelie B. Johannis Grisostomi* (n° 43). — *Epistolle S. Jheronimi* (n° 51), 2 vol. — *Marius Cayus* (n° 75). — *Liber Digestorum veterum* (n° 81). — *Decretum* (n° 82). — *Decretales* (n° 83). — *Tullius de genealogia deorum gentillium* (n° 91). — *Ciceronis questiones Tusculane* (n° 93). — *Tullius de natura deorum* (n° 94). — *Somnium Scipionis* (n° 105). — *Justinus historicus* (n° 106). — *Herodotus Halicarnaseus* (n° 107). — *Laurencius Valle* (n° 125).

De ces livres imprimés, il en est six qui étaient en papier; quant aux autres, vu le soin avec lequel le catalogue est rédigé, il est presque sûr qu'ils étaient tous sur velin. Il en est de même pour les manuscrits, dont quatre seulement sont indiqués comme étant en papier; de sorte que la bibliothèque comprenait cent vingt-six volumes en peau de velin, dont dix imprimés; et beaucoup d'entre eux n'étaient pas moins remarquables par la délicatesse et la profusion des ornements que par la richesse des reliures.

En effet, il y en a jusqu'à quarante que le catalogue mentionne comme enrichis de miniatures et d'enluminures, de sujets à personnages, de lettres historiées en or et en azur, et pour la description desquels il emploie successivement les termes les plus variés, depuis

[1] Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 1226, ff. 24-30. C'est un cahier contenant l'inventaire qui fut fait du 7 au 12 avril 1508, par ordre de la Cour des comptes de Provence, des reliques, ornements et meubles du couvent des FF. Prêcheurs de S. Maximin.

Digitized by Google

le simple *historiatus* ou *illuminatus* jusqu'au *pulcherrime historiatus* (n° 2) et *magnifice ac sumptuose historiatus et illuminatus* (n° 67). Les plus beaux paraissent avoir été les nombreux manuscrits du Miroir historial de Vincent de Beauvais, dont quelques-uns sont inventoriés de la manière la plus pompeuse : *triumphaliter et magnifice historiatus quasi per totum* (n° 66); — *triumphaliter et sumptuose historiata* (n° 69). On y trouvait aussi un livre écrit en lettres d'argent (n° 3), et deux volumes écrits en lettres d'or; ces derniers étaient une Bible grecque (n° 15) et un autre livre grec dont on n'a pas su probablement lire le titre (n° 4).

Si des ornements intérieurs des volumes nous passons à leur décoration extérieure, nous verrons qu'on y avait encore déployé un grand luxe; car nous en avons remarqué cinq qui étaient revêtus de velours cramoisi (n°s 1, 86, 98, 109, 110), quatre de velours bleu (n°s 2, 3, 25, 26) et un de velours vert. Il est presque inutile de dire que c'étaient les perles de la bibliothèque, et le dernier (n° 111) était un Bocace, qui paraît avoir été traduit en français pour le roi René, puisqu'il portait en tête ses armoiries. Après ceux-là, nous osons à peine mentionner les vingt-cinq volumes reliés en maroquin rouge, et les quelques autres en maroquin de couleurs diverses : bleu, jaune, rose, noir, etc.

Sous le rapport de la provenance, nous avons dit que tous ces livres avaient été réunis par le roi René. Charles d'Anjou, son successeur, n'y ajouta que neuf volumes, portant son nom, dont l'ensemble formait une belle Bible, en grand format, presque complète, mais sans luxe d'ornementation ni de reliure. René lui-même, pour former sa collection, avait dû puiser à diverses sources; on n'en saurait douter, si l'on veut faire attention aux armes diverses qui étaient peintes sur quelques-uns de ces livres, et qui indiquaient leurs anciens propriétaires. Il en est deux qui avaient appartenu à l'Empereur; ce sont deux parties du Miroir historial, qui avaient sur leurs couvertures les armoiries impériales (n°s 66 et 67).

Nous pourrions énumérer ici les livres rares qui se trouvent inscrits sur notre catalogue; mais ceux qui le liront n'auront pas de peine à les trouver, et nous préférons leur laisser le plaisir de la recherche et de la découverte. Ajoutons seulement qu'il y avait deux livres hébreux, et deux autres en langue grecque. Ce n'est pas que les auteurs grecs n'y fussent en plus grand nombre, mais ils

Digitized by Google

paraissent n'y avoir figuré que dans une traduction latine. On en a presque la certitude, en voyant que le rédacteur n'a pas su donner le titre d'un de ces livres grecs, tandis qu'il a été plus complet pour les écrivains que nous supposons y avoir figuré traduits en latin.

Voici le texte du catalogue :

Sequuntur libri reperti in secunda et nova bibliotheca que appellatur seu intitulatur regis Renati, et Karoli de Andegavia, presentis patrie Provincie.

1. Et primo, in primo scanno, versus solis occasum, *textus Biblie*, historiatus auro et hesur, copertus copertorio velluti cremesini, in pargameno et magno volumine.

2. Item, *Liber Apocalicis*, pulcherrime historiatus auro et de hesur, in pargameno et mediocri volumine, copertus velluto perciquo.

3. Item, quidam liber hebrayce scriptus et litteris argenteys, copertus velluto perciquo, in mediocri volumine.

4. Item, alius liber in greco, scriptus litteris aureis, in parvo volumine et pargameno, copertus coreo rubeo.

5. Item, *Glosa ordinaria super Genesis*, historiata auro et de hesur, cum *libro Exodii*, etiam historiato, in magno volumine et pargameno, coreo copertus.

6. Item *Josue*, cum aliis tractatibus et glosa ordinaria, historiatus, in pargameno et magno volumine.

7. Item, *Libri Regum*, historiati auro et hesur, cum glosa, in magno volumine et pargameno; cum *libris Paralipomenon*, copertus coreo.

8. Item, *Tres libri Salamonis*, vid. *Proverbiorum*, *Ecclesiastes*, *Cantica Canticorum*, *liber Ecclesiasticus*, in magno volumine et in pargameno.

9. Item, *Leviticus*, *Numeri*, *Deheuteronomium*, cum glosa, in pargameno et magno volumine.

10. Item, *Liber Geremie*, cum glosa ordinaria, in magno volumine et pargameno.

11. Item, *Libri Salamonis*, glosati, in pargameno et mediocri volumine.

12. Item, *Ysaias*, *Geremias*, et *lamentationes eiusdem Geremie*, cum glosa ordinaria, in pargameno et magno volumine.

13. Item, *Liber Ezechiel*, *Daniel*, cum *parvis Prophetis*, historiatus auro et de hesur, in pargameno et magno volumine.

In secundo scanno, a parte dextra.

14. Primo, liber in quo tractatur specialiter *de homine et natura*, incipiens *Ad laudem et gloriam*, etc., historiatus in principio auro et hesur, illuminatus, in pargameno et mediocri volumine; copertus coreo rubeo.

Digitized by Google

15. Item, *Blibia in greco* scripta littera aurea, et partim historiata litteris aureys; in pargameno et magno volumine, coperta coreo de Janua.

16. Item, *Liber Genesis et Exodii*, in magno volumine, cum glosa ordinaria; in pargameno, copertus coreo albo.

17. Item, *Libri Regum et Paralipomenon*, cum glosa ordinaria; in pargameno, et magno volumine; coperti coreo albo.

18. Item, alius liber in pargameno descriptus, cum glosa ordinaria, in magno volumine; in quo continentur *Parabole Salamonis*, *Ecclesiastes* et *Cantica Canticorum;* in cuius penultimo folio scribuntur hec verba : *En se volume sunt les Paraboles Salamon, Ecclesiastes, Cantica Canticorum, Sapience, qui apartient a nous Charles, comte de Humayne.* — *Charles.* Copertus coreo albo.

19. Item, alius liber, in pargameno et magno volumine, cum glosa ordinaria; in quo continentur volumina *Ezechielis*, *Daniellis*, cum *decem parvis Prophetis;* et qui fuit, ut in fine apparet, dicti Karoli; illuminatus de hesur; copertus coreo albo.

20. Item, *Liber Josue*, *Judicum*, *Ruth*, cum aliis tractatibus; in pargameno et magno volumine; cum glosa ordinaria; qui fuit, ut in eodem apparet, dicti comitis; copertus coreo albo.

21. Item, *Actus Apostollorum*, cum *epistollis canonicis*, et *Appocallissi*, cum glosa ordinaria; in pargameno et mediocri volumine; copertus coreo albo.

22. Item, *Liber duorum parvorum Prophetarum*, cum glosa ordinaria; in pargameno et mediocri volumine; copertus coreo albo.

23. Item, *Ysaias et Jeremias*, cum glosa ordinaria; in pargameno et mediocri volumine.

In secundo scanno a parte sinistra.

24. Primo, volumina (*sic*) *Speculi historialis*, in pargameno et magno volumine, historiatus magniffice auro et argento, et similiter illuminatus; et in cuius primo folio sunt flores tres lilii in campo de hesur; copertus coreo croseo.

25. Item, quidam alius liber, sive tractatus historiarum dicti *Speculi historialis*, parve scripture, et in principio historiatus, cum quatuor floribus lilii in campo de hesur, duobus leonibus aureys sustentatis; in pargameno et magno volumine; copertus velluto perciquo.

26. Item, *Specullum naturale fratris Vincentii historialis*, historiatus in principio auro et hesur, cum armis lilii; in magno volumine et pargameno; copertus velluto perciquo.

27. Item, volumina *Ysaye*, *Jeremie* et *Baruc*, cum glosa ordinaria; in pargameno et magno volumine; in cuius fine attestatur fuisse dñi. Karoli; copertus coreo albo.

28. Item, *Job*, cum *quinque libris Salamonis*, et glosa ordinaria, in

Digitized by Google

pargameno et magno volumine; copertus coreo albo; et qui fuit ut precedens.

29. Item, *Marcus* et *Matheus*, cum glosa ordinaria; jamdicti comitis; in magno volumine et pargameno; copertus coreo albo.

30. Item, *Johannes* et *Lucas*, cum glosa ordinaria; in pargameno et mediocri volumine; jamdicti comitis; copertus coreo albo.

31. Item, *Glosa Origenis, Aymonis* et *Remigii, super epistolis Pauli;* in pargameno et magno volumine; copertus coreo.

In tercio scanno a parte dextra.

32. Et primo, dominus *Nicholaus de Lyra super totam Blibiam*, in tribus libris et magnis voluminibus, in pargameno descriptis, illuminatis in primis eorum foleis auro et hesur.

33. Item, *Exameron Ambrosii*, in pargameno et magno volumine descriptus, historiatus in suo primo folio auro et de hesur, floribus lilii in campo signatus.

34. Item, *Moralia beati Gregorii pape*, in pargameno et magno volumine, coperta coreo rubeo.

35. Item, *Orosius ad Augustinum*, in pargameno, in primo folio pulcherrime illuminatus et decoratus, cum duobus leonibus pictis ac duabus crucibus, et campo florido rubeo, et in magno volumine, licet in totum non sit scriptus.

36. Item, *Racionale divinorum officiorum*, cum historia in principio, auro et de hesur; in pargameno et magno volumine; copertus coreo rubeo.

37. Item, *Liber Augustini contra Faustum*, in pargameno et magno volumine, coreo albo copertus.

In alia parte dicti scanni.

38. Et primo, *Psaltherium*, cum glosa ordinaria, in pargameno et magno volumine, coreo albo copertus.

39. Item, *aliud Psaltherium* glosatum, quod fuit, ut in fine testatur, Karoli comittis du Mayne; in magno volumine et pargameno; copertus coreo rubeo.

40. Item, *Epistolle Pauli*, cum glosa, in pargameno et magno volumine, auro et de hesur per totum descripte et illuminate; copertus coreo rubeo.

41. Item, *Cathena aurea sancti Thome*, in pressura et magno volumine, coperta coreo rubeo.

42. Item, *Cathena aurea super Matheum et Marcum*, in pressura et magno volumine, coreo rubeo coperta.

43. Item, *Homelie beati Johannis Grisostomi*, in papiro et pressura, ac

Digitized by Google

magno volumine; copertus postibus sive copertis papireys, copertis coreo rubeo.

44. Item, *Augustinus super Johannem,* in magno volumine et pargameno, copertus coreo albo.

45. Item, *Epistolle Pauli* glosate, in pargameno et magno volumine, supradicti comittis du Meyne.

46. Item, quidam alius liber in papiro, qui incipit : *In desolatione et flectibus stabat Raymundus;* in mediocri volumine.

In quarto scanno a parte dextra.

47. Et primo, *Panthaleon*[1], sive dominus Raynerius, in tribus libris et magnis voluminibus; et quilibet ipsorum est illuminatus litteris aureys et hesur, per totum; et primus liber est historiatus; in pargameno.

48. Item, *Secundus et quartus Sentenciarum,* in duobus libris et magnis voluminibus; in pargameno, et coreo rubeo copertus.

49. Item, *Lectura primi Sentenciarum,* edicta a fratre *Gregorio de Heremmo,* ordinis Sancti Augûstini; in papiro, et manualiter descripta, coreo turquino coperta, in mediocri volumine.

50. Item, *Secundus Sentenciarum* eiusdem *Gregorii de Heremmo,* in papiro et eodem volumine; copertus coreo turquino.

51. Item, *Epistolle sancti Jheronimi,* in duobus magnis libris et voluminibus, in pressura, copertus coreo turquino.

In alia parte eiusdem scanni.

52. Primo, *Liber Guilhelmi Parmensis,* loquens *de Universo,* in magno volumine et pargameno, historiatus historia scriptorum.

53. Item, *Textus Sentenciarum magistri Petri Lumbardi,* in pargameno et magno volumine.

54. Item, *Primus Sentenciarum Durandi,* in pargameno et mediocri volumine.

55. Item, *Comentum sancti Johannis episcopi in epistolla ad Hebreos,* in pargameno et magno volumine, historiatum in primo folio diversis coloribus et auro ac de hesur; copertus coreo rubeo.

56. Item, *Durandus de Sancto Porciano* super *tercium librum Sentenciarum,* in pargameno et magno volumine, copertus coreo rubeo.

57. Item, *Liber sancti Atanasii,* in pargameno et magno volumine, in suo primo folio historiatus auro et de hesur; copertus coreo nigro.

58. Item, libri duo, *Prime et secunde partis epistolarum beati Jheronimi,* in mediocri volumine et pargameno, copertus coreo rubeo.

[1] Probablement *Pantheologia*, de Reinier de Pise.

Digitized by Google

59. Item, *Summa doctoris irrefragabilis, de Deitatis et Trinitatis agnitione ac distinctione,* in magno volumine et pargameno, coperta coreo olim rubeo.

In quinto scanno a parte dextra.

60. Primo, *Speculum historie fratris Vincencii,* de causa suscepti operis, cum historia de Annuntiatione, auro et hesur facta; in magno volumine et pargameno; coreo rubeo copertus.

61. Item, *Mare historiarum,* in magno volumine et pargameno; coreo albo copertum.

62. Item, *Liber quatuor euvangelistarum,* cum decem canonibus in principio, historiatis auro et de hesur; in magno volumine; coreo albo copertus.

63. Item, *Glosa super Catonem,* cum pulcherrima historia in principio, de auro et hesur illuminata; in magno volumine et pargameno; coreo albo coperta.

64. Item, *Liber prime partis vite Xpi,* in pargameno et mediocri volumine; coreo rubeo copertus.

65. Item, *Secunda, tercia et quarta pars vite Xpi.,* in tribus libris; in pargameno et mediocri volumine; rubeo coreo copertus.

In alia parte supradicti scanni.

66. Et primo, *Liber capitulorum Speculi historialis,* continens plures libros; in pargameno et magno volumine descriptus, triumphaliter et magniffice historiatus quasi per totum litteris aureys et de hesur.

67. Item, alius liber eiusdem *Speculi historialis,* magniffice ac sumptuose et litteris aureys et de hesur quasi per totum historiatus et illuminatus; in magno volumine et pargameno. Suntque in copertoriis horum duorum librorum sculpta arma Imperatoris.

68. Item, alter liber dicti *Vincencii historialis,* illuminatus per totum de hesur; in magno volumine et pargameno; coreo rubeo sive cericeo copertus.

69. Item, *Capitula dicti Vincencii historialis,* in magno volumine et pargameno descripta, triumphaliter et sumptuose historiata.

70. Item, *Capitula tricesimi libri dicti Vincencii historialis,* in magno volumine et pargameno; coperta coreo rubeo.

71. Item, *Reppertorium eiusdem Vincencii historialis,* in pargameno et magno volumine, illuminatus auro et de hesur.

In sexto scanno eiusdem Bibliothece, et in parte dextra.

72. Et primo, liber dictus *Herbolista,* cum diversis herbis honeste in eodem depictis, in magno volumine et pargameno.

Digitized by Google

73. Item, *Quatuor libri Anathomie*, in pargameno et magno volumine descripti, coperti coreo rubeo.

74. Item, *Summa Azonis*, in magno volumine et pargameno.

75. Item, *Marius Cayus*, in magno volumine et pressura ac in papiro, coreo rubeo copertus.

76. Item, *Apparatus dñi. Johannis Andree in sexto libro Decretalium*, cum textu, in pargameno et mediocri volumine.

In alia parte eiusdem scanni.

77. Et primo, liber dictus *Herbolista*, in lingua hebrea, cum certis herbis in eo honeste depictis, in pargameno et magna forma, coreo albo copertus.

78. Item, tractatus *de utilitate capitis* (?) *et partibus ipsius*, in pargameno et magno volumine; illuminatus auro et de hesur.

79. Item, *Summa Hostiensis*, in pargameno et magno volumine.

80. Item, *Digestis nova*, cum suis glosis, illuminatus, in magno volumine et pargameno.

81. Item, quidam alius liber *Digestorum veterum*, in pressura, papiro et magna forma.

82. Item, *Decretum*, in pressura et magno volumine ac papiro.

83. Item, *Decretales*, in pressura et magno volumine.

84. Item, *Apparatus dñi Archidiaconi*, in pargameno et magno volumine.

85. Item, *Apparatus dñi Pauli super Clementinis*, in pargameno et magno volumine.

In septimo scanno, et eius parte dextra.

86. Et primo, *Septem libri Lactancii*, in pargameno et magno volumine; in eius primo folio historiatus, cum armis dñi. regis Renati; copertus velluto cremesino.

87. Item, *Liber subtilium speculacionum, de noticia diversarum impressionum aeris*, qui dicitur *Cyromantia*, in magno volumine et pargameno.

88. Item, *Liber de agregacionibus septem stellarum, et principiis celestium motuum*, in pargameno, in mediocri forma.

89. Item, *Escolastica historia*, in pargameno et mediocri forma.

90. Item, *Liber de temporibus Imperatorum*, in pargameno et magno volumine descriptus; illuminatus auro et de hesur; in primo sui folio historiatus, cum armis insignibus in campo rubeo et albo, ac tribus angelis tenentibus dicta arma; corio rubeo copertus.

91. Item, *Tullius de genealogia deorum gentillium*, in papiro et pressura, copertus coreo rubro.

92. Item, *Salustius*, in pargameno descriptus, historiatus in suo primo folio, cum armis in campo aureo, et quatuor angelis circumcirca.

Digitized by Google

93. Item, *Marcii Tullii Ciceronis Questiones Tuscullane ad Marcum Brutum;* in pressura et volumine magno.

94. Item, *Heuteticus Johannis Salisburiensis in Policratico,* in pargameno; in suo primo folio historiatus duabus personis.

95. Item, *Tullius de natura deorum,* in pressura et mediocri volumine.

96. Item, *Liber Lucii Senesce,* in mediocri volumine; illuminatus in suo primo folio; in pargameno.

97. Item, *Phedron* (sic) *Platonis,* in pargameno et mediocri volumine.

In alia parte predicti scanni.

98. Et primo, *Marcii Tullii Cicero*[*nis*] *oratio,* in pargameno et magno volumine descriptus; in suo primo folio et aliis pluribus historiatus auro et de hesur; et in dicto eius primo folio sunt sculta decem arma et insignia diversorum principum, et in dextra parte arma regis Renati; copertus velluto cremesino.

99. Item, *Lactantius,* in pargameno et magno volumine descriptus; historiatus auro et hesur, in tribus foleys; et in suo primo foleo est depictus dominus noster Jhus. Xpus, cum alio personatus; cum quibusdam armis que tenentur per quatuor angelos; copertus coreo nigro.

100. Item, *Titus Livius de secundo bello Punico,* in pargameno et magno volumine; in tribus foleys auro et hesur historiatus; et in sui primo foleo armis cum quatuor barris rubeys in campo aureo, cum quinque angelis depictis; copertus coreo rubro.

101. Item, quidam liber dictus *Magnificat,* glosatus, in mediocri forma et pargameno.

102. Item, quidam liber in medicina, et parva forma ac pargameno

103. Item, *Comentum Remigii in libro Marciani,* in pargameno et magno volumine.

104. Item, *Somnium Sipionis,* ex Ciceronis libro de Republica, in pressura et papiro ac magno volumine.

105. Item, liber in papiro descriptus, in quo continentur libri sequentes : *Anthonius Luscus* (?) *super orationes Tullii, et comentum super Lucanum, cum aliis,* in mediocri volumine.

106. Item, *Justinus historicus,* in pressura et in mediocri forma.

107. Item, liber ystoriatus *Herodoti Halicarnasey,* in pressura et pargameno.

108. Item, *Historia de Alexandro magno,* seu *Quintus Curcius,* in pargameno et mediocri volumine.

In octavo et ultimo scanno dicte bibliothece, a parte dextra.

109. Et primo, *Liber Alani,* in magno volumine et pargameno, in suo primo folio historiatus auro et hesur; copertus velluto cremesino.

Digitized by Google

110. Item, *Summa que vocatur Catolicon,* edita a fratre *Johanne de Janua;* in sui primo folio historiata, cum septem personatibus; auro et de hesur per totum illuminata; in magno volumine et pargameno; coperta velluto cremesino.

111. Item, *liber Johannis Bocacii phillosophi,* illuminatus auro et de hesur, et diversis coloribus; in pargameno et magno volumine, et in gallico Ytalicorum; in sui primo folio historiatus, et armis regis Renati sculptis; copertus velluto viridi.

112. Item, *quatuordecim libri methaphisices,* in pargameno et magno volumine, coreo albo coperti.

113. Item, *liber de natura avium,* litteris aureys et de hesur illuminatus; in forma parva ac pargameno; copertus coreo rubro; scultus in sui primo foleo, in campo de hesur et uno personatu regali.

114. Item, *liber Porfirii,* in pargameno et mediocri forma.

115. Item, *liber phisicorum Alberti,* in pargameno et mediocri forma.

116. Item, *Precianus* (sic) *maior,* in pargameno et magna forma.

117. Item, *Papinotus gramaticus,* in pargameno et magna forma.

118. Item, *liber Hugucii gramatici,* in pargameno et magno volumine.

119. Item, *tractatus de puritate artis logice,* in pargameno et mediocri volumine.

In alia parte predicti scanni.

120. Et primo, *Historie Blibie, in gallico,* in pargameno et magno volumine.

121. Item, liber in pargameno descriptus, illuminatus partim auro et de hesur, in magno volumine.

122. Item, *liber edictus ad gramaticam aut significationem et hethimologiam vocabulorum habendam;* in pargameno et magno volumine.

123. Item, *Jullius Floris,* in magno volumine et papiro; copertus coreo albo.

124. Item, *Albertus, de vegetabilibus et plantis;* item, *de juventute et senectute;* in pargameno et mediocri forma.

125. Item, *Laurencius Valle,* in pressura et magno volumine.

126. Item, *Illius de re millitari,* in pargameno et mediocri forma.

127. Item, *liber de fortuna bona,* in pargameno et magna forma.

128. Item, plus et ultimo, *Boetius de consolatione,* in magno volumine et pargameno.

Finis descriptionis librorum predictarum bibliothecarum.

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès.

Digitized by Google

Une remontrance à M. de Rosny.

Communication de M. Henri Beaune, correspondant du Ministère.

En parcourant les manuscrits conservés dans la riche bibliothèque de M. le comte d'Harcourt, au château de Grosbois (Côte-d'Or), j'ai découvert, sous ce titre, une pièce inédite, dont le style m'a paru curieux et dont la brièveté n'interdit pas la reproduction *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*, quoiqu'elle ne révèle aucun fait historique absolument nouveau.

C'est un mémoire, ou plutôt une lettre de quatre pages in-folio adressée au duc de Sully, surintendant des finances, et signée d'un nom inconnu, qui a inutilement provoqué mes recherches, *Ciri*. Il est vraisemblable que ce nom est simplement un pseudonyme, et que, si la pièce a été remise entre les mains de son destinataire, comme l'indique la suscription, il a eu pour but de déguiser l'identité de son auteur [1]. Cette lettre est originale et date évidemment des dernières années du XVIe siècle, ou des premières du XVIIe, c'est-à-dire qu'elle est postérieure à 1598, car Sully était alors surintendant des finances et n'avait très-probablement pas encore accompli sa mission diplomatique en Angleterre. On peut sans crainte d'erreur affirmer qu'elle a été écrite au moment où il poursuivait avec âpreté les financiers et surtout les Italiens que Marie de Médicis avait amenés avec elle en France.

Il est presque inutile de rappeler ici, pour l'intelligence de ce singulier mémoire, que la rigoureuse économie et les façons rudes de Maximilien de Béthune avaient irrité contre lui les courtisans et particulièrement ceux qui se croyaient quelques titres à la faveur royale, soit qu'ils eussent combattu aux côtés d'Henri IV dans la guerre civile, soit plutôt qu'ils eussent mis leur soumission à prix d'argent. Mais les ennemis les plus déterminés du sévère surintendant étaient les partisans Zamet, Gondi, Semami, Le Grand, Parent, etc. Ils obsédaient sans cesse Rosny, ils assiégeaient les portes de l'Arsenal, et, pour exprimer la fureur que soulevaient en eux les refus non moins obstinés du fidèle ministre, ils l'avaient surnommé Rustan-Bassa, «du nom d'un Turc qui avoit gouverné les finances du grand seigneur, dit Marbault dans ses *Remarques* sur

[1] Voyez à ce sujet, plus loin, p. 319.

Digitized by Google

les *Œconomies royales*, avoit amassé force argent, estant fort cruel exacteur, et fait une mauvaise fin ». On raconte qu'un Italien, sortant de l'Arsenal où il venait d'essuyer quelques rebuffades, passa sur la place de Grève, où l'on pendait plusieurs malfaiteurs : *O beati impiccati*, s'écria-t-il, *che non avete da far con quel Rosny !*

Ces mécontents trouvaient facilement de nombreux échos à la cour jusque dans l'intimité du roi. Chacun s'y plaignait de l'épargne du surintendant qui était trop ménager des deniers publics, au dire des grands seigneurs et des valets. Les *amies* de Henri IV se mêlaient des premières à ce concert de plaintes. Un jour la duchesse de Verneuil prit à part Sully et lui remontra qu'il était juste pour un roi de faire des présents à ses cousins, à ses parents et à ses maîtresses. « Tout cela serait bon, Madame, répondit-il, si Sa Majesté prenait son argent dans sa bourse, mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle raison, étant ceux qui nourrissent le roi et nous tous, et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir. »

Peu de personnes avaient, comme la duchesse de Verneuil, le courage d'affronter en face ce rude diseur de vérités ou de mendier de lui quelque épave du trésor royal. Mais on ne se faisait pas scrupule de l'attaquer par derrière, sournoisement, *à la mode italienne*, par des pamphlets, des satires, des dénonciations anonymes, des factums qui inondaient la cour et le cabinet du roi. Sully raconte ou se fait raconter à lui-même, dans ses *Œconomies*, que Henri IV était chaque jour accablé de « divers advis et mémoires » contre le fidèle surintendant; il trouvait « les uns tantost par terre sous la table, les autres sous le tapis de sa chambre, les autres qu'il prenoit de gens incognus, les autres sous le chevet de son lit, etc. » Ces notes injurieuses et diffamatoires pour son ministre le suivaient dans ses voyages, le jour, la nuit; elles ne lui laissaient aucun repos. Il n'y ajouta pendant longtemps nulle foi, mais on sait qu'un jour pourtant l'accusation fut assez vive pour ébranler son affectueuse confiance, et qu'elle provoqua, entre lui et le surintendant, l'une des scènes les plus touchantes qui puisse se lire dans les Mémoires de ce dernier, et qui semble empruntée à la vie d'Alexandre par Plutarque.

La pièce ci-jointe appartient, par l'intention du moins, à cette série de plaintes soulevées par l'intégrité austère de Sully, mais elle

Digitized by Google

en diffère beaucoup par le ton et par la forme. Son auteur inconnu joint d'ailleurs à la modération et à l'habileté du langage le mérite incontestable de la franchise. Il ne dénonce pas, il avertit; il n'attaque point lâchement, il se présente en face, et, quoique abrité sous le voile d'un pseudonyme, il adresse directement sa remontrance à Sully lui-même. Sa hardiesse d'ailleurs n'est pas dépouillée d'un certain artifice et de quelques précautions oratoires. Il commence par caresser la vanité du ministre, afin de disposer son esprit à mieux accueillir ses critiques, et prépare ainsi par ses louanges délicates le nerveux épilogue de son discours, qui se termine par des menaces à peine dissimulées. La plume qui a écrit ces quatre pages était évidemment une plume exercée, une plume *littéraire*, malgré quelques longueurs de phrases, en un mot une plume conduite par une main ferme et adroite, que je regrette de n'avoir pu découvrir [1].

HENRY BEAUNE,

Correspondant du Ministère.

UNE REMONTRANCE À M. DE ROSNY.

C'est une expérience ordinaire que la grande authorité et les honneurs offusquent ez espritz des hommes la claire intelligence des choses, voire souvent la vraye cognoissance d'eux mesmes, et une practique bien rare de voir ces mesmes hommes résister à leurs impétuositez naturelles avec des vertuz contraires et rabattre pour préjudice ceste légère partye de l'ame qui ne s'eslève que trop aisément en eux, tant il est naturel à l'homme de n'avoir pas la puissance sur son mouvement et d'estre ordinairement le plus dangereux flatteur de soy-mesmes. Tous les plus grandz hommes qui furent jamais l'ont ressenty en eux, et quelquefois l'ont assez librement confessé, n'ayant ny despit ny honte de recongnoistre de bonne foy, quand il s'est trouvé des espritz assez hardis pour leur dire en face, lorsqu'il a esté besoing. A celluy qui jugea par la phisionomie de Socrate les vitieuses inclinations de son ame, il fust advoué de Socrate mesme qu'il avoit raison, et qu'elles luy fussent passées en habitude s'il n'eust corrigé par la vertu les deffautz de son naturel. Ce grand personnage et les autres imitateurs de sa

[1] Je ne sais si le manuscrit original des *Mémoires* de Sully, acheté en 1843 par la Bibliothèque nationale, ne renferme pas quelques pièces justificatives ou annexes non encore publiées. Peut-être y trouverait-on quelques renseignements propres à éclaircir ce petit problème.

Digitized by Google

générosité ont tant aymé la franchise de ceux qui désiroient les rendre meilleurs, que, la recevant de bonne part et en faisant proffict, ilz se sont en cela réputé plus heureux que les roys mesmes devant lesquelz la vertu n'ose comparoir qu'en habit desguisé. Puis donc que c'est chose confessée qu'il n'y a personne sy accomplie qu'il n'y ayt quelque chose à désirer, et que chacun rentrant en la congnoissance de soy mesme ne doibt point avoir regret de coupper les aisles de sa présumption et retrancher à toute heure quelque chose de ce qui empesche sa perfection, j'entreprendray donc avec plus de hardiesse de faire comparoir devant vous ma liberté parlant langage de la vérité, laquelle j'espère ne vous devoir estre odieuse, puisqu'elle peut servir à vostre gloire, ne requérant ceste prérogative que pour le désir que j'ay de veoir vostre prudence estimée avec vostre bonne fortune, afin que vous ne soyez pas considéré pour heureux, mais advoué pour vertueux. Car, parmy tant d'imprécations que plusieurs vous font, transportez de leur intérest particulier, je fay profession avec une ancienne religieuse de bénir et non pas de mesdire, souhaitant d'affection que de voz commancementz si beaux l'arrière-saison soit encore plus belle. Or chacun sçait qu'après les heureux succez desquelz Dieu a couronné les travaux du roy pour ramener la France en elle-mesme, en ayant rassemblé les bois comme d'un naufrage duquel elle s'est presque sauvée toute nue, la plus visible marque de la sagesse de sa Majesté s'est fait veoir en l'eslection qu'elle a voulu faire de personnes capables pour rejoindre les entrouvertures par où le navire avoit faict eau, et qui, par le mesnage et frugalité, y refissent amas d'autant de commoditez que en avoit fallu jeter du vaisseau pour sauver le pilote, le matelot et ceux qui navigeoient soubz sa conduicte. Et certes ayant faict tomber des mains de ses ennemis les armes ou par lassitude ou par traitez comme principalement par ses victoires, il ne pouvoit rien de meilleur ny de plus grand que d'establir un bon ordre en la conduite de ses affaires, nommément de ses finances, n'en donnant pas la charge à ceux dont l'avarice l'eut plus avidement briguée, mais à vous dont la fidélité l'avoit très dignement méritée; les grands tesmoignages d'œconomie que vous avez rendus depuis vostre administration servent de très fortes preuves combien vous honorez le choix qui a esté faict pour cela de vostre personne mise en cest œuvre, auquel l'on peult dire qu'elle estoit de longue main réservée comme une perle non de grande monstre, mais de beaucoup de valleur. Le roy le resent, la France le recongnoit, ceux qui ayment le public le confessent, et c'est beaucoup d'estre sy fidelle à son prince, sy utille à sa patrye, car nul ne peut avoir un plus glorieux but de ses actions. Mais une seule chose vous semble défaillir en ces louables exploitz, qui est l'usage des procédures agréables autant qu'il se peult honnestement, afin qu'en visant au bien de la République on ne mesprise sy absolument le contentement des particuliers dont elle est composée. Il est certain que les demandes de plusieurs ne

Digitized by Google

sont refusées que de la seulle nécessité par l'organe de vostre bouche et non par le roy ny par vous. Mais, c'est la coustume que ceux qui sont frappez s'en prennent plus tost au bras qu'à la cause qui le faict agir; de là se forment les animositez qui font désirer à plusieurs de vous veoir désarçonné, plus pour assouvissement de leur vengeance que pour remède à leurs incommoditez. Contre tout cela vous avez deux fors rempars, la faveur de vostre maistre et, ce qui vault mieux encore, votre preudhomie; mais celle là ne soufflant pas toujours d'un mesme costé, et celle cy n'estant pas toujours en mesme recommandation, ceux qui sont venus en charge ne s'y peuvent maintenir par trop de bonnes sortes desquelles ilz peuvent chercher le moyen avec le compas de la raison.

On tient aux combatz qu'il est bon d'estre rude aux coups, effroyable de la voix et terrible au regard. Mais pas un de ces trois ne convient à faire des affaires, et, si le désordre où elles estoient n'a peu estre débrouillé qu'en usant de ces voyes, c'est désormais assez.

Il se lit d'un bon gendarme qui en un combat s'estoit vaillamment porté rehaussant l'espée pour tuer encor, et, entendant la retraicte, il se retint et se retira. Jusques icy vous avez faict beaucoup d'escheq, mais dores en avant la raison et vostre propre contentement vous convient de faire alte, non de bien faire, car ce devoir veut estre continué sans intermission, mais d'adjouster encor aux cœurs des hommes le déplaisir de se veoir gourmander au mescontentement de ne recueillir aucuns fruitz de leurs pénibles poursuittes. Quelques personnages fameux ont quelquefois peu par l'excellence de leur vertu despouiller, sinon tout, au moins la plupart de ce qu'il y avoit de véhément en eux, joingnant la bonne grâce avec l'authorité les ont réduictes par une vision bien accordée à un bon et parfaict gouverneur, et ont congneu et faict congnoistre qu'à ceux qui s'entremettent des affaires la patience est une grande partye de magnanimité, et de faict l'estre affable et parler gracieusement à tout le monde ne se faict pas tant par bonté de nature que par discours de jugement, de science et de raison, estant hors de doute que la vertu n'a point de sy puissant instrument que les agréables parolles.

Le premier souhait d'un des plus grands hommes de l'antiquité estoit qu'il ne luy eschapat mot qui peut offenser personne et qui ne servist à ce qu'il vouloit dire peu aprez. La charge publique estant expirée, il réputa le plus glorieux acte de son administration de n'avoir en icelle rien concédé à haine, envie ni couroux.

Or, puisque toutes les plainctes de ceste court se résolvent en cela seullement que l'on ne trouve en vous ny accueil ny douceur, il ne vous sera pas mal aisé de vous en vestir et de vous en servir comme d'armes, non pas vis-à-vis vous, mais contre vous-mesmes, vous estant forgées par la congnoissance du besoing que vous en avez en ceste aage où la maturité de l'entendement et la hardiesse sont joinctes avec le pouvoir, afin que joi-

Digitized by Google

gnant encore ces graces là aux mérites que Dieu vous a départiz, vous en en composiez une beauté qui se face admirer en vous par un concert de plusieurs bienséances concurrantes ensemble à effacer la laideur qui s'engendre par la seulle défectuosité de l'une d'icelles.

Vous pouvez dire en la condition où vous estes qu'avant mesme y estre parvenu vous avez gaigné les grandes batailles aux despens d'aultruy, dont il vous est provenu des exemples qui sont encore trop récentes pour tirer proffict de ce qui a esté préjudiciable à ceux dont les opiniatretez et violences sont maintenant en une triste solitude. Que sy aux prunelles des yeux d'aultruy nous voyons bien les nostres, ne refusons poinct de veoir noz défaulx en ceux de noz prochains et de nous en chastier par leurs dommaiges. Quant à ceste maxime d'estre égal envers tous, il n'y en a point estant bien entendue de sy juste ny qui le soit moins estant mal interprétée. Lorsque le sage d'Athènes disoit, s'il eut peu faire de nouvelles lois, il eut remis l'égalité entre les citoyens, les plus grossiers l'entendirent de la proportion arithmétique, et les mieux advisez de la géométrie, et qui peut doubter qu'il n'entendit parler de ceste dernière? Car autrement s'eust esté une extresme disproportion de n'avoir non plus de regard à la qualité comme au mérite des plus grandz et des meilleurs que des moindres et des pires. Or, comme il est difficile de bien observer cette proportion, aussi faust-il confesser qu'il est fort difficile de s'y efforcer, afin que, si l'on n'en peut atrapper la perfection, au moins on la suive de bien près, car il importe infiniment que d'une exacte justice que l'on veut établir on ne passe à l'injustice, n'estant pas moins unique de donner pareil traictement à toutes sortes de personnes, c'est-à-dire rigoureux, que celluy qui à toutes espèces de fautes avoit ordonné mesme peine, à sçavoir de mort; aussy dit-on que ces lois auroient esté escrites non pas avec de l'encre, mais avec du sang.

Que si la prodigalité a esté effrénée aux règnes précédentz, que depuis encores le mauvais mesnage ayt duré fort longtemps, et que pour guérir ces maulx on pense bien faire de n'exercer ny libéralité ny récompense, au contraire en desplanter le désir au cœur du prince, on semble mesme vouloir arracher ces mots de la mémoire et de l'esprit des hommes, l'extrémité de cet expédient n'est pas moins vitieuse que fut celle d'exterminer la vigne pour empescher l'ivrognerie. Car, comme il eut esté plus à propos d'en approcher les limphes, c'est-à-dire l'eau pour retenir une liqueur violente par une plus douce, aussy appartient-il au jugement de ceux qui ont l'administration d'apporter le correctif à l'excez de la profusion des biens faictz qui se déportoient comme à clos yeux et les réduire à la mezure des moyens de l'Estat et des personnes, les restreindre en quelque manière et non pas les estendre du leur.

Au surplus, il s'est laissé couller une opinion en ce royaulme que vous faictes profession de n'avoir poinct d'amys et que vous pensez ne pouvoir

Digitized by Google

demeurer en bon prédicament vers le roy, sy vous n'estes accompagné de plaintes et de la malveillance d'un chacun, afin qu'il juge de là que vous renoncez à toute autre affection que celle de son service et de son proffict. Quiconque ayme son honneur et son maistre se gardera toujours bien de faire des amitiez aux despens de l'un et de l'autre, mais néantmoins ne laissera de rechercher tous moyens licites pour s'en acquérir le plus qu'il pourra, considérant avec un philosophe que sy, pour garder un homme d'estre méchant, il luy est bon d'avoir des ennemis, il lui est encores meilleur d'avoir de bons amys qui l'encouragent et qui le soustiennent; et que se peust adjouster de plus grand une personne eslevée comme vous en dignité que la bienveillance de plusieurs, nommément de ceux qui sont remarqués de preudhomie et de mérite, poursuivant choses justes et possibles au lieu de les rejeter avec affectation pour sembler despouillé de toute affection humaine et desdaigner la courtoisie jusques là que de ne luy vouloir pas sacrifier une seulle bonne parolle? Quelqu'un a faict autrefois une belle plainte de soy-mesme, qu'ouvrant son coffre il trouvoit celluy des récompenses toujours plain et celluy des graces toujours vuide, et, souhaittant le contraire, a laissé un bel exemple en ce désir combien l'indigence des graces doibt estre insupportable en l'abondance de toutes autres commoditez.

Au reste, le but de ce discours n'est pas pour vous prétendre esclairer au chemin où vous estes, car l'expérience le vous a mieux appris. Mais c'est seullement pour vous (rapport fidelle) de ce que j'entendz estre désiré en vous; que vos actions en leur nature soient bonnes, vous ne devez pas davantage mespriser que la fortune n'en soit pas mauvaise, afin que de plusieurs mescontentementz d'aultruy il n'en redonde quelcun par malheur au votre, vous resouvenant combien l'animosité est ingénieuse et que le despit est aveugle et qu'ilz se vengent quelquefois aux despens de leur leur propre vie. Ce que je ne dis que par crainte pour vous et par douleur que j'en resente en mon particulier, espérant qu'en l'ouverte profession que vous faictes de dire la vérité à chacun, celle cy qui s'adresse hardiment à vous ne vous desplaira poinct. Et finiray par ces parolles d'Harmolaus à Alexandre, que, s'il vous plaict faire proffict de ma franchise en vostre grandeur, aurez vous quelque obligation à ma petitesse, sans que toutefois je m'en promette ny recongnoissance ny gré que celuy que je me sçauray à moy mesme de n'avoir trahi par mon silence l'occasion de m'acquitter de ce dévoir envers vous.

CIRI.

Pour copie conforme :

HENRI BEAUNE,

Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Appendice à la communication qui précède.

J'ai adressé au Ministère de l'instruction publique, le 6 de ce mois, pour le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, la copie d'une remontrance adressée au surintendant Sully par un inconnu nommé *Siry* ou *Ciri*.

J'estimais alors que ce nom était un pseudonyme, destiné à cacher l'un des ennemis du duc de Sully. Mais, depuis mon envoi, des recherches nouvelles m'ont amené à penser que ma première opinion était erronée, et que le nom de *Ciri* ou *Siry* était exact.

Il existait en effet en Bourgogne, à la fin du XVIe siècle, une famille noble du nom de Siry ou Ciry, qui était originaire de Montcenis, et qui posséda la seigneurie de Charnailles, la baronnie de Montfalconnet, et les fiefs d'Ocle, de Marigny, de Saint-Eusèbe, de Champlong, de Vignolles, etc. L'un de ses membres, François de Ciry, seigneur de Charnailles, entra aux États de Bourgogne en 1570. Il figure encore sur les registres de cette assemblée en 1578[1]. J'ai tout lieu de croire que, s'il n'est pas l'auteur de la pièce inédite dont j'ai eu l'honneur de vous adresser copie, elle doit être attribuée à l'un de ses parents et peut-être bien à son fils, qui se rendit à la Cour et s'attacha à la maison du prince de Condé.

Cette famille a fourni au XVIIIe siècle deux présidents aux enquêtes du parlement de Paris, dont l'un, Hugues de Ciry, baron de Couches, avait été d'abord pourvu d'une charge de président à la Chambre des comptes de Dijon en 1718.

HENRI BEAUNE.

Dijon, 20 janvier 1875.

[1] Voir *La Noblesse aux États de Bourgogne*, par Henri Beaune et Jules d'Arbaumont. Dijon, Lamarche, 1864, 1 vol. gr. in-4°.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Fouilles de Saint-Cloud.

Communication de M. l'abbé Ozanam.

M. l'abbé Ozanam, domicilié à Saint-Cloud, qui porte un nom cher à la religion et aux lettres, s'est adressé au Ministre à l'effet d'obtenir une subvention pour la recherche du tombeau du saint patron de la petite ville qu'il habite. Le Comité ayant bien voulu me consulter à ce sujet, je lui soumets les résultats de l'examen que j'ai fait de la demande de M. l'abbé Ozanam.

On sait que saint Cloud, fils de Clodomir, roi d'Orléans et petit-fils de notre premier roi chrétien, survécut au meurtre de ses frères; qu'il fut ordonné prêtre par Eusèbe, évêque de Paris, vers 551; qu'il se retira ensuite au bourg de Nogent, auquel il a laissé son nom, et qu'il légua la propriété de ce lieu à l'évêché de Paris, ainsi que l'église qu'il y avait construite sous le titre de Saint-Martin. Cette église, desservie d'abord par des religieux, devint plus tard collégiale. La reconstruction de l'édifice fut entreprise vers le milieu du XIIe siècle. Les anciennes vues peintes ou gravées des environs de Paris le représentent accompagné d'un grand clocher surmonté d'une flèche en pierre. Dès le VIIIe siècle, le vocable de Saint-Cloud s'était substitué à celui de Saint-Martin. Le saint fondateur avait son tombeau dans une crypte qui existait au-dessous de l'abside. Les reliques reposaient en l'église supérieure, dans une châsse de cuivre doré datée de l'an 1408; mais le tombeau, laissé dans la crypte, n'en demeurait pas moins l'objet d'une grande vénération.

Sous le règne de Louis XVI, la vieille église menaçait ruine, on l'assure du moins. Ce qui est certain, c'est que, peu d'années avant la révolution, une nouvelle église fut commencée, un peu en avant de l'ancienne et tournée en sens inverse, du côté de l'Occident. Les parties de l'édifice du moyen âge qui s'élevaient au-dessus du sol disparurent aussitôt, et leur emplacement servit à former les abords du monument nouveau; on laissa subsister, sur la pente du

Digitized by Google

coteau, l'enveloppe de la crypte comme une espèce de mur de soutènement. Cette enveloppe, appuyée de contre-forts, présente trois baies ogivales, aujourd'hui murées, qui paraissent du XIIIe siècle. M. l'abbé Ozanam n'est pas seul à espérer que l'enlèvement des terres amoncelées derrière cette muraille rendrait à la lumière le sépulcre de Saint-Cloud. La nouvelle église sortait à peine de terre quand les événements politiques arrêtèrent, pour longtemps, la continuation des travaux. Le tombeau ne fut pas alors déplacé; on attendait sans doute, pour en opérer la translation, l'achèvement de l'édifice destiné à le recevoir. L'abandon provisoire dans lequel il se trouvait pourrait bien l'avoir préservé à l'époque de la dévastation des monuments religieux.

La découverte du tombeau de Saint-Cloud aurait une importance archéologique incontestable. Le cercueil en pierre était long de sept pieds, surmonté d'un couvercle d'un marbre noir tirant sur le bleu. On lisait sur ce couvercle une inscription très-ancienne, dont la date ne pourrait être déterminée qu'au moyen de quelque portion du texte original; elle était ainsi conçue :

Artvbvs hvnc tvmvlvm Chlodoaldvs consecrat almis,
Editvs ex regvm stemmate perspicvo.
Qvi vetitvs regni sceptrvm retinere cadvci,
Basilicam stvdvit hanc fabricare Deo,
Æclesiæqve dedit matricis ivre tenendam,
Vrbis pontifici c̄vqve foret Parisi [1].

M. Hérard, architecte de la Commission des monuments historiques, ayant eu l'occasion d'aller à Saint-Cloud, m'a rendu le service de relever quelques indications qui permettent d'apprécier l'état des lieux et les chances d'un succès. Il estime qu'au moyen d'une somme de 300 francs on pourrait faire les recherches nécessaires, sauf à les compléter plus tard en cas de réussite. Rien n'eût été plus facile, il y a quelques années, que de se procurer à Saint-Cloud une somme aussi peu importante; aujourd'hui les ressources disponibles ne suffisent pas au soulagement des misères causées par l'invasion.

Je propose donc à la section d'appuyer auprès du Ministre la demande de M. l'abbé Ozanam.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

[1] *Pontifici urbis Parisi quicumque foret.*

Digitized by Google

FOUILLES FAITES DANS LA CRYPTE DE L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINT-CLOUD, DANS LE BUT DE DÉCOUVRIR LE TOMBEAU DU SAINT PATRON.

Avant de mettre sous les yeux des membres du Comité le journal des travaux auxquels nous nous sommes livré pour retrouver le tombeau de saint Cloud, permettez-nous de vous exposer en quelques mots les raisons qui semblaient nous donner presque la certitude de le rencontrer dans la crypte de l'ancienne église collégiale.

Nous possédons un petit livre intitulé : « La Vie de Saint-Cloud, prêtre et petit-fils de Clovis, par Pierre Perrier, prêtre de Saint-Eustache, à Paris, et enfant de Saint-Cloud, imprimé à Paris, chez Jacques Langlois, imprimeur du roi, au bas de la rue Saint-Jacques, à l'image de saint Vincent, 1696. » — Il est relié avec un office de saint Cloud, dont la date est de 1702. — Il appartenait en 1749 à une famille de Saint-Cloud. C'était le livre mis communément entre les mains des pèlerins, et nous en avons vu plusieurs exemplaires.

Or il est dit dans ce livre (p. 62) que « saint Cloud mourut le 7 septembre, vers la fin du VIe siècle; ses disciples, ajoute-t-il, l'ensevelirent et le mirent dans un cercueil de pierre long de sept pieds, *qu'on voit encore*, et l'inhumèrent avec de grands honneurs *dans la crypte de son église*... et scélèrent dessus son sépulcre une table de pierre noire où fut gravée son épitaphe en écriture gothique. »

Nous lisons encore, à la page 66, qu'Aymery de Magnac, évêque de Paris, retira *de ce tombeau*, le dimanche 20 avril 1375, les ossements de saint Cloud pour les renfermer dans une châsse enrichie de pierreries, et le pieux auteur ajoute : « Nous voyons continuer la dévotion des fidèles *au tombeau de notre saint*, quelque longueur de siècles qui se soient écoulés depuis sa mort... il vient tous les ans au jour de sa fête une affluence incroyable de pèlerins. » Ceci s'imprimait en 1696 et continuait de se faire en 1749.

A la page 81, nous trouvons ce passage : « Dans la crypte ou église basse est le tombeau de saint Cloud relevé de deux pieds de haut... *son cercueil y est tout entier, d'une seule pierre avec son ancienne épitaphe.* »

Enfin, page 93, l'auteur recommande aux pèlerins de prier devant

Digitized by Google

les reliques de saint Cloud, qui sont exposées dans une châsse placée dans le chœur auprès du grand autel de l'église haute, et de faire ensuite une station *au tombeau de saint Cloud, qui est dans la crypte sous le chœur.*

Ainsi, le tombeau de saint Cloud se trouvait dans la crypte de l'ancienne collégiale en 1696, en 1702 et en 1749. Or la collégiale n'a été détruite qu'en 1787, parce qu'elle menaçait ruine, et aucune tradition dans le pays ne peut faire supposer que de 1749 à 1787 le tombeau en question ait pu être enlevé de la crypte[1]. — Nous avons consulté plusieurs vieillards, aucun d'eux n'a entendu dire que, pendant la révolution de 93, ce tombeau ait été arraché à la place qu'il occupait, ni qu'il ait été profané.

Ils nous ont pourtant raconté plusieurs épisodes de ces temps malheureux.

D'autre part, le tombeau n'avait pu être encore transféré dans la nouvelle église que faisait construire la reine Marie-Antoinette, puisqu'en 1792 l'édifice n'était encore élevé que de quelques mètres, et que, dès lors, les travaux furent interrompus.

Ce qui nous confirmait encore dans notre conviction que ce précieux tombeau devait toujours être dans la crypte dont nous avons parlé, c'est que l'abside de celle-ci est encore debout et presque intacte, ainsi qu'on peut l'apercevoir des jardins qui sont au-dessous. On y voit, en effet, tous les contre-forts et les trois fenêtres ogivales destinées à éclairer l'église basse; seulement ces dernières sont murées avec des moellons.

Les fouilles nous paraissaient d'ailleurs d'autant plus faciles à exécuter que, l'emplacement de la nouvelle église se trouvant à plus de 25 mètres en arrière de la vieille abside, la crypte où était placé le tombeau de saint Cloud était entièrement à découvert.

Les choses sont restées dans cet état jusqu'au moment où nous nous sommes adressés à votre Commission pour la prier de nous venir en aide afin de découvrir, s'il était possible, ce saint et intéressant tombeau.

Vous avez daigné prendre en considération notre demande, sur le rapport favorable qui vous a été présenté de notre entreprise.

Aussi, dès le 16 mars dernier (1874), nous mettions la main

[1] Le tombeau a été vu dans la crypte et décrit par Dulaure en 1790 (*Nouvelle description des environs de Paris*).

Digitized by Google

à l'œuvre, et nous ouvrions une tranchée de 3 mètres de long sur 2 de large au centre et dans l'axe de la crypte. Nous n'avons trouvé aucun vestige de la voûte; les pierres mêmes dont elle avait été construite avaient entièrement disparu; il ne restait que les murs.

Nous avons continué néanmoins à creuser jusqu'à 6 mètres de profondeur, nous arrivions alors au sol de la crypte, mais le pavage en était complétement absent.

Jusque-là nous n'avions rencontré que des terres de remblai, et quelques petits morceaux de plâtre insignifiants, ornés de peinture ou de dorure.

Cependant, sans nous décourager, nous avons creusé encore à 1 mètre au-dessous du sol de la crypte, nous étions au 19 mars, et les ouvriers, au moment où ils s'y attendaient le moins, découvraient quatre tombeaux, trois d'entre eux étaient en plâtre avec quelques briques du pays disséminées, sans doute, pour donner plus de solidité à ce genre de sépulcre. Il y en avait un qui contenait deux squelettes, un autre renfermait un squelette qui avait les bras croisés sur la poitrine. Dans ces tombeaux, on remarquait, au côté droit de la tête, un petit vase : trois d'entre eux étaient en terre cuite fort mince; le diamètre de l'orifice, ainsi que celui de la base, était de 9 centimètres; ils étaient renflés par le milieu, d'une couleur jaune, avec des barres irrégulières de différentes largeurs variant de 4 à 8 millimètres, de couleur rouge brique. Le fond ne portait aucune trace de charbon; ces vases étaient au reste complétement vides. L'un d'eux était en verre bleu avec un couvercle. Malheureusement tous ces objets ont été brisés, soit par la pesanteur de la terre qui avait défoncé les tombeaux de plâtre, soit par la pioche des ouvriers qui ne s'attendaient point à cette découverte. Tous ces corps avaient les pieds tournés du côté de l'Orient; aucun d'eux n'avait ni bague ni ornement quelconque, pas même la moindre inscription.

Enfin, au pied du second tombeau, il s'est trouvé un cercueil en bois de chêne ou de châtaignier, mais presque entièrement réduit en poussière; nous avons pu néanmoins en recueillir un morceau de 21 centimètres de longueur; le squelette qu'il avait contenu était remarquable par sa grandeur: les jambes n'ont pu être découvertes que dans la seconde fouille; le crâne avait 14 centimètres de large sur 17 de longueur, en ligne droite; les humérus et les cubitus

Digitized by Google

mesuraient 35 centimètres de longueur, les fémurs 49 centimètres, les tibias 39 centimètres. Les os des îles étaient ceux d'un homme; sous le sacrum il y avait une éponge, ce sujet devait être un véritable géant.

Voici la nomenclature des ossements trouvés dans les quatre cercueils : 5 crânes, 1 maxillaire inférieure, 3 omoplates, 5 humérus, 6 cubitus, 5 radius, 1 sacrum, 2 os des îles, 3 fémurs, 6 tibias, 3 péronés, un certain nombre de vertèbres et de côtes, et une assez grande quantité de fragments d'os divers. Plusieurs sont tombés en poussière.

Tous ces squelettes appartenaient à des sujets fort avancés en âge, ainsi que le prouve la soudure des sutures des os du crâne et l'état des quelques dents restées dans les alvéoles des mâchoires.

Nous avons recueilli tous ces ossements et quelques fragments de poteries; nous les avons placés dans une bière, avec l'inscription suivante gravée sur une plaque de plomb et clouée en dedans de la bière :

« Les ossements ci-inclus ont été trouvés ici avec des poteries gallo-romaines. Ils y ont été réintégrés par M. Romand, curé de Saint-Cloud, M. de Guilhermy, l'abbé Ozanam et MM. les architectes Hérard et Boudier, le 30 avril 1874. » Au-dessous des tombeaux nous n'avons rencontré que la pierre, qui constitue pour ainsi dire le noyau de la colline.

D'après l'avis de M. l'architecte Hérard et celui de M. Abel Boudier qui avait bien voulu se charger de diriger gratuitement les travaux de nos fouilles, nous avons continué la tranchée que nous avions ouverte et nous l'avons poussée jusqu'au mur de l'abside de la crypte, toujours à 6 mètres de profondeur; nous avons même sondé le terrain au-dessous dans l'espérance de trouver quelque nouvelle tombe; mais nous n'avons rien découvert, si ce n'est un fragment assez considérable de pierre grossièrement sculpté, quelques moellons et un morceau de fût de colonnette de pierre blanche et polie de 50 centimètres de long sur 30 de diamètre.

Nos fouilles se sont arrêtées là.

Mais nous n'avons pas perdu tout espoir de découvrir le tombeau de saint Cloud; nous n'avons encore exploité que le tiers de la crypte, et il pourrait se faire que, dans les mouvements de terrain nécessités par la construction de l'église commencée par Marie-Antoinette, on eût provisoirement déplacé le tombeau pour le

Digitized by Google

mettre sur l'un des côtés de la crypte. Mais, en ce moment, nos ressources, déjà insuffisantes pour solder les frais des fouilles que nous venons de faire, ne nous permettent pas de les continuer[1].

Plus tard, si l'on vient à notre aide, nous pourrons déblayer la crypte tout entière, et, lors même que nous ne retrouverions plus le précieux tombeau, nous pourrions la reconstruire, et conserver ainsi au respect des générations futures le lieu où a reposé pendant douze siècles le sépulcre du petit-fils de Clovis, de celui qui a donné son nom à notre ville, qui était avant lui *Nogent-sur-Seine*. Ce serait encore un monument religieux qui rappellerait aux visiteurs chrétiens les foules innombrables qui, pendant douze cents ans sont venues de toutes les parties de la France et même de l'Europe pour vénérer en cet endroit le tombeau de saint Cloud.

Aussi, nous laisserons notre tranchée ouverte, jusqu'à ce que les circonstances nous permettent de pousser nos travaux plus loin.

En attendant, nous ne resterons pas oisifs. Nous nous livrerons à des fouilles moins coûteuses et qui ne demandent que du travail et du temps. Nous exploiterons toutes les archives qui pourraient éclairer nos recherches. Il est impossible qu'un tombeau d'une seule pierre de 7 pieds de long, et qui a été l'objet d'une vénération si universelle pendant tant de siècles, ait disparu sans avoir laissé aucune trace de son déplacement ou de sa destruction.

Comme on avait transporté à l'abbaye de Saint-Denis une colonne en marbre rouge de Campan qui se trouvait dans l'ancienne collégiale, parce qu'elle faisait partie du mausolée de Henri III, assassiné à Saint-Cloud, nous avions pensé que le tombeau de notre saint aurait peut-être été prendre son rang au milieu des sépultures royales qu'on y a réunies; nous ne l'y avons pas trouvé, et nous n'avons pu recueillir sur ce point aucun renseignement, toutes les archives

[1] Nous ne partageons nullement la confiance de M. l'abbé Ozanam. Le tombeau de saint Cloud n'a pas été retrouvé à sa place, et rien n'autorise à croire qu'il ait été transféré dans une autre partie de la crypte. Ce monument aura, nous en sommes persuadé, partagé le sort de la colonne funéraire de Henri III, qu'on avait aussi laissée provisoirement dans une chapelle de l'ancienne collégiale. M. Saint-Julien, architecte à Suresne, s'était approprié la colonne, qu'il céda ensuite moyennant 440 francs pour le musée des monuments français. (*Description dudit musée*, an VIII, p. 225-226.) Ce même Saint-Julien aura sans doute fait son profit des autres marbres de l'église, y compris le tombeau du saint, que la municipalité lui céda sans doute à vil prix, *afin de purger le sol de la commune des souvenirs du despotisme et de la superstition*. — F. DE GUILHERMY, Membre du Comité.

Digitized by Google

de Saint-Denis ayant été brûlées ou détruites à l'époque de la révolution de 93.

En terminant ce rapport, Messieurs, nous prions votre commission de vouloir bien nous continuer le vif intérêt qu'elle a déjà daigné nous accorder, soit en venant à notre aide pour faire de nouvelles fouilles et pour solder celles que nous avons déjà faites, soit en nous communiquant les lumières que ses nombreux et savants travaux pourraient l'avoir mise à même de nous donner.

C.-A. Ozanam,

Chapelain d'honneur de Sa Sainteté Pie IX, missionnaire apostolique.

Fouilles du mont Beuvray (1870).

Communication de M. Bulliot, correspondant, à Autun.

Le mémoire qui vous est soumis par M. Bulliot est un relevé très-exact et très-précis des explorations que cet infatigable archéologue a fait exécuter sur le sommet du mont Beuvray durant l'année 1870. C'est le complément des rapports envoyés au cabinet de l'empereur Napoléon III en 1868 et 1869, rapports que la *Revue archéologique* a publiés presque en entier. Il offre le même intérêt et mérite à tous égards d'être accueilli avec la même faveur. Diriger des fouilles est toujours une affaire délicate : étudier méthodiquement l'oppidum du mont Beuvray était particulièrement difficile. Un homme passionné pour les découvertes qu'il y pouvait faire et ne comptant pour rien sa peine, pouvait seul mener à bien une pareille entreprise, pour laquelle il n'a jamais été mis à la disposition de M. Bulliot que des sommes relativement peu importantes. Nous devons donc remercier notre correspondant de son zèle et de son courage persévérant. Ceux qui l'ont vu campé sur les hauteurs de cet immense oppidum où il a passé, à plusieurs reprises, des semaines entières, loin de tout centre habité, dans une mauvaise hutte en planches construite en partie de ses mains, savent que ce n'est pas là un éloge banal. Les résultats obtenus ont, par leur importance, répondu à ces efforts. M. Bulliot est parvenu à dresser, maison par maison, le plan de tout un quartier de la ville à laquelle il ne craint pas de donner le nom de *Bibracte*. Il a montré que ce quartier se composait d'établissements de toutes sortes, maisons d'habi-

Digitized by Google

tation, baraques, forges, usines, ateliers, hangars en pisé, en maçonnerie, en simples planches; qu'il contenait des forgerons, des bijoutiers, des *émailleurs*, et une foule de métiers divers. Enfin, par l'étude des objets et des monnaies sortis des fouilles, il a pu prouver que cette ville, ou du moins ce faubourg, avait été occupé à une époque qui n'est ni de beaucoup antérieure ni de beaucoup postérieure à l'ère chrétienne. C'est là un fait d'une très-grande valeur archéologique. Il n'est pas indifférent de savoir à quelle époque a cessé d'être habité un oppidum où l'on se rappelle qu'a été trouvé tout un atelier d'émaillerie, ce qui ne permet plus de mettre en doute la connaissance de cet art et sa pratique en Gaule antérieurement à Auguste. L'étude des poteries du mont Beuvray a conduit également à des conclusions intéressantes. Elle a démontré que les habitants de cette partie du pays Éduen étaient en rapports fréquents avec les contrées plus méridionales où florissait l'art grec. Plusieurs fragments de vases portent des débris d'inscriptions tracées à la pointe. Ces inscriptions sont, comme un texte de César nous permettait de le supposer, en caractères grecs. La confirmation d'un texte de César est toujours un fait précieux à recueillir. Nous ne craignons donc pas de vous proposer l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes* du troisième rapport de M. Bulliot. Toutefois il nous paraît nécessaire que M. Bulliot, dans l'intérêt des lecteurs qui ne connaîtraient pas ses deux précédents mémoires, fasse précéder son travail d'un résumé très-succinct de ses explorations antérieures et ajoute également, en manière de conclusion, quelques lignes sur les résultats généraux obtenus jusqu'ici par les fouilles. Ces modifications me paraissent indispensables. Le mémoire, tel qu'il est, n'est qu'un chapitre, sans commencement ni fin, d'un travail plus étendu; il faut que M. Bulliot l'encadre dans des considérations qui lui donnent le caractère d'un ensemble destiné à se suffire à lui-même et à satisfaire complétement la curiosité des archéologues qui le liront.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

FOUILLES DU MONT BEUVRAY (1870).

Compte rendu par M. Bulliot, correspondant, à Autun.

L'exploration de l'oppidum du mont Beuvray, commencée par

Digitized by Google

Napoléon III il y a sept ans, et depuis poursuivie sans interruption par le ministère de l'instruction publique, atteindra prochainement la tête de la vallée dite de la *Come-Chaudron*, à gauche de la grande voie longitudinale. Toute la partie droite de la même voie, c'est-à-dire le plateau du *Champlain*, isolé entre les deux vallées de la *Come-Chaudron* et de l'*Ecluse*, a été fouillé également.

Le résultat de cette fouille, dont les plans interrompus par la guerre n'ont pu être repris [1], sera publié ultérieurement.

On connaît donc aujourd'hui deux quartiers de l'oppidum gaulois, qui forment, au pied des parties hautes de la forteresse, une sorte de *ville basse*, occupée exclusivement, paraît-il, par des gens de métiers bruyants. Toutes les cases qui y ont été déblayées renfermaient, en effet, des traces d'industries diverses, métaux bruts, outils, résidus, scories, creusets brisés, dans un ordre qui permettait de croire que les corps de métiers étaient distribués en groupes distincts. Le quartier du Champlain, par exemple, offre constamment les traces du bronze; la partie inférieure de la Come-Chaudron, au contraire, ne renferme que des forges et les produits variés d'une sidérurgie avancée. La partie haute de la vallée est occupée plus spécialement par des orfévres, dans les ateliers desquels la dorure, l'émaillerie, la ciselure annoncent une fabrication à part. Parmi les produits indigènes, on saisit çà et là quelques fragments d'origine grecque ou syrienne.

Au nombre des principales découvertes se place celle de la muraille gauloise et des fortifications de la porte, dont tous les détails sont la confirmation de la description donnée par César des murs d'Avaricum. Les fiches de fer qui reliaient entre elles les poutres croisées de la charpente étaient debout, en place; le revêtement en pierre, pour préserver du feu, avait encore un mètre de hauteur au-dessus d'un large fossé. Deux grands ouvrages en bois, en avant de la porte, dominaient, aux angles de la fortification, l'étroit et long couloir par lequel on pénétrait dans l'oppidum.

Immédiatement derrrière le rempart, un vaste établissement métallurgique renfermait des fours à minerai où le fer était produit directement par la méthode catalane, avec des souffleries à eau; il semblait, par son importance, dépendre d'un service public,

[1] M. Albert Roidot, officier d'état-major, dut, au moment de la guerre, abandonner ce travail qu'un séjour prolongé en Afrique ne lui a pas permis d'achever mais dont il a conservé les notes.

Digitized by Google

étant accolé d'une part à l'une des tours de la porte, et de l'autre à un hangar d'une dimension inusitée, où travaillaient les forgerons. Des fourneaux creusés dans l'aire de cases isolées, des buses en terre réfractaire, des amas de scories, un four rempli de boulettes trouées de sable réfractaire en dessiccation, des ravins comblés avec des résidus métallurgiques, révélaient la présence d'une industrie active qui transformait la matière brute extraite des fours de fusion. Çà et là des puits funéraires, des silos remplis d'amphores contenant la cendre des morts, disposés de distance à autre entre les groupes d'habitations, et enfin des excavations mortuaires sous le carrelage même des demeures, livraient le secret des différents modes de sépulture parmi ces artisans, sans aucun exemple d'inhumation. Les baraques de bois elles-mêmes, élevées en avant des ateliers, le long de la voie, pour écouler les produits fabriqués et tenter la convoitise de la foule montant à l'*emporium*, ont été reconnues à leurs aires de terre battue et à leurs piliers calcinés sur place.

La physionomie de la forteresse gauloise se dégage ainsi peu à peu, avec ses métiers et quelques traits de ses mœurs. Des sondages nécessités sur d'autres points par des circonstances diverses, en dehors de l'ordre méthodique que nous nous étions imposé, laissent entrevoir dans la région inexplorée une civilisation plus accentuée, des habitudes de vie plus recherchées. Ces constatations seront exposées à leur heure, lorsque des faits assez nombreux seront venus les confirmer. Bornons-nous en ce moment à étudier un coin de la cité industrielle.

Les explorations des deux dernières années ont mis à découvert au mont Beuvray, sur le flanc gauche de la voie, trente-cinq établissements gaulois depuis la porte de l'oppidum jusqu'au point où se sont arrêtées les fouilles précédentes, soit une longeur de 300 mètres : baraques, forges, usines, ateliers publics ou particuliers, puits funéraires, hangars portés sur des poteaux, cases en planches, en pisé, en maçonnerie.

Tous les modes d'habitation et de construction s'y sont rencontrés. Cet assemblage hétérogène d'édifices dont la distribution irrégulière paraissait l'œuvre du caprice ou du hasard, composait sur la rampe inférieure de l'oppidum une espèce de faubourg d'aspect demi-barbare où semblaient parquées, comme il a été dit, certaines fabrications; c'était du reste l'usage dans les villes de l'antiquité et parfois du moyen âge.

Digitized by Google

Les fouilles de 1870 sont la continuation des mêmes recherches, en suivant la grande voie, du nord au sud, jusqu'au n° 56, où elles se sont arrêtées au pied d'une grande haie qui sépare les pacages de la *Côme-Chaudron*[1] de ceux dits du *Couvent*.

Nous reprenons donc l'étude des lieux au point où elle a été suspendue en 1869, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest de la maison n° 35, à cette forge profonde que des buses encore en place, des échantillons de fer ouvrés à l'emporte-pièce et des poteries artistiques peuvent rappeler au souvenir du lecteur. En tirant de ce point une ligne sur le mur du hangar n° 36, au pied duquel fut recueillie une petite spatule d'argent, on retrouvera sur le plan la démarcation des travaux de 1869 et de 1870.

La première reconnaissance fut celle de la voie, dissimulée aujourd'hui sous les haies et beaucoup plus large que le chemin actuel du Rebours, qui n'en forme plus que la lisière extérieure. L'empierrement, d'une seule couche comme ceux des voies gauloises, avait 55 centimètres d'épaisseur; au bord était creusée une excavation d'un mètre de diamètre au niveau inférieur de l'empierrement, à laquelle aboutissait une rigole de 30 centimètres de large. L'excavation renfermait deux médailles gauloises et une meule en granit percée sur le flanc d'un trou de levier.

A partir de ce point, les habitations, bien que disséminées, se concentrent néanmoins, comme précédemment, dans un rayon voisin de la voie, séparées par des espaces vides qui formaient des dessertes, des cours ou de petits jardins dont quelques-uns clos de murs. La première[2], près de l'excavation citée plus haut, était une case dont les quatre murailles, en bon appareil de pierres sèches, avaient encore un mètre de haut, sans trace d'entrée ni d'ouverture d'aucune espèce. Ses faibles dimensions et un rude carrelage de grosse pierraille noyée dans une terre jaune épaisse de 35 centimètres auraient suffi à caractériser la demeure d'un pauvre artisan, même sans les outils trouvés épars sur le sol.

Un grand couteau, deux ciseaux ou coins de fer, des clous, un polissoir en pierre, des scories et deux monnaies gauloises en potin restaient seuls d'un maigre mobilier détruit par les flammes. L'exiguité du local, suffisant à peine au logement du maître, l'avait

[1] Ce quartier est désigné par les lettres C C.

[2] N° CC 37. Mur de l'est et de l'ouest, 3m,10 et 3m,5 de long; 2m,40 au sud, 2m,50 au nord.

Digitized by Google

obligé à reléguer au dehors sa forge abritée sous un hangar contigu à l'angle sud-est. Elle consistait en un simple creux rond pratiqué à la surface du sol environnant, à 70 centimètres plus haut que le carrélage et rempli encore de charbon de bois, comme si une interruption subite y eût suspendu le travail.

Le forgeron avait déposé à côté la petite pelle à manche de fer ou tisonnier dont il se servait pour remuer son brasier.

Peut-être même pratiquait-il aussi l'orfévrerie, car on trouva dans sa case une verroterie imitant l'émeraude, un grain de terre cuite à côtes, couvert d'un émail bleu semblable à celui des statuettes égyptiennes, un fragment de bracelet en verre bleu du plus beau travail, orné d'un feston d'émail jaune en relief entre deux moulures d'émail blanc.

Un peu plus bas, une case [1] double de la première et irrégulière comme elle, ayant façade en pisé et trois murs en maçonnerie, ne renfermait qu'une verroterie bleue à raies blanches et une médaille gauloise.

Les autres maisons du voisinage, plus rapprochées entre elles et séparées seulement par des ruelles ou langues de terre de deux à quatre mètres de large, appartenaient aussi à des artisans. Presque toutes en pisé, elles renfermaient chacune quelques pièces gauloises, et un plus ou moins grand nombre de poteries, parmi lesquelles quatre vases à peu près entiers sortant du n° 39. Les deux premiers, en poterie grossière et déformés comme s'ils avaient été pétris à la main, offraient peu d'intérêt; le troisième, espèce de vasque évasée de 25 centimètres de diamètre en terre grise mélangée de mica et de grains de sable, reposant sur un étroit support, avait une teinte ardoisée, et, malgré sa rudesse, rappelait un bon modèle.

Quant au dernier vase, aussi bien conçu au point de vue de l'art que de l'usage, il offrait un type entièrement nouveau. Recouvert d'un semis de points creux, il est allongé comme l'œuf et resserré légèrement à l'orifice, autour duquel règne une plate-bande unie pour la commodité des lèvres. La courbure de la panse et le grènetis qui la recouvre le fixent commodément dans la main; son aspect est celui des chopes à bière du XVIIe siècle, dont il avait probablement la destination. Les mêmes besoins engendrent les mêmes

[1] N° CC 38. Murs du nord et du sud, 6 mètres de long; ouest, 6^m,80; est, 7 mètres. La maison est à 9 mètres de la première.

Digitized by Google

formes, et on voit d'autres vases flamands aux mains de certains personnages gallo-romains du musée d'Autun, tenant le verre allongé où déborde l'écume, et le pot à anse et à goulot trilobé.

On a même trouvé, au fond des tranchées du chemin de fer d'Autun, une garniture romaine en bronze qui s'adaptait à un vase de terre de même modèle que les garnitures d'étain des pots à bière du Nord.

Avant de quitter les vases à boire, signalons encore un autre genre en terre fine assez fréquent et recouvert d'un engobe noir et brillant, qui correspond à nos anciens gobelets.

Un cercle étroit et évidé soutient le fond arrondi; la panse est déprimée pour faciliter le serrement de la main sous un orifice évasé. Cette forme si naturelle s'était perpétuée dans les anciens gobelets de buis [1].

A 2m,40 au sud, une petite case en maçonnerie [2], à demi détruite et d'une irrégularité flagrante, renfermait six médailles gauloises et un peson en terre cuite laissés par les anciens occupants, dont les cendres reposaient dans une excavation funéraire de 1 mètre de diamètre sur 1m,30 de profondeur, creusée à l'angle nord-ouest.

Une autre échoppe, étroite [3] et tout aussi pauvre, bâtie entièrement en terre, donna une fibule en fer, deux médailles gauloises, deux annelets et une paire de tenailles.

Le terrain adjacent, surtout à l'est, est profondément remué; il se compose, jusqu'à 1m,60 du gazon, de menues pierrailles, reste de carrelages ou de pisés roulés sur la pente par les eaux et noyés dans une terre noirâtre, remplie de débris d'incendie, cendres, charbons, fers oxydés, poteries. Un couloir creusé dans le tuf conduit du n° 42 B à la maison 42 A située sur la pente, et dont il ne reste qu'une muraille de 75 centimètres de hauteur, coupée par deux poteaux; les autres murs sont en pisé battu entre de nombreux piliers sans aucun moellon.

[1] Dans la même habitation, on trouva deux médailles gauloises. Cette habitation était construite en pisé, avec trois poteaux sur les faces de l'est et de l'ouest et quatre sur les deux autres. Un muraillement soutenait à l'intérieur les terres à l'ouest. Le poteau de l'angle nord-est était assujetti avec des pierres.

Longueur des murs : ouest, 4m,77; est, 4m,20; nord, 5m,60; sud, 5m,40.

[2] N° CC 40 Mur ouest, longueur, 3m,75; mur nord, longueur, 3m,25; mur sud, longueur, 3m,60; mur est, longueur, 4m,25.

[3] CC 42 B. Diamètre, 3m,60.

Digitized by Google

Au bas du mur étaient enfouis un fond d'amphore contenant une petite pièce d'argent de Marseille et des restes d'ossements à demi détruits, et près de là divers objets artistiques, un fragment de vase à boire en terre fine et noire, orné de raies verticales tracées comme avec un peigne; trois lames de bronze estampé d'une garniture de coffret; quatre fibules en bronze, une en fer, une clef et deux poinçons de même métal; une de ces petites aigrettes cornues, déjà citées et d'un usage inconnu, et enfin une médaille gauloise. Cette maison, desservie à l'ouest ou plutôt préservée des eaux par un couloir de 3 mètres de largeur sur 5 mètres de longueur, creusé à 1m,70 et abrité à l'arrière par la toiture qui devait porter sur le sol, s'étendait au sud jusqu'à 5 mètres d'un nouveau ravin dont la fouille n'est pas sans relation avec les industries du voisinage [1].

Ce ravin, où le travail des eaux et celui des hommes semblent s'être réunis pour creuser une tranchée régulière, coupe au sud le quartier que nous explorons, perpendiculairement à la voie du Rebours; il est exactement semblable à celui qui fut fouillé en 1869, distant de 116 mètres.

Leur parallélisme, l'identité des accidents du terrain et celle des détritus accumulés dans l'un et dans l'autre, laisseraient supposer entre eux une communauté d'origine et de destination. Des fosses, des rigoles, paraissant coupées artificiellement dans le tuf, étaient obstruées des mêmes monceaux de cendres, de charbons, de scories de toute sorte et d'un terreau noir très-riche contrastant avec la glaise jaune des parois.

La formation de ces ravins s'explique difficilement par l'action seule de la nature, dans un sol qui, à 15 centimètres de profondeur, est complétement pierreux. Bien que placés sur une pente, ils ne recevaient aucune chute d'eau avant la création de la voie du Rebours, puisqu'ils prennent naissance à l'arête même de la ligne de séparation des deux vallées de l'Écluse et de la Come-Chaudron. L'établissement de la voie modifia, il est vrai, cette situation, en donnant un cours aux eaux le long de ses bordures, sans qu'on remarque toutefois aucun indice de fossé régulier.

Tout porte donc à croire que les deux ravins ont été taillés artificiellement dans un terrain résistant, soit pour dégager les eaux pluviales, comme un égout, soit pour servir de carrière et fournir

[1] Deuxième ravin GG 42.

Digitized by Google

de la pierraille aux pisés, aux carrelages ou aux voies, soit, enfin, pour les besoins de l'industrie métallurgique. On y rencontre les matériaux épars d'anciens fours dont les pierres calcinées, les terres et les grès réfractaires ont roulé au fond, car la construction grossière de ces fours et surtout l'enduit réfractaire réclamaient à chaque opération au moins des remaniements. Les moellons épars étaient tous indistinctement rougis par le feu.

Les scories, en forme de culots très-lourds et très-riches, s'y comptaient par centaines, mélangés à quelques échantillons de minerai de fer et de plomb argentifère en roche et en lingots, et même d'argent pur, avec une assez grande quantité de débris de castine et d'os. Il serait donc possible que ces tranchées eussent servi à la fusion des métaux d'après un procédé grossier, sans doute, mais dont les traces existent dans la haute antiquité, et qui consistait à empiler et brûler des charges de bois sur le minerai dans des ravins de ce genre. Ceux du Beuvray forment des cascades au-dessous desquelles les creux existants auraient pu recevoir les scories soit directement, soit par les rainures observées au-dessous des terrains meubles. Leur orifice même n'offrait qu'un composé de débris métallurgiques et surtout de culots noyés dans le charbon [1].

Le ravin CC 42 prend naissance au bord de la voie entre les maisons CC 40 et CC 41, longe de l'ouest à l'est le pied même du mur septentrional de cette dernière pour descendre au ruisseau de la Come-Chaudron, en laissant à gauche la maison CC 42 A. Sa profondeur, croissant avec la pente, atteint de 1 à 4 mètres, sa largeur de 3 à 6 mètres [2].

A partir de $1^{m},50$ de profondeur, on rencontrait des monceaux de cendre pure de 40 centimètres d'épaisseur, ayant exactement l'aspect de cendres lessivées. A part ces accidents, le remblai n'appartient pas comme les couches géologiques à des formations lentes et successives, il est d'une épaisseur homogène et a été accumulé sans désemparer et comme brouetté au-dessus de la couche de galets.

Ce travail a donc été accompli à une époque postérieure, soit

[1] Un four antique découvert près du Beuvray, aux mines de Champ-Robert, mais d'une construction plus avancée, était excavé à mi-cote dans la pente d'un ravin.

[2] A 17 mètres de la voie et à l'angle nord-est de la maison 41, il a $1^{m},95$ de profondeur et $3^{m},40$ de largeur; à 28 mètres, 2 mètres de profondeur; à 45 mètres, $4^{m},10$ de profondeur et 5 mètres de largeur.

Digitized by Google

avec les résidus des matières employées à la fusion, soit avec les décombres des maisons incendiées du voisinage, dans lesquels étaient égarés de menus objets et des monnaies. Ces pièces elles-mêmes, dont les dates ne varient pas aux diverses profondeurs, fixent d'une manière à peu près sûre l'époque de la destruction des habitations et celle du remblai qui correspond exactement à l'âge des médailles trouvées dans le premier ravin et dans les ruines les plus récentes de l'oppidum. La présence de monnaies coloniales de la dernière phase de la conquête de la Gaule leur assigne quelques années avant l'ère chrétienne.

Le ravin, à ce moment, subit sa dernière transformation. Un carrelage en terre battue, assis sur la couche de ruines, à 50 centimètres seulement au-dessous du sol actuel, indique une construction de plain-pied avec la voie. Elle recouvrit le lit épais de cendres dans lequel étaient accumulés avec les médailles des débris de toute nature, ustensiles de métiers et de ménage, poteries de toute sorte et de toute forme, depuis les plus fines jusqu'aux plus grossières, bribes de parure et d'objets de luxe jetés dans ce pêle-mêle où se retrouvent la plupart des éléments de l'industrie et de la vie domestique de nos aïeux. Ils ne sont, à vrai dire, que des brimborions archéologiques qu'élimineraient certains collectionneurs; tous cependant ont une valeur de renseignement. Résumant les besoins de la population sédentaire, ils se prêtent à des rapprochements que la fouille d'une maison isolée ne saurait fournir, et donnent aux moindres indices l'intérêt qui s'attache à l'étude des pierres éparses d'un monument renversé.

Nous examinerons successivement et par groupes les objets ensevelis dans cette tombe de la civilisation et de l'industrie d'une des régions de l'oppidum.

Les poteries présentaient, on l'a dit, la plus grande variété et la série complète de tous les genres reconnus jusqu'à ce jour dans les maisons; plusieurs portaient des graffites, dont l'un, par une coïncidence singulière, se rattachait aux fouilles de 1869.

On avait découvert alors, au milieu des outils de l'atelier de l'émailleur, un fragment d'assiette avec un nom écrit à la pointe en lettres grecques, présumé être celui du principal habitant de la maison.

Une brisure à la première lettre avait laissé dans le doute la véritable leçon du mot. Un second tesson d'un autre vase avant

Digitized by Google

appartenu au même personnage et écrit avec une netteté qui levait toute hésitation portait en grandes lettres grecques le nom ΟΥΠΠΑ.

Déjà dans les grandes forges situées derrière le rempart, à l'entrée de la place, en 1868, un même nom gaulois s'était répété sur deux vases différents, servant au même ouvrier.

Il résulte du fait précédent la preuve qu'on jeta dans le ravin tout ou partie des ruines des habitations voisines, puisqu'il renfermait des objets provenant de l'atelier n° CC 18, et que d'autres fragments d'un vase peint furent recueillis partie dans le ravin et partie dans la maison CC 41, située sur ses bords.

Diverses poteries peintes trouvées au Beuvray, dans les fouilles de 1867 et 1869, avaient fourni certaines analogies avec celles découvertes récemment par M. Fouqué dans les îles volcaniques de Santorin et de Thérasia, et dont l'origine orientale est indubitable. Aucun des échantillons rassemblés précédemment au Beuvray n'offrait avec ces vases une similitude aussi complète que ceux des fouilles de 1870, dont la décoration peinte est identique.

Elle se compose de raies minces de deux couleurs, jaune et brune, alternant du haut en bas du vase dans le sens horizontal. La régularité est plus parfaite peut-être et le tracé plus fin sur les poteries du Beuvray, semées aussi parfois de quelques-unes de ces larmes en relief particulières à une classe de produits de la céramique artistique de l'oppidum, dont il a été déjà question.

Si l'on n'accepte pas d'une manière absolue pour nos spécimens l'antiquité reculée attribuée à quelques-uns des vases de Santorin, il n'en reste pas moins acquis que la fabrication est la même, que les couleurs sont similaires et qu'ils rappellent des procédés traditionnels d'une industrie qui, durant des siècles, a employé les mêmes matières premières, le même système de décoration, et approvisionnait concurremment les îles de la Méditerranée et les emporiums gaulois.

L'agglomération des poteries jetées simultanément ou successivement dans le ravin présente un genre d'intérêt particulier. Elle doit offrir, à peu d'exceptions près, la collection de la vaisselle usuelle du ménage gaulois, en même temps que le nombre proportionnel des pièces de chaque série doit indiquer leur plus ou moins d'importance dans l'emploi journalier. En réunissant donc par groupes distincts les débris de toutes les classes de vases recueillis

Digitized by Google

sur ce point unique, on arrive aux rapports suivants : Deux séries, celle des assiettes et des vases destinés à contenir les liquides sont sans proportion avec les autres ustensiles en terre cuite. La première atteint le chiffre de 111, la seconde de 77, tous en terre grossière, rugueux et mal tournés, bien que se rapprochant des formes grecques.

Les assiettes se divisent en plusieurs catégories. Les unes sont entièrement plates avec un rebord de 2 centimètres de haut ou légèrement incliné en dehors; d'autres, au contraire, en nombre au moins égal, reposent sur une base circulaire en saillie et évidée. Leur diamètre varie de 15 à 25 centimètres, quelques plats même atteignent 35 centimètres. L'immense majorité est en terre noire ou grise, offrant quelquefois à la cassure l'aspect de la porcelaine ou plutôt du biscuit et paraissant contenir du kaolin. Deux seulement étaient entièrement blanches, d'un ton d'ivoire; l'une d'elles présentait en dessus et en dessous le cercle saillant qui sert de support. Cette répétition à l'intérieur du vase fait supposer qu'une autre pièce s'adaptait dans cette case centrale destinée à la consolider.

Les assiettes sont presque toujours unies; un très-petit nombre cependant sont ornées, soit en dedans, soit en dehors, de larges raies circulaires d'un noir luisant, se détachant sur un fond gris et mat, ou couvertes en dessous de hachures imitant le damier de la toile; le bord est parfois profilé élégamment avec des moulures; un grand plat était orné à l'intérieur d'un feston dessiné avec un outil de la même manière que sur les assiettes citées plus haut. Pour obtenir ce genre d'ornementation, on replaçait le vase complétement sec sur le tour; les raies circulaires plus ou moins larges étaient tracées par le brunissoir, qui jouait le rôle du ciseau du tourneur sur bois; il suffisait, pour obtenir les zigzags, de ralentir le mouvement de rotation en imprimant à l'outil une légère saccade de bas en haut, répétée régulièrement.

La poterie dite *Samienne*, objet de luxe, paraît-il, est représentée par huit échantillons. Elle diffère de celle d'Autun par la finesse remarquable des formes et celle de la pâte; mais, en l'emportant sous le rapport artistique, elle est inférieure, au point de vue industriel. La couverte se détache à un simple lavage, et l'intérieur de la pâte, au lieu de l'aspect rouge et du grain serré qui caractérisent la poterie Samienne sous l'empire romain, offre un aspect jaunâtre et se dé-

Digitized by Google

laye à l'eau. Ces poteries sont généralement de petite dimension et paraissent des soucoupes plutôt que des assiettes, étant peu susceptibles de résister au couteau.

Deux portaient des noms latins à demi effacés; une troisième un cercle de hachures. On ne saurait trop insister sur la beauté de forme de ces petits vases, minces, corrects et d'une perfection de lignes qui élèvent le métier jusqu'à l'art. Leur friabilité et leur faible épaisseur ont été malheureusement deux grandes causes de destruction; la terre ne les livre guère que par menus fragments qui permettent toutefois d'apprécier le haut degré qu'atteignait cette branche de la céramique.

L'assiette creuse, avec les mêmes variétés de matière et de fabrication, était aussi en usage chez les Gaulois, mais la faible proportion du nombre, quatorze seulement, fait hésiter à lui donner la même destination que chez nous, remplie alors par les écuelles. Celles-ci, de différentes classes, donnent le chiffre de soixante à quatre-vingts. Trente-neuf d'assez grande dimension sont en terre grossière et parfois ornées de filets; les autres formaient divers groupes plus artistiques.

Ce sont d'abord les écuelles de terre noire et fine, de même forme que les premières, mais beaucoup plus soignées, ornées de bandes circulaires noir foncé; puis de grandes tasses à pied avec ou sans rebords, qui ne diffèrent que par leur dimension (15 à 18 centimètres de diamètre) de tasses plus petites qui n'ont pu servir qu'à boire. Ces dernières, d'un modèle élégant, d'une terre très-fine à grains serrés, étaient d'un usage commun, puisqu'on en a compté cinquante-deux. Elles sont fréquemment pourvues d'une lèvre plate et parfois de filets foncés sur couleur unie. A côté de ces tasses, dont l'emploi s'est conservé dans certaines campagnes, malgré la vulgarisation du verre, les Gaulois se servaient concurremment de gobelets, qui apparaissent assez rarement pour être classés parmi les vases de luxe.

Ils étaient en terre cuite toujours fine, fréquemment noirs, et quelques-uns d'une élégance artistique telle, qu'on ne saurait les attribuer qu'à la Grèce ou aux pays les plus avancés.

Six fragments en terre excessivement mince et ornés de pointillés d'une exécution des plus délicates imitent par leur longueur et leur étroitesse les chopes à bière. L'un d'eux est peint; un autre, presque entier, orné de palmettes à sa base et couvert d'un semis

Digitized by Google

de triangles microscopiques, excepté à la partie supérieure, est marqué sur la panse de trois lettres en relief A. C. O.

Peut-être faut-il comprendre dans la même catégorie trente-deux petits vases fins unis et oblongs, dont la forme présente avec les précédents la plus grande analogie, mais n'aurait pu contenir que de faibles quantités de liquide comme le verre à liqueur.

Deux goulots de gourdes en terre, d'un modèle trouvé entier sur un autre point, augmentent, s'ils ne complètent pas, l'attirail du buveur.

Parmi les ustensiles d'un emploi vulgaire, on doit compter encore de petites écuelles à trois pieds, larges et aplatis [1], quelquefois triangulaires, destinées à aller sur le feu. L'intérieur graisseux de la pâte calcinée au fond ne laisse aucun doute sur leur attribution culinaire. Leur faible profondeur (5 centimètres en moyenne sur 10 centimètres de large et souvent 20) indique qu'ils servaient à la fonte des substances grasses nécessaires à la préparation des aliments, comme le pochon de fer à pieds, usité dans le Morvan pour le même usage. Ces vases sont invariablement revêtus d'une couverte d'aspect métallique mélangée de mica, et ornés d'un rebord mince, large, à filets creux et circulaires. La panse elle-même est décorée de deux ou trois bandes saillantes découpées entre deux filets semblables.

Les jarres en terre jaune, avec un déversoir et de larges bords, n'étaient qu'au nombre de trois, ainsi que les soupières, dont une munie d'un couvercle en terre noire et fine, et toutes d'une saillie conique ou sphéroïdale de 3 centimètres de hauteur, s'élevant du fond. Un réchaud unique avait des bourrelets saillants et carrés sur le rebord, en forme de dés à jouer, pour permettre la circulation de l'air sur le brasier. Ces ustensiles paraissent avoir été assez rares, car leur nombre total ne dépasse pas cinq ou six, auquel on peut joindre une passoire en terre jaune, percée de trous très-fins. Ceux des égouttoirs pour le fromage ont, au contraire, près d'un centimètre de diamètre.

Ces égouttoirs, hauts de forme, cylindriques et beaucoup plus grands que ceux dont on use aujourd'hui dans le pays, atteignent jusqu'à 30 centimètres dans leurs deux dimensions.

Ils sont un précieux renseignement sur le mode d'alimentation

[1] On a recueilli cinq de ces pieds.

Digitized by Google

des habitants de l'oppidum. Comme on les rencontre indistinctement dans toutes les maisons, dans les forges et les ateliers, il devient évident que le laitage tenait une grande place dans la nourriture, et que par suite l'oppidum renfermait des troupeaux de vaches, de chèvres peut-être, qui devaient, durant le jour, être conduits sur les flancs de la montagne et dans les vallées environnantes, à peu près comme les porcs à la glandée dans les bois. Ces dernières traces des habitudes pastorales chez une population industrielle, vers le temps de la conquête romaine et dans un centre de l'importance de Bibracte, ne sont pas un des signes les moins caractéristiques de l'ancien régime de la tribu.

Pour certains liquides et pour les salaisons, les Gaulois se servaient de grands doliums à large ouverture et de contenances très-diverses, dépassant quelquefois l'hectolitre. On en a reconnu treize. Ils avaient pour rebord un cercle couvert de filets concentriques imitant les rainures dites *grain d'orge* sur les surfaces de joints des tuyaux de fonte et facilitant de même la fermeture hermétique. Une large bande noire est toujours peinte sous le col.

L'un d'eux était orné d'une couronne de feuilles de laurier tracée régulièrement en creux avec un outil, et sept de festons ou de hachures. A côté de six vases à goulot de moyenne dimension, on remarquait une buire de forme étrusque à anses plates et surhaussées avec un long col couvert de larmes et de grènetis; dans les grands modèles, dix vases en terre blanche et dure, hauts de forme avec goulots longs de $0^m,10$ sur $0^m,05$ à $0^m,08$ de diamètre, terminés par un rebord saillant à filets et garnis de larges anses à côtes droites ou arquées; huit fonds de vases divers et vingt et un de plus petite dimension ne purent être restitués.

Une autre famille que ses débris multipliés doivent faire classer dans la vaisselle usuelle était celle des jattes, rondes et sans rebords, au nombre de seize. Elles sont invariablement en terre noire et fine ornées de filets circulaires, creux ou saillants, qui divisent leur surface extérieure en zones espacées de 1 à 3 centimètres.

C'est sur un de leurs fragments qu'a été trouvé une seconde fois gravé à la main le nom de l'orfévre gaulois ΟΥΠΠΑ.

Les autres vases doivent être considérés comme des objets de luxe, d'ornement dans les demeures, ou réservés pour des circonstances à part. Ils comprennent quatre fragments peints, douze décorés sur toute la panse de palmettes ou losanges tracés à la rou-

Digitized by Google

lette et d'une bande rouge à la base, deux parsemés de larmes en relief, vingt et un en terre noire et fine ornés horizontalement à la roulette de lignes ondulées, de grènetis, d'écailles à demi levées; neuf en terre noire ou grise, décorés de longues raies verticales de même couleur, mais lissés avec le brunissoir, et dont le profil est toujours d'une élégance artistique; un grand vase en terre mince et brune en forme d'olive haut de $0^m,25$.

Quelques-uns enfin, modèles réduits de formes plus grandes, peuvent indistinctement être considérés comme des jouets d'enfants ou des objets de caprice : tels sont trois fragments de petites amphores à base fixe dont la hauteur totale n'excédait pas 12 à 18 centimètres; cinq fonds de petits vases imitant les chopes, d'une hauteur de 4 à 5 centimètres, deux tasses fines à bords droits, deux en forme de godets, à bords rabattus en dedans, une petite écuelle ouvragée avec rayures sur une pente renflée au centre et déprimée par une forte gorge sous le col.

Parmi ces objets de fantaisie se classent encore trois minces débris de vases en verre bleu clair et un autre d'un minutieux travail incrusté de petites fleurs à pétales violettes, feuillage vert, jaunes au centre, imitant le myosotis.

L'industrie des métaux était aussi représentée par deux séries, celle des outils usuels de la fabrication et celle des objets fabriqués.

La première, quoique moins riche, présentait, en raison même de cette pénurie, un intérêt particulier, car les engins dont disposaient ces artisans, ces artistes inexpérimentés souvent, et d'autres fois doués d'une délicatesse qui étonne, ne sont pas tous connus. Devaient-ils à l'habileté personnelle, à l'adresse de la main seule cette ornementation fine et déliée, ces filigranes microscopiques qu'on admire à juste titre dans certains ouvrages? Ou bien quelque instrument perfectionné aidait-il mécaniquement à la production de ces petits chefs-d'œuvre?

L'homme puise quelquefois dans les seules ressources de son génie naturel des inspirations ou des procédés qui rivalisent avec ceux de la science, aussi l'un des regrets que suscite l'examen des objets qui passent sous nos yeux est de ne pouvoir séparer d'une manière certaine le travail gaulois des produits de l'importation étrangère. Nous nous bornerons donc à enregistrer les faits comme précédemment.

Digitized by Google

Des pierres à aiguiser en grès, oblongues ou quadrangulaires et amincies par un long usage, des silex à feu, quelques galets et des polissoirs en pierre n'étaient que l'éternelle répétition des mêmes objets trouvés dans tous les ateliers. Un des polissoirs cependant, terminé en pyramide pour être saisi plus facilement à la poignée, rappelle les pierres usitées aujourd'hui dans l'Inde pour polir les stucs.

Les outils en fer se rapportaient à peu près tous au travail du fer et du bois : un gros ciseau massif et rond avec la soie qui le fixait dans un manche de bois maintenu par une virole, un autre de même grosseur imitant l'instrument appelé de nos jours *pied-de-biche*, une gouge brisée, un gros et un petit ciseau à tête carrée, six clefs dont deux à manches droits et à longues dents, et quatre à manche en équerre, deux bigornes pour ouvrir les verrous, une crapaudine et un pivot de porte. D'autres ustensiles cités déjà, mais plus longs que ceux trouvés précédemment, rappelaient les flammes des vétérinaires ou des outils de potier. Ils se composaient, avec quelques variantes de forme, d'une tige de fer de $0^m,20$ à $0^m,25$ de long, terminée d'un côté par une spatule et de l'autre par une lamelle aiguisée.

Dans les instruments tranchants figuraient deux lames de couteaux à taillant recourbé et trois enveloppes de fer ayant recouvert le bois du manche; deux grands coutelas dont l'un avait conservé des rivets adhérents au bois; une petite serpette à douille creuse et à manche fixe. L'intérêt s'éveille plus vivement lorsqu'on rencontre quelque pièce analogue à celles dont l'usage a persisté dans le pays; un fer d'épieu à pointe quadrangulaire et à douille creuse rappelait la pique des gardes forestiers du Morvan. Il est dépourvu du crochet qui distingue ces dernières, mais dont l'introduction ne paraît remonter qu'à l'établissement du flottage et sert pour faciliter le dégagement du bois sur le flot.

Le reste des objets en fer appartenait à la construction, à la parure, au ménage : une crosse pareille à celles du rempart, une grande anse, une rondelle de $0^m,06$ de diamètre avec une pointe au centre, quatre fibules très-simples, un grand crochet, un cercle en fer de $0^m,10$ de diamètre, un anneau brisé, une fibule annulaire et son ardillon, un petit tube et une rondelle de plomb trouée, de l'étain et divers métaux en roche.

Dans l'outillage de l'orfévrerie, on remarque une petite enclume

Digitized by Google

composée d'une grosse tige ronde de $0^m,13$ de long sur $0^m,03$ de diamètre qui se fixait dans une table, et d'une épaisse plate-forme carrée de $0^m,04$ de côté. Deux poinçons très-aigus, un foret aussi en acier, emmanché dans un cube de fer, et une lime de $0^m,015$ de large.

La lime est une pièce rare trouvée pour la seconde fois au Beuvray; la première était beaucoup plus grande et n'avait dû servir qu'aux gros ouvrages de ferronnerie.

Une autre rareté fut un crochet en fer de $0^m,25$ d'une lampe à suspension tordu très-régulièrement en spirale et parfaitement conservé.

Si l'on cherche ensuite à rassembler les éléments de la parure gauloise chez la population du quartier que nous explorons, l'inventaire se réduit à des pièces presque toujours similaires, parfois délicates, mais peu riches, dont la matière première est le bronze et par exception l'argent et l'émail.

L'absence des objets d'or est un sujet d'étonnement. Ont-ils attiré les chercheurs dès les premiers jours de la ruine de l'oppidum? Les habitants ont-ils déménagé, ou fouillé les cendres qui recélaient les dernières bribes de leur mobilier?

Il est étrange que de tous les ouvrages plus ou moins volumineux, fabriqués avec ce métal, aucun ne se rencontre dans les décombres, qu'aucun chaînon de collier, aucune monnaie d'or, aucun bracelet entier ou brisé ne soient restés enfouis dans les charbons et sous les pisés, au milieu d'une si grande masse de résidus sans valeur. On retrouve, bien qu'en petit nombre, des pierres gravées par exemple, aussi précieuses que les métaux rares, mais l'or que les anciens disent avoir abondé dans les Gaules, au moment de la conquête de César, fait ici complétement défaut.

Ce fait caractéristique, en ce qui concerne les médailles, a été invoqué dans une savante dissertation [1] comme une preuve que Bibracte, d'abord simple refuge, ne reçut une population fixe que sous le proconsulat de César.

Les philippes d'or, qui font défaut, sont en effet les plus anciennes monnaies de la Gaule, et leur absence au Beuvray serait étrange, si ce métal était plus abondant dans les autres séries;

[1] Anatole de Barthélemy, *Revue arch.* 2e série, t. XXII, p. 16 et suiv. Note sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray en 1867, 1868 et 1869.

Digitized by Google

une seule pièce en or d'époque plus récente a été trouvée; la disparition tient évidemment à des causes que nous ignorons, et dont il est prématuré de tirer argument. Il faut encore observer que, même à l'époque romaine, les pièces d'or gauloises, et notamment les *philippes*, ayant conservé leur cours, devraient à ce titre se trouver à Bibracte. Elles circulaient, on n'en saurait douter, du temps de César, puisqu'elles circulaient encore au ve siècle de notre ère et qu'un édit de Majorien les mentionne.

Les fibules de bronze, et parmi elles une avec filigranes d'une ténuité remarquable, dominaient par leur nombre et aussi par une certaine variété. Trois annelets, une tige effilée terminée par des bourrelets ovoïdes, deux fragments de miroirs métalliques, une plaquette de bronze ornée de filets en spirale de la plus grande finesse, une autre estampée et guillochée, une épingle de fibule, quatre fragments de chaînettes ou colliers de bronze de modèles divers, un fil d'argent tordu en maillons, un fil de bronze légèrement arqué et orné à chaque extrémité d'une spirale en forme d'escargot et ayant appartenu vraisemblablement à un collier, rappelaient le mobilier de la toilette, ainsi que dix à douze verroteries, la plupart brisées, dont trois, en verre coloré et demi-sphériques, avaient été les unes serties dans des ouvrages de métal, d'autres enfilées dans des colliers, ou avaient appartenu à des bracelets. Citons encore un menu fragment d'un menu fond de vase en verre bleu le plus pur avec moulure, un autre en verre jaune à côtes d'un fort relief et une de ces boules bleues friables de bleu égyptien, d'aspect siliceux, qui servaient à certaines colorations.

Après la verrerie se place naturellement l'émaillerie qui en dérive et dont un seul ouvrage est sorti du ravin, mais à l'état complet.

C'est une de ces garnitures en bronze dont plusieurs ont été trouvées en 1869 dans le fourneau de l'émailleur, et qu'on croit avoir appartenu au harnachement. Celle des dernières fouilles, plus petite, mais semblable aux précédentes, avait dû orner une muserolle sur laquelle elle était fixée par deux rivets.

Enfin une pièce, dont la provenance est à elle seule une garantie, démontre que nos ancêtres, au moins à l'époque de la conquête, attachaient du prix à l'art classique.

L'absence de toute sculpture à Bibracte témoigne sans doute que cette tendance était encore peu développée; mais ne fût-ce que dans la sphère restreinte de la toilette, l'élévation du goût apparaît.

Digitized by Google

Un anneau de fer en forme de chevalière, ayant pour chaton une intaille de couleur noire, d'un beau travail grec, représente une Victoire assise, un casque à ses pieds, écrivant sur des boucliers dont le premier déjà gravé est recouvert par un second comme le feuillet tourné d'un livre. Elle saisit le troisième de la main gauche pour le rapprocher.

Les constatations qui précèdent manqueraient de sanction si les objets dont le relevé leur a servi de base n'avaient aucune date fixe. Cette date est la même que celles qui ont été signalées uniformément sur tous les points de l'oppidum, c'est-à-dire entre l'âge des pièces de bronze de potin et d'argent gauloises et les dernières pièces coloniales de Vienne et de Nîmes.

Le ravin avait été comblé avant l'ère chrétienne. Vingt-cinq médailles gauloises égarées dans la cendre attestaient la nationalité des habitants de ses bords; une pièce consulaire en argent, une autre de César, deux moitiés et un moyen bronze entier de médailles coloniales attestaient en même temps la présence des Romains à une époque qui touchait à la conquête.

L'occupation de ce lieu avait donc été contemporaine de celle des grandes forges et des constructions explorées durant les trois années précédentes. Le petit nombre de monnaies remontant aux origines du monnayage s'explique par cette raison que les pièces les plus récentes prédominent toujours. Si les villes que nous habitons venaient, par exemple, à être subitement ruinées, on y trouverait à peine des monnaies datant d'un demi-siècle.

Sur la rive droite du ravin, c'est-à-dire au sud, s'élevait une habitation d'une physionomie originale tant par son système de construction que par un mode particulier de sépulture domestique. Elle figurait dans son ensemble un carré de 10 à 12 mètres de côté[1], divisé lui-même en quatre parties, en y comprenant au sud-ouest une petite cour qui complète le quadrilatère; peut-être même serait-on fondé à ajouter un cinquième compartiment, au nord, d'après les vestiges altérés d'un carrelage brûlé sur l'orifice du ravin. La cour et la boutique donnaient en contre-bas sur le chemin; les deux autres compartiments regardaient l'est.

D'après la disposition de cinq poteaux en saillie d'un mètre sur ce côté, la façade présentait des analogies avec certaines construc-

[1] CC 41.

Digitized by Google

tions rurales du moyen âge ayant comme celles-ci une galerie de bois en auvent qui donnait accès à un étage ou un grenier dont le plancher s'était abîmé sur le rez-de-chaussée avec ses bois encore assemblés et son terrage cuit par le feu. Quatre autres poteaux disposés en carré, à $0^m,90$ les uns des autres, indiquaient la naissance de l'escalier, buté au nord contre un caveau funéraire[1] dont la toiture s'adossait à une extrémité de la façade.

Là était autrefois une forge d'une certaine importance, entièrement construite en bois et en pisé, avec des poteaux carbonisés dans leurs excavations au-dessous du carrelage, et l'un d'eux fixé sur une poutrelle à plat.

Une pièce de Marseille en argent, deux bronzes de la colonie de Nîmes partagés par moitié, huit monnaies gauloises s'y trouvaient réunies parmi les débris de poteries peintes, qui, par un singulier hasard, se raccordèrent avec d'autres fragments recueillis dans le ravin.

Cette diversité de monnaies, de menus objets de verroterie, du plomb et du bronze fondus, une boule de bleu, un fragment de miroir, un petit ornement à jour, une fibule, des dents de cheval et de l'émail annonçaient un lieu de vente en même temps que de fabrication, car on voyait encore un creux de forge à l'angle nord-ouest avec sa buse en place sur le carrelage, dans les couches de charbon provenant des charpentes calcinées.

Au milieu de ces restes, dont la nomenclature à chaque maison gauloise devient fastidieuse, on retira des décombres quelques débris massifs de terre cuite qui semblaient avoir appartenu à un composé homogène. C'étaient deux têtes d'animaux d'égale dimension et une pièce oblongue de même terre sur laquelle continuaient des rainures observées sur l'une d'elles. La juxtaposition de ces fragments établit une similitude incontestable avec nos chenets de fonte de la forme la plus vulgaire; il devenait évident que les Gaulois s'étaient servis de chenets en terre cuite. Aux pierres brutes qui avaient dû former le chenet primitif, s'étaient ainsi substituées, dès une antiquité reculée, des pièces façonnées par la main de l'homme dans les ateliers de Bibracte, quelque chose d'analogue au *fulcimentum* des Latins. Toutefois le chenet de fer des Romains, celui qu'on rencontre dans les hypocaustes d'Augustodunum

[1] CC 41 A du plan.

Digitized by Google

avec ses quatre ou six pieds réunis par une traverse, n'a pas encore été trouvé au Beuvray.

L'invasion romaine ne fit point disparaître le chenet de terre; il persista avec une multitude d'autres usages familiers, et on le retrouve chez la population accourue à Augustodunum. La même forme, la même décoration personnelle et barbare persistèrent, à quelques variantes près, avec cette immobilité traditionnelle des fabrications populaires. Le principal chenet du Beuvray se composait d'une longue base ou support terminé à l'avant par le poitrail et la tête d'un lion, la gueule entrouverte, imitant l'attitude du sphinx accroupi. Bien que brisé, la transition de l'encolure à l'épine dorsale était reconnaissable à sa courbure; le dos était arrondi grossièrement et les vertèbres indiquées par un bourrelet saillant. Le second chenet, en terre mal cuite, représentait une tête de bélier, curieuse par l'ornementation du poitrail et du cou bariolés en zigzag de toutes les lignes caprieuses usitées sur les poteries communes de la même époque. D'autres têtes de béliers, d'égale dimension, s'étaient déjà rencontrées dans quelques maisons, toutes d'un type enfantin et contre nature qui donne, par exemple, la crinière hérissée du cheval au bélier.

Ces spécimens sont généralement en terre très-friable, et de là l'impossibilité de les rencontrer entiers; leur masse compacte se délite à l'humidité. Ils sont percés près de l'avant et dans leur plus forte épaisseur d'un trou rond et profond pour recevoir une tige de fer, du genre de nos barres de feu, qui maintenait la fixité tout en réglant l'écart, d'après le degré de pénétration de la tige dans la terre cuite.

Le type le plus répandu à Autun est aussi la tête de bélier sur une base quadrangulaire à laquelle se rattache le support.

Les fragments de cette provenance sont peut-être plus savamment ornementés à la pointe, mais toujours avec les mêmes *mirolures*.

Ce terme, emprunté à l'art du sabotier, exprime très-bien pour nous les fioritures de la décoration gauloise, ses feuilles de fougères, ses chaînes de grains de blé, ses lignes croisées que les sabotiers du Morvan traçaient encore avec le grattoir sur les coffrets et les chaussures en bois de femmes et d'enfants, il y a peu d'années.

Un dernier modèle de chenets, entièrement différent des précédents, existait encore dans les cases du Beuvray et dans les maisons d'Augustodunum.

Digitized by Google

C'est un cône massif de terre rouge, de 20 centimètres au moins de diamètre sur 30 de hauteur, enlacé de haut en bas dans trois cordages et qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un pain de sucre dans son enveloppe.

Après cette digression, dont la nature justifiera peut-être la longueur, revenons à la maison CC 41. Le compartiment C, le seul dont la destination ne soit pas indiquée par des débris, et qui, selon toute apparence, était affecté spécialement à la famille, ne renfermait que des poteries usuelles, L'intérêt se concentre tout entier sur l'atelier [1], précédé, comme on l'a vu, d'une galerie ou auvent en bois. A gauche en entrant, près de l'angle sud-est, une buse de forge en terre réfractaire était placée sur une pierre dans un monceau de scories, de crasse de fer et de ces petits globules creux imitant des grains de fonte, dont la présence a été plusieurs fois signalée; une seconde, beaucoup plus complète, gisait de même à l'angle opposé; trois petits fourneaux oblongs, très-rapprochés les uns des autres et contenant du quartz, des os, du plomb, des poteries et même une médaille d'argent, occupaient le centre avec un poteau de soutènement.

Attachée à des fibres ligneuses, reste d'une porte ou d'un meuble, une clef de fer à dents avait survécu à l'incendie avec un quart de pièce coloniale et six médailles gauloises, dont une très-belle de l'Arverne Epadnactus, contemporain de César; des poteries peintes ou guillochées, mélangées aux ouvrages de métal, confirmaient la supposition que les marchands du Beuvray vendaient toute sorte d'objets et surtout les poteries étrangères et artistiques à côté des bijoux. Ce n'était là néanmoins que la surface de l'habitation dont l'aire battue en recouvrait une seconde, sous laquelle était creusée une grande fosse oblongue de $2^m,50$ de long sur $1^m,50$ de large et 1 mètre de profondeur.

Elle était remplie d'un terreau noir mélangé d'os, de charbons, de poteries, parmi lesquelles quatre tessons arrondis, trois médailles gauloises, des restes de feuilles de bronze très-minces.

La mieux conservée, longue de $0^m,20$ sur $0^m,04$ et percée de rivets, paraissait avoir été dorée et estampée; une autre, en forme d'anse et gondolée, était remplie d'une pâte blanche comme certains bijoux soufflés.

[1] CC 41 D du plan.

Digitized by Google

Ces pellicules de métal avec d'autres plaques presque détruites avaient dû recouvrir un coffret, à l'exception de l'une d'elles qui, modelée au marteau, pouvait appartenir au goulot d'un petit vase oblong. Au fond de la fosse, une amphore aux trois quarts vide renfermait du charbon, des os et des racines de végétaux desséchés.

Une seconde, couchée en travers de la première et sur le même lit de cendres et d'ossements recueillis du bûcher, était accompagnée aussi des lames de bronze d'un coffret.

Le mauvais état des plaques ne permit pas de les rajuster; mais une petite charnière de bronze, ainsi qu'une anse plus grande, de même forme et remplie de la même pâte que la première, caractérisait suffisamment l'objet.

Sa forme et sa dimension, autant qu'il est permis d'en juger par les restes, rappelle l'*arca*, dont la représentation devint si fréquente plus tard sur les tombes à personnages de l'époque gallo-romaine.

Au-dessous de l'amphore, ouverte aux deux bouts comme un manchon et ne contenant que du sable et de la cendre, étaient dispersés des tessons ronds dont l'un troué au centre, des dents de mouton, un ressort de fibule en fer, une fibule en bronze, un débris d'émail, ceux d'un vase en terre noire et deux raretés céramiques inconnues jusqu'alors et dans un état d'intégrité exceptionnel. L'une était une cruche avec goulot, fortement renflée, terminée par un large orifice entouré d'une plate-bande lisse d'un noir brillant qui tranchait sur le gris sombre et la surface un peu rugueuse du reste. Des rangs circulaires de chevrons disposés en feuilles de fougères et séparés l'un de l'autre par un trait poli au brunissoir la recouvraient entièrement jusqu'à la hauteur du goulot.

Mais la seconde, dont la conservation dans ce milieu est un sujet d'étonnement, était un vase entier peint et d'une décoration unique, dont la forme oblongue et renflée à la partie supérieure, ainsi que le col formé d'une gorge évasée, accuse un profil grec, tandis que la peinture et l'ornementation rappellent plutôt l'Orient. Une bande rouge entoure le col et la base surmontée d'une seconde bande violette de même ton que les dessins tracés sur le fond blanc de la panse. Ils se composent de raies verticales assemblées par quatre, avec un espacement de même largeur entre chaque groupe composé de chevrons, de raies horizontales, de carrés pleins, séparés par des vides comme les dents d'un engrenage.

La simplicité de ces combinaisons n'enlève rien à leur effet ori-

Digitized by Google

ginal et très-décoratif, d'un caractère presque égyptien. En rapprochant ce vase des autres échantillons peints recueillis durant les deux années précédentes au mont Beuvray, on peut restituer, en partie du moins, cette vaisselle étrangère.

Observons que ces poteries peintes paraissent particulières à l'ère gauloise, et que leur présence peut aider par suite à déterminer certaines origines. C'est ainsi qu'elle confirme à nos yeux la date d'un grand tertre artificiel dans la vallée de la Bracone, qui prend sa source au Beuvray. Ce tertre nous avait toujours paru un ouvrage gaulois et l'un des postes de surveillance de Bibracte [1]. Or, dans la tranchée pratiquée sur ses flancs, le seul objet découvert était justement un morceau de poterie peinte, à raies brunes sur fond blanc, de même terre que les poteries de l'oppidum.

Au-dessus de la fosse cinéraire de l'atelier n° 41, le sol de l'habitation était couvert de poutres carbonisées et de terre rouge calcinée dans laquelle deux poutrelles, avec des traverses, à 2 mètres l'une de l'autre, avaient fait partie, non de la charpente, comme on le crut d'abord, mais d'un châssis de cheminée, d'après les indications fournies par une fouille subséquente. Dans la masse de substances incendiées plus ou moins complétement qui encombrait le centre de la demeure, on retira quelques plaquettes de bois calciné et presque spongieux, auxquelles un bain de cire bouillante rendit assez de solidité pour permettre de les étudier. Cette pâte noire avait appartenu à des brosses gauloises, quelque étrange que puisse paraître cette attribution.

Le dos de ces ustensiles consistait en une tablette d'un centimètre d'épaisseur, coupée à contre-fil du bois et percée avec un outil exigu et extrêmement tranchant d'une multitude de petits trous traversés par des pointes de branches de bouleau enfoncées à coups de marteau sur l'extrados de la plaque, et débordant de deux centimètres du côté opposé.

Comment d'aussi fragiles fétus avaient-ils résisté au feu et subi la carbonisation sans se détruire ? ils paraissaient même avoir conservé leur écorce. Ces pousses tendres, remplacées dans les brosses actuelles par le crin et le chiendent, devaient se briser rapidement et nécessiter de fréquentes restaurations; aussi un monceau de ces

[1] Il est situé sur la commune de Poil, près de la maison de Bourgogne, au domaine de la Guet.

Digitized by Google

aiguilles de bouleau, dont on put recueillir une certaine quantité, était-il resté sur place à côté des brosses elles-mêmes pour servir à les réparer.

Le principal fragment garni de ses barbes avait 10 centimètres carrés; la plus part des autres se délitèrent en peu de temps, avant l'opération qui en préserva quelques débris.

Ces singuliers instruments de brosserie servaient-ils à quelque usage industriel, au peignage des étoffes grossières, à la brosserie des chevaux? Les autres objets qui les accompagnaient concernaient presque exclusivement la métallurgie : boulon, grande douille de fer aiguë, piton, crochets de suspension de lampes en fer, armature de porte percée d'un grand trou au centre, poinçons, petit ciseau d'acier, débris de fibules de bronze d'un travail très-fin. Un des nombreux fragments de vaisselle portait un graffite en lettres grecques ΑΔΜΑΤΥ.

Cette habitation, si originale dans sa construction, si riche en débris et en renseignements, d'un caractère si éminemment gaulois en un mot, révélait un dernier trait des mœurs. Indépendamment des tombes isolées et creusées sous les carrelages, elle possédait un véritable caveau de famille, sans qu'il soit possible cependant de discerner s'il suivit ou précéda celui dont il vient d'être parlé, ou si l'un était réservé aux chefs de famille, l'autre aux enfants, à des ouvriers, aux serviteurs. A peu près carré ($2^m,65$ sur $2^m,55$), creusé dans le tuf, à l'extrémité septentrionale de la galerie en bois, à $1^m,25$ au-dessous du niveau du carrelage de la maison, sa toiture en saillie sur la façade du compartiment C était soutenue à l'est par deux poteaux enfoncés d'un mètre dans le sol.

Dix amphores sans goulot, pleines de cendres et d'ossements, parmi lesquels une énorme dent de ruminant se croisaient sur l'aire avec symétrie. Deux se faisaient remarquer par leur forme étrusque, longue et effilée, et par leur profil droit, terminé en pointe à la partie inférieure. Une autre était estampillée d'un N au bas du goulot, une d'un M, une troisième d'une sorte de D, barré et tracé à la main avec une pointe. Au-dessous des amphores quelques petites excavations contenaient aussi des restes incinérés.

Celle du centre renfermait un tesson couvert de stries et arrondi en forme de monnaie; une médaille gauloise et une de ces petites pelles à manche de fer en usage dans les fourneaux des orfévres et des forgerons. Les autres objets recueillis dans le terreau qui re-

Digitized by Google

couvrait les vases cinéraires se rapportaient tous à l'outillage ou à l'industrie des métaux : une énorme clef de fer à manche en équerre, une sorte de briquet ou de gros maillon, cinq annelets, un anneau brisé, une boucle en bronze ornée de plaquettes, une feuille estampée, deux fibules, un manche de clef, un fragment de miroir, divers autres bronzes, sept médailles gauloises, quelques poteries peintes, etc. Le caveau, à l'origine, n'était pas obstrué de terre, et les habitants y pénétraient à leur gré par une petite porte ouverte à l'est et précédée d'un étroit couloir, taillé dans la pierre dure, qui communiquait à deux autres gisements funéraires établis à 8 mètres de là. Le plus voisin [1] renfermait les débris d'une douzaine d'amphores, une médaille gauloise et une fibule guillochée d'un bon travail.

L'autre (n° 44), séparé par une bande de terre, était un carré en bois et pisé de 4 à 5 mètres de côté, avec trois poteaux sur chacun, habité autrefois peut-être, qui renfermait quelques verroteries et les débris de vingt-huit amphores dont l'une avait pour estampille une étoile.

Au delà des sépultures, les vivants reprenaient leurs droits. Quelques maisons annonçaient un peu plus d'aisance, sinon un meilleur mode de construction.

Le n° 45, conforme au n° 41 qui l'avoisinait, se composait de trois pièces en bois et pisé, et d'une desserte disposée dans le même ordre, avec cette seule différence que le mur méridional de l'une d'elles était construit en grossière maçonnerie, entre deux poteaux dressés à ses extrémités.

Dans cette bizarre demeure où chaque compartiment est de niveau différent, celui de l'ouest, longeant la voie, était enfoui à $2^m,60$ de profondeur, $0^m,60$ plus bas que le compartiment qui lui fait suite, et à $1^m,60$ au-dessous du troisième, plus semblable à une cave qu'à une habitation. La disposition intérieure des pièces rappelait elle-même le n° 41 cité plus haut; la forge, dans l'un et l'autre, occupait le compartiment méridional de la façade avec des scories de fer, des terres réfractaires, un monceau de terre cuite par le feu conservant l'empreinte de clayons carbonisés mais intacts, encore enchâssés dans la glaise.

Parmi de nombreux ustensiles, poinçons, annelet carré, pla-

[1] CC 43. — Il a 9 mètres du nord au sud, $4^m,40$ de l'est à l'ouest.

Digitized by Google

quettes de divers métaux, dont l'une travaillée à jour, spatule, bigorne, fibules, on remarquait un morceau de scie, une toute petite clé de fer d'un coffret et deux couteaux, l'un à manche fixe, percé pour y passer une lanière, l'autre destiné à être attaché dans une gaîne à la ceinture, et, pour la première fois, une quinzaine d'anneaux de fer plats, les uns fermés, les autres plus ou moins ouverts, qu'on pourrait à la rigueur considérer comme des rognures, si quelques-uns n'imitaient certains ornements, en forme de croissant, des caparaçons gaulois.

Depuis le commencement des fouilles, on a remarqué, sans l'expliquer, la rareté et presque l'absence des représentations d'êtres animés dans la bijouterie et l'industrie.

Cette lacune est enfin comblée. Une de ces figures trop longtemps attendues porte l'empreinte d'un art si personnel, d'un travail si original, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître le cachet de l'art gaulois.

Ce bronze, percé d'un petit trou et aplati à l'arrière pour être fixé par un rivet à un objet disparu, représente une tête de vache de 35 millimètres de longueur.

Les cornes, au lieu de se dresser sur le front, sont projetées directement en avant et garnies d'une boule[1]. L'ossature de la tête figure en coupe verticale un losange. Le mufle et les naseaux sont indiqués par une raie creuse, et la bouche par une petite fente droite, l'œil est rendu par un triangle saillant.

Il est à regretter qu'on ne saisisse aucun caractère de race, quelque trait, par exemple, de cette espèce fine et vive du bétail du Morvan, si bien appropriée à la nature du pays et aux charrois de montagne. Si l'encornure n'était là pour déterminer le type de l'animal, on pourrait y voir la tête du cerf aussi bien que celle du bœuf, et cependant cet être indéterminé vit, possède une physionomie propre en dépit des incorrections et de l'excentricité de ses formes. L'interprétation arbitraire des grands traits anatomiques indique bien le dessin sans école et sans principes qui traduit la nature d'après son sentiment, sans se préoccuper de la réalité.

Une grande quantité de poteries variées, deux fonds de petits

[1] Dans les pâturages de la Nièvre, on garnit de boules semblables l'extrémité des cornes des animaux pour prévenir entre eux les blessures.

Digitized by Google

gobelets de l'ornementation la plus délicate, des vases noirs à vernis fin et luisant, décorés de plates-bandes couvertes de raies verticales, de losanges et de chevrons tracés à l'ébauchoir, font croire que ces restes avaient appartenu à une boutique de détail de divers produits, jointe au travail industriel.

Au delà des deux dernières habitations dont il vient d'être question, règne un grand espace à moitié vide occupé seulement par un dépôt d'amphores cinéraires et trois cases plus que modestes, dont l'une, le n° 46, mérite un instant d'examen. Enfouie à $1^m,70$ de profondeur elle avait la forme d'un couloir (10 mètres environ sur $3^m,50$), dont il faut déduire un auvent de $2^m,60$ de long. La charpente était soutenue par des poteaux ronds distants de moins d'un mètre dont les espacements étaient remplis par des moellons mal assis et empilés grossièrement sur une couche de bois carbonisés, indice d'habitations antérieures. La première assise de la fondation recouvrait même un ancien poteau de soutènement très-bien conservé. Cette pièce, surmontée d'un étage formant rez-de-chaussée au bord de la voie, était obstruée de débris parmi lesquels on retrouva des poteries entières, tombées le goulot en bas avec le plancher. Rien n'avait été remué depuis dans ce cellier comblé par les torrents, et duquel on retira trois crochets de lampes en fer, des os, un moyen bronze de la colonie de Nîmes, des métaux fondus, quatre médailles gauloises dont l'une en argent avait laissé dans une pâte molle de charbon l'empreinte d'un lion gravé sur le revers, deux petits vases de fantaisie en terre fine, l'un peint en rouge et l'autre orné à la roulette, les débris d'un autre plus grand de forme presque carrée. Le goulot d'une amphore portait l'estampille imprimée A M, et un autre fragment en terre noire les deux mêmes lettres gravées à la pointe. Cette similitude fortuite n'enlève pas à la première son caractère de marque de fabrique et à la seconde celui de marque personnelle. On découvrit ensuite deux noms gaulois entiers inscrits de même à la pointe et en grands caractères grecs, l'un sur une assiette en terre noire et fine, MATEPIAC, l'autre sur un vase de forme grecque, à deux anses plates, à la panse exagérée en haut, déprimée en bas, ΔONNIAC. L'origine gauloise de ces deux noms d'une désinence caractéristique est d'autant moins discutable que le radical du premier se reconnaît dans le mot *materis* désignant le javelot, et que celui du second se répète, portant, d'une part, la légende DVRNACVS, et de l'autre DONNVS

Digitized by Google

autour d'un cavalier casqué, la lance en avant[1]. Quelques objets pour ainsi dire, sur une médaille gauloise fréquente dans le Midi de bronze, un annelet, un fragment de bracelet composé d'une tige ronde avec un enroulement en spirale au milieu, un fragment de miroir, un petit cube de bronze coupé au ciseau et de la forme d'un poids, accompagnaient les poteries.

A l'est de cette masure, un gisement cinéraire, reconnaissable à un monceau énorme de tessons d'amphores accumulés antérieurement, occupait la même ligne que la maison 47, au second plan des habitations par rapport à la voie.

Cette maison à une seule pièce et construite en appareil enchevêtré était de médiocre dimension, mais soignée, pourvue d'un large escalier de trois marches à l'angle sud-est dont le seuil formait palier, et d'une sorte de placard large de 90 centimètres ménagé du côté opposé, dans la maçonnerie, à 1m,30 au-dessus du carrelage.

Entre les murs élevés encore de 2 mètres à l'ouest[2], s'étendait un massif de béton toujours sans chaux, amalgamé soigneusement de cailloux fins, de petits débris d'amphores concassés et de terre glaise, dont la surface unie et les couleurs variées imitaient l'aspect de la scaiole. L'usure régulière des fragments de brique rouge incrustés à la surface de l'aire comme les cubes d'une mosaïque semblait due moins à la foulée qu'à un travail spécial exécuté avec des polissoirs de pierre.

Dans toutes les demeures où apparaissent ces imitations romaines, on trouve invariablement des pièces coloniales, les dernières avant l'ère chrétienne. La maison n° 47 en renfermait une avec deux médailles gauloises, un polissoir, une dent de cheval, une hachette de pierre verte, gercée de noir, polie, encore tranchante et de quelques centimètres seulement de longueur, trop petite pour être autre chose qu'un outil ou un amulette. L'antiquité tout entière attribuait à certaines pierres comme à certaines herbes des vertus surnaturelles accréditées auprès de savants tels que Pline aussi bien qu'auprès du vulgaire. Les habitants de Bibracte et des villages voisins la partageaient d'autant plus sûrement que les traces en existent encore et que le talisman attaché aux haches de pierre qui

[1] Hucher, *L'Art gaulois*, pl. 64.

[2] CC 47. Hauteur : au midi, 1m,80 ; nord, 1m,55 ; est, 1 mètre. Longueur de la pièce : nord, 6m,20 ; sud, 6m,30 ; est, 4m,17 ; ouest, 4m,35.

Digitized by Google

préservaient de la foudre a passé après leur disparition aux haches de métal. Dans les fermes les plus voisines du Beuvray, aux premiers grondements du tonnerre et aux premières gouttes de pluie, on porte dans la cour, près du seuil de la maison, dont on ferme la porte, une hache en fer, le manche contre terre et le taillant en haut, pour préserver de la foudre et de la grêle. Son effet est le même que celui des tisons de Noël.

Cet usage singulier qui semble un moyen terme entre la sorcellerie antique et la science moderne aurait-il motivé l'allégation d'un alchimiste allemand du moyen âge, qui annonce que les Éduens et les Tolosates connaissaient le paratonnerre [1].

Toutes les maisons, dans le voisinage du carrefour des deux voies de l'Écluse et du Rebours, se rapprochaient de la construction romaine aussi bien au Champlain qu'à la Come-Chaudron. Elles sont mieux bâties, plus grandes, plus confortables; la pierre de taille y est plus abondante; elles semblent même avoir été, au moins en dernier lieu, couvertes en tuiles. Les murs de l'habitation n° 48, presque contiguë à la voie, enfouis profondément, 2^{m},10 à l'ouest, étaient construits les uns par assises, les autres en moellons enchevêtrés, à la base desquels on remarquait à l'angle sud-ouest un goulot d'amphore long de 58 centimètres placé dans la maçonnerie, l'orifice de face, comme pour déverser un filet d'eau; quelques autres débris de goulots étaient employés dans la maçonnerie, signe de date récente qu'on ne trouve guère que dans les dernières constructions de l'oppidum. L'habitation sur un plan carré d'un peu plus de 6 mètres de côté était divisée en travers par un mur de refend en deux compartiments oblongs. Ils communiquaient par une porte à châssis en pierre de taille, dans l'un desquels un gond était scellé

[1] Holfingen cité dans un article sur l'histoire du paratonnerre publié par *Le Portique*, 1re livraison, 1843 : « Les Éduens et les Tolosins, en temps d'orage, se couchaient près des fontaines, dit le vieux cabaliste Holfingen, après avoir allumé une torche et planté à côté d'eux leur épée nue, la pointe en haut. Il advenait que la foudre tombait souvent sur la pointe de l'épée sans faire de mal au guerrier et s'écoulait innocemment dans l'eau. »

(*Le Vieux-Neuf*. Histoire ancienne des inventions et découvertes modernes, par Édouard Fournier, t. Ier, p. 183.)

La plupart des peuples de l'antiquité croyaient à l'efficacité de certaines pierres contre la foudre.

Les guerriers germains, d'après le poëte Marbode, portaient sur leur casque comme paratonnerre une hache de pierre.

Digitized by Google

solidement à 40 centimètres du carrelage, couvert des restes d'ais pourris et des pentures de la porte.

Entre cette dernière et l'entrée principale, à l'est, un espace carbonisé de 80 centimètres de côté marquait l'emplacement du foyer; sept petites pierres de taille d'une dimension symétrique et équarrissant de 15 centimètres sur 35 de long, tombées pêle-mêle à l'angle sud-est de la seconde pièce, auraient pu former le châssis d'une petite fenêtre dans le mur méridional écroulé en dedans; un placard en maçonnerie de $1^{m},40$ de large sur 40 centimètres de profondeur subsistait encore à $1^{m},20$ au-dessus du sol dans le mur occidental resté debout.

Malgré ces perfectionnements et sa bonne construction, l'habitation était antérieure à notre ère, car elle renfermait deux médailles gauloises et un petit bronze d'Auguste au revers de l'aigle. Le reste se composait de deux poteries rouges sigillées, l'une au nom d'ICARVS ou ICAVVS, de fragments de calcaire blanc, de bronze oxydé et de douze dents de cheval réunies, d'une grosse gouge de fer et d'une hachette de pierre verte, très-fine, de la forme d'une amande plus longue et moins plate que celle de la maison précédente.

Il a été question antérieurement d'un long mur en pierre qui, de la façade du n° 48, se dirige, bien qu'interrompu, sur celle du n° 46, en laissant entre eux une cour ou jardin. Il paraissait appartenir, tout en servant de clôture, à un hangar couvert de tuiles dont les débris étaient nombreux.

A gauche de ces deux habitations s'étend un espace vide de 8 à 12 mètres de large, borné au sud par le n° 49, qui leur est parallèle. Celui-ci, contrastant avec les maisons bien maçonnées que l'on vient de quitter, est une de ces constructions informes qui apparaissent çà et là à travers les ruines de Bibracte.

Le niveau des diverses pièces échelonnées à la file les unes des autres, sur la pente, varie de 3 à 4 mètres; à l'est, elles sont enfouies comme une cave; à l'ouest, entaillées à peine dans le sol.

Certaines parties de mur sont épaisses d'un mètre, d'autres se réduisent à un simple parement en moellons enchevêtrés, devant lequel on compte les poteaux qui empêchaient ces cavernes barbares d'être détruites par les vents.

Nous décrirons successivement chaque compartiment en le désignant par des lettres de renvoi correspondant au plan.

Digitized by Google

L'absence des poteaux de façade à l'extrémité orientale des murs découverts doit la faire prolonger à $7^m,70$, à l'est, jusqu'aux trous de poutres inscrits sous le n° 55, dont la direction est en parfaite concordance avec le reste des constructions et complète régulièrement l'édifice. Il occupe, dès lors, une rampe droite de 31 mètres de long, de l'est à l'ouest, sur 8 mètres environ de large, divisée en quatre paliers.

Le compartiment d'arrière A, situé au sommet de la pente et hors de terre, était exposé à toute la violence des vents d'ouest, qui fouettaient la pluie contre ses murs de terre trop perméables pour arrêter l'humidité. Aussi doit-on le considérer, non comme une pièce habitée, mais comme un rempart contre les effets du climat. C'est une sorte d'auvent, de couloir sans issue, de 9 mètres de long sur 1 mètre seulement de large, abrité sous un prolongement du toit, et bon tout au plus à loger du bois de chauffage. Plusieurs compartiments semblables, tous à la même exposition, dans les maisons fouillées antérieurement au Champlain, permettent d'autant moins le doute sur sa destination qu'il en existe encore des exemples dans les régions froides et pluvieuses du Morvan.

La muraille occidentale de la chambre A, détachée, pour ainsi dire, de l'habitation, et n'étant en réalité qu'une cloison externe, n'avait que 37 centimètres d'épaisseur, tandis que celle de la maison proprement dite, qui lui était parallèle, dépassait toutes les épaisseurs constatées jusqu'alors, $1^m,20$ de maçonnerie pleine en terre et moellon, mais grossière.

Aussi la mauvaise qualité des matériaux la rendant, malgré ses dimensions, perméable à la pluie, il ne serait pas impossible que l'établissement du contre-mur dont il vient d'être question ait été un remède appliqué postérieurement. On trouva dans ce couloir un fragment de bracelet en schiste bitumineux, deux médailles gauloises et trois autres en dehors, au pied du mur.

L'irrégularité signalée précédemment choque dans les moindres détails; nulle part les murs ne sont en parallélisme et toutes les pièces se rétrécissent successivement. Le mur d'auvent, par exemple, a $9^m,15$, à l'arrière; le compartiment suivant n'en a plus que $8^m,80$, le troisième $7^m,95$, et si nous avions la mesure exacte de la façade, elle n'aurait pas plus de 7 mètres, réduction de plus de 2 mètres entre l'arrière et le devant de la maison.

Le second compartiment B, plus large que long, avec un rétré-

Digitized by Google

cissement à l'est, un empâtement intérieur au mur septentrional, et un éperon en pierre de taille à l'angle sud-est, qui forme l'amorce d'une clôture, n'a pas plus que ses voisins d'angle droit. De gros poteaux placés aux angles et au centre supportaient la toiture et le faîtage.

Le compartiment C, à 1^{m},25 en contre-bas du précédent, est construit en maçonnerie des plus défectueuses, au-dessous de laquelle on constate un quatrième gradin de 1^{m},25 de chute, qui reporte jusqu'aux poteaux inscrits sous le n° 55, comme il a été dit, l'entrée de l'habitation.

Les murs latéraux de 1 à 2 mètres d'élévation ont tous deux parements, au lieu d'être adossés au terrain extérieur, selon l'usage général. Ils forment un îlot creusé, il est vrai, dans le tuf, comme la plupart des autres demeures, mais bordé de ruelles profondes conduisant au ruisseau de la Come-Chaudron.

Plusieurs maisons de ce quartier figurent des îlots semblables, et, dans les ruelles plus ou moins larges et à forte pente qui les séparent, l'accumulation du sable et des graviers accuse le passage des eaux dont elles facilitaient l'écoulement.

Ces ruelles sont parfois bordées de murs, entre les n°s 49 et 51, par exemple, avec une largeur régulière de 3 mètres 1/2. On se rend plus difficilement compte des modes d'accès et de communication dans les maisons elles-mêmes, et spécialement au n° 49, dont certaines pièces sont closes sur leurs quatre faces. Treize morceaux de pierre de taille, culbutés à l'angle sud-ouest de la pièce C, où le parement du mur a disparu, étaient peut-être les restes d'un escalier détruit conduisant à la ruelle ou à la pièce voisine B. La disposition en gradins suppose des ressauts analogues dans les toitures de ces pièces de l'est à l'ouest.

La fouille a donné quinze médailles gauloises, un crochet, un anneau et une belle clef de fer, une fibule et des annelets de bronze, dont l'un orné de petits globules imitant des têtes d'épingle. En opérant le remblai, un gros anneau en bronze doré dont le chaton avait disparu fut recueilli dans le même terrain. Presque en même temps, la découverte d'une agate blanche ovale laissa un instant l'espoir de compléter l'anneau, mais la pierre plus étroite ne s'emboîtait pas. Ce n'était plus comme la sardoine précédemment trouvée dans le ravin, une œuvre grecque, mais un spécimen barbare, dont le sujet et l'exécution peuvent, sans trop de hardiesse, être attri-

Digitized by Google

bués à quelque orfévre du Beuvray. Il représente, sous une forme vulgaire, une de ces divinités reproduites à profusion dans la Gaule sur la pierre ou la terre cuite, fées ou Vénus pressant leur chevelure imbibée d'eau entre leurs doigts.

Une figure analogue, gravée aussi sur une agate blanche, avait été découverte au Beuvray en 1869. Le personnage représenté sur celle de 1870, plus barbare encore, a la prétention de tourner la tête. L'artiste, incapable de rendre ce mouvement, a éludé la difficulté en plaçant la face derrière le dos. La naïveté du travail lui donne l'intérêt d'une œuvre originale, due à l'initiative d'un graveur inexpérimenté sans doute, mais ne relevant d'aucune école.

Les poteries offraient des signes divers; sur un tesson sigillé on lisait les trois lettres L. T. C.; sur une terre grise, le graffite I. A. R., et parmi un certain nombre de fragments de céramique artistique figuraient les débris d'une jatte dont on avait cherché vainement jusqu'alors à restituer le profil complet. Le nombre considérable des morceaux de même famille recueillis dans les fouilles précédentes assignaient à cette espèce de vases une destination usuelle, bien que leur finesse parût les classer dans les poteries de luxe. Ils ont la base tantôt plate tantôt chargée d'une moulure circulaire et peu saillante, mais toujours très-large, contrairement à l'usage qui réduisait autant que possible le point d'appui en visant à l'élégance plus qu'à la solidité.

Leurs dimensions sont très-variables. Certaines bases, par exemple, ont 8 centimètres de diamètre, et d'autres 18 centimètres. Le vase dont il vient d'être question a 13 centimètres de hauteur et 18 centimètres de diamètre à la partie inférieure, 26 centimètres à l'orifice. Un nom malheureusement incomplet, OYAKA, est gravé à la pointe en caractères grecs sous le pied; on lit sur un autre les deux lettres, AM, tracées aussi à la main. Le même graffite s'est reproduit au n° 46.

La forme générale de ces récipients se rapproche de la corbeille, imitant un tronc de cône renversé; quatre moulures circulaires régulièrement espacées, un léger bourrelet au rebord ornent la paroi extérieure. Ils sont toujours revêtus d'un enduit noir brillant et poli, dans lequel percent souvent des paillettes de mica.

Si l'on rattache le n° 55 au n° 59 à l'est, on doit y rattacher aussi le n° 50 à l'ouest, qui semble une pièce séparée à l'extrémité d'une cour. Cet ensemble de constructions, clos entièrement de mu-

Digitized by Google

railles, serait ainsi un des plus importants ténements. Le n° 50, englobé dans le massif, est une maisonnette en pierres très-bien construite, avec un escalier de trois marches, dont deux en gros moellons d'une seule pièce et l'autre en pierres de taille, débouchant au sud sur la ruelle qui longe tout l'îlot.

La similitude des objets artistiques trouvés dans cette habitation et au n° 49 se prête, en effet, à une attribution commune : poteries fines, grain de terre cuite recouvert d'un bel enduit bleu, brillant comme celui des amulettes égyptiens, cornaline gravée représentant une chèvre dans l'attitude du repos et prête à se lever, etc.

Non loin du même lieu, on avait recueilli déjà en 1868 une autre cornaline sur laquelle était aussi gravée une chèvre, sujet en harmonie avec les habitudes pastorales du pays. Cet animal est encore aujourd'hui répandu dans la région du Morvan qui avoisine le Beuvray, pourchassé par les forestiers plus durement sans doute que du temps des Gaulois.

Ainsi que les maisons 48 et 49, le n° 50 paraît avoir échappé à l'incendie général, car on n'y remarque pas de charbon, mais une couche de terre molle et verdâtre de 40 centimètres d'épaisseur, reste des pisés ramollis par l'humidité.

On reconnaît, en second lieu, que les maisons épargnées par le feu sont entièrement déménagées. Poteries, outils, trace d'industrie, tout y fait défaut, sauf de rares objets altérés ou sans valeur et négligés dans le déménagement.

Quelques médailles à peine sont égarées à travers les cours ou sur les carrelages; on dirait des maisons neuves, dans lesquelles les occupants n'ont pas eu le temps de s'installer. Elles ont dû leur salut sans doute à leur toiture en tuiles à rebords, dont les débris sont nombreux.

Quelques autres produits céramiques y rappellent aussi les habitudes romaines, tels, par exemple, que les fragments de ces briques épaisses dont étaient recouverts les hypocaustes, mais qui, dans ces demeures dépourvues de ce mode de chauffage, ne pouvaient servir que de foyères.

Au quartier du Champlain situé en face, et de l'autre côté de la voie du Rebours, les constructions étaient de même régulières et solides, les cours ou jardins clos de murs à deux parements; le faubourg semble subir l'influence du voisinage de la ville. Le n° 51, séparé du précédent par une ruelle ouverte entre deux murs sur la

Digitized by Google

voie, est bâti en excellente maçonnerie de pierres de taille et de gros moellons liaisonnés avec de la terre jaune parfaitement coagulée. Son enfouissement à 2^{m},15 sous le sol, ses murailles élevées hors de terre, son carrelage d'une extrême dureté bien qu'en arène battue, de nombreux débris de tuiles à rebords d'excellente qualité, le signalent comme un des meilleurs types de construction du Beuvray. Il renfermait quelques objets de toilette, des poteries fines, un clou en bronze terminé par une tête à moulures dont la cavité avait dû être remplie par une verroterie, et enfin une pièce capitale, un fragment de bijou en verre de diverses couleurs et d'un dessin caractéristique, qui donne un spécimen incontestable d'art gaulois.

C'est une rosace d'un centimètre de diamètre, un fragment de chaton de bague dans lequel on reconnaît trois feuilles d'une fleur de fantaisie, disposées en trèfle et mélangées de diverses couleurs d'un ton accentué. Une seconde couche d'émail brun, sur laquelle sont soudées les pièces du dessin, double la première. Au centre des petites feuilles d'un vert foncé, lisérées d'un filet noir, une larme de verre transparent laisse apercevoir les reflets d'une lamelle d'or scellée au feu entre les deux couches et simulant l'opale; des crosses microscopiques en émail blanc forment une sorte de rayon entre les feuilles. Ce bijou compliqué et d'une fabrication si originale est malheureusement brisé, mais il en reste assez pour constater, même sans le secours de la loupe, tous les raffinements de sa structure, qui en font un des plus curieux produits de notre orfévrerie.

Pour résumer les résultats obtenus jusqu'à ce jour, les fouilles ont prouvé d'une manière indubitable l'existence, au sommet du mont Beuvray, d'une vaste forteresse gauloise à enceinte continue, de 5 kilomètres de tour, dont la muraille en poutres croisées et la fortification ont été étudiées à fond. Cent cinquante à deux cents maisons ont été déblayées, en y constatant tous les procédés de construction en pierre, en bois et en pisé, des Éduens. Les établissements métallurgiques ont révélé de même leurs industries de diverse nature et leur outillage; l'un d'eux, la fabrication des émaux dans tous ses détails. Leur céramique permet de restituer la série, non-seulement de la vaisselle de ménage avec ses grands vases pour la fabrication des boissons et la conservation des salaisons, ses coquelles à trois pieds, ses larges plats, ses assiettes variées, ses coupes, ses égouttoirs, mais ses gobelets ornés de dessins artistiques,

Digitized by Google

ses poteries peintes importées de Syrie et de Therasia. Des graffites en caractères gaulois et près de deux mille médailles gauloises, grecques, marseillaises ou de la république romaine, donnent une date aux constructions et caractérisent les races qui ont fréquenté l'oppidum.

On connaît une nouvelle rue dans la partie centrale, au bord de laquelle s'élevait une vaste demeure, bâtie sur le plan des maisons pompéiennes, entourée d'égouts et d'aqueducs, avec une fontaine voûtée en terre et en tuileaux, et un réservoir en pierres de taille. Elle sera le sujet d'un mémoire particulier aussitôt que le déblai en sera complet.

J.-G. Bulliot.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Travaux de juillet 1872 à juillet 1873, 3e série, t. XI. Saint-Quentin, 1874, gr. in-8°.

Séance publique du 29 juin 1873.

Discours de M. Monnier. P. 1 à 9.
Rapport de M. G. Dufrenne sur le concours de littérature. P. 10 à 24.
Rapport de M. G. Demoulin sur le concours d'enseignement. P. 25 à 40.
Rapport de M. Patoux sur le concours de poésie. P. 41 à 53.

Enseignement.

Mémoire sur la question d'enseignement, par M. A. Delaplace (prix du concours de 1872-73). P. 84 à 165.

Philosophie, littérature, beaux-arts, histoire.

La liberté dans l'art, par M. Ch. Daudville. P. 166 à 182.
Mémoire sur la question de littérature, par M. A.-E. de la Chapelle (prix du concours de 1872-73). P. 183 à 218.
Notice sur Antoine Bénézet, par M. G. Demoulin. P. 219 à 258.
Macbeth, acte IV, traduction par M. Ferrus. P. 259 à 309.
Les Gaulois, d'après M. Guizot, par M. G. Lecocq. P. 310 à 318.
Rapport sur les Mémoires de la Société éduenne, par M. E. Lemaire. P. 319 à 346.
Étude sur Tibère (1re partie), par M. E. Lemaire. P. 347 à 380.
La bataille de Saint-Laurent et le siége de Saint-Quentin en 1557, traduits de l'allemand, par Mme G. Lecocq. P. 381 à 401.
L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, par M. Ch. Desmaze. P. 402 à 441.

Digitized by Google

Poésie.

Mer, Terre et Ciel, par M. Francis Bellier (prix du concours de 1872-1873). P. 443 à 449.
A la Suisse, par M. Henri Galleau. P. 450 à 455.
A quelques femmes de France, par Mlle Mélanie Bourotte. P. 456 à 459.
La Collégiale, par M. Ch. Daudville. P. 460 à 465.
La Nature. — Espoir à Eugène Gronnier, par M. Ch. Daudville. P. 466 à 468.

Nécrologie.

Allocution de M. L. Blin sur la tombe de M. Farque. P. 469 et 470.
Biographie de M. Gronnier, par M. Ch. Daudville. P. 471 à 480.
Impressions poétiques, par M. E. Gronnier. P. 481 et 482.
Notice sur M. Em. Carpentier, par M. J. Lecocq. P. 483 à 487.

Société archéologique de Vervins (*Aisne*)[1]. — *La Thiérache*, *Bulletin*, t. I. Vervins, 1873, petit in-4°.

Communication sur les silex travaillés trouvés dans les environs de Vervins, par M. Papillon. P. 9 et 17 à 19.
Fragment d'un manuscrit anonyme relatant la course du partisan Growesteins, à Vervins, en 1712, publié par M. E. Piette. P. 10 à 17.
Portrait d'Antoine Beurain, peintre, né sans jambes, à Saint-Algis. Communication de M. E. Pichon. P. 20.
Communication de M. le baron Jérôme Pichon sur les Mémoires de Crommelin, de Guise. P. 21.
Statuettes antiques en bronze (Faune et Jupiter) trouvées dans l'arrondissement de Vervins. P. 22.
Communication de M. L. Tronquoy sur les vases peints grecs et étrusques. P. 23 et 24.
Jean-Charles de Bonnevie, seigneur de Vervins (1734-1739), par M. E. Pichon. P. 25 à 28.
La Dragonne ou le Chevalier Balthazard, de Guise, par M. Mennesson. P. 29 à 35.
Le Catalogue de M. le baron de Joursenvault, par M. E. Fleury. P. 36.
Rapport sur les fouilles faites à Verbinum, par MM. de La Tour et Papillon. P. 37 à 41.

[1] Fondée le 17 janvier 1873.

Digitized by Google

Notes sur quelques sceaux de personnages appartenant à la Thiérache (avec dessins). P. 41 à 45.

Vie et œuvres de Marc Lescarbot, par M. Noël. P. 46 à 64.

Notice sur l'hôpital de Vervins, par M. le Dr Penant. P. 67 à 77.

Découverte de pièces de monnaies françaises et étrangères à Harcigny et à la Flamangrie, par M. E. Pichon. P. 77 et 78.

Découverte de deux chartes du XIIIe siècle, rédigées en latin. Communication de M. Papillon. P. 79 à 83.

Introduction du christianisme dans la Thiérache, par M. Mennesson. P. 84 à 102.

Tombeau d'Enguerrand IV, seigneur de Coucy, par M. E. Piette (avec 1 planche). P. 108 à 114.

Lettres de rémission de Louis XIV à un habitant d'Hirson, communiquées par M. Losset. P. 115 à 118.

Limites de la Thiérache. Communication de M. Mennesson. P. 118 et 119.

Classement des monuments historiques de l'Aisne. P. 120 et 121.

Notice sur les hôpitaux de Guise et d'Hirson, par M. le Dr Penant. P. 121 à 137.

Ruines romaines de la rue Paul-Martin et de la Planchette, à Vervins, par M. de La Tour. P. 137.

Rapport sur les fouilles de la Planchette, par MM. Rogine et Papillon (avec planches). P. 138 à 157 et 177 à 195.

Sur une charte de Robert, abbé de Saint-Jean de Laon, concernant l'avouerie de Fontaine. Texte de cette charte. Communication de M. Mennesson. P. 157 à 165.

Les minutes historiques d'un notaire de Vervins, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. E. Piette. P. 165 à 175.

Modification au classement des monuments historiques de l'Aisne. P. 175.

Testament de Louis de Comminges, marquis de Vervins, trouvé chez M. Larmuzeaux. P. 176.

Société archéologique de la province de Constantine. — Recueil des notices et mémoires, t. VI de la 2e série (1873-1874), t. XVI de la collection. Constantine, Alger et Paris, 1874, in-8°.

Le Madracen. — Rapport par M. le grand rabbin Ab. Caben. P. 1 à 18.

Historique des connaissances des anciens sur la géographie de l'Afrique septentrionale, par M. Ernest Mercier. P. 19 à 39.

Digitized by Google

Nouveau document sur l'insurrection contre les Turcs en 1804, par M. Charles Féraud. P. 41 à 51.

Notice sur quelques monuments de l'occupation romaine dans le cercle de Tébessa, par M. Lac de Bosredon. P. 53 à 76.

Un monument de Marcouna dédié à Antonin par le légat D. Fonteius Frontinianus, par M. Aug. Cherbonneau. P. 77 à 80.

Dédicace au dieu solaire Phosphorus, trouvée à Lambèse, par M. Aug. Cherbonneau. P. 81 à 84.

Explication du nom d'El-Kantour, par M. Aug. Cherbonneau. P. 85 à 90.

Le Sahara de la province de Constantine, par M. W. Ragot. P. 91 à 299.

Notice sur les thermes romains de Sétif, par M. Payen. P. 301 à 303.

Mémoire sur les fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie, par M. le colonel Brunon. P. 303 à 350.

Lettre de M. Revillout sur une pierre gravée. P. 351 à 353.

Lettre de M. Héron de Villefosse à M. le Dr Reboud sur une inscription de l'Oued-Bou-Selah. P. 355 à 361.

Inscriptions diverses de la Mauritanie sétifienne et de la Numidie, par M. A. Poulle. P. 363 à 459.

Inscriptions de Constantine, par M. Boissière. P. 460 à 463.

Inscriptions de Philippeville, par M. J. Roger. P. 464 à 466.

Inscriptions envoyées par M. Mangiavacchi. P. 467 à 470.

Inscriptions tumulaires recueillies à Tébessa pendant l'année 1873-74, par M. Lac de Bosredon. P. 471 à 475.

Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Mémoires, t. XXXVII de la collection; t. X, 3e série, année 1873. Troyes, gr. in-8° avec planches.

Chartes de l'abbaye de Mores (Aube), par M. l'abbé Charles Lalore. P. 5 à 107.

Mémoire sur l'Hymne homérique à Mercure, par M. Charles Des Guerrois. P. 109 à 127.

Romania, Ier volume 1872. — Rapport sur ce recueil, par M. Assolant. P. 129 à 141.

L'Assemblée d'élection de Bar-sur-Aube, par M. Albert Babeau. P. 205 à 238.

Rapport sur les fouilles de la tombelle d'Aulnay, par M. Julien Gréau. P. 239 à 264.

Digitized by Google

Dernière note sur Clotilde de Surville, par M. Charles Des Guerrois. P. 283 à 286.

Fragment inédit de Groslay et Un mot encore sur les Mémoires de l'Académie de Troyes, par M. Léon Pigeotte. P. 287 à 311.

Un mot de souvenir sur M. Charles de Montaigu, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 313 à 316.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires, Caen, 1874, in-8°.

Séance publique du 20 novembre 1872.

Discours d'ouverture. De l'écart entre nos institutions politiques et notre état intellectuel et moral, par M. J. Ferrand. P. 3 à 14.

Rapport général par M. Julien Travers. P. 15 à 19.

Des grèves, par M. P. Leroy-Beaulieu. P. 21 à 39.

Une soirée à Sèvres pendant la Commune, par M. Albert Sorel. P. 40 à 48.

Notice biographique sur Sébastien-René Lenormand, par M. Morière. P. 49 à 78.

La Foule, par M. Clovis Michaux. P. 79 à 81.

Le Passereau, par M. Collas. P. 82 et 83.

Les deux Archers, par M. Paul Blier. P. 84.

Deux fables : le Dindon, le Chameau vengé, par M. Théry. P. 85 et 86.

Mémoires.

Origine de l'induction, par M. Th. du Moncel. P. 89 à 113.

Notes relatives au mouvement de la population dans le Calvados depuis le commencement du siècle, par M. Ch. Girault. P. 131 à 141.

Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya, par M. H. de Charencey. P. 142 à 161.

L'ancienne université de Caen. — Notice historique, par M. Jules Cauvet. P. 163 à 197.

L'instruction primaire en France avant 1789, par M. Julien Travers. P. 198 à 206.

La boïarine Feodosia Procopievna Morozof, par M. Alfred Rambaud. P. 207 à 244.

Extrait d'une histoire inédite de la poésie sémitique, par M. Jules David. P. 245 à 260.

Notes sur le transport des flottes à travers les isthmes dans les temps anciens, par M. Exupère Caillemer. P. 267 à 276.

Digitized by Google

Notice biographique sur M. Antoine Charma, par M. Jacques Denis. P. 277 à 299.

Biographie de M. Alfred Trolley, par M. Jules Cauvet. P. 300 à 309.

Notice biographique sur M. Jules-Romain Tardieu (J.-T. de Saint-Germain), par M. Julien Travers. P. 310 à 323.

M. de Caumont. Sa vie et ses œuvres, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. P. 324 à 401.

Notice biographique sur le président Thibeaudeau, par M. Boivin-Champeaux. P. 402 à 429.

A l'Académie de Metz. — Un mot sur les Mémoires de l'Académie de Metz (1870-1871), par M. A. Joly. P. 430 à 436.

Rapport sur un concours ouvert par M. Ferrand, préfet du Calvados, pendant l'année 1871-1872, par M. Bertrand. P. 457 à 464.

Poésies.

Sonnets philosophiques, par M. Julien Travers. P. 467 à 472.

Le Docteur (historiette), par M. Collas. P. 473 à 475.

Deux fables : l'Agneau malade imaginaire, le Chevreau volontaire, par M. Théry. P. 476 à 479.

Conseil, par M. Céphas Rossignol. P. 480 et 481.

Traduction d'une satire d'Horace, par M. A. Anquetil. P. 482 à 488.

Le ver luisant du cimetière, par M. Paul Blier. P. 489 et 490.

Projet de bas-relief, par le même. P. 491.

Retour du bal, par M. François Coppée. P. 492 à 494.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Congrès scientifique de France, 38e session tenue à Saint-Brieuc, du 1er au 10 juillet 1872. — *Mémoires*, t. II, Saint-Brieuc, 1874, in-8° avec planches.

4e section. — Histoire et archéologie.

Atelier préhistorique du Bois du Rocher, en Pleudihen et Saint-Hélen, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), par MM. Fornier et V. Micault. P. 243 à 273.

Étude sur les pierres à cercles de la grande et de la petite Bretagne, par miss Kerchever-Arnold. P. 273 à 278.

Note sur des tranchées présumées antiques observées dans les environs de Saint-Brieuc, par M. Pocard-Kerviler. P. 279 à 281.

Enceintes vitrifiées. — Camp de Péran (Côtes-du-Nord), par M. Prévost. P. 281 à 295.

Digitized by Google

Notice sur le camp vitrifié de Péran (Côtes-du-Nord), par M. Mazellier. P. 295 à 303.

Allées couvertes et chambres sépulcrales de la basse Bretagne, par M. Grenot. P. 304 à 308.

Examen critique des expéditions gauloises en Italie, sous le double point de vue de l'histoire et de la géographie, suivi de recherches sur l'origine de la famille gauloise et sur les peuples qui la composaient, par M. Lemière. P. 309 à 372.

Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe (Morbihan), par M. le commandant Mowat. P. 373 à 390.

Les cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. Auguste Longnon. P. 391 à 450.

Du mouvement de la mer sur les côtes de Bretagne et de Normandie, par M. Geslin de Bourgogne. P. 451 à 460.

Les églises rondes, par M. Adolphe de Dion. P. 460 à 477.

Invasion des Normands dans le Berri, par M. Clouet. P. 478 à 502.

Essai sur le *pagus* ou pays de Quintin ou Kintin (Côtes-du-Nord), par M. l'abbé Audo. P. 503 à 517.

5e section. — Économie sociale, philosophie, littérature et beaux-arts.

De l'extinction de la mendicité par l'organisation de la bienfaisance (analyse), par M. Kersanté. P. 521 à 525.

Du sentiment poétique en Bretagne, par M. R.-P. Lécuyer. P. 526 à 540.

Traditions orales de la basse Bretagne (légendes chrétiennes), par M. F.-M. Luzel. P. 541 à 559.

La Bretagne à l'Académie française aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. R. Pocard-Kerviler. P. 560 à 589.

Fragments d'un poëme inédit en trois chants, par M. Achille du Clésieux. P. 590 à 597.

Syndorix, le barde de Penmarc'h (fragments), par Mme A. Penquer. P. 598 à 604.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 2e série, t. I, 1873-1874. Brest, 1874, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. A. Ortolan. P. XIII-XXVII.

Participation du 2e arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871. — Les marins aux armées, par M. P. Levot. P. 1 à 108.

L'œillet rose, comédie en un acte et en vers, par Mme A. Penquer. P. 109 à 140.

Digitized by Google

Des boissons enivrantes en usage chez les différents peuples, par M. G. Cuzent. P. 141 à 230.

Le Retour, traduit de Runeberg, poëte national suédois, par M. O. Pradère. P. 231 à 236.

La presqu'île de Crozon (fragment inédit des promenades dans le Finistère), par M. A. Riou. P. 313 à 364.

Recherches de numismatique navale, par M. A. Guichon de Grandpont. P. 365 à 384.

Le Rouet, nouvelle, par M. O. Pradère. P. 385 à 400.

Étude sur le langage créole de la Martinique, 1re partie, par M. J. Turiault. P. 401 à 516.

Académie du Gard. — Mémoires, année 1872. Nîmes, 1873, in-8°.

Notice biographique sur M. J.-A. Canonge, par M. Irénée Ginoux. P. v-xxx.

Notice biographique sur M. D. Deloche, par M. l'abbé Azaïs. P. xxxi-lvi.

Archéologie. — Histoire.

Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses-Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius (chap. II et III), suivies d'une note sur le port des Fosses-Mariennes, par M. Aug. Aurès. P. 1 à 66.

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1871, par M. Eug. Germer-Durand. P. 67 à 237.

Une cause célèbre au XVIIe siècle. — Étude judiciaire (1658-1665), par M. Gustave Pelon. P. 239 à 295.

Les juridictions d'autrefois. — Le juge du point d'honneur à Nîmes (1772-1786), par M. Léon Blanchard. P. 297 à 338.

Littérature.

De la correspondance de Fléchier avec Mme Deshoulières et sa fille, par M. l'abbé Azaïs. P. 339 à 363.

De Dijon à Brême. — Étude sur le livre de M. Charles-Julien Jeannel, par M. E. Quesnault des Rivières. P. 365 à 376.

Les jeux floraux en 1872, par M. J. Gaidon. P. 377 à 387.

Poésie.

Fragment d'une œuvre dramatique sur la cour de Néron, par M. Em. Teulon. P. 389 à 396.

Digitized by Google

Le dernier festin de Rome, par M. Eug. Brun. P. 397 à 416.
A l'oiseau, par le même. P. 417 à 419.

Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes (876-1156), publié et annoté par M. Eug. Germer-Durand. Avec une pagination particulière, 144 pages.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.—Mémoires, 7e série, t. VI. Toulouse, 1874, gr. in-8° avec planches.

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année 1873-74. P. 677 à 721.

Séance publique.

Rapport sur le concours des médailles d'encouragement (classe des inscriptions et belles-lettres), par M. A. Pujol. P. 666 à 671.
Éloge de M. Florentin Ducos, par M. E. Vaïsse-Cibiel. P. 232 à 253.

Classe des inscriptions et belles-lettres.

Rectification d'un passage de Bertrand Élie au sujet de l'origine du pariage de Pamiers, par M. Victor Fons. P. 1 à 9.
Pamphilus de Amore, comédie latine du xe siècle, par M. Ad. Baudouin. P. 37 à 194.
Recherches sur la première époque de l'histoire municipale de Toulouse, par M. Léon Clos. P. 306 à 329.
L'inquisition des livres à Toulouse au xvie siècle, par M. Desbarreaux-Bernard. P. 330 à 384.
Étude économique sur le métayage, par M. Théron de Montaugé. P. 385 à 400.
De l'association entre les travailleurs manuels; son passé, son avenir, par M. Rozy. P. 517 à 562.
Étude sur le culte provincial de Rome et des Augustes dans la Gaule chevelue et dans la province Narbonaise, par M. Edw. Barry. P. 611 à 625.
Lettre de M. Léopold Delisle sur *Pamphilus de Amore.* P. 717 et 718.
Rapport sur un livre intitulé : *L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de Vienne en 1873,* par M. H. Rozy. P. 703 à 715.

Digitized by Google

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, tome X, 4e livraison. Paris, Toulouse, 1873, in-4° avec planches.

Robert le Fort; sa famille et son origine, par M. Louis Rioult de Neuville. P. 217 à 248.

Le château d'Oiron (Deux-Sèvres), par M. l'abbé M.-B. Carrière. P. 249 à 259.

Notice historique sur le lieu de Galan, par M. E. Pessemesse. P. 260 à 286.

Une table d'autel de l'église Saint-Sernin, par M. Caussé. P. 287 à 296.

Petites villes fortifiées du moyen âge dans le Toulousain, par M. A. du Bourg. P. 297 à 315.

Société des archives historiques de la Gironde. — Archives historiques du département de la Gironde, t. XIII. Bordeaux, 1871 et 1872.

Publication de CCXXIV documents de 1430 à 1816, avec table des matières. XLIII et 623 pages.

Société archéologique de Montpellier. — Publication n° 34. Montpellier, juin 1874, in-4°.

Pierre Gariel; sa vie et ses travaux, par M. A. Germain. Étude suivie 1° du discours dressé par M. Gariel, chanoine de Montpellier, «de la guerre faite contre ceux de la religion prétendue réformée depuis l'an 1619 jusqu'à la réduction de la ville de Montpellier et la paix faite alors;» 2° des éloges décernés à Gariel par ses contemporains. P. 193 à 412.

Académie Delphinale. — Bulletin, 3e série, t. VII, 1871. Grenoble, 1872, in-8°.

Résumé de l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins, par M. F. Crozet. P. 3 à 51.

Événements du VIIe et du VIIIe siècle relatifs à l'histoire dauphinoise, et surtout particuliers aux annales de l'église et du diocèse de Gap, par M. Jules-Louis-Joseph Chérias. P. 52 à 91.

Digitized by Google

Histoire de l'Académie protestante de Die en Dauphiné, au XVIIe siècle, par M. E. Arnaud. P. 92 à 205.

Académie Delphinale. — *Bulletin*, 3e série, t. VIII, 1872. Grenoble, 1873, in-8°.

Notice historique sur les fortifications de Grenoble, par M. de Rochas-Aiglun. P. 3 à 31.

L'École d'Athènes au IVe siècle, par M. Fialon. P. 33 à 49.

Étude sur François de Maucroix, par M. Fialon. P. 52 à 65.

Notice biographique sur M. F. de Saint-Andéol, par M. E. Berger. P. 66 à 94.

Discours de réception de M. Debonne. P. 97 à 104.

Projet d'une réforme dans les études classiques, par M. E. Dugit. P. 107 à 142.

Pie VI à Valence, par M. A. Petit. P. 148 à 168.

Un mot de philologie sur quelques racines hébraïques, par M. Maignien. P. 169 à 181.

Sur la philosophie du Dictionnaire de médecine de MM. Littré et Robin, par M. Maignien. P. 182 à 206.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires* (section de l'association philotechnique), année 1874. Lons-le-Saunier, 1874, in-8° avec planches.

Sorciers dans le bailliage de Salins, par M. Toubin. P. 17 à 38.

Nouvelles fouilles dans la forêt des Moidons, par M. Toubin. P. 53 à 55.

Sorcellerie. — Terre de Saint-Oyan-de-Joux (Saint-Claude), avec préface de M. Rousseaux. P. 65 à 76.

Étude archéologique sur les stalles de la cathédrale de Saint-Claude, par M. A. Vayssière. P. 77 à 113.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, 3e série, par M. Bernard Prost. P. 114 à 185.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — *Bulletin*, 13e année, 1872. Poligny, 1873, in-8°.

Conférences et cours publics établis par la Société pendant l'hiver

Digitized by Google

1871-72 (suite). P. 1 à 24, 37 à 55, 65 à 83, 97 à 108, 129 à 135, 161 à 170, 249 à 263.

Nécrologie. — Le poëte Armand Vuillaume, par M. le Dr Rouget. P. 25.

Ordonnances et statuts du noble jeu de l'arc de la ville de Cuiseau (1583). Communiqués par M. B. Prost. P. 33 à 36.

Notice nécrologique sur M. Gindre. P. 55 à 57.

Souscription pour le buste de Chevalier, historien de Poligny. P. 136 et 137, 182, 245.

Bibliographie. — La société nouvelle et l'éducation, par M. Louis Bondivenne. P. 170 à 178.

Dépense faite pour la réception de M. le Suffragant, évêque d'Andreville, pour la bénédiction de l'église des Pères capucins de Poligny en 1617, communiqué par M. Prost. P. 282 à 286.

Biens d'abergement, par M. A. Déy. — Extraits par M. le Dr Rouget. P. 286 à 289.

Extraits des Mémoires manuscrits de Chevalier, communiqués par M. Baille (suite). P. 313 à 317.

Nicolas de Vatteville et Anne de Joux affranchissent de la mainmorte Hugues Maigna. — Diplôme de maître chirurgien accordé au sieur François Grenaud par le magistrat de Salins. Documents communiqués par M. le Dr Rouget. P. 317 à 320.

Édouard Domet de Mont, par M. le Dr Rouget. P. 320 et 321.

L'Hirondelle du Calvaire, par M. Oppepin. P. 321 à 325.

Renaud de Louens, poëte franc-comtois du XIVe siècle, par M. Vayssière. P. 345 à 356.

Erreurs et préjugés, par M. J.-F. Monon. P. 383 à 385.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Annales. t. XXX, 1869. Le Puy, 1870, in-8°.

Première partie.

Résumé des séances de l'année 1869. P. 5 à 252.

Deuxième partie.

Journal de J. Baudouin sur les Grands-jours de Languedoc (1666-1667), publié par M. Paul Leblanc. XXVIII et 254 pages.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Annales, t. XXXI, 1870-1871. Le Puy, 1874, in-8° avec planches.

Première partie.

Résumé des séances des années 1870 et 1871. P. 5 à 421.

Deuxième partie.

Apostolicité des églises de France, par M. l'abbé Frugère. P. 1 à 40.

Notes sur l'orfévrerie du Puy au moyen âge et à la renaissance, par M. Augustin Chassaing. P. 41 à 58.

Antiquités préhistoriques gauloises et gallo-romaines du Cheylonnet, commune de Saint-Vidal (Haute-Loire), par M. Aymard. P. 59 à 180.

Le cadastre; utilité de son renouvellement, par M. L.-H. de Surrel. P. 181 à 190.

Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires, nouvelle période, tome XVI, 1873. Angers, 1873, in-8° avec planches.

Le 29e régiment de mobiles (Maine-et-Loire) pendant les campagnes de la Loire et de l'Est, 1870-1871, par M. le Dr Pissot. P. 5 à 94.

Chroniques craonnaises, par M. Bodard de la Jacopière. Note par M. d'Espinay. P. 95 à 104.

Hippolyte Flandrin. — Les frises de Saint-Vincent-de-Paul, par M. Henry Jouin. P. 105 à 130.

Le dépôt de mendicité d'Angers en 1873, par M. Léon Cosnier. P. 131 à 155.

Nécrologie. — M. de Caumont, par M. d'Espinay. P. 156 à 160.

Quelques mots sur la musique actuelle, par M. El. Lachèse. P. 161 à 171.

Le *tumulus* de Pocé. P. 172 à 176.

M. Choyer à ses critiques d'Angers. P. 197 à 233.

Le pèlerinage de Chartres du 26 mai 1873, par M. Paul Belleuvre. P. 234 à 252.

Nécrologie. M. Legeard de la Dyriais. P. 253 à 264.

La légende de Saint-Nicolas. Anecdote, par M. le Dr Grille. P. 265 à 270.

De la fondation d'un second hôpital d'Angers, par M. Léon Cosnier. P. 313 à 352.

Digitized by Google

Le doigt de Dieu, par M. Paul Belleuvre. P. 353 à 376.

La controverse sur l'époque de la mission de saint Gatien dans les Gaules, par M. G. d'Espinay. P. 377 à 444.

Les Châtelliers de Frémur. Fouilles (nov. 1871-fév. 1873), par M. Godard-Faultrier. P. 445 à 463.

Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou, par M. A. de Marsy. P. 464 à 471.

Lettre-rapport sur la conservation des monuments historiques, par M. Godard-Faultrier. P. 472 à 485.

Stances au poëte Daillière partant pour les eaux de Luchon, par M. le Dr Grille. P. 486 à 489.

Academie de Stanislas. — Mémoires, 1873, CXXIVe année, 4e série. t. VI. Nancy, 1874, in-8°.

Séance publique du 15 janvier 1874.

Congrès international des Orientalistes, 1re session, tenue à Paris (sept. 1873), par M. L. Adam. P. XIX à XL.

Nécessité pour une société démocratique d'étudier la littérature ancienne, par M. Hémardinquer. P. XLI à XLIX.

Compte rendu de l'année 1873-74, par M. Ph. Jalabert. P. LXI à XCV.

Des rapports de la beauté plastique et de la beauté morale, par M. A. Campaux. P. CXXI à CXXXVIII.

De l'harmonie des voyelles dans les langues ouralo-altaïques, par M. Lucien Adam. P. 96 à 151.

Dorothée de Lorraine, par M. Clesse. P. 152 à 160.

Les assises de l'ancienne chevalerie lorraine, par M. Meaume. P. 161 à 228.

Société philotechnique de Pont-à-Mousson. — Mémoires, 1er fascicule. Pont-à-Mousson, 1874, gr. in-8° avec planches.

Notice sur le Dr Thouvenel, par M. Grellois. P. 5 à 35.

Le doyen Pierre Grégoire, de Toulouse, et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson, par M. Hyver. P. 47 à 113 (avec appendice 16-XVI pages).

Le patriotisme lorrain, par M. Lepage. P. 113 à 117.

Étude sur la pyrotechnie de Jean Appier Hanzelet, par M. Ory. P. 125 à 160.

Digitized by Google

L'Abécédaire Flamm, par M. Flamm. P. 161 à 169.

Étude sur la récréation mathématique du P. Jean Levrechon, par M. Deblaye. P. 171 à 182.

De quelques éditions des œuvres de Jean Barclay, par M. Gérardin. P. 183 à 189.

Académie de Metz. — Mémoires, LIIIe année, 1871-1872, 3e série, 1re année. Metz, 1873, in-8°.

Séance annuelle.

Compte rendu des travaux de l'année 1871-1872, par M. Abel. P. 35 à 54.

Rapport sommaire de M. E. de Bouteiller sur la réinstallation des musées de Metz. P. 55 à 70.

Notice biographique sur le professeur Scoutetten, par M. J.-A. Isnard. P. 77 à 127.

Histoire. — Archéologie.

La bulle d'or à Metz. — Étude sur le droit public d'Allemagne au moyen âge, par M. Charles Abel. P. 131 à 253.

Académie de Metz. — Mémoires, LIVe année, 1872-1873, 3e série, 2e année. Metz, 1874, in-8°.

Séance annuelle.

Discours prononcé par M. Henri Maguin. P. 1 à 37.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1872-1873, par M. A. Marcus. P. 39 à 73.

Rapport sur le concours de poésie, par M. E. Michel. P. 75 à 82.

Rediviva. — Paysages d'hiver. — Les loups. — Primo vere, poésies, par M. Achille Millien. P. 83 à 93.

Notice sur M. Herpin (Jean-Charles), par M. le Dr Eug. Grellois. P. 101 à 114.

Notice sur M. Mézières, par M. le colonel Virlet. P. 115 à 150.

Notice sur M. de Saint-Martin, par M. Petsche. P. 151 à 164.

Notice sur Mathieu-Lambert Polain, par M. Viansson. P. 165 à 167.

Littérature.

Lamartine. — Souvenirs particuliers, par M. le comte de Puymaigre. P. 171 à 193.

Digitized by Google

Histoire. — Archéologie.

Histoire du premier collége de Metz, par M. Viansson. P. 197 à 272.

Les vignobles de la Moselle et les nuages artificiels, par M. Ch. Abel. P. 273 à 322.

Deux bas-reliefs gaulois du musée de Metz, par M. Th. Abel. P. 323 à 333.

Société historique de Compiègne. — Bulletin, t. II, 1er fascicule. Compiègne, 1874, gr. in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872, par M. de Marsy. P. 5 à 12.

Les mystères représentés à Compiègne au moyen âge, par M. A. Sorel. P. 35 à 55.

Roscelin de Compiègne, par M. A. Du Lac. P. 56 à 70.

Mague de Saint-Aubin, par M. Leveaux. P. 71 à 81.

Les journaux à Compiègne, par M. Fr. de Roucy (avec une planche). P. 82 à 96.

Pierre Lagnier, par M. Méresse. P. 97 à 104.

Les appareils de chauffage et de ventilation employés par les Romains pour les thermes à air chaud, par M. le général Morin (avec trois planches). P. 105 à 125.

Inventaire des titres et pièces du trésor de l'église de Tracy-le-Mont, par M. Z. Rendu. P. 126 à 136.

Les assemblées ecclésiastiques de Compiègne, par M. A. Pécoul. P. 137 à 165.

Bibliographie compiégnoise, par M. A. de Marsy. P. 166 à 272.

La céramique sigillée de Compiègne et de ses environs, par M. A. de Roucy (avec trois planches). P. 273 à 282.

Philippe de Beaumanoir et Gautier Bardin, par M. A. Sorel (avec une planche) P. 283 à 288.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — Mémoires, 2e série, t. VI. Arras, 1874, in-8° avec planches.

Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie (1598-1633), par M. G. de Hautecloque. P. 7 à 292.

Notice historique sur l'abbé Proyart, par M. l'abbé Robitaille. P. 293 à 323.

Digitized by Google

La trahison de Robert d'Artois, par M. E. Lecesne. P. 325 à 440.

Les administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'empire romain, par M. P. Lecesne. P. 441 à 476.

Rapport sur les travaux de l'année, par M. l'abbé Van Drival. P. 479 à 487.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Robitaille. P. 488.

Rapport sur le concours de poésie, par M. de Mallortie. P. 489 à 506.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, t. XV (46e vol. de la collection des Annales), 1873. Clermont-Ferrand, in-8°.

Séance publique du 27 mars 1873. — Discours de M. Ancelot. P. 17 à 20.

Rapport sur les travaux de l'Académie (1868-72), par M. F. Maury. P. 21 à 41.

Antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson, le 12 janvier 1873. — Rapport par M. J.-B. Bouillet. P. 43 à 46.

Pièces relatives à l'histoire d'Auvergne, communiquées par M. Rouffy : Les viguiers d'Aurillac au XIIIe siècle; — Juges et bourreaux; — Lettres inédites relatives à l'histoire d'Auvergne adressées au président de Vernhyes; — Extrait d'une procédure instruite à Pontgibaud contre Guillaume Imbert, sorcier (an 1472); — Dépôt judiciaire du parlement de Paris. P. 47 à 76.

Un procès d'histoire littéraire. — Clotilde de Surville. — Rapport, par M. E. Baret. P. 77 à 81.

Marmite de campement trouvée à Gondole. — Rapport, par M. P.-P. Mathieu. P. 82 à 84.

L'Auvergne antéhistorique, par M. P.-P. Mathieu. P. 85 à 174.

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant basse Auvergne. — Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme (1789-1801), par M. Francisque Mége. P. 175 à 509.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Bulletin*, 2e série, t. XIV (XXIIe de la collection), année 1873. Le Mans, 1873, gr. in-8° avec planches.

Du droit de punir, par M. Clouet. P. 59 à 69.

Le poêle de la corporation des maîtres fondeurs de Paris, par M. Ferdinand Hucher. P. 70 à 75.

Digitized by Google

Notice statistique et historique sur la commune de Douillet, par M. Pasquier. P. 76 à 107.

Notice sur M. l'abbé Voisin, par M. Chardon. P. 108 à 114.

Les Allemands dans la Sarthe, par M. A. Surmont. P. 211 à 334.

Noëls de Jean Daniel, dit maître Mitou, organiste de Saint-Maurice et chapelain de Saint-Pierre d'Angers (1520-1530), précédés d'une étude sur sa vie et ses poésies, par M. Henri Chardon. P. 335 à 400, 490 à 556.

Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie pendant les 1er et 2e trimestres de 1873, par M. E. Hucher. P. 401 à 409.

Notice sur une pierre tombale de l'église de Duneau (Sarthe), par M. S. Menjot d'Elbenne. P. 410 à 417.

Notice sur M. J. Boisseau, par M. Henri Chardon. P. 433 à 437.

Étude critique sur quelques théories physiologiques contemporaines, par M. le Dr Lizé. P. 468 à 489.

Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie pendant les 3e et 4e trimestres de 1873, par M. E. Hucher. P. 557 et 558.

Sigillographie du Maine. — Sceaux des évêques du Mans. — Sceau de Geoffroy de Laval (1231-1233), ou de Geoffroy de Loudun (1234-1255). — Abbés et abbesses du Maine. — Ordre de Saint-Benoît. — Sceau de Mme de Rabodanges, abbesse d'Étival-en-Charnie. — Barons du Maine, famille de Saint-Mars. — Sceau de Saint-Grégoire-du-Rosay, arrière-fief de la Mousse. (Pagination à part.)

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications de la 39e année (1872), le Havre, 1873, gr. in-8° avec planches.

Résumé des travaux de la 39e année (1872), par M. Ch. Rœssler. P. 7 à 10.

Étude sur le mouvement de la population et sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre durant les années 1871 et 1872, par M. le Dr Lecadre. P. 83 à 150.

Pétrone, considérations historiques et critiques sur le *Satyricon*, par M. Pornin. P. 199 à 227.

Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod. P. 229 à 237.

Description d'une statue trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, par M. Devaux. P. 355 à 359.

Analyse sommaire de quatre manuscrits concernant l'abbaye de Jumiéges, par M. le Dr Ernest Guéroult. P. 361 à 375.

Notes sur l'île de Guernesey, par messire P.-Stafford Carey. P. 377 à 387.

Digitized by Google

Les monuments mégalithiques de Guernesey (cromlechs et menhirs), par Edgar Mac-Culloch. P. 388 à 390.

Trois heures à Conches (étude archéologique), par M. Devaux. P. 391 à 408.

Le cimetière gallo-romain de Mesnil-sous-Lillebonne, par M. J. Bailliard. P. 521 à 528.

Notes et souvenirs, 1871-1873, par M. Ch. Rœssler. P. 529 à 550.

Fleurs de printemps, poésie, par M. Victor Fleury. P. 551.

Azénor la Pâle, poésie, par M. Victor Fleury. P. 553 à 560.

L'anathème du Trouvère, poésie, par M. Victor Fleury. P. 561 à 565.

Séance publique du 24 juillet 1873. P. 566.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Pornin. P. 595 à 601.

Rapport sur le concours de poésie, par M. de Warenghien. P. 603 à 615.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. — Mémoires, 3e série, t. I. Amiens, 1874, in-8°.

La bataille d'Amiens, par M. Daussy. P. 1 à 32.

La communauté dans l'île de Jersey, par M. Charles Dubois. P. 33 à 55.

Le Moyen Age et la Renaissance, par M. le comte de Gomer. P. 79 à 125.

Rachel, poésie, par M. Auguste Decaieu. P. 127 et 128.

Compte rendu d'une traduction, de M. E. Yvert, des poésies de Catulle, par M. de Beaussire. P. 129 à 144.

Le lieu de naissance de S. Thomas Becket, par M. l'abbé Jules Corblet. P. 145 à 152.

Un voyage dans l'extrême Orient, par M. Alfred de Puyraimond. P. 153 à 181.

Trois versions, trois thèmes, par M. Gustave Levavasseur. P. 183 à 190.

Notice sur quelques membres de la famille de Gomer, par M. Hennebert. P. 215 à 249.

Récit des obsèques de M. Martial Roussel, par M. Yvert. P. 251 et 252.

Discours de M. Auguste Decaieu. P. 253 à 256.

Séance publique du 9 août 1874. — Discours d'ouverture par M. Auguste Decaieu. P. 257 à 282.

Rapport de M. Yvert sur les travaux de l'année. P. 283 à 295.

Récit de la bataille de Pont-Noyelles, par M. Daussy. P. 297 à 316.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Garnier. P. 317 à 336.

La baie de Somme, par M. Mancel. P. 337 à 364.

Digitized by Google

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin*, année 1874, t. XXVIII (VIIIe de la 2e série). Auxerre, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Sciences historiques.

Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre (1167-1181), par M. Ansault. P. 5 à 46.

Note sur quelques autographes de la collection de Bastard et d'autres lettres de la bibliothèque d'Auxerre, par M. Max-Quantin. P. 47 à 61.

Joigny en 1420, par M. Demay. P. 62 à 66.

Les sires de Noyers, par M. Ernest Petit. P. 67 à 381.

Le cloître de Beith-Lehm (Bethléem), par M. R. de Saulcy. P. 382 à 387.

Le tombeau de Josué, par M. F. de Saulcy. P. 388 à 391.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Composition de son bureau pour les années 1875 et 1876.

Président : M. Jules Simonnet, conseiller à la cour.
Vice-Président : M. Henri Chevreul.
Secrétaire : M. Joseph Garnier, archiviste.
Secrétaire adjoint : M. A. Rouget, commis greffier.
Bibliothécaire-trésorier : M. P. Milsand, bibliothécaire adjoint de la ville.
Conservateur des médailles : M. Henri Baudot.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Composition de son bureau pour 1875.

Président : M. Vasse, maire de la ville.
Vice-Présidents : MM. Asselin, ancien maire, et Fleury, recteur de l'académie.
Secrétaire général : M. Montée.
Secrétaires adjoints : MM. Favier et Grimbert.
Trésorier : M. Paix.
Archiviste-bibliothécaire : M. Brassart.

Société historique de Compiègne. — Composition de son bureau pour 1875.

Président : M. Méresse.
Vice-Président : M. Peyrecave.
Secrétaire : M. de Marsy.
Secrétaire adjoint : M. Delarche.
Trésorier : M. Dehesdin.

Digitized by Google

COMMISSION DE PUBLICATION.

MM. Sorel, Du Lac et Fourrier.

COMMISSION DES FINANCES.

MM. Demonchy, Heudel et le baron d'Espériés.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Composition de son bureau pour 1875.

Président : M. Darsy.
Vice-Président : M. l'abbé Hénocque.
Secrétaire perpétuel : M. Garnier.
Secrétaire annuel : M. Janvier.
Trésorier : M. Duvette.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — Composition de son bureau pour 1875.

Président : M. Lombard,
Vice-Président : M. F. Panescorse.
Secrétaire : M. Doze.
Conservateur-archiviste : M. H. Panescorse.
Trésorier : M. Imbert.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). Programme du concours de 1875.

FÊTE SÉCULAIRE DE SABOLY.

La Société littéraire d'Apt célébrera, le 25 juillet 1875, le deuxième jour séculaire de la mort de SABOLY, le populaire noéliste provençal; à l'occasion de cet anniversaire, qui coïncide avec la fête de Saint-Anne d'Apt, la Société décernera les récompenses suivantes :

1° *Médaille d'or* à la meilleure étude en français ou en provençal sur Saboly;

2° *Médaille de vermeil* au meilleur travail sur les *Noëls* dans les diverses littératures;

Digitized by Google

3° *Médaille de vermeil* au meilleur *Noël* français;

4° *Bouquet de violettes d'argent* (prix Fortuné Pin) à la meilleure pièce de vers provençaux en l'honneur de Saboly;

5° *Médaille de vermeil* au meilleur *Noël* dans l'un des dialectes néo-roman (provençal, languedocien, gascon, limousin ou catalan);

6° *Médaille d'argent* au meilleur *Noël* dans l'un des patois actuellement parlés en France;

7° *Médaille d'argent* pour le meilleur travail imprimé depuis moins de quinze ans sur Saboly ou sur la littérature des *Noëls;*

8° *Médaille d'argent* au meilleur recueil de *Noëls* imprimés depuis le même temps, soit en français, soit en provençal, soit dans un patois quelconque;

9° *Médaille d'or* à la meilleure poésie française sur un sujet et dans un genre laissés au choix des auteurs.

N. B. Pour les concours n°s 3, 5, 6 et 8, des prix supplémentaires pourront être accordés aux compositeurs qui auront mis en musique des Noëls ou des Recueils couronnés.

Dispositions générales.

Les pièces, écrites très-lisiblement, devront être adressées *franco* au Secrétariat de la Société, *avant le 15 mai,* et porter en tête une épigraphe ou devise reproduite sur une enveloppe, cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration *signée* que le travail est *inédit* et n'a été présenté à aucun concours.

Les prétendants qui se feraient connaître seraient exclus; ils ne devront pas employer une écriture qui aurait figuré dans un concours précédent de la Société.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils resteront déposés aux archives de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1874.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Francisque Michel donne quelques renseignements au sujet du texte du *Psalterium triplex* dont il prépare l'impression.

M. G. Bertrand propose pour la Collection des documents inédits la publication d'un recueil des lettres des rois et des princes de France, depuis Louis XI jusqu'à Henri III, d'après les originaux de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Cette proposition sera examinée par une commission composée de MM. A. de Barthélemy, Boutaric, de Mas-Latrie et Lalanne.

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée), adresse copie d'un document inédit de l'année 1553, relatif à une bande d'aventuriers défaite par des paysans de Beauvoisis.

Renvoi à M. Lalanne.

Digitized by Google

M. Aubertin, correspondant à Beaune, fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Notice sur une sépulture célèbre à Beaune.*

Une notice historique, du même, sur la bibliothèque publique de Beaune, est renvoyée à l'examen de M. L. Delisle.

M. Henri Baudot, correspondant à Dijon, adresse une page détachée de son *Essai historique et archéologique* inédit sur l'abbaye de Cîteaux.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze), fait hommage de la suite de son *Histoire de la ville et du canton d'Userche.*

M. l'abbé Jules Corblet, correspondant à Amiens, fait hommage d'un extrait de la *Revue de l'art chrétien :* Democharès, ou une fausse étymologie du mot *mouchard.*

M. l'abbé Ducis, correspondant à Annecy, signale plusieurs ordres faisant partie de la correspondance du général Santerre, dont il se propose d'envoyer des copies au Comité, si ces documents lui paraissent intéressants.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio, adresse deux documents relatifs à l'établissement d'une colonie acadienne en Corse.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Auguste Moutié, correspondant à Rambouillet, fait hommage d'une Notice sur la paroisse de Tremblay.

M. Soucaille, correspondant à Béziers (Hérault), adresse copie de lettres patentes de Jean, duc de Berry, pour les consuls de Béziers.

Renvoi à M. Boutaric, ainsi que de deux pages tirées des archives départementales par M. l'abbé Albanès.

M. Imbert, conseiller général du département des Deux-Sèvres, envoie plusieurs documents intéressant, plus ou moins directement Marie Stuart.

Renvoi à M. Rathery.

Digitized by Google

M. Mirabel, premier vicaire de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), fait hommage d'un livre intitulé : *Saint Andéol et son culte.*

Le livre a été envoyé aux deux sections.

M. de La Villegille fait connaître les propositions faites par la commission chargée de préparer la liste des Sociétés auxquelles il y a lieu d'accorder des subventions.

M. Lalanne donne lecture d'un rapport supplémentaire au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication, présenté par M. A. de Boislisle, des mémoires dressés par les intendants. Il expose le plan que, sur l'avis de la commission, M. de Boislisle se propose de suivre pour cette publication.

Les divers ouvrages offerts au Comité seront déposés à la bibliothèque, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, A. de Courson, Hippeau, de La Villegille, Marty-Laveaux, Jourdain, Cocheris et Théry.

M. de Watteville, chef de la division des travaux historiques et des Sociétés savantes, présente au Comité plusieurs spécimens demandés à l'Imprimerie nationale pour le cas où l'on voudrait introduire des modifications dans la disposition typographique des documents inédits.

Des rapports sont lus :

Par M. Levasseur, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*[1];

Par M. Théry, sur les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*[2];

Par le même, sur la *Société des antiquaires de Normandie*[3].

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Années 1870-1871, 1872-1873.
[2] Année 1872-1873.
[3] 8e volume, 5e fascicule.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 JUILLET 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Bouteiller, ancien président de l'Académie de Metz, éditeur du *Dictionnaire topographique du département de la Moselle*, propose de modifier le titre de cet ouvrage en lui donnant celui de *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*. Adopté.

M. le Ministre de la guerre transmet un travail qui lui a été adressé par M. Daufresne de la Chevalerie, officier supérieur belge en retraite. Ce travail est intitulé : *Une page inédite de l'histoire de France relative à Bertrand du Guesclin.*

M. Delisle se charge de rendre compte de cette communication.

M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, adresse des renseignements sur la provenance d'une lettre inédite de Mme de Maintenon, dont il avait transmis une copie.

Renvoi à M. Lalanne, qui avait réclamé ces renseignements.

M. Moulenq, avocat à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), envoie les copies de douze pièces qui lui ont paru présenter un intérêt général; elles sont pour la plupart du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Auber fait hommage d'une brochure intitulée *L'Art chrétien*, fragment poétique extrait du tome XVI de la *Revue de l'art chrétien*.

M. le Ministre des finances offre également au Comité le tome Ier de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants*, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par M. de Boislisle.

M. Delisle complète le renseignement qu'il avait donné au Comité

Digitized by Google

dans sa dernière séance. Le prétendu cartulaire de Savigny est un recueil de chartes relatives à l'histoire des seigneurs de Mayenne, tirées non-seulement du cartulaire de Savigny, mais encore des archives de Fontaine-Daniel et de divers établissements ecclésiastiques du Maine. Il est provisoirement déposé à la Bibliothèque nationale.

M. le Président, après avoir pris l'avis du Comité, désigne les membres de la commission qui sera chargée, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement du 21 février 1874, de dresser la liste des candidats qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre pour remplir les vacances existant dans la section d'histoire. Cette commission sera composée de MM. Desnoyers, Boutaric et A. de Barthélemy.

M. Lalanne lit un troisième rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication des *Mémoires des Intendants*, présenté par M. A. de Boislisle. Le plan de publication proposé par M. Lalanne est adopté.

M. Lascoux lit un rapport sur diverses communications de M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois, savoir : deux lettres adressées, dans le premier tiers du XIIe siècle, par la comtesse de Blois, l'une à son fils Thibaut IV, l'autre à Geoffroy, évêque de Chartres; 2° une charte d'Ursion, seigneur de Fretteval, pour les moines de Marmoutier; 3° une note sur une charte du XIIe siècle offrant un exemple d'investiture *per baculum*.

M. Lascoux propose le dépôt aux archives de ces différentes pièces, ainsi que de la copie d'une ordonnance de 1294, extraite par M. Dupré du cartulaire municipal de Blois, volume 187 des *Mélanges* de Clérembaut, folios 127-130, à la Bibliothèque nationale.

M. F. Wey propose de déposer aux archives la copie adressée par M. Beaune, correspondant à Alger, d'un mandement de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne.

M. de Mas-Latrie fait un rapport verbal sur le texte français et la

Digitized by Google

traduction du texte turc du traité conclu le 1er janvier 1694, entre la régence d'Alger et le sieur Pierre Hély, au sujet de l'exploitation des comptoirs français établis sur la côte orientale de l'Algérie et connus sous le nom de *Concessions d'Afrique*.

Le rapporteur désirerait que M. Devoulx, auquel est due la communication de ce document, pût envoyer l'original même du traité de 1694, texte turc et français; il y aurait lieu alors d'en proposer la publication dans le volume des *Mélanges*.

M. Boutaric lit un rapport sur trois lettres de l'intendant de la Corse Chardon à M. de Choiseul, relatives à une tentative de colonisation acadienne qui eut lieu dans l'île en 1769. (Communication de M. Duhamel, correspondant à Ajaccio.)

Le rapporteur propose la publication de ces documents dans la *Revue*.

M. Boutaric propose le dépôt aux archives d'un acte de Philippe Ier confirmant la charte de fondation de l'abbaye de Pontlevoy (mars 1076, n. st.), communiqué par M. P. de Fleury, correspondant à Blois, et de trois documents tirés des archives municipales de Béziers par M. Soucaille, correspondant. Ces documents sont : 1° l'acte d'assignation faite par P. de Autolio, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, à Béranger de Lausan, chevalier; 2° des lettres de saint Louis adressées au même sénéchal; 3° des lettres d'Aimeri, vicomte et seigneur de Narbonne, lieutenant de Guido de Nantolio, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, relatives à une levée de troupes en 1288.

M. Meyer propose également le dépôt aux archives de diverses pièces communiquées pareillement par M. Soucaille, mentionnant un accord entre les conseils de Béziers et le commandant de plusieurs commanderies relativement à un droit de pâturage.

Le même rapporteur propose l'impression dans la *Revue* d'un catalogue de la bibliothèque des derniers comtes de Provence, envoyé par M. J.-H. Albanès, docteur en théologie et en droit.

M. Meyer propose enfin de joindre aux chartes angevines et poitevines, adressées à plusieurs reprises au Comité, quatre chartes en langue vulgaire communiquées par M. de Richemond, archiviste

Digitized by Google

de la Charente-Inférieure. Il proposera ultérieurement l'impression de ces documents réunis dans un volume des *Mélanges*.

M. Rathery fait un rapport verbal sur un document dont une copie a été envoyée par M. H. Beaune. Ce document est intitulé : *Une remontrance à M. de Rosny*. Cette pièce, signée du nom de Ciry, qui est celui d'une famille bourguignonne du XVIe siècle, paraît à M. le rapporteur digne d'être imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, avec l'introduction intéressante de M. Beaune. Le pamphlet, car c'en est un, a le mérite rare de toucher assez juste en relevant les défauts du grand ministre et de ne pas méconnaître ses éminentes qualités. Il mériterait d'être joint à une nouvelle édition des *Remarques de Marbaut sur les Économies royales*.

Les conclusions des rapports de MM. Lascoux, F. Wey, de Mas-Latrie, Boutaric, Meyer et Rathery sont adoptées.

Des rapports sont lus :

Par M. A. de Courson, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, etc., du département de Seine-et-Marne*[1];

Par le même, sur les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes*, à Nice[2];

Par M. Hippeau, sur les *Archives historiques du Poitou*, publiées par la Société qui porte ce titre et qui est établie à Poitiers[3];

Par le même, sur le *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion*[4];

Par le même, sur des *Notices historiques publiées sous les auspices de l'administration municipale de la Rochelle*, avec le concours de l'Académie des lettres, sciences et arts de cette ville[5];

Par M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*[6].

[1] 6e volume, 1869-1872.
[2] Tome II.
[3] Tome Ier.
[4] Années de 1868 à 1872.
[5] Un vol. 1873.
[6] 1er et 4e vol. 1868-1872.

Digitized by Google

Par M. A. de Barthélemy, sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*[1] ;

Par le même, sur le *Recueil des mémoires et documents sur le Forez*, publié par la Société de la Diana, à Saint-Étienne.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Les trois derniers volumes de 1870 à 1873.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La section apprend avec satisfaction, par une lettre de Mgr l'évêque de Poitiers, qu'il n'y a pas lieu de craindre que le curé de la commune de Baillargeaux (Vienne) songe à aliéner une statue en marbre de la Vierge qui se trouve dans son église. Il ne serait donné suite au projet de cession de ce monument, dont le Comité avait été entretenu par un de ses correspondants, qu'en faveur d'un établissement de l'État, et telle avait toujours été l'intention de M. le curé de Saint-Georges de Baillargeaux. A cette occasion, plusieurs membres font savoir que le Gouvernement prépare un projet de loi qui rendrait impossible, dans l'avenir, la vente à des particuliers des monuments meubles des églises, en déclarant de tels actes nuls, comme faits par des personnages auxquels il est interdit de disposer de ces objets, dont ils ne sont que les gardiens.

M. le chanoine Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté, fait hommage de plusieurs publications dont il est l'auteur : 1° Inventaire de Sainte-Marie-Majeure à Rome; 2° Les crosses du musée chrétien du Vatican; 3° Symbolisme d'une façade d'église en style du XIIe siècle; 4° L'ambon de l'église abbatiale du Sacro-Speco à Subiaco; 5° Iconographie des Sibylles. Ces travaux sont tous extraits de la *Revue de l'art chrétien*, 1873. Des remercîments seront adressés à M. de Montault.

Le même correspondant adresse à la section un extrait des *Mémoires de la Société d'architecture et d'histoire d'Oxford*, renfermant le compte rendu d'une conférence sur les diptyques consulaires, faite à Oxford en 1862 par le professeur Westwood. M. l'abbé de Mon-

Digitized by Google

tault fait savoir que, M. Chabouillet ayant exprimé, dans un rapport inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], le regret de n'avoir pu consulter ce compte rendu, il ne veut pas garder pour lui seul cette rarissime brochure, et qu'il l'adresse au Comité pour qu'elle soit donnée en son nom, soit à la bibliothèque du Comité, soit à la Bibliothèque nationale. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet; c'est encore à M. Chabouillet que la section renvoie deux autres communications du même correspondant relatives à une pièce d'or du pape Clément VI et à un fer de relieur du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe.

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze), fait hommage de la suite de son *Histoire de la ville et du canton d'Userche, etc.*, et envoie l'empreinte en cire d'une pièce de cuivre trouvée dans les démolitions d'une maison à Userche.

La brochure sera déposée dans la bibliothèque du Comité. La pièce de cuivre n'est autre chose qu'un jeton de compte.

M. Mallay, correspondant, secrétaire de la commission désignée par l'Académie de Clermont-Ferrand pour la recherche des antiquités du Puy-de-Dôme, envoie la fin de son compte rendu des fouilles exécutées du 25 août au 23 octobre 1873. Ce travail sera conservé dans la bibliothèque du Comité.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, fait diverses communications relatives à l'épigraphie de l'Yonne (inscriptions d'Auxerre, d'Appoigny et de Pontaubert). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Alfred Ramé, correspondant à Rennes, adresse une note, accompagnée de dessins, sur un champ funéraire (sépulture à incinération) découvert en 1873 dans la commune de Garia, près Luchon (Haute-Garonne). Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Georges Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin, adresse une note avec dessins sur les fouilles du cimetière du couvent des Jacobins de cette ville. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

[1] 5e série, t. VI, p. 290, 1873.

Digitized by Google

M. l'abbé Onésime Mirabel, maire à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), fait hommage d'un volume ayant pour titre : *Saint Andéol et son culte*, Paris, 1868. Cet ouvrage sera placé dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à M. l'abbé Mirabel.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, de Guilhermy, Clément de Ris, de Montaiglon, Éd. de Barthélemy, Marion et Douët d'Arcq.

Après délibération, la section adopte les propositions de la commission chargée de la répartition entre les Sociétés savantes des départements des subventions de l'État. Quarante-sept Sociétés ont été inscrites sur cette liste, douze en première catégorie, neuf en seconde et vingt-six en troisième.

Aux termes de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 21 février 1874[1], qui règle le mode selon lequel il sera désormais pourvu aux vacances qui se produiraient dans le Comité, la section d'archéologie est appelée à nommer une commission de trois membres, chargée, avec les membres du bureau, de constater le nombre des vacances et de dresser la liste des candidats parmi lesquels le Ministre doit faire le choix définitif. Sont désignés pour faire partie de cette commission, par M. le Président, avec l'assentiment de la section, MM. de Guilhermy, Quicherat et Darcel.

M. de Guilhermy remet le rapport de M. l'abbé Ozanam sur les fouilles exécutées dans la crypte de l'ancienne collégiale de Saint-Cloud, près Paris, afin de rechercher le tombeau de son saint patron. M. de Guilhermy propose l'impression de ce rapport, mais il ne partage pas la confiance de l'auteur en ce qui concerne l'espoir de découvrir ce tombeau, si l'on pouvait faire de nouvelles fouilles. La section adopte les conclusions de M. de Guilhermy; le compte rendu de M. l'abbé Ozanam sera publié, ainsi que le rapport de notre collègue, mais on ne demandera pas au Ministre de fonds pour la continuation des fouilles.

M. de Montaiglon donne lecture d'un rapport sur divers envois

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, n° de janvier-février 1874, p. 1.

Digitized by Google

de M. Eugène Müntz, chargé d'une mission en Italie, qui ont été transmis au Ministre par M. A. Dumont, directeur de la succursale de l'École d'Athènes établie à Rome. Les envois de M. Eugène Müntz touchent à l'histoire des artistes français en Italie.

M. Darcel fait savoir qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'on se dessaisisse, à Angers, du moindre fragment des étoffes signalées par M. Godard-Faultrier que notre zélé correspondant avait espéré pouvoir apporter à Paris à l'époque des séances de la Sorbonne.

M. Darcel rend compte ensuite d'une communication de M. E. Letellier, de la Société havraise d'études diverses, qui consiste en une série de photographies exécutées d'après des antiquités découvertes au Mesnil-sous-Lillebonne, en 1867 et 1874. Le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces photographies, qui reproduisent des objets déjà publiés par le recueil de la *Société d'études diverses*, et d'autres qui le seront prochainement dans un nouveau travail destiné par M. Letellier au même recueil.

M. Darcel donne ensuite lecture de rapports sur des communications de MM. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, Eugène Müntz, L. Chasles, Georges Lecocq, Armand Parrot et Roessler.

M. de Guilhermy propose la publication dans la *Revue* d'une communication de M. le comte de Mellet. Cette communication se compose : 1° de deux lettres relatives à Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, bru de Charles IX, morte en 1713, cent quarante ans après son beau-père; 2° de l'acte de décès de cette princesse; 3° enfin de l'inscription gravée sur son tombeau. A la vérité, cette inscription a déjà été publiée par notre collègue, M. Éd. de Barthélemy[1]; mais, comme cette inscription est accompagnée d'autres documents inédits, le rapporteur ne croit pas qu'il y ait lieu de la repousser. Ces conclusions sont adoptées.

Des rapports sont lus ensuite sur des publications de Sociétés savantes.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le tome VI de la 2e série du *Bulletin de la Société archéologique et littéraire de Béziers*;

[1] *Histoire du diocèse ancien de Chalons-sur-Marne*, par M. Éd. de Barthélemy, t. II, article *Montmort*.

Digitized by Google

M. Gustave Bertrand, sur le *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, à Montauban (1872);

M. Éd. de Barthélemy, sur les *Mémoires de l'ancienne Académie de Metz* (1869-1871);

Le même, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, t. VI, années 1869-1871;

M. Marion, sur les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII, années 1870, 1871, 1872, 1873.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. le Président, en levant la séance, déclare la clôture de la session de 1873-1874, et ajourne la section au mois de novembre 1874.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Volume VI, 1869-1872.

Dans une réunion générale et publique de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne, tenue à Fontainebleau le 17 mai 1869, M. A. Maury, membre de l'Institut et président de la compagnie, ouvrait la séance par un élégant discours où il faisait connaître les origines de la nouvelle association savante. Celle-ci, ne voulant point imiter ce qui se fait ailleurs, avait pris la résolution d'innover. « Nous avons, disait Périclès aux Athéniens, une constitution qui n'emprunte ses lois à personne; au lieu d'imiter, nous préférons servir d'exemple. » On dirait que la même pensée est venue à nos confrères de Seine-et-Marne. En effet, au lieu d'instituer, soit au chef-lieu, soit dans l'une des villes principales, une compagnie savante à laquelle eussent été rattachés, à différents titres, les archéologues et les amateurs résidant hors du chef-lieu, ils ont préféré adopter le *système fédératif*, où chaque arrondissement a conservé son indépendance, tout en se rattachant à un gouvernement commun. De cette façon, la direction suprême n'est attribuée à aucune ville en particulier : celle des travaux et la gestion des intérêts collectifs appartiennent à un comité central, composé de membres de toutes les sections, de telle sorte que chacune de ces dernières est devenue une petite société d'archéologie distincte, ayant son bureau et ses séances particulières, libre dans ses allures, libre dans ses délibérations.

Digitized by Google

Tous les ans, une réunion publique de la Société tout entière se tient alternativement dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement, sous la présidence de son bureau central, et il en résulte que les honneurs attachés au titre de capitale passent, à tour de rôle, à chacune des principales villes du département de Seine-et-Marne.

En 1869, un an avant la guerre qui devait être si fatale à la France, Fontainebleau avait été le siége de la réunion annuelle de la Société archéologique du département. Cette ville ne peut pas, comme Melun et Meaux, se glorifier d'avoir son nom inscrit dans les *Commentaires de César;* mais, depuis la dernière moitié du XIIe siècle (1169), où Louis VII y fit bâtir une chapelle en l'honneur de saint Thomas Becket, jusqu'au règne de Napoleon Ier, abdiquant, en 1814, dans le palais où il avait retenu Pie VII prisonnier, que d'événements mémorables!

La guerre était presque menaçante, lorsque, dans la neuvième séance générale de la Société, le 6 juin 1870, M. Alfred Maury fut amené à rappeler les titres de l'antique *oppidum* des Meldi, lesquels, on le sait, ont paru sur la scène de l'histoire dès le premier et le second siècle de l'ère chrétienne. Dans un coup d'œil rétrospectif, où tous les grands souvenirs de ce coin de la France sont évoqués en un style aussi sobre qu'élevé, l'orateur a semé non-seulement plus d'un brillant aperçu, mais encore, chose plus rare en ce pays, de sages réflexions comme celles-ci : «En fait de sciences, comme en fait de lois, le mieux est d'améliorer graduellement, non de détruire, pour refaire à nouveau, car il est impossible d'arriver, du premier coup, à une perfection même relative; et, quand on a la prétention de tout reconstruire, on s'expose à rester, et rester bien longtemps, en face des ruines qu'on a faites. Aussi, à ceux qui nous reprochent la faiblesse de nos essais, pourrions-nous répondre, comme à ceux qui voudraient anéantir l'ordre social à cause de ses vices : «Il vaut mieux des institutions imparfaites que de ne pas en avoir du tout; il vaut mieux loger dans une maison mal distribuée que de coucher à la belle étoile.»

Le dernier travail lu, le 25 juillet 1870, dans la section de Fontainebleau, quelques semaines avant la guerre, ce fut une notice de M. Beauvilliers : *Pie VII à Fontainebleau.* Chose curieuse, l'auteur racontait la délivrance du vénérable pontife peu de semaines avant le jour où l'un de ses successeurs, le vénérable Pie IX, allait

Digitized by Google

être, non pas emprisonné, mais privé de sa souveraineté dans Rome même.

Cependant, après tous nos désastres, auxquels s'étaient joints les calamités de la Commune, la paix et l'ordre avaient fini par se rétablir. Presque aussitôt, MM. les membres de la Société archéologique de Seine-et-Marne se réunirent dans la salle de la mairie de Chelles, où M. Ponton d'Amécourt donna lecture d'un récit plein d'intérêt sur les événements accomplis dans ce coin de terre sous les règnes de Chilpéric et de Childéric II. On sait que les princes mérovingiens, grands chasseurs et grands pêcheurs, se rendaient continuellement de Chelles à Braines, où ils avaient fait construire de grandes métairies, moitié palais, moitié magasins. C'est de Chelles, rapporte de Bruel, que Chilpéric, convaincu que sa femme le trompait, partit, « ayant cette puce à l'oreille, et s'en alla pour la chasser. »

Il est à peu près certain que la première église bâtie à Chelles le fut par les ordres de sainte Clotilde; les bâtiments qui l'entouraient devaient servir plus tard de demeures à des jeunes filles d'Angleterre appelées en France pour leur éducation.

D'après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner que les archéologues de Seine-et-Marne aient formé le projet de créer un musée mérovingien dans ce pays coupé de voies romaines et couvert de débris des temps postérieurs.

Après l'intéressante séance de Chelles (19 octobre 1871), beaucoup d'autres furent tenues ailleurs, mais nous les laissons de côté, pour examiner rapidement les trente-neuf mémoires insérés dans le volume de 1873.

Malheureusement, nous ne pourrons qu'indiquer, pour ainsi dire, ces divers opuscules : Esquisses biographiques sur Guy et Hugues de Crécy, par M. le comte de Moustier; Notice de M. Geneltron sur l'hôtel de Grand-Ferrare, qui eut pour fondateur le cardinal Hippolyte d'Este, pour architecte le Bolonais Serlio, et pour décorateur le Primatice lui-même; Recherches sur une ancienne habitation bourgeoise de Melun, par M. G. Leroy, lequel, contrairement à la fausse idée si répandue qu'une séparation absolue existait, sous l'ancien régime, entre la noblesse et la bourgeoisie, démontre catégoriquement que de simples bourgeoises de Melun, appartenant à la famille des Leconte, étaient prises pour femmes, au XVIIe siècle, par des hommes de robe de la plus haute distinction, tels que le

Digitized by Google

président de Robine et autres, devenaient les alliées des d'Esquidy, des Chailly, des Gontaut-Biron, et se trouvaient ainsi être, plus tard, les grand'mères de Mmes de Noailles-Mouchy, de Montagu, de la Fayette, de Gramont, de Thézan, etc.; mémoire de M. Ernest Aubry sur l'exercice de la justice dans le bailliage de Melun avant 1789; Jouars et ses environs, par M. Rhithoré; les enseignes et les vieilles hôtelleries de Provins, par M. Foustier; l'Histoire de Crécy au xve siècle, par M. Th. L'Huillier; enfin de curieuses études sur la basoche, cette corporation que Philippe le Bel avait, dit-on, érigée en *Cour de justice*, et qui fut à Paris, plus encore qu'ailleurs, un élément de désordre et de révolution, jusqu'au jour où, pour parler le langage de M. Le Brun, « elle s'élança, avec le peuple de Paris, à l'assaut de la Bastille! »

A. de Courson,

Membre du Comité.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

Tomes I et II, 1865-1873.

La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes a été fondée le 22 octobre 1861 et approuvée par arrêté du 27 novembre 1862.

La plupart des habitants du pays, empressés de participer aux nobles travaux de l'esprit, se sont groupés autour du premier noyau de cette Société, dont nous allons faire connaître sommairement les principaux travaux.

Le premier volume s'ouvre par une étude sur le municipalisme à Nice, par M. A. Carlone, qui nous paraît avoir lu un peu trop rapidement l'ouvrage du vieil historien de Nice, le savant abbé piémontais Gioffredo [1]. Ce fut seulement trois siècles après la fondation de Marseille que les descendants des Phocéens songèrent à établir, au pied d'un rocher, à l'embouchure du Paillon, une petite station maritime qu'ils eurent à défendre contre plusieurs attaques, et à laquelle ils donnèrent le beau nom grec de Νίκη, Victoire.

Jusqu'à l'arrivée de Jules César, Nice avait partagé la fortune de

[1] *Nicea civitas monumentis illustrata*, Turin, 1658.

Digitized by Google

Marseille, avec laquelle elle devait subir le joug romain. L'histoire civile se tait sur les destinées de cette ville pendant les trois siècles du haut empire; mais l'histoire religieuse a pieusement conservé le martyrologe de ses apôtres, saint Barnabé, qui venait des Gaules, et saint Nazaire, qui sortait d'Afrique.

Pendant la période de l'invasion barbare, Nice, tour à tour la proie des Goths, des Visigoths, des Vandales, des Bourguignons et des Lombards, ne fut plus qu'une misérable bourgade; mais, après la destruction de Cimiez, ses habitants la relevèrent, et elle prit tant d'accroissements, qu'en 584 elle était rangée au nombre des villes importantes soumises à la domination de Childebert, roi d'Austrasie.

Protégée, au VIIe siècle (639), par les Génois, puis, en 739, par les Francs, qui la sauvèrent des premières attaques des Sarrasins, Nice, voyant ses protecteurs affaiblis par la guerre civile, fut obligée de réclamer de nouveau la protection des rois francs (741). Pépin lui accorda les priviléges dont jouissaient plusieurs grandes villes du pays. M. Carlone va plus loin : en ardent patriote niçois, il voudrait établir que le «municipalisme avait surnagé dans son pays»; mais, en saine critique, il faut se défier des érudits qui font *surnager* tant de choses.

Cependant, depuis 889, les Sarrasins s'étaient emparés, en face de Saint-Tropez, dans le golfe de Grimaud (*Sambracitanus sinus*), d'un formidable rocher où ils avaient construit un fort nommé «le Grand-Fraxinet». En 970, après avoir ruiné Cannes, Grasse et Antibes, ils passèrent le Var et vinrent saccager les environs de Nice. La ville leur résista, grâce à la force de ses murailles, mais grâce surtout au dévouement d'un moine qui releva le courage des habitants et réussit à repousser les Infidèles. Ceux-ci s'en vengèrent en ruinant l'abbaye de Saint-Pons de fond en comble. Mais, à la tête de ses vaillants Niçards, l'intrépide religieux s'empara de la montagne qui sépare Nice de Villefranche, et, s'improvisant ingénieur militaire, il éleva un fort sur ces hauteurs, pour tenir en respect le *nouveau Fraxinet*, dont les défenseurs, à la suite d'une croisade prêchée par le pape Martin II, furent obligés de regagner leurs vaisseaux, délivrant pour toujours le comté de leur odieuse présence.

Sous le règne des princes de la maison d'Aragon, Nice continua à jouir de la paix qui lui avait été si libéralement garantie par Alphonse Ier. Mais, en 1215, les factions aristocratiques ayant formé

Digitized by Google

le dessein de livrer la ville aux Génois déjà maîtres de Monaco, le peuple proclama de nouveau la république, qui, après douze années d'existence, fut livrée par trahison au comte Bérenger IV (1228). Celui-ci, en homme habile et sage qu'il était, maintint toutes les vieilles franchises de Nice, et la dota des bienfaits d'une administration qui a fait le plus grand honneur à sa mémoire.

Le *municipalisme* dont parle M. Carlone se doit donc entendre des coutumes municipales établies à Nice depuis le XIIe siècle, et qu'elle avait en partie empruntées à celles de Pise, avec qui elle avait contracté alliance. La haute et basse juridiction ressortissait exclusivement aux consuls; des podestats choisis par eux jugeaient en première instance les affaires courantes; mais tout citoyen avait le droit d'évoquer sa cause au tribunal consulaire, dont on pouvait appeler devant le juge-mage de Provence.

L'espace nous fait défaut pour suivre M. Carlone dans les récits fort intéressants qu'il trace de l'histoire de Nice sous les princes de la maison de Naples (branche aînée d'Anjou) et sous la domination des comtes de Savoie, établis définitivement en 1419. Depuis cette annexion, l'histoire de la cité niçoise se confond avec celle des princes auxquels elle a fait le sacrifice de son indépendance. La guerre sévissant dans toute la Provence, une grande province tombant au pouvoir de l'ennemi, Charles-Quint recevant solennellement la couronne des rois d'Arles dans la cathédrale d'Aix, puis, tous ces grands événements s'évanouissant, pour ainsi dire, comme une vaine fantasmagorie dans les champs de la Provence jonchés des débris d'armées naguère formidables, tel fut le spectacle; mais, guerres de familles, guerres de conquête, quel intérêt pouvait avoir Nice dans toutes ces luttes?

«Nice, fille de la cité phocéenne, se retrouve aujourd'hui, dit M. Carlone, au rang des premières et des plus nobles cités françaises, tandis qu'elle-même, languissante et chétive depuis le jour où elle a été écartée du sein maternel, n'a dû la prolongation de sa vie qu'à des éléments précaires. La vie lui revient à flots aujourd'hui, replacée qu'elle est sous les influences de la reine de la Méditerranée. Déjà reparaissent en elle les traits de son noble lignage; encore quelques années, et elle aura ressaisi sa part, non-seulement dans les grandeurs où Marseille est déjà montée, mais encore dans celles qui lui sont réservées par le percement de l'isthme de Suez.»

Digitized by Google

Bien que la notice sur Nice ait, comme de juste, envahi presque tout l'espace que nous devions consacrer à l'examen du premier volume des *Annales de la Société niçoise*, nous n'en appellerons pas moins l'attention sur plusieurs mémoires et fragments insérés dans ce tome; nous signalerons :

1° Une étude très-intéressante de M. Carlone sur la domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral méditerranéen;

2° Un travail, rempli d'aperçus curieux, de M. Bartons-Bremont, sur la vie et les ouvrages de Boccace, dont il accuse certains écrivains français d'avoir fait ressortir, avec exagération, le côté licencieux. Le grand conteur italien, assure-t-on, n'aurait pas été jugé en France avec une aussi grande sévérité, si plusieurs de nos compatriotes, en le traduisant, n'avaient exagéré le caractère un peu trop libre peut être de quelques récits, et si surtout La Fontaine ne s'était complu à condenser, en quelque sorte, dans une même pièce, des *gravelures* disséminées dans plusieurs.

3° Divers épisodes intéressants de l'histoire de plusieurs contrées faisant partie aujourd'hui du département des Alpes-Maritimes, par M. l'abbé Tisserand, et parmi lesquels nous citerons un premier récit sur la délivrance providentielle, en 1707, de la ville de Grasse, dont les assiégeants, à la vue d'un détachement de dragons lancés au galop, furent saisis d'une panique soudaine et se précipitèrent vers la route de Mouans-Sartoux, abandonnant armes, échelles, vivres, effets de campements; puis un second récit intitulé «La trirème de Lascaris de Tende», renfermant plus d'un fait curieux.

4° Une notice de M. l'architecte Brun sur le Palazzio-Vecchio de Florence, où cet écrivain signale le caractère dominant de l'architecture florentine, la combinaison du plein-cintre avec l'ogive. M. Brun, qui est un homme du métier, fait remarquer qu'on retrouve dans plusieurs des monuments de la ville les caractères principaux qui distinguaient l'architecture en France aux XIIe et XIIIe siècles; ce qui s'explique facilement, puisqu'il est reconnu que c'est à des constructeurs français qu'on doit la fondation des écoles d'où sortirent les premiers Florentins devenus illustres dans la carrière de l'architecture.

5° Enfin une notice sur M. André Verany, un savant très-apprécié de M. Thénard, et dont nos confrères de la section des sciences liront peut-être avec intérêt les mémoires sur le genre No-

Digitized by Google

tacanthus, sur les Mollusques nudibranches et sur six nouvelles Éolides de la Méditerranée. Nous signalerons, en terminant, à messieurs de la section archéologique un travail de M. l'architecte Brun sur l'hypocauste de Cimiez.

Entre la publication du premier et celle du second volume des *Annales littéraires et scientifiques* des Alpes-Maritimes, il ne s'est pas écoulé moins de huit années. Pendant ce long intervalle, la Société, hâtons-nous de le dire, n'est pas restée inactive; elle a publié dans les annuaires du département un certain nombre de notices et des documents curieux, sans compter plusieurs pièces fort intéressantes insérées dans le Compte rendu de la 33e session du congrès scientifique de France.

L'explication d'un tel état de choses, c'est que la compagnie, manquant absolument de ressources pour faire imprimer à ses frais, était forcée de disséminer les travaux de ses membres dans les divers recueils qui voulaient bien les accepter.

C'est seulement en 1873 que la Société a pu faire mettre sous presse le tome II de ses *Annales*, qui s'ouvre par une notice de M. Carlone sur le troubadour Raymond Féraud, son temps, sa vie et ses ouvrages. Les épreuves des dernières feuilles de cette notice venaient d'être envoyées à l'auteur, lorsqu'il a été surpris par la mort.

Il n'est personne d'assez étranger au domaine de la littérature romane pour ignorer que Raymond Féraud est placé aux premiers rangs des écrivains qui *font texte de langue*, et que, dans les six gros volumes dont se compose le *Lexique roman* de M. F. Raynouard, il n'est pas une page sur deux où ne se trouvent des citations de la *Vida de Sant Honorat*. Le manuscrit dont s'est servi Raynouard est la propriété de M. Guessard, membre de l'Institut, lequel avait permis aux deux éditeurs de Féraud de puiser dans son manuscrit le texte de leur publication. M. C. Bartsch, dans son livre intitulé *Grundriss zur Geschichte de Provenzalischen Literatur*, supposait qu'il n'existait que quatre copies manuscrites de la *Vida de Sant Honorat*; mais M. P. Meyer, dans le compte rendu de cet ouvrage, établit qu'il en existait sept en 1866, et qu'un huitième a été depuis découvert à Tours.

La mort de M. Carlone laisse à M. Sardou, qu'il s'était adjoint pour collaborateur, tout le travail préparatoire, à peine commencé, qu'exige l'impression du vieux poëme provençal. Il reste à colla-

Digitized by Google

tionner, sur le manuscrit original, la copie presque entière destinée à l'imprimeur; un très-petit nombre de notes (à peine le dixième de celles qui seront nécessaires) ont été rédigées; enfin, comme les derniers feuillets du manuscrit manquent, il y a nécessité de faire copier la fin du poëme sur l'un de ceux que possède la Bibliothèque nationale, et de vérifier, sur ces mêmes manuscrits, divers passages qui soulèvent des doutes. Tout cela exigera beaucoup de temps, et l'on conçoit que la Société des lettres, sciences et arts de Nice ait remis à l'an prochain l'impression de la *Vida de Sant Honorat.*

L'honorable M. Gallois-Montbrun, ancien magistrat, archiviste des Alpes-Maritimes, a publié, dans le même volume, une introduction à l'inventaire général des titres et documents divers, antérieurs à 1790, qui existent aux archives départementales des Alpes-Maritimes. Selon M. Gallois, tous les actes souverains et papiers administratifs du comté de Nice (en dehors de la municipalité, bien entendu) auraient été volés en monceaux lors de l'entrée des troupes françaises vers la fin de 1792, et il en résulte que les archives du département se trouvent privées, ou à peu près, pour la province de Nice, de documents antérieurs à 1790, compris dans les séries suivantes : B, Cours et juridictions; C, Administration provinciale; D, Instruction publique, sciences et arts; E, Féodalité, communes, municipalités; F, Fonds divers d'archives civiles; G, Clergé séculier; H, Clergé régulier.

Depuis la confection de cet inventaire, il a été décidé, entre MM. les Ministres de l'intérieur et de la justice, que les titres, registres, etc., provenant de l'ancien sénat de Nice (tribunal supérieur) et n'ayant point un caractère exclusivement judiciaire, seraient versés aux archives du département. Parmi les documents déjà triés, figurent 24 volumes de décrets souverains et royaux, 9 volumes de lettres patentes et missives du souverain adressées au sénat; 2 volumes d'enregistrement des biens féodaux par le sénat; 2 volumes de correspondances du sénat avec les magistrats étrangers. Il va sans dire que les séries E, F, G, H renferment nombre de documents anciens et intéressants.

La série E se divise en six fonds : titres féodaux et de familles; bourgeoisies; communes et municipalités; notaires et tabellions; corporations d'arts et métiers; confréries laïques.

Les titres féodaux mettent en lumière les noms des familles

Digitized by Google

illustres des deux diocèses de Grasse et de Vence : les d'Agoult, les d'Aiglun, les Glandevez, les Castellane, les Pontevez, les Grasse, les Villeneuve et autres.

Évidemment, lorsque M. l'archiviste aura classé les titres qui font partie de ces six fonds, il y attachera une tout autre importance. Il en sera de même pour ce qui concerne la série G (évêchés, chapitres épiscopaux, officialités, séminaires, églises collégiales et paroissiales).

La série H, qui comprend les ordres religieux d'hommes et de femmes, les ordres religieux militaires, les hospices et maladreries, est certainement celle qui offre le plus grand intérêt.

Parmi les monastères d'hommes se trouvait la célèbre abbaye de Lérins, à laquelle, de 1210 à 1636, vingt et une bulles de divers papes avaient accordé de grands priviléges, entre autres celui d'être soustrait à la dépendance du siége de Grasse et de tous les autres.

On sait que le cartulaire de cette célèbre abbaye n'a point encore vu le jour. Mais M. Gallois-Montbrun se croit autorisé à déclarer que le précieux recueil ne restera pas désormais enseveli dans les archives. En 1866, M. le Ministre de l'instruction publique en a demandé communication, dans l'intention sans doute de le faire recopier. « On peut donc compter, ajoute M. l'archiviste, que non-seulement le cartulaire de Lérins sera imprimé, mais même qu'il le sera avec un certain nombre de chartes que M. l'abbé Disdier, savant et patient bénédictin, est venu naguère copier aux archives de Nice. »

Le second volume des *Annales de l'Association littéraire et scientifique du département des Alpes-Maritimes* se termine par quelques dissertations archéologiques et quelques récits historiques naturellement dus à la plume de M. l'abbé Tisserand. Nous laissons de côté deux opuscules qui sont de la compétence de nos confrères de l'archéologie, et dont l'un, sur les inscriptions gallo-romaines de Mougins, a pour auteur M. A. L. Sardou, dont l'autre, qui porte la signature de M. Brun, se réfère à d'anciennes inscriptions inédites retrouvées.

Le premier récit de M. l'abbé Tisserand a trait à la patriotique défense de Grasse et à sa *délivrance providentielle*, en 1707.

En ce temps-là, l'astre du grand roi commençait à pâlir. Le 7 décembre 1706, nos armées avaient été battues sous Turin, et, vers la fin de juin, le prince Eugène, accompagné de Victor-

Digitized by Google

Amédée de Savoie, du maréchal de Rebinder et d'un grand nombre de princes allemands, avait fait franchir le col de Tende aux Austro-Piémontais dont les terribles Hongrois formaient l'avant-garde.

Les Français n'avaient, dans le bassin du Var, que 6,000 hommes à opposer à une armée de 30,000 hommes, qu'appuyait une flotte de 52 navires. Mais les populations firent leur devoir, et les habitants de Saint-Laurent, Cagnes, Saint-Jeannet, Villeneuve, Auribeau, Pegomas, le Tignet, Saint-Vallier, comme ceux des villes d'Antibes et de Vence, montrèrent beaucoup d'énergie.

Néanmoins, l'ennemi continua sa marche en avant, se livrant sur la route à toutes sortes de déprédations et de sacriléges. En apprenant les horreurs commises à Cagnes et à Villeneuve-Loubet, les habitants de Grasse délibérèrent, et leur maire, le seigneur de Sartoux, reçut la mission de se rendre auprès des princes, accompagné par leur premier consul, Jacques de Villeneuve. Les deux députés furent assez mal reçus par l'intendant de l'armée ennemie, qui exigea de la seule ville de Grasse le payement d'une contribution de 100,000 écus. Villeneuve et le sire de Sartoux se retirèrent pour en référer au conseil de ville.

Cependant, le 15 juillet, le prince d'Anhalt établissait son quartier général à Biot et envoyait une avant-garde devant Grasse. Des prières publiques furent ordonnées par Mgr de Verjus, évêque de Grasse. « Vous eussiez vu alors, rapportent les documents contemporains, la ville entière, se consacrant une fois de plus à Notre-Dame, s'agenouiller, le matin, à midi et le soir, aux pieds des madones des divers quartiers..... Tous mettaient leur confiance dans celle qui se nomme la *Tour de David.* »

De nouveaux parlementaires furent envoyés au général en chef de l'armée ennemie. Mais, en présence d'une place sans garnison et qui manquait de vivres, on fit des conditions impossibles.

« Plutôt mourir! Ensevelissons-nous sous les ruines de nos murailles! » Tel fut le cri général.

Le vénérable évêque de Grasse, accourant au milieu de la population consternée, s'écria : « Courage et confiance! Dieu ne nous abandonnera pas! »

Le 28 août, l'ennemi sommait la ville de se rendre. Mais toute la population s'était levée, pleine d'ardeur. Un premier assaut est vigoureusement repoussé par les Grassois; un second se prépare, et

Digitized by Google

l'ennemi, cette fois, se croit sûr du succès. Mais, lisons-nous dans la relation originale, «au moment où l'on croyait tout perdu, tout est sauvé». Un détachement des dragons de Sailly avait été averti, par un paysan, du danger pressant que courait la ville. Le chef d'escadron, homme énergique, ordonna la charge. Les Austro-Piémontais, croyant avoir affaire à une petite armée, sont frappés de panique et s'enfuient, abandonnant artillerie, effets de campements, échelles, vivres, bagages. En apprenant qu'il n'y avait plus d'assiégeants, les habitants de Grasse crièrent au miracle. Évêque, citoyen, soldats coururent spontanément à l'église chanter un *Te Deum*, et, depuis ce jour (29 août), les Grassois se réunissent chaque année autour de la Madone du quartier, afin d'aller rendre grâce à Dieu, dans la cathédrale, de la délivrance miraculeuse de leur cité.

A. DE COURSON,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION.

Années 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

On a signalé, il y a quelque temps, à l'Assemblée nationale les progrès qui s'accomplissent dans cette île de la Réunion, à laquelle se rattachent pour nous les plus intéressants souvenirs. Il ne s'agissait pas seulement des efforts de ses habitants pour augmenter sa prospérité matérielle et tirer le parti le plus avantageux de ses riches produits. Ce que l'on s'attachait à faire connaître, c'étaient les qualités intellectuelles et morales qui distinguent une société élégante et polie, ainsi que l'état florissant des écoles publiques et des établissements d'enseignement secondaire. On aurait pu ajouter que les dispositions naturelles de nos concitoyens d'outre-mer sont heureusement secondées par les hommes dévoués qui font partie de la Société littéraire dont nous avons plus d'une fois recommandé les travaux à l'attention du Comité. Sensibles à l'accueil sympathique qu'ils ont reçu de nous, et aux encouragements qui leur sont accordés par M. le Ministre de l'instruction publique, les membres de la Société, quoique peu nombreux, continuent leurs réunions périodiques, dont les résultats sont consignés dans le Bulletin annuel qui se publie avec une louable régularité.

Digitized by Google

Il serait injuste de leur demander ces travaux d'histoire et de philologie qui constituent la plus grande partie des mémoires que nous envoient les autres Sociétés savantes. Les ressources nécessaires à cet ordre d'études leur faisant souvent défaut, ils y suppléent par des productions littéraires pour lesquelles l'esprit, le sentiment, l'imagination peuvent se donner une libre carrière. Tels sont la traduction de la ballade du *Roi des Aulnes*, par M. Auguste Vinson; une imitation d'un petit poëme de Schiller, intitulée : *Une mère corse au tombeau de sa fille;* une comédie en vers : *Les serments rompus*, par le même; *Le Collége ou un Souvenir d'enfance*, par M. L. Morel; *Le Roman en France*, *Le théâtre au point de vue de la morale*, *Les principales transformations de la prose française depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, par M. C. Aubry; *L'utilité du théâtre*, par M. Lacaze. Tels sont encore, dans un ordre différent, les articles de M. Émile Pajol sur *Évariste Parny;* de M. B. Duffour sur les rapports qui ont existé entre *J.-J. Rousseau et Voltaire;* une étude littéraire du même sur *Châteaubriand et Napoléon Ier;* une autre étude enfin sur les *Mémoires de Beaumarchais*, par M. E. Leroy.

Les travaux philosophiques, pour lesquels la méditation solitaire est plus utile que l'érudition, prennent aussi leur place parmi les lectures faites dans les séances de la Société. M. J.-E. Bon a cru devoir traiter, après tant de philosophes anciens et modernes, dans l'ordre métaphysique, *la question de la réalité des corps*, et, dans l'ordre moral, celle du rôle de *l'habitude dans la vie;* on lui doit aussi un essai sur *l'activité intellectuelle et morale* au XIXe siècle.

Mais ces diverses productions, dont le principal mérite est d'occuper agréablement leurs auteurs et ceux qui en entendent la lecture, sont loin de remplir les cinq volumes dont j'ai à rendre compte. Il est un genre de recherches que favorise singulièrement la situation géographique de l'île de la Réunion. Elle permet à ses savants de soumettre à leurs investigations des contrées peu connues, sur lesquelles, grâce à des relations fréquentes, ils sont en mesure de réunir des renseignements du plus haut intérêt. J'ai eu déjà l'occasion de signaler aux membres de la Société des sciences et arts de la Réunion l'importance que nous attachons à ce genre de recherches, et je ne puis que les féliciter de les poursuivre avec persévérance. Leurs derniers bulletins nous fournissent quelques-uns de ces travaux, qui présentent un genre d'intérêt que l'on ne trouve pas toujours dans les dissertations philosophiques et les

Digitized by Google

productions purement littéraires. Ce sont les études auxquelles se livrent les membres les plus laborieux de la Société, soit sur la contrée qu'ils habitent, soit sur les régions qui les avoisinent. Leurs excursions et leurs voyages d'exploration dans ces pays, peu connus généralement, sont l'objet d'articles curieux et véritablement instructifs. Telles sont les notices de M. Grandidier, naturaliste-voyageur, sur les îles de Ceylan et de Zanzibar; telle est la relation d'un voyage à Madagascar, dans laquelle M. Lacaze fait connaître l'origine, les coutumes, les mœurs, les institutions et les arts de la patrie des Malgaches. Dans un autre article plus étendu, le même écrivain apprécie quelle a été, dans cette même île, l'influence des Européens. C'est encore une relation inédite d'un voyage en Australie, dans laquelle M. Thomy-Lahuppe fait connaître le mode de transfert de la propriété dans ce vaste pays. Quelques notes sur *Nossi-Bé* par M. E. Doublet, une notice de M. Delteil sur *la Guyane française*, un travail sur *l'immigration africaine dans les colonies françaises*, contiennent des renseignements précieux sur les diverses localités, et ne dépareraient pas les pages de nos meilleures revues françaises. Ce sont là des titres sérieux à l'intérêt sympathique que le Comité n'a cessé de témoigner à la *Société des sciences et arts de l'île de la Réunion.*

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Archives historiques du Poitou.

1er volume, 1872.

Plusieurs Sociétés savantes, occupées de travaux historiques, ajoutent à leurs bulletins ou leurs mémoires ordinaires d'importantes publications de textes inédits, et rendent ainsi de grands services à la science. Mais il en est d'autres pour lesquelles il serait difficile de faire entrer des ouvrages d'une étendue considérable dans le cadre de leurs publications annuelles. C'est pour seconder et compléter leur œuvre que se sont formées plusieurs associations analogues à celle qui, fondée à Poitiers en 1872, a publié, sous le titre d'*Archives historiques du Poitou*, l'excellent volume dont j'ai à rendre compte. Elle avait fait appel à toutes les personnes qui ont à cœur de conserver les glorieux souvenirs du passé, et parmi les

Digitized by Google

premiers membres titulaires je vois figurer, avec plaisir, des noms sympathiques à plus d'un titre au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, ceux de MM. L. Delisle, A. de Barthélemy, Marchegay, Rédet, Célestin Port.

Les articles dont se compose ce premier volume, grand in-8° de 412 pages, sont : 1° le *Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers*, publié par M. Rédet; 2° le *Cartulaire du prieuré de Libaud*, par MM. Marchegay et de la Bouttetière; 3° *Dons d'hommes en Bas-Poitou au XIIIe siècle*, par M. de la Bouttetière; 4° *Extraits des archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte*, par M. B. Fillon; 5° *Lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers*, par M. B. Ledain; 6° *Lettres de Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers*, par M. Marchegay; 7° *Miscellanées*, par MM. Beauchet-Filleau, Bonsergent, Marchegay et Richard; 8° Épigraphie romaine et gallo-romaine; sigles figulins trouvés à Poitiers par M. Bonsergent.

L'église ou prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers a eu pour fondatrice Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, remariée avec Geoffroi Martel, duc d'Anjou. Le Cartulaire publié par M. Rédet fait connaître l'origine du prieuré, les possessions dont il fut doté et ses vicissitudes jusqu'au commencement du XIIe siècle (de 1050 à 1108). Il se compose de 45 pièces, dont trois seulement sont datées. L'absence de date est surtout regrettable dans la charte de fondation, qui, d'ailleurs, a subi de graves altérations signalées par l'éditeur.

La charte d'Agnès a été publiée par dom Martène dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, avec la date de 1060 environ. Il n'existe de l'église Saint-Nicolas, presque entièrement détruite en 1596, qu'une partie du chœur et une crypte à colonnes qui aurait mérité, dit M. Rédet, d'être signalée dans le *Répertoire archéologique du département de la Vienne*.

Les pièces dont se compose le *Cartulaire du prieuré de Libaud* (32 pièces, de 1137 à 1260) ont été copiées, les unes, au nombre de 24, dans la partie du grand cartulaire de l'abbaye de Fontevraud qui se trouve dans la collection de documents de feu sir Thomas Philipp; les autres, au nombre de 8, dans les archives du département de Maine-et-Loire. Elles offrent, d'après l'éditeur, M. P. Marchegay, cet intérêt particulier que, par la nature des dons et les noms des donateurs, arrière-vassaux d'un arrière-fief de la vicomté

Digitized by Google

de Thouars, elles montrent, achevant l'œuvre du fondateur, toute une classe de petits propriétaires qu'on voit rarement aussi bien en scène dans les monuments de ce temps.

Les documents réunis par M. de la Bouttetière, sous le titre commun de *Dons d'hommes au XIIIe siècle en bas Poitou*, fournissent des renseignements intéressants sur l'état des personnes et l'histoire sociale au moyen âge dans la circonscription à laquelle elles se rapportent. Elles proviennent, partie des archives du grand prieuré d'Aquitaine de l'ordre de Malte (aujourd'hui fonds H 3 de celles du département de la Vienne); partie des manuscrits de dom Fonteneau, appartenant à la ville de Poitiers. L'éditeur fait observer que ce n'est pas la liberté personnelle des hommes donnés par ces chartes qui est aliénée, mais l'obligation d'acquitter les redevances que les coutumes féodales leur imposaient.

M. Ledain a tiré des archives municipales de Poitiers des lettres adressées à la commune par des rois de France, des princes et autres grands personnages. Les registres des délibérations de l'ancien corps de ville, où elles sont contenues, remontent jusqu'à l'année 1412. Ce genre de documents fournit des renseignements précieux, non-seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire générale.

Les *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers*, adressées à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, ont un caractère plus intime et plus personnel.

C'est sans doute pour l'histoire du Poitou, au point de vue littéraire, et surtout pour celle de sa plus antique et importante abbaye de femmes, une circonstance aussi rare qu'heureuse de posséder encore et de pouvoir publier 65 missives autographes de l'une des plus notables personnes qui ont gouverné, il y a deux siècles et demi, le monastère fondé par sainte Radegonde. Mais le principal mérite de cette correspondance consiste dans son style aimable et spirituel et dans les sentiments d'affection de la très-catholique abbesse de Sainte-Croix pour la protestante zélée mais fort tolérante duchesse de Thouars.

Il serait assez difficile d'analyser toutes les pièces qui ont été réunies, sous le nom de *Miscellanées*, par MM. Beauchet-Filleau, Bonsergent, Marchegay et Richard. Ce sont des inscriptions tumulaires, des actes concernant quelques abbayes, des documents relatifs au chapitre de Luçon, à l'université de Poitiers, etc., offrant

Digitized by Google

chacune un intérêt spécial, et qu'il faut savoir gré aux savants collectionneurs de dérober à l'oubli ou à la destruction en leur donnant asile dans leur recueil.

La dernière partie du volume sera sans doute accueillie avec intérêt par nos collègues de la section d'archéologie, auxquels je recommande la nombreuse collection de *Sigles figulins* trouvés à Poitiers et publiés par M. Bonsergent.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Notices historiques sur les Sociétés des lettres, sciences et arts de la Rochelle,

Publiées sous les auspices de l'administration municipale, avec le concours de l'Académie. — La Rochelle, 1873, 1 vol. g. in-8°.

L'administration municipale de la Rochelle a donné un éclatant témoignage de l'intérêt qu'elle porte aux diverses Sociétés savantes que possède cette ville en priant l'une d'elles (l'Académie) de faire le résumé historique de leurs travaux. Le volume, dont le maire de la Rochelle a fait hommage au Ministre de l'instruction publique, est consacré à l'Académie, à la Société littéraire, aux Sociétés des sciences naturelles, de médecine, d'agriculture, d'horticulture, des amis des arts, et, enfin, à la Société philharmonique. Ce sont des annales intéressantes, non pas seulement pour la ville de la Rochelle, mais encore pour les savants qui, désireux d'étudier le mouvement scientifique et littéraire des différentes provinces de la France, regrettent de n'avoir à consulter encore qu'un petit nombre de tableaux historiques du genre de celui que j'ai sous les yeux. Deux de ces Sociétés, l'Académie et la Société littéraire, appartiennent seules, par leurs travaux, à la section d'histoire et de philologie.

La fondation de l'Académie des belles-lettres remonte à l'année 1732; elle eut pour protecteur le prince de Conti. Une de ses premières œuvres fut l'Histoire de la Rochelle dont les matériaux avaient été réunis par le P. Jaillot, qui s'adjoignit le P. Arcère, sous le nom duquel elle fut publiée en 1756. Comme la plupart des Sociétés que le XVIIe siècle vit naître dans les provinces, les

Digitized by Google

membres de l'Académie de la Rochelle traitèrent d'abord toutes sortes de sujets. Elle eut quelque renommée au XVIIIe siècle. Voltaire et Lefranc de Pompignan s'y rencontrèrent comme collègues. Elle fonda des prix. L'éloge de Henri IV fut, en 1768, l'objet d'un concours qui eut quelque éclat. Un des plus célèbres lauréats du temps, Laharpe, y fut vaincu par Gaillard. Les travaux de l'Académie, suspendus pendant dix ans, de 1790 à 1800, comme ceux de presque toutes les Sociétés savantes, furent repris par les soins de son préfet, M. Français, de Nantes, et de M. de Traversey, sous-préfet de la Rochelle. Depuis cette époque, ils se sont continués toujours avec la même diversité, avec plus ou moins de suite et d'activité.

Lorsqu'en 1864 le Ministre de l'instruction publique la comprit parmi les Sociétés entre lesquelles est partagé le fonds d'encouragement, elle en profita pour créer de nouveaux prix et ouvrir des concours, parmi lesquels l'on peut mentionner particulièrement celui qui eut lieu en 1867 pour l'éloge de l'amiral Duperré. Le Ministre de la marine fit les fonds d'une médaille d'or, qu'il vint remettre lui-même au lauréat, lors de l'inauguration de la statue élevée en l'honneur du vainqueur de Grandport et d'Alger.

De 1835 à 1853, les Sociétés d'histoire naturelle, des amis des arts, d'agriculture et de médecine et la Société littéraire s'étaient fondées. On regrettait qu'il n'existât entre elles aucun lien commun. Sur la proposition d'un des membres de la Société d'agriculture, M. Blutel, il fut résolu que, sous le nom général d'Académie, les Sociétés formeraient diverses sections, tout en gardant leurs règlements particuliers. Leurs divers travaux furent publiés de 1864 à 1867 dans les Annales de l'Académie.

La Société littéraire, tout en s'associant à l'Académie et en prenant part à ses séances publiques et à ses concours, a conservé sa vie propre. Elle s'est occupée surtout d'œuvres locales, sans se tracer néanmoins un plan d'études spéciales. Elle a fondé un musée archéologique jusqu'à présent assez modeste, mais offrant de l'intérêt aux étrangers qui le visitent. Elle a fait imprimer plusieurs morceaux inédits relatifs à l'histoire locale. Elle a donné l'impulsion à d'estimables travaux dus à MM. Jourdan, Delayant, Collot et de Richemond. C'est, enfin, sous ses auspices qu'a été publié le *Cartulaire de l'abbaye de Baigne*, commencé par M. Chollet et achevé par M. l'abbé Grazillier. La publicité donnée aux travaux de l'Académie et de la Société littéraire de la Rochelle les encouragera sans

Digitized by Google

doute à les continuer avec plus d'ardeur que jamais, et il faut espérer que l'une et l'autre fourniront au Comité des occasions plus fréquentes de les signaler à l'attention du monde savant.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

1868-1872, IIe-IVe volume.

Ces mémoires, émanés d'une Société presque exclusivement archéologique, échappent pour la plupart à notre examen. C'est à peine si dans ces trois volumes nous trouvons cinq morceaux dont nous soyons autorisé à vous entretenir.

Sous le titre modeste d'*Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry*, M. Paulin Riffé a entrepris un travail qui contient des renseignements historiques et biographiques d'un véritable intérêt. Jusqu'ici il ne s'est encore occupé que de deux familles : les Gassot et les Tullier.

Parmi les Gassot, il en est deux qui méritent particulièrement d'attirer l'attention, en dehors même de leur province.

Jacques Gassot, né vers 1522, chargé par la reine Éléonore d'aller implorer la miséricorde de Dieu à Jérusalem, sur le tombeau du Christ, afin d'obtenir la guérison de François Ier, qui mourut avant l'entier accomplissement de ce pèlerinage, reçut ensuite de Henri II une mission pour l'Orient, et publia à son retour un *Discours du voyage de Venise à Constantinople, contenant la querelle du Grand Seigneur avec le Sophy, avec élégante description de plusieurs villes de la Grèce et chozes admirables en icelles*. Il a composé plusieurs pièces de vers latins restées jusqu'ici manuscrites, et dont quelques-unes ont été reproduites ou analysées par M. Riffé, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par notre confrère, M. Rathery.

Quant à Jules Gassot, fils naturel de Jacques, poëte au moins en latin, et diplomate, il fut honoré de la double amitié de Ronsard, qui écrivit des vers en son honneur, et du cardinal d'Ossat, qui entretint avec lui une correspondance dont témoignent deux lettres conservées dans la famille et que M. Riffé a pris soin de recueillir.

Les Tullier ont fait construire, en 1531, dans la cathédrale de

Digitized by Google

Bourges, une belle chapelle où l'on remarque un magnifique vitrail reproduit dans le mémoire que nous venons d'analyser.

M. Rapin a donné une notice sommaire, une sorte d'inventaire général des *Registres de l'état civil à Bourges*, que M. Riffé dépouille plus complétement pour le travail dont nous venons de parler; ces registres renferment quelques renseignements sur le prix des denrées et l'état des récoltes, que M. Rapin a pris soin d'y relever.

Il y signale aussi, mais sans les reproduire, une mention de l'incendie de la Sainte-Chapelle, le récit d'une translation de reliques, et un noël sur les différentes paroisses de Bourges.

De temps immémorial, on levait dans cette ville, pour son entretien, un droit sur le vin vendu en détail, appelé *le droit du treizieme*, ou, vulgairement, du *treizain;* c'est-à-dire que chaque habitant, vendant du vin à pot ou à pinte, payait la treizième pinte, ou une pinte sur treize vendues. M. Toubeau de Maisonneuve a fait l'histoire des diverses dispositions qui ont réglé l'exercice de ce droit depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.

M. Edmond Rapin a présenté en quelques pages un court tableau du *régime féodal de la terre au moment de la Révolution française*, où il a plus particulièrement en vue, comme il est naturel, la coutume du Berry.

M. Robillard de Beaurepaire est l'auteur d'un travail assez étendu, abondant en documents originaux, qui a pour titre : *La justice révolutionnaire à Bourges.*

Le régime de la Terreur n'a eu dans le département du Cher qu'une assez courte durée. Le tribunal criminel qui succéda, le 15 janvier 1792, aux anciennes institutions supprimées, et qui fonctionna jusqu'au 26 septembre 1793 sous la présidence de Louis Augier, s'efforça toujours d'adoucir les rigueurs de la loi qu'il s'était chargé d'appliquer, et ne prononça aucune condamnation capitale.

Laplanche, le fougueux conventionnel de la Nièvre, envoyé en mission dans le Cher, après s'être fait connaître par sa sauvage énergie dans le Loiret et dans le Calvados, changea presque complétement le personnel du tribunal criminel. Secondé par Pierre-Anastase Torné, évêque métropolitain du centre et président du conseil du département, sur lequel M. Paulin Riffé a recueilli de curieux détails, le représentant de la Montagne ordonne la descente des cloches, à l'exception d'une par église. Il prescrit la dé-

Digitized by Google

molition : « 1° du château de Melun, appartenant à la nation et entouré de fleurs de lys qu'on ne peut trop s'empresser de faire disparoître.....; 2° du tombeau du duc Jean, situé dans le souterrain de la basilique de Bourges, et dont les fers et autres matières, propres aux arsenaux de la marine, seront mis à la disposition du ministre. » Il frappe les riches d'impositions dont quelques-unes atteignent 25,000 livres. « Punissons, s'écriait-il, ces castes privilégiées vomies des enfers; que le pauvre soit vengé de leur insatiable cupidité; assez longtemps ils ont abusé de leurs richesses, qu'ils soient punis. »

Ces sommes importantes, dont on dépouillait violemment de légitimes possesseurs, n'étaient pas même affectées à l'emploi philanthropique qu'on prétextait. Les pièces de comptabilité, soigneusenent étudiées par M. Robillard de Beaurepaire, en fournissent à chaque instant la preuve.

Ici, il trouve la mention d'une somme de 6,000 livres accordée par le citoyen Chedin, délégué du représentant, à la Société populaire, pour l'érection d'un théâtre sur lequel on devait jouer des pièces républicaines; ailleurs, 15,000 livres données à la garde nationale pour boire à la Montagne; plus loin, 500 livres pour la même cause à la gendarmerie.

Le nouveau tribunal institué par Laplanche prononça en assez peu de temps six condamnations à mort, et renvoya plusieurs accusés devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Par un scrupule dont il faut leur tenir compte, les juges de Bourges cherchaient volontiers à se décharger d'une partie de la terrible responsabilité qui pesait sur eux.

M. Robillard de Beaurepaire en cite un exemple piquant. Le tribunal écrivit à quatre reprises différentes au commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, pour le consulter au sujet de l'affaire d'un jardinier du faubourg Saint-Privé, nommé Asselin, qui, en quittant le marché pour revenir chez lui, avait jeté à la rivière des salades qu'il n'avait pu vendre, en disant : *Va pour la taxe!* par mépris pour la loi sur le maximum.

La question est ainsi posée dans la première lettre :

« La loi du 26 juillet 1793 contre les accapareurs paraît applicable à ce délit.

« L'article 1er porte : « L'accaparement est un crime capital. »

« L'article 3 est ainsi conçu : « Sont également déclarés accapa-

Digitized by Google

« reurs ceux qui font périr ou laissent périr volontairement les « denrées et marchandises de première nécessité. »

« L'article 4 dit : « Les denrées et marchandises de première né- « cessité sont les légumes, etc. »

« Or, la salade étant bien certainement un légume, la peine de mort serait donc applicable à cet individu. »

Le commissaire avait répondu à la troisième lettre du tribunal en demandant « si la quantité de salade jetée à l'eau étoit ou non considérable ».

Le tribunal répliqua qu'il y en avait « une pleine hotte ».

L'affaire en était là et l'on parlait de transférer Asselin à Paris, lorsque le représentant du peuple Cherrier, envoyé en mission avec Laurenceot dans le département, prit sur lui de faire mettre en liberté le pauvre jardinier. Cette mission fut la contre-partie de celle de Laplanche.

Laurenceot, en ouvrant la séance solennelle qu'il tint le 28 germinal an II, dans le temple de la Raison, flétrit le gouvernement terroriste et surtout le tribunal révolutionnaire de Paris, *investi par la loi de prairial de l'obligation d'assassiner;* les prisons s'ouvrirent, et le département du Cher rentra dans son calme habituel, dont des agitations factices et des excitations venues de l'extérieur avaient seules pu le faire sortir pour quelque temps.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

Années 1870 et 1873, 3 vol. in-8°.

A la différence des Sociétés savantes de Bretagne, la Société académique de Brest semble préférer la littérature à l'érudition. Dans les deux volumes que je viens d'examiner, on remarque surtout des travaux qui figureraient mieux dans une revue ou dans la partie littéraire d'un journal périodique que dans une publication d'Académie. A mon avis, les Sociétés savantes des départements ont surtout pour mission d'éclairer, par des dissertations et par la publication de textes et de monuments, tout ce qui touche à l'histoire, à l'archéologie et à la philologie, dans les contrées dont elles sont les

Digitized by Google

centres intellectuels. A Brest, la Société académique peut aussi profiter des notes de voyages prises par les marins qui entrent dans ses rangs, et on ne peut qu'applaudir à la publication du *Voyage aux îles Gambier*, dans l'archipel de Mangareva, par M. G. Cuzent, pharmacien de la marine, en retraite; on y constate une suite de faits qui touchent à l'histoire contemporaine, et sur lesquels, en 1870, on discutait au Corps législatif.

Les travaux des savants brestois que je signalerai particulièrement à la section durant ces deux années sont, d'abord, une étude de M. Dupuy sur le *Séjour de Madame de Sévigné en Bretagne*; c'est un résumé, d'une lecture agréable, pour lequel l'auteur a mis à contribution tout ce que la correspondance de la célèbre marquise contient relativement à ses voyages de Paris en Bretagne, à la manière dont elle administrait ses terres, à sa vie aux Rochers, à la récolte du papier timbré, aux États de 1675, à l'état de la Bretagne en 1689. J'ai dit que c'était un résumé, car il me semble qu'en se servant de documents autres que la correspondance de la marquise, il y aurait là le sujet d'un de ces livres que tout le monde aime à lire.

Citons ensuite la notice sur Charles-Augustin Le Vassor de la Touche de Tréville, lieutenant général des armées navales, mort en 1788, et sur son cousin, Louis-René Madeleine, comte et vice-amiral, mort en 1804. M. Levot, depuis la publication de la *Biographie bretonne*, ouvrage important qui est dans toutes les bibliothèques sérieuses, n'a cessé de s'occuper de rappeler la vie de tous les Bretons qui n'ont pas trouvé place dans son recueil; cette fois-ci encore il a ajouté quelques pages de plus à son travail, et le second des La Touche de Tréville lui a fourni l'occasion de faire connaître quelques faits intéressants pour l'histoire de la marine française, de 1772 à 1804; en outre, de montrer une fois de plus la critique et la sobrieté avec lesquelles il sait traiter ces sortes de sujets.

M. Guichon de Grandpont s'est attaché à présenter une étude complète sur les œuvres poétiques d'un jésuite napolitain, Nicolas Parthénius Giannetasius, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe. Ces œuvres, en latin, se composent de quatre poëmes sur la marine, et d'un cinquième sur les poissons, les crustacés, les coquilles et la pêche.

Dans le bulletin de 1871, je trouve encore deux fois le nom de

Digitized by Google

M. Levot au bas de notices qui méritent d'être signalées. La première rappelle la mission à Brest, en 1795, du représentant Harmand (de la Meuse), chargé de conduire à Tippu-Saheb les 6,000 hommes promis au sultan du Mysore, en 1788, par Louis XVI, mais qui ne put réussir. La seconde traite de ces fameux Guilleri dont le nom est encore populaire, grâce à une chanson que chacun de nous a apprise dans sa jeunesse. J'ai publié, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, des documents qui auraient pu être utilisés par M. Levot, principalement en ce qui concerne l'origine de ces voleurs de grand chemin. Le vrai Guilleri n'était qu'un simple maçon, originaire du bas Poitou. Reste à savoir si ces hauts faits, singulièrement exagérés par la voix publique, ne firent pas donner son nom à tous les détrousseurs qui exerçaient le même métier en France dans les premières années du XVIIe siècle, de telle façon que le mot *Guilleri*, devenant dans l'ouest un terme générique, il se serait formé une légende populaire qui attribua à un personnage fictif tout ce qu'en Poitou, en Vendée, en Anjou et en Bretagne, on entendait dire des coureurs de nuit qui pillaient les maisons isolées et dévalisaient les passants.

Citons encore dans le volume de 1872-1873 (t. VIII), également de M. Levot, une bonne étude historique sur l'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre. Ce travail, qui est accompagné du *fac-simile* d'un plan ancien, ferait une très-bonne introduction à un cartulaire de Saint-Mathieu, si l'on voulait tenter de le faire. Le plan est un document curieux, puisqu'il donne une idée exacte des bâtiments de cette antique abbaye bretonne, qui, comme trop d'autres monastères, fut, à la fin du siècle dernier, une carrière de matériaux exploitée par un acquéreur de biens nationaux.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS SUR LE FOREZ, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA.

La Diana est une vaste salle qui existe à Montbrison, dont le nom est, croit-on, dérivé de *Decania*, et qui est couverte d'un lambris en berceau ogival, orné de cent soixante-douze peintures héral-

Digitized by Google

diques relatives au Forez : c'est là que se réunissait la noblesse du Forez lors de la tenue des États particuliers. Ce monument est, dans son genre, l'un des plus curieux de France; pour la province, c'est un véritable monument historique; la ville de Montbrison racheta la Diana en 1862; M. Viollet-le-Duc la restaura, et elle donna son nom à la Société archéologique et historique du Forez, qui y fut installée le 29 août 1862. D'abord, cette Société y réunit à grands frais des livres, des manuscrits et des documents exclusivement relatifs à l'histoire du pays; puis, il y a deux ans, elle se décida à publier un recueil. C'est le premier volume de cette publication, que la Société s'est empressée d'offrir au Comité dès son apparition, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

M. Vincent Durand, par une étude attentive des lieux et une série d'arguments sérieux, propose une nouvelle manière d'interpréter la partie de la Table de Peutinger en ce qui concerne le tronçon de voie antique qui traverse le département de la Loire. Il pense que le moine de Colmar, dont la copie est tout ce qui nous reste de ce document géographique, a oublié de marquer une ligne reliant Roanne à Lyon, tout en inscrivant le nom de *Mediolanum*, station de cette voie : d'après ce système, il n'y a pas de voie entre Roanne et Feurs. Le document primitif devait indiquer une ligne de Roanne à Lyon, passant par Mediolanum (Meillans) et suivant la route actuelle, qui, du reste, est signalée dans une foule d'itinéraires du moyen âge. Une autre voie partait de Lyon, et, passant par Feurs, Aquæ Segete (Moind près Montbrison), se rendait à Usson et de là en Velay. Ce travail, très-recommandable, a été pris en considération par la Commission de la Topographie des Gaules, qui paraît disposée, après une étude attentive de la carte de l'état-major, à en adopter les conclusions.

Un travail posthume d'Auguste Bernard trouve naturellement sa place dans le volume de la Diana : c'est une étude sur l'histoire territoriale des Lyonnais, au point de vue politique et civil. Aug. Bernard avait publié *l'Époque gallo-romaine;* dans les cartulaires de Savigny et d'Ainay, il s'était occupé de la géographie du diocèse. Le chapitre inédit dont nous avons à nous occuper ici traite de la *civitas Lugdunensis*, incorporée au premier, puis au deuxième royaume de Bourgogne; l'auteur indique les différents *pagus* et *ager* qui formèrent ce territoire, puis il retrace les vicissitudes de ce territoire sous la domination des rois de Bourgogne.

Digitized by Google

M. Victor Durand a donné le texte de quelques documents historiques des xve et xvie siècles conservés dans des archives particulières. Nous y remarquons une autorisation donnée le 12 août 1433 par le lieutenant général du roi en Forez, pour la construction, près de Feurs, d'un pont de bois sur la Loire, destiné à remplacer un pont de pierres dont il ne restait alors que quelques piles.

Souhaitons la bienvenue à cette Société, qui entre ainsi dans la voie des publications; elle paraît comprendre parfaitement le but qu'elle doit se proposer, et son premier volume est édité avec une recherche qui contentera tous les bibliophiles.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

1872.

Cet intéressant volume atteste des goûts et des facultés très-variés chez les membres de la Société des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne. Tous les genres à peu près y sont représentés, depuis la poésie et le proverbe dramatique jusqu'à la géologie, jusqu'à l'étude des gisements de phosphate, dont l'exploitation récente a tout à coup transformé en une mine fructueuse la région la plus abandonnée de ce département; mais l'archéologie n'aurait rien à réclamer dans ce recueil, n'étaient quelques pages d'un mémoire de M. Devals aîné «sur la Topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin pendant la période mérovingienne.» Encore devons-nous laisser à nos confrères de la section d'histoire le soin d'apprécier la majeure partie de ce travail.

On y propose un texte rectifié et des interprétations nouvelles pour un certain acte daté de la septième année du règne de Théodoric III, c'est-à-dire de l'an 676, existant en original aux archives du département de Tarn-et-Garonne. Cet acte avait été publié d'une façon défectueuse par Mabillon, dans les *Acta sanctorum Sancti Benedicti in sæculorum classes distributa* (*ad annum* 682, n° 33), et dans les *Annales ordinis Sancti Benedicti* (p. 686), et puis commenté par dom Vaissète dans l'*Histoire du Languedoc.* Il s'agit de l'acte de donation de Nizezius à l'abbaye de Moissac, dont le texte est des plus importants pour rétablir la topographie d'une région du diocèse de Montauban au VIIe siècle.

Le plus souvent, c'est la similitude, plus ou moins formelle, des noms de lieux actuels avec ceux de localités désignées dans l'acte, qui guide l'auteur du mémoire, et parfois il peut citer quelque trouvaille archéologique à l'appui de ses conjectures : ainsi pour le bourg de Finhan (*Amfiniano*), où l'on a découvert des ruines assez consi-

Digitized by Google

dérables, telles que mosaïque, restes de bains, chapiteaux en marbre blanc, etc., attestant l'époque romaine; ainsi pour le village de Bessens (*Bessingus*), où l'on a trouvé naguère un socle de statue et une monnaie d'or d'Antonin le Pieux.

La haute antiquité du bourg d'Escatalens (où M. Devals s'aventure à reconnaître le *Speuthingus* de la charte de 676) serait de même attestée par des substructions, des mosaïques, des fûts de colonnes en marbre blanc, des monnaies romaines; et celle du bourg de Saint-Porquier (*Prarreta* au VIIe siècle, puis *villa sancti Porcharii*), par des lambris de marbre, des tuyaux d'hypocaustes, des urnes, des mosaïques, des monnaies consulaires et impériales.

En face du hameau de Monestier (nom évidemment dérivé de *Monasterium*), les crues successives de la Garonne ont fini par cacher une île où l'on apercevait encore, il y a cinquante ans, au-dessus du niveau des eaux, les ruines d'un vaste édifice dont les murs épais, construits en pierres de grand appareil, régulièrement entrecoupées par des assises de briques, reposaient sur un socle en béton parfaitement visible aux eaux basses; c'est là que M. Devals placerait l'antique monastère de Bonneval, dont les moines, chassés par les terribles crues de la Garonne, finirent par se réfugier à l'abbaye de Moissac, qui était du même ordre et dans les archives de laquelle leurs titres prirent place.

Relativement à Castel-Sarrasin, l'auteur du mémoire accumule les citations et les inductions pour mettre hors de doute l'identité de la ville qui porte ce nom depuis le commencement du XIIe siècle avec la ville de Ville-Longue, dont le nom disparaît des documents vers cette époque, ou du moins ne persiste que pour désigner la circonscription judiciaire de ce même pays. L'hypothèse d'une invasion des Sarrasins sur ce territoire est aisément repoussée, et M. Devals attribue simplement l'appellation de Castel-Sarrasin, adoptée depuis le XIIe siècle, au caractère architectural de la forteresse qui défendait la ville et qui finit par lui imposer son nom. Cette forteresse fut rasée à la fin du XVe siècle, mais il est permis de supposer que l'architecture était analogue à celle des portes de la ville. Une de ces portes, dite de Saint-Sauveur, qui existait il y a quelques années encore, avait été restaurée au XIVe siècle, lors des invasions anglaises, mais datait en réalité du XIIe siècle, époque où les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem vinrent établir une de leurs comman-

Digitized by Google

deries dans la ville et bâtirent la forteresse. Cette tour avait la forme d'une tour carrée, et offrait, à peu près à moitié de sa hauteur et soutenu par six consoles que reliaient des arcs romains, un grand moucharaby qui occupait toute la largeur de la façade extérieure et s'élevait jusqu'au toit. « En rétablissant la *sarrazine* qui glissait autrefois dans les rainures intérieures de la porte, on aurait eu un monument militaire disposé en entier dans le goût sarrazin. » Les Hospitaliers avaient dû faire bâtir leur « castel » dans ce style « sarrazin » qu'ils rapportaient d'Orient; le surnom lui en fut aussitôt donné, et passa ensuite à la ville qui s'appelait jusque-là Ville-Longue, et s'était, suivant M. Devals, appelée *Mutationes* à l'époque romaine. La dénomination de *Castelz sarrazis* donnée aux deux vieilles tours de la ville de Lusech, sur le Lot, n'a pas non plus d'autre origine que ce caractère architectural.

Cette longue dissertation de M. Devals, dont nous n'avons relevé que quelques points, remet en lumière les localités et surtout les églises dénommées dans la charte de Nizezius; le nombre en est grand, plus grand que celui des localités et des églises existant aujourd'hui dans le même rayon territorial, et atteste cette vitalité puissante de la Gaule, qui lui avait permis de réparer en si peu de temps les désastres causés par les invasions des barbares.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

Metz, années 1869-1871. 3 vol. in-8°.

M. l'abbé Ledain représente presque à lui seul dans ces volumes la partie archéologique des travaux de l'Académie. Dans un premier mémoire, il relate une série de découvertes récemment faites dans le département. Les travaux de draguage, dans la Moselle, aux abords de Metz, ont fait recueillir un certain nombre de boulets de fonte datant du siége de 1552, une magnifique hache celtique en porphyre mesurant 0m,22, une dent d'un énorme pachyderme, des corps entiers d'arbres, un bas-relief gallo-romain que l'auteur attribue à l'époque des Antonins : ce bas-relief a 1m,40 sur 0m,50, et représente deux guerriers assis en face l'un de l'autre; un troisième

Digitized by Google

est debout entre eux semblant écouter le guerrier de droite; il est presque nu, le bras gauche appuyé sur une lance, le droit pend et est orné de deux bracelets. La moitié supérieure de ce monument manque. Un autre bas-relief, retiré en même temps de l'eau, et moins bien conservé, représente un personnage sur un dauphin. Quant aux nombreux morceaux de bois et de pierre recueillis, M. Ledain y voit d'abord des débris d'un pont qui aurait existé à 200 mètres du pont des Morts, pont demeuré inconnu et qui aurait eu pour but de réunir à la terre ferme l'île où fut élevée plus tard l'abbaye de Saint-Vincent; il ne le croit pas d'origine romaine, et pense, au contraire, qu'il fut construit postérieurement et qu'on y employa des fragments d'édifice romain, ce qui explique la présence dans l'eau des bas-reliefs que nous venons de citer. Dans un post-scriptum, l'auteur du mémoire, revenant sur sa première opinion, d'après le texte des *Observations séculaires* de Paul Ferry, présume plus rationnellement que ces débris pourraient provenir de la digue qui fut construite, en 1406, pour amener l'eau de la Moselle dans les fossés de l'ancienne tour de Saint-Vincent. Nous croyons cette rectification parfaitement conforme à la vérité, surtout en présence de l'absolu défaut, constaté par M. Ledain lui-même, de documents relatifs au pont inconnu.

La continuation des travaux de draguage ont amené la découverte de nombreux et divers objets datant de l'époque du siége, et de monnaies contemporaines ou un peu postérieures, entre autres d'un grand écu d'argent, frappé à Metz en 1571, au saint Étienne en pied et à l'aigle impériale à deux têtes, exemplaire du plus ancien thaler messin connu.

Diverses monnaies romaines, notamment une pièce en or de Vespasien, ont été recueillies dans les travaux du nouveau pont Saint-Vincent. Dans Metz même, en pratiquant des fouilles dans la rue aux Ours, on a mis au jour de nombreux débris de poteries et de briques romaines; sur des fragments en terre rouge brillante, figurent des noms d'ouvriers : GRAECVS et CASSIVS; il y avait quelques petits vases, des lampes. Enfin ces travaux ont fait découvrir un hypocauste avec des tuyaux de grande dimension, des dalles de marbre blanc, des monnaies en bronze de Constantin II.

Près de Grimont, dans les tranchées pratiquées alors pour la construction du fort Saint-Julien, on a recueilli une statuette en bronze d'Auguste et Mercure la tête laurée, des haches en bronze, des an-

Digitized by Google

neaux, pas mal de médailles de bronze de Dioclétien et Constantin II.

M. Ledain parle encore de substructions romaines mises au jour près du village de Talange, d'une pièce en or de Néron, représentant au revers un personnage militaire debout, et d'une monnaie gauloise, également en or, trouvée à Sierck, à la légende *Pottina*.

M. Lemaire a tracé une bonne monographie de l'église de Chazelles, hameau aux portes de Metz, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Vincent, depuis 1170 environ, par cession de l'abbaye de Gorze, ensuite au chapitre métropolitain. Cet édifice est des plus curieux à signaler; il comprend deux parties bien distinctes, comme cela se retrouve dans plusieurs monuments religieux de ces parages : l'église proprement dite et l'étage fortifié. Ces divisions subsistent parfaitement; le rez-de-chaussée forme une nef voûtée en berceau de $6^{m},30$ sur $5^{m},60$, sur $6^{m},25$ de hauteur; deux fenêtres, avec rosaces à quatre feuilles, sont percées au-dessus de la porte relativement récente; l'abside est semi-circulaire avec voûte en cul-de-four, et deux fenêtres ogivales; entre cette partie et la nef est un carré de $4^{m},10$ sur $2^{m},45$, donnant accès de chaque côté à une petite chapelle, et constituant ainsi une espèce de transept; aucun ornement ne décore les murs; on n'y voit ni colonnes ni sculptures. On voit que la base de l'église, la partie consacrée au culte, n'avait pas à craindre d'être endommagée par les attaques des soldats et des pillards; au-dessus s'élèvent deux étages superposés : au premier étage, trois salles répondent aux trois divisions de l'église; au second, une terrasse crénelée divisée de même; ces étages étaient planchéiés, et on arrivait de l'église au premier par une trappe placée dans la voûte, le long du pignon; des échelles étaient les seuls moyens d'y parvenir. Nous ne prolongerons pas l'examen de cette monographie, que l'Académie de Metz a couronnée; nous croyons en avoir assez dit pour en indiquer l'intérêt. Nous regrettons que le volume ne renferme pas les planches de M. Lemaire; elles auraient rendu le mémoire bien plus complet.

Nous retrouvons dans le dernier volume un second mémoire de M. Ledain, composé d'observations sur le travail préparatoire de la carte itinéraire de la Gaule au commencement du ve siècle.

M. l'abbé Ledain est un de ces travailleurs consciencieux qui savent étudier à fond, en ne négligeant pas les questions d'ar-

Digitized by Google

chéologie : sans sortir des limites fixées, sans être dominé par l'amour-propre de clocher, M. Ledain cherche, pas à pas, sur le terrain, tous les indices qui peuvent lui faire connaître la vérité. La section n'ignore pas que la Commission de la Topographie des Gaules a composé d'abord un travail préparatoire sur lequel elle avait tracé le réseau des voies romaines; des feuilles de ce travail furent envoyées aux Sociétés savantes et aux principaux érudits des départements pour avoir leurs observations, et arriver ainsi à recueillir les éléments d'un travail définitif. En ce qui touche à la traversée des voies dans le pays des *Mediomatrici*, M. l'abbé Ledain fut chargé d'examiner la question, et il présenta plusieurs critiques de détail. La Commission s'empressa de se mettre en rapport direct avec cet archéologue, et je dois dire qu'après une assez longue discussion elle fut amenée à adopter la presque totalité des observations de M. l'abbé Ledain. C'est à lui que l'on devra les rectifications qui seront gravées sur la carte définitive des voies romaines, en ce qui concerne le pays messin, rectifications qui modifient sensiblement le travail préparatoire pour les deux voies de Scarpon à Metz et de Metz à Trèves par la rive droite de la Moselle.

Le travail de la Commission avance rapidement au point de vue du réseau des voies qui sillonnaient les Gaules. Maintenant, elle va aborder les questions les plus difficiles, qui, dans le principe, avaient été réservées. Grâce au concours des savants des départements, qui, à l'exemple de M. l'abbé Ledain, ont bien voulu lui prêter leur collaboration, elle se trouve à même de donner les solutions de plusieurs problèmes restés incompréhensibles, et de fournir un travail qui sera, croyons-nous, le dernier mot de ce qu'il est permis de tirer de l'étude des textes, des inscriptions gravées sur les bornes milliaires et des traces laissées sur le terrain.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Tome VI, années 189-1872. In-8° de 470 pages avec planches, 1871.

Bonne Société, composée de travailleurs sérieux et dévoués aux

Digitized by Google

études locales; bons et nombreux mémoires sur les sujets les plus variés.

M. Réthoré s'occupe de l'histoire des cryptes de Jouarre, et spécialement des fouilles faites assez récemment aux abords de ces monuments, qui lui fournissent les preuves matérielles des faits qu'il avait cru pouvoir précédemment proposer. Suivant lui, originairement l'emplacement occupé par les cryptes devait être un lieu consacré à quelque divinité gauloise, mais les fouilles jusqu'à présent n'ont amené trace d'aucun vestige de contruction quelconque. Des deux cryptes, la plus ancienne, celle de Saint-Paul, date de l'époque de Dagobert, et les fouilles prouvent qu'elle faisait partie intégrante de l'église du monastère dont sainte Telchilde fut alors la première abbesse; les fondations de cette église, mises à découvert, constatent un rectangle de 26 mètres sur 9; son sanctuaire correspondait aux dimensions de la crypte; sa nef s'étendait sur 15 mètres de longueur, dallée en petites briques carrées. Cinq pilastres saillants, décorés de moulures et surmontés d'une frise, ornaient la paroi occidentale; la muraille se composait d'un appareil réticulé très-ancien; du béton formait le sol; le plafond était probabablement en bois; on retrouva sous le sol, sans ornement, plusieurs tombes. Des fouilles faites en 1849 prouvèrent que ce monastère avait été construit en bois; il périt dans un incendie. La seconde crypte, dite d'Ébrégésile, est plus grande, partagée en deux parties, l'une pour le clergé, l'autre pour les fidèles; les colonnes supportaient des chapiteaux très-curieux au point de vue de la symbolique chrétienne. Elle est postérieure à la première crypte, qui fut restaurée pendant que l'on construisait celle-ci; au-dessus fut bâtie l'église paroissiale, durant la période carolingienne, et les fouilles ont permis de constater que cet édifice formait un rectangle de 28 mètres sur 18^{m},50, avec des murs de 80 centimètres. Au XIe siècle, ces cryptes furent réparées; on y substitua des voûtes en pierre aux plafonds en bois; on refit des chapiteaux et on y plaça un carrelage émaillé. Brûlée pendant les guerres, en 1427, l'église carolingienne fut remplacée par une autre église commencée peu après et terminée en 1530. M. Réthoré promet un travail complet sur cette importante matière.

Nous devons à M. Gaultron une note sur la porte, aujourd'hui murée, de l'hôtel sis à Fontainebleau auprès du palais, dit le Grand-Ferrare, construite avec une élégance remarquable pendant la renaissance; il y cherche à démontrer que cet unique débris d'une

Digitized by Google

importante maison est évidemment dû à Nicolo del Abbate, élève du Primatice, qui à cette époque habitait Avon et travaillait habituellement au palais (1547).

M. Lhuillier décrit le beau château de Fresnes, auprès de Claye, devenu célèbre par la longue résidence qu'y fit le chancelier d'Aguesseau. Le château traversa la Révolution sans encombre, et a été démoli par la bande noire à la suite d'une vente faite, en 1828, par M. de Ségur, gendre du dernier d'Aguesseau. Il méritait cependant d'être conservé, car c'était un des beaux spécimens de l'architecture civile du style de Louis XIII; il fut reconstruit par le secrétaire d'État Forges, qui fit commencer les travaux en 1608, et terminé au milieu du siècle par Guénégaud, qui acheta le domaine. On y arrivait par une avenue de 1,500 mètres, à la suite de laquelle il y avait fossés, avant-cour, cour d'honneur. Le corps de logis formant la cour avait six pavillons, dont quatre dus à Mansard, plus deux ailes. Nous ferons suffisamment comprendre l'étendue du château en disant qu'on y comptait vingt-six appartements complets. La chapelle due entièrement à Mansard était magnifiquement ornée; chargé originairement de la construction de celle du Val-de-Grâce par la reine, il se vit retirer cette commande à la suite d'intrigues, et, piqué au vif, il voulut exécuter à Fresnes ce qu'il avait rêvé pour Paris; il l'exécuta en effet, en 1647, au tiers de la grandeur de son premier projet; l'autel représentait le tombeau de la sainte Vierge; toutes les figures avaient été modelées par Girardon.

M. Doigneau présente d'intéressantes observations sur les stations de l'âge de la pierre aux environs de Nemours, notamment sur celle reconnue au haut d'un rocher dit le Beau-Regard; il a réuni de nombreux instruments de silex recueillis dans ces parages, et croit devoir attribuer le plus d'importance à cet emplacement; cette station se distingue effectivement par des particularités très-remarquables : sa position, la quantité d'éclats de silex du type couteau, et, malgré cette grande abondance d'éclats et de *nuclei*, l'extrême rareté sinon l'absence d'instruments et d'outils très-communs sur toutes les stations de cette région; l'absence complète de cendres, ossements, charbons, etc.; enfin la nature du sol et la disposition des éclats dans le sable. Le travail de M. Doigneau est intéressant, mais nous regrettons qu'il s'avance trop dans le champ des hypothèses, et ne serre pas un peu davantage le simple détail des faits.

Le plus curieux mémoire de ce volume est celui dans lequel

Digitized by Google

M. Lemaire publie les comptes des frais de restauration de l'église de Montereau-faut-Yonne, au XVIe siècle. Ce monument, dans lequel on trouve quelques débris romans mariés au style ogival, a été considérablement remanié à l'époque de la renaissance. Les travaux furent entrepris au mois de mars 1551 pour la réfection du portail, et durèrent onze années sous la surveillance des marguilliers Pierre Carpeau, Étienne Poinçot, Pierre Barbin et Michel Jolly. A partir du 20 mars 1551, Jean, Simon et Joseph Desergonne, Pierre Vieillart, maçons, Edme Henriot, voiturier par eau, ainsi que les ouvriers et manœuvres «besongnant» pour eux, ont été payés de leurs salaires le dimanche de chaque semaine. La dépense totale a été, jusqu'au 20 janvier 1564, de 4,432 livres 6 sols et 9 deniers tournois répartis en 254 articles, y compris les fournitures de chaux, plâtre, 26 tonneaux de pierre achetés en 1554, une plus grande quantité en 1560, dont le coût a dépassé 300 livres. Les onze premières années employées à la restauration de l'église de Montereau devaient donner 572 semaines; mais il faut remarquer que plusieurs de ces années sont portées en masse dans les comptes, et qu'en général les travaux étaient suspendus pendant les mois d'hiver. Du reste ils étaient conduits très-irrégulièrement, si l'on juge par la comparaison de la dépense hebdomadaire, qui varie de 4 à 38 livres. Le taux le plus élevé du salaire journalier de chaque année paraît avoir été de 6 sols au plus, car c'est ce que recevait Jean Desergonne, «tailleur de pierres et maçon;» les autres ouvriers gagnaient 2, 3 et 4 sols. M. Lemaire, d'après ses études comparatives, croit qu'il n'y eut jamais plus de deux cents ouvriers sur ce chantier, et jamais moins de 20. Il est entré dans ces travaux 1,000 tonneaux de pierres, soit 14,000 pieds cubes (480 mètres), la plus grande partie dite de Saint-Leu, fournie par Jean Delatable, Antoine Palay, Pierre Mercier, Olivier Maillet, marchands carriers à Paris. Ils ont coûté 2,661 livres 9 sols. Le pavé en pierre de Beaumartin, paroisse de Souppes, a été acheté de Guillaume Defert à 66 livres la toise.

Nous relèverons dans ce compte quelques articles ou détails intéressants : un millier de clous à latte, une livre de grands clous et trois bottes de lattes, coûtaient en 1549, 18 sols et 6 deniers; «deux feuilles de papiers de cartes pour faire des moulles,» 3 sols; un tailleur de pierres reçoit 12 sols et 6 deniers pour avoir réparé le bras de «l'ymage de Notre-Dame»; une paire de grosses roues de

Digitized by Google

camion coûte 50 sols; une «gargouille de pierre de lierre,» livrée par Antoine Turpin, marchand à Paris, 100 sols; Edme Gassot, «painctre et verrier demourant audict Montereau,» reçut 120 livres «pour avoir faict et assis quatre verrières au droit du meur, et en ce faisant fourny à ses despens le verre, plomb et aultres matières;» le raccommodage des orgues et de leurs soufflets coûta 8 livres; Thierry Thibaut, peintre verrier à Montereau, eut 55 livres pour «avoir rédiffié et refect les panaulx de la verrière des trois roys attachés au cueur de ladicte église;» plus 120 livres pour fourniture et pose de quatre croisées de verre blanc à bordures de couleurs, «suivant marché passé le 20 avril 1561;» plus encore 10 livres «pour avoir par luy réparé de son mestier de painctre et verrier les verrières de ladite église estant rompues et brisées» (9 mars 1563); plus 12 livres pour achat de «six cens de gros or pour dorer la plomberie du feste de la croppe,» 15 sols, pour 4 onces «d'azu» et autant pour 2 livres de mine de plomb.

M. Gaucher a retrouvé dans les archives très-complètes de l'église de Mormant les comptes des frais faits pour la cérémonie de la dédicace de ce monument, célébrée en 1553 par Louis de Bourbon, archevêque de Sens. Le doyen de Melun reçut 22 sols 6 deniers pour avoir «parlé à l'évêque» et fait les écritures nécessaires, sans compter les dépenses pour ses divers voyages; le souper de l'évêque et de sa suite le vendredi avant la fête «couta, pour morue, saulmon, maquereaulx frais et salés, fèves, guignes et cerises,» 25 sols 35 deniers; le souper également maigre du lendemain, 10 sols; quatre salières d'étain pour mettre les reliques, 10 sols; le dîner du mardi, jour de l'arrivée du prélat, comprenant un oison, deux poulets, une livre de lard, du pain et du vin, 12 sols; un veau pour le jour de la fête, 38 sols 6 deniers; du sucre pour l'évêque, 2 sols 6 deniers; un mouton, 37 sols 6 deniers; 14 boisseaux de blé pour faire le pain, 4 sols 6 deniers; un muid et demi de vin pour l'évêque, sa suite et les paroissiens, 7 livres 2 sols 6 deniers; un quarteron de foin pour les chevaux de Monseigneur, 20 sols; douze boisseaux d'avoine, 36 sols; «pour sallaire de l'évêque pour avoir dédié ladicte église et consacré trois autels,» 16 livres 18 sols; au clerc de l'évêque, 17 sols 6 deniers; au prêtre qui a veillé dans l'église, 11 sols 4 deniers; au cuisinier qui fit le repas, 20 sols; au barbier de Songnoles pour avoir fait la barbe de l'évêque, 5 sols. La dépense totale, comprenant l'ornementation de l'édifice, les répa-

Digitized by Google

rations urgentes et les diverses dépenses que nous ne pouvons toutes énumérer, forme une somme de 113 livres 16 sols 2 deniers. Un article curieux à noter est encore celui-ci : « A esté payé pour le dévidaige du filet de ladicte église, tant chanvre que lin, la somme de 4 sols tournois. » Le fil provenait des dons faits par les fidèles qui venaient invoquer saint Blaise à Champdeuil pour guérir les maux de gorge; ils passaient un écheveau au cou de la statue de ce saint. On voit que les offrandes de ce genre furent nombreuses à l'occasion de la dédicace de l'église.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Tome VIII, années 1870, 1871, 1872, 1873.

Les premières pages du volume sont consacrées, suivant l'excellent usage de la Commission, au compte rendu, rédigé par le secrétaire avec autant de soin consciencieux que d'intelligence, des découvertes récentes d'antiquités et du résultat des fouilles opérées sur divers points du département, des travaux particuliers des membres de la compagnie, enfin des acquisitions faites par la Commission et des dons qu'elle a reçus. De cette longue nomenclature, dressée suivant l'ordre chronologique, j'extrairai les mentions suivantes :

A Essarrois, petit village de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, non loin des ruines d'un temple d'Apollon mis au jour il y a 40 ans environ, on a récemment découvert un large canal, solidement construit en pierres de taille et destiné à l'écoulement des eaux d'une source voisine, et, sur les bords de ce canal, les débris très-reconnaissables encore d'un autel de pierre, dont les quatre angles sont décorés de cornes en forme de tores largement évidés et la table est supportée par une corniche taillée en bizeau. Aucune trace d'inscription n'a été reconnue sur les faces de ce petit monument.

Les fouilles poursuivies depuis plusieurs années sur l'emplacement des deux villes antiques que l'on désigne sous les noms de

Digitized by Google

Vertillum et de *Velay*, et dont j'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion d'entretenir la section d'archéologie, ont été activement continuées. A *Vertillum*, on a mis au jour, sur une longueur de 10 mètres environ, une nouvelle portion des murs d'enceinte de la cité, dont la parfaite analogie de construction avec les ruines gauloises du mont Beuvray est singulièrement frappante. Les murs d'enceinte de *Vertillum* présentent cette particularité qu'ils sont percés de deux rangées de trous, de 40 centimètres de hauteur sur 30 centimètres de largeur, uniformément séparés par des intervalles de 3 mètres, et dont l'ouverture, très-étroite du côté de l'intérieur, va s'évasant vers la partie extérieure. — Sur l'emplacement de la cité de *Velay* les fouilles n'ont pas été moins fructueuses. La rencontre fortuite d'un fragment de colonne dans un champ non encore exploré a conduit à la découverte d'un petit édifice rectangulaire, de forme allongée, mesurant $2^m,85$ de longueur sur $2^m,40$ de largeur, solidement construit en pierres du pays. On pénètre dans l'intérieur par un étroit couloir aboutissant à un escalier de neuf marches. Les débris antiques amoncelés dans l'enceinte exiguë de cette *cella* sont en nombre prodigieux, de toute sorte et de toute matière : poteries, verres, ustensiles de pierre et de bronze, fers de chevaux, etc. etc. Peut-être ce réduit était-il un atelier de forgeron ou de potier.

M. Lory poursuit avec son ardeur habituelle la recherche, si difficile à bien conduire, des divers tronçons de voies antiques qui rayonnaient autour du *castrum Divionense*, et il a pu enrichir sa carte de nouveaux tronçons se reliant plus ou moins directement à la grande voie d'Agrippa. Sur ce même territoire de Dijon, au pied du coteau des Argentières, on a fait une autre découverte d'un intérêt plus vif, au moins au point de vue de la curiosité. Dans une pièce de terre de dimension très-restreinte, on a exhumé cinq petits édicules ou *cellæ*, de construction semblable et composés chacun d'une salle unique rectangulaire, flanquée à l'est d'un hémicycle avec angles saillants sur le rectangle. Les murs sont recouverts à l'intérieur d'une couche épaisse de ciment rouge; un enduit analogue, d'une dureté remarquable, recouvre l'aire des chambres. Une moulure en quart de rond règne sans interruption le long de toutes les parties plates ou arrondies de l'édifice. A quel usage étaient consacrées ces cinq petites chapelles? Leur construction remonte-t-elle réellement à la période romaine, et n'y aurait-il pas

Digitized by Google

lieu plutôt de les attribuer à une époque moins reculée? On n'a malheureusement pu trouver, soit dans le massif des constructions, soit aux alentours, aucun objet qui puisse servir d'indication suffisante pour répondre à cette double question. Comme le dit très-bien M. d'Arbaumont, quelques tuiles et un fer de lance ne nous en apprennent pas assez. — Il me suffira, pour en finir avec la ville de Dijon, de mentionner la continuation des fouilles entreprises par M. Lory dans le cimetière gallo-romain qu'il a eu l'honneur de signaler le premier près du cours du Parc et d'où il a déjà exhumé une vingtaine de sépultures, et la découverte sur les bords du torrent de Suzon, entre la porte Neuve et la porte Saint-Nicolas, d'une construction en bel appareil romain, ne mesurant pas moins de 12 mètres de longueur, dans laquelle M. Fétu a cru reconnaître un ancien lavoir.

Les fouilles exécutées à Belleneuve, à Pouilly-en-Auxois et à Flacey, n'ont présenté dans la dernière campagne rien de particulièrement intéressant, et je terminerai mon résumé fort incomplet des comptes rendus si pleins de renseignements du secrétaire par la mention toute spéciale d'un très-beau retable en pierre, du xve siècle, encastré dans la muraille du chœur de l'église du petit village de Baissey-lez-Cîteaux. Ce retable, encadré dans d'élégantes bordures de choux frisés profondément refouillées et couronné de pinacles, suivant la mode du style gothique flamboyant, est partagé en sept compartiments ou tableaux distincts, représentant en bas-reliefs les principales scènes de la Passion : le Baiser de Judas, Jésus devant le grand-prêtre Caïphe, la Flagellation, le Crucifiement, la Descente de croix, la Mise au tombeau, la Résurrection. Une inscription de vingt et un vers, construits sur trois rimes et aussi barbares de style que contournés de pensée, est gravée sur une bande étroite qui sert de rebord extérieur au retable. Des termes de cette inscription, que M. d'Arbaumont a reproduite *in extenso*, mais que sa longueur m'interdit de transcrire ici, trois renseignements importants se dégagent : 1° la date 1430 (*mille annis quadrigentis terque denis*); 2° le nom du personnage qui a fait exécuter le retable, *Jean de Noys* ou *de Noes*, religieux de l'ordre de Saint-François et confesseur de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Bavière; enfin le nom du sculpteur *Claux*. Ainsi que l'indique avec toute vraisemblance M. le secrétaire de la Commission, ce *Claux*, ainsi nommé sans autre désignation, ne peut être autre que

Digitized by Google

l'artiste Claux de Werne, qualifié d'*ymageur de Monseigneur* dans un mandement du 12 octobre 1431, et propre neveu du grand Claux Sluster, l'artiste de génie à qui nous devons le célèbre puits de Moïse.

Passons maintenant aux mémoires.

Je ne parlerai du remarquable travail historique de feu M. Ferdinand Amanton sur l'établissement de la commune et des vicomtes-maïeurs de Dijon, dont l'examen appartient de droit à nos confrères de la section d'histoire, que pour mentionner avec éloges le volumineux appendice qui termine le mémoire, et qui nous donne la description complète et sans lacunes des jetons et médailles frappés par les maires de Dijon depuis 1509 jusqu'en 1789, ainsi que les jetons connus des maires de Beaune, d'Auxonne, de Semur et de Nuits. Comme le dit très-justement l'auteur, c'est l'histoire numismatique de Dijon, dont il a le premier réuni et coordonné les éléments. Tous les jetons décrits dans le texte sont reproduits par le dessin à la fin du mémoire, dans une série de planches gravées.

Le rapport de M. Jules d'Arbaumont sur l'état actuel des cuisines de l'ancien palais des ducs, à Dijon, dont nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de nous occuper, ne nous apprend rien de nouveau au point de vue archéologique; mais, ce qui importe bien davantage et ce que je constate avec une satisfaction profonde, c'est que ces fameuses cuisines, spécimen si remarquable de l'architecture civile au xve siècle, sont enfin à l'abri de la destruction, qui, pendant plus de vingt ans, les a incessamment menacées. Les réclamations, les protestations, les démarches infatigables de la Commission des antiquités, si énergiquement représentée par son bureau, ont enfin reçu leur récompense, et, si aujourd'hui les maçons sont à l'œuvre dans les cuisines ducales, c'est pour en réparer les murailles et non pour les abattre.

M. Henri Defay a publié en 1863 un mémoire ayant pour objet de déterminer le lieu précis de la bataille dans laquelle les Romains ont battu les Gaulois avant le siége d'Alesia, et M. le colonel de Coynart fait dans le volume d'aujourd'hui la critique du travail de son confrère. Ce serait donc à un examen d'*examen* que je devrais me livrer devant vous. On sait d'ailleurs combien peu se prêtent à l'analyse les travaux de ce genre, tout hérissés de minutieux détails topographiques qu'il faut suivre la carte de l'état-major sous les yeux. Aussi me bornerai-je à énoncer sans commentaires les con-

Digitized by Google

clusions de celui-ci. M. Defay avait fixé l'emplacement de la bataille sur les bords de la Vingeanne, entre Prauthoy et Montsaulgeon, à la limite des départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or. Son contradicteur, s'appuyant à la fois sur le texte des *Commentaires* et sur la configuration du pays, se refuse absolument à placer le terrain de la bataille dans la vallée de la Vingeanne; mais il ne propose lui-même aucune hypothèse à la place de celle qu'il combat. — Un second et plus important mémoire de M. le colonel de Coynart est consacré à l'étude d'une question archéologique qui paraît avoir sollicité d'une manière toute particulière, dans ces derniers temps, l'attention des savants, et dont la solution, faute de renseignements bien certains, ne laisse pas que d'être difficile à trouver; je veux dire la question du ferrage des chevaux dans l'antiquité. L'auteur commence par nous présenter un tableau très-net et très-complet des opinions diverses émises sur ce sujet délicat, et, amené à formuler lui-même son avis, il n'hésite pas à se ranger à l'opinion de M. Pol Nicard, qui fixe le VIIe siècle de notre ère comme l'époque la plus reculée qu'il soit possible d'assigner à l'usage des fers à clous [1]. Dans la deuxième partie de son mémoire, M. de Coynart, s'aidant des travaux de Beckmann sur le même sujet, essaye de classer chronologiquement, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'invention des fers cloués, les différents appareils qui ont successivement servi à protéger les pieds des chevaux.

M. l'abbé Barbier de Montault a envoyé à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dont il est correspondant, 39 inscriptions d'origine bourguignonne, recueillies par lui en Italie, et particulièrement à Rome. Peut-être trouvera-t-on que M. l'abbé de Montault donne une extension quelque peu exagérée à la qualification de *bourguignons* dont il gratifie ses textes lapidaires. C'est ainsi, en effet, qu'il reproduit plusieurs inscriptions où figure le nom du pape Calixte II, par l'unique raison que ce pontife était issu de la maison des comtes de Bourgogne, et qu'il transcrit *in extenso* l'épitaphe d'un certain Rannuccio Scotti, évêque de Borgo-San-Donnino,

[1] Voyez le mémoire de M. Pol Nicard intitulé : *Les anciens ont-ils connu la ferrure à clous?* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 3e série, t. IX, p. 64, année 1866. — Voyez aussi sur le même sujet le rapport de M. Quicherat publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (septembre-octobre 1873), dans lequel la question est complétement élucidée, et dont les conclusions ne concordent point avec celles de MM. de Coynart et Nicard.

Digitized by Google

au XVIIe siècle, parce que ce personnage avait fait don à la basilique de Saint-Pierre du Vatican d'une relique de saint Lazare, que *l'on disait* lui avoir été envoyée d'Autun. Les autres inscriptions copiées par M. de Montault sont ou des mentions de consécrations d'autels et de donations à des églises, ou des épitaphes de personnages, la plupart prêtres ou artistes, nés en Bourgogne et ayant vécu en Italie. Parmi ces personnages d'une célébrité bien modeste, je ne trouve guère à relever, dans la liste du XVIIe siècle, que le nom d'Étienne Monnot, sculpteur bisontin, d'un talent distingué, qui passa à Rome une grande partie de sa vie, et à qui l'on doit entre autres le beau monument funèbre d'Innocent XI dans la basilique vaticane, et la signature du peintre Guillaume Courtois, dit *le Bourguignon*, tracée au bas d'une fresque qui sert de retable à l'autel de Saint-Hilaire dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Je mentionnerai encore (et ce sera mon dernier emprunt à l'article de M. l'abbé de Montault) une admirable croix du XVe siècle, en cuivre doré et ciselé, ornée de plaques d'argent gravé et d'émaux translucides. Ce charmant ouvrage d'orfévrerie, donné par le cardinal Capranica à l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem qui le possède encore, provient authentiquement du trésor de Charles le Téméraire, dont le nom KAROLVS DVX BVRGVNDIE est gravé en grands caractères gothiques sur le pied de la croix.

Les fouilles de Velay, dont j'ai eu l'occasion de dire plus haut quelques mots à propos des comptes rendus du secrétaire de la Commission, ont donné lieu à un excellent rapport de MM. de Coynart et Lory, qui y rendent compte, dans le plus minutieux détail, du résultat des opérations de la campagne de 1872. Deux plans y sont joints, tout à fait indispensables à l'intelligence du texte. Ce n'est pas que les deux rapporteurs aient à signaler aux archéologues quelque trouvaille inédite destinée à faire révolution dans la science; mais ce qu'ils constatent avec une juste satisfaction, c'est que les premières découvertes, accueillies d'abord avec quelque défiance, se confirment et s'agrandissent de jour en jour. Au fur et à mesure que les travaux avancent, que les tranchées se creusent, on voit les murailles succéder aux murailles, les habitations aux habitations, les monceaux de cendres aux débris de poteries, et cela presque sans interruption, dans un espace relativement restreint, comme si l'on fouillait les ruines de quelque ville régulièrement bâtie, suivant les usages des peuples civilisés. Il paraît donc hors de doute mainte-

Digitized by Google

nant que ce plateau désert de Velay, dont le nom, de forme incertaine, était à peine connu même des habitants des villages voisins, a été, au temps de la Gaule romaine, un centre de population assez considérable et l'emplacement d'une ville vraiment digne de ce nom. Voilà le fait capital qui se dégage aujourd'hui des recherches de ces dix dernières années et qu'il importe de mettre en lumière; et, cela dit, je me dispenserai d'entrer dans le détail des innombrables objets de pierre, de bronze, de fer ou de terre cuite, que les tranchées ouvertes sur le plateau de Velay ont livrés aux investigations des rapporteurs.

Dans un article intitulé *Ampoules de pèlerinages en plomb trouvées en Bourgogne*, M. le docteur Marchant nous donne la description de quatre de ces curieux petits monuments du moyen âge, sur lesquels M. Grésy, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (année 1850), et M. Forgeais, dans son ouvrage intitulé *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, ont attiré l'attention des archéologues, il y a vingt et quelques années. Les ampoules inédites, décrites et dessinées par M. Marchant, ont la forme de petits sacs et sont munies chacune de deux oreilles ou anneaux, ce qui indique qu'elles devaient être portées suspendues au cou. La plus grande et en même temps la plus élégante des quatre porte gravés sur ses flancs, en caractères gothiques, les deux monogrammes IHS et M enfermés dans un cartouche surmonté de la couronne ducale. Sur les faces aplaties des trois autres sont grossièrement sculptés des écussons armoriés, parmi lesquels figurent les écussons de France, de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, reproduits d'une façon très-défectueuse. Ces petits monuments, dont la provenance est absolument ignorée (M. Marchant suppose tout à fait gratuitement qu'ils pourraient être attribués au célèbre pèlerinage de Sainte-Reine), ne sont certainement pas antérieurs à la fin du xve siècle ou au commencement du siècle suivant.

Le dernier article du volume, intitulé *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne*, est dû à la plume élégante de notre correspondant M. Henri Beaune, aujourd'hui procureur général à Alger. On peut dire, je crois, sans exagération que l'Europe entière connaît ces merveilleux trophées des victoires de Granson et de Morat, étalés dans le chœur de la grande église de Berne et visités chaque année par des milliers de touristes accourus en Suisse de tous les

Digitized by Google

points du globe. M. Beaune, qui a eu comme nous tous la bonne pensée d'aller les voir, a eu la pensée meilleure encore de nous en donner une complète description, accompagnée d'intéressants commentaires sur leur provenance et leur fabrication. Ces objets très-divers, fruit du pillage des tentes du duc de Bourgogne et de ses officiers, peuvent être classés en trois catégories : vêtements, ornements d'église et joyaux, tapisseries. Parmi les nombreuses pièces que l'auteur étudie et dont le détail m'entraînerait trop loin, je signalerai seulement comme particulièrement remarquable le splendide diptyque connu à Berne, on ne sait pourquoi, sous le nom de *prie-Dieu de Charles le Téméraire*. Il appartient à la classe des pièces d'orfévrerie que les nombreux inventaires des joyaux des ducs de Bourgogne désignent sous le nom de *tableaux d'or* ou de *tableaux cloants*, et consiste en deux tablettes ou feuillets de bois se repliant sur quatre charnières. Le bois est recouvert d'une feuille d'argent sur laquelle s'applique une seconde feuille d'or, divisée par des listels filigranés en compartiments réguliers, revêtus de miniatures, au nombre de 44, soit 22 sur chaque vantail. Les filigranes et les filets granulés qui en dessinent les enroulements sont soudés sur le plat des bordures. Plus de 200 perles, rubis balais, turquoises, émeraudes, saphirs, grenats cabochons sont sertis au milieu des filigranes. Les perles surtout dominent et forment à elles seules plus de la moitié de ce riche écrin. Le centre du vantail de gauche est occupé par un camée en jaspe, représentant le Christ assis sur un trône de forme byzantine, tenant un livre de la main gauche et bénissant de la droite. Les deux sujets en miniature qui accompagnent le sujet principal représentent la mort et l'assomption de la Vierge; quant aux vingt autres compartiments, ils sont remplis par des figures de saints, les uns seuls, les autres groupés deux à deux. Même disposition sur le vantail de droite, dont le camée central représente le Christ sur la croix, accompagné de deux anges, de sa mère et d'une des saintes femmes.

Ce précieux joyau, aujourd'hui conservé dans une des vitrines de la bibliothèque, a appartenu, selon toute probabilité, à la chapelle de Philippe le Bon. M. Beaune pense pouvoir en attribuer la fabrication à la fin du XIVe siècle, sauf bien entendu les deux camées, dont l'origine byzantine ne saurait faire question.

Les dix magnifiques tapisseries de haute lice, snspendues autour des piliers du chœur et qui garnissaient jadis les tentes du duc

Digitized by Google

Charles, mériteraient certes mieux qu'une sèche mention; mais je ne saurais m'attarder à leur description, et ne puis que renvoyer le lecteur au texte de l'intéressant mémoire dont j'ai donné une idée bien insuffisante.

Quelque hâte que j'aie de finir cependant (et il est temps), je ne prendrai pas congé de M. Beaune avant d'avoir relevé mes éloges par une légère critique, qui lui paraîtra peut-être trop minutieuse, mais qui a son importance, parce qu'elle s'adresse à bien d'autres qu'à lui. Il s'agit d'une impropriété de termes qui lui a échappé et que nous avons très-souvent l'occasion de remarquer dans les mémoires d'archéologie soumis à notre examen. En parlant de l'église où sont renfermées les dépouilles des Bourguignons, M. Beaune dit constamment la *cathédrale*. Or la grande église de Berne n'a aucun droit à ce titre, ni dans le passé ni dans le présent, par l'excellente raison qu'il n'y a jamais eu d'évêque à Berne, et que, là où il n'y a pas d'évêque, il n'y a pas de cathédrale.

Jules Marion,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Station de Cumières (Meuse).

Communication de M. F. Liénard, correspondant à Verdun.

Vous avez renvoyé à mon examen un mémoire de M. F. Liénard, intitulé : *Époque préhistorique : Station de Cumières* (Meuse). Il est accompagné d'un atlas composé de 14 planches. Le sujet de ce mémoire est la découverte, sur la commune de *Cumières*, en un lieu dit *Des Hawys*, de dix-neuf squelettes plus ou moins conservés, près desquels gisaient un certain nombre de silex taillés et deux haches, dont une encore emmanchée, qui ne permettent pas de se méprendre sur l'âge de la sépulture. Cette sépulture est bien incontestablement de l'époque de la *pierre polie*. Les silex n'ont rien de remarquable; ils ressemblent à tous les silex, tant des cavernes que des dolmens. La hache en silex poli est emmanchée comme la majeure partie des haches de ce genre, et en particulier les haches recueillies sous les allées couvertes ou hypogées de la *Justice*, commune de Presle et d'Argenteuil (Seine-et-Oise), que l'on peut voir au musée de Saint-Germain. Seulement, au lieu d'être en bois de cerf, le manche de la hache de *Cumières* aurait été taillé, suivant M. Liénard, dans un *humerus de cheval*. L'assertion mériterait d'être contrôlée par des hommes compétents, car ce serait un fait unique jusqu'ici.

Le mode de sépulture doit attirer davantage notre attention. Il s'agirait, en effet, si les observations ont été bien faites, non d'un dolmen ou hypogée, ce qui est certain, mais, ce qui est moins évi-

Digitized by Google

dent, d'un véritable *puits funéraire* de $2^m,50$ de diamètre maximum sur $1^m,60$ de profondeur, *puits* creusé dans le sable ou gravier quaternaire de la contrée. Malheureusement, M. Liénard n'a été averti que trop tard et n'a pu étudier la sépulture qu'après coup. Je n'oserais donc affirmer l'exactitude de la forme par trop régulière, peut-être, que notre correspondant donne à son puits dans sa planche III. C'est, toutefois, un renseignement dont il est bon de prendre note. Quelle que soit la forme réelle de la sépulture de *Cumières*, il est intéressant de constater là un mode d'ensevelissement dont nous ne connaissions jusqu'ici aucun exemple en Gaule, appartenant à ces âges reculés.

M. Liénard, après avoir scrupuleusement raconté toutes les circonstances de la découverte, nous décrit, avec grands détails, les *sept* crânes (sur *dix-neuf*) qu'il a pu sauver de la destruction, et dont des dessins, qui semblent bien faits quoique à petite échelle, donnent déjà une idée (pl. IV, V et VI). Je cite textuellement :

« Ces crânes sont de formes très-variées. Sur les sept qui ont pu être conservés, il n'en est pas deux qui soient identiques. Aucun, cependant, n'est *brachicéphale :* six sont franchement *dolichocéphales*. Un seul paraît se rapprocher de la forme *sous-dolichocéphale*. Tous, de plus, un seul excepté sur lequel se remarque une légère tendance au prognathisme, sont parfaitement orthognates. Deux ont le frontal bas et fuyant, mais cinq ont cette partie du crâne droite, assez élevée et développée. Les dents sont, en général, d'une belle conservation... Les os des membres qui ont été recueillis sont peu nombreux. Il est donc impossible de préciser la taille de ces habitants de la vallée de la Meuse. Toutefois les fémurs ou *humerus* trouvés en contact avec quelques crânes, il est vrai présumés être des crânes de femmes, sont petits, grêles et dénotent une taille inférieure. »

Voilà des affirmations qui semblent bien précises. Sont-elles justes ? Un coup d'œil jeté sur les planches de M. Liénard avait déjà fait entrer quelques doutes dans notre esprit ; mais ces doutes ont pris une bien autre gravité quand, après avoir relevé les chiffres de mensuration des diamètres de chacun de ces crânes, tels qu'ils figurent dans le mémoire de M. Liénard, nous avons constaté que les chiffres indiquaient pour les crânes, non une *dolichocéphalie*, mais, bien au contraire, une *brachicéphalie* assez prononcée, l'indice céphalique des six crânes qui ont pu être mesurés étant 82,70 ; 83,51 ; 84,33 ;

Digitized by Google

78,02; 79,77; 76,70, puisque, d'après notre correspondant lui-même, la dimension des diamètres est la suivante :

N° 1.	$0^m,185$ sur $0^m,153$	= indice céphalique	82,70
N° 2.	N'a pas été mesuré.		
N° 3.	$0^m,182$ sur $0^m,151$	= indice céphalique	83,51
N° 4.	$0^m,156$ sur $0^m,150$	= ———	84,33
N° 5.	$0^m,182$ sur $0^m,142$	= ———	78,02
N° 6.	$0^m,178$ sur $0^m,142$	= ———	79,77
N° 7.	$0^m,176$ sur $0^m,135$	= ———	76,70

Nous voilà donc bien embarrassés. Évidemment, M. Liénard s'est trompé dans ses mensurations, ou a tiré de ces mensurations des conséquences erronées [1].

En tout cas, il est nécessaire, ce me semble, que les crânes soient remis entre les mains d'un anthropologiste exercé, et il y aurait opportunité à ce que le Comité demandât qu'ils fussent envoyés au laboratoire d'anthropologie de l'École pratique des hautes études pour être examinés par M. le docteur Broca. La connaissance des races primitives qui ont peuplé notre contrée n'est pas assez avancée pour que nous perdions des occasions semblables d'enrichir la science d'observations précises recueillies sur des squelettes de provenance certaine et relativement datés.

Je m'arrêterais ici et n'aurais plus qu'à remercier M. Liénard de son empressement à nous communiquer ces faits nouveaux et intéressants, si je ne craignais que son mémoire, lu le 6 août dernier à une des séances de la Société philomathique de Verdun, ne fût imprimé *in extenso* et sans modifications dans les Annales de cette Société. Je n'ai pas, en effet, à relever seulement dans ce mémoire des inexactitudes de mensuration, et, par suite, une appréciation erronée de la nature des crânes, j'ai à adresser aux conclusions de l'auteur

[1] On sait que l'on appelle *indice céphalique d'un crâne* le rapport du diamètre transversal au diamètre antéro-postérieur. On trouve *l'indice céphalique* en multipliant par 100 le diamètre transverse et en divisant le produit par l'antéro-postérieur. Les crânes dont l'indice céphalique s'élève à 80 et plus sont *brachycéphales;* ceux dont l'indice varie entre 77,7 et 80 sont *mésoticéphales;* au-dessous de 77,77, ils sont *dolichocéphales.* M. Liénard donne, ce me semble, dans son mémoire, aux mots *indice céphalique* un autre sens. Nous n'avons pu nous rendre compte du procédé par lequel il a trouvé, pour le n° 3, 80 d'indice céphalique (p. 17), 83 pour le n° 4, 77 pour le n° 6 et 82 pour le n° 7. Ces chiffres ne répondent à aucun système de mensuration à nous connu.

Digitized by Google

des critiques encore plus graves et que je ne saurais passer sous silence, attendu que l'intérêt de la science exige qu'elles soient franchement combattues. Il ne m'est pas permis, par exemple, de laisser passer sans protestation une phrase comme celle-ci, page 23 du mémoire manuscrit : « *Des hommes aussi intelligents que nous, etc.. ont donc habité nos contrées* À L'ÉPOQUE QUATERNAIRE. » A L'ÉPOQUE QUATERNAIRE une sépulture où se rencontrent des haches en silex poli! M. Liénard a-t-il bien pensé à ce que ce fait avait d'anormal? Et comment le justifie-t-il? Par une description géologique du terrain où il montre la plus grande inexpérience de ces matières, et qui le conduit, à la suite de l'examen d'*une cuve de 13 mètres de long seulement* sur 3 mètres de profondeur, à déclarer que la sépulture de Cumières est *contemporaine* de l'époque où le Mammouth (*Elephas antiquus*) et le *Bos primigenius* vivaient encore dans la contrée « antérieurement à l'envahissement de la vallée par les trois couches de diluvium qui l'ont comblée. » (P. 32.)

Voilà où mène la malheureuse tendance que j'ai déjà signalée chez plusieurs de nos correspondants de province à reculer jusqu'à des époques fabuleusement lointaines tout ce qui touche aux âges divers de la pierre. — *Terrains quaternaires*, *Diluvium*, *Période glaciaire*, se rencontrent sous leur plume sans qu'ils semblent soupçonner quelles conséquences entraînent de pareilles expressions. Notre devoir est, je crois, de rappeler à nos trop zélés confrères que la seule manière d'être utile à la science est pour chacun de nous de ne pas sortir du cercle de ses études habituelles, de ne parler que de ce qu'il sait bien, et, en dehors de ce terrain solide, de se borner à une description exacte des objets accompagnée de dessins cotés. La science, autrement, pourrait être quelquefois gravement compromise par ceux-là mêmes qui ont la louable ambition de la servir.

Je conclus donc au dépôt du mémoire dans nos archives, en exprimant le vœu que le Comité demande à M. Liénard d'envoyer les crânes de *Cumières* en communication au laboratoire d'anthropologie de l'École des hautes études, pour qu'ils y soient étudiés à loisir.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur les grottes préhistoriques de la Marne.

Communication de M. Joseph de Baye.

Des découvertes, que nous croyons importantes, ont été faites depuis trois ans dans l'arrondissement d'Épernay (Marne), au point de vue de la période dite *antéhistorique*.

Il ne s'agit pas ici de quelques amas plus ou moins considérables de pierres taillées plus ou moins artistement, de ces objets que l'on rencontre un peu partout, et, comme le disait notre si compétent collègue Alex. Bertrand, qui n'apprennent rien autre en résumé, sinon que dans tel endroit des hommes de l'âge de la pierre polie ont laissé des traces de leur séjour ou de leur passage. Comme il l'a ajouté avec autant de sens que de raison, on a singulièrement abusé, dans ces derniers temps, des études dites *préhistoriques*, et il n'y a point de petit érudit qui, à l'aide de travaux des maîtres, n'ait prétendu écrire son mémoire *ex professo* à propos du moindre silex, même de celui que parfois le hasard seul a dû tailler ou façonner.

Mais il ne s'agit pas d'un sujet aussi léger dans le substantiel rapport que vient de vous adresser M. Joseph de Baye et dont vous avez bien voulu me faire le renvoi. M. de Baye est un jeune homme de vingt ans à peine, qui, depuis longtemps déjà, consacre ses loisirs à l'archéologie et a rassemblé dans le château de son père une collection importante et variée. Entraîné par le mouvement qui a mis, si j'ose dire, les travaux sur les époques antéhistoriques à la mode, il a recueilli tout ce qu'il a pu trouver sur le sol de silex taillés ou polis; mais pour lui ces recherches ont amené les plus féconds résultats.

M. Joseph de Baye remarqua, dès 1870, un nombre extraordinaire de silex ouvrés dans les environs du lieu dit *la Vieille-Andecy*, sur la commune de Villevenard (canton de Montmort) : il y reconnut peu après les débris authentiques d'un ancien dolmen, dont la fouille amena seulement la découverte de silex et de quelques fragments d'une grossière céramique; dès ce moment, il eut le pressentiment qu'on devait trouver dans ces parages d'autres vestiges de la population primitive de ces contrées, et la découverte d'une première grotte justifia ces prévisions. Dans le courant des années 1872 et 1873, près de cent grottes ont été successivement mises au jour par groupes plus ou moins nombreux; savoir : 4 à Villevenard, près de Courjeonnet; 10 à 500 mètres de celles-ci; 30 à 40 sur le

Digitized by Google

versant Razet, entre Toulon et Villevenard; un groupe de 7, un de 6, un de 5 et un de 16 sur le territoire de Courjeonnet. En ce moment même, M. de Baye en explore un nouveau groupe à Oyes, près de Sézanne, c'est-à-dire à une distance assez notable de la vallée du Petit-Morin, dans laquelle sont situés les villages précédents; ce qui lui fait écrire dans son rapport qu'il croit « pouvoir affirmer que toutes les collines qui s'étendent depuis Villevenard jusqu'à Coizard contiennent des traces du passage des populations de l'époque de la pierre polie. »

Les grottes sont, en effet, constamment placées à mi-côte des collines, et présentent toutes, sans exception, des caractères de ressemblances qui dénotent une origine absolument commune. Toutes sont creusées dans la craie, et on reconnaît facilement, dans celles destinées à l'habitation de l'homme, sur les parois et aux voûtes, des empreintes des outils de pierres qui ont servi à les tailler et à les parfaire. Mais leurs proportions varient : les plus petites ont $1^{m},90$ de longueur sur 2 mètres de largeur; les plus grandes ont $3^{m},92$ sur $3^{m},60$; la hauteur également varie de $1^{m},10$ à $1^{m},70$. Les plus grandes sont habituellement pourvues d'une antigrotte. Quelques-unes, travaillées avec plus de soin, sont pourvues d'étagères creusées dans la craie et d'un crochet pratiqué pareillement dans la craie vive; quelques-unes aussi présentent des cloisons qui partagent la grotte en deux pièces; presque toutes portent des rainures encadrant la porte et destinées évidemment à rendre plus parfaite la clôture. On reconnaît aisément qu'elles ont été habitées longtemps à l'usure des marches et au frottement de la craie parfaitement unie par endroits.

Ces divers caractères s'appliquent aux grottes destinées, comme nous l'avons dit, à l'habitation : d'autres grottes servant uniquement de sépulcres, plus petites, moins profondes, sont plus grossièrement travaillées, et ne présentent aucun des agencements relativement commodes des autres; l'absence des marques de la fréquentation de l'homme y est facile à constater; elles sont moins solidement construites et par conséquent plus souvent effondrées. M. de Baye établit encore une troisième espèce de grottes, qui ne lui paraissent ni des grottes d'habitations, ni des grottes sépulcrales, ou du moins qui sont dépourvues de tout ce qui pouvait y rendre l'habitation possible : il propose d'y voir des magasins.

Ce qui donne au groupe du mont Razet un intérêt exceptionnel,

Digitized by Google

c'est qu'il y existe des sculptures dans trois grottes. La première a $2^m,75$ de profondeur, et est précédée d'une antigrotte de $1^m,50$ sur $1^m,8$: sa porte d'entrée mesure $1^m,10$ sur 58 centimètres. « Sur la paroi latérale, à gauche de l'antigrotte, dit M. de Baye, on voit une figure sculptée, d'un dessin grossier. Le nez est proéminent d'une manière exagérée. Les yeux sont représentés par deux points noirs. La figure rappelle celle d'un oiseau. Au-dessus de la tête, il existe deux bandeaux pendant à droite et à gauche. Un collier retombe sur la poitrine de cette effigie : deux seins sont représentés excessivement proéminents. Quant au reste du sujet, rien n'est apparent, les membres inférieurs étant complétement dissimulés par un vêtement absolument uni; il n'y a pas de bras. » Détail important à noter : on reconnaît parfaitement les traces des instruments en pierres avec lesquels cette grossière figure a été exécutée. Dans la grotte qui suit cette antigrotte, on voit, à gauche, une hache pourvue de sa gaîne, très-nettement exécutée en relief dans la craie. L'instrument est complet, et on y voit, comme dans la précédente figure, les marques de silex, absolument semblables à celles qui se retrouvent par milliers sur les parois et à la voûte de la grotte.

La seconde de ces grottes est une des plus considérables des groupes. Sur les parois, en face de l'entrée de l'antigrotte, on voit d'abord deux haches grossièrement sculptées; sur la porte latérale, au contraire, est une figure relativement très-soignée; elle représente une femme dont la tête serait comme voilée.

La troisième grotte à sculpture fait partie d'un des groupes de Courjeonnet : elle rappelle assez nettement la première figure que nous venons de décrire, avec une hache sur la partie inférieure. Des reliefs de haches se retrouvent encore dans le groupe de Villevenard.

M. de Baye fait ensuite sommairement connaître les nombreux objets trouvés par lui dans ces grottes et qu'il a triés, recueillis et classés dans sa splendide galerie de Baye.

Objets en silex. 16 haches pourvues de leurs gaînes, de forme et de grandeur très-variées.

130 haches également variées de forme et de nature.

6 pointes de lances très-finement taillées, dont une en silex fauve du Grand-Pressigny.

Nombre de flèches variées.

Des centaines de couteaux.

Digitized by Google

Nombre de grattoirs, de scies, de pointes.

1,500 flèches à tranchant transversal.

M. de Baye insiste sur ses grattoirs échancrés aux deux extrémités, dits grattoirs du Grand-Pressigny. « Cet instrument, dit-il, n'avait pu être attribué à aucune époque déterminée, parce qu'il avait été exclusivement trouvé à la surface du sol. Désormais il se rattache naturellement à l'époque de la pierre polie, si purement caractérisée dans nos grottes. » Il signale plusieurs vertèbres et ossements humains portant des flèches de silex à moitié engagées.

Objets en os. 10 lissoirs.

3 poignards.

35 poinçons très-variés.

1 pioche.

Une centaine de manches divers de taille et d'usage.

M. de Baye signale particulièrement un burin formé avec le canon d'un ruminant de petite espèce, armé, à ses deux extrémités, d'une canine de porc.

Vases en terre. Ces vases sont grossiers; des graviers sont amalgamés à la terre; la plupart paraissent simplement séchés au soleil et n'avoir dû leur cuisson qu'à l'usage. Ces vases sont au nombre de 16; le plus petit contient 25 centilitres; le plus grand, 9 litres. Plusieurs ont été trouvés coiffant un crâne; on a recueilli un grand nombre de fragments de poteries analogues portant des marques évidemment intentionnelles d'ongles et de doigts.

Objets d'ornementation. Le goût de l'ornementation ne manquait pas aux populations primitives de la Champagne. M. de Baye a recueilli un nombre considérable de grains en craie ou en petoncle, gros et petits, quelques-uns plus soignés en schiste et même en nacre; les grains les plus gros se trouvaient dans les régions cervicales; les plus petits sur le sommet de la tête, où ils semblaient former une résille, détail important à noter comme analogie à ce qui a été reconnu pour l'homme fossile trouvé près de Menton et rapporté au Muséum de Paris. Beaucoup de coquillages variés, tous préparés et perforés, quelques-uns munis de deux et trois trous; la plupart sont des coquilles de rivière; quelques-uns, cependant, appartiennent à la mer. Les bélemnites font partie du contingent des ornements; les dents des animaux aussi en très-grand nombre, surtout les dents de porc.

M. de Baye a soigneusement rassemblé tous les crânes contenus

Digitized by Google

dans les grottes sépulcrales, ainsi que les ossements sur lesquels on peut constater les traces de raccommodements de membres brisés; il a pu même déposer dans sa galerie un squelette parfaitement conservé : l'individu tenait deux couteaux en silex dans une main.

M. de Baye a rendu certainement un double service à la science en faisant ces découvertes et en recueillant tous les objets avec un soin minutieux. Il a fait mieux : il a acquis le terrain des groupes du mont Razet, l'a entouré d'un mur, de façon à ce qu'il en a, de la sorte, assuré la parfaite conservation. J'ai vu, à plusieurs reprises, cette riche collection, visité ces grottes, et je suis en mesure d'affirmer la plus scrupuleuse exactitude des descriptions et du récit de M. Joseph de Baye.

Nous espérons, Messieurs, vous avoir donné une idée suffisante des découvertes si intéressantes pour l'époque préhistorique faites en Champagne. Il serait, ce me semble, à désirer que vous voulussiez bien décider le renvoi de ce rapport à la Commission de Topographie des Gaules, qui pourra désigner elle-même une commission chargée d'aller sur place apprécier ces trouvailles; la course est facile : deux jours au printemps suffiront largement, et l'on peut être assuré d'une hospitalité d'autant plus gracieuse que le plus vif désir de M. Joseph de Baye est d'obtenir l'avis de savants compétents, devant lesquels il s'efface avec une rare modestie, et de faire profiter la science d'une découverte que vous trouverez, probablement comme moi, pleine de promesses et d'enseignements.

E. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Depuis que ce rapport est terminé, M. de Baye m'a prévenu qu'il avait été assez heureux pour reconnaître d'autres groupes de grottes habitées en divers points, mais non moins richement pourvues d'objets curieux. En dernier lieu, le 12 janvier 1874, il a reconnu à Vert-la-Gravelle, près de la petite ville de Vertus, dans un bois, deux grottes remplies de squelettes humains, avec des vases, des haches en silex, dont une emmanchée, des objets en os, des flèches, un collier de craie. L'ensemble de ces découvertes confirme l'opinion émise par M. de Baye de l'existence de grottes habitées probablement dans toute l'étendue du département de la Marne, cela l'a déterminé à demander à S. E. le Ministre de l'instruction publique

Digitized by Google

de le charger d'une mission ayant pour but de rechercher ces gisements dans tout le département. M. de Baye pose deux conditions: 1° que tous les frais soient à sa charge; 2° que le conservateur du musée de Saint-Germain puisse choisir dans ses trouvailles tous les objets non existant dans la collection de ce riche dépôt.

Il me semble que le Comité ne pourrait qu'appuyer une aussi généreuse proposition, qui aura pour conséquence de centraliser des fouilles dont le fractionnement serait au contraire si regrettable.

Notice sur les grottes préhistoriques de la Marne,

Par M. Joseph de Baye.

Monsieur le Ministre,

Le département de la Marne, si riche au point de vue archéologique, a fourni, depuis le mois d'avril 1870, dans un nouvel ordre de choses, des richesses d'une abondance inconnue jusqu'alors et du plus haut intérêt. Des grottes de l'âge de la pierre polie s'y rencontrent en grand nombre et dans un remarquable état de conservation. J'en ai fait moi-même la découverte, et je les ai soigneusement explorées.

Ces découvertes si intéressantes ont été signalées par les journaux d'une manière fort inexacte; elles ont même été l'objet d'un rapport adressé à l'un de vos prédécesseurs. Mais ce rapport, présenté par une personne tout à fait étrangère à la découverte, qui n'avait point vu nos monuments préhistoriques ni les objets qu'ils contenaient, se trouve nécessairement rempli d'erreurs et très-certainement incomplet. L'intérêt de la vérité et l'importance des découvertes m'imposent l'obligation de vous adresser un rapport exact et circonstancié.

J'avais remarqué, en 1870, que le sol, dans les environs de la Vieille-Andecy, commune de Villevenard (Marne), était jonché, sur plusieurs points, de silex ouvrés appartenant à l'âge de la pierre polie. Je n'avais point tardé à reconnaître l'importance du gisement: j'avais, en outre, retrouvé dans le voisinage les traces d'un dolmen détruit. L'exploration de ce dolmen m'avait donné des silex, des fragments de céramique d'un caractère fort significatif. Ces faits ne pouvaient être isolés. Les populations qui avaient travaillé ces silex

Digitized by Google

et construit ce dolmen avaient dû nécessairement laisser d'autres traces; mes recherches, faites sous l'influence de cette conviction, amenèrent la découverte d'une grotte, et ensuite, dans le courant des années 1872 et 1873, une quantité considérable d'autres grottes, au nombre de cent environ, furent successivement mises au jour. Il ne s'agit donc point ici de quelques vestiges de l'époque de la pierre polie; nous sommes en présence d'une véritable région préhistorique.

Un premier groupe, composé de quatre grottes, fut découvert à l'extrémité du territoire de Villevenard, près de la commune de Courjeonnet, lieu dit *la pierre Michelot*, sur une colline exposée au sud-ouest. Un second groupe, situé à 500 mètres, fut ensuite trouvé sur un petit mamelon exposé au midi; ce groupe est de dix grottes.

Les investigations continuées sans interruption ne tardèrent pas à amener la découverte de l'important hypogée situé sur la tête de la montagne de Toulon, au penchant appelé *Razet*. Un autre groupe, situé sur une colline, près de la commune de Courjeonnet, lieu dit *la Vigne basse*, ne tarda pas à être reconnu. Il est composé de sept grottes tout effondrées.

En interrogeant d'autres collines dans des situations analogues sur le territoire de Villevenard, je découvris encore deux groupes, l'un situé au lieu dit *les Vignes basses*, composé de six grottes; l'autre situé au lieu dit *les Ronces*, composé de douze grottes.

Les recherches, interrompues par la mauvaise saison, furent reprises en 1873. Deux points nouveaux des collines qui accidentent le territoire de Villevenard accusèrent deux nouvelles grottes. Malheureusement, les pluies continuelles ont ralenti le travail. Cependant je puis affirmer que toutes les collines qui s'étendent depuis Villevenard jusqu'à Coizard contiennent des traces du passage des populations de l'époque de la pierre polie, et qu'elles ont été toutes plus ou moins fréquentées. Les études auxquelles je me suis livré m'ont mis en position de constater des excavations plus ou moins considérables dans la craie, des foyers, des espèces de *mardelles*, des tranchées, enfin des ouvrages variés. La présence de ces travaux n'est nullement accusée à la surface du sol. C'est seulement dans la craie qu'il est possible de les reconnaître. Il est important de mentionner que toutes les collines habitées que nous avons signalées sont placées de telle sorte que, des groupes situés au centre, on peut apercevoir toutes les stations de la région. Cette disposition est certainement intentionnelle.

Digitized by Google

Le groupe des *Ronces*, à Villevenard, s'augmenta, après de nouvelles recherches, de quatre grottes très-intéressantes au point de vue de leur conformation et fort riches. Une de ces grottes se trouvait à une certaine distance du groupe et effondrée.

J'avais tracé ces lignes lorsque j'ai découvert, dans le mois d'octobre dernier, un nouveau groupe de grottes, situé sur le territoire de Villevenard, au lieu dit *la Craïère*. Ce groupe est situé sur une colline qui domine le marais, dont elle est rapprochée. Il est situé à 2 kilomètres environ du groupe des *Vignes basses*, et séparé par le village. Cinq grottes, qui étaient tout effondrées, composent cette petite station. Enfin, au moment où j'écris, j'explore de nouvelles grottes, au nombre de cinq, que j'ai découvertes à Oyes, canton de Sézanne. Nos stations préhistoriques, on peut le constater, s'étendent considérablement, puisque la commune d'Oyes est située de l'autre côté de la vallée du Petit-Morin.

Les grottes échelonnées dans la vallée du Petit-Morin offrent entre elles les caractères d'une ressemblance qui oblige à leur assigner une commune origine. Il est impossible de ne pas reconnaître partout la même époque. Les formes se rapprochent singulièrement; dans toutes les grottes, il est facile de constater, sur les parois et les voûtes, les empreintes des haches en silex qui ont servi à les tailler et à les régulariser. Il n'y a d'exception que dans celles qui ont subi des éboulements. Les dimensions des grottes varient considérablement : elles mesurent depuis $1^{m},90$ de longueur sur 2 mètres de largeur jusqu'à $3^{m},92$ sur $3^{m},60$; la hauteur varie depuis $1^{m},10$ jusqu'à $1^{m},70$. Parmi ces grottes, les unes sont pourvues d'une antigrotte, les autres sont simples.

Certaines grottes ont été travaillées avec plus de soin; elles sont plus régulières, plus spacieuses généralement. Quelques-unes de celles qui ont été pratiquées avec plus d'art sont pourvues d'étagères; d'autres offrent un crochet pratiqué dans la craie vive et destiné à suspendre des objets; d'autres présentent des cloisons qui divisent la grotte en deux compartiments dans sa partie la plus profonde; enfin un grand nombre portent des rainures qui forment comme un encadrement autour des portes. Ces rainures étaient évidemment destinées à faciliter l'exacte fermeture des entrées. On voit par ces indications sommaires que les grottes, bien que d'une origine commune et pratiquées sous les mêmes influences d'art, de ressources, d'usage, offrent néanmoins des nuances bien accusées.

Digitized by Google

qui donnent à chaque grotte un intérêt spécial et provoquent la comparaison. Les grottes de la vallée du Petit-Morin forment deux catégories bien distinctes : les grottes habitations, les grottes sépulcrales. Les premières sont faciles à reconnaître; elles sont généralement pourvues d'une antigrotte et d'une plus grande dimension; les entrées sont polies, usées; on y voit les marques incontestables d'une fréquentation prolongée; souvent elles ont des marches ou degrés destinés à en faciliter l'accès. L'observation constate dans plusieurs grottes que les habitants y pénétraient à reculons, et les traces de la pointe des pieds sont profondément creusées dans la paroi interne de la grotte. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné en parlant des formes des grottes, les habitations sont pourvues d'étagères, de cloisons et de crochets. Ces particularités indiquent clairement un usage habituel. Les parois que le temps a laissées intactes sont très-régulières; il est impossible de ne pas y voir le résultat d'un soin spécial et le perfectionnement apporté par des modifications successives, inspirées par la fréquentation et l'expérience. Dans plusieurs circonstances, les grottes habitations offrent des surfaces qui ont été polies par le frottement et recouvertes par une couche noirâtre semblable à celle que l'on remarque dans les habitations fréquentées et dont les murs sont anciens. Quant aux grottes sépulcrales, beaucoup moins profondes et moins grandes, elles ne présentent aucune trace de ces soins que nous avons constatés dans l'agencement des habitations. Rien de ménagé pour en rendre l'accès commode; les parois sont irrégulières et grossièrement travaillées. L'absence des marques de fréquentation est évidente; l'entrée n'indique point, comme nous l'avons remarqué pour les autres grottes, une ouverture destinée à une fréquentation réitérée. Enfin ces grottes ne sont pas établies dans les mêmes conditions de solidité; aussi en avons-nous trouvé plusieurs qui s'étaient effondrées. La tranchée qui y conduit est souvent rudimentaire. Les différences sont tellement accentuées, qu'il n'est point possible de se méprendre.

D'autres grottes qui ne ressemblent en rien aux grottes sépulcrales, mais qui ne réunissent point non plus les caractères tranchés qui distinguent les habitations, se rencontrent en certain nombre dans les groupes. Étaient-elles des habitations accessoires d'une importance moins considérable, ou des magasins? Nous n'avons point les éléments nécessaires pour résoudre sérieusement la question.

Digitized by Google

mais nous pouvons assurer avec certitude qu'elles se rattachent à la catégorie des habitations. L'intéressante question du troglodytisme à l'époque de la pierre polie se trouve donc affirmativement résolue par l'existence de nos grottes. Si les savants ont pu élever des doutes à ce sujet, ou même conclure à l'absence du troglodytisme, c'est uniquement parce qu'ils ignorent nos intéressants monuments. Je n'entends point affirmer cependant que les grottes aient été l'unique habitation alors en usage, car j'ai recueilli les preuves du contraire. Dans un ouvrage en voie de préparation, que je publierai prochainement sous le titre de *L'âge de la pierre dans la Champagne*, je signalerai des habitations d'un autre genre.

Les grottes renfermaient toutes, avec plus ou moins d'abondance, des objets servant aux usages de la vie ordinaire. Ces instruments sont en silex, en os ou en roches de différents genres et d'espèces variées étrangères au pays.

Objets en silex.

En tête de la liste sommaire des objets en silex, je placerai seize haches encore pourvues de leurs gaînes, formant ainsi une rare collection de haches emmanchées, remarquables par la variété des formes et la nature des spécimens.

Puis, plus de cent trente haches nuancées par le volume, la forme, la couleur et l'origine du silex.

Six pointes de lances d'un travail exquis, parmi lesquelles une en silex fauve du Grand-Pressigny, dont il sera fait mention plus loin. Cette pointe est longue de 21 centimètres.

Un grand nombre de flèches très-variées par leur forme et leur grandeur. Ces flèches sont très-finement retaillées, et présentent un travail d'une grande délicatesse. Nos grottes ont fourni dans ce genre à peu près toutes les variétés connues. Il est facile de s'en convaincre en visitant ma collection, où elles sont toutes réunies. Je pense même n'être pas téméraire en affirmant que nous possédons des types qui n'ont pas encore été rencontrés.

Les couteaux, qui se comptent par centaines, offrent de l'intérêt par leur variété.

Des grattoirs assez nombreux et très-différenciés; plusieurs sont polis et attestent un long usage.

Des scies, des pointes et une quantité considérable d'instruments sans dénomination bien arrêtée et d'un emploi encore indéterminé.

Digitized by Google

Quinze cents flèches à tranchant transversal représentent un ensemble gradué, qui semble avoir été approprié à une balistique raisonnée. Par leur poids, leur forme, leur grandeur, ces projectiles étaient évidemment destinés à des usages différents.

Enfin un bon nombre d'ébauches, qui permettent de suivre certains instruments depuis leur état le plus grossier jusqu'à leur dernière perfection.

Parmi les objets en silex, nous signalerons d'abord le grattoir échancré aux deux extrémités, connu sous la dénomination de grattoir du Grand-Pressigny. Cet instrument n'avait pu, jusqu'à ce moment, être attribué à aucune époque déterminée, parce qu'il avait été exclusivement trouvé à la surface du sol. Désormais il se rattache naturellement à l'époque de la pierre polie, si purement caractérisée dans nos grottes. Il a été, en effet, recueilli dans des conditions qui ne permettent pas de doute sur sa contemporanéité.

Parmi les pointes de lances de dimensions remarquables et d'un travail exquis, trouvées dans les grottes de la Marne, nous citerons une pointe de lance en silex du Grand-Pressigny. La présence de ce silex au milieu de tant d'autres d'origine champenoise atteste, comme plusieurs faits le démontrent déjà, des relations commerciales entre les divers pays dans les temps préhistoriques.

Deux autres silex se sont rencontrés dans des conditions extrêmement intéressantes qui en déterminent incontestablement l'usage. D'abord, j'ai recueilli une flèche à tranchant transversal ou à tranchant droit profondément engagée dans une vertèbre humaine qui avait été percée pendant la vie. L'usage de cette flèche est assez déterminé par cette circonstance frappante. Ce fait n'est cependant pas isolé pour nous. Nous avons constaté la présence de cette flèche dans plusieurs situations très-significatives sur les squelettes que nous avons trouvés et soigneusement étudiés. Afin d'éviter des détails trop étendus, nous traiterons de ces particularités dans un travail plus détaillé.

Le couteau-lancette, pareillement engagé dans une vertèbre humaine puissamment percée, attire également l'attention. Nous avons constaté deux faits analogues. Il y a donc lieu, sur ce point, de conclure que cet instrument était employé comme projectile.

Dans l'impossibilité où nous sommes de signaler tous les objets en silex, nous nous hâtons d'indiquer tous les instruments en roches étrangères au pays.

Digitized by Google

Instruments en roches étrangères au pays.

Les grottes de la vallée du Petit-Morin ont donné plusieurs haches en *diorite*, plusieurs autres en *chloromélanite*. L'*aphanite* de différentes nuances est représentée par un grand nombre de sujets. Plusieurs belles haches sont en *jadéite*. Nous comptons aussi une hache en *serpentine magnétique*.

Quelques autres instruments d'un emploi encore incertain sont en *schiste*.

Trente instruments, souvent désignés dans les collections sous le nom de pendeloques, affectant la forme d'un demi-cercle, sont aussi en roches étrangères au pays. Ces objets, percés à leurs deux extrémités, n'étaient pas seulement des ornements; plusieurs sont amincis et ont subi un frottement réitéré; d'autres portent des stries, comme s'ils avaient servi à aiguiser un corps dur.

Dans le voisinage des grottes de Villevenard, j'ai trouvé à la surface du sol un fragment de hache en *saussurite*. Je signale seulement ce fait, mais une quantité considérable d'autres haches en matières minérales étrangères à la localité accusent de nombreuses importations à l'époque de la pierre polie.

Des archéologues prétendent que les haches en matières vertes, comme la *jadéite* par exemple, étaient des instruments de luxe, au besoin des reliques des anciennes migrations, et n'étaient point utilisées. Nous avons trouvé ces instruments emmanchés; ils étaient donc employés comme les autres haches; la preuve nous paraît concluante.

Objets en os.

Les instruments en os, incomparablement moins nombreux que les objets en silex, se sont néanmoins présentés avec une abondance relative.

D'abord, dix lissoirs; deux de ces instruments sont de dimensions remarquables; ils portent toutes les preuves d'un usage évident. Trois poignards méritent une mention spéciale; leur forme provoque l'attention. Une collection de trente-cinq poinçons, excessivement variés, méritent également une mention; un grand nombre de ces poinçons sont parfaitement conservés, et leur pointe acérée semble sortir des mains de l'ouvrier.

Digitized by Google

Un burin formé d'un canon de ruminant et armé de dents de cochon. Une aiguille à chas fait aussi partie de l'outillage en os.

Cinq instruments, qui paraissent très-peu connus et d'un usage tout à fait ignoré, affectent la forme d'une petite quille. Quatre lames ou couteaux ont été aussi trouvés; l'un de ces couteaux est muni d'un trou destiné à le suspendre.

Une pioche en os offre un spécimen fort intéressant. En outre, quarante manches cylindriques, dont plusieurs ornés de cannelures, forment un remarquable ensemble.

Deux manches plats semi-circulaires sont dignes d'attention. Deux sortes de spatules, parfaitement polies, complètent cet outillage en os. Enfin des restes d'industrie, portant des traces de sérieuses préparations, constituent une notable partie des objets en os.

Plusieurs poinçons formés de défenses de sanglier viennent naturellement à la suite des objets que nous venons de citer.

Quarante manches de haches en corne de cerf offrent le plus grand intérêt par la variété des formes et la perfection du travail; ils se rattachent à la catégorie des instruments en os. Cinq houes, un fragment notable rappelant la forme du bâton de commandement, sont remarquables par leur variété et par la perfection du travail.

Parmi ces instruments, plusieurs, par leur rareté, méritent une mention spéciale. Tel est le burin formé d'un canon de ruminant de petite espèce, armé à ses deux extrémités d'une canine de cochon. Cet instrument est peut-être unique, on ne le voit figurer dans aucune collection.

Cet outillage en os est très-important, car le temps a détruit la plupart des instruments de ce genre.

Les instruments qui viennent d'être indiqués affectaient des positions particulières auprès des corps qu'ils accompagnaient. Il y a lieu de croire à une intention spéciale dans la manière dont ils étaient placés. Nous pensons avoir recueilli, en plusieurs circonstances, des renseignements qui permettront d'interpréter ces intentions.

L'intérêt qui s'attache à cet ensemble d'instruments ne peut échapper à personne, puisqu'il s'y trouve des objets très-rares, uniques.

Céramique.

La céramique se trouvait aussi représentée dans nos grottes. Les

Digitized by Google

vases de l'âge de la pierre polie sont grossiers, sans art. Des graviers en grand nombre sont incorporés à la terre; la cuisson est toujours défectueuse; plusieurs vases sont même simplement séchés et irrégulièrement cuits par l'usage. Les grottes de la Marne ont fourni seize vases qui présentent une grande variété pour la forme et la capacité. Le plus petit contient environ vingt-cinq centilitres, et le plus grand environ trois litres. Parmi ces vases, il en est qui sont dans un remarquable état de conservation. Une particularité, relative à plusieurs vases, est digne de mention : quelques-uns coiffaient un crâne. La répétition du fait semble révéler une intention.

Outre les seize vases dont nous venons de parler, nous avons trouvé une grande quantité de fragments provenant d'un nombre considérable de vases. Parmi ces fragments, quelques-uns portent la marque intentionnelle des doigts et des cercles d'empreintes faites avec les ongles.

Il est probable que les tribus primitives de la Champagne attachaient un grand prix à leurs vases, car on remarque sur un d'entre eux un travail de raccommodage excessivement curieux.

Ornements de toilette.

Pour terminer l'indication sommaire des objets découverts dans les cavernes préhistoriques de la Marne, je dirai quelques mots des ornements qui constituaient une partie de la toilette des populations préhistoriques de la vallée du Petit-Morin.

Il a été trouvé un nombre considérable de grains de colliers. Ces grains sont en craie ou en pétoncle; la craie domine de beaucoup. Les grains dont il vient d'être question sont d'assez grande dimension; il en existe d'autres plus petits, plus gracieux, en *schiste* et en nacre. Les grains les plus gros se trouvaient dans les régions cervicales; les autres ont été recueillis vers le sommet de la tête, où ils semblaient former une résille.

Les coquillages faisaient aussi partie de l'ornementation du temps. On les rencontre dans les formes les plus variées. Ils ont subi une préparation plus ou moins importante, mais tous sont perforés. Un grand nombre portent deux trous, et quelques-uns, assez rares, quatre. Il est hors de doute que ces coquillages étaient destinés à être réunis pour former un collier ou une ceinture. D'autres, de grande dimension et percés de deux trous, paraissent avoir été employés isolément.

Digitized by Google

Les coquillages renfermés dans les grottes appartiennent à différentes espèces de mollusques lacustres ou fluviatiles de la vallée. Plusieurs autres coquillages sont de provenance maritime. Enfin on en rencontre qui sont fossiles et appartiennent à des couches géologiques qui ne sont pas très-éloignées.

Les bélemnites ont fourni également leur contingent dans les ornements; on en trouve qui ont été partagés, polis, perforés et ornés de différentes lignes.

Les dents des animaux ont été employées en grand nombre. Pour en citer quelques-unes, nous mentionnerons les dents de chevaux et de plusieurs grands carnassiers. Les dents de cochons sont les plus abondantes. Si nous nous inspirions de la situation où elles ont été trouvées et de quelques comparaisons ethnographiques, elles formaient vraisemblablement une ceinture.

Anthropologie.

L'anthropologie trouve dans les ossements humains provenant des grottes de nombreux sujets d'observation. Tous les ossements, dans un état de solidité qui permettait de les conserver, ont été soigneusement recueillis. Ils forment une collection très-considérable et fournissent des sujets d'étude abondants.

Les crânes et les autres ossements caractéristiques ont été conservés avec soin. Ils sont maintenant l'objet d'un examen attentif, dont le résultat sera publié lorsque le travail sera terminé.

J'ai pu recueillir un squelette entier. Ce sujet, dans un rare état de conservation, tenait à la main deux couteaux en silex; cette circonstance lui donne un intérêt spécial. Si l'on en croit l'affirmation des hommes les plus célèbres dans les connaissances anthropologiques, il est le seul squelette de l'âge de la pierre polie qui soit entier.

Parmi les ossements humains conservés, plusieurs ont subi des déformations qui sont le résultat d'une maladie ou d'un accident.

Quelques crânes sont très-irréguliers, comprimés, bossués. Le col du fémur d'un sujet est environné de végétations spongieuses. On remarque aussi des fractures dont la réduction a soudé deux os voisins; il y aurait lieu de citer plusieurs autres anomalies.

Grottes.

Déjà il a été question des nuances spéciales que revêtent certaines

Digitized by Google

grottes; ces nuances sont, en effet, dignes de remarque; d'où proviennent-elles? Il est impossible de les attribuer à la différence d'origine ou d'époque; le caractère général de ressemblance ne le permet pas. On peut raisonnablement leur assigner plusieurs causes, d'abord l'usage auquel les grottes étaient destinées par le troglodyte et ses habitudes et ses besoins. La qualité de ce dernier influait aussi naturellement sur la construction de la grotte; l'habileté de l'ouvrier apportait également sa nuance, le moment exerçait aussi une certaine influence. Il est évident que les grottes construites dans les premiers jours d'une migration n'étaient pas aussi soignées que celles creusées après de longues années de séjour. La fréquentation prolongée exerçait aussi, de son côté, une grande influence sur la forme et les dispositions des grottes. Qui ne sait, en effet, combien le temps et l'expérience modifient les monuments, comme les plus modestes habitations? La nature du banc de craie imposait inévitablement des variations nombreuses. Il m'a été facile, effectivement, de remarquer un grand nombre de fois que la craie se prêtait beaucoup mieux dans certains cas au travail de l'ouvrier. Enfin les circonstances dans lesquelles ces grottes ont été construites ont dû modifier aussi la nuance. Le travail exécuté tranquillement dans le calme de la paix ne revêt pas les mêmes caractères que les œuvres accomplies pendant les agitations de la guerre.

Un très-grand nombre des grottes conservées sont dignes d'intérêt; mais incontestablement les plus caractérisées et les plus frappantes pour l'observateur sont celles qui renferment des sculptures.

Ces cavernes sont au nombre de trois.

La première se trouve à $2^m,75$ de profondeur; la première entrée extérieure est haute de $1^m,10$ et large de 58 centimètres; l'antigrotte a $1^m,90$ de long sur $1^m,08$ de large, sa hauteur est de $1^m,25$; la deuxième entrée a 83 centimètres de hauteur et 57 centimètres de largeur. La grotte proprement dite a $4^m,10$ de largeur et $3^m,40$ à partir de l'entrée jusqu'à la paroi opposée à l'entrée; sa hauteur est de $1^m,28$. Sur la paroi latérale à gauche de l'antigrotte, on voit une figure sculptée, d'un dessin grossier; le nez est proéminent d'une manière exagérée; les yeux sont représentés par deux points noirs; la figure rappelle celle d'un oiseau : on est tenté d'y voir comme une réminiscence de l'image de la divinité égyptienne Toth. Au-dessus de la tête, il existe deux bandeaux pendant à droite et à gauche. Un collier retombe sur la pointe de cette effigie. La

Digitized by Google

partie représentant le médaillon est teintée en jaune; cette couleur grossière, irrégulièrement appliquée, sans art, pourrait bien avoir été empruntée à des dépôts de limonite dont l'antigrotte contient un grand nombre. Deux seins très-proéminents sont figurés sans respect pour l'anatomie; quant au reste du sujet, rien n'est apparent, les membres inférieurs étant complétement dissimulés par le vêtement, qui est uni, sans plis et sans ondulations. Les bras n'ont pas été représentés. Cette sculpture est certainement de la même époque que la grotte; on y voit les coups des instruments en silex, même dans la partie la plus régulièrement travaillée. Il est impossible d'y reconnaître aucune trace des retailles opérées par un tranchant métallique. Au-dessus de la sculpture règne une étagère large de 90 centimètres, entre le sommet de la tête et la voûte de l'antigrotte. Les coups de hache sont aussi très-visibles dans cette partie.

Lorsque l'on pénètre dans la grotte, il est facile d'apercevoir, à gauche, une hache pourvue de sa gaîne et de son manche, représentée sur la paroi antérieure de la grotte; l'instrument est complet; la place représentant le silex est noircie, la teinte est d'un noir pâle; la partie où la hache est représentée est plus soigneusement travaillée; mais, néanmoins, le travail a été effectué avec un instrument en silex, les marques en sont évidentes et indiscutables. Afin qu'il n'y ait point d'incertitude ni de doute sur la contemporanéité de la grotte et des sculptures, je ferai observer que la grotte porte aussi, sur ses parois et par milliers, l'empreinte des coups de haches. Les mêmes traces se retrouvent sur la voûte. Sur la paroi latérale, on remarque un crochet taillé dans la craie vive. Ce crochet porte lui-même les marques de l'action d'un instrument en silex.

Tous les instruments recueillis dans cette grotte appartiennent à l'âge de la pierre polie. Il faudrait faire violence aux faits pour rattacher ces sculptures à une époque plus civilisée, car tout s'y oppose. L'art, du reste, qui se révèle dans les sculptures, n'est pas tellement perfectionné qu'il faille l'attribuer à une autre époque; tout y est essentiellement primitif.

La seconde grotte renfermant des sculptures se trouve à $3^{m},80$ de profondeur. La hauteur de la porte extérieure est de $1^{m},04$, la largeur de 66 mètres; l'antigrotte est longue de 2 mètres et large de 1 mètre, la hauteur est de $1^{m},10$; la seconde entrée, qui donne accès dans la grotte, mesure 75 centimètres en hauteur et 45 centimètres en largeur; la largeur de la grotte est de 5 mètres, elle a

Digitized by Google

4m,70 de profondeur, et la hauteur de la voûte est de 1m.60. C'est une grotte habitation des mieux caractérisées.

En entrant dans l'antigrotte, on voit, sur la paroi en face, deux haches sculptées; le travail est peu soigné; le caractère primitif de la sculpture est quelque peu altéré par le frottement et par la griffe des animaux. A côté de la hache qui se trouve à gauche, on remarque un essai de sculpture; c'est un projet qui a été abandonné. Sur la paroi latérale à gauche, se trouve une figure; elle est plus soignée que celle dont il a été question dans la grotte précédente, non pas qu'elle révèle plus d'art, mais la figure est plus correcte, les saillies sont moins accentuées. Le frottement et la griffe des animaux ont fait disparaître les marques du silex; cependant il est facile d'en trouver quelques-unes vers le bas. Sur les parois de l'antigrotte, on remarque une multitude de caractères informes tracés dans la craie; ces lignes, sans régularité et sans expression, se retrouvent dans l'intérieur. Sur une des parois internes à droite et touchant à la porte, on trouve, représenté en relief, un instrument inconnu. Le dessin en a été présenté à un grand nombre de savants qui ne connaissaient rien de semblable.

Il serait difficile de donner la description de toutes les sculptures, le travail serait beaucoup trop long.

Ces deux grottes contenant des sculptures sont situées à Coizard.

Je ne dirai qu'un mot de la troisième, située à Courjeonnet : la figure rappelle beaucoup celle dont il a été question dans la première grotte, mais, de plus, la partie inférieure porte une hache brochant sur le tout.

Outre ces sculptures, j'ai trouvé trois autres reliefs représentant une hache. Ces sculptures se trouvent dans des grottes effondrées situées à Villevenard; j'ai enlevé les blocs de craie ornés de sculpture pour les préserver d'une inévitable destruction.

Quant aux autres sculptures, pour les conserver et les préserver, ainsi que les grottes qui les contiennent, j'ai fait l'acquisition des terrains où elles se trouvent, et elles sont ainsi à l'abri de la destruction et de toutes mutilations.

J'ai pensé accomplir un devoir en soumettant à Monsieur le Ministre les observations contenues dans le présent rapport; j'ai donné d'une manière rapide de sommaires indications; car mes décou-

Digitized by Google

vertes m'ont mis en présence d'une multitude de faits qui ne sauraient être contenus dans les limites d'un rapport, ils nécessitent un volumeux travail. Néanmoins, quelque restreint que soit le mémoire que j'ai l'honneur d'adresser à Monsieur le Ministre, j'ai la certitude qu'il fixera l'attention de son Excellence sur l'importance que l'on doit attacher à nos stations préhistoriques, dans l'intérêt de la science et des études archéologiques.

Je manquerais mon but si je laissais croire à Monsieur le Ministre que mes explorations, quoique considérables, ont mis au jour tout ce que nous pouvons espérer, se rattachant aux temps préhistoriques dans la Champagne. Sans doute, les points que j'ai explorés laissent peu de ressources pour les chercheurs qui seraient tentés de venir à ma suite; mais, comme j'ai eu l'honneur de le mentionner plus haut, nous sommes en présence d'une région préhistorique.

JOSEPH DE BAYE.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. ÉMILE AMÉ ET M. LE COMTE DE MELLET, CORRESPONDANTS.

M. Émile Amé, architecte à Aurillac et correspondant du Ministère de l'instruction publique, adresse un *Inventaire des objets mobiliers existant en 1632 dans l'Hôtel-Dieu de Solers.*

Cet Hôtel-Dieu avait été fondé en 1532 dans leur maison paternelle par deux frères nommés tous deux Pierre Lizet, l'un abbé de Saint-Victor, l'autre chanoine à Paris.

Il devait y avoir sept lits destinés chacun à deux pauvres malades du pays. En cas de non-occupation, les pèlerins étrangers, affectés de maladie grave, pouvaient y être admis, ainsi que les pauvres gens venus du dehors les jours de foire ou de marché.

L'inventaire du mobilier existant dans cet Hôtel-Dieu, cent ans après sa fondation, n'offre naturellement guère d'intérêt, ni pour l'art, ni pour l'archéologie. Il ne vise que des meubles fort ordinaires, aussi pensons nous qu'il suffit de le déposer aux archives.

Notre correspondant, M. le comte de Mellet, adresse deux inventaires, dressés en 1697, du mobilier de deux maisons sises, l'une à Limoges, l'autre à la campagne, inventaires qui furent faits à la

Digitized by Google

requête de messire Jean Tidaud, écuyer, seigneur vicomte de Dougnon.

Ainsi que le fait observer M. le comte de Mellet, ces inventaires, quoique de date relativement moderne, peuvent présenter un certain intérêt pour faire connaître l'état d'un gentilhomme de province à la fin du XVIIe siècle.

Ainsi, toutes les pièces sont tendues de tapisseries; les unes sont spécifiées comme étant de haute lisse et représentant soit des sujets, soit des verdures; plusieurs comme étant encadrées dans la menuiserie; les autres sont dites « de Bergame ».

M. Francisque Michel, dans ses *Recherches sur le commerce... des étoffes*, cite deux fois les tapisseries de Bergame.

Elles étaient vendues, sous Louis XIV, par les mêmes marchands qui faisaient commerce des étoffes de soie pour meubles, satins de Bruges, taffetas des Indes, damas, etc., ainsi qu'il résulte des *Adresses de la ville de Paris* en 1691, et du *Livre commode* de 1692.

On pourrait en inférer que la tapisserie de Bergame est une étoffe de soie; mais plus loin on la trouve citée dans un mémoire, de la fin du XVIIe siècle, sur la convenance de transporter à Bourges la fabrication des tapisseries de haute lisse, à cause de la qualité des laines du Berry. On y ajoute que, le fil étant bon et à bon compte à Bourges, on pourrait y joindre la fabrication des tapisseries de Bergame.

Ainsi, le fil y entrait pour une notable proportion : mais composait-il exclusivement le tissu? ou ne formait-il que la chaîne dont la trame aurait été de laine ou de soie.

Toujours est-il que ces tapisseries ne représentent aucun sujet, et qu'on pouvait en garnir des lits.

Beaucoup de meubles sont recouverts de tapisserie.

Le chapitre de la vaisselle est intéressant, en ce qu'il montre que, dans l'usage ordinaire, elle était d'étain, quoiqu'on ait trouvé soixante marcs d'argenterie, qui semble avoir été surtout d'apparat, étant composée de bassins, d'aiguières, d'écuelles, chandeliers, avec une douzaine de couverts et de couteaux.

Le mobilier de la maison des champs est de peu d'importance. On y retrouve cependant des tentures de tapisseries représentant l'histoire d'Astrée, ainsi que des meubles couverts de tapisserie.

La description de la garniture d'un lit nous montre qu'à la fin

Digitized by Google

du XVIIe siècle la mode était, comme de nos jours, d'alterner des bandes de broderie avec un fond de tissu lisse.

A cause de tous ces renseignements sur un mobilier qui ne manquait pas d'un certain luxe, nous proposerons la publication des inventaires adressés par M. le comte de Mellet.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE FAIT EN 1697 DE DEUX MAISONS SITUÉES L'UNE À LIMOGES ET L'AUTRE AUX ENVIRONS.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la section d'archéologie du Comité l'inventaire fait en octobre 1697, de deux maisons situées l'une à Limoges, l'autre à une certaine distance de cette ville, au lieu dit *du Carier*, paroisse de Saint-Christophe.

Cet inventaire, dressé par M. Champeyre, notaire royal à Limoges, à la requête de *messire Jean Tidaud, escuïer, seigneur vicomte du Dougnon*, m'a paru, quoique n'étant pas très-ancien, propre à faire connaître l'état en province d'un gentilhomme de la fin du XVIIe siècle. Je l'ai fait copier, avec beaucoup de précision, sur la minute notariée qui fait partie des archives de mon voisin et ami M. le marquis de Montmort.

Comte DE MELLET,

Correspondant du Ministère à Chaltrait (Marne).

Maison à Limoges.

Sommez entrez dans la grand salle que nous auons trouué tendue de noir, et auons trouué sur une table une tanture de tapisserie d'hautelisse composée de huit pieces toutes representans l'histoire de Dauid, trois tables l'une de marbre, l'autre de menuserie à grands tretaux, et un uolant, trois tableaux, douze chaires, quatre fauteuils, et un banc, le tout de tapisserie; une cuuette, deux chenets de fonte; et dans un petit cabinet qui a esté pratiqué dans ladite salle et qui sert de descharge à costé d'icelle, auons trouué une petite tanture de tapisserie de Bergame, un armoire et une table auec quatre chaises couuertes de ligatures; et dans la descharge auons trouué une chaire à porteur bien étoffée et toute neufue. De là sommez

Digitized by Google

montez dans la chambre qui est au dessus et ayant aspect sur la place des Ormeaux et cour de la maison; dans laquelle nous auons trouué un grand lict de damas jeaune couuert d'une trousse de sarge de mesme couleur garny de coüette, cuissin, matelas et de tout ce qui est necessaire; plus douze chaizes et quatre fauteüils de menuserie couuerts de damas et de housses comme le lict; plus un grand miroir garny de placques de cuiure doré, des chenets et toute la garniture du foyer aussy garnis de cuiure doré, et une tapisserie d'hautelisse composée de huit pieces de uerdeur auec des oyseaux; plus un petit cabinet auprès de ladite chambre, que nous auons trouué estre tapissé de bergame, y ayant une table et un armoire, et dans une bouge qui est à costé de ladite chambre auons trouué un lict de ualet garny de couette, cuissin, couuerte. De là sommez passez dans une autre chambre de plein pied à la susdite qui a son aspect sur la place du cloistre de Saint Martial, laquelle nous auons trouué tapissée d'une tanture de tapisserie de hautelisse contenant cinq piesses representant diuerses histoires. plus un grand lict de drap couleur de uentre de biche dont le dosier et la couuerture pendante sont de tafetas picqué couleur changeante, le tout garny de frange de soye, garny de coüette, cuissin, matelas et couuerture de laine; plus trois fauteuils et six chaises couuertes de mesme drap auec des broderies, une table et deux guerindons peints, un miroir bordé d'ebene, et sur la cheminée une garniture de fayance et quatre bustes de plastre, deux chenets et une garniture de fert pour le foyer auec des pommes de laton; et dans un bouge qui est à costé de ladite chambre, dans un endroit eslevé, y a un lit de ualet garny de coüette, cuissin, matelas et couuerte. De là sommez allés dans une autre chambre aussi contigüe regardant sur la cour, l'auons trouué tapissée de trois piesses de bergame, le restant de ladite chambre estant boisé; plus un lict de sarge couleur de canelle, bordé d'un galon de même couleur, garny de coüette, cuissin, matelas et couuerture; plus trois fauteüils de tapisserie, six chaises de paille auec de petits cuissins de plume, une table, deux guerindons de menuserie, deux chenets et une garniture de feu, la pomme de cuiure doré, et un grand coffre. De là estans montez au troisieme étage dans la chambre qui a son aspect sur la place des Ormeaux, nous l'auons trouué tapissée d'hautelisse et cinq pieces representans l'histoire d'Astrée; plus un lict de sarge verte garny de coüette, cuissin, matelas et couuerture de laine, douze chaises garnies de mousquette et une table auec deux guerindons de menuserie, quatre tableaux de diverses representations, deux chenets de fonte et la garniture de foyer de fert. De là estans entrés dans une autre petite chambre contigüe à celle dont nous uenons de parler, auons trouué dans icelle un petit lict garny de rideaux de drap couleur de uentre de biche auec sa coüette, cuissin, matelas et couuerture de laine; plus une tapisserie de bergame contenant quatre pieces, une table, deux chenets, une garniture de foyer de fert et six chaises de paille. Et de là estans entrés dans un

Digitized by Google

petit bouge, y auons trouué le lict d'un ualet garny de coüette, cuissin, couuerte et matelas; et en sortant ayant passé par le uestibule desdites chambres, l'auuons trouué tapissé de tapisserie de Bergame contenant quatre pieces, auec trois tableaux sur les portes de differentes representations. De là estans passés dans une autre chambre à plein pied qui a son aspect sur le cloistre de Saint Martial, l'auons aussj trouué tapissée de cinq pieces de tapisserie de Bergame, deux lits garnis de rideaux de sarge uerte auec leurs coüettes, cuissins, matelas et couverture de laine, une table, des armoires de menuserie, auec un tableau sur la cheminée, six chaires de même étoffe que les lits; plus auons trouué dans les escaliers et greniers de ladite maison uingts coffres anciens partie de bois, partie couuerts de cuir, et dans l'entrée de ladite maison deux grands armoires et une table de menuserie. De là estans descendus dans la cuisine y auons trouué une paire de chenets et toute la garniture de feu de fert, une table, deux bancs, un armoire de menuserie, et toute la batterie de cuisine comme bassins, chauderons, poësles, pots, culiers, poëlons, passoirs, et autres en grand nombre et en bon état, auec deux mortiers, l'un de marbre et l'autre de fert. De là sommez montés dans une petite chambre au dessus de ladite cuisine, que nous auons trouué tapissée de trois pieces de Bergame et trois lits, l'un garny de sarge et les autres deux de bergame, tous trois garnis de coüettes, cuissins, matelas et couuertures de laine, deux chenets de fert, une table et deux armoires de menuserie, un fauteüil et six chaires. De là sommes descendus dans les offices uoutés de ladite maison, dans l'un desquels qui est à gauche nous auons trouué deux paires de chenets, une garniture de feu de fert, une table auec deux bancs et quatre chaires de paille, et dans l'autre y avons trouué enuiron un abat de gros bois et de charbon enuiron une charettée, un grand et un petit saloir de pierre blanche, une table, des aix à mettre du fruit et un coffre plein de dix éminaux auoine. De là estans descendus dans la caue qui est au dessoubs desdits offices, y auons trouué dix pipes et douze barriques cerclées de fert, quatre desquelles estoient pleines de uins de bas limousin et deux de uins de païs, et le reste uide. De là estans remontés dans l'escurie, y auons trouué deux jumans de carosse estimées cinq cens liures, et deux jumans de scelle estimées trois cens liures, auoir les arnois et scelles necessaires, et soubs la remise auons trouué un carosse fort uieux et une chaise roulante. Et ensuite estant remontés dans lesdites chambres et greniers, ledit seigneur du Dougnon ayant fait ouurir les coffres et armoires dont nous uenons de parler, il s'y est trouué d'argent, pierreries et uaisselle d'argent qui ensuit. Premierement, en or ou argent ou monnoye, la somme de cinq cens liures, plus une bague à sept diamans, une à un diaman, une à une esmeraude, et deux topades, une bague d'espousailles, une boëtte auec treize deniers, le tout d'or estimé quatre cens liures; plus deux bassins d'argent, deux esquieres, deux escuelles, deux chandeliers, deux salieres, un vinaigrier et un sucrier, deux

Digitized by Google

douzaines de culiers, deux douzaines de fourchettes, le tout d'argent, auec une douzaine de cousteaux aussy à manches d'argent, un bassin à barbe auec son coquemar et boëte à mettre des sauonnettes, une escuelle couuerte d'argent doré; toute laquelle argenterie ayant fait peser s'est trouuée du poids de soixante marcs d'argent; plus six chandeliers de cuiure argentés au feu, autres six chandeliers d'estain, dix douzaines d'assiettes, quatre douzaines de plats de differentes grandeurs, deux douzaines d'assiettes creuses, un broc, deux salieres, et une douzaine d'escuelles et un uinegrier, le tout d'estain fin; plus douze chandeliers de laton; plus soixante linceuls fins et soixante de toille grossiere, trente douzaines de seruiettes fines et quinze douzaines de grossieres auec tout le linge et habits tant de ladite maison que de la defuncte dame du Dougnon; plus quatre pieces de tapisserie d'hautelisse tres fine et ancienes de differentes representations qui ne sont point tendües, une garniture de lict de tafetas changeante incomplette; plus trois fusils, six uieux mousquets, trois paires de pistolets, quatre espées dont il y en a deux garnies d'argent, une d'agatte, et l'autre de cuiure doré.

Maison à la campagne.

Sommez entrés dans la salle basse qui a son aspect sur le parterre du costé du midy, laquelle nous auons trouué tapissée de six piesses de tapisserie de Bergame; plus un jeu de clefs, une table de menuserie et deux uolants, deux chenets et une garniture de feu de fert. De là estans entrez dans la cuisine, y auons trouué un lict garny de rideaux de sarge rouge, coüette, cuissin, matelas et couuerture de laine, le tout fort usé; plus deux chenetz et une garniture de feu de fert et deux tables de menuserie. Et dans la despanse qui est a costé, y auons trouué deux chenets de fert, une table, et plusieurs aix sur lesquels la batterie de cuisine estoit, quatre douzaines d'assiettes, deux douzaines de plats et six escuelles, le tout d'estain fin. De la sommez montés dans la chambre haute au dessus de ladite salle, que nous auons trouué tapissée d'une tenture de tapisserie d'hautelisse contenant cinq piesses representant l'histoire d'Astrée; plus un lict garny de rideaux de sarge couleur d'oliue, et de coüette, cuissin, matelas et couuerte, un banc et six chaises de tapisserie auec une table de menuserie couuerte d'un tapis toille peinte. Et dans la chambre qui est auprez au dessus de la mesme salle, y auons trouué une tapisserie de Bergame dans des cadres de menuserie dont ladite chambre est garnie, un lict garny de rideaux couleur d'oliue auec des bandes en broderie à fleurs, ensemble de coüette, cuissin, couuerte et matelas, six chaises et six fauteüils de tapisserie et six tableaux de Flandre peints sur le bois representant l'histoire de nostre Seigneur Jesus Christ; plus deux chenets de fonte auec une garniture de foyer. De là estans passez dans la chambre qui est à costé, qui a son aspect sur la

Digitized by Google

cour, y auons trouué deux licts garnis de sarge rouge auec chacun sa coüette, cuissin et matelas, couuerture de sarge, un armoire de menuserie, deux chenets, une table et six chaises de paille, et dans la chambre qui est à costé et a son aspect sur les moulins de poudre, y auons trouué un lict garny de rideaux de sarge jeaune auec sa coüette, cuissin, matelas et couuerture de sarge, quatre chaises de tapisserie, deux armoires de menuserie, deux chenets, une garniture de feu de fert auec un grand coffre couuert de cuir, dans lequel s'est trouué quatre douzaines de seruiettes fines, deux de toille grossiere et six nappes.

De là ayant passé dans la chapelle, y auons trouué un calice d'argent, deux burettes d'estain, une chasuble et un deuant d'autel et autres ornemens nécessaires à dire la sainte messe, le tout de damas rouge auec un galon d'or, les nappes et aubes aussy necessaires à dire la messe.

Pour copie conforme :

Comte de Mellet,

Correspondant du Ministère.

Rapport sur une notice manuscrite sur la Madone du pèlerinage d'Arcachon (Gironde), par M. l'abbé T. Grimot.

M. Grimot, curé de l'Île-Adam et correspondant du Ministère, a profité d'un séjour dans le Midi pour envoyer une notice sur une statuette de Vierge en marbre conservée dans l'église d'Arcachon. Après quelques généralités sur les différentes manières de représenter la Vierge, inutiles à rappeler parce qu'elles sont courantes dans les livres consacrés à l'archéologie ou à l'histoire des arts au moyen âge, M. Grimot décrit cette statuette. La Vierge est assise sur un trône carré, plein, sans dossier et sans bras; une avance, à trois côtés, prolonge le socle et sert à poser les pieds de la Vierge; elle est en longue robe que dépasse le bout de ses chaussures; son long voile formant manteau est posé sur sa tête et chargé d'une couronne fleuronnée. L'enfant Jésus, en longue robe, debout et soutenu par le bras droit de sa mère, a l'un de ses pieds nus posé sur le genou de celle-ci et l'autre pied sur un coin du siége. La statuette, dont la partie postérieure est plate, ce qui emporte qu'elle a été faite pour être plaquée dans une niche ou sur une surface de mur, a 51 centimètres de hauteur totale, 23 centimètres dans sa plus grande lar-

Digitized by Google

geur et 26 centimètres d'épaisseur; le voile mesure 4 centimètres et la Vierge assise en a exactement 47. Il paraîtrait qu'elle a été trouvée dans le sable des dunes, il y a près de quatre siècles, moment auquel on aurait élevé en son honneur un petit oratoire, première origine du pèlerinage. On dit qu'elle est en marbre de Carrare; la fréquence des marbres dans la région pyrénéenne rend cette attribution peu vraisemblable, alors que le moyen âge a, dans ces contrées, employé les marbres français du pays dans ses constructions. Il n'est pas certain non plus que son état de détérioration provienne uniquement de son séjour dans les sables humides et salins; l'humidité de l'air suffit à corroder la surface de bien des marbres; on peut citer, comme l'un des nombreux exemples de ce fait, la statue funéraire de Louis Poncher, maintenant au Louvre, après avoir passé de Saint-Germain-l'Auxerrois au musée des Petits-Augustins. Il faut d'ailleurs que cette détérioration n'ait pas été complète, puisque le bas de la robe et sa bordure inférieure ont encore les traces de dessins de diverses couleurs; on peignait alors aussi bien les statues de marbre que celles de pierre ou de bois.

En somme, cette figure, assez grossière et que le parti simple de la pose de la figure et des plis du vêtement ferait attribuer au XIVe siècle, ou plutôt au XVe siècle avec une imitation traditionnelle du précédent, est dans un triste état : la Vierge a perdu son bras gauche; elle a dans la poitrine un large trou, pratiqué sans doute pour y ajouter un appendice ornemental, et la tête de l'enfant est refaite. Dans ces conditions, comme cette statuette n'est remarquable ni par une grande antiquité, ni par ses dimensions, ni par son exécution, ni par la présence d'un détail rare dans sa représentation, les renseignements qui s'y rapportent conviendraient à un livre consacré aux sanctuaires et au culte de la Vierge mieux qu'à un recueil de notices archéologiques; il suffit ici de cette analyse sommaire, et je ne puis demander que le dépôt aux archives de la communication de M. l'abbé Grimot.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sus une communication manuscrite de M. de la Trémoille.

On connaît, par les nombreuses et intéressantes publications de notre confrère M. Paul Marchegay, la richesse et la curiosité du chartrier de Thouars. M. le duc de la Trémoille, leur possesseur héréditaire, en a détaché, pour le Comité, la copie d'une pièce bien intéressante pour la ville de Nîmes, et qui constate une fois de plus la passion profonde des œuvres de l'architecture antique dans le XVIe siècle français. Jean Bullant, Pierre Lescot, Filandrier, Philibert Delorme, Androuet du Cerceau le père, parmi les architectes et les artistes, et, parmi les amateurs et les curieux, Jean Martin, le traducteur de Vitruve et du Songe de Poliphile, comme aussi Rabelais, qui avait mesuré lui-même toutes les ruines antiques de Rome, et qui n'abandonna son travail que par suite de la publication de la description de Marliani, à laquelle il ajouta une préface, en sont des exemples bien connus. Il est plus nouveau de voir en ces matières une intervention officielle, et de trouver le connétable de Montmorency prendre un arrêté qui semblerait dicté par la Commission des monuments historiques. Peut-être Jean Bullant, qui construisait pour lui l'admirable château d'Écouen, d'une pureté à la fois si antique et si française, n'y a-t-il pas été étranger; mais il faut convenir que ce lieutenant du roi en Languedoc fait au moins la chose bien sienne en l'édictant avec cette autorité.

On pourrait, au reste, trouver plus d'une trace de l'admiration des restes antiques de la France au XVIe siècle en dehors du monde de l'art. Dans le voyage de deux ans fait par Charles IX dans toutes les provinces du midi de la France, et qui reste célèbre par l'entrevue de Bayonne et par l'ordonnance de Moulins, les monuments antiques de la Provence sont rappelés en détail. Ils le sont d'abord par le chancelier de L'Hôpital, dans une épitre du Ve livre de ses poésies latines, *Iter Nicæum ad Jacobum Fabrum* (Amsterdam, 1732, in-8°, p. 273-89). Je cite de préférence cette édition, quoique moderne, parce que son auteur, Petrus Vlaminghius, l'a revue d'après un manuscrit ancien qui avait appartenu à Jean de Witt. Quant à L'Hôpital, Palissy, dans ses *Discours admirables*, nous apprend que le chancelier, passant par Saintes, se détourna de son chemin, au retour de Bayonne, pour aller voir aux environs les sources anciennes et les restes de l'aqueduc antique. Un autre récit plus étendu

Digitized by Google

« Recueil et discours du voyage du roi Charles IX, à présent régnant, par Abel Jouan, l'un des serviteurs de Sa Majesté » (Paris, Bonfons, 1566, in-8°), livre très-rare et reproduit par le marquis d'Aubais dans le tome Ier de son Recueil de pièces fugitives, est là-dessus plus détaillé que les hexamètres un peu vagues du chancelier. Ainsi, pour le pont du Gard, il raconte ainsi l'excursion du roi :

« Le mardi 12e jour dudit mois (novembre 1564), le Roy alla passer dessoubz un des bouts du pont du Gar, qui est un aqueduc et pont fort antique, que les Romains firent faire pour passer l'eau d'une fontaine par dessus ledit pont pour le faire aller en la ville de Nymes, et ledit pont est de telle hauteur qu'il y en a trois l'un sur l'autre; les deux bouts d'iceluy prennent sur deux montaignes, et par dessous passe un fascheux torrent, et au pied d'iceluy il y a neuf arches, et au second onze, et au tiers treize, et fait de fort grosses pierres jointes l'une contre l'autre et sans mortier. Et cedit jour le Roy alla disner à Saint-Privat, qui est un beau chasteau près ledict pont; puis, après disner, le sieur de Crussol fist aprester une belle collation au Roy et à toute sa compaignie, que des nymphes présentèrent qui étoient cachées sous un grand rocher qui est à un des bouts dudit pont. »

Les lettres du connétable de Montmorency sont de la seconde année du règne de Henri II, mais il pouvait bien savoir que François Ier s'était occupé des monuments de Nîmes et dans le même sens. Nous savons, en effet, par l'Histoire des antiquitées de Nîmes de Ménard, que quinze ans avant, en 1533, François Ier qui venait d'admirer les admirables restes de la vieille cité romaine, avait ordonné la démolition de bâtiments modernes ajoutés à l'intérieur comme à l'extérieur de la Maison carrée, et, pour démasquer l'ordre et la suite des galeries des Arènes, la démolition de toutes les maisons bâties dans les deux portiques, ce qui ne fut exécuté alors que pour le portique supérieur. François Ier avait visité ces débris de la grandeur romaine en véritable archéologue, comme le dit Ménard (IV, 127-8, et VII, 28), d'après une lettre manuscrite d'Anne Rulman; il était entré dans les plus bas caveaux de l'amphithéâtre; il était monté sur les masures de la Tour Magne, pour en mieux comprendre la forme et la symétrie; il avait même mis un genou en terre pour essuyer de son mouchoir la poussière qui couvrait les lettres des inscriptions romaines, afin de les déchiffrer et de les lire plus facile-

Digitized by Google

ment. Enfin nous venons de rappeler les démolitions ordonnées par lui avant son départ.

On voit par là que la pièce communiquée par M. de la Trémoille ne se rapporte pas à un fait isolé, et qu'elle est encore plus intéressante qu'elle ne pourrait le paraître au premier abord.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

ORDONNANCE D'ANNE DE MONTMORENCY POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS DE NIMES.

(Septembre 1548).

Nous, Anne, sire de Montmorency, premier baron, connestable et grand maistre de France, gouverneur et lieutenant général du Roy en Languedoc, au Juge ordinaire de la ville de Nysmes, salut. Comme, en passant par ladicte ville, nous avons veu de beaulx et grandz édiffices antiques de grand artifice et architecture faictz par les anciens, dont plussieurs et la plus grande part à ce congnoissans aujourd'huy non seullement en prenent délectation, mais encores beaucoup de profit pour l'art d'architecture, là où toutes proportions dudit art sont gardées, observées et enseignées, et aussi que c'est la décoration de ladite ville, pays de Languedoc, et louange de ce royaulme, et pour ce que aucuns de ladite ville possèdent et ont maisons près et à l'antour desditz édiffices anticques, lesquelz journellement édiffient de nouveau, de sorte que, pour leur agrandir et accommoder à leur profit particulier, ilz cachent, ruynent et desmolissent icelles antiquités, en manyère que en peu temps ilz auront si bien entreprins sur icelles que le tout sera ruyné, destruict et gasté. Nous, à ces causes, et desirans que telles choses soient conservées et gardées en leur entier, vous mandons, commandons et expressément enjoignons de faire défences de par nous, sur certaines et grandes peines à aplicquer au Roy, à tous les possesseurs desdites maisons anticques et autres qu'il apartiendra, de ne construire, édiffier ou desmollir lesdictes antiquités, ne permectre qu'il y soit faict aucuns bastimens de nouveau qui puissent couvrir ou cacher icelles anticquités en quelque sorte que ce soit, sans préallablement vous y appeller avec les gens du Roy de ladite ville, pour en faire d'une visitation et veoir s'il sera bon, raisonnable et nécessaire leur bailler permission de ce faire. Et, si aucuns contrevenoient ausdites deffances, vous procéderez à l'encontre d'eulx ainsi qu'il apartiendra par raison et que verrez estre affaire. De ce faire vous donnons povoir, commission et mandement espécial par ces présentes, par vertu du povoir à nous donné par le Roy, man-

Digitized by Google

dons et commandons à tous les justiciers, officiers et subgectz dudit seigneur que à vous en ce faisant soit obéy.

Donné à . . . . . le . . . jour de septembre, l'an mil v^c xlviii.

(Copie du milieu du xvie siècle. — Archives de Thouars.)

Pour copie conforme :

L. de la Trémoille.

Rapport sur une communication de M. Castan relative au contrapuntiste Claude Goudimel.

M. Castan, correspondant du ministère à Besançon, dont l'érudition sûre et toujours active a été tant de fois appréciée par le Comité, nous adresse une notice fort intéressante, à laquelle il a donné le titre que voici : *Une date de la vie du musicien Claude Goudimel.* Ce n'est guère plus qu'une date en effet; il n'est pas question ici des œuvres, du talent de notre fameux contrapuntiste. Certains détails de l'aventure judiciaire où nous le voyons mêlé ne sont pourtant pas indifférents à l'histoire de la musique, et confirment incidemment tout ce qu'on sait de l'importance acquise au xvie siècle par cet art. A l'imitation des princes, qui tous devaient posséder une chapelle de musique, il n'était guère de personnage de second, même de troisième ordre, qui n'eût un ou plusieurs musiciens attachés à sa maison; c'est pourquoi François Bonvalot, qui fut ambassadeur de Charles-Quint en France, de 1530 à 1532, et devint plus tard administrateur de l'archevêché de Besançon, avait pris à son service Claude Boni, de Poligny, en faveur de son talent de chantre et de violoniste. Ce Claude Boni, neveu du théologien Jean Boni, avait conquis le grade de maître ès arts à l'Université de Paris. La musique, étant devenue plus un art qu'une science aujourd'hui, s'est fait un domaine tout à fait distinct; mais, en ces temps où elle était encore si fort engagée dans la scolastique, c'était dans le giron de l'Université qu'elle faisait ses études et prenait ses diplômes. Fidèles aux traditions, certaines universités d'Angleterre et d'Allemagne font encore des docteurs en musique.

Pour les détails du différend qui s'éleva entre François Bonvalot et son protégé Claude Boni, nous renvoyons à la brève notice dont

Digitized by Google

notre correspondant, M. Castan, accompagne les deux pièces inédites communiquées par lui : ce sont des lettres de compulsoire, en date du 2 avril 1554, autorisant Claude Goudimel à prendre connaissance d'une procédure criminelle jadis instruite contre Claude Boni dans la châtellenie de Fresnes-les-Rungis. Était-ce seulement comme compatriote que François Bonvalot connaissait Goudimel, et la musique, dont il avait été si grand amateur, n'avait-elle pas été pour beaucoup dans leurs relations?

Claude Goudimel habitait donc à Paris en 1554; c'est à peu près tout ce que la biographie du grand contrapuntiste peut gagner à ce double document, tiré par M. Castan de la bibliothèque de Besançon.

On pouvait d'ailleurs le présumer sur la foi des éditions de certaines de ses œuvres datées de Paris, l'année d'après, nommément les chansons à plusieurs parties composées sur les odes d'Horace et sur les poésies spirituelles de Marc-Antoine de Muret.

A cette même date de 1555, certains recueils attestent même l'association commerciale de Goudimel avec Nicolas Duchemin, l'imprimeur-éditeur de musique : *ex typographia Nicolai Duchemin et Claudii Goudimelli.*

Pour ce que dit M. Castan de la parfaite orthodoxie où vivait encore Goudimel, il y en a d'autres preuves que la confiance de François Bonvalot : en 1557 et 1558, furent publiés pour la première fois un *Magnificat* et trois messes à quatre voix de Goudimel. C'est en 1565 seulement que parut la musique des «Psaumes mis en rimes françoises» par Clément Marot et Théodore de Bèze.

Il ne serait pas indifférent non plus de noter que le nom de Boni figure dans la liste des auteurs de certains recueils comprenant des œuvres de divers musiciens.

Rien n'est à négliger de ce qui intéresse les maîtres français de cette période. De temps à autre, un de leurs ouvrages reparaît au programme de nos sociétés classiques, et c'est ainsi que tout récemment le célèbre chœur de Janequin, la *Bataille de Marignan*, remportait par deux fois les principaux honneurs d'un concert où le génie gaulois entrait en parallèle avec celui des maîtres les plus illustres de l'école allemande. Goudimel est remis aussi quelquefois en lumière, mais personne encore n'a entrepris de faire, pour nos contrapuntistes du XVIe siècle, ce que l'érudition belge a fait depuis longtemps et à plusieurs reprises pour la vieille école de musique

Digitized by Google

flamande, ce que l'abbé Baini a fait, d'autre part, pour Palestrina et les maîtres italiens du même temps.

L'école française eut certes sa grandeur et son originalité, très-vive, très-nationale, grâce à des chefs tels que Josquin des Prés, Jean Mouton, Claude Goudimel, Clément Janequin et Claudin le Jeune. La vie de Goudimel offre ceci de particulièrement intéressant, outre la haute valeur de ses œuvres, qu'il eut l'honneur d'aller fonder et diriger à Rome, de 1540 environ à 1550, la première grande école de musique, d'où sortit aussitôt Palestrina, disciple direct du maître franc-comtois.

C'est pourquoi l'on doit recueillir les moindres éléments qui pourraient servir à une biographie exacte et complète de Claude Goudimel. J'ai l'honneur de proposer au Comité de publier, dans la *Revue des Sociétés savantes*, les deux documents et la notice envoyés par M. Castan.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

UNE DATE DE LA VIE DU MUSICIEN CLAUDE GOUDIMEL.

Claude Boni, de Poligny, neveu de Jean Boni, docteur en théologie, obtint une place de boursier au collége de Bourgogne à Paris, et y conquit le grade de maître ès arts. François Bonvalot, ambassadeur de Charles-Quint en France (1530-32), l'ayant entendu chanter en musique et jouer du violon, le prit à son service et l'employa, tant à Besançon qu'à Baudoncourt, comme chantre et sommelier. Il le récompensa de ses peines en lui procurant, lorsqu'il fut devenu administrateur de l'archevêché de Besançon, une prébende au chapitre de Poligny et la cure de Maynal (Jura). Mais bientôt, désirant reprendre cette cure pour en doter Charles Bonvalot, l'un de ses deux fils naturels, François Bonvalot attira de nouveau Boni dans sa maison de Besançon et le fit renoncer à sa cure en lui promettant un autre bénéfice; puis, une rivalité d'amour s'étant élevée sur ces entrefaites entre le protégé et le protecteur, celui-ci infligea de sa main à son ancien familier une correction des plus cruelles (1549). Boni, craignant que la vengeance de Bonvalot n'allât plus loin, garda le silence sur ce fait pendant cinq ans. Mais, après ce délai, trois chanoines du chapitre de Besançon ayant attaqué l'adminis-

Digitized by Google

trateur pour des actes arbitraires perpétrés à leur préjudice, Boni n'hésita pas à intervenir dans ce débat pour demander à l'empereur, en son conseil souverain de Malines, réparation des brutalités commises sur sa personne (1554). Bonvalot dut répondre aux accusations libellées par Boni, et, pour ce faire, il tint à mettre en lumière la vie peu édifiante de sa victime. Il se trouva que Boni avait commis deux tentatives de viol, et qu'il avait été soigné à diverses reprises pour des maladies honteuses. La première de ces tentatives de viol avait eu lieu dans le château de Fresnes-les-Rungis, près de Paris, sur la nièce de la dame Robertet, au service de laquelle Boni était entré en quittant les études. Le prévôt de Paris avait été saisi de ce cas, et Boni, un instant incarcéré, était parvenu à s'échapper et à éviter ainsi une grave condamnation. Il s'agissait de retrouver les pièces de la procédure commencée à cet égard et d'en faire établir une copie authentique. François Bonvalot chargea de ce soin son compatriote le musicien Claude Goudimel. Les deux actes suivants témoignent que Goudimel s'acquitta de cette mission; ils prouvent, en même temps, que le célèbre auteur de la musique des Psaumes habitait Paris en 1554, et qu'alors il ne pactisait point encore avec les réformés, vu qu'il jouissait de la confiance de l'un des adversaires les plus déclarés de la doctrine protestante.

I

Lettres de compulsoire autorisant Claude Goudimel à prendre connaissance d'une procédure criminelle jadis instruite dans la châtellenie de Fresnes-les-Rungis. (2 avril 1554.)

Henry, par la grace de Dieu roy de France, au premier huissier de nostre court de parlement ou notre sergent sur ce requis, salut. — De la partie de Claude Goudimel nous a esté exposé que, pour monstrer du bon droict qu'a ledict suppliant en certaine matière, luy est besoing faire apporter devant les juges auxquelz la cognoissance de ladicte matière apartient certaines informations, procès et procédures faictes contre Claude Boni, estant au greffe de la chastellenye de Fresnes ou aultres greffes. Mais il doubte que les greffiers desdictz greffes ou leurs commis facent difficulté de ce faire : au moyen de quoy, nous a ledict suppliant sur ce requis nostre provision. Pour ce est-il que nous te mandons et commectons, par ces présentes, que tu faces exprès commendement de par nous, sur certaines et grandes peynes à nous applicquer, au greffier de ladicte chastellenye de Fresnes, ses commis et aultres qu'il appartiendra, qu'ilz apportent ou envoyent incontinent et sans délay, moyennant sallaire compétant, toutes les

Digitized by Google

informations, procès et procédures, closes et sellées, faictes allencontre dudict Boni, par devant les juges où il appartiendra. En cas d'opposition, refuz ou delay, adjourne les opposans, refuzans ou délayans par devant les juges ausquelz la cognoissance en apartiendra, pour dire leurs causes d'opposition, refuz ou délay, et en oultre procedder comme de raison, en certiffiant suffisamment lesdictz juges ou leurs lieutenans de tout ce que faict auras sur ce, ausquelz nous mandons faire aux parties oyes bon et brief droict. Car ainsi nous plaict-il estre faict, nonobstant quelconques lettres à ce contraires. Donné à Paris, le deuxiesme jour d'avril l'an de grace mil cinq cens cinquante et quatre, et de nostre règne le neufviesme.

Par le Conseil : (signé) F. DE SAVENSES.

II

Procès-verbal de l'huissier exécuteur des lettres précédentes. (11 avril 1554.)

Rapporté par moy André Roger, huissier sergent à cheval du Roy nostre sire ou Chastellet de Paris, que, par vertu de certaines lectres royaulx en dacte du deuxiesme jour d'avril l'an mil cinq cens cinquante-quatre, signées, par le Conseil, DE SAVES, cy-attachées, et à la requeste de Claude Goudimel, le unziesme jour desdictz mois et an, je me suis transporté par devers la personne et au domicille de Rollet Prailly, greffier de la terre et chastellenye de Fresnes, auquel je faict commandement, de par le Roy nostre dict seigneur, sur paine de cent mars d'argent au Roy nostre dict seigneur à applicquer, qu'il eust incontinent et sans délay, moyennant sallaire compectant, à porter ou mectre ès mains de Claude Godimel toutes les informations, procès et procédures, closes et scellées par luy ou ses prédécesseurs dudict Fresnes, faictes à l'encontre de Claude Boni, pour icelles porter par devers les juges où il appartiendra, le tout selon et enssuivant icelles lectres royaulx. Et lequel Plailly m'a déclairé qu'il obéyra audict commandement à la plus grande dilligence qu'il luy sera possible, et auquel Plailly je baille coppie. Ce fut faict, ès présences de Anthoine Charlot et Denys Thion, les an et jour dessus dictz.

(Signé) A. ROGER.

Receu, pour mon sallaire compétant et tesmoings, dix huit solz parisis.

Les deux pièces qui précèdent, la première sur parchemin et la seconde sur papier, sont comprises dans le recueil, en deux volumes in-folio, des actes du procès intenté, en 1554, à François Bonvalot, administrateur de l'archevêché de Besançon, par les chanoines Jacques et Simon Perrot, Guillaume Guyot et Claude Boni, recueil

Digitized by Google

formé par Jules Chifflet, abbé de Balerne, et actuellement conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Besançon.

A. Castan,
Correspondant du Ministère.

Groupe en bois représentant un trait de la légende de saint Éloi et appartenant à M. Bascle de Lagrèze.

Communication de M. Bascle de Lagrèze, correspondant.

Notre correspondant du département des Basses-Pyrénées, M. Bascle de Lagrèze, a adressé une photographie reproduisant un groupe à lui appartenant. Ce groupe représente l'épisode bien connu de la légende de saint Éloi : Jésus-Christ sous les vêtements d'un compagnon maréchal coupant la jambe d'un cheval pour le ferrer plus commodément.

Avant d'en donner la description, je dois faire remarquer que l'épisode représenté appartient plutôt à la légende orale et populaire qu'à la tradition écrite. Il n'est pas cité dans les *Miracles de saint Éloi*, poëme écrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle et publié, en 1855, par M. Peigné-Delacour, d'après l'exemplaire de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford; et les miniatures du rouleau retrouvé à Noyon, et datant de la fin du XIVe siècle, ne le mentionnent pas non plus.

La légende est celle-ci : Saint Éloi tirait vanité de sa dextérité comme maréchal ferrant, Jésus-Christ résolut de l'en punir. Il prend la forme d'un compagnon maréchal, se présente chez saint Éloi, lui vante son habileté et est accepté comme apprenti. A peine installé, arrive saint Georges, dont le cheval a perdu un fer. Saint Éloi veut le remettre lui-même, mais le cheval se défend d'une telle façon qu'il est obligé d'y renoncer. Il s'adresse alors à son apprenti en lui disant que le moment est venu de montrer ce qu'il sait faire. Jésus-Christ s'approche du cheval qui se calme aussitôt, lui coupe le sabot déferré, le place sur l'enclume, y ajuste tout à son aise le fer, replace le sabot dans le moignon sans que le cheval ait fait le moindre mouvement de douleur. A ce miracle, saint Éloi reconnaît Jésus-Christ, se prosterne, et promet d'être plus modeste à l'avenir.

Digitized by Google

Ce groupe de plein relief est en bois d'orme, assez bien conservé, et, autant qu'on peut en juger, paraît dater du commencement du xve siècle. Il conserve des traces de couleurs. Il mesure 77 centimètres de hauteur, 62 centimètres de largeur et 30 centimètres d'épaisseur au pied. Saint Georges, complétement de face, est debout, vêtu d'une longue robe à capuchon, la tête découverte, appuyant les mains sur la selle du cheval placé devant lui de profil. Le cheval, arrêté sur ses jambes, tourne la tête à droite.

A gauche du poitrail, un aide, dont la tête ne dépasse pas l'épaule de l'animal, soutient de la main gauche la jambe droite reployée et dont le sabot a été coupé. Du même côté, à la croupe, Jésus-Christ, vêtu d'une longue robe découvrant légèrement le cou, le sommet de la tête couvert d'un bonnet rond, a posé le pied du cheval sur une enclume et frappe de la main droite avec un marteau qui a disparu. Le Christ ne dépasse pas en hauteur le sommet de la croupe. Il mesure 40 centimètres de hauteur.

Ce groupe a été trouvé dans la commune de Vigne, et provient vraisemblablement d'un retable d'autel dans quelque chapelle placée sous l'invocation de saint Éloi. L'exécution est plutôt naïve que grossière; les mouvements sont justes, simples, expressifs. La forme du troussequin de la selle paraît indiquer les premières selles du xve siècle, vers 1420.

M. de Lagrèze pense que les bois sculptés du moyen âge sont très-rares dans le midi de la France. Je ne puis contrôler la vérité de cette assertion pour les contrées qui s'étendent au pied des Pyrénées; mais, sans parler des provinces du nord, je la crois erronée pour les provinces situées au delà de la Loire et le long du Rhône. Les musées archéologiques de beaucoup de villes, les collections particulières, contiennent des spécimens souvent fort importants de sculptures sur bois provenant de retables d'autels. Il est vrai que l'on n'en rencontre pas fréquemment remontant à une époque aussi éloignée que le groupe de M. de Lagrèze.

Je propose le dépôt dans nos archives de cette intéressante reproduction et de la description qui l'accompagne.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Fragment d'un sceau d'un Foulques, comte d'Anjou.

Communication de M. de Fleury, archiviste de Blois.

M. de Fleury, archiviste de Blois, a envoyé la photographie d'un fragment de sceau équestre d'un Foulques, comte d'Anjou, qu'il attribue à Foulques Nerra. Ce sceau se trouve à une charte sans date, mais donnée *apud obsessionem Malliaci*. L'envoi est accompagné d'une note qui place ce siége de Maillé à l'an 1040. « Le sceau reproduit ci-dessus, y est-il dit, n'est pas sur la charte même, mais sur une attache annexée à cette charte. » Qu'a voulu dire par là l'auteur de la note? Est-ce une queue de parchemin? Ce serait impossible pour le temps dont il s'agit. De plus, il dit, quelques lignes plus bas, que le sceau est plaqué au bas de la pièce. Ce qui implique contradiction. Il nous dit encore : « L'attache porte *idem Fulco comes*, ce qui permet d'attribuer le sceau à l'auteur de la charte même, à Foulques Nerra par conséquent. » Dans tous les cas, on ne saurait admettre une telle attribution. Car on ne connaît pas de sceaux équestres du xe siècle. Examinons d'abord la photographie. On y voit un cavalier galopant à gauche, la tête couverte d'un casque pointu, se couvrant d'un bouclier oblong et la lance en arrêt. Le cheval paraît bardé. Il ne reste plus de la légende que le mot + ANDEGA... au commencement, ce qui indique une légende continuée et les lettres ...IS à la fin. Or c'est là, évidemment, l'un de ces sceaux équestres à double représentation, que l'on rencontre assez souvent au XIIe siècle. Dans ces sortes de sceaux, à la face, le cavalier tient toujours l'épée, et, au revers, la lance ou bannière. La preuve que la représentation à la bannière tient le second rang se tire des deux sceaux qui nous restent d'Arthur Ier, duc de Bretagne. En effet, le premier de ces sceaux, qui est de l'an 1199, et qui n'a pas de revers, est à l'épée (n° 532 de l'Inventaire publié par les Archives nationales); tandis que le second, qui est de l'an 1202, et qui a un revers, nous montre l'épée à la face et la bannière au revers (n° 533). On peut voir dans l'Inventaire publié par la Direction générale des archives plusieurs de ces sceaux équestres à double représentation : ceux, par exemple, de Galeran II, comte de Meulan, mort en 1166 (n° 715), de Simon le Chauve, comte d'Évreux, mort en 1181 (n° 902), de Henri II, duc de Normandie et comte d'Anjou, mort en 1189 (n° 880), de Raimond Pelet,

Digitized by Google

comte d'Aleth, de l'an 1217 (n° 753), de Bernard V, comte de Comminges, de l'an 1226 (n° 593), de Trincavel, vicomte de Béziers, de l'an 1247. Mais ici le revers, au lieu d'être à la bannière, est à la masse d'armes (n° 760). On trouve encore de ces sortes de sceaux où la représentation à la bannière est plus petite que celle à l'épée, et rentre, par conséquent, dans les contre-sceaux proprement dits. Nous nous contenterons de citer dans cette catégorie le sceau de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, de l'an 1205 (n° 506).

Par ce qui vient d'être dit, on voit que nous avons ici le revers d'un sceau équestre à double représentation, que celle de la face nous manque, et que celle du revers continue la légende par le mot *Andegavensis*. Il y avait sans doute à la face : *Sigillum Folquini Dei gratia*, ou quelque chose de semblable, qui se continue au revers par *Andegavensis*, *etc.*, *comitis*.

Maintenant, quel peut être ce Foulques dont nous avons ici le sceau? Il y a eu cinq comtes d'Anjou qui ont porté ce nom : Foulques Ier, dit le Roux, en 888; Foulques II, dit le Bon, en 936; Foulques III, dit Nerra, en 987; Foulques IV, dit le Réchin, en 1060; Foulques V, dit le Jeune, son fils, de 1109 à 1129. Nous penchons pour ce dernier, ce qui mettrait le sceau en question dans la première moitié du XIIe siècle. Cependant nous devons dire que l'aspect de la photographie nous le fait présumer être sensiblement postérieur : par exemple, de la fin du XIIe siècle, ou même des premières années du XIIIe siècle. D'ailleurs, il est certain que nous avons affaire ici à un sceau ajouté à l'acte postérieurement à sa date. Le cas n'est pas sans précédents. C'est ainsi, par exemple, que l'acte du concile de Lillebonne, dressé en 1080, en présence de Guillaume le Conquérant, se trouve scellé du sceau de Henri Ier, Beaucler, qui a régné sur la Normandie de 1100 à 1135. Cette pièce se trouve au Trésor des chartes. (Arch. nat. carton J. 210, pièce n° 1.)

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Rapport de M. F. de Guilhermy sur diverses communications.

M. le chanoine Barbier de Montault adresse les copies de diverses inscriptions, savoir :

1° Une mention en quelques mots de la consécration de l'église

Digitized by Google

Saint-Pierre de la Trémouille, célébrée le onze des calendes d'octobre d'une année qui pourrait être 1107;

2° Une suite de treize signes lapidaires relevés sur les portions de l'ancien palais des comtes de Poitiers qui furent reconstruites par Jean de France, duc de Berry, au commencement du xve siècle;

3° La date en caractères gothiques du lambris de l'église Saint-Géniteur de la ville du Blanc (Indre);

4° Les dates et les signatures tracées sur deux tableaux représentant la Purification et l'Adoration des Mages, qui furent peints, le premier, par C. de la Haye, à Châtelleraut, en 1626, le second, par Guillaume Rome, de Brioude, en 1638. La Purification appartient à l'église Saint-Géniteur du Blanc, et l'Adoration des Mages à l'église Notre-Dame de Montluçon.

Remercier et classer.

Notre correspondant demande, en même temps, à la section d'archéologie comment elle entend la reproduction des inscriptions des diverses époques du moyen âge. Aucune difficulté ne se présente quand on peut donner des *fac-simile* gravés sur bois ou sur cuivre, ou quand les imprimeurs possèdent soit des séries de caractères gothiques, soit des signes d'abréviation de nature à être adaptés à des caractères modernes. Dans le cas contraire, il faut bien en venir à compléter les mots abrégés, en prenant soin, toutefois, d'en avertir le lecteur et de signaler les doutes que certaines lectures pourraient présenter. Les crochets doivent être réservés pour les restitutions de mots ou de syllabes disparus. Quant à l'emploi de caractères moindres pour indiquer les abréviations qui n'auraient pu être marquées par des signes, nous pensons que l'aspect de la publication aurait beaucoup à en souffrir, et qu'il en résulterait surtout une confusion fâcheuse.

M. l'abbé Barbier de Montault appelle l'attention du Ministre sur l'état fâcheux des fresques exécutées, en 1577, dans l'église Saint-Jean, à Chaumont-en-Bassigny, aux frais de la corporation des tailleurs d'habits de cette ville. Il pourrait être utile de transmettre la lettre de notre correspondant à la Commission des monuments historiques. A cette communication sont jointes la reproduction des légendes du martyre de saint Hippolyte peint sur les parois du croisillon méridional de la même église en 1549, celle d'une inscription de 1670, qui invite les passants à invoquer la

Digitized by Google

Vierge, et la signature apposée par Siméon Vaubert, en 1674, au bas d'une toile représentant la décollation de saint Jean-Baptiste.

Nous avons reçu de M. Nozot cinq nouvelles notices sur les villages de Blombay, de Charnois, de Givron, de Balan et de Harancourt du département des Ardennes. Ces localités ne contiennent aucun monument qui puisse intéresser l'archéologie. M. Nozot a recueilli deux inscriptions de cloches, l'une de 1615 à Givron, l'autre de 1753 à Blombay.

A classer avec les autres notices qui concernent le même département.

Dans le cours d'une excursion entreprise pour la recherche du tracé des voies romaines de Lyon à Vienne, M. Martin Daussigny a trouvé, au dallage de la chapelle abandonnée de l'ancien château d'Ivours, deux épitaphes dont il envoie les copies, l'une en latin sur la tombe de Claude Albizzi, noble Florentin, distingué par l'élégance de ses manières et par son amour des belles-lettres, mort pendant la peste de Lyon, le 12 octobre 1564, l'autre en français à la mémoire de messire Jacques Camus, chevalier, conseiller d'État, seigneur d'Ivours, décédé le 1er septembre 1676.

L'église de Veules (Seine-Inférieure) possède une inscription de fondation datée de 1272 et composée de douze vers alexandrins. M. Mathon en a pris une empreinte sur papier qu'il communique au Comité. Notre correspondant n'y joint d'ailleurs aucun renseignement, aucune observation. Il se contente de faire remarquer que ce monument n'est pas indiqué par M. l'abbé Cochet dans son livre sur les églises de l'arrondissement d'Ivetot. A l'époque de l'impression de ce volume, l'inscription était peut-être encore recouverte par le badigeon sous lequel elle a été retrouvée. Ce qui est certain, c'est que M. l'abbé Cochet a été le premier à la faire connaître au Comité, et que nous en avons rendu compte dans la *Revue*, 4e série, t. III, p. 201. Des remercîments n'en sont pas moins dus à M. Mathon; son estampage nous sera très-utile pour compléter celui qui existe déjà dans nos archives.

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Poquet, auteur de la monographie de l'abbaye de Longpont, en Valois, les copies de

Digitized by Google

deux inscriptions en rimes françaises conservées dans les églises de Veslud et d'Achery-Mayot, département de l'Aisne. La première relate des fondations de prières; elle paraît du XVIe siècle. L'autre nous apprend que l'église d'Achery, reconstruite à nouveau, fut dédiée, le 30 octobre 1539, par l'évêque de Chalcédoine, suffragant du cardinal de Bourbon, évêque de Laon.

Je crois devoir profiter de l'occasion pour rectifier deux erreurs que je remarque en relisant un de mes rapports sur des communications épigraphiques, inséré dans un des derniers numéros de la *Revue*, 5e série, t. IV, p. 252. Il s'agit d'une inscription retrouvée dans les ruines de Saint-Martin de Tours. A la fin de la première ligne, on a omis le mot *svnt*, représenté sur la pierre par la lettre *s* surmontée d'un signe d'abréviation. La date qui termine l'épitaphe présente une faute plus grave : on a introduit un *c* de trop dans le chiffre des centaines, ce qui ramène au Xe siècle un monument qui appartient réellement au IXe. Nos lecteurs voudront bien tenir compte de cet *erratum*.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR TROIS COMMUNICATIONS MANUSCRITES CONCERNANT LES ANTIQUITÉS DU DONJON DE PONS (Charente-Inférieure); UN FER DE CHEVAL TROUVÉ À CERCAMP-SUR-CANCHE (Pas-de-Calais); UNE ÉPÉE GAULOISE TROUVÉE À SALON (Aube).

M. l'abbé Laferrière, aumônier du collége de Saintes, vice-président de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, a envoyé une note qu'il intitule : *Mémoire sur l'origine des souterrains de l'ancien donjon de Pons.* Il s'agit de galeries creusées sous l'éminence où s'élèvent les restes du château qui fut le chef-lieu de la principale baronnie de la Saintonge. M. Laferrière a conçu l'idée que ces galeries devaient remonter aux Gaulois, et c'est la thèse qu'il s'efforce d'établir.

La même opinion a été émise déjà bien des fois au sujet de souterrains semblables signalés dans d'autres régions de la France. Je l'ai combattue toutes les fois que je l'ai rencontrée dans des rapports envoyés au Comité. Les souterrains-refuges, en Saintonge

Digitized by Google

comme ailleurs, datent de l'époque féodale. Les plus anciens ont pu être pratiqués pendant les invasions normandes; mais c'est surtout au XIe et au XIIe siècle qu'on a eu recours à ce moyen de défense. Si la Commission de la Charente-Inférieure était mieux au courant des travaux de la Société d'émulation de la Vendée, sa voisine, M. Laferrière aurait trouvé, dans l'*Annuaire* publié par cette Société, des observations très-justes sur les souterrains-refuges du bas Poitou, qui ont été étudiés par M. Audé et qui ont reçu de ce savant leur véritable attribution. S'informer est la première chose à faire avant de se prononcer sur des antiquités; car il est impossible d'en juger par sentiment. Il faut procéder par comparaison, prendre connaissance des analogues, s'il y en a; et, lors même qu'on est obligé de recourir à la conjecture, celle-ci n'est acceptable qu'autant qu'elle s'appuie sur des faits.

Le donjon de Pons, de même que toutes les forteresses importantes du moyen âge, fut enveloppé de plusieurs enceintes, et de l'une de ces enceintes il reste une porte dont les montants ont été faits avec deux bornes milliaires. C'est du moins l'opinion que M. Laferrière a trouvée établie; mais il ne la partage pas. Selon lui, la porte aurait été une porte triomphale dressée par les Romains lorsqu'ils furent maîtres de la position de Pons.

Ici encore l'honorable antiquaire charentais a jugé *a priori*, sans s'être demandé si l'on avait des exemples de portes triomphales montées sur deux colonnes portant des inscriptions. Séduit par l'hypothèse qui s'était présentée à son esprit, il l'a suivie dans toutes ses conséquences, et, par là, il a été amené à interpréter comme la commémoration d'une victoire ce qu'on peut lire encore de l'inscription de l'une des colonnes. Voici la copie qu'il en donne :

IMP
TONCE
PIOFEL
MAXT
COSII
ME

Cela voudrait dire, selon lui, que les soldats ont érigé cette porte en l'honneur d'un empereur Antonin; car il explique les deux lettres de la dernière ligne comme si elles étaient une abréviation des mots *milites erexerunt*. Mais qui ne reconnaîtra à première vue dans ce texte, tout mutilé qu'il est, la formule accoutumée des inscrip-

Digitized by Google

tions itinéraires? La prétendue colonne de Pons, qui est bien une borne, ainsi qu'on le dit dans le pays, ne constate pas autre chose que l'établissement ou la réparation d'une voie, sur laquelle les distances étaient marquées à partir de la capitale des Santons, *Mediolanum;* et c'est au nom de cette ville qu'appartiennent les deux lettres ME de l'inscription. Ici c'est la connaissance des autres bornes milliaires qui a fait défaut à M. Laferrière, comme tout à l'heure c'était la connaissance des autres souterrains-refuges.

Nous avons reçu de M. Dusevel, membre non résidant du Comité, à Amiens, le dessin d'un fer de cheval trouvé sur le bord de la Canche, dans le marais de Frévent, à 200 mètres environ de l'ancienne abbaye de Cercamp. Cette pièce reposait à 5 mètres de profondeur, sur un pilotis qui paraît avoir servi de radier à une voie antique ayant traversé le marais. La découverte a eu lieu par suite des travaux exécutés pour la construction du chemin de fer de Béthune à Doulens.

Le fer de Cercamp est du genre de ceux que j'ai décrits dans mon dernier rapport sur le ferrage des chevaux[1]. Il est ondulé, muni de crampons aux éponges, percé de six trous fraisés, dans trois desquels étaient encore les clous. Ceux-ci ont la tête arquée et la pointe bouclée. Largeur de la lame entre les festons, 17 millimètres; largeur totale du fer, 94 millimètres; hauteur de flèche, lame comprise, 103 millimètres.

Une découverte vraiment digne de ce nom, parce qu'elle met la science en possession d'un objet jusqu'ici sans analogue, au moins en France, nous est signalée par M. Morel, percepteur à Courtisols (Marne).

Un particulier, tirant du sable dans la commune de Salon (Aube), a trouvé, à la profondeur de 30 centimètres, une épée gauloise placée à côté d'un squelette. Cette épée appartient à la classe des épées de fer. Comme toutes les armes de la même espèce, elle avait un fourreau de fer mince, dont on n'a rien pu conserver à cause de son état de destruction. La longueur totale, lame et poignée, est de 45 centimètres; elle est moindre par conséquent que celle des autres épées de fer; mais ce qui distingue celle-ci tout particulièrement, c'est que sa poignée est en bronze ou du moins en fer re-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, tome VI de la 5e série, 1873.

Digitized by Google

couvert d'une enveloppe de bronze. De plus, cette partie est figurée en façon d'un homme qui lève les bras et écarte les jambes. La tête et les bras produisent un pommeau entre deux antennes. La tige de la poignée est fournie par le buste; les jambes forment la garde, qui est rabattue sur la lame à la mode gauloise. Au lieu de pieds et de mains, les membres ont pour extrémités des boutons.

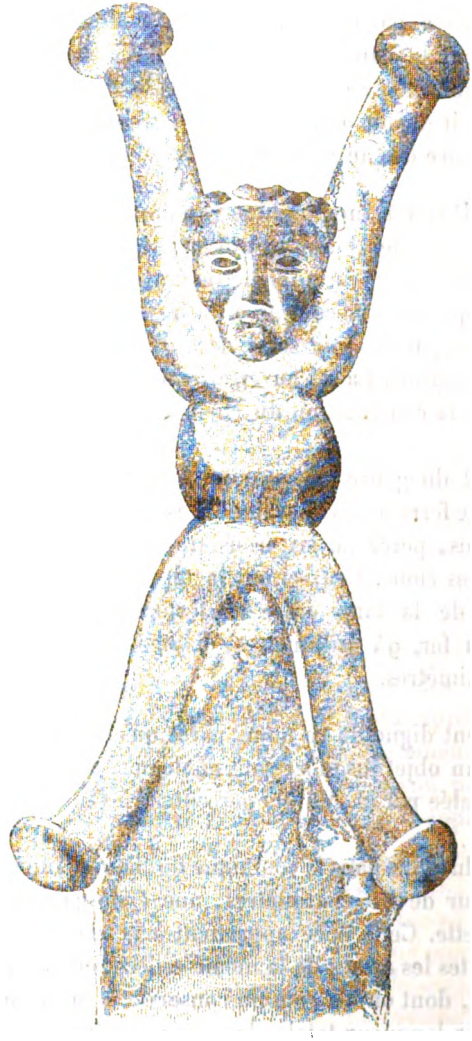

Ce qui fait l'intérêt de cette pièce, c'est la représentation de la figure humaine comme motif d'ornement. L'art celtique est d'une pauvreté excessive en fait d'imagerie. C'est au point que l'on a pu croire que, pour qu'une race aussi industrieuse que les Gaulois aient laissé si peu de monuments figurés, il fallait qu'ils s'en abstinssent par principe. En effet, si l'on excepte les types monétaires, auxquels ils furent amenés du moment qu'ils trouvèrent bon de contrefaire les monnaies grecques, il ne nous reste d'eux que quelques figurines en terre cuite trouvées dans les stations lacustres, et les sculptures de l'*oppidum* d'Entremont, conservées aujourd'hui au musée d'Aix-en-Provence.

Digitized by Google

Si la section se rappelle les dessins des figurines retirées du lac de Bourget, qui ont été mis sous ses yeux il y a quelques années, elle m'approuvera de les qualifier d'ouvrages d'enfants; car l'enfant le moins adroit, s'essayant à modeler avec de l'argile ou avec de la cire, ferait aussi bien que cela. Quant aux sculptures d'Entremont, ce sont des bas-reliefs qui représentent un cavalier et des masques, images probables des têtes coupées que les Gaulois conservaient comme trophées dans leurs demeures, au témoignage de Diodore de Sicile. Le travail de ces masques, tout barbare qu'il est, ne laisse pas d'être traité avec une véritable énergie. Il a surtout de remarquable un style qui le distingue des autres ouvrages de l'antiquité. Les traits des visages sont massifs, les bouches larges, les yeux bridés, les cheveux tirés du front sur le derrière de la tête. Or ces caractères sont justement ceux du personnage qui surmonte l'épée de Salon. Il nous est donné à présent d'entrevoir que les procédés pour représenter la figure furent les mêmes dans toute la Gaule.

Nous donnons aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* la gravure d'un dessin dont M. Morel a accompagné son intéressante communication.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Note sur un moule à couler les médailles de plomb d'un évêque des Innocents.

Communication de M. Dusevel.

M. Dusevel, membre non résidant, a adressé le dessin du moule d'un des côtés de la médaille de Louis Cordier, évêque des Fous de Saint-Leu d'Amiens en 1543. Cette médaille est connue et a été publiée, il y a plus de trente ans, par le docteur Rigollot [1]. M. Dusevel fait remarquer avec raison que M. Rigollot a improprement employé le terme *frapper* en parlant de ces singuliers monuments, qui étaient moulés, comme le prouve le moule en pierre bleuâtre,

[1] *Monnaies inconnues des évêques des Innocents, des Fous, etc.* par MM. J. R. (Rigollot), avec notes par C. L. (Leber). Voyez, p. 80 et pl. 16, n° 30. Cet ouvrage a été publié à Amiens en 1837.

Digitized by Google

semblable à la pierre dite *d'ardoise*, dont il envoie le dessin. Je propose le dépôt aux archives de la communication de M. Dusevel.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

NOTE SUR UN ANNEAU À SCELLER ROMAIN.

Communication de M. J. Roger, correspondant à Philippeville.

M. Joseph Roger, correspondant à Philippeville, a adressé au ministère de l'instruction publique une note sur un anneau d'or antique appartenant à un joaillier de cette ville, ainsi qu'une empreinte du chaton de cet anneau, qui paraît avoir été gravé sur une de ces pierres que l'on nomme *nicolo*. « C'est, dit M. Roger, une gemme bleuo-noirâtre, montée sur chevalière ovoïde en or. »

Il s'agit de l'anneau à sceller d'un particulier qui y avait fait graver son nom au génitif, PANTROPI, autour de la représentation d'une scène de dévotion dans laquelle figurent trois personnages debout. L'un d'eux est certainement Pantropus; il offre un objet indistinct à une divinité qui, portant une corne d'abondance de la main gauche, lui tend la droite. C'est la Fortune ou l'Abondance. Derrière Pantropus, je crois qu'il faut voir sa femme apportant aussi des offrandes à la divinité; de la main gauche la femme de Pantropus porte une corbeille ou un plateau chargé de fruits ou d'autres objets que leur exiguïté ne permet pas non plus de reconnaître; de la main droite elle tient des épis. Ce petit monument est curieux, mais M. Roger s'en est exagéré l'importance; le zélé correspondant le qualifie de *beau document antique*. Document antique, soit; mais beau, c'est trop. Le travail de cette intaille, qui date du IIIe siècle de notre ère, n'a rien de remarquable; ce qui lui donne de l'intérêt au point de vue de l'érudition, ce qui en fait un document, c'est le nom du possesseur, qui est rare, sinon tout à fait nouveau.

On chercherait vainement ce nom propre dans les tables de Gruter, dans celles du lexique latin français de MM. L. Quicherat et Daveluy, du *Recueil des inscriptions romaines* de l'Algérie dû à M. Léon Renier, et des *Exempla inscriptionum latinarum* de M. G. Wil-

Digitized by Google

manns [1], il n'est donc pas inutile de l'enregistrer. C'est la latinisation d'un nom propre grec de bon augure, comme les anciens les aimaient; mais, même en grec, ce nom, peut-être nouveau pour l'érudition, est certainement rare, car il ne se trouve ni dans la dernière édition française du *Thesaurus* d'Henri Estienne ni dans la 3e édition du Dictionnaire des noms propres grecs de Pape, dont le 4e et dernier fascicule a été publié en 1870 [2]. Pantropus n'est autre chose que Παντρόπος, littéralement *celui qui tourne tout;* mais aussi *celui qui met tout en fuite*, et c'est par conséquent l'analogue du nom latin *Victor*, ou des noms grecs Νικάτωρ, Νικάνωρ, Ἀνίκητος.

Je demande qu'il soit adressé des remercîments au zélé correspondant qui nous a fait connaître ce monument, et qu'on le fasse reproduire dans la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

ENVOIS AU COMITÉ DE MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES.

M. Hérard, architecte de la Commission des monuments historiques.

Estampage et copie d'une inscription, datée de 1481, qui se trouve dans l'église de Gouy, près Durtal (Maine-et-Loire). Nous en donnons ici le texte, sans tenir compte des abréviations, qui en rendraient la lecture difficile :

Ce present lampier fust doné
A la lampe par un nommé
Pierres Lespinguet, homme saige,
Qui ordona en bref langage
Que touz temps d'uille soit fornie
Soy vivant et apres sa vie;
Lequel oblige pour ce faire
Un journau de bone terre.

Suit la désignation des tenants et aboutissants, ainsi que la clause

[1] Cet ouvrage a été publié en 1873 à Berlin sous ce titre : *Exempla inscriptionum latinarum in usum præcipue academicum composuit Gustavus Wilmanns*, 2 vol. in-8°. Je ne crois pas non plus qu'on trouve le nom de Pantropus dans Orelli-Henzen.

[2] *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3e édit. revue et augmentée par G. S. Benseler. Brunswick, 1863-1870.

Digitized by Google

qui autorise les procureurs de la fabrique à se mettre en possession de ladite terre, en cas de refus par les héritiers d'accomplir la fondation :

Et priez pour que fist ce don
Jhesucrist luy face pardon.

Sur une maison du même lieu de Gouy, un avis, gravé sur pierre, au siècle dernier, fait savoir que, pour le service du roy et du public, la poste est établie au bourg de Gouis, maison de Julien Cotreau, maître de la poste, que le courrier arrive de Paris le lundi et le vendredi à trois heures après-midi, et qu'il s'en retourne le mercredi et le dimanche au soir.

M. Nozot, inspecteur de l'instruction primaire, correspondant à Sedan.

Quatre nouvelles notices sur autant de localités du département des Ardennes, Rumigny, Évigny, Murtin-Bogny et Taillette. Les monuments qu'elles énumèrent n'offrent pas une bien grande importance. Ils ne renferment qu'un petit nombre d'inscriptions de cloches ou d'épitaphes des XVIIe et XVIIIe siècles. Quelques indications auraient demandé un peu plus de développement. Ainsi, nous lisons dans la notice de Rumigny que, sur un marbre scié lors de la réfection du dallage de l'église, on voit, d'un côté, un *portrait*, de l'autre, ces mots : CI-GÎT MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE GVISE. Que signifie au juste le mot *portrait?* De quel personnage s'agit-il? Ailleurs, M. Nozot nous apprend que l'église de Murtin possède deux intéressants reliquaires en argent, donnés, l'un par la Sainte-Chapelle de Paris, l'autre par le chapitre de Reims. Comment la Sainte-Chapelle de Paris aurait-elle pu se dessaisir d'un objet faisant partie d'un trésor qui appartenait au roi? Il aurait aussi été bon de nous dire de quelle époque sont les reliquaires.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais.

Reproductions imprimées de deux inscriptions de l'église de Chécy, l'une posée, en 1871, par les soins de M. de Molandon, en souvenir du séjour de Jeanne d'Arc à Chécy; l'autre du XVIIe siècle, servant d'épitaphe à plusieurs enfants de Jacques de Cailly, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, qui exprime sa douleur de la manière la plus touchante. Un dessin nous met sous les yeux une

Digitized by Google

petite dalle de la même église sur laquelle est représentée en prières au pied de la croix Parrette Paufier, morte le 1er décembre 1557, femme de Jean du Four, vigneron et tonnelier.

M. le Président de la Société orléanaise nous offre de concourir par lui-même ou par l'autorité de sa position au recueil des inscriptions de la France pour le diocèse d'Orléans. Nous engagerons d'autant plus le Comité à répondre par une acceptation empressée, que, l'ancien diocèse de Paris une fois terminé, nous aurions bien de la peine à trouver un travail en état de publication. Les correspondants ont envoyé beaucoup d'inscriptions sans doute, mais aucun ne s'est trouvé en mesure d'exécuter une exploration complète.

M. Leclercq de la Prairie, correspondant à Soissons.

Un septième rapport contenant dix inscriptions de cloches du département de l'Aisne, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le nombre total des inscriptions de ce genre, dont notre correspondant nous a envoyé les copies, s'élève aujourd'hui à quatre-vingt-douze. Il y en a environ quarante qui portent les signatures des fondeurs. Presque toutes nous fournissent les noms de personnages qui ont jadis exercé une influence considérable dans les anciens diocèses de Laon et de Soissons.

Trois épitaphes du siècle dernier, retrouvées dans l'église de Retheuil, canton de Villers-Cotterets. Deux de ces inscriptions, accompagnées d'armoiries, sont signées de Latare et Quélin, tombiers à Senlis, dont les noms se rencontrent encore assez fréquemment sur des dalles funéraires du XVIIIe siècle.

M. de la Prairie nous fait espérer, dans sa lettre d'envoi, quelques communications prochaines sur la cathédrale de Soissons. Nous pouvons lui donner l'assurance qu'elles sont impatiemment attendues et seront favorablement accueillies.

M. Chassaing, correspondant au Puy.

Estampage d'un fragment d'inscription funéraire chrétienne, sur marbre blanc, du Ve siècle environ, déposé dans le musée de Privas. Ce débris se réduit à quelques syllabes dont il n'y a pas lieu, quant à présent, de chercher le complément. Le nom du défunt a disparu.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

Dix-neuf inscriptions recueillies dans diverses localités du Poitou,

Digitized by Google

la plupart des XVIIe et XVIIIe siècles, à classer avec les monuments épigraphiques de même provenance. Nous en citerons seulement une, plus ancienne et plus intéressante que toutes les autres. C'est l'épitaphe, gravée sur lame de plomb, qui a été récemment retrouvée dans le cercueil de pierre de Rainaud II, 17e abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, mort en 1100 :

> Hic requiescit venerabilis pater nomine Rainald',
> in pago Pictaviensium ortus, magister prius scolarum famos',
> dein case Dei monachus, ibiq' prior claustralis probatus, postre
> mo in hoc monasterio abbas ordinatus, quod rexit XXVI
> annis VI mensibus VIII diebus. Migrans ad Xpm X kalds
> Iunii, epo Pictavor. Petro [1], comite Wilelmo [2].

M. de Montault nous adresse une photographie de ce rare monument; nous aurions désiré qu'elle fût assez précise pour permettre une reproduction du *fac-simile* dans la *Revue*.

L'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Cyprien appartient aujourd'hui à l'ordre de Saint-Dominique. Des fouilles opérées dans le sol amenèrent, il y a déjà près deux ans, la découverte d'un bâton abbatial d'argent ciselé, en forme de *tau*, qui parut du XIIIe siècle. Les Dominicains ont eu l'imprudente générosité de le prêter à un archéologue, qui s'est bien gardé de le leur restituer.

Notre correspondant nous signale un acte de vandalisme comme il ne s'en commet que trop souvent, grâce au zèle parfois inconsidéré du clergé et à l'empressement intéressé de certains architectes. L'église Saint-Hilaire-du-Martroy, à Loudun, possédait un autel remarquable, érigé en 1612 par la munificence de Louis de Rochechouart. On l'a récemment démoli, au grand mécontentement de la population, pour le remplacer par un mauvais pastiche du XVe siècle. L'inscription commémorative a été jetée dans un passage; on espère sans doute qu'avec elle le dernier souvenir de l'ancien autel aura bientôt disparu.

Le préfet du département de Seine-et-Oise transmet au Ministre de l'instruction publique un rapport de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement du sud-est du même département, sur les belles

[1] Saint Pierre II, 53e évêque de Poitiers, de 1087 à 1115.
[2] Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, de 1086 à 1126.

Digitized by Google

dalles funéraires de l'ancienne abbaye de Gercy, qui servent aujourd'hui de dallage à un moulin et qu'on pourrait provisoirement préserver d'une destruction prochaine en les dressant contre les murs. Nous avons appelé déjà sur ces monuments remarquables l'attention du Comité, dans un rapport inséré, en 1857, au tome IV du Bulletin, page 70. Les précautions que la préfecture pourrait prescrire ou conseiller dans le but d'en assurer la conservation exciteraient toute la gratitude du Comité.

M. Albanès nous renvoie son excellent mémoire sur l'épitaphe de sainte Casarie, après l'avoir complété d'après des documents nouveaux. Nous ne saurions donc mieux faire que d'en proposer derechef la publication. Puisse la *Revue* s'enrichir souvent de travaux étudiés avec autant de conscience et de sagacité!

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

QUELQUES OBSERVATIONS DE M. L'ABBÉ BARBIER DE MONTAULT.

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé quelques observations relatives à des termes inexpliqués dans deux documents précédemment envoyés, l'un par M. l'abbé J.-F. André, l'autre par M. Augustin Chassaing. Le premier est un inventaire de quelques évêques de Carpentras; l'autre un inventaire du trésor de l'église Saint-Georges du Puy-en-Velay. Tous deux sont publiés dans le tome VI (5e série) de la *Revue des Sociétés savantes*, page 109 et *passim*.

Plusieurs des observations qui s'appliquent au premier document sont surtout des éclaircissements liturgiques tirés du «cérémonial des évêques.» Ils sont sans grande importance au point de vue de l'interprétation des termes que notre correspondant y relève. Nous ne ferons d'exception que pour ce passage, p. 109 : *Mitre raze de brocard*. M. X. Barbier de Montault fait observer que le *razo* italien est notre satin, de telle sorte que le *raze de brocard* pourrait bien être du satin broché d'or. M. Francisque Michel, dans ses *Recherches sur le commerce des étoffes*, *etc.*, donne la même signification au mot *raz* qui est souvent joint à un autre qui désigne évidemment le satin.

Digitized by Google

Dans le second document, M. Barbier de Montault veut expliquer les mots «cum rotis de griu» à l'aide de ces autres «cum grionibus auri.» La salamandre étant appelée «grylio» dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaun, il suppose qu'il s'agit de salamandres inscrites dans des roues ou médaillons circulaires pour le premier cas, et de salamandres dans le second. La construction des membres des phrases visées ne semble pas permettre cette explication. M. X. Barbier de Montault nous semble avoir rencontré plus juste dans l'explication du mot «tassello» qui se trouve dans la description de plusieurs chapes. Pour Du Cange, le «tassellum» est une frange. En Italie, le «tassello» est la bande d'étoffe qui relie les deux côtés de la chape. Au XIVe siècle, date de l'inventaire, il pouvait bien signifier le mors ou l'agrafe de ce vêtement. Alors l'article : «Capam cum scutis..... cum tacello de leto panni vert,» désignerait une chape de toile verte avec une agrafe de laiton, et non, comme notre correspondant le suppose, «une chape avec une patte de drap vert et une agrafe de laiton.» Cette interprétation lui est suggérée par ce fait, que parfois les évêques italiens ajoutent l'agrafe, qui serait un insigne épiscopal, à la patte généralement employée aujourd'hui. Mais, au XIVe siècle, il n'en était pas ainsi de l'agrafe. D'abord, le document qui nous occupe montre que les chapes dont il s'agit ne sont point épiscopales, puis les miniatures nous prouvent qu'une agrafe fermait les chapes sur la poitrine des simples prêtres aussi bien que sur celle des évêques.

Nous pensons donc que, grâce à l'observation de M. Barbier de Montault, il faut donner au mot *tassellum* la signification d'agrafe de chape.

Nous sommes fâché d'avoir à signaler la grave erreur que commet notre correspondant à propos du passage «Quatuor siphi de madre pro cena Domini.»

Il croit que le *madre* est la nacre de perles. C'est tout simplement du bois, qui pouvait parfois être précieux, et que l'on rendait plus précieux encore par une riche garniture d'or ou d'argent, mais qui le plus souvent était fort ordinaire : les nombreux articles que le comte de Laborde emprunte aux inventaires et aux comptes royaux le prouvent surabondamment. Nous citerons, en outre, à M. Barbier de Montault un document qui le touchera particulièrement, car il est extrait d'un inventaire du château d'Angers. Il s'agit d'«ung madre de boys à quatre pieds, couvert.» Des madres sont encore employés

Digitized by Google

pour boire pendant la moisson dans certaines parties de la France. Ainsi, nous en avons vu exposés chez les marchands boisseliers de Vendôme, pendant les fêtes archéologiques de cette ville en 1872.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

DEUX NOMS D'ARTISTES DES XIIe ET XIVe SIÈCLES.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

BRIN, ORFÉVRE (1120).

Dans le *Cartulaire de l'abbaye de Talmond*, publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI (1873), on voit parmi les témoins d'un acte daté de 1120 un orfévre nommé Brin, « Brinus aurifex. »

THIBAULT DE DOSAIE, PEINTRE (1305).

Rangeard, dans son *Histoire de l'Université d'Angers*, manuscrits du siècle dernier que conserva la bibliothèque de cette ville et que publie en ce moment la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, reproduit (1873, 1re livr. p. 189-190) une sentence d'excommunication fulminée à Lyon, en 1305, par le pape Clément V contre les violateurs de l'immunité ecclésiastique dans le couvent des Frères prêcheurs, à Angers. Or, parmi ces excommuniés se trouve Thibault de Dosaie, peintre, dont le nom n'a pas été cité par M. Célestin Port dans sa curieuse liste des *Artistes peintres angevins* (*Revue des Soc. sav.* 5e série, t. III, p. 339 et suiv.). Voici le texte qui mentionne cet artiste, qualifié *citoyen d'Angers :*

« Præterea Theobaldus de Dosaie pictor, Thomas dictus apothecarius, Dodard dictus tabernarius et Simon de Parisius cellarius, cives Andegavenses..... in dictum priorem ac alios fratres memoratæ domus manus injecerunt. »

BARBIER DE MONTAULT,

Correspondant.

Digitized by Google

Documents sur la fabrication des tapisseries dans la première moitié du XVIIe siècle, en France, en Italie et dans les Flandres.

Communication de M. Eugène Müntz.

La lettre ci-dessous de M. Eug. Muntz, en mission à Rome, explique l'origine des documents que notre collègue, M. Albert Dumont, directeur adjoint de l'École française d'Athènes, chargé du cours d'archéologie à Rome, a transmis au Comité, en même temps qu'elle en donne le sommaire.

« Vers 1630, le cardinal Barberini résolut d'établir à Rome une fabrique d'*arazzi*. Il demanda à cet effet des renseignements à ses amis ou connaissances résidant à l'étranger, et ceux-ci, les légats du pape à Avignon, Paris, Bruxelles, et autres grands personnages, s'empressèrent de satisfaire sa curiosité.

« De cette espèce d'enquête industrielle résulta une correspondance assez vaste, conservée à la bibliothèque Barberini (XLVIII, n° 141). Quoique l'étude des procédés techniques y tienne plus de place que les considérations artistiques, on y trouve une foule de données sur l'état de la fabrication en Italie et dans les pays situés de l'autre côté des monts. A Venise, par exemple, la production est nulle à l'époque dont nous nous occupons; un passage formel nous l'apprend. A Tours, au contraire, on travaille à des tapisseries commandées par le cardinal de Richelieu. Quant à la ville de Bruxelles, pour continuer la série de ces citations, la correspondance en question nous fait connaître les noms des plus célèbres « arazzieri » du temps.

« D'autres documents contiennent la description des *Gobelins* donnés au cardinal Barberini par Louis XIV, ou celle de *Gobelins* qui lui sont offerts en vente.

« Les extraits ci-joints ne forment qu'une petite partie du contenu du recueil ci-dessus mentionné. La bibliothèque n'étant ouverte que le jeudi, il nous a été impossible de terminer la copie de la totalité des pièces assez à temps pour la comprendre dans le présent envoi. »

Ajoutons que les informations demandées par le cardinal Barberini à ses correspondants ont trait presque exclusivement aux matières premières et à la teinture des laines. La force des choses fait

Digitized by Google

cependant qu'on y trouve d'autres renseignements qui sont loin d'êtres dépourvus d'intérêt.

Le cardinal de Bagno, en regard d'un questionnaire, donne les renseignements suivants en 1631 :

Les laines employées à Paris pour faire les tapisseries proviennent des provinces françaises : le Berry, l'Auvergne et le Languedoc; mais les meilleures viennent écrues d'Angleterre. Il n'en arrive ni d'Espagne ni des Flandres.

On les teint aux Gobelins.

En Flandre, on emploie à Audenarde les laines du pays. A Anvers et à Bruxelles, ce sont des laines d'Angleterre, mais surtout d'Allemagne, appelées vulgairement de Biomont et de Bavière.

En France, outre les fabriques de Paris, il s'en trouve en Auvergne, dans le Forez, où l'on travaille grossièrement, avec des laines du pays, teintes sur les lieux mêmes. Il s'agit ici des fabriques de la Marche.

Depuis quelque temps, une fabrique s'est établie à Tours, qui emploie des laines de France et d'Angleterre, teintes à Tours avec l'eau de la Loire. Les tapissiers sont de Paris.

Le cardinal de Richelieu leur fait exécuter plusieurs pièces d'un excellent dessin et dont les couleurs seront durables, parce qu'elles sont teintes avec méthode, par plusieurs passages successifs dans la cuve, avec force pastel et fort peu de bleu d'Inde.

Les soies employées à Paris viennent de Lyon, et, par conséquent, du Levant, d'Italie, de Messine, de Naples et de Vienne, et sont teintes à Lyon avec les eaux des deux fleuves indifféremment.

Celles que l'on teint à Paris le sont aux Gobelins dans la petite rivière.

Les tapissiers d'Audenarde emploient la soie de Vérone appelée Organtine, qui est la meilleure de toutes.

Viennent ensuite des renseignements sur les prix des laines :

Celles d'Angleterre, blanches, 3# 13 sous la livre;

Teintes de couleurs ordinaires, 3# 15 sous;

Teintes en graines, c'est-à-dire avec l'alkermès qu'a remplacé la cochenille, comme le vert, le rouge et le bleu, 4#.

Les laines des provinces de France ne valent que 1# 13 sous la livre pour les couleurs ordinaires, la proportion étant la même entre le prix des laines blanches et celui des laines teintes de couleurs en graines.

Digitized by Google

Les meilleures teintures de France se font à Paris, et particulièrement aux Gobelins, au faubourg Saint-Marcel, surtout à cause de l'excellence des eaux, mais aussi à cause de la méthode, qui ne permet d'arriver à une teinte foncée en bleu qu'après avoir commencé par teindre de la couleur la plus claire, et de l'emploi du pastel qui croît aux environs de Toulouse et dont il se fait un grand commerce.

Nous remarquons que ce qui préoccupe surtout les correspondants du cardinal Barberini, c'est la teinture en bleu. Les rouges à l'alkermès et les jaunes à la gaude donnaient, en effet, des couleurs solides, tandis que le bleu et les violets de certains tons étaient fugitifs et le sont encore.

La Bièvre qui coule aux Gobelins, qui est aujourd'hui comme une purée de matières animales, n'était point déjà des plus claires en 1634, car on était obligé de la curer deux fois l'an. Son lit était obstrué par les racines des saules et des arbres de ses rives, ainsi que par les joncs. Mais le document prétend que cet amas d'herbes augmente la qualité de ses eaux.

Depuis longtemps on ne les emploie plus aux Gobelins, mais le préjugé existe encore. Il serait injuste de nier cependant que certaines eaux, à cause des sels qu'elles contiennent, peuvent être plus ou moins favorables à la teinture de certaines couleurs, et les eaux les moins calcaires sont, en définitive, les meilleures.

Dès ce temps-là, on se plaignait que les couleurs n'avaient plus la solidité de celles qu'on voyait aux vieilles tapisseries d'il y a cent ans. On explique le peu de solidité des couleurs teintes depuis une dizaine d'années par ce fait, que, le pastel étant coûteux, et tout le monde voulant avoir des tapisseries à bon marché, tandis que les grands seuls en achetaient jadis, on a retrouvé un certain bleu des Indes qui est de peu de durée, dont la teinture se fait en une seule fois, au lieu de se faire par gradations comme jadis.

Dans ces deux faits seuls réside la qualité des teintures, dont les ouvriers d'ailleurs ne veulent point donner les recettes.

Ce document sur les tapisseries de France est le plus long et le plus important de ceux que M. Eug. Muntz a pu relever jusqu'ici.

Les renseignements envoyés par l'archevêque de Consa sur les fabriques de Bruxelles donnent Lille, Tournay et Arras, comme les lieux de provenance des laines, quoique les meilleures soient du pays de Liége, de Biomont. Mais, contrairement aux premiers do-

Digitized by Google

cuments, ceux-ci affirment qu'on n'emploie les laines ni d'Espagne ni d'Angleterre, parce qu'elles prennent moins bien la couleur.

Les laines teintes d'Anvers et de Bruxelles sont plus estimées que celles de Paris, d'où il en vient en de rares occasions.

Les meilleurs tapissiers sont, à cette époque, Gro-Raës[1], F^co Vannsnælen, G^o Rot, la veuve Geubles et Bernard Bruslien, tandis que le meilleur teinturier est Daniel Lenis de Cana.

L'archevêque de Consa s'excuse, en terminant, de ne pouvoir envoyer les recettes pour la teinture, les ouvriers se refusant à les lui communiquer.

Un rapport de 1634 indique qu'on ne fabrique à Venise, à cette époque, ni tapisseries ni tapis, mais qu'ils s'y trouve trois ateliers de réparateurs, si ignorants qu'ils n'ont aucune idée de rien faire de neuf.

Le document se termine par des renseignements sur les riches étoffes de soie de toute espèce qui se font à Venise.

Les fabriques de Florence ne donnent lieu qu'à une courte note qui indique la Provence comme lieu d'origine des laines qu'on y emploie.

Cette fabrique, cependant, ne fut point sans importance. Fondée au milieu du XVIe siècle, elle travailla sur les cartons de F^o Salviati, du Bronzino et du Pontormo. Il en est parlé dans Vasari. L'exposition d'art ancien et moderne, ouverte à Milan en 1874, montrait plusieurs tapisseries qui y avaient été exécutées par un certain Giovanni Rosto, qui avait adopté pour marque un poulet à la broche.

Le travail d'ailleurs en est assez grossier à ce qu'il paraît.

Un autre atelier avait été établi à Ferrare dès l'année 1464 par des tapissiers de France, ce qui signifie peut-être d'Arras. Il travaillait encore en 1553.

Les documents trouvés par M. E. Muntz n'en parlent point, non plus que de ceux qui existèrent temporairement à Modène et à Corrége.

Quant à la fabrique que le cardinal Barberini désirait fonder à Rome vers l'année 1630, elle n'y fut établie, dans l'hôpital San

[1] Divers membres de la famille Raës durent travailler à Bruxelles pendant le XVIIe siècle, car l'exposition de l'histoire du costume faite par l'Union centrale des arts appliqués l'industrie, en 1874, aux Champs-Élysées, montrait une tenture de douze pièces de l'histoire d'Alexandre signée E. RAES, avec la marque que l'on croit être celle de Bruxelles.

Digitized by Google

Michele in Ripa, qu'en 1702, par le pape Clément XI. Elle y subsiste encore [1].

La série des documents envoyés par M. Eug. Muntz se termine par l'indication de neuf tapisseries qui sont en vente à Paris, chez un certain de la Taille Coustureau, dans le cloître Saint-Honoré. On en donne six comme étant de vrais Raphaël d'Urbin, pour les cartons sans doute. Ils représentent les *Œuvres de miséricorde*, les *Péchés mortels* et les *Vertus* qui leur sont opposées. Ils mesurent 94 aunes et demie carrées de surface.

Les trois autres, qui sont de couleurs moins vives et moins fraîches, quoique de la même suite, ne mesurent que 60 aunes carrées. Leur prix est de 14,000^{tt}, soit 90^{tt} l'aune.

Le document ajoute qu'aucun maître tapissier ne voudrait ni ne pourrait faire une œuvre semblable pour 350^{tt} l'aune.

Une autre série de prix de tapisseries de Paris se trouve à la suite. Un parement de deux pièces de l'*Histoire de Constantin le Grand*, relevée d'or, d'argent et de soie, vaut 70^{tt} l'aune carrée. Prix qui est celui que le roi a payé pour la tenture qu'il a donnée au cardinal-légat, celui au profit de qui on recueille les renseignements.

La tenture de l'*Histoire d'Artémise*, en quinze pièces, fabriquée, on le sait, d'après les cartons de Henry Lerambert, à la Trinité, de la rue Saint-Denis, par les Enfants bleus, de même travail que l'*Histoire de Constantin*, est du même prix.

Une autre tenture de la même histoire, mais de moindre hauteur, n'est cotée qu'à 25^{tt} l'aune.

Quatre tentures de l'*Histoire de Diane* sont estimées à 90^{tt}, 70^{tt}, 25^{tt} et 22^{tt} l'aune.

Après plusieurs autres tentures, qui varient de 1,200 à 1,800 livres, pour des longueurs de 25 et 27 aunes sur un peu plus de 3 aunes d'élévation, une verdure de mêmes dimensions n'est cotée qu'à 900^{tt}.

La tenture de *Constantin*, dont Louis XIII avait donné sept pièces au cardinal lorsqu'il était légat en France, et qui existe encore au palais Barberini, est décrite à la fin des documents.

Ces sept pièces, indiquées sans ordre, représentent : *La bataille au ponte Mole; La vue de Constantinople; Le mariage de Constantin;*

[1] Ces renseignements sont donnés par le Cav. Pietri Gentili, ancien artiste tapissier de cet établissement, dans un travail intitulé *Sulla manifattura degli arazzi*, publié à Rome en 1874.

Digitized by Google

L'entrée de Constantin à Rome; Le baptême de Constantin; Sainte Hélène présentant la sainte Croix au patriarche.

Le cardinal en fit fabriquer cinq autres, qui sont : *La bataille contre Maxence; l'apparition du Labarum; Constantin mettant ce signe sur les bannières; Un portement de trophées; Un Neptune;* ce dernier pour montrer la domination de Constantin sur les mers. Compositions dont la plupart sont connues pour être de Raphaël, et auquel le document les attribue toutes.

Puisque ces tentures existent encore au palais Barberini, où M. Eug. Muntz les a vues et doit les revoir encore, puisqu'il puise de si précieux documents dans les archives du palais, il serait intéressant qu'il pût découvrir quelque marque de fabrique ou quelque nom d'ouvrier sur les lisières de ces tapisseries exécutées dans celui des ateliers parisiens qui semblent avoir le plus produit avant la fondation des Gobelins.

L'analyse succincte que nous venons de faire des documents envoyés de Rome par M. Eug. Muntz montre quel en est l'intérêt. Aussi en proposons-nous la publication, bien qu'ils soient rédigés en italien, mais dans un italien si transparent qu'il est d'une compréhension des plus faciles.

Cette publication nous permettra d'attendre les nouveaux envois qui nous sont annoncés, et qui, certainement, ne seront pas moins bien reçus par le Comité.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

DOCUMENTS SUR LA FABRICATION DES GOBELINS DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE EN FRANCE, DANS LES FLANDRES, EN ITALIE.

Première partie.

Informazione havuta dal Em^o S. Card^e di Bagno per l'arazzeria. (1631).

1. Una relatione di che lane si servono ordinariamente a Pariggi per fare arazzi.

1. Le lane che si adoprano nelli arazzi di Pariggi son delle provincie di Francia e d'Inghilterra, e le migliori sono quelle d'Inghilterra per che pigliano e ritengono meglio le tinte, sendo più fine men sudice, e meno untuose in se stesse di tutte le altre lane.

Digitized by Google

2. Se si tingono a Pariggi, o pure altrove, et se con l'acqua della Senna, o delle Gobelline.

2. Con l'acqua delle Gobelline.

3. Se si adoprino lane d'Inghilterra, et se si fanno venire tinte di là, o pur sono tinte a Pariggi.

3. A Pariggi si adoperano lane d'Inghilterra più che d'ogn' altra sorte, e come s'è detto son tenute le migliori, ma non son tinte là, anzi vengono bianche, cioè gli stami, e son tinti a Pariggi.

4. E parimente se dette lane se ne fan venire per lavorare a Pariggi di Fiandra, e se vengon tinte, o si fan tingere a Pariggi.

4. Non si fan venire lane di Fiandra in Francia d'alcuna sorte, perchè come s'è detto ci si lavora con lane del paese d'Inghilterra.

5. Si vorebbe sapere se in che provincia di Francia sieno migliori le lane per far stamo (*sic*) d'arazzi.

5. Le lane di Francia per far panni d'arazzo son sogette alquanto alle tignole, le migliori sono in Berry, in Poittù, e in Avergna e Linguadoca.

6. Se in Francia per fare arazzi si fan venire lane di Spagna, e se vengon filate, o pure così in balle secondo vanno in Italia per far panni.

6. Non si fà venire di Spagna in Francia alcuna sorte di lane, nè filate, nè in pelo.

7. Se le lane di Spagna sarebbero megliori di quelle d'Inghilterra per far stami d'arazzi, e la ragion perchè l'une son meglio delle altre.

7. Dicono questi illustri, et esperti che quelle d'Inghilterra saranno alquanto megliori che quelle di Spagna, perchè pigliano meglio la tinta, ma ivi è poca differenza.

8. Che lane son quelle che si lavorano in Fiandra per arazzi, cioè se son del paese, o di Francia, o di Spagna, o d'Inghilterra, e di che luogo se ne consumi maggior quantità.

8. La lana che serve per li arazzi in Fiandra è di diversi luoghi: quella che si mette in opera nella tapezzaria d'Audenardes è lana del paese di Fiandra; quella che si mette in quella d'Anversa, e Bruselles, è lana d'Inghilterra, e d'Alemagna dette volgarmente di Beaumont, o Baviera, la più parte è di Alemagna.

9. Se fuor che a Pariggi si lavora altrove per la Francia dell'arazzi, e di che sorte di lane, e dove si faccin tingere.

9. In Francia, oltre a Pariggi, si lavora di arazzi in Auvergne e in Forestz, ma molto alla grossolana, e dozinalmente le lane son del paese, et tinte negl'istessi luoghi dove si

Digitized by Google

fanno gli arazzi; si lavora da poco tempo in qua ancora a Tours con lane di Francia e d' Inghilterra, che son tinte nella detta città di Tours con l' acqua della Loere, che hà il letto renoso e sabbionoso; gli artefici son Pariggini. Il Sr Card^le di Ricchelieu vi fà fare certe sue tapezzarie particolari che saranno richissime, e assai buone per il disegno, e durabili per li colori, perchè fà tinger le lane e le sete cinque o sei volte, col metodo contenuto quì di sotto nella risposta all' articolo 13°, e fà mettere nelle sue tinte di molto pastello, e pochissimo turchino d' India.

10. Si desidera nell' istesso modo relatione sopra le sete che vanno adoprate negli arazzi di Pariggi, cioè di che luogo siano almenola maggior parte, e dove si faccin tingere.

10. Le sete sono inserte negli arazzi di Pariggi, vengono quasi tutte di Lione, e consequentemente di Levante, e d' Italia, cioè di Messina, di Napoli e di Verona; elle son parte tinte a Lione con l' acque di quei due fiumi indifferentemente, e parte son tinte a Pariggi, ma la maggior quantità di esse si tinge a Pariggi, a Gobellino con l' acqua di quel fiumicello.

11. E quali siano le sete che si adoperano in Fiandra, e quali sieno in effetto stimate le migliori per resistere al lavoro, et a tenere il colore.

11. In Fiandra nella tapezzaria d'Audenardes s' impiega una sorte di seta chiamata organtina; quella di Verona è stimata la migliore di tutte.

12. Si vorrebbe haver nota de prezzi distintamente delli stami, cioè di quel che vagliono a Pariggi o di Provenza, o di Fiandra, o d' Inghilterra, di tutte le sorti di colori, con scala, con la differenza della libra di Francia a quella d' Italia, cioè di Roma.

12. A Pariggi, gli stami d' Inghilterra vagliono tre lire e quindici soldi la libra, moneta di Francia, e s' intende di tutti i colori, eccetuato i tinti in grana com' i verdi, rossi e turchini, che vagliono 4 lire la libra, e li bianchi, che vagliono dui soldi manco de colori ordinarij. Li stami d' Auvergne, di Berry, e d'ogni altra provincia di Francia, vagliono a Pariggi una lira, e sedici

Digitized by Google

soldi la libra, intendendo sempre tutti li colori l'un per l'altro, fuorchè i predetti in grana che vagliono a proportione come sopra, e li bianchi che vagliono sempre due soldi meno de colorati. A Pariggi, non si vende stami di Fiandra, perchè non ci se adopra, la libra di Francia è o di sedici oncie, e l'oncia pesa giusto quanto il peso di piombo marcato che si manda con questa relatione...

13. Oltre di ciò si desidera un discorso sopra il dare il colore tant' alle lane che alle sete, e qual è stimato il luogo dove si tinga meglio, non tanto per fare diversità numerosa dei colori quanto per fargli durabili.

13. A Pariggi, si tinge meglio che in ogn' altro luogo di Francia, e particolarmente ai Gobellini di S. Marcello, per raggion di quelle acque che per esperienza sonno eccellentissime, a ciò i chermesi si fanno vivissimi e bellissimi nella detta città, e quanto al fare i colori durabili, et accesi bisogna mettergli in tinta più volte, e dargli il colore che si vuole a poco a poco, come per esempio per far un bel turchino, che non smonti bisogna tingerlo primà in turchin chiaro, e quando sarà poi rasciutto bisogna tingerlo di nuovo in un turchino più scuro, e così di mano in mano sin a cinque o sei volte, caricando il colore a proportione, senza risparmiare il pastello, nel quale consiste interissimamente l' importanza.

14. E se in effetto all' acque si attribuisca la caggion principale di far tenaci i colori più che all' istessa maestria de tintori, e quali sieno quelle stimate le migliori in Pariggi, o in Provenza, o in Fiandra, e se hanno queste acque il letto sassoso o fangoso, per poter considerare in Italia quelle che fussero più simili a coteste di Francia per servirsene.

14. All' acque si attribuisce la forza di far colori tenaci e belli, ma più alla droga pastello ch' è una radica d' un erba che nasce vicino a Tolosa, e della quale si fà gran trafico, per esser necessaria per la bellezza, vivezza e tenacità de colori: e quanto all' acque, quelle delle Gobelline che sono a S. Marcello di Pariggi sono stimate le migliori per tin-

Digitized by Google

gere; il letto di esse è fangoso in un tale eccesso che bisogna due volte l'anno sfangarlo e nettarlo attraverso al detto letto, et intorno alle prode del fiume è una grandissima quantità di barbe e radici de salci, peri, meli, mori, che nel detto letto e prode fanno col fango predetto un intrigo grandissimo, e nel mezzo dell'acqua son anco molti giunchi, e molta salce, tutte cose che per quanto si dice in queste bande augumentano l'eccellenza della detta acqua per le tinte.

15. Si desidera di sapere perchè le lane con le quali son fatte le tapezzarie di cent'anni fà mantengono i colori più accesi e più carichi che non fanno quelle di dieci anni sono, nel qual tempo di dieci anni perdono grandamente il lor primo colore.

15. Ne i colori che si veggono nell'arazzi di cento anni fà non entrava del turchino d'India ritrovato hoggidì per manco spesa, e si metteva la quantità del pastello che era necessaria per la bellazza, vivezza e tenacità de colori, e che le lane eran meglio lavate e purgate di quel che hoggi si fà per manco spesa, et eran tinte più volte col metodo detto di sopra nell'articolo 13°, e tutto si faceva senz'altro rispiarmo perchè solo i grand ifacevan in quel tempo fare gli arazzi, e però non guardavano a spesa nella tinta de i colori, ne quali hoggi non si mette la necessaria quantità di pastello per sparagno di spesa già che ogni sorte di gente vuol havere arazzi onde bisogna fargli a buon mercato, et in gran quantità, quando il detto pastello è carissimo e non tanto commune in queste bande, se bene ne nasce a Tolosa, onde in luogo di esso si mette nelle tinte un certo turchin d'India ritrovato di nuovo in quei paesi, simile in quant' al colore alla detta droga, e più vago nel primo, ma non di lunga durata, e quant'al

Digitized by Google

prezzo di non molta spesa per esser molto comune; oltre a ciò i stami non si tingono più d'una volta o due al presente, et a fargli durabili bisognarebbe tingerli cinque o sei volte per il meno li verdi particolarmente.

16. E se si risponde che ciò viene dalla qualità de colori, co' quali si tingeva le lane in quel tempo si domandi la ricetta di tingere le lane cariche di colori, et che gli mantenghino come erano e l'hanno mantenute le lane tinte cent'anni sono.

16. Dalla risposta all'articolo qui disopra si può comprendere quel che si hà da fare perche questi tintori non vogliono dare altrimente le ricette.

17. Si crede che la differenza della tintura di cent'anni fà, da quella che si fà di presente non vengha dalla diversità delle droghe poi che la medesima coccinigliа, il medesimo vertino, le medesime acque, e la medesima sustanza delli altri colori, e pur l'istessa, che ella era in quel tempo onde bisogna conchiudere che la differenza trà la vecchia e moderna tintura provenghi da maggior o minor quantità delle droghe, o dal modo di usarle, e non dalla qualità intrinseca d'esse, però si desidera informatione sopra ciò.

17. Dalle risposte aggiunte si più ritrarre che le droghe son hoggi alterate e mutate. Il non mettere nelle tinte moderne quella quantità di pastello che si metteva come necessario cent'anni sono, il non metterne punto come si fà spesso al presente, il servirsi in suo luogo del turchino d'India, et il non tingere gli stami più volte come si è detto di sopra, son le cause di questa gran differenza, e quando lasciato da banda il detto turchino d'India e preso il pastello alla dose di primo si tingeranno li stami come sopra e come si faceva cento anni sono, i colori moderni saranno così belli, accesi e durabili come sono li antichi; ma questi tintori non vogliono in nessuna maniera insegnare quanto pastello bisognarebbe per tingere per esempio cento libre di lana o stame, e dicon solamente che ne bisogna per di molti scudi. L'esperienza trovarà il segreto.

18. Si domanda la ricetta a parte per tingere perfettamente le lane in color verde che non smonti mai come era il color verde antico, la

18. I tintori non voglion dare le predette ricette, ma dicon che tutto consiste nella dose del pastello, e nel tinger le lane, et le sete più volte, e

Digitized by Google

medesima ricetta che si domanda del verde, si domanda del giallo, rosso, turchino et altri colori che participano de sudetti ciascheduna ricetta a parte, la medesima ricetta che si domanda per tingere le lane, si domanda per tingere ancora le sete.

col metodo contenuto nella risposta all' articolo 13.

Rapport envoyé de Florence. (Fol. 19.)

Molt' Ill^re sign. mio Padron oss^mo.

Lo stame, che quà adoprano li arazzieri, è stame di Provenza, ed è conforme all' inclusa mostra (échantillon de fil écru); di questa sorte se ne arà dalla guardaroba, che lo fà venire per far, arazzi, trecento lb^a incirca e varra scudi trenta il cento; e perchè, come potrà vedere, non è purgato, scemerà mediante l' olio che ha in corpo, 12 per cento incirca, e per farlo colorato vi sarà la spesa della tintura, che sarà più o meno secondo la qualità de i colori, e converrà farlo tignere, perchè del colorato, ne anco purgato non se ne trova; e volendone più quantità bisognerebbe commetterlo a Marsilia; e questo è quanto le posso dire, assicurandola, etc. etc.

Firenze, le 10 feb° 1626 (ou 1628, le dernier chiffre n'est pas distinct).

Luigi Arrigucci.

Rapport anonyme et sans date (fol. 38).

Doppochè hò scritto con l' ultime mi son più particolarmente informato della causa perchè la tentura di Parigi dura meno di quelle di Fiandra; e trovo che in effetto la tentura di quà è d' ordinario miglior di quella quando sia fatta diligentemente, ma che a causa dell' ingordigia di guadagno questi che fanno le tapezzarie, ne fanno tenger le lane con quella quantità di tentura che bisogna, nè tenger le dui volte come saria necessario, il che è la causa perchè le tapezzerie (*sic*) che si fanno hoggi quà non tengono il colore, come già ho scritto, ma che, quando si volesse far una tapezzeria di novo con pigliarsi il pensiero di far tenger le lane con quella diligenza che bisogna, si suppliva al detto difetto. Mi si dice anco che tal imperfettione è passata hoggi anco in Fiandra, dove, in loco di adoprarsi le tente buone, usano di certo indigo che vien dall' Indie, qual nel principio dà ben il color più vivo, ma smarrisce in breve tempo. Il suddetto indico è certa foglia secca, che fà il color torchino, qual si dà alle lane prima di darli altro colore, e serve per ravvivar più gli altri colori, che li si danno e renderli durabili.

Digitized by Google

Fol. 72.

Fattura di sette pezzi di tapetieria, i quali contengono l'historia di Costantino Magno con oro, d'altezza alle 7 1/4.

Dei quali S. Mai^{ta} ne fece un presente all' Emin^{mo} sig^{r} card. Barberino legato in Francia.

Un pezzo, che rappresenta la battaglia sopra il Ponte molle, di lunghezza alle 11 1/2.

Un altro, dove si mostra il disegno di Constantinopoli, alle 7 1/4.

Un altro, dove si fà il sposalitio di Costantino, lungho alle 7 1/2.

Un altro, dove Costantino entra in Roma, lungho alle 8 1/2.

Un altro, il battesimo di Constantino, lungho alle 8 1/2.

Un altro, la monte di Constantino, lungho alle 7 1/4.

Un altro, dove Sta Helena presenta la Sta Croce al patriarcha, 7 1/2.

Segue la fattura d'altri cinque pezzi della medesima historia chi degia sono in ordine, e fanno il compimento di detta historia con li sette pezzi soprascritti, in modo che tutta l'historia consiste in dodeci pezzi, dei quali alcuni erano degia fatti in quel tempo, li altri cinque sono stati fabricati dapoi, e sono come segue:

Un pezzo, la battaglia contra Massentio, alle.....	10 1/4
Un altro, dove apparisce ☧ in aria, alle.....	8 1/2
Un altro, dove Const^{no} eresso questo segno nelle bandiere, alle	6 1/2
Un altro, dove si portano certi trophei, alle.....	6 1/2
Un altro, con un Nettuno per mostrare il dominio per mare, alle.....	6 1/2
	38 1/4

Questi cinque pezzi fanno in tutto di lunghezza 38 1/4 alle, et havendo d'altezza alle 7 1/4 fanno in tutto alle 277 1/4, misura di Fiandra. Le quali a ragione de settanta lire tornisi de vinti soldi per alla, montano alla somma di lire 20, 307.

A conto giusto si trovano solamente lire 19, 407 1/2.

L'alla di Fiandra è pocho più che 1/3 (cioè palmi 2 3/4) dalla canna Romana.

Fanno dunque li cinque pezzi de Const^{no} Magno incirca canne 90.

Il prezzo di 19.400 lib. fanno 6.466 scudi di Francia, cioè scudi di moneta 7760.

I pezzi de Raphael d'Urbino con l'aggiunta sono alle de Parigi 154.

L'alla de Parigi fà 3/5 dalla canna Romana; sono dunque 154 alle de Parigi canne 92.

Il prezzo di 14.000 libbre sono scudi de Parigi 4666.

Che fanno scudi di moneta 6000.

Digitized by Google

Fattura d'alcune tapezzerie fatte in Parigi (fol. 74).

Un parato de dodeci pezzi, che contiene l' historia di Constantino Magno, de quattro alle d' altezza, e di giro tutti insieme d' alle cinquanta sei, misura de Parigi. Tutti rilevati di seta, d' oro e d' argento ricchissimamente e benissime lavorati. Vale l' alla in quadro scudi 70.

Ch' è il medesimo prezzo de quelli che S. Maj^{ta} donò al Emin^{mo} sig^{r} card. legato.

Un parato de l' historia d' Artemisia de quindeci pezzi, de quattro alle d' altezza, et incirca de sessanta alle de giro. Sono dell' istessa bontà di materia e di lavoro come quelle di Constantino, e del medesimo prezzo.

Un altro parato della medesima historia d' Artemisia, finissimo, rilevato di seta, contiene d' altezza tre alle e mezza, e trenta alle de giro o di lunghezza; l' alla vale scudi 25.

Un parato dell' historia de Diana, richissimo d' oro, argento e seta, et il fundo dei fregij tutto d' oro, contiene tre alle e mezza d' altezza, e trenta doe alle di giro. L' alla in quadro si stima scudi 90.

Un altro parato della detta historia di Diana, rilevato medesimamente d' oro e d' argento, della istessa altezza e dell' istesso giro; vale ciascheduna alla scudi 60.

Un altro parato della medesima historia de Diana, rilevato di seta e finissimo, dell' istessa altezza e del medesimo giro; vale l' alla in quadro s. 25.

Un altro parato de Diana, rilevato di seta, ch' a tre alle un quarto d' altezza e vintisette alle de giro; vale l' alla scudi 22.

Un parato del Pastor fido, ha d' altezza alle 3 1/2 e vinticinque de giro; vale scudi 1,200.

Un parato dell' historia d' Orlando, chi contiene tre alle et un quarto d' altezza e vintisette alle de giro; vale in tutto scudi 1,800.

Un parato de Paesi, contiene tre alle d' altezza e vinticinque de giro; vale scudi 900.

Le tapezerie di Raphael d'Urbino (fol. 77, sans indication de date).

Li panni d' Arras che sono stati visti nella casa del sig^{r} de la Taille Costureau, nel claustro di St Honoré, consistono in 9 pezzi, i quali hanno tre alle e mezza d' altezza e 44 alle di circuito, e fanno in tutto 154 alle (omne, *sic*) quadrate de Parigi. E de questi predetti nove pezzi, ne sono sei pezzi de Raphael d' Urbino, i quali rappresentano l' opere di misericordia, e li peccati mortali, et le vertu contrarie. Li colori de questi pezzi sono assai vivi e belli, come si non havessero serviti mai, e chascheduno de questi pezzi ha quattro alle e mezza di longezza o stenduta, arriva tutto il giro o circuito de questi pezzi insieme a nonanta quattro alle e mezza in

Digitized by Google

quadro alla misura di Parigi, alle 94 1/2. E tre altri pezzi del istesso patrone, che si riferiscono alli sei predetti, tanto per l' altezza e li fregij d' intorno quanto per la forma delle figure, i quali sono stati adoperati più, e non hanno i colori tanto vivi e freschi, ma nondimeno s' accompagnono benissime insieme con li altri dentro qualche sala grande. Havendo insieme più de decesette alle di giro, e quasi sessanta alle in quadro alla misura de Parigi, alle 60.

Si lasciano tutti questi pezzi al prezzo de quattordeci mille lire, ch' è la alla quadrata solamente al prezzo de nonanta lire, e non ci è mastro nissuno chi voglia o chi possi fare una opera simile per trecenti cinquanta lire la alla.

Relazione circa arazzi havuta in Ven^a (Venetia) p^mo Guigno 1634 (fol. 89).

1. In Venetia non si lavora ne d' arazzi ne di tappeti, ma ci sono tre botteghe di rappezzatori tutti gente di Venetia, i quali raccomodono qualche schianto, o altro defetto al meglio che sanno, e sanno tanto poco che non li basterebbe l' animo di far di nuovo qualsivoglia cosa benchè facilissima.

2. Comparisce ben tal volta de Fiamminghi, i quali haverebbero voluto lavorare, ma non hanno mai attaccato con niuna persona, perchè non ci è chi si mettersi ad' un impresa di tanta briga e spesa.

3. In questa città si lavora tutta pannina fine, che si manda in Levante. et è di 3 sorti, cioè di 50, 60 e 70 portate, etc. etc. (Procédés de teinture employés pour les draps, etc.)

Relazione havuta in Venetia circa seta. Il di p^mo Guig^o 1634. (Même écriture que dans la pièce précédente. Fol. 91).

In Venezia si fan drappi con oro, e senza, ricc^mi, cioè broccati, tele d' oro, velluti, e dommaschi di tutte le sorti, ma ne drappi con oro l' ordimento che si fà qui che si dice orsoie (?) e di seta del paese al intorno, cioè di Verona, Vicenza, la qual seta per drappi d' oro serve ottimamente per essere tonda, e forte e si lavora con molta diligenza qui da filatori, etc.

Relazzione havuta di Bruxelles molto distinta da Monsr Illmo Arciu^o di Corsa Nuntio di N. S. circa stami, sete, ec. (fol. 44).

1. Di che paese siano le lane della quali per lo più si fanno li arazzi in Brusselles, e per il paese.

2. Che olio si adopri per pettinarla, e farne lucignoli per filarla.

3. Se si fili in Brabanza, o in altre prov^e, e dove si fili meglio, e se sia a conocchio o a mulinello.

Digitized by Google

4. Se il sapone con che si purga e come quello d'Italia o composto differentemente, e come sia.

5. E in oltre se le migliori tinte si facciano costì o in altro luogo.

6. Se si attribuisce il pigliare bene le tinte a l'acque, et al' aria di cotesto paese.

7. Se si stimano più le tinte di Francia, e se di costà si mandi stami o bianchi o colorati a Parigi, per simili lavori, o se di Parigi ne venisse a sorte costà.

8. Chi siano oggi li miggliori maestri nel' arazzeria, et chi parimente sia il meglio tintore nel paese tanto in lana quanto in seta, e quali siano del paese o forestiere.

9. E se ordi nariamente li medesimi che lavorano arazzi sono li medesimi che fanno le tinte.

10. E per fine una relazione del modo del tignere, ciò è con che matteria, et dove entri il cramisi o cucciniglia che si dica, et in effetto se volendo fare un verde, si faccia prima turchino, o se volendo fare il turchino vada prima fatto giallo.

Si risponde:

Super p^{mo}. La lava viene di Lilla, et Tornai, Mons e Arras, vale 120 fior. il cento della libra, però le megliori sono quelle del paese di Liegi e di Biomont, ne s'adoprano quelle di Spagna et Inghelterra per esserne di valuta, e poi non pigliano la tinta così bene come queste del paese.

Super 2do. Adoprano oglio di Rapesmant, sementa che si butta in terra apposta, et si raccoglie poi dell'olio, et alcune volte misculano olio guasto di olive, quando si ritrova a buon prezzo, e butiro medesimamente guasto.

Super 3°. Si fila in Mons, et nel paese di Artois et Hannonia, in Lilla et Tornai; il meglio si fila in Mons, a mulinello più che a conocchio.

Super 4°. Si purga detta lana con sapon', che si fà in Anversa et Brusselles, et è conforme quello d'Italia, e vale 3..... la libra.

Super 5°. La miglior tinta è in Anversa et in Brusselles.

Super 6°. Si attribuisce la buona tinta alla mastria sola, et non all' acqua et all'aria.

Super 7°. Se stimano più le tinte di Anversa et Brusselles, che di Francia, anzi di quà si mandano le lane tinte colà ma nascostamente, e rare volte, ma di Cambrai et Mons va a Parigi stama biancha non tinta, ne di Parigi qua viene cosa alcuna.

Super 8°. *Gio: Raes, franc° Vannsnachen* (?) *Gio: Rot*, La Vidua *Geubles*, *Bernardo Brustun* (?)

Il tentore megliore *Daniel Levis* di lana; la seta si tingne in Anversa ove sono molti, et chi tinge seta, ne tinge lana, quali tentori sono tutti fiamenchi.

Super 9°. Chi lavora gli arazzi non tinge, et è differente professione.

Digitized by Google

fol. 46.

Molt' Ill^re Sig.

Non inviai a V. S. la nota del modo, che qui tingono, perchè dopo haver fatta esatta diligenza per haverla non è stato possibile, e finalmente ho scoverto, che essi tintori hanno risoluto non darla per non imparar il loro mestiero, e benchè l'havessi fatta dimandar con ogni destressa per altre persone, non s'è possuto cavar da loro cosa alcuna.

Non per ciò desisto di far ogni sforzo per haverla per sodisfar al mio debito, et quando succedero, l'inviarrò subito a V. S., alla quale prego ogni vero contento.

Brusselles, 23 agosto 1627. (?) Di V. S. molt' ill^re.
Aff. Ser.

Sr Bart. Passerini. St. Arc. di Consa.

Fol. 48.

Molt' Ill^re Sig.

Sodisfò in parte a quanto V. S. m' hà commandato in nome dell' Eminentissimo Sr Card^le Padrone, mi resta risponderli intorno al x capo, e perchè qui non è solo un tentore si bene m' hà promesso darmi una relatione della sua professione, pur la procrastina temendo non li apporta danno communicar gli secreti delle sue tenture, mandarrò in Anversa, et con il sequente ordinario la servirrò, etc.

Brusselles, 17 maggio 1633. St. Arc. di Consa.

Pour copie conforme :

Eugène Muntz.

Les Courtois, verriers à la Ferté-Bernard.

Communication de M. L. Charles, correspondant.

Limoges et la Ferté-Bernard se disputent l'origine d'un Jehan Courteys ou Courtoys, qui aurait exécuté des émaux dans l'une et des vitraux dans l'autre. Le regretté Maurice Ardant, après l'abbé Texier, tient naturellement pour Limoges. M. L. Charles[1] maintient les revendications de la Ferté-Bernard.

[1] Le Comité, depuis la lecture de ce rapport, a eu le regret de perdre M. L. Charles, dont les communications rachetaient leur peu de fréquence par la valeur des documents qu'elles contenaient.

Digitized by Google

Il se pourrait bien que tous deux eussent tort, et que la famille des émailleurs limousins n'eût rien de commun avec celle des vitriers du Maine, et que le litige provînt tout d'abord d'une fausse attribution.

Il est arrivé, en effet, que l'habitude a fait attribuer un assez grand nombre d'émaux signés des deux initiales J. C. à un émailleur certainement de Limoges et que l'on a appelé Jehan Courtois, sans que l'on se soit informé si celui-ci avait jamais existé.

Or, plus nous étudions la question, plus nous tendons à penser que l'anonyme J. C. et Jehan de Court pourrait bien n'être qu'un seul artiste qui aurait indifféremment pris les deux noms, comme Suzanne Court prenait ou laissait le *de* à sa fantaisie.

Les recherches de Maurice Ardant sur « les Courteys, Court et de Court » n'ont pu établir avec précision que le Jehan Courteys qui, au milieu du XVIe siècle, habitait à Limoges, fût un émailleur, tandis qu'il y a de grandes analogies dans le style et dans l'exécution des pièces signées J. D. C., ou *Jehan de Court*, et celles qui portent seulement les initiales J. C.; elles appartiennent à la seconde moitié du XVIe siècle, et sont exécutées presque exclusivement d'après les petits maîtres en faveur à cette époque.

La signature I. CVRTIVS F. que nous avons relevée sur un émail appartenant à M. le baron G. de Rothschild laisse, à notre avis, la question en suspens.

Ceci posé, examinons les documents que M. L. Charles a depuis longtemps déjà fait connaître, mais qu'il n'a jamais publiés *in extenso*, et qu'il adresse au Comité.

Le premier de ces documents est la commande faite en 1498 à Robert Courtoys, peintre et vitrier, demeurant à la Ferté-Bernard, d'une vitre pour le pignon de l'église[1].

Le second, qui est de 1509, est la commande de deux séries de vêtements ecclésiastiques, de « deux chapelles » comme on dit, à un brodeur qui, pour l'un de ces ornements, doit travailler d'après le modèle de Robert Courtoys.

L'habitation de ce peintre-verrier, Robert Courtoys, est bien établie dans le Maine par ces deux actes.

Maintenant, on trouve dans les registres de la fabrique, en 1533,

[1] M. Louis Charles dit « le chevet », mais le document parle expressément de « la fourme estant au pinacle du bout d'en bas de l'église. »

Digitized by Google

que Jehan Courtoys, peintre et vitrier, reçut une certaine somme pour une vitre par lui faite et assise dans la chapelle neuve de l'église; puis, dans ceux de 1534, que le même Jehan Courtoys vint poser d'autres vitres dans l'église.

Il disparaît des comptes à partir de cette époque, et M. L. Charles pense qu'il alla s'établir à Limoges, où on le retrouverait en 1545, habitant la rue Manigne, d'où un certain nombre d'émailleurs du XVIIe siècle ont daté leurs œuvres.

Or, sans nous arrêter à l'orthographe du nom, qui est assez variable à cette époque pour que l'on ait écrit indifféremment le nom du même personnage Courteys à Limoges et Courtoys à la Ferté, nous ferons remarquer que rien n'indique que le verrier de 1534 soit le même que le prétendu émailleur de 1545, car rien dans les recherches de Maurice Ardant n'indique qu'il l'ait été.

Maintenant, si l'on examine les œuvres, les doutes naissent plus grands encore.

Robert Courtoys est hors de cause. Les fragments de vitraux qu'on lui attribue à la Ferté-Bernard appartiennent au style anguleux et essentiellement gothique du XVe siècle.

Des deux verrières, le *Repas de Béthanie* et l'*Annonciation*, que Jehan Courtoys avait mises en place en 1533 et 1534, la première existe seule, malheureusement très-restaurée et avec un grand talent. Elle appartient au style italien de la première moitié du XVIe siècle et est fort belle, ne se distinguant en rien d'ailleurs d'autres verrières exécutées à la même époque par un certain François de Lalande. Or tous les émaux signés J. C. sont de la seconde moitié du XVIe siècle, d'un autre dessin et d'une autre couleur. Il n'existe pas plus d'analogie dans l'aspect que dans la matière des deux séries d'œuvres.

Notre conviction est qu'il n'existe aucune identité entre le Jehan Courtoys de la Ferté-Bernard et le Jehan de Court ou le prétendu Jehan Courteys de Limoges, par la raison que nous sommes tentés de nier l'existence de ce dernier.

Bien que notre opinion diffère de celle avancée par notre correspondant, comme sa notice est un exposé clair et précis des faits sur lesquels elle se fonde, comme les deux documents qui y sont annexés sont d'un grand intérêt pour l'histoire des arts appliqués à l'industrie, nous en proposons la publication. Les lecteurs auront sous les yeux tous les éléments de la discussion.

Digitized by Google

Avant d'en finir, nous signalerons dans le document de 1498, relatif à l'exécution d'un vitrail, l'emploi du mot *mayneaulx*, pour meneaux, dont M. Littré ne donne pas d'exemple ancien.

De même, le mot *fourme* ou *forme* étant employé, suivant l'habitude, pour désigner une fenêtre, le mot *fourmoyement* sert à en exprimer le vide, ce que doit remplir la verrière.

Enfin le mot *pinacle* est employé pour désigner ce que nous appelons un pignon.

Nous remarquons dans le second document, relatif à la commande de deux chapelles brodées, que Pierre Courtin, chargé de la besogne, est obligé d'aller à Paris se pourvoir de toutes les «estoffes», c'est-à-dire de toutes les matières nécessaires pour l'exécution desdits vêtements ecclésiastiques.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

LES COURTOIS, VERRIERS (1498-1534), D'APRÈS LES ARCHIVES PAROISSIALES DE LA FERTÉ-BERNARD.

Le nom des Courtois, émailleurs au XVIe siècle, est très-connu des amateurs; plus de cent cinquante de leurs œuvres enrichissent encore, en ce moment, les collections publiques ou particulières en France. Mais les détails biographiques qui les concernent sont assez peu nombreux et concluants pour qu'il soit utile de compléter ces détails, ou seulement de les rectifier, lorsque l'occasion s'en présente. C'est plus particulièrement cette dernière tâche que j'entreprends ici.

Il y a trente ans que des recherches dans les archives de l'église paroissiale de Notre-Dame des Marais de la Ferté-Bernard (Sarthe) nous firent rencontrer, parmi les verriers du monument, deux artistes de ce nom et sans doute de cette famille, Robert (1498-1509) et Jean (1533-34). Jusqu'alors les Courtois n'avaient été tenus que pour des émailleurs, et encore le nom du premier, Robert, n'avait jamais figuré dans aucune histoire de l'art; il était complétement inconnu. Nos notes communiquées à un tiers lui fournirent la matière d'une communication au «Bulletin monumental» (tome V, page 506), sous ce titre : «Description des verrières de l'église de la Ferté-Bernard, par l'abbé Morance.» Malheureusement, les ver-

Digitized by Google

rières de cette église offraient alors l'image d'un désordre complet. Les panneaux d'un même sujet avaient été transposés, quelquefois aussi transportés en des fenêtres étrangères; des fragments de la même inscription figuraient dans différents vitraux, et l'auteur de l'article n'était pas assez familier avec les études artistiques pour faire sortir l'ordre du chaos et recomposer un tout, un corps avec les membres dispersés. Il en est résulté, dans sa notice, des appréciations inexactes, de fausses attributions; précisément, une verrière de Jean Courtois, de 1534, le *Repas à Bethanie chez Simon le lépreux*, est attribuée à un autre verrier, François de Lalande, avec une date peu exacte, 1532.

Aussi la «Description des verrières de l'église de la Ferté-Bernard» ne peut-elle être acceptée que sous bénéfice d'inventaire et sauf vérification. Mais les archéologues auxquels ces particularités ne pouvaient être connues ont dû prendre pour certaines les assertions qui y étaient consignées. C'est ce qui est arrivé à plusieurs, entre autres à M. l'abbé Texier, qui, dans son «Histoire de la peinture sur verre au Limousin[1],» l'a reproduite en partie.

Trois ans après la publication de l'ouvrage de M. l'abbé Texier, nous adressions au ministère de l'instruction publique une monographie complète des vitraux de l'église de la Ferté, contenant la reconstitution de chacun d'eux avec une attribution précise. Il n'a été publié de ce travail que quelques extraits des pièces justificatives, sur le rapport de M. Léon de Laborde qui, de plus, lui a fait personnellement quelques emprunts pour sa «Notice des émaux du Louvre[2],» où il le cite obligeamment plusieurs fois. Il y a bien eu, de sa part encore, quelques inadvertances, principalement à la page 431, table analytique, où le Mans se trouve constamment tenir la place de la Ferté, comme lieu de résidence de Robert et de Jean Courtois. Cette erreur, qui n'existe pas dans le texte même, est évidemment le résultat d'un oubli. Nous devions cependant la signaler à cause de l'autorité de l'ouvrage et des conséquences qu'elle pourrait entraîner si elle était reproduite.

On rencontre une inexactitude analogue dans une récente notice sur Jean Cousin, peintre-verrier. L'auteur, M. A. F. Didot, cite, dans une note, Jean et Pierre Courtois comme deux peintres sur verre et

[1] Limoges, 1847.
[2] Paris, 1853.

Digitized by Google

émailleurs «de Chartres». Or on n'a jamais découvert de traces de leur séjour à Chartres, pas plus qu'au Mans.

Ces erreurs sont regrettables, sans doute, mais elles perdent de leur gravité lorsque l'on songe qu'elles se rencontrent, en quelque sorte accidentellement, en des ouvrages qui n'ont point pour but l'étude particulière de la famille des Courtois. Mais tel n'est point le caractère des hypothèses basées sur la connaissance incomplète de nos documents, hypothèses qu'on trouve dans un travail spécial : «Les Courteys, Court et de Court, émailleurs limousins,» par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne[1]. L'importance de l'œuvre, le soin et la précision avec lesquels elle est étudiée, donnent à ses assertions une sorte d'authenticité, et ne permettent pas de laisser passer sans conteste celles qui ne sont pas complétement exactes.

M. Maurice Ardant, mû, comme M. l'abbé Texier, par le sentiment patriotique, n'admet pas qu'un Courtois ait jamais pu appartenir à une autre ville que Limoges. Deux de ceux-ci y avaient figuré au XVIe siècle avec certitude, mais comme émailleurs seulement; un verrier du même nom surgit, vers la fin du XVe siècle, dans une ville étrangère; on s'en empare, sous prétexte que Limoges a possédé, dès 1400, une famille Courteys, qui, soit dit en passant, y était alors occupée de tout autre chose que d'art. On la fait partir d'un lieu où ni les titres ni des signatures d'œuvres ne l'ont jamais signalée, «pour faire son tour de France» et travailler, en passant, aux vitraux de l'église de la Ferté-Bernard. Et encore ne présente-t-on cette particularité, seule certaine cependant, je veux parler de sa participation aux verrières de la Ferté, que sous la forme du doute, au mode conditionnel :

«La famille Courteys paraît s'être adonnée dans le principe à la peinture sur verre; Robert, un de ses membres, en faisant son tour de France, selon la coutume encore en usage parmi les ouvriers limousins, aurait travaillé aux vitraux de l'église de la Ferté-Bernard.»

Rétablissons l'exactitude des faits et des témoignages :

Robert se révèle, en 1498, dans un titre précis, comme «demourant à la Ferté», non pas accidentellement, *mais à poste fixe;* il y a un atelier permanent et figure, en 1500, 1503-1509, dans des

[1] Limoges, avril 1860.

Digitized by Google

assemblées de ville[1]. En 1500, il prend part au vote d'un impôt; en 1503, à une délibération relative à l'église et au traitement de l'organiste; en 1509, il se charge gratuitement de dessins qu'un brodeur, du nom de Courtin, exécutera sur un orfroi d'un magnifique ornement pour le service de l'église paroissiale.

Après cette date, soit qu'il meure, soit qu'il quitte notre ville, Robert disparaît, et nous ne retrouvons plus le nom de Courtois qu'en 1533 et 1534 dans les comptes de fabrique. Voici les seuls articles où il figure, car il n'est pas exact, comme l'avance M. Ardant, qu'il ait restauré, au même lieu, des verrières en 1540 :

A Jehan Courtoys, painctre et vitrier, la somme de quarante livres tourn. pour une vitre par luy faicte mise et assise en lad. chappelle neufvre, au contenu et suyvant l'ordonnance de mes dits seigneurs et dame, come appert par contract sur ce faict et quitance du d. Cortoys, cy rend pour ce XL l. Pour l'escripture du d. contract X d.

Compte commençant à Noël 1532 pour finir à Noël 1533.

A Pierre Cobin, serreurier, la some de cinquante-sept soles t. pour le nombre de soixante-seize vergectes de fer par luy fctes et qui ont esté mises et employées aux vitres donn. à la d. fabricque par messeigneurs les procureurs du roy et contrerolleur de la Ferté et general d'Ourleans, pour ce LVIJ s. t.

A Jehan Gaudar, mercier, la some de quatorze solz t. de despense faicte par l'ymaigier de monseigneur le contrerolleur de la d. Ferté et par son cheval, pendant qu'il estoit venu et envoyé par mon d. seigneur le contrerolleur pour veoir l'autel et contretable de la chappelle neufvre et en faire ung divis ou pourtraict, et pour le disner de Jehan Courtoys, paintre, qui estoit venu asseoir les vitres de messeigneurs les procureur du roy et contrerolleur susd., pour ce XIIIJ s. t.

Compte pour un an, de Noël 1533 à Noël 1534.

Notons d'abord une particularité qui ressort pour nous de l'ensemble de la rédaction des comptes de fabrique dont l'étude nous est familière. Toutes les fois que les marguilliers supputent la dépense d'un artiste étranger au pays, jamais, malheureusement pour

[1] Arch. de la fabrique, liasse 8e, pièce 14e; — *item*, liasse 6e, pièce 7e; — *item*, liasse 6e, pièce 9e.

Digitized by Google

l'histoire, ils ne prennent la peine de mentionner son nom; ils se contentent de préciser son œuvre. Ainsi est-il fait, on vient de le voir, par la citation précédente, pour «l'ymaigier de Mgr le contre-rolleur», de passage à la Ferté avec Jean Courtois. La même année, un président aux enquêtes au parlement, originaire de la Ferté, fait cadeau à l'église, pour la chapelle du chevet, de la grande vitre de la vie de saint Jean-Baptiste. Le peintre vient de Paris poser son œuvre; la fabrique paye la dépense sans le nommer; c'est «le victrier de Monseigneur,» sans autre désignation, par suite de cette indifférence fâcheuse qui nous prive de précieux renseignements en toute occasion et dans le cas présent encore; car la vitre de saint Jean, si l'on en juge par les panneaux des donateurs bien conservés, est l'œuvre d'un maître, peut-être de Jean Cousin. La position personnelle du donateur fait supposer qu'il a dû employer un artiste d'élite.

En 1534 encore, il est question de remplacer le vieux buffet d'orgues. Un facteur vient dresser le devis et faire les dessins du projet; les marguilliers enregistrent la dépense, mais ils ne le nomment pas plus qu'ils n'ont nommé les artistes précédents, parce qu'il est étranger comme eux.

Quant à Jean Courtois, ils le traitent en compatriote, et cela n'a rien d'étonnant, car Robert, que nous croyons son père, a, on se le rappelle, résidé à la Ferté pendant onze ans au moins, de 1498 à 1509; en supposant que ces dates extrêmes, constatées par des titres, donnent la mesure exacte de son séjour, ce qui n'est guère probable, Jean a dû naître et grandir à la Ferté, mais, comme notre état civil ne remonte pas plus loin que 1569, nous en sommes réduits aux probabilités à ce sujet.

Plus tard, on le retrouve à Limoges, habitant la rue Manigne. M. J. Labarte le présente comme l'un des plus féconds émailleurs du XVIe siècle. Son œuvre est très-variée. Il a peint un grand nombre de sujets religieux ou mythologiques d'après le Rosso, Lucas de Leyde, H. Aldegraver, Raphaël et d'autres encore. L'une des trois verrières qu'il plaça dans la chapelle du chevet de l'église de la Ferté, en 1533 et 1534, *Le repas à Bethanie chez Simon le lépreux*, est conçu dans le style italien; quelques têtes reproduisent même certains types de Raphaël; c'est la seule qui ait survécu; il n'y a que la partie inférieure, au-dessous de la table, qui soit de restauration moderne.

Digitized by Google

Le second de ses vitraux, datant comme le Repas à Bethanie de l'année 1634, représentait l'*Adoration des Bergers*. Le tympan, sans intérêt, est resté en place, et nous en avons connu, de plus, deux panneaux fort mutilés, la Vierge, un berger et un donateur, aujourd'hui remisés quelque part dans les combles de l'église.

Quant à la vitre de 1533, désignée dans le premier des articles des comptes de fabrique cités plus haut, elle offrait l'image de l'*Annonciation*, sujet expressément demandé par Claude de Lorraine, duc de Guise, et Antoinette de Bourbon, son épouse, seigneurs de la Ferté. Ces illustres personnages, ancêtres des Guises qui ont joué un si grand rôle dans la dernière moitié du XVIe siècle, avaient fait cadeau à la fabrique de l'église paroissiale de droits de mutation assez considérables, à condition qu'on placerait, « au plus beau lieu de l'église, » une verrière représentant l'*Annonciation*, avec leurs armes et sans doute leurs portraits au bas du tableau. C'était donc une verrière d'une beauté exceptionnelle que la fabrique devait fournir, et, pour l'obtenir telle, elle s'adressa à Jean Courtois et lui paya 40 livres, ou 6 livres 10 sols par mètre carré, tandis qu'un vitrail d'égale dimension et composé de médaillons de la vie de saint Julien n'était payé à un autre peintre que 36#, soit 5# 10 sols le mètre.

Malheureusement, cette œuvre de Courtois a été si complétement détruite, que nous n'en connaissons pas et n'avons jamais vu un seul fragment.

L'exécution de Jean, large et tout à fait convenable pour une grande scène, ne rappelle en rien les minutieux procédés de l'émailleur, qui lui étaient ou peut-être ne lui sont devenus familiers que plus tard. En revanche, nous croyons y reconnaître certains défauts de pratique peu ordinaires chez un verrier de profession. Les verres sont mal choisis; les couleurs d'application, mal cuites ou mal composées, n'ont pas adhéré suffisamment à l'excipient et se sont enlevées par endroits.

Rien de pareil dans l'œuvre de Robert (1498-1509), dont l'exécution fine et soignée nous semble dénoter un verrier d'une grande expérience, et une main aussi habituée, sinon plus, à la petite qu'à la grande peinture; mais il ne faut pas oublier qu'à son époque les petits vitraux civils étaient très-répandus et tenaient une certaine place dans l'occupation habituelle d'un peintre sur verre. L'excipient est bien choisi, et la coloration générale toute spéciale.

Digitized by Google

en ce sens que les tons sombres y dominent et que le vert est d'une nuance particulière bleuâtre et veloutée. Quant au style de la composition, il appartient tout entier à l'école du moyen âge : personnages maigres, figures ascétiques, nez longs, draperies à plis très-accentués, bien compris, mais secs et cassés.

Voici maintenant le degré de certitude qu'on peut accorder à nos détails d'attribution et d'appréciation pour l'œuvre de Robert Courtois : le titre de 1498 comporte le devis d'un *Arbre de Jessé* de 30 mètres environ de superficie, qui lui est marchandé pour 100 livres tournois. Ce vitrail était placé dans la grande fenêtre occidentale de la nef, et il n'y a pas, il est vrai, laissé trace. Mais nous en avons vu quelques panneaux en place, il y a une trentaine d'années, et des fragments de ces panneaux survivent en assez grand nombre pour caractériser la facture du peintre et permettre de la reconnaître, sans incertitude raisonnable, dans deux vitres conservées en partie, le *Trépassement de la Vierge* et la *Résurrection de Lazare.*

Maintenant, ce verrier fut-il aussi émailleur? Question à laquelle nous ne pouvons répondre, qui reste entièrement réservée, et sur laquelle nous nous permettons d'attirer l'attention des collectionneurs; qu'ils veuillent bien rechercher les signatures R. C. sur des émaux du style précédemment décrit. Un seul fait reste établi, c'est que Robert Courtois apparaît comme verrier à la Ferté-Bernard, dont il est citoyen, ou, pour employer un terme plus en rapport avec son époque, paroissien pendant une douzaine d'années au moins. Mais, puisque cette particularité, quoique certaine, paraît tenue en doute par quelques érudits, il nous a semblé opportun de reproduire textuellement les deux pièces des archives de la fabrique de la Ferté qui la prouvent, et qui ont en outre par elles-mêmes un intérêt exceptionnel. La première (1498) est, nous l'avons déjà dit, le devis de l'Arbre de Jessé, arrêté entre les marguilliers et le peintre, pièce dont il a été publié quelques extraits incomplets et peu corrects; la deuxième (1509) contient le marché conclu avec le brodeur Courtin pour un ornement dont Robert Courtois doit esquisser les dessins. Celle-ci, complétement inédite, n'est pas moins curieuse que l'autre.

Ces documents, si l'on en retranche tout ce qui est pure formule judiciaire, tiendraient peu de place dans une publication.

L. Charles,

Correspondant à la Ferté (Sarthe).

Digitized by Google

Les Courtoys, verriers, à la Ferté-Bernard.

1498.

(1) Saichent tous presens et avenir que en notre court de la Ferté Bernard, en droit par devant nous personnellement establiz, honorable homme Jehan (2) Juchereau, bourgeois, marchant et pelletier, demourant en la ville de la d. Ferté, procureur et thesaurier de la fabrice de l'église Notre Dame (3) des Marays de la d. Ferté, d'une part, et Robert Courtoys, paintre et vitrier, demourant au d. lieu de la Ferté, d'autre part, soubmectanz les d. (4) parties esd. noms eulx et toutes leurs choses ou povoir et juridiction de n. d. court et en toutes autres, si mestier est, quant à tenir et enteriner (5) ce qui s'en suit : confessent de leur bonne volontez sans contraincte eulx avoir fait et encore font entre eulx ensemble par ces presentes (6) marchez, promesses et convenances qui telles sont. C'est assavoir que le d. procureur a baillé et baille au d. Courtoys, qui a prins à faire de (7) son di mestier la verrerie de tout le fourmoyement de la grande fourme estant ou pinacle du bout d'en bas de la d. église, laquelle (8) vitre ou verriere sera du divis qui en suyt; c'est assavoir que en icelle vitre, laquelle est à cinq jours, veues ou lumière entre quatre (9) mayneaulx, sera faicte et pourtraicte bien et deuement l'ystoire de l'arbre Jessé, dont le personnaige de Jessé sera assis en une (10) chayère en grand triumphe et arroy, et de son corps sera produict ung arbre es branches et rameaulx duquel arbre seront (11) composez, mis et assiz en beaux fleurons qui y seront pourtraictz douze rois, comme il affiert en tel cas, et en la sommette du (12) d. arbre sera l'imaige Nostre Dame tenant son enfant, et y aura quatre personnaiges de prophettes qu'est à entendre de (13) chacun cousté du corps de Jessé, deux faisans bonne contenance. Touz lesquels personnaiges seront les plus grans que (14) faire se pourra pour remplir honnestement le d. fourmoyement, et le hault du d. fourmoyement sera rempli de yerarchies de anges, (15) archanges, cherubins, seraphins et estoilles semées parmy le trosne ou ciel qui sera d'asur, le tout de bon voirre et de riches (16) couleurs bien et magnifiquement fait, comme il appartient au cas et aussi riche ou magnifique ou plus en toutes choses que verrière (17) qui soit en la d. église. Toute laquelle vitre le d. Courtoys sera vitrier, sera tenu rendre preste et accomplie de toutes façons, fournie de voirre et plomb et de toutes matières et choses de son d. mestier à ce requises dedens le jour et feste de Pasques prouchain avenir; (19) et pour ce faire bien et deuement comme dit est, le d. procureur et thesaurier a promis et sera tenu paier au d. vitrier la somme de (20) cent livres tourn. aux termes et en la manière cy après déclairée; c'est assavoir vingt-cinq livres tourn. dedans le jour et feste (21) de Toussains prouchain avenir, que sera le commencement de la besongne pour sercher du voirre et matières à ce requises; autres (22) vingt cinq livres tourn.

Digitized by Google

pedens le jour et feste de Noel aussi prouchain avenir que le d. vitrier aura fait partie de la besongne (23), et le residu à la fin de la d. besongne rendue faicte et parfaicte selon le d. divis. Et quant à tout ce que dessus est dit tenir (24), enteriner et accomplir et aux coutz, mises, dommaiges et intérêts rendre et amender au plain dit de la partie endommaigée (25) après son simple serment sans autre prouve, s'aucuns encourroient ou soustenoient l'une partie par deffault de l'autre de ce faire (26), tenir et accomplir qui est dit par devant, ont obligé et obligent les d. parties chacune en droit soy l'une partie à l'autre, c'est assavoir (27) le d. procureur les biens et choses de sa d. procuration et en tant qu'il peut les biens et choses de la d. fabrique au d. Courtoys et à ses hers, (28) et le d. Courtoys au d. procureur lui, ses hers, biens et choses meubles et immeubles presents et avenir à prendre et à vendre, renuncians (29) en cest fait les d. parties chacune en son regard à toutes et chacunes les choses quelzconques qui tant de fait, de droit que de coustume, (30) leur pourroient aider, servir et valoir à venir contre la fourme et teneur de ces presentes en tout ou en partie, et que encontre (31) ne viendront par nulle manière quelconque se sont astraincts les d. parties chacune par sa foy et serment de son corps sur ce baillée (32) en nostre main en témoing de vérité, et fut fait et jugé à tenir et enteriner par le jugement de notre d. court le vingt deuxieme jour (33) du moys d'octobre l'an mil mj° quatre vingt dix huit. Presens Jean Leprince, sergent royal, Hemery Leprince, Jehan Ma, pelletier, et autres tesmoings à ce appelez et requis.

Le Roy.

(Original en parchemin; scel détruit (34 lignes). Archives de la fabrique de l'église de la Ferté-Bernard (Sarthe), liasse 6e, cotée F, pièce 4e.)

Pour copie conforme :

L. Charles,

Correspondant à la Ferté (Sarthe).

1509.

Le douziesme jour de febvrier l'an mil cinq cens et neuf, en notre court de la Ferté Bernard, en droit et c° personnellement establiz, François Lecoyndre et Thomas Louzenge, procureurs et thesauriers de la fabricque Nre Dame des Marays, église parochial de la d. Ferté, d'une part, et Pierre Courtin, brodeur, demourant au d. lieu de la Ferté, d'autre : soubzmectent et c° confessent de leurs bonnes voluntez sans contraincte avoir faict et encores font entre eulx ensemble par ces presentes les marchez, promesses et convenances qui telles sont. C'est assavoir que les d. procureurs et thesauriers, en la

Digitized by Google

presence et par l'ordonnance et deliberacion de plusieurs habitans de la d. ville, mesmes de maistre Jehan de Baugé, Pierre Verdier et François Bailli, commis et deputez en office d'eschevins aux negoces et affaires de la d. ville et à la distribution de leurs deniers communs, ont baillé au d. Courtin, qui d'eulz a prins à faire de son d. mestier de brodeur les ornemens complets de deux chappelles pour plus reverentement faire et exercer le divin service en la d. église à l'onneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie sa mère, patron d'icelle église, selon ce qui a esté advisé, delibéré et conclud par les ds. habitans pour ce congregez en grant et suffisant nombre du divis et selon l'ordonnance cy-après declarée. C'est assavoir que les ornemens de l'une des d. chapelles seront pour servir à l'office du service qui sera faict en la d. église pour les trespassez sur ostade noire, le chapperon de la chappe qui sera en manière d'escusson sera d'or de Paris, et en iceluy chapperon ou escusson sera faict de brodeure riche et magnifique l'istoire du Jugement Nre Sr à la resurrection generale, et orfrayes tant de la chappe que de la chasuble et des deux tunicques seront de brodeure, mors portant enseigne de mort comme faulx, dardes, besches, pics, houectes, linceulx et autres choses à ce requises, avecques tabernacles qui y appartiennent, selon le portraict que les d. procureurs bailleront au d. brodeur faict de la main de Robert Courtoys, painctre et victrier, demourant audict lieu de la Ferté, qui les donne à la d. fabricque; et au regard des ornemens de l'autre chappelle qui sera pour servir à l'office du service divin à la d. église aux festes solennelles sur velour noir, au chapperon de la chappe en manière d'escusson sera fait d'or de masse une hystoire du Trespassement Nre Dame bien richement et magnificquemt faict, et aux orfrayes de la d. chappe aura six hystoires, l'une de sa Conception, l'autre de sa Nativité, l'autre la Annunciation, l'autre de la Visitacion et l'autre de la Purification et l'autre de sa glorieuse Assumption; et aux orfrayes de la chasuble y aura cinq autres histoires de la vie et estat Nre Dame, dont en la croisée d'icelle chasuble sera l'ystoire de l'arbre Jessé, et es orfrayes des deux tunicques y aura ymaiges simples de apostres, prophètes, martirs, vierges et confesseurs, le tout bien richement et magnificquemt fait et à faire. Les d. hystoires des ornemens de la chappelle susdite darrenierement declairée fera le d. brodeur faire les patrons à ses despens par un bon et suffisant œuvrier, lesquelz patrons il sera tenu mostrer ausd. habitans avant que proceder à l'œuvre des brodeures des ornemens d'icelle chapelle. Pour touz les ornems d'icelles chappelles que sera tenu faire le d. brodeur de son d. mestier bien et suffisantement, il sera tenu fournir à ses despens de toutes estouffes à ce requises selon l'art et expérience de son d. mestier, et ce qui en deppend tant de soyes, d'or, franges que autres choses à ce requises, et luy seront tenuz fournir les d. procureurs de la drapperie principale tant de velours que de ostade dont seront faiz les d. ornemens avec ce de la doubleure d'icelle; lesquelz ornemens de la d. chappelle pour les trespassez iceluy brodeur a promis et sera tenu

Digitized by Google

rendre parfaiz et accompliz de toutes façons dedens le jour et feste de Pasques prouchain avenir; et au regard de ceulx de l'autre chappelle pour servir aux festes solennelles de l'année comme il affiert en tel cas de bonne congruité, il sera tenu rendre parfaiz et accompliz de toutes façons dedens le jour et feste de Assumption Nre Dame prouchain avenir quoyque soit la chappe et la chasuble pour le moins.

Et est ce faict pour et moyennant le pris et somme de cent cinq livres tourn. que les d. procureurs ont promis et seront tenuz payer au d. Courtin aux termes et en la manière qui en suyt : c'est assavoir trente cinq livres tourn. troys ou quatre jours devant la feste de sainct Mathye prouch avenir, à ce que le d. brodeur puisse aller à Paris quérir des estouffes pour besongner en l'œuvre de broderie d'iceulx ornemens, aussi pour faire faire les ornemens de la d. chappelle des grans festes qui seront faiz sur velours noirs comme dit est; autres trente cinq livres tourn. dedens le d. jour et feste Assumption Nre Dame aussi prouchain avenir, et le residu montant semblable somme de trente cinq livres tourn. dedens le jour et feste de Toussains aussi prouch. venanant sans, etc.; et de tout se sont les d. partyes demourées à ung et d'accord oblig. etc. etc. Ainsi signé par nous Le Roy, Gallois, collation faicte à l'original du registre par nous.

LE ROY, GALLOYS.

(Original en papier. Archives de la fabrique de l'église de la Ferté-Bernard (Sarthe), liasse 6e, cotée F, pièce 9e.)

Pour copie conforme :

L. CHARLES,

Correspondant à la Ferté (Sarthe).

NOTE SUR UNE ENSEIGNE DE PÈLERINAGE DE SAINT-QUENTIN.

Communication de M. Georges Lecocq, secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin.

Les enseignes de pèlerinage ne sont pas rares aujourd'hui, depuis que les travaux exécutés à Paris, dans la Seine, ont fait découvrir, dans les alluvions d'ancienne formation, une foule d'objets que les eaux des ruisseaux y avaient apportés. Un marchand s'est fait une spécialité de leur commerce, et l'on sait les publications où il les a fait connaître, publications dont le texte fort sommaire est attribué au R. P. Cahier.

Digitized by Google

Ces enseignes sont de plomb, et on les fabriquait dans un certain nombre de boutiques, tant de la cité que de la rive gauche, dans les rues tortueuses qui subsistent encore du vieux Paris, aux alentours de l'église Saint-Séverin. Parmi ces enseignes, il s'en est trouvé plusieurs qui représentent le buste de saint Quentin, réconnaissable au clou, instrument de son supplice, qui est fixé sur chacune de ses épaules.

M. Georges Lecocq a eu la bonne fortune d'acquérir une image d'or massif de saint Quentin, dont une photographie accompagne sa note.

Cette image est un buste nimbé, à double face, muni d'un anneau de suspension au sommet de la tête, et, au-dessous de la section du tronc, de trois autres anneaux à chacun desquels une perle est suspendue. Le travail en est assez grossier, et il nous semble assez difficile d'en déterminer l'époque.

La note de M. G. Lecocq ne renferme aucun fait nouveau; elle annonce, de plus, que son auteur fait exécuter une gravure de l'image en question. Cette gravure est sans doute destinée à une publication préparée en dehors du Comité. Aussi, conformément à ses précédents, nous proposons le dépôt aux archives de la note et de la photographie transmises par M. G. Lecoq.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Le faux atrium de l'hôpital Saint-Jean d'Angers.

Communication de M. Armand Parrot, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

L'ancien hôpital fondé à Angers, en 1153, par Henri II d'Angleterre et Anthoine Mathas, son sénéchal, abandonné depuis peu pour un hôpital magnifique, ne sera point démoli. Les parties anciennes de ce monument si intéressant de l'architecture hospitalière du moyen âge, débarrassées de leurs annexes vulgaires des siècles postérieurs, toutes conservées, vont êtres entourées des verdures d'un square.

Pendant les travaux de terrassement, les ruines d'un petit édifice hexagonal ont été mises à découvert, et le conseil municipal d'Angers

Digitized by Google

songe à restaurer cet édifice, le considérant comme un ancien *atrium* de la grande salle de l'hôpital.

M. A. Parrot nie cette attribution, et la motive d'abord par une longue étude sur l'*atrium* des maisons romaines auxquelles les cloîtres des édifices monastiques ou capitulaires du moyen âge ont succédé.

Il se peut que le mot *atrium* appliqué aux ruines de l'édifice hexagone en question soit impropre; que la principale entrée de la salle ait éte jadis établie du côté opposé de celui où subsistent quelques travées d'un cloître contemporain de cette salle. Mais les galeries modernes établies de l'autre côté pour le service ont pu remplacer un cloître antérieur, ainsi que le dit le Dr Cattois dans le texte de l'*Architecture civile et domestique du moyen âge et de la renaissance*, où M. Aymar Verdier a publié un petit plan d'ensemble ainsi que des études de l'hôpital d'Angers, tant de la grande salle que des greniers.

Ce qui nous le ferait supposer, c'est que la galerie moderne dont il s'agit longe d'abord l'une des extrémités de la grande salle, avec laquelle elle communique par une porte ancienne, puis la façade en retour d'équerre de la chapelle un peu postérieure à celle-ci. Or, sans nous arrêter au mot *atrium*, qui est assez mal appliqué lorsqu'il s'agit d'architecture du moyen âge, le petit édifice hexagone roman, dont les colonnes viennent d'être mises à découvert, ne pourrait-il pas avoir fait partie d'un cloître intérieur, ainsi que l'Allemagne en donne plusieurs exemples? Nous noterons l'édifice polygonal, à jour, d'un cloître que nous avons visité à Ratisbonne, et nous ferons remarquer que les archéologues allemands se sont occupés de ces édicules, qu'ils ont rencontrés ailleurs et dans les mêmes circonstances.

Nous espérons que les fouilles et les terrassements nécessités par l'établissement du square qui doit entourer l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers feront découvrir d'autres substructions, et permettront de rattacher à un ensemble l'édicule qui fait l'objet de la note de M. A. Parrot. Nous serons de son avis quant à l'inutilité de le restaurer afin de le rattacher à la salle. Il suffira de remettre les colonnes sur leurs bases et les chapiteaux sur les colonnes, de laisser à découvert au milieu des gazons les anciens soubassements que l'on pourra retrouver, et ce sera affaire aux archéologues de voir s'il y a une relation quelconque entre les différentes parties anciennes que l'on aura laissées subsister.

Bien que nous trouvions trop étendue en un sens, et trop incomplète dans l'autre, la discussion à laquelle se livre M. A. Parrot, et

Digitized by Google

que le moindre croquis de plan eût bien mieux éclairci la question que sa dissertation sur l'*atrium* des maisons romaines, nous proposons la publication de son envoi.

S'il pouvait y joindre le plan que nous désirons, elle n'en acquerrait que plus de valeur[1].

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

OBJETS TROUVÉS DANS LE CIMETIÈRE ROMAIN DU MESNIL-SOUS-LILLEBONNE.

Communication de M. Roessler.

M. Roessler, membre de la Commission départementale d'antiquités de la Seine-Inférieure et de la Société havraise d'études diverses, a adressé à M. le secrétaire du Comité, qui les a transmises à la section d'archéologie, quelques photographies faites par M. E. Letellier, du Havre, d'après les objets trouvés au commencement de cette année dans le cimetière romain du Mesnil-sous-Lillebonne. Ce cimetière a été exploré sur la propriété de M. Montier-Huet, par le directeur du musée du Havre, qui en recueillera tous les produits. Ces fouilles doivent même se poursuivre encore.

Les résultats acquis ont été sommairement exposés déjà par M. Cl. Roessler dans un article de journal joint à sa lettre, qui n'est qu'un simple avis d'envoi sans discussion.

Quant aux photographies qui l'accompagnent, elles montrent trois séries de monuments.

La série n° 1, composée de deux feuilles, montre les découvertes faites cette année, consistant en nombreux vases funéraires de dimensions très-variables et en une statue.

La série n° 2 montre les découvertes de 1867.

La série n° 3 n'est composée que des objets découverts, en cette même année 1867, dans le cimetière de Lillebonne, par M. l'abbé Cochet.

Nous n'avons pas à nous occuper de cette dernière série, les monuments qui la composent ayant été déjà presque partout décrits, même dans la *Revue des Sociétés savantes*, la dernière des publications

[1] Une lettre de M. A. Parrot apprend qu'il doit envoyer le plan demandé. Ce plan paraîtra avec la note de M. Parrot dans la prochaine livraison de la *Revue*.

Digitized by Google

à qui notre savant collègue adresse ses communications. Quant aux autres, elles ont déjà eu ou auront bientôt la même destinée.

Il est cependant une statue qui nous intrigue, et, puisque MM. Roessler et Letellier envoient les photographies en question au Comité afin qu'il leur retourne le résultat de ses appréciations, nous prierons ceux d'entre nous qui ont fait leur principale étude de l'art romain d'examiner cette statue, ou du moins sa représentation.

M. Roessler, dans l'article du journal auquel nous avons déjà fait allusion, dit que quelques personnes avaient cru, à tort selon lui, y trouver un caractère chrétien. Nous serions un peu de ceux-là.

Notre collègue, M. Adrien de Longpérier, consulté, y voit une représentation de la déesse *Salus*, qui est *Hygea* pour les Latins, tenant de la main droite un serpent qui cherche sa nourriture dans le vase qu'elle porte de la main gauche.

Nous ne voyons aucun caractère féminin dans cette statue, qui nous semble être celle de saint Cosme, patron des médecins, en costume de docteur et tenant en main un vase à électuaire. Notons qu'il n'est pas certain que la tête nue qui a été posée sur les épaules de la statue ait été trouvée à quelques mètres d'elle, et que rien ne prouve qu'elle lui appartienne.

Une étude minutieuse de l'original et sa comparaison avec les figures d'artisans sculptées sur les cippes funéraires du musée de Sens pourraient seules d'ailleurs faire résoudre la question en toute connaissance de cause. Nous ne faisons que poser les objections que nous suggère la photographie que nous avons sous les yeux.

En dernière analyse, nous proposons le dépôt aux archives des lettres et des photographies en question.

Une de ces lettres se rapporte à des études à entreprendre sur la bibliothèque-musée formée à Montivilliers par M. Blanchet. Il y est question d'un texte et de photographies que l'on adresserait au Comité pour être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*, à ce que nous supposons.

Nous ne savons quelle suite donner à cette communication, d'autant plus qu'un inventaire très-détaillé du musée-bibliothèque dont il s'agit a été lu à la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure au mois de mai dernier par l'un de ses membres.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or). — Mémoires, 1874, in-8° avec un plan.

Notice sur l'église de Saint-Baudèle, par M. l'abbé Prudhon. P. 23 à 26.
Notice sur l'ordre des avocats à Beaune, par M. Pignolet. P. 26 à 67.
Poésie, par M. J. Petasse. P. 68 à 71.
Numismatique gauloise, par M. Changarnier. P. 72 à 79.
Abbaye de la Bussière, par M. Ch. Bigarne. P. 80 à 116.
Inventaire de l'Hôtel-Dieu, par M. l'abbé Boudrot. P. 117 à 204.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 4e série, t. VIII, 1873. Besançon, 1874, in-8° avec planches.

Travaux de la Société d'émulation du Doubs en 1873, par M. Alfred Ducat. P. 1 à 10.

La Société d'émulation du Doubs à la réunion des délégués des Sociétés savantes en 1873. Rapports de MM. Ducat et Chabouillet. P. 11 à 20.

A la mémoire d'Amédée Thierry. Discours prononcé à ses obsèques par M. L. Drapeyron; éloge fait en Sorbonne, par M. H. Chotard. P. 21 à 37.

Une Française de la décadence, par M. J.-F.-U. Jurgensen. P. 38 à 51.

Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259, par M. Auguste Castan. P. 67 à 98.

Découverte de tombeaux dans l'église primitive de Moutier-Grandval, par M. A. Quiquerez. P. 124 à 128.

La Vierge des Carondelet, par M. Aug. Castan. P. 129 à 156.

Henri Mouhot : ses voyages dans le royaume de Siam, au Cambodge et au Laos, par M. H. Chotard. P. 163 à 175.

Digitized by Google

Montjoie et les anciens châteaux du Clos-du-Doubs, par M. A. Quiquerez. P. 176 à 213.

Les Huns et les champs catalauniques, par M. H. Poulain. P. 231 à 308.

Les traditions populaires de la Franche-Comté, par M. Ch. Thuriet. P. 309 à 324.

Faut-il dire Rognon ou Rosemont? Note de M. Auguste Castan. P. 573 à 581.

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. — *Revue de Gascogne*, tome X, 1869. Auch, 1869, in-8° avec planches.

Dominique de Gourgues. — La reprise de la Floride, publiée par M. Ph. Tamisey de Larroque. — Analyse, par M. Léonce Couture. P. 5 à 19 et 67 à 78.

De l'église de Saint-Hubert, par M. l'abbé Canéto. P. 20 à 28.

La patrie du Valet de Cœur (Lahire), par M. Alph. Castaing. P. 29 à 33.

Une lettre inédite de dom Bernard de Montfaucon, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 34 à 36.

Un billet inédit de l'abbé de Polignac, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 37 à 39.

Nécrologie. L'abbé Pierre Fontan, par M. Léonce Couture. P. 44 à 48.

Les lettres chrétiennes en Aquitaine au ve siècle, par l'abbé Fontan. P. 49 à 66.

Peintures décorant l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch, par M. H^le Durand. P. 79 à 82.

Maîtresse voûte en construction avec travées sur trois grands plans géminés, d'après un ancien projet du xive siècle, par M. l'abbé Canéto. P. 83 à 91, 467 à 469.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch (suite), par M. l'abbé Canéto. P. 97 à 109, 141 à 156, 205 à 221, 237 à 252, 298 à 314, 381 à 398.

Pierre de la Bastide du Tauzia, par M. Léonce Couture. P. 110 à 121.

Lettres de l'abbé de Sainte-Croix au maréchal de Biron, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 122 et 123.

Deux lettres inédites relatives aux temples du Béarn, par M. Tamizey de Larroque. P. 123 à 125.

Une inscription obituaire, par M. l'abbé Canéto. P. 128 à 131.

Mme la baronne de Saint-Géry, par M. l'abbé H. Marquet. P. 157 à 165, 227 à 233.

Trois lettres inédites d'Arnauld d'Oïhenart, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 166 à 171.

Digitized by Google

L'Église et la Révolution dans leurs rapports avec la civilisation moderne, par M. le baron de Claye. P. 172 à 181.

Nécrologie. L'abbé Lafosse. P. 185 à 187.

Ce qui reste d'une paroisse disparue, Gelotte, par M. Denis de Thézan. P. 189 à 204.

Quelques renseignements nouveaux sur Du Bartas, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 222 à 226.

Carte géographique de l'administration provinciale d'Auch, par M. Prosper Lafforgue. P. 253 à 265.

Une lettre inédite de la sœur Marie de la Sainte-Trinité, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 266 à 268.

Une requête des évêques de Béarn sur les temples protestants de ce pays, par M. L. Soulice. P. 269 à 271.

Travaux historiques de M. Bladé. P. 277 à 280.

Un ouvrage de M. l'abbé de Ladoue sur Mgr Gerbet. P. 280 et 281.

Antiquités sépulcrales. P. 281.

Saint Amand, apôtre des Basques, par M. J.-M. Menjoulet. P. 285 à 297, 333 à 348.

Guy du Faur de Pibrac, notice de G. Colletet, publiée par M. Tamizey de Larroque. P. 315 à 326, 444 à 454.

A propos d'une supplique adressée au Régent par la paroisse de Marciac (1715), par M. l'abbé Paul Tallez. P. 349 à 359, 410 à 423.

Notice sur l'abbaye de Tasque. P. 360 à 365.

Deux lettres de Léonard de Trapes, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 369 à 371.

L'Aquitaine à l'époque de César, par M. A. Castaing. P. 399 à 409, 529 à 545.

Un concile inédit de Bordeaux, par M. Léonce Couture. P. 455 à 466.

Anciennes villes des Gaules ensevelies dans le sol de nos forêts séculaires. P. 470.

La chanson de Girart de Roussillon, traduite par M. Paul Meyer. P. 477 à 494.

Les Basques, ouvrage de M. J.-F. Bladé. — Analyse, par M. Léonce Couture. P. 495 à 526.

Rapport sur le concours pour le prix triennal d'histoire en 1869, par M. J.-F. Bladé. P. 546 à 553.

Bibliographie. P. 40 à 44, 91 à 96, 132 à 140, 182 à 185, 235 et 236, 271 à 275, 327 et 328, 372 à 375, 423 à 427, 471 à 474.

Chronique. P. 165, 171, 188, 359, 376 et 377, 526.

Questions et réponses. P. 282 à 284, 331, 378, 380, 475, 527, 556 à 558.

Digitized by Google

Société historique de Gascogne. — Revue de Gascogne, t. XI, 1870. Auch, 1870, in-8°.

Frédéric Bastiat, par M. Léonce Couture. P. 5 à 33.

Maîtresse voûte en construction avec travées sur trois grands plans géminés, d'après un ancien projet du XIVe siècle, par M. F. Canéto (suite). P. 34 à 41, 169 à 178.

Mgr Bertrand Sévère Laurence, évêque de Tarbes, par M. Léonce Couture. P. 49 à 55.

Vie de Guy du Faur de Pibrac, par Guillaume Colletet, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque (suite). P. 56 à 72, 125 à 133, 249 à 271.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. F. Canéto (suite). P. 73 à 88, 118 à 124, 272 à 286.

Lettre touchant Du Bartas, par M. H. Masson. P. 89 et 90.

Le marquis Hector de Galard Terraude, par M. de Ladoue. P. 97 à 100.

L'Aquitaine à l'époque de César, par M. A. Castaing (suite et fin). P. 101 à 112, 297 à 312.

T. Chrétin, peintre néracais du XVIe siècle, et une lettre inédite de Henri IV, par M. Léonce Couture. P. 113 à 117.

La chanson de Girart de Roussillon, traduit par M. Paul Meyer (suite). P. 149 à 169.

Le mois d'avril de 1595, par M. Ed. Desponts. P. 178 à 181.

Chrétin, le vrai Chrétin, par M. J.-F. Samazeuilh. P. 181 à 185.

La succession d'Isabelle d'Armagnac, par M. B. de Lagrèze. P. 201 à 210.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. F. Canéto. P. 210 à 226.

Archéologie. Moulin à blé gallo-romain, — Bulle de plomb de Grégoire XI, par M. L. Sorbets. P. 226 à 232.

Encore Chrétin, par M. Tarbouriech. P. 232 à 235.

Les églises romanes de la Gascogne, par M. F. Canéto. P. 313 à 334, 345 à 360, 413 à 426, 493 à 512, 533 à 545.

Les statuts de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement à Touget, en 1536, par M. R. Dubord. P. 335 à 342.

François Fézedé, curé de Flamarens, et les cantiques gascons en Lomagne au XVIIe siècle, par M. Léonce Couture. P. 361 à 381.

Valence-sur-Baise (Gers) et ses alentours, par M. Denis de Thézan. P. 389 à 405, 468 à 482, 513 à 526 et 546 à 567.

Un aventurier gascon du XIVe siècle, par M. Léonce Couture. P. 406 à 412.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont et sur les villes qu'elle a fondées, par M. R. Dubord. P. 427 à 431.

Digitized by Google

Sainte-Marie d'Auch. P. 437 à 450.

Les poëmes de Du Bartas et l'orthodoxie, par M. Léonce Couture. P. 451 à 467, 485 à 492.

Numismatique, par M. G. Degrange-Touzin. P. 483 et 484.

Amédée Tarbouriech, par M. Léonce Couture. P. 568 à 580.

Bibliographie. P. 42 à 46, 91 à 95, 134 à 138, 186 à 195, 235 à 239, 287 à 289, 382 et 383, 432 à 435.

Chronique. P. 48, 141 à 143, 243 et 244, 291 et 292, 384 et 385, 527.

Questions et réponses. P. 46 à 48, 95 et 96, 147 et 148, 200, 248, 296, 344, 385 à 388, 435 et 436, 484, 531 et 532, 581 et 582.

Société historique de Gascogne. — Revue de Gascogne, t. XII, 1871. Auch, 1871, in-8°.

Le dernier entretien de Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, avec l'empereur Napoléon III, par M. de Ladoue. P. 5 à 20.

Les églises romanes de la Gascogne, par M. F. Canéto (suite et fin). P. 21 à 34 et 49 à 68.

Monographie de la cathédrale de la ville de Sos, par M. J.-F. Samazeuilh. P. 35 à 47 et 69 à 79.

Numismatique. — Une pièce de monnaie d'un duc de Milan, trouvée dans les Landes, par M. L. Sorbets. P. 80 à 83.

Des causes de la cessation du commerce (1713) dans la généralité de Montauban et d'Auch. P. 85 à 88.

Nécrologie. — Bruno Dusan, par M. Léonce Couture. P. 88 à 91.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont, par M. Dubord. P. 93 à 101, 193 à 204, 289 à 302.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. F. Canéto. P. 102 à 115, 179 à 187, 205 à 219, 372 à 382.

J.-F. de Montégut et Julie de Batz. — Une fête de château en 1787, par M. Léonce Couture. P. 116 à 126.

Quelques lettres de Dominique de Vic, archevêque d'Auch, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 126 à 138.

Épigraphie, par M. F. Canéto. P. 138 et 139.

François de Tersac, baron de Montberaud, et quelques lettres d'Henri III, d'Henri IV et de Catherine de Médicis, par M. l'abbé Jules de Carsalade du Pont. P. 141 à 165.

Notes pour l'histoire de la paroisse et du chapitre de Sos, par M. Léonce Couture. P. 166 à 178.

Digitized by Google

Numismatique. P. 188 à 190, 234.

Clef de voûte armoriée de Saint-Savin (Landes), par M. Sorbets. P. 220 à 224.

Lettre de Hugues de Termes, fils du maréchal de Termes, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 224 à 227.

Le Panthéon isiaque et la révélation à Saint-Cricq, près de Villeneuve-de-Marsan, par M. Jean Labat. P. 237 à 256, 361 à 371 et 502 à 519.

Étude descriptive de trois calices antérieurs au XVIIIe siècle, par M. F. Canéto. P. 257 à 273 et 303 à 308.

Cénac-Moncaut, par M. Léonce Couture. P. 274 à 286.

Essai sur les caractères de la langue gasconne, par M. l'abbé J. Daste. P. 309 à 314, 462 à 466 et 548 à 552.

Notes philologiques sur cet essai, par M. Léonce Couture. P. 314 à 319, 466 à 469 et 552 à 556.

Lettres de quelques évêques de Comminges, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 320 à 326.

Mgr François-Augustin Delamare, archevêque d'Auch. P. 337 à 357.

Note sur une tessère consulaire récemment découverte à Vieille-Toulouse, par M. Edw. Barry. P. 358 à 360.

Bertrand de Vignolles, notice sur la publication de M. Ph. Tamizey de Larroque, par M. Léonce Couture. P. 385 à 401.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. F. Canéto (suite). P. 402 à 415.

Trois lettres de Bernard de la Vie, premier président du parlement de Pau, par M. Tamizey de Larroque. P. 416 à 425.

Notre-Dame de Lourdes, étude monographique de cette chapelle, par M. F. Canéto. P. 429 à 450, 477 à 501.

La Mère-Sainte, par M. l'abbé Henri Marquet. P. 451 à 461, 533 à 541.

Un Mercure récemment découvert à Mendousse, par L. Sorbets. P. 469 à 471.

Deux lettres de Bernard d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, par M. Tamizey de Larroque. P. 520 à 525.

De la limite entre le Condomois et le Bazadais, par M. Samazeuilh. P. 542 à 547.

Une lettre de Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, par M. Tamizey de Larroque. P. 556 à 463.

Bibliographie. P. 228 à 233, 327 à 332, 525 à 532, 570 à 576.

Questions et réponses. P. 48, 92, 139 et 140, 190 à 192, 234 à 236, 287 et 288, 333 à 336, 382 à 384, 425 à 428, 472 à 476. 564 à 569, 576 à 578.

Digitized by Google

Société des archives historiques du département de la Gironde. — Archives historiques, t. XIV. Bordeaux, 1873, in-4°.

Recueil de documents divers, XLIX. — 579 pages.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — Bulletin, 2e série, t. VII (2e livraison). Béziers, 1874, in-8° avec planches.

Ensérune et Montady, par M. Louis Noguier. P. 233 à 252.

Enceinte murale de Béziers à l'époque gallo-romaine et au moyen âge, par M. Louis Noguier. P. 253 à 290.

Origine de la procession votive du dimanche de la Passion, par M. Antonin Soucaille. P. 291 à 303.

Séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1874. — Discours d'ouverture, par M. Caron. P. 306 à 308.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. Gabriel Azais. P. 308 à 318.

Lou reviéure de la lengo prouvençalo, par M. l'abbé Ernest Aberlenc. P. 319 à 326.

Gramecis à la vilo de Béziès, par M. l'abbé Ernest Aberlenc. P. 327.

Rapport sur le concours de poésie française, par M. Frédéric Donnadieu. P. 328 à 348.

Depuis..., poésie, par M. Guibert, de Limoges. P. 346 à 348.

Rapport sur le concours des mémoires historiques, par M. Louis Noguier. P. 349 à 356.

A l'Assemblado, poésie provençale, par M. Marius Bourrelly. P. 357 à 359.

Chronique archéologique, par M. Louis Noguier. P. 365 à 375.

Bibliographie. *Las Vesprados de Clairac, pèr Gabriel Azais*. Compte rendu, par M. Auguste Baluffe. P. 376 à 404.

Histoire religieuse et politique de la ville de Béziers pendant la révolution de 1789, par M. l'abbé Durand. Compte rendu, par M. Louis Noguier. P. 405 à 407.

Les Cigarettes, sonnets en l'air, par M. A. Baluffe. Compte rendu, par M. Frédéric Donnadieu. P. 409 à 416.

Les fêtes littéraires du 5e centenaire de Pétrarque, par le même. P. 417 et 418.

Digitized by Google

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot[1]. — *Bulletin*, t. Ier, 1873, in-8°.

Notes sur les anciens seigneurs de Luzech, par M. J. Bessières, de Cambayrac. P. 21 à 31.

De l'établissement d'un musée à Cahors, par M. Calmels. P. 31 à 40.

Du patois quercytain et de ses rapports avec la langue celtique, par M. L. Ayma. P. 41 à 48.

Découvertes archéologiques à Cahors, en 1872, par M. Malinowski. P. 49 à 52.

Des statistiques communales, par M. de Fontenilles. P. 53 à 55.

L'université de Cahors et la communauté d'Albi, par M. Baudel. P. 55 à 63.

Documents tirés des archives de la préfecture du Lot, par M. Combarieu. P. 63 à 70.

Glorio dedius, amay defôro, poésie, par Jasmin. P. 72 et 73.

La Source et le Ruisseau, poésie, par M. L. Ayma. P. 73.

Tentation, poésie, par M. Baudel. P. 74 et 75.

Proverbes quercynois recueillis par M. A.... et précédés d'une introduction par M. Ayma. P. 75 à 84, 134 à 140, 208 à 212, 260, 332 à 335.

Les coutumes de Luzech, par M. J. Bessières, de Cambayrac. P. 87 à 127, 150 à 188.

Lettre sur la collection Doat, par M. Dols. P. 128 à 130.

La libération du territoire, poésie, par M. Baudel. P. 132 à 134.

Notes sur Cahors, par M. Émile Dufour. P. 189 à 208.

Rapport sur les peintures murales de la cathédrale de Cahors, par M. de Rouméjoux. P. 221 à 226.

Le *Te Igitur,* texte et traduction, par MM. Paul Lacombe et Louis Combarieu. P. 227 à 239, 264 à 281.

Scatabronda, comédie patoise du XVIIe siècle; analyse critique et littéraire, par M. Baudel. P. 240 à 250.

Le pape Jean XXII et la Pologne, par M. Malinowski. P. 251 à 259.

Lo Mort, lou paouré é lou fogot; imitation de La Fontaine, par M. l'abbé Hérétié. P. 259 et 230.

Évêques, saints et monastères du Quercy. Saint Martial, apôtre des Gaules et du Quercy, par M. l'abbé Cyp. Lacarrière. P. 282 à 312.

Notice sur M. Joseph Bessières, de Cambayrac, par M. Ch. Deloncle. P. 321 à 328.

Documents inédits. Lettre de Jean XXII aux consuls de Cahors; — Lettre de l'abbé de Fénelon à l'abbé de Fouillac. P. 328 à 331.

[1] Fondée en décembre 1872.

Digitized by Google

Société académique de Maine-et-Loire. — *Mémoires*, t. XXIX et XXX. Angers, 1874, in-8°.

Tome XXIX.

Deuxième essai sur le canton de Longué et sur le bassin du Lathan, par M. E. Cornilleau. P. 1 à 62.

Progrès de la grammaire en France, depuis la renaissance jusqu'à nos jours, par M. Arthur Loiseau. P. 63 à 171.

Le tome XXX est entièrement consacré à des Mémoires scientifiques.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. — *Mémoires*, 3e série, t. II. Nancy, 1874, in-8° avec planches.

Notice historique sur le couvent de Renting, par M. Dagobert Fischer. P. 1 à 32.

La Madelaine-lès-Nancy, par M. Henry Lepage. P. 33 à 66.

Le Corps des perruquiers de Nancy, par M. Jules Renauld. P. 67 à 123.

Nouveaux documents inédits sur la correspondance de dom Calmet, par M. l'abbé Guillaume. P. 124 à 234.

Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine, par M. Arthur Benoît. P. 235 à 251.

Études sur la Lorraine dite allemande, etc., par M. Godron. P. 252 à 323, 503 et 504.

L'ermitage de Sainte-Valdrée, par M. Jules Renauld. P. 324 à 343.

Une chanson politique de 1634, par M. J.-A. Schmit. P. 344 à 365.

Découverte de monnaies lorraines à Sionviller, par M. Bretagne. P. 366 à 385.

Notice sur le château de Tumejus et sur la Blaissière, par M. Olry. P. 386 à 447.

Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, par M. J.-A. Schmit. P. 448 à 469.

Notice sur Dun-sur-Meuse, par M. Bonnabelle. P. 470 à 502.

Comité flamand de France (à Lille). — *Annales*, t. XII, 1873-1874. Dunkerque, Gand, Lille et Paris, 1874, in-8°.

État général des registres de la Chambre des comptes de Lille relatifs à la Flandre (suite et fin), par M. l'abbé Dehaisnes. P. 16 à 156.

Digitized by Google

Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime (suite), par M. de Coussemaker. P. 157 à 332.

Monastère de Peene, dit la Maison-de-Paix. P. 333 à 359.

Épigraphie des Flamands de France (suite), par M. A. Bonvarlet. P. 360 à 478.

Société des antiquaires de la Morinie. — *Mémoires*, t. XIV, 1872-1874. Saint-Omer, Paris, 1874, in-8°.

Éperlecques (arrondissement de Saint-Omer); ses seigneurs, son ancien château, son église, sa vieille tour, par M. de Laplane. P. I-VII et 1 à 113.

Mayeurs et échevins de la châtellenie d'Éperlecques, maires de cette commune, d'après les actes publics. P. 114 à 123.

Anciens curés ou desservants de la paroisse d'Éperlecques. P. 125 à 128.

Rois du Gaie ou de la confrérie de Saint-Sébastien, depuis sa fondation, d'après les plaques d'argent suspendues au collier royal, marque distinctive du vainqueur. P. 129 à 131.

Appendice, pièces justificatives. P. 133 à 190.

Échantillon du langage populaire au sujet de la Société du Tir à l'arc. — Confrérie de Saint-Sébastien à Éperlecques, souvenir du bon vieux temps, chansons en patois du pays, par M. Louis Delozière. P. 191 à 196.

Notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer, par M. L. Deschamps de Pas, avec pièces justificatives. P. 199 à 243.

Rapport à la Société des antiquaires de la Morinie sur les documents du manuscrit de Des Lyons de Noircarme, relatifs à la lieutenance du bailliage de Saint-Omer, par M. L. de Lauwereyns de Roosendaele. P. 247 à 275.

Compte rendu de l'Histoire d'une guerre échevinale de cent soixante-dix-sept ans (livre de M. de Lauwereyns de Roosendaele), par M. Arthur Giry. P. 280 à 290.

Note explicative sur le compte rendu précédent, par M. L. de Lauwereyns de Roosendaele. P. 293 à 299.

Saint-Omer assiégé et délivré l'an 1638, traduction de l'*Audomarum obsessum* de Jules Chifflet, par M. L. Moland. P. 303 à 681.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — *Mémoires* (classe des lettres), t. XV. Paris, Lyon, 1870-1874, gr. in-8°.

Du transport des blessés chez les anciens, d'après les poëtes grecs et latins, par M. J.-E. Pétrequin. P. 1 à 96.

Digitized by Google

L'étude du grec dans l'éducation française, par M. Hignard. P. 97 à 114.

Dissertation sur l'origine des anciens peuples du Mexique. P. 115 à 120.

Les Anglais et la Grèce. — Premier épisode. — Parga, par M. Yemeniz. P. 121 à 158.

Poésie populaire de la Grèce moderne, par M. Yemeniz. P. 159 à 174.

Note de souvenirs de la séance publique de l'Académie de Lyon du 1er août 1871. — Allocution de M. Sauzet. P. 175 à 179.

Souvenirs d'un voyage à Rome. — La catacombe de saint Calliste, par M. T. Desjardins. P. 181 à 195.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1872, par M. Desgranges. P. 197 à 217.

Le cardinal Billet, allocution, par M. P. Sauzet. P. 219 à 224.

Œuvres poétiques d'Eugène Faure. — Notice biographique et littéraire, 1re partie, par M. J.-E. Pétrequin. P. 225 à 299.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1873, par M. Onofrio. P. 301 à 320.

Étude littéraire et lexicologique sur le dictionnaire de la langue française de M. Littré, par M. J.-E. Pétrequin. P. 321 à 363.

Les peintures antiques relatives au mythe de Daphné, d'après M. Wolgang Helbig, par M. Hignard. P. 365 à 384.

Paysages grecs. — La vallée de Lacédémone, par M. E. Yemeniz. P. 385 à 401.

Notice sur Morand et Perrache, par M. Martin-Daussigny. P. 403 à 413.

Rome. — Le mont Palatin, par M. T. Desjardins. P. 415 à 433.

Société académique d'architecture de Lyon. — Annales, t. Ier, exercice 1867-68. Lyon, 1869, gr. in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'exercice 1865-66, par M. C. Echernier. P. IX à XVII.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'exercice 1867-68, par M. A. Hirfch. P. XVIII à XXXVIII.

Éloge de M. R. Flacheron, par M. A. Chenavard. P. 1 à 3.

Éloge de M. J.-E.-F. Giniez, par M. T. Desjardins. P. 4 à 7.

Éloge de M. E. Frerot, par M. G. George. P. 8 à 10.

Éloge de M. E. Hotelard, par M. R. Dardel. P. 11 à 16.

Recherches et avis sur les coutumes des bâtiments, par M. J.-P. Biffuel. P. 17 à 52.

Souvenirs d'Espagne, par M. G. George. P. 67 à 87.

Sébastien Serlio, 1475-1554, par M. L. Charvet. P. 89 à 184.

Digitized by Google

Remarques sur les plans et dessins d'architecture à l'Exposition universelle de 1867, par M. A. Hirsch. P. 185 à 209.

Société académique d'architecture de Lyon. — Annales, t. II, exercice 1869-1870. Lyon, 1871, gr. in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'exercice 1869-70, par M. L. Charvet. P. XXIII à XLI.

Hôtel de Ville de Lyon, par M. T. Desjardins. P. 1 à 130.

Une visite à Pompéi, par M. G. George. P. 131 à 170.

Réponses à diverses questions, par M. C. Tisseur. P. 171 à 176.

Notice sur l'église romane de Saint-André-de-Bâgé (Ain), par M. Charles Martin. P. 177 à 793.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1871-1872. Rouen, Paris, 1872, in-8°.

Classe des belles-lettres et arts.

Rapport sur les travaux pendant l'année 1871-1872, par M. Henri Frère. P. 147 à 163.

Ambassade en Portugal, en 1688, de Robert le Roux, chevalier, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, etc. — Discours de M. l'abbé Loth. P. 164 à 200.

Réponse, par M. le vicomte d'Estaintot. P. 201 à 216.

Étude historique sur la bibliothèque publique de Rouen et sur les anciennes bibliothèques publiques de cette ville, par M. Édouard Frère. P. 217 à 256.

Les harangues prononcées par le président de Beauquemare aux États de la province de Normandie, de 1566 à 1583, par M. Charles de Robillard de Beaurepaire. P. 257 à 307.

Les Normands au Canada, par M. Gosselin. P. 308 à 357.

Recherches sur les anciens bureaux de police de Rouen, par M. Gosselin. P. 358 à 382.

Les armoiries de la ville de Rouen. Rapport présenté au Conseil municipal, par M. Decorde, sur le projet de frapper un nouveau coin aux armes de la ville. P. 383 à 397.

De l'instruction primaire, complétée par l'instruction, par M. le Dr Morel. P. 398 à 438.

De la bibliophilie, par M. L. de Duranville. P. 439 à 483.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1872-1873. Rouen, Paris, 1873, in-8°.

Classe des belles-lettres et des arts.

Rapport sur les travaux pendant l'année 1872-1873, par M. Henri Frère. P. 166 à 189.

La France et l'Alsace dans le passé (discours de réception), par M. Danzas. P. 193 à 253.

Réponse, par M. Pimont. P. 254 à 268.

De l'organisation judiciaire en France et en Angleterre (discours de réception), par M. Buchère. P. 269 à 311.

Réponse, par M. Decorde. P. 312 à 329.

Le socialisme dans l'empire romain (discours de réception), par M. Paul Allard. P. 330 à 372.

Réponse, par M. Pimont. P. 373 à 384.

Recherches sur les anciens bureaux de police de Rouen (suite). — Le bureau de la police des pauvres et le bureau de la santé, par M. Gosselin. P. 385 à 465.

Correspondances à propos des fêtes républicaines à Rouen, par M. Decorde. P. 466 à 475.

Notes sur le voyage de don Pedro Nino en Normandie, pendant les années 1405 et 1406, par M. de Beaurepaire. P. 476 à 508.

Note sur Jean le Roy, l'un des auteurs de la Satyre Ménippée, par M. de Beaurepaire. P. 509 à 513.

Supplément à une notice intitulée : *Une pierre tombale de la cathédrale de Rouen,* par M. de Duranville. P. 514 à 524.

Étude sur Farin, auteur de l'*Histoire de Rouen,* par M. l'abbé Loth. P. 525 à 561.

Importation de verres peints et blancs faite au XIIIe siècle du port de Rouen en Angleterre, par M. Édouard Frère. P. 562 à 565.

Étude critique du drame de M. J. Deschamps : *Sœur Isabelle,* par M. de Lépinois. P. 566 à 584.

Louis-Alexandre Piel, étude biographique, par M. H. Frère. P. 585 à 605.

Françoise et Margot, conte en vers, par M. de Lépinois. P. 685 à 613.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. — Bulletin, t. III, 1re et 2e livraisons (année 1873). Rouen, 1874, in-8°.

Les anciennes sépultures du Mont-aux-Malades. P. 3, 4, 16, 49.

Digitized by Google

Fouilles préhistoriques à Eu. P. 13. — à Lammerville. P. 55.
Fouilles gauloises à Bellozanne. P. 74.
Fouilles romaines à Saint-Martin-Osmonville. P. 54, 75, 143, 243, 252. — à Lillebonne. P. 142, 170. — à Neuville-le-Pollet. P. 152. — à Saint-Hilaire de Rouen. P. 207, 257. — sur l'Aliermont. P. 236.
Fouilles mérovingiennes à Nesle-Normandeuse. P. 8, 67. — à Blangy. P. 65, 75. — à Benerville, près Trouville. P. 76. — à Épouville. P. 187. — à Lisors. P. 188. — à Martigny. P. 194. — à Nesle et à Blangy. P. 232. — à Criel. P. 250.
Cadran solaire à Paris. P. 17.
Cachettes monétaires romaines. P. 12, 34.
Renseignements sur l'abbaye de Fécamp. P. 21, 97.
Tapisseries de Vernon. P. 23.
Baptistère en plomb de Houdetot. P. 29.
Vitraux de la cathédrale d'Exeter. P. 7, 30.
L'aître de Saint-Maclou de Rouen. P. 16, 31.
Retable de Saint-Étienne de la Grande-Église. P. 31, 36, 79, 99.
Mort et œuvres de M. Feret, de Dieppe. P. 39.
Étoffe ancienne. P. 49.
Découvertes aux environs de Dieppe. P. 49.
Mort de M. de Caumont. P. 52.
Inscriptions au Boisguillaume. P. 59. — à Aufray. P. 45, 68.
La Fontaine près Duclair. P. 60.
L'Angon. P. 72.
Vases gaulois de Bellozanne. P. 73, 75.
Incendie de Bolbec en 1765. P. 54, 80.
Mort de M. de Lépinois. P. 82.
Lettre de M. Floquet. P. 84.
Plaque et médaille de l'abbaye de Saint-Saëns. P. 87.
Briques coudées de Bouteilles. P. 93.
Rapport annuel à M. le Préfet de la Seine-Inférieure. P. 100 à 111.
Note sur l'imagier Estienne Desplanche, de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire. P. 112 à 117.
Nouvelle note sur Bevilliers, par M. de Merval. P. 118 à 125.
Notice sur la villa de Saint-Martin-Osmonville, par M. l'abbé Cochet. P. 126 à 132.
Découvertes archéologiques à Saint-Saëns. P. 133 à 138.
Le Trésor romain de Cailly. P. 140, 234, 166.
Statue romaine de Lillebonne. P. 143 159.
Restauration de la tour Jeanne-d'Arc à Rouen. P. 143, 161, 169.
Litre seigneuriale à Bosc-Geffroy. P. 146.
Peinture murale de Saint-Ouen de Rouen. P. 150.
Édicule de la Fierte à Rouen. P. 155, 173.

Digitized by Google

Rétablissement de l'inscription des trois Raulin, au Havre. P. 156.
Cimetière de Saint-Ouen à Rouen. P. 162.
Fouilles près de la tour de Jeanne-d'Arc. P. 169.
Dalles encastrées à Crosville et à Manéhouville. P. 190.
Conservation de la porte Guillaume-Lion. P. 199, 200, 204.
Bibliothèque de Montivilliers et médaille à M. Blanchet. P. 181, 198, 220, 223.
Rouelles en plomb dans la Loire. P. 206.
Destruction de l'église de Brémontiers-en-Bray. P. 211.
Restauration des portes de Saint-Maclou de Rouen. P. 224, 241, 248.
Inscription tumulaire à Motteville. P. 229.
Décès de M. l'abbé Colas. P. 234.
Dalle tumulaire à Saane-Saint-Just. P. 249.
Château des Loges. P. 252.
Rapport annuel à M. le Préfet de la Seine-Inférieure. P. 260 à 284.
Rapport sur la restauration des portes de Saint-Maclou, de Rouen, par M. d'Estaintot. P. 285 à 293.
Rapport sur les découvertes faites à Lillebonne en 1873, par M. Brianchon. P. 294 à 303.
Nouvelles recherches sur la cité de Limes, par M. Hardy. P. 304 à 320.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIII' VOLUME DE LA 5' SÉRIE.

A

Abbaye de Baigne (Cartulaire de l'), par MM. Chollet et l'abbé Grazillier, p. 419.
Abbaye de Cercamp (Fer de cheval trouvé près de l'ancienne), p. 493.
Abbaye de Cîteaux (Essai historique et archéologique sur l'), p. 390.
Abbaye de Fontaines-les-Blanches (Notice sur un feuillet détaché du cartulaire de l'), p. 65.
Abbaye de Gercy (Dalles funéraires de l'ancienne), p. 501.
Abbaye de Jarcy (Seine-et-Oise) (Pierre tombale provenant de l'ancienne), p. 32.
Abbaye du Jard, diocèse de Sens, au XIII' siècle (Les élèves de l'), p. 14.
Abbaye de Lérins (Projet de publication du cartulaire de l'), p. 411.
Abbaye du Mont-Saint-Michel (Conservation de l'), p. 229.
Abbaye de Pontlevoy (Conservation de la fondation de l'), p. 2.
Abbaye de Pontlevoy (Confirmation de la charte de fondation de l'), p. 394.
Abbaye de Pontlevoy (Acte de Philippe Ier relatif à l'), p. 297.
Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (Remise du corps du roi Henri III à l'), p. 14.
Abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers (Inscription trouvée dans l'), p. 31.
Abbaye de Saint-Léger (Publication du cartulaire de l'), par M. l'abbé Pécheur, p. 39.
Abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de saint Benoît (Histoire de l'), p. 14.
Abbaye de Saint-Mathieu-en-Fine-Terre (L'), par M. Levot, p. 10.
Abbaye de Saint-Mathieu-en-Fine-Terre (Étude historique sur l'), p. 425.
Abbaye de la Sauve-Majeure (Charte en faveur de l'), p. 1.
Abbeville (La Ligue à), par M. Prarond, p. 187.
Achery-Mayol [Aisne] (Inscriptions de l'église d'), p. 491.
Acte de piraterie commis par les Marseillais au détriment du commerce de Pise, p. 92.
Activité intellectuelle et morale au XIX' siècle, par M. J.-E. Bon, p. 414.
Adèle, religieuse à Marcigny [Bourgogne] (Deux lettres de la comtesse), p. 4.
Adèle, fille de Guillaume le Conquérant (Poëme latin adressé à), p. 230.
Âge de la pierre (Stations de l') aux environs de Nemours, p. 435.
Aguesseau (Résidence au château de Fresnes du chancelier d'), p. 435.

Digitized by Google

Alain, sire d'Albret (Rapport sur une insurrection de villageois par un officier d'). p. 203.
Albanès (Abbé). — Renseignements sur un mystère représenté à Toulon, en 1333, p. 15, 259.
Catalogue de la bibliothéque du dernier comte de Provence, p. 301.
Deux pages tirées des archives départementales de Béziers, p. 390.
Communication du catalogue de la bibliothèque des derniers comtes de Provence, p. 394.
Mémoire sur l'épitaphe de sainte Casarie, p. 32, 501.
Albret (Henri d'), baron de Miossens. — Règlement relatif à la police des Eaux-Chaudes, p. 203.
Albret (Origines de la maison d'), par M. Luchaire, p. 204.
Albrier (Albert). — Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, p. 48.
Alesia (Emplacement de la bataille ayant eu lieu avant le siége d'), p. 441.
Alger (Épigraphie indigène du musée archéologique d'), par M. Devoulx, p. 19.
Alger (Installation de M. Beaune en qualité de procureur général à la Cour d'appel d'), p. 13.
Alger (Traité conclu entre le sieur Hély et la régence d'), p. 394.
Algérie (Inscription en l'honneur d'Apollon Clarius, trouvée en), p. 22.
Amanieu (Conjectures et observations relatives à), à propos d'un mémoire de M. Luchaire, p. 205.
Amanton (Ferdinand). — Mémoire historique sur l'établissement de la commune et des vicomtes-maieurs de Dijon, p. 441.
Ambon de l'église abbatiale du *Sacro-Speco*, à Subiaco, par M. Barbier de Montault, p. 397.
Amé (Émile). — Inventaire des objets mobiliers existants en 1632 dans l'Hôtel-Dieu de Solers, p. 469.
Amédée IV de Savoie (Chartes relatives à), p. 47.
Amiens (Délibération de l'échevinage d') relative au maréchal d'Ancre, p. 10.
Amiens. — Découverte d'un cercueil en plomb, p. 25.
Amiens. — Têtes sculptées à l'intérieur de la cathédrale, p. 30.
Amiens (Christ en bronze trouvé dans une fouille près d'), p. 30.
Amiens (Rapport sur un cercueil trouvé à), p. 195.
Ampère (J.-J.). — Instructions relatives à la collection des chants populaires, p. 189.
Andedei (Zongo), évêque de Fréjus (Acte de décès de Monseigneur), p. 11.
André (Abbé). — Relevé de noms d'artistes dans les *Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis*, p. 25.
Découverte de deux dolmens à Menerbes (Vaucluse), p. 107.
Menu de la dépense de bouche faite par la commune de Lognes en 1611, p. 186.
Angers (Procession de l'Ascension à la cathédrale d'), p. 31.
Angers (Note de M. Armand Parrot sur les ruines d'un petit édifice découvert à), p. 194.
Angers (Le faux atrium de l'hôpital de Saint-Jean d'), p. 534.
Anibaldi (Permission de sortie en franchise du port de Pise de divers colis appartenant au cardinal), p. 89.
Anjou (Documents inédits sur l'), par M. Marchegay, p. 13.

Digitized by Google

Anjou, seigneur de Mézières (Mariage de Nicolas d'), avec Gabrielle de Mareuil, p. 186.
Anneau à sceller romain (Note sur un), par M. J. Roger, 496.
Anschaire de Mautort (Charte d') en faveur de la ville d'Eu, p. 187.
Antibes (Pièces tirées par M. l'abbé Tisserand des archives d'), p. 14.
Antiphonaire du xvie siècle déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, p. 23.
Apollon Clarius (Inscription en l'honneur d'), trouvée en Algérie, p. 22.
Appoigny (Inscriptions d'), communiquées par M. Quantin, p. 398.
Arbellot (Abbé). — Hommage d'une brochure, p. 2.
Note sur Carentenago en Limousin, p. 61.
Note relative à un sarcophage chrétien de l'église de Saint-Loup, p. 156.
Arbaumont (Jules d'). — Rapport sur l'état actuel des cuisines de l'ancien palais des ducs de Dijon, p. 441.
Arcachon (Communication relative à la Madone du pèlerinage d'), p. 23, 475.
Architecture romane du midi de la France par M. H. Revoil. Étude de M. Darcel, p. 98.
Archives d'Antibes (Envoi de pièces extraites des), par M. l'abbé Tisserand, p. 14.
Archives de Béziers (Documents tirés des), par M. Soucaille, p. 4, 394.
Archives de la ville de Caylus (Notes recueillies dans les), par M. Devals aîné, p. 221.
Archives du duc de la Trémoille (Pièces inédites extraites des), p. 185.
Archives de la Haute-Marne (Inventaire des sceaux originaux des), p. 31.
Archives du Pas-de-Calais (Pièces tirées des), par M. Jules-Marie Richard, p. 4.
Archives de Pise (Documents extraits par M. Molard des), p. 73.
Archives de la Tour-de-Crest (Notes sur les), par M. de Saint-Genis, p. 5.
Archives communales, départementales et hospitalières du Morbihan (Recherches dans les), p. 3.
Archives départementales des Alpes-Maritimes (Inventaire des pièces conservées dans les), p. 410.
Archives départementales de Béziers (Pièces tirées des), par M. l'abbé Albanès, p. 390.
Archives départementales de Tarn-et-Garonne (Charte découverte dans les), par M. Devals aîné, p. 222.
Archives historiques du Poitou (Publication des), p. 415.
Archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte (Extraits des), par M. B. Fillon, p. 416.
Archives municipales de Blois (Ordonnance de 1214, extraite des), p. 393.
Aristote (Manuscrit de la traduction de la Politique d'), par Nicolas Oresme, p. 43.
Arles (Confirmation des priviléges accordés aux Pisans dans la ville d'), p. 84.
Arles (Traité de paix et de commerce entre les communes de Pise et d'), p. 77.
Armoiries (Les) dans les troupes romaines, par M. Paul Lecesne, p. 33.
Armoiries de la ville de Cambrai, par M. A. Durieux, p. 236.
Armorial des évêques de Noyon, par M. de Marsy, p. 253.
Arros (Baron d'). — Réponse à une lettre de Henri IV, alors roi de Navarre (1573). P. 262.
Art chrétien (L'), par M. l'abbé Auber, p. 392.
Art gaulois (Dernières livraisons de l'), envoyées par M. Hucher, p. 30.

Digitized by Google

Artistes anciens (Noms d') signalés par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 18.
Artistes (Noms d') recueillis par M. l'abbé André, p. 25.
Artistes français (Lettres d') copiées à Florence, par M. Müntz, p. 29.
Artistes (Deux noms d') des XIIe et XIVe siècles, par M. Barbier de Montault, p. 503.
Artois (Charte de Saint-Louis adressée aux échevins et aux prévôts de la communauté d'), p. 4.
Atelier de l'âge de pierre dans le Pas-de-Calais, par M. Deschamps de Pas, p. 106.
Atelier de pierres meulières de l'époque préhistorique dans la commune de Guérande, p. 243.
Auber (Abbé). — *L'Art chrétien*, p. 392.
Aubertin. — Notice sur une sépulture célèbre à Beaune, p. 390.
Aubry (Ch.). — Le Roman en France. — Le Théâtre au point de vue de la morale. — Les principales transformations de la prose française, p. 414.
Aubry (Ernest). — Exercice de la justice dans le baillage de Melun avant 1774, p. 405.
Australie (Voyage en), par M. Thomy Lahuppe, p. 415.
Autolio (Pierre de). — Assignation à Béranger de Lausan, chevalier, p. 394.
Auxerre (Histoire des impôts au comté et élection d'), p. 10.
Auxerre (Inscriptions d'), communiquées par M. Quentin, p. 398.
Avenel (Renvoi de trois lettres de Richelieu à M.), p. 14.
Proposition relative à des lettres de Richelieu communiquées par M. Roschach, p. 190.

B

Backer. — Copie d'une chanson relative à l'affaire du Collier, p. 13.
Bacon (Discussion de quelques points de la biographie de Roger), p. 15.
Baigne (Cartulaire de l'abbaye de), par MM. Chollet et l'abbé Grazillier, p. 419.
Baillet (Docteur). — Établissements de bienfaisance du département de la Meuse, p. 37.
Baisse du prix des laines (Rapport de M. Duguet sur la), p. 224.
Baissey-lès-Cîteaux (Rétable en pierre encastré dans la muraille du chœur de l'église de), p. 440.
Balzac (Voiture jugé par), d'après sa correspondance publiée dans le premier volume des *Nouveaux Mélanges*, p. 185.
Bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois, p. 19.
Bar (Démêlés des moines de Beaulieu avec les comtes de), p. 36.
Barbier de Montault (Abbé). — Note sur les noms de deux anciens artistes, p. 18.
Observations sur des inventaires publiés dans la *Revue*, p. 18.
Communication de dix-huit inscriptions recueillies en Poitou, p. 18.
Acte de vandalisme relatif aux inscriptions placées dans l'église Saint-Hilaire-du-Martroy à Loudun, p. 19.
Hommage de plusieurs publications, p. 30.
Communication d'une inscription trouvée dans le tombeau d'un abbé de Saint-Cyprien à Poitiers, p. 31.
Communication de trois empreintes de sceaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, p. 31, 195.

Digitized by Google

Les nieules et gaufriers au moyen âge et à la renaissance, p. 232.
Inscriptions d'origine bourguignonne recueillies en Italie, p. 442.
Diverses communications concernant les monuments du Poitou, p. 488.
État des fresques de l'église Saint-Jean à Chaumont-en-Bassigny, p. 489.
Inscriptions retrouvées dans diverses localités du Poitou, p. 500.
Observations sur quelques termes inexpliqués dans des documents adressés par MM. l'abbé André et Chassaing, p. 501.
Note sur deux noms d'artistes des XIIe et XIVe siècles, p. 503.
Bar-le-Duc (Librairie et imprimerie à), par M. Servais, p. 36.
Barreau lorrain (Notice historique sur le), par M. L. Mengin, p. 211.
Barthélemy (A. de). — Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 423.
Rapport sur les Mémoires de la Société de la Diana, p. 415.
Barthélemy (Éd. de). — Inventaire des meubles du prince de Condé, dressé en 1588, p. 22, 33.
Lettre au président du Moncel de Louraille, p. 63.
Statistique de la population châlonnaise, tirée des registres de la taille en 1418, p. 225.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie nationale de Reims, p. 233.
Rapport sur le Bulletin archéologique de Noyon, p. 253.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, p. 247.
Rapport sur la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, p. 248.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 249.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 430.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne, p. 433.
Rapport sur une communication de M. J. de Baye, relative aux grottes préhistoriques de la Marne, p. 451.
Bartons-Bremont. — Notice sur la vie et les ouvrages de Boccace, p. 408.
Bascle de la Grèze. — Groupe en bois représentant un trait de la légende de saint Éloi, p. 485.
Photographie d'une sculpture en bois du moyen âge, p. 25.
Basoche (Études sur la), par M. Le Brun, p. 405.
Basques (Exposé critique des études sur l'origine des), par MM. Luchaire et Marion, p. 204.
Baudot (Henri). — Essai historique et archéoloigque sur l'abbaye de Citeaux, p. 390.
Baudri, abbé de Bourgueil. — Poëme latin adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, p. 230.
Baudry (Abbé). — Envoi d'une statuette provenant des fouilles du Bernard, p. 19.
Baux (Chartes relatives à Cécile de), femme du comte Amédée IV de Savoie, p. 47.
Baye (Joseph de). — Travail sur les grottes préhistoriques de la Marne, p. 33, 451.
Beauchet-Filleau. — Envoi de l'acte de fondation d'une école de filles à Saint-Fulgent, p. 13.
Demande relative à des *errata* destinés à rectifier deux passages de la *Revue*, p. 31.
Beaulieu (Démêlés des moines de) avec les comtes de Bar, p. 36.
Beaumarchais (Étude sur les Mémoires de), par M. E. Leroy, p. 414.

Digitized by Google

Beaune (Henri). — Voltaire et l'administration du pays de Gex, p. 11.
Procès-verbal de son installation en qualité de procureur général à la cour d'appel d'Alger, p. 13.
Communication d'une remontrance à M. de Rosny, p. 312, 395.
Note sur la famille de Ciri, p. 319.
Copie d'un mandement de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne, p. 393.
Dépouilles de Charles le Téméraire à Berne, p. 444.
Beaune (Note sur une sépulture célèbre à), par M. Aubertin, p. 390.
Beauregard (Station de l'âge de la pierre sur le rocher dit de), aux environs de Nemours, p. 435.
Beaurepaire (Charles de). — L'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen, p. 231.
Note sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la satire Ménippée, p. 52.
Beaurepaire (Eugène de). — Pièce relative à un cercle de Précieux et de Précieuses, en 1655, p. 13.
Notice sur Trébutien, éditeur d'Eugénie et de Maurice de Guérin, p. 229.
La justice révolutionnaire à Bourges, p. 421.
Beauvilliers. — Notice sur Pie VII à Fontainebleau, p. 403.
Beauvois, canton de Cornières (Découverte de vases anciens à), par M. Passet, p. 238.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 188, 390.
Rapport sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 35.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 198.
Rapport sur diverses pièces historiques des archives de Sedan, communiquées par M. Nozot, p. 267.
Belleneuve (Fouilles pratiquées à), p. 440.
Bellovaques (Campagne de César contre les), p. 254.
Belon considéré comme l'emplacement de l'*emporium* de Corbilo, p. 264.
Benoît (Arthur). — Documents relatifs à M. de Couvonge, p. 216.
Bernard (Auguste). — Étude sur l'histoire territoriale du Lyonnais, p. 426.
Berne (Dépouilles de Charles le Téméraire à), par M. Henri Beaune, p. 444.
Bernier (Correspondants de François) pendant son voyage dans l'Inde, p. 198.
Berry (Essai généalogique sur les anciennes familles du), p. 420.
Berthomieu. — Estampage d'une inscription trouvée à Narbonne, p. 29.
Bertrand du Guesclin (Une page de l'histoire de France relative à), p. 392.
Bertrand (Alexandre), chargé de l'examen de documents, p. 19, 32, 398.
Moulage d'un dessin représentant un renne gravé sur une corne de renne, p. 22.
Rapport sur le complément donné par M. Bulliot à son mémoire sur les fouilles du mont Beuvray, p. 26, 327.
Rapport sur les vases en terre cuite envoyés par M. le baron de Girardot, p. 26, 33.
Rapport sur deux dolmens découverts à Vaucluse, p. 107.
Rapport sur une communication relative à la station de Cumières (Meuse), p. 447.

Digitized by Google

Observation sur les méprises relatives à la détermination des époques primitives, p. 450.
Bertrand (Gustave). — Envoi de copies de lettres de Henri III, extraites de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 12.
Rapport sur une communication relative au musicien contrapuntiste Claude Goudimel, p. 23, 480.
Envoi de documents recueillis à Saint-Pétersbourg, p. 189.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 236.
Proposition relative à la publication d'un recueil de lettres de rois et de princes d'après les originaux de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 389.
Rapport sur le recueil de la Société des sciences, belles lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 428.
Beulé (Notice historique sur M.), par M. Chabouillet, p. 28.
Beuvray (Les fouilles du mont), par M. Bulliot, p. 19, 26, 320.
Béziers. — Documents tirés des archives de Béziers, par M. Soucaille, p. 4, 394.
Béziers (Inscription hébraïque trouvée dans les environs de), p. 32.
Béziers (Description d'une maison située à), p. 256.
Béziers (Accord entre les consuls et les commandeurs des commanderies de), p. 298.
Béziers (Lettres patentes de Jean, duc de Berry, pour les consuls de), p. 390, 394.
Bibliographie des Sociétés savantes, 190, 183, p. 365.
Bibliothèque de Saint-Pétersbourg (Autographes de la), p. 12.
Bibliothèque du dernier comte de Provence, par M. l'abbé Albanès, p. 299.
Bijoux en or trouvés dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim, p. 19.
Biographie de Guy et Hugues de Crécy, par M. le comte de Moustier, p. 404.
Biographie d'Étienne Martellange, architecte du XVIIe siècle, par M. Charvet, p. 227.
Bizeul. — Opinion sur l'emplacement de l'*emporium* de Corbilo, p. 244.
Blanchardière. — Lettre adressée à Du Plessis-Mornay, relative à une expédition dans le Brésil, p. 16.
Blin (J.-B). — Notice historique sur Walincourt, p. 238.
Blois (Ordonnance d'un comte de), relative au travail des vignerons, p. 2.
Blois (Ordonnance de 1294, extraite des archives municipales de), p. 393.
Blosseville (De). — Dictionnaire topographique du département de l'Eure, p. 7.
Boccace (Notice sur la vie et les ouvrages de), par M. Bartons-Bremont, p. 408.
Boigne (Notice sur le général de), par M. de Saint-Genis, p. 188.
Boislisle (De). — 1er volume de la correspondance des contrôleurs généraux des finances, p. 9.
Proposition de publier les mémoires des intendants (1697), p. 9, 190, 287, 391, 393.
Bon (J.-E.). — Rôle de l'habitude dans la vie, p. 414.
Essai sur l'activité intellectuelle et morale du XIXe siècle, p. 414.
La question de la réalité des corps, p. 414.
Bonjean (Les derniers jours du président), par M. Gardelle, p. 222.
Bonnabelle. — Notice sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes (arrondissement de Verdun), p. 37.
Borne milliaire conservée au musée de Philippeville, p. 32, 196.
Boucher de Molandon. — Communication d'inscriptions dans l'église de Chécy, p. 32.
Première expédition de Jeanne d'Arc pour ravitailler Orléans, p. 187.
Inscriptions de l'église de Chécy, p. 498.

Digitized by Google

Bourbon (Jean de), évêque du Puy. — Prix fait passé avec des orfévres de cette ville, p. 31.
Bourbon (Louis de), archevêque de Sens. — Dédicace de l'église de Mormant, p. 437.
Bourgeoisie cambrésienne au xvie siècle, par M. C.-A. Lefebvre, p. 240.
Bourges (La justice révolutionnaire à), par M. Eugène de Beaurepaire, p. 421.
Bourges (Inventaire des registres de l'état civil de), par M. Rapin, p. 421.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 4, 12, 185, 390, 392.
Rapport sur les documents rapportés de Saint-Pétersbourg, par MM. G. Bertrand et Léouzon Leduc, p. 189.
Rapport sur une communication de M. de Fleury, p. 297.
Rapport sur des lettres de Chardon, intendant de la Corse, à M. de Choiseul, p. 394.
Boutaric et Cocheris. — Avis favorable au sujet d'une demande de M. Octave Teissier, p. 7.
Bouteiller (De). — Proposition relative au dictionnaire topographique de la Moselle, p. 392.
Bouttetière (De la). — Dons d'hommes au xiiie siècle, en bas Poitou, p. 417.
Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches (Discours de Mgr), p. 229.
Brest (Mission du représentant Harmant à), p. 425.
Brie (Note sur le comédien Villequin ayant pris le nom de), p. 57.
Brignoles (Var) (Ancien monastère situé à Cette, près de), p. 21.
Brun. — Notice sur le Palazzo-Vecchio de Florence, p. 408.
Brun (Le). — Études sur la Basoche, p. 405.
Brunon. — Mémoire sur les fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie, p. 32.
Bruyelle (Adolphe). — Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, p. 240.
Buhot de Kersers. — Note sur la découverte d'un trésor contenant une épée et des monnaies, p. 32.
Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, par M. Adolphe Bruyelle, p. 240.
Bulliot. — Complément d'un mémoire sur les fouilles du mont Beuvray, p. 19, 26, 320.

C

Caen (Le grand canon de), au siége de Saint-Sauveur, par M. Dupont, p. 231.
Cahier et Martin (Les RR. PP.). — Mélanges d'archéologie, ouvrage cité, p. 20.
Cailly (Inscriptions servant d'épitaphes aux enfants de), p. 498.
Cambon de la Valette. — Histoire de la Chambre de Languedoc, p. 220.
Cambrai (Bulletin archéologique de l'arrondissement de), p. 240.
Cambrai (Armoiries de la ville de), par M. A. Durieux, p. 236.
Cange (Note sur des mots ne se trouvant pas dans le glossaire de Du), p. 13.
Cantilène rustique signalée par M. Morellet, p. 14.
Caractères essentiels qui différencient les phénomènes chimiques, physiques et physiologiques des phénomènes psychologiques, par M. de Parseval-Grandmaison, p. 15.

Digitized by Google

Carcassonne (Lettres de saint Louis à P. de Autolio, sénéchal de), p. 394.
Carentenago en Limousin (Note sur), par M. l'abbé Arbellot, p. 61.
Carloman II (Sceau de), conservé dans les archives de Chaumont-en-Bassigny, p. 114.
Carlone (A.). — Étude sur le municipalisme à Nice, p. 405.
Étude sur la domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral méditerranéen, p. 406.
Notice sur le troubadour Raymond Féraud, son temps, sa vie et ses ouvrages, p. 409.
Cartulaire d'Artois signalé par M. Richard (Jules-Marie), p. 5.
Cartulaire de l'abbaye de Baigne, par MM. Chollet et l'abbé Grazillier, p. 419.
Cartulaire de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches (Note sur un feuillet du), p. 65.
Cartulaire de l'abbaye de Lérins (Projet de publication du), p. 411.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger, par M. l'abbé Pécheur, p. 39.
Cartulaire général de l'Yonne (Recueil de pièces faisant suite au), par M. Quantin, p. 10.
Cartulaire du prieuré de Libaud, par MM. Marchegay et de la Bouttetière, p. 416.
Cartulaire de Savigny. — Renseignements demandés par M. Depping sur le cartulaire de Savigny, p. 186.
Cartulaire de Savigny (Renseignements sur les pièces tirées du), p. 393.
Cartulaires de Saint-Jean-des-Vignes et de Prémontré, de Notre-Dame, de Saint-Médard de Soissons, de Longpont (Projet de publication des), p. 39.
Castan. — Communication relative au musicien contrapuntiste Claude Goudimel, p. 23, 480.
Castelnau d'Essenault (Marquis de). — Figeac et ses monuments, p. 133.
Castel-Sarrasin (Topographie d'une partie de l'arrondissement de), p. 428.
Castrum Divionense (Recherche des voies antiques aux environs du), p. 439.
Castrum Vabrense (Recherches sur l'emplacement du), par M. Bonnabelle, p. 37.
Catalogue de la bibliothèque des derniers comtes de Provence, communiqué par M. Albanès, p. 394.
Cathédrale de Soissons (Note sur des irrégularités à signaler dans la), p. 25.
Catherine de Parthenay (Lettres de) à Charlotte-Brabantine de Nassau, p. 186.
Cauvet (Jules). — Trêves établies entre particuliers selon les principes du droit anglo-normand, p. 230.
Caylus (Notes recueillies dans les archives de la ville de), par M. Devals aîné, p. 221.
Cercamp-sur-Conche (Note sur un fer de cheval trouvé à), p. 195, 493.
Cercueil en plomb découvert à Amiens, p. 25.
Cerf (Abbé). — Mémoire sur la citadelle et le capitole de la ville de Reims, p. 233.
César (Campagne de) contre les Bellovaques, p. 254.
Cette, près de Brignoles (Ancien monastère situé à la), p. 21.
Ceylan et Zanzibar (Notes sur les îles de), par M. Grandidier, p. 414.
Chabannes (Étude sur Adémar de), par M. l'abbé Arbellot, p. 2.
Chabouillet. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 18, 20, 24, 27, 32, 195, 397.
Proposition relative à des empreintes d'argent envoyées par M. Combet, p. 28.
Rapport sur un moule à couler des médailles, communiqué par M. Dusevel, p. 195

Digitized by Google

Rapport sur des renseignements fournis par M. Herman Zotenberg au sujet d'inscriptions hébraïques, p. 196.

Rapport sur une empreinte prise sur une pierre gravée en antique, envoyée par M. Joseph Roger, p. 196.

Rapport sur des communications de MM. Dusevel et J. Roger, p. 495.

Sentiments de douloureuse sympathie avec lesquels le Comité a appris la mort de M. Beulé, et Notice historique, p. 27.

Chabas. — Rapport sur les silex de Voga, p. 193.

Châlons (Statistique de la population de), tirée du registre de la taille par M. Éd. de Barthélemy, p. 225.

Chambres souveraines ou Chambres de l'Édit (Nature et attributions des), p. 220.

Chants populaires des départements, recueillis par le Comité (Demande de la Société pour l'étude des langues romanes relative aux), p. 12, 189.

Chapelain (Note sur les lettres inédites de), par M. de Lens, p. 198.

Chapelle de Saint-Martin-des-Champs (Existence d'une cheminée dans la nef de la), p. 247.

Charaux. — L'érudition et l'originalité en philosophie, p. 38.

Étude sur Victor Cousin, p. 38.

Chardon, intendant de la Corse (Lettres de), à M. de Choiseul, p. 2, 394.

Charles (L.). — Les Courtois, verriers à la Ferté-Bernard, p. 521.

Charles d'Anjou (Les grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de), p. 2.

Charles le Gros (Sceau de) conservé dans les archives de Chaumont-en-Bassigny, p. 114.

Charles le Téméraire (Dépouilles à Berne de), par M. H. Beaune, p. 444.

Charles de Valois, fils légitimé de Charles IX et de Marie Touchet (Note sur Françoise de Narbonne, veuve de), p. 193.

Charte d'Anschaire de Mautort en faveur de la ville d'Eu (1234), p. 187.

Charte de Richard Cœur-de-Lion en faveur de l'abbaye de la Sauve-Majeure, p. 1.

Charte de Saint-Louis adressée aux échevins et prévôts de l'Artois, p. 4.

Charte de fondation de l'abbaye de Pontlevoy, confirmée par Philippe le Bel, p. 394.

Charte d'Ursion, seigneur de Fretteval, pour les moines de Marmoutier, p. 393.

Charte du XIIe siècle offrant un exemple d'investiture *per baculum*, p. 393.

Charte d'une donation faite à l'abbaye de Moissac, sous le règne de Théodore III, p. 222.

Charte en langue vulgaire des Hospitaliers-de-Saint-Jean-de-Jérusalem de la Rochelle, p. 188.

Charte et extraits relatifs au chancelier Juvénal des Ursins, p. 187.

Chartes en langue vulgaire communiquées par M. de Richemond, renvoyées à la commission des *Mélanges*, p. 301.

Chartes françaises relatives à l'Aunis, communiquées par M. de Richemond, p. 187.

Chartes de Robert d'Artois dans un cartulaire signalé par M. J.-M. Richard, p. 5.

Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur. Hommage de M. Marchegay, p. 1.

Chartes relatives au comte Amédée IV de Savoie et à sa femme Cécile de Baux, p. 47.

Chartier (Recherches sur Guillaume, Alain et Jean), par M. Defresne de Beaucourt, p. 229.

Digitized by Google

Charvet (Léon). — Notice sur Étienne Martellange, architecte du XVIIe siècle, p. 227.
Chassaing (Auguste). — Inscription chrétienne du musée de Privas, p. 25.
Hommage d'une brochure relative à l'orfévrerie du Puy, p. 31.
Fragment d'inscription funéraire chrétienne au musée de Privas, p. 499.
Châteaubriand et Napoléon Ier (Étude littéraire sur), par M. B. Duffour, p. 414.
Chatel. — Notice sur Dansin, ancien professeur à la Faculté des lettres de Caen, p. 229.
Châtillon-sur-les-Côtes, arrondissement de Verdun (Notice historique sur la commune de), p. 37.
Châtillon-sur-Seine (Fouilles à Essarois, arrondissement de), p. 438.
Chaumont-en-Bassigny (Sceaux royaux conservés aux archives de), p. 111.
Chaumont-en-Bassigny (État des fresques de l'église de Saint-Jean à), p. 489.
Chautard. — Hommage de deux publications : 1° Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine; 2° Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine, p. 21.
Chazelle (Monographie de l'église de), par M. Lemaire, p. 432.
Chécy, près Orléans (Inscriptions de l'église de), p. 32.
Chelles (Événements accomplis à) sous les règnes de Chilpéric et de Childéric II, p. 404.
Chevreuse (Châtellenie, baronnie, duché de), par M. Aug. Moutié, p. 194.
Choiseul (Lettres de l'intendant de la Corse Chardon à M. de), p. 2, 394.
Chollet et Grazillier (Abbé). — Cartulaire de l'abbaye de Baigne, p. 419.
Christ en bronze trouvé dans une fouille près d'Amiens, p. 30.
Chronique des Sociétés savantes, p. 184, 385.
Cimetière de l'époque romaine de Mesnil-sous-Lillebonne (Exploration du), p. 26.
Cimetière romain de Mesnil-sous-Lillebonne (Objets trouvés dans le), p. 536.
Cincinnati et Londres (Mémoires sur les congrès de), par M. Piche, p. 204.
Ciri (Note sur la famille de), par M. H. Beaune, p. 319.
Citadelle et Capitole de la ville de Reims. Mémoire de M. l'abbé Cerf, p. 233.
Cîteaux (Essai historique et archéologique sur l'abbaye de), p. 390.
Clément de Ris (Comte). — Rapport sur un envoi de M. Bascle de la Grèze, p. 34, 485.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 243.
Clément-Simon. — Lettre d'Alain, sire d'Albret, de la fin du XVe siècle, p. 203.
Le droit de marque ou représailles dans les Fors du Béarn, p. 208.
Clérambaut (Mélanges de) à la Bibliothèque nationale; cités, p. 393.
Clermont-Ferrand (Classification des églises du diocèse de), p. 242.
Clermont-Ferrand (Académie de). — Fouilles pour rechercher les antiquités du Puy-de-Dôme, p. 398.
Clermont-Ganneau. — Envoi d'une copie d'inscription recueillie dans l'église de Saint-Sépulcre, p. 24.
Cloches (Anciennes) du département de l'Aisne, par M. Leclerc de la Prairie, p. 25.
Cloches (Anciennes) du département de l'Aisne, par M. Suin, p. 39.
Cloches du département de l'Aisne (Inscriptions de), p. 499.
Cloître de Saint-Nazaire à Béziers (Établissement d'un musée dans le), p. 256.
Closmadeuc (Docteur G. de). — Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan, p. 21.

Digitized by Google

Cochet (Abbé). — Une découverte à Saint-Saëns, p. 162.
Fouilles d'une villa romaine à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns, p. 165.
Coizard-Joches (Grottes préhistoriques de), par M. Aug. Nicaise, p. 248.
Collége (Le), ou un Souvenir d'enfance, par M. L. Morel, p. 414.
Collégiale de Saint-Cloud (Fouilles dans la crypte de l'ancienne), p. 192, 322.
Collier (Chanson relative à l'affaire du), communiquée par M. L. de Backer, p. 13.
Colonie acadienne en Corse (Tentative d'une), p. 290, 390.
Colonies françaises (Immigration africaine dans les), p. 415.
Combet. — Envoi d'empreintes de pièces d'argent, p. 23.
Histoire de la ville et du canton d'Userche, p. 390.
Suite de l'histoire de la ville et du canton d'Userche, p. 399.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Communication relative au recrutement du), p. 22.
Commission chargée de dresser la liste des candidats pour les places vacantes dans la section d'histoire, p. 393.
Commission chargée de dresser la liste des Sociétés auxquelles il y a lieu d'accorder des subventions (section d'archéologie), p. 194.
Commission chargée de préparer la liste des Sociétés qu'il y a lieu de proposer pour recevoir des subventions (section d'histoire), p. 189.
Commission désignée pour examiner une proposition de M. G. Bertrand, p. 389.
Commission des Mélanges (Renvoi de quatre chartes en langue vulgaire à la), p. 301.
Commission pour la liste des candidats à présenter au Ministre pour la section d'archéologie, p. 399.
Commission pour la question relative au relevé des publications faites sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, p. 6.
Commission pour l'examen de la proposition relative aux mémoires des intendants en 1697, p. 9.
Commune et vicomtes-maieurs de Dijon (Établissement de la), p. 441.
Compiègne (Brochures relatives à la Société historique de), p. 10.
Complainte des Normands (Commentaire sur la), par M. Launay, p. 231.
Concini, maréchal d'Ancre (Délibération de l'échevinage d'Amiens relative à), p. 10.
Condé (Inventaire des meubles du prince de), p. 22, 33.
Condé-Smendou (Colonne milliaire découverte près de), p. 20.
Congnet (Henri), chanoine de Soissons. — Dissertation sur les gradués et sur les brévetaires, p. 40.
Congrès de Cincinnati et de Londres (Mémoire sur les), par M. Piche, p. 204.
Conservation des objets d'archéologie (Mémoire sur la), p. 194.
Consulat de Marseille à Pise (Recommandation en faveur d'un aspirant au), p. 94.
Consuls de Béziers (Lettres patentes de Jean, duc de Berry, pour les), p. 390.
Contrat d'apprentissage d'un violoniste en 1601 (Rapport sur un), p. 23.
Contre-sceau de Philippe le Bel (Observations relatives au), p. 20.
Contrôleurs généraux des finances (Correspondance des), par M. de Boislisle, p. 9.
Corbilo (Notes sur l'emplacement de l'*emporium* de), p. 244.
Corblet (Abbé Jules). — Democharès ou une fausse étymologie du mot *mouchard*, p. 390.
Cordier (Louis), évêque des Fous de Saint-Leu d'Amiens (Médaille de), p. 495.

Digitized by Google

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants, par M. de Boislisle, t. Ier, p. 9, 392.
Corse (Documents sur la), communiqués par M. Duhamel, p. 13.
Corse (Lettre de Chaudon, intendant de la), à M. de Choiseul, p. 394.
Corse (Tentative d'une colonie acadienne en), communication de M. Duhamel, p. 290, 390.
Cosnier (L.). — Renaissance de l'Université d'Angers, p. 201.
Coueron considéré comme l'emplacement qu'occupait l'*emporium* de Corbilo, p. 244.
Cournault. — Compte rendu d'une excursion à Sion (Meurthe-et-Moselle), p. 126.
Cournault (Ch.). — Indication de bijoux en or trouvés dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim, p. 19.
Note sur une enceinte fortifiée de la Lorraine, p. 129.
Courson (A. de). — Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 402.
Rapport sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 405.
Courtois (Les), verriers à la Ferté-Bernard, par M. L. Charles, p. 520.
Cousin [Victor] (Étude sur), par M. Charaux, p. 38.
Couvonge (Détails relatifs à M. de), par M. Arthur Benoît, p. 216.
Coynart (Colonel de). — Critique du travail de M. Henri Defay, p. 441.
Mémoire sur le ferrage des chevaux dans l'antiquité, p. 442.
Coynart (De) et Lory. — Rapport sur les fouilles de Velay, p. 443.
Crécy (Gui et Hugues de). — Notice biographique par M. le comte de Moustier, p. 404.
Crécy (Histoire de) au xve siècle, par M. Th. L'Huillier, p. 405.
Crosses (Les), du musée chrétien du Vatican, p. 397.
Cumières [Meuse] (Communication de M. Liénart sur la station de), p. 447.

D

Dammarie-les-Lys, près Melun. — Découverte d'un tombeau d'enfant païen, p. 155.
Dampierre (Notice sur la paroisse de), par M. Aug. Moutié, p. 194.
Dansin, ancien professeur à la Faculté des lettres de Caen. — Notice par M. E. Chatel, p. 229.
Darcel. — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 22, 26, 192, 194.
Rapport sur un inventaire de meubles du prince de Condé en 1588, p. 33.
Étude sur le livre de M. H. Revoil, intitulé *L'architecture romane du midi de la France*, p. 98.
Communication relative à la restauration des portes de l'église de Saint-Maclou, p. 193.
Rapport sur une communication de M. E. Letellier, p. 400.
Rapport sur deux communications de MM. Émile Amé et le comte de Mellet, p. 469.
Rapport sur des documents communiqués par M. E. Müntz, p. 504.
Rapport sur une communication de M. L. Charles, relative aux Courtois, verriers, p. 520.
Rapport sur une communication de M. G. Lecocq, p. 533.
Rapport sur une communication de M. Roessler, p. 536.

Digitized by Google

Daufresne de la Chevalerie. -- Une page inédite de l'histoire de France, relative à Bertrand Du Guesclin, p. 392.
David d'Angers (Documents pour servir à l'histoire de), par M. H. Jouin, p. 201.
David d'Angers (Souvenir d'un voyage à Weimar, entrepris par M. Victor Pavie, en compagnie du statuaire), p. 201.
Découvertes :
Buste antique à la Fresnaye, près Lillebonne, p. 247.
Cercueil en plomb à Amiens, p. 25.
Colonne milliaire près de Condé-Smendou, p. 20.
Dessin d'un champ funéraire (Sépulture à incinération) dans la commune de Garia, près Luchon (Haute-Garonne), p. 398.
Deux dolmens à Menerbes (Vaucluse), p. 107.
Dix-neuf squelettes au lieu dit Des Hawys, sur la commune de Cumières, p. 447.
Ex-voto antiques à Luxeuil, p. 19. — Bijoux d'or dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim, p. 19. — Statuettes en bois au Bernard, p. 19.
Fer de cheval à Cercamp-sur-Conche (Pas-de-Calais), p. 195.
Inscription en l'honneur d'Apollon Clarius en Algérie, p. 22.
Objets antiques trouvés dans le cimetière du Mesnil-sous-Lillebonne, p. 536.
Petite épée à Salon (Aube), p. 33.
Plaque de cuivre avec inscription portant le nom de Marie de Cassagnet de Tilladet, abbesse de Saint-Saëns, p. 163.
Tombeau d'enfant païen à Dammarie-les-Lys, près Melun, p. 155.
Trésor contenant une épée longue de 985 millimètres et 380 monnaies, p. 32.
Defay (Henri). — Emplacement de la bataille qui a précédé le siége d'Alésia, p. 441.
Deladreue et Mathon. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de Saint-Benoît, p. 14.
Delisle (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 1, 5, 14, 187, 390, 392.
Renseignements sur le cartulaire de Savigny, p. 393.
Proposition relative au Dictionnaire topographique du département de l'Eure, p. 7.
Publication du poëme latin de Baudri, abbé de Bourgueil, p. 230.
Renseignements sur les divers manuscrits du cartulaire de Savigny, p. 186.
Delteil. — Notice sur la Guyane française, p. 415.
Immigration africaine dans les colonies françaises, p. 415.
Democharès ou une fausse étymologie du mot *mouchard*, par M. l'abbé Jules Corblet, p. 390.
Denais. — Découverte de registres des délibérations des États du Velay, p. 188.
Dépots aux archives :
Accord entre les consuls de Béziers et le commandant de plusieurs commanderies, p. 394.
Acte de Philippe Ier confirmant la charte de fondation de l'abbaye de Pontlevoy, p. 394.
Acte d'assignation faite par P. de Autolio à Beranger de Lausan, chevalier, p. 394.
Chanson relative à l'affaire du collier, p. 13.
Charte du XIIe siècle offrant un exemple de l'investiture *per baculum*, p. 393.

Digitized by Google

Charte d'Ursion, seigneur de Fretteval, pour les moines de Marmoutier, p. 393.

Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent, par M. Marchegay, p. 1.

Confirmation des priviléges des habitants de Revon et de Fumay, p. 3.

Délibération de l'échevinage d'Amiens relative à des négociations entamées avec Concini en 1616, p. 10.

Dessin d'un moule à couler les médailles d'un évêque des Fons, p. 196.

Dotations et dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, par M. Marchegay, p. 2.

Empreintes de pièces d'argent envoyées par M. Combet, p. 23.

Étude historique et littéraire sur Adémar de Chabannes, par M. l'abbé Arbellot, p. 2.

Les grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou, p. 2.

Lettre adressée à Du Plessis-Mornay par Blanchardière ayant pris part à une expédition en l'île de Maragnon (Brésil), p. 16.

Lettres d'Aimeri, seigneur de Narbonne, lieutenant de Guido de Nantolio, p. 394.

Deux lettres de la comtesse de Blois à son fils Thibaut IV et à Geoffroy, évêque de Chartres, p. 393.

Lettres de saint Louis à P. de Autolio, sénéchal de Carcassone, p. 394.

Mandement de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne, p. 193.

Mémoire sur l'occupation de la Savoie par la France (1690-1696), par M. le marquis de Lescheraine, p. 16.

Mémoire sur les négociations de Bassompierre à l'occasion de la Valteline, p. 16.

Onze pièces communiquées par M. de Jussieu, p. 16, 17.

Ordonnance de 1294, extraite du cartulaire municipal de Blois, p. 393.

Plusieurs documents communiqués par M. Nozot, p. 17.

Des principaux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne, par M. Mignard, p. 154.

Rapport sur les fouilles exécutées dans l'ancien enclos des dominicains de Poitiers. — Coup d'œil sur les décorations murales des églises romanes, p. 26.

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine. — Imitation de quelques types monétaires propres à la Lorraine, p. 21.

Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens du Morbihan, par M. le docteur G. de Closmadeuc, p. 21.

Sculptures de l'église de Montcaret, par M. Léo Drouyn, p. 153.

Dépôts à la bibliothèque du Comité :

L'abbaye de Saint-Mathieu-en-Fine-Terre; la légende de sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue; captivité et mort de Gilles de Bretagne, par M. Levot, p. 10.

L'ambon de l'église paroissiale du *Sacro-Speco*, à Subiaco; iconographie des sybilles, p. 397.

Les armoiries dans les troupes romaines, par M. Paul Lecesne, p. 33.

L'Art chrétien, par M. l'abbé Auber, p. 392.

Dernières livraisons de l'Art gaulois, de M. Hucher, p. 30.

Des caractères essentiels qui différencient les phénomènes chimiques, physiques et physiologiques des phénomènes psychologiques, par M. J. de Parseval-Grandmaison, p. 15.

Choix de documents inédits sur l'Anjou, par M. Marchegay, p. 13.

Digitized by Google

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants, par M. de Boislisle, p. 392.

La crue et le débordement de la Loire en novembre et décembre 1628, par M. P. de Fleury, p. 186.

Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon, p. 15.

Démocharès ou une fausse étymologie du mot *mouchard*, p. 390.

Les élèves de l'abbaye du Jard, diocèse de Sens, au XIIIe siècle, par M. G. Leroy, p. 14.

Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger; Musée mural d'Alger, par M. Devoulx, p. 19.

Petite Géographie de Seine-et-Marne, à l'usage de l'enseignement primaire, par M. G. Leroy, p. 14.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de Saint-Benoît, par MM. Deladreue et Mathon, p. 14.

Histoire de la ville et du canton d'Userche, par M. Combel, p. 390.

Inventaire des églises de Jarré et de Marcé; la procession de l'ascension à la cathédrale d'Angers, p. 31.

Inventaire de Sainte-Marie-Majeure à Rome, par M. Barbier de Montault. — Les crosses du musée chrétien du Vatican. — Symbolisme d'une façade d'église en style du XIIe siècle, p. 397.

Inventaire sommaire des sceaux originaires des archives de la Haute-Marne, p. 31.

Lettres de Catherine de Parthenay à Charlotte de Nassau, duchesse de la Trémoille, p. 186.

La Ligue à Abbeville (3 volumes), par M. Prarond, p. 187.

Le livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame de Carestan, p. 188.

Mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil, p. 186.

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles, p. 186.

Les mercuriales du Vivarais du XVIe au XIXe siècle, par M. Vaschalde, p. 15.

Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin, p. 14.

Notes historiques sur le Nontronais. — Légende de la vierge miraculeuse de Nontron, p. 187.

Notice pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse, par M. V. Gueneau, p. 4.

Notice sur la paroisse du Tremblay, par M. Auguste Moutié, p. 390.

Notice sur une sépulture célèbre à Beaune, par M. Aubertin, p. 390.

Essai historique et archéologique sur l'abbaye de Cîteaux, par M. Baudot, p. 390.

Une page inédite de l'histoire des Indes. Le général de Boigne, p. 188.

Pétition de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, relative à l'enseignement de la géographie, p. 15.

Première expédition de Jeanne d'Arc pour ravitailler Orléans, p. 187.

Prix fait passé entre Jean de Bourbon, évêque du Puy, et des orfévres pour la façon d'une statue de saint Pierre, p. 31.

Procès-verbal de l'installation de M. Beaune en qualité de procureur général à la cour d'Alger, p. 13.

Digitized by Google

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan, par M. Rosenzweig, p. 3.
Recherches sur les poésies de Mlle de Rohan-Soubise, par M. Marchegay, p. 2.
Saint Andéol et son culte, par M. l'abbé Mirabel, p. 391.
Statuts et travaux, en 1873, de la Société historique de Compiègne, p. 10.
Suite de l'histoire de la ville et du canton d'Uzerche, par M. Combet, p. 398.
Depping. — Demande de renseignements au sujet du manuscrit du cartulaire de Savigny, p. 186.
Deschamps de Pas. — Un atelier de l'âge de pierre dans le Pas-de-Calais, p. 106.
Des Hawys (Découverte de squelette au lieu dit), p. 447.
Devals aîné. — Notes recueillies dans les archives de Caylus, p. 221.
Topographie d'une porte de l'arrondissement de Castel-Sarrasin, p. 426.
Devoulx. — Hommage d'une brochure; épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger, p. 19.
Communication d'un traité conclu entre la régence d'Alger et le sieur Pierre Hély, p. 394.
Diana (Renseignements sur la salle portant le nom de la), à Montbrison, p. 425.
Diana (Société de la), à Montbrison, p. 425.
Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, par M. l'abbé Van Drival, p. 15.
Dictionnaire topographique du département de l'Eure, par M. de Blosseville, p. 7.
Dictionnaire topographique de la Moselle (Proposition relative au), p. 392.
Dictons et proverbes populaires usités en Franche-Comté, p. 3.
Diez. — Grammaire des langues romanes, ouvrage cité, p. 207.
Dijon (État actuel des cuisines de l'ancien palais des ducs à), p. 441.
Diminutifs français (Origines de quelques), par M. Lespy, p. 207.
Diocèse de Clermont (Classification des églises du), par M. Mallay père, p. 242.
Diocèse de Metz (Étude sur les pouillés du), par M. Lepage, p. 209.
Diptyques consulaires (Conférences sur les), par M. le professeur Westwood, p. 397.
Documents imprimés dans la *Revue*:
Accord entre Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et les Pisans, p. 73.
Ambassade de la commune de Pise auprès de Foulques d'Agout, sénéchal de Provence, p. 92.
La bibliothèque du roi René, p. 304-311.
Les Courtois, verriers à la Ferté-Bernard, p. 523-538.
Une date de la vie du musicien Claude Goudimel, p. 482-484.
Délibération des Pisans relative à une expédition préparée pour le compte des Florentins, p. 90.
Dépenses du seigneur de Taillebourg pour la foire dudit lieu, p. 60-61.
Documents relatifs à la guerre entre la France et la Savoie, p. 277.
Fabrication des Gobelins dans la première moitié du XVIIe siècle en France, en Italie et dans les Flandres, p. 509-520.
Feuillets détachés du cartulaire de Fontaines-les-Blanches, notice de M. A. Dupré, p. 66-73.
Figeac et ses monuments, par M. le marquis de Castelnau d'Essenault, p. 134.
Fouilles faites dans la crypte de l'ancienne collégiale de Saint-Cloud, p. 322-327.

Digitized by Google

Fouilles du mont Beuvray, compte rendu par M. Buliot, p. 328-364.

Inventaire des habillements et parures d'une dame de Provence en 1580, p. 116-125.

Inventaire fait en 1697 de deux maisons situées l'une à Limoges et l'autre aux environs, p. 471-475.

Lettre au président du Moncel de Louraille, p. 64-65.

Lettre du roi de Navarre pour faire rétablir la religion catholique dans ses États, et réponse du baron d'Arros, p. 262.

Note sur un tombeau antique trouvé à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), p. 157.

Notice sur l'église romane de Sainte-Rufine de Gaujac, par M. Tholin, p. 150.

Notice sur les grottes préhistoriques de la Marne, par M. Joseph de Baye, p. 456.

Observations sur le sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne), p. 159.

Ordonnance d'Anne de Montmorency pour la conservation des monuments de Nîmes, p. 479.

Permission de sortie en franchise du port de Pise de colis appartenant au cardinal Anibaldi, p. 89.

Permission à un navigateur de Marseille de s'approvisionner de biscuit sur le territoire de Pise, p. 89.

Priviléges confirmés aux Pisans dans la ville et le bourg de Saint-Gilles, par Jayme, roi d'Aragon, p. 84.

Prix d'une aiguière d'argent, communication de M. de Richemond, p. 281.

Réclamation du gouvernement de Pise à la reine Marie, comtesse de Provence, au sujet de vols commis sur des marchands de Pise, p. 94.

Recommandation du gouvernement de Pise à la commune de Marseille en faveur d'un aspirant au consulat de Marseille à Pise, p. 94.

Relation de la bataille de Staffarde, par Feuquières, p. 270.

Une remontrance à M. de Rosny, p. 314-319.

Renouvellement du traité entre Marseille et Pise, p. 87.

Sept mémoires ou quittances d'armuriers aux xve et xvie siècles, p. 101-106.

Testament de Jean Le Roy, un des auteurs de la satire Ménippée, et délibération capitulaire constatant son décès, p. 55, 56.

Tentative d'une colonie acadienne en Corse, p. 292.

Traité de paix et de commerce entre Grasse et la commune de Pise, p. 74, 81.

Traité de paix et de commerce entre les communes de Pise et de Nice, p. 76.

Traité de paix et de commerce entre les communes d'Arles et de Pise, p. 77.

Documents inédits sur l'histoire de France (Spécimens envoyés par l'Imprimerie nationale pour l'impression des), p. 391.

Doigneau. — Station de l'âge de la pierre aux environs de Nemours, p. 435.

Dolmens du Morbihan (Sculptures lapidaires et signes gravés des), p. 21, 241.

Dominicains de Saint-Maximin (Monographie du couvent des), p. 14.

Dominicains de Poitiers (Fouilles exécutées dans l'ancien enclos des), p. 26.

Donjon de Pons (Origine des souterrains du), p. 195.

Dons d'hommes au xiiie siècle, en bas Poitou, par M. de la Boutetière, p. 417.

Dorides (Louis des). — Fouilles à Voultegeon, arrondissement de Bressuire, p. 246.

Digitized by Google

Dotation et dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, hommage de M. Marchegay, p. 2.
Doublet (E.) — Notes sur Nossi-Bé, p. 415.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 20, 31.
Rapport sur un sceau équestre communiqué par M. P. de Fleury, p. 26.
Rapport sur un moulage de sceaux royaux envoyé par M. P. de Fleury, p. 111.
Rapport sur des empreintes de sceaux, p. 195.
Rapport sur un fragment de sceau d'un Foulques d'Anjou, p. 487.
Droit de marque ou représailles dans les fors de Béarn, par M. Clément Simon, p. 208.
Drouyn (Léo). — Sculptures de l'église de Montcaret (Dordogne), p. 153.
Drouyn (Léo) et Dezeimeris. — Acquisition de la villa romaine de Bapteste, près Moncrabeau, p. 21.
Ducis (Abbé). — Ordres émanés du général Santerre, p. 390.
Dufour (Général). — Patente accordée par Marie, duchesse de Savoie, en faveur de Benoict Gay, p. 47.
Envoi de chartes inédites relatives au comte Amédée IV de Savoie et à sa femme Cécile de Baux, p. 47.
Duffour (B). — Rapports ayant existé entre Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, p. 414.
Dufresne de Beaucourt. — Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier, p. 229.
Duguet. — Rapport sur la question de la baisse du prix des laines, p. 224.
Duhamel. — Copies de trois lettres de l'intendant de la Corse Chardon à M. de Choiseul, p. 2.
Envoi de documents sur la Corse, p. 13.
Documents relatifs à l'établissement d'une colonie acadienne en Corse, p. 290, 390.
Dumont (Albert). — Envoi de plusieurs mémoires de M. Müntz, p. 192.
Dupont. — Le grand canon de Caen au siége de Saint-Sauveur, p. 231.
Les droits de mer en basse Normandie au moyen âge, p. 231.
Dupré. — Copie d'une ordonnance d'un comte de Blois, rendue en 1494, p. 2.
Dissertation sur une bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois, p. 19.
Notice sur un feuillet détaché de l'abbaye de Fontaines les-Blanches, p. 65.
Notice sur la vie et les mémoires de Philippe Hurault, p. 186.
Note sur le prix d'un écusson et d'une bannière du xive siècle, p. 195.
Ordonnance rendue par un comte de Blois, p. 289.
Ordonnance de 1714, extraite des archives municipales de Blois, p. 393.
Du Puy (Actes inédits relatifs à l'occupation lorraine, extraits de la collection de), p. 215.
Dupuy. — Séjour de Mme de Sévigné en Bretagne, p. 424.
Durand (Charles). — Renseignement sur l'acquisition de la villa romaine de Bapteste, près Moncrabeau (Lot-et-Garonne), p. 21.
Durand (Vincent). — Nouvelle interprétation de la carte de Peutinger, p. 426.
Durieux (A.). — Armoiries de la ville de Cambrai, p. 236.
Durrenstein (Ancien prieuré de), par M. Ant. Fischer, p. 210.
Dusevel. — Communication d'un moule à couler les médailles d'un évêque des Fons, p. 196.

Digitized by Google

Dessin d'un fer de cheval trouvé sur le bord de la Canche, aux environs de l'ancienne abbaye de Cercamp, p. 493.
Dessins de têtes sculptées à l'intérieur de la cathédrale d'Amiens, p. 30.
Note sur un fer de cheval trouvé à Cercamp-sur-Conche, p. 195.
Voiture jugé par Balzac, hommage au Comité, p. 185.
Dusevel et Pouy. — Notes sur un cercueil en plomb découvert à Amiens, p. 25.

E

Ebromagus. — Demeure de saint Paulin, p. 21.
École de filles fondée au bourg de Saint-Fulgent (Vendée). — Communication de M. Beauchet-Filleau, p. 13.
Économies royales (Remarques de Marbaut sur les). — Édition nouvelle, p. 395.
Édouard III, duc de Bar (Histoire du duché de Bar sous le règne d'), p. 35.
Église abbatiale du *Sacro-Speco*, à Subiaco, par M. Barbier de Montault, p. 397.
Église abbatiale (Ancienne) de Saint-Cloud (Fouilles exécutées dans la crypte de l'), p. 399.
Église de la commune de Baillargeaux [Vienne] (Statue de la Vierge dans l'), p. 397.
Église de Baissey-lez-Citeaux (Retable de l'), p. 440.
Église de Chazelles, près Metz (Monographie de l'), par M. Lemaire, p. 432.
Église de Chécy (Inscriptions de l') communiquées par M. Boucher de Molandon, p. 32.
Église des Claristes, à Pont-à-Mousson (Notice sur l'), par M. l'abbé Hyver, p. 218.
Église de Gouy, près Durtal [Maine-et-Loire] (Inscription de l'), p. 497.
Église de Grésy-sur-Isère (Inscriptions recueillies dans l'), p. 47.
Église de Montcaret [Dordogne] (Sculptures de l'), p. 153.
Église de Montereau-fant-Yonne (Frais de restauration de l'), p. 436.
Église de Mormant (Frais pour la dédicace de l'), p. 437.
Église Notre-Dame du Havre. — Épitaphe des trois frères Raoulin, p. 21.
Église de Retheuil, canton de Villers-Cotterets (Inscriptions de l'), p. 25.
Église Saint-Donatien à Nantes, p. 30.
Église Saint-Hilaire du Martray à Loudun. — Acte de vandalisme relatif à une inscription, p. 19.
Église Saint-Jean à Chaumont-en-Bassigny (Fresques de l'), p. 489.
Église de Saint-Loup (Observations sur le sarcophage antique de l'), p. 159.
Église de Saint-Maclou (Restauration des portes de l'), p. 193.
Église ou prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers (Cartulaire de l'), p. 416.
Église Saint-Sauveur de Figeac (Description de l'), p. 136.
Église du Saint-Sépulcre (Inscription recueillie dans l'), p. 24.
Église de Tinchebray (Description de l'), par M. Le Hardy, p. 247.
Église de Veslud [Aisne] (Inscriptions de l'), p. 491.
Église de Veules [Seine-Inférieure] (Inscription de fondation de l'), p. 490.
Église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, à Frégimont (Lot-et-Garonne), p. 149.
Églises du diocèse de Clermont (Classification des), p. 242.
Églises de Jarre et de Marcé (Inventaire des), p. 31.
Églises romanes (Coup d'œil sur les décorations des), p. 26.
Élevage des moutons (Considérations sur l'), par M. Duguet, p. 225.

Digitized by Google

Enceinte fortifiée de la Lorraine (Note sur une), par M. Cournault, p. 129.
Enseigne de pèlerinage de Saint-Quentin, par M. G. Lecocq, p. 194, 533.
Enseignes et vieilles hôtelleries de Provins, par M. Foustier, p. 405.
Enseignement de la géographie (Pétition de la Société de l'Histoire naturelle de Toulouse, relative à l'), p. 15.
Ensisheim. — Bijoux d'or trouvés dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim, communication de M. Ch. Cournault, p. 19.
Épée gauloise trouvée à côté d'un squelette dans la commune de Salon (Aube), p. 493.
Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger, par M. Devoulx, p. 19.
Épigraphie romaine dans le département du Calvados (Mémoire de feu M. Lambert sur l'), p. 230.
Eques auratus (traduction proposée pour l'expression), p. 19.
Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (Accord entre), et les Pisans, p. 73.
Essarrois, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Fouilles à), p. 438.
Établissement thermal romain du Mont-Dore (Note sur l'), par M. Agis Ledru, p. 241.
Établissements religieux de l'ancien diocèse de Metz, par M. Lepage, p. 209.
Établissements de bienfaisance du département de la Meuse, par M. le Dr Baillet, p. 37.
États particuliers du Velay (Registres des délibérations des), p. 188.
Étoffes signalées à Angers, par M. Godard-Faultrier, p. 400.
Étymologie des noms de Lyon et de Fourvières, par M. le baron Ravenat, p. 228.
Eu (Charte d'Anschaire de Mautort en faveur de la ville d'), p. 187.
Évêché-comté de Lisieux (Notice sur l'ancien), par M. de Formeville, p. 230.
Évêque des fous de Saint-Leu d'Amiens (Louis Cordier), p. 495.
Évêques de Noyon (Armorial des), par M. de Marsy, p. 253.
Excursion faite en commun par les Sociétés de Soissons et de Laon, p. 40.
Ex-voto antiques trouvés à Luxeuil (Remarques de M. Quicherat sur une collection d'), p. 19.

F

Féraud (Notice sur le troubadour Raymond). — Son temps, sa vie et ses ouvrages, p. 409.
Fer de cheval trouvé aux environs de l'ancienne abbaye de Cercamp, p. 493.
Ferrage des chevaux dans l'antiquité (Mémoire sur le), par M. le colonel de Coynart, p. 442.
Ferry, famille de verriers provençaux (Étude sur les), par M. Robert Reboul, p. 249.
Ferté-Bernard (Les Courtois, verriers à la), p. 520.
Feuquières. — Relation de la bataille de Staffarde, p. 270.
Figeac et ses monuments. — Communication de M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, p. 133.
Fillon (B.). — Extraits des archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte, p. 416.
Fischer (Antoine). — L'ancien prieuré de Durrenstein, près de Walscheid, p. 210.

Digitized by Google

Flacey (Fouilles pratiquées à), p. 440.
Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers (Lettres de), par M. Marchegay, p. 417.
Florence (Notice sur le Palazzo-Vecchio de), p. 408.
Florentin. — *Le Papillon et l'Escarbot, le Torrent et le Fleuve*, fables, p. 38.
Florentins (Expédition préparée à Marseille pour le compte des), p. 90.
Fleury (P. de). — Confirmation de la fondation de l'abbaye de Pontlevoy, p. 2.
Observations relatives au contre-sceau de Philippe le Bel, p. 20.
Hommage de l'inventaire sommaire des sceaux originaux des archives de la Haute-Marne, p. 31.
La crue et le débordement de la Loire en 1628, p. 186.
Acte de Philippe Ier relatif à l'abbaye de Pontlevoy, p. 297.
Notes sur des mots qui ne se trouvent pas dans Du Cange, p. 13, 298.
Communication d'un fragment de sceau d'un Foulque d'Anjou, p. 487.
Fontainebleau (Pièces historiques existant au château de), p. 7.
Fontainebleau (Notice de M. Beauvilliers sur Pie VII à), p. 403.
Fontaines-les-Blanches (Notice sur un feuillet du cartulaire de l'abbaye de), p. 65.
Formeville (De). — Notice historique sur l'ancien évêché-comté de Lisieux, p. 230.
Fors du Béarn (Du droit de marque ou représailles dans les), p. 208.
Fortifications de la ville de Toulon (Histoire des), par M. Oct. Teissier, p. 250.
Fouilles exécutées pour la recherche des antiquités du Puy-de-Dôme, p. 398.
Fouilles pratiquées à Belleneuve, Pouilly-en-Auxois et Flacey, p. 440.
Fouilles du cimetière du couvent des Jacobins de Saint-Quentin, p. 398.
Fouilles exécutées dans la crypte de l'ancienne église abbatiale de Saint-Cloud, p. 192, 399.
Fouilles aux environs des cryptes de Jouarre, par M. Réthoré, p. 434.
Fouilles du département de la Moselle (Résultat des), p. 430.
Fouilles exécutées dans l'ancien enclos des dominicains de Poitiers, p. 26.
Fouilles sur l'emplacement de l'église de Saint-Donatien, près de Nantes, p. 30.
Fouilles à Essarrois, village de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, p. 438.
Fouilles au Jardin des Plantes de Nantes (Découvertes faites dans les), p. 243.
Fouilles exécutées au Madras'en, mausolée des rois de Numidie, p. 32.
Fouilles du mont Beuvray (Complément au mémoire sur les), p. 26.
Fouilles du mont Beuvray. — Communication de M. Bulliot, p. 327.
Fouilles de Saint-Cloud. — Communication de M. l'abbé Ozanam, p. 320.
Fouilles au tumulus de Signal, près Saint-Nazaire, p. 30.
Fouilles de Velay (Rapport sur les), par MM. de Coynart et Lory, p. 443.
Fouilles d'une villa romaine à Martin-Osmonville, près de Saint-Saëns, p. 165.
Fouilles sur l'emplacement de deux villes antiques, Vertellum et Velay, p. 439.
Fouilles de Voga (Pièces provenant des), p. 193.
Fouilles à Voultegeon, arrondissement de Bressuire, par MM. Louis des Dorides et Parenteau, p. 246.
Foulon (Dr). — Description d'un atelier de pierres meulières de l'époque préhistorique, p. 243.
Télégraphie gréco-romaine, à propos de la découverte de deux tours à Trevenay et à Petite-Belle-Isle, p. 246.
Foulques d'Agout, sénéchal de Provence (Ambassade de la commune de Pise auprès de), p. 92.

Digitized by Google

Foulques, comte d'Anjou (Fragment d'un sceau de), p. 487.
Fouquet. — Envoi de l'ouvrage de M. le Dr G. de Closmadeuc : Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan, p. 21.
Fous de Saint-Leu d'Amiens (Médaille de Louis Cordier, évêque des), p. 495.
Foustier. — Les enseignes et les vieilles hôtelleries de Provins, p. 405.
François Ier (Ordonnance de) en faveur des habitants de Sedan, p. 267.
Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon (Deux ordonnances de), p. 267.
Frégimont [Lot-et-Garonne] (Église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, à), p. 149.
Fresnaye, près Lillebonne (Découverte d'un buste antique à la), p. 247.
Fresnes (Description du château de), par M. Lhuillier, p. 435.
Fresques de l'église Saint-Jean à Chaumont-en-Bassigny (État des), p. 489.
Fumay [Ardennes] (Priviléges des habitants de), p. 3.

G

Galles (René). — Renseignements sur des fouilles au tumulus de Signal, p. 30.
Gallois Montbrun. — Inventaire des pièces existant aux archives départementales des Alpes-Maritimes, p. 410.
Gardelle. — Les derniers jours du président Bonjean, p. 222.
Gassot (Jacques). — Discours du voyage de Venise à Constantinople, p. 420.
Gaucher. — Frais pour la dédicace de l'église de Mormant, p. 437.
Gaultron. — Notice sur l'hôtel dit le Grand-Ferrare, p. 404, 434.
Gay (Benoict), dit Bordellier de Tresserne (Patente en faveur de), p. 48.
Geneltron. — Notice sur l'hôtel dit le Grand-Ferrare, p. 404.
Géographie (Petite) de Seine-et-Marne, par M. G. Leroy, p. 14.
Gercy (Dalles funéraires de l'ancienne abbaye de), p. 501.
Giannetasius (Nicolas-Parthenius). — Notice par M. Guichon de Grandpont, p. 424.
Gibet de la Trémissinière (Recherches sur le), par M. de Kersabiec, p. 245.
Gilles de Bretagne (Captivité et mort de), par M. Levot, p. 10.
Gioffredo, ancien historien de Nice, cité, p. 405.
Girardot (Baron de). — Dessins de vases de terre cuite trouvés aux environs de Quimper, p. 18.
Girardot (Rapport sur des dessins de vases envoyés par M. le baron de), p. 33.
Giraud (Abbé Magloire). — *Fac-simile* d'une inscription trouvée dans les ruines de Tauroentum, p. 107.
Godard-Faultrier (Communication de M. Darcel à propos d'étoffes signalées à Angers par M.), p. 400.
Goudimel [Claude] (Communication de M. E. Castan relative à), p. 23, 480.
Gouy [Maine-et-Loire] (Inscription de l'église de), p. 497.
Gradués (Les) et les brévetaires. — Dissertation de M. le chanoine Henri Congnet, p. 40.
Grand-Ferrare (Fondation de l'hôtel dit le), p. 404, 434.
Grandidier. — Notice sur les îles de Ceylan et de Zanzibar, p. 415.
Grange (Marquis de la). — Communication d'une lettre de remercîment de la Commission archéologique de Narbonne, p. 29.
Grasse (Traité de paix et de commerce entre la commune de Pise et), p. 74-81.
Grasse (Défense providentielle de), par M. l'abbé Tisserand, p. 411.

Digitized by Google

Grattier. — Campagne de César contre les Bellovaques, p. 254.
Grazillier (Abbé) et Chollet. — Cartulaire de l'abbaye de Baigne, p. 419.
Grésy-sur-Isère (Inscriptions recueillies dans l'église de), p. 47.
Grimot (Abbé). — Communication relative à la Madone d'Arcachon, p. 23.
Notice sur la Madone du pèlerinage d'Arcachon, p. 475.
Grottes préhistoriques de la Marne (Mémoire de M. Joseph de Baye sur les), p. 33, 451.
Grottes préhistoriques de Coizard-Joches, par M. Aug. Nicaise, p. 248.
Guadet (Envoi à M.) de deux pièces relatives à Henri IV, p. 13.
Gueneau. — Notes pour servir à l'histoire de Vandenesse, p. 4.
Guérande (Atelier de pierres meulières de l'époque préhistorique dans la commune de), p. 243.
Guérin (Raoul). — De la conservation des objets d'archéologie, p. 194.
Guichon de Grandpont. — Étude sur Nicolas Parthenius Giannetasius, jésuite napolitain, p. 424.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 20, 25, 31, 32, 194, 398.
Observations sur une inscription recueillie dans l'église du Saint-Sépulcre, p. 24.
Observations sur les fouilles de l'ancienne collégiale de Saint-Cloud, p. 192.
Rapport sur des communications de divers correspondants, p. 26.
Rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, p. 196.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 232.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 256.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Ozanam, relative aux fouilles de Saint-Cloud, p. 320, 399.
Rapport sur une communication de M. le comte de Mellet, p. 400.
Rapport sur des communications de MM. Barbier de Montault, Nozot, Martin d'Aussigny, Mathon, abbé Poquet, p. 488.
Rapport sur des monnments épigraphiques envoyés au Comité, p. 497.
Guillaume (Abbé). — Documents sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé, p. 214.
Guillaume le Conquérant (Poëme latin adressé à Adèle, fille de), p. 230.
Guilleri (Notice sur), par M. Levot, p. 425.
Guillouard. — Origine de la clameur de Haro, p. 231.
Gury (Fouilles exécutées à), par M. l'abbé Maillet, p. 255.
Guyane française (Notice sur la), par M. Delteil, p. 415.

H

Habitat celtique de la montagne de Sainte-Eulalie, près Velany (Description de l'), p. 252.
Habitude (Rôle de l') dans la vie, par M. J.-E. Bon, p. 414.
Hardy (H. Le). — Existence d'une cheminée dans la nef de la chapelle de Saint-Martin-des-Champs, p. 247.

Digitized by Google

Harmand (Mission à Brest du représentant), p. 425.
Haro (Origine de la clameur de), par M. Guillouard, p. 231.
Havre. — Épitaphes des trois frères Raoulin dans l'église Notre-Dame du Havre, p. 21.
Hély (Pierre). — Traité conclu avec la régence d'Alger, p. 394.
Henri III (Remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps de), p. 14.
Henri IV (Soumission des habitants de Vailly au roi), p. 3.
Henri IV (Pièces concernant), p. 13.
Henri IV (Pièces extraites des manuscrits de dom Fonteneau relatives à), p. 16.
Henri IV. — Lettre au baron d'Arros et réponse du baron, p. 262.
Hérard. — Envoi de monuments épigrapihques, p. 497.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire, p. 1, 9, 12, 185, 389, 392.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 413.
Rapport sur les Archives historiques du Poitou, p. 415.
Rapport sur les Notices historiques des Sociétés de la Rochelle, p. 418.
Hippolyte d'Este, cardinal, fondateur de l'hôtel dit le Grand-Ferrare, p. 404, 434.
Hôpital Saint-Jean d'Angers (Le faux atrium de l'), p. 534
Hôtel-Dieu de Solers (Objets mobiliers existant, en 1632, dans l'), p. 469.
Hubert. — Envoi de pièces portant confirmation de priviléges de Revon et Fumay, p. 3.
Hucher. — Envoi des dernières livraisons de l'Art gaulois, p. 30.
Hurault (Philippe), évêque de Chartres et abbé de Pontlevoy (Notice sur), p. 186.
Hyver (Abbé). — Notice sur l'église des Claristes à Pont-à-Mousson, p. 218.

I

Iconographie des sybilles, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 397.
Imbert (Auguste). — Mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Catherine de Mareuil, p. 186.
Documents relatifs à Marie Stuart, p. 390.
Imitation de quelques types monétaires propres à la Lorraine, par M. Chautard, p. 21.
Immigration africaine dans les colonies françaises, par M. Delteil, p. 415.
Impôts au comté et élection d'Auxerre au xvie siècle, par M. Quantin, p. 10.
Innocent IV (Bulle attribuée à Innocent III, appartenant à), p. 1.
Inscription de l'ancienne chapelle de Saint-Saëns, p. 162.
Inscription en l'honneur d'Apollon Clarius, découverte en Algérie, p. 22.
Inscription de l'église de Chécy, près d'Orléans, communiquée par M. Boucher de Molandon, p. 32.
Inscription recueillie par M. Clermont-Ganneau dans l'église du Saint-Sépulcre, p. 24.
Inscription commémorative du séjour de Jeanne d'Arc à Chécy, p. 498.
Inscription de fondation de l'église de Veules (Seine-Inférieure), p. 490.
Inscription trouvée au Puy-de-Gaudy (Note de M. Tuot sur une), p. 33.
Inscription trouvée à Narbonne (Estampage d'une), communiqué par M. Berthomieu, p. 29.

Digitized by Google

Inscription chrétienne du musée de Privas (Estampage d'une), envoyé par M. A. Chassaing, p. 25.
Inscription hébraïque trouvée dans les environs de Béziers, p. 32.
Inscription trouvée dans le tombeau de Rainaud II, dix-septième abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 31.
Inscription trouvée sur le Puy-de-Gaudy (Estampage d'une), p. 26.
Inscription romane de l'église de Saint-Sauveur à Figeac, p. 140.
Inscription (*Fac-simile* d'une) trouvée dans les ruines de Tauroentum, p. 107.
Inscriptions antiques trouvées près de la porte d'Auguste à Nîmes, p. 18.
Inscriptions de l'église de Retheuil, canton de Villers-Cotterets, p. 25.
Inscriptions recueillies au château de Miolans et dans l'ancienne église de Grésy-sur-Isère, p. 47.
Inscriptions d'Auxerre, d'Appoigny et de Pontaubert, communiquées par M. Quantin, p. 398.
Inscriptions bourguignonnes trouvées en Italie par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 442.
Inscriptions de cloches du département de l'Aisne, par M. Leclercq de la Prairie, p. 499.
Inscriptions recueillies dans diverses localités du Poitou par M. Barbier de Montault, p. 18, 500.
Inscriptions hébraïques (Renseignements donnés par M. Herman Zotenberg sur deux), p. 196.
Inscriptions romaines envoyées de la province de Constantine par le docteur Rebond, p. 20.
Inscriptions en rimes françaises dans les églises de Veslud et d'Achery-Mayol (Aisne), p. 491.
Insurrection de villageois sous le règne de Louis XII, à l'occasion d'une augmentation d'impôts, p. 203.
Instruction publique et population de l'ancien diocèse de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 231.
Intendants (Mémoires sur l'état de la France en 1697, dressés par les), p. 9, 190, 287, 391, 393.
Inventaire des habillements et parures d'une dame de Provence, communiqué par M. Mireur, p. 116.
Inventaire des meubles du prince de Condé en 1588, p. 22, 33.
Inventaire des pièces existant aux archives départementales des Alpes-Maritimes, p. 410.
Inventaire de Sainte-Marie-Majeure à Rome, document communiqué par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 397.
Inventaire sommaire des sceaux originaires des archives de la Haute-Marne, par M. de Fleury, p. 31
Inventaire des églises de Jarré et de Marcé, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 31.
Investiture *per baculum* (Charte du xiie siècle offrant un exemple d'), p. 4, 393.
Itinéraire de la Gaule au ve siècle (Travail de la carte préparatoire de l'), p. 432.

Digitized by Google

J

Jacobins (Fouilles du couvent des), à Saint-Quentin, p. 398.
Jarré [Maine-et-Loire] (Inventaire de l'église de), p. 31.
Jayme, roi d'Aragon. — Priviléges confirmés aux Pisans dans la ville d'Arles et le bourg de Saint-Gilles, p. 84.
Jean, duc de Berry (Lettres patentes de), pour les consuls de Béziers, p. 390.
Jeanne d'Arc (Première expédition de) pour ravitailler Orléans, p. 187.
Jeanne d'Arc (Séjour à Chécy de), attesté par une inscription, p. 498.
Jouarre (Fouilles aux cryptes de), p. 434.
Jouars et ses environs, par M. de Rhéthoré, p. 405.
Jouin (Henri). — Documents pour servir à l'histoire de David d'Angers, p. 201.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 13.
Hommage de sa brochure ayant pour titre: *Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon*, p. 15.
Proposition relative à l'acte de décès de Mr Zongo Andedei, évêque de Fréjus, p. 11.
Proposition au sujet de la publication des chants populaires de la France, p. 190.
Jullien (Bernard). — Thèses de grammaire, ouvrage cité, p. 44.
Jussieu (A. de). — Communication d'une relation de la bataille de Staffarde, p. 16, 270.
Mémoire sur les négociations de Bassompierre à l'occasion de la Valteline, p. 16, 270.
Juvénal des Ursins (Charte et autres pièces du chancelier), communiquées par M. Prarond, p. 187.

K

Kersabiec (Vicomte Sioc'han de). — Opinion sur l'emplacement de l'*emporium* de Corbilo, p. 244.
Le gibet de la Trémissinière, p. 245.
Kramaguen [commune de Guérande] (Atelier de pierres meulières à), p. 243.

L

Labat. — Les organistes français au xviiie siècle, p. 221.
Labourasse (H.). — Mémoire sur le *Castrum Vabrense* (camp de la Voevre), p. 37.
Lacaze. — L'utilité du théâtre, p. 414.
Lacroix (T.). — Photographies d'objets antiques, p. 193.
Laverrière (Abbé). — Origine des souterrains du donjon de Pons, p. 195, 491.
Lalanne (Ludovic). — Chargé de l'examen de documents, p. 14, 15, 389, 392.
Proposition relative à la publication dans la *Revue* de la relation de la bataille de Staffarde, par Feuquières, p. 16.
Proposition relative à deux pièces extraites des manuscrits de dom Fonteneau, p. 16, 270.

Digitized by Google

Rapports sur la publication des mémoires des intendants, p. 190. 287, 391, 393.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Landau, p. 262.
Rapport sur une communication de M. de Jussieu, p. 277.
LAMBERT. — Mémoire sur l'épigraphie romaine dans le Calvados, p. 230.
LANDAU (Abbé). — Envoi de trois documents historiques, p. 4.
Pièces relatives à Henri IV, extraites des manuscrits de D. Fonteneau, p. 16.
Communication d'une lettre de Henri IV, p. 262.
Lettres de la comtesse de Blois, p. 289.
LANGUEDOC (Histoire de la Chambre du), par M. Cambon de la Valette, p. 220.
LAPLANCHE, conventionnel. — Envoyé en mission dans le Cher, p. 421.
LA PRAIRIE (Leclerc DE). — Un livre de famille, p. 40.
Les anciennes cloches du département de l'Aisne, p. 39.
LANCE. — Rapport sur les sculptures de Montcaret (Dordogne), p. 153.
Rapport sur une communication de M. le marquis de Castelnau d'Essenault. p. 133.
LASCOUX. — Chargé de l'examen de documents, p. 2.
Rapport sur des communications de MM. Dupré et Landau, p. 289.
Rapport sur le recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 220.
Rapport sur diverses communications de MM. l'abbé Landau et Dupré, p. 393.
LAUGARDIÈRE (Ribault DE). — Notes historiques sur le Nontronais, p. 187.
LAUNAY. — Commentaire sur la Complainte des Normands, p. 231.
LAURENCEOT. — Condamnation du gouvernement terroriste et du tribunal révolutionnaire de Paris, p. 423.
LAUSAN (Béranger DE), chevalier (Assignation faite par P. de Autolio à), p. 394.
LAVARDIN (Mode d'investiture *per baculum*, mentionné dans une charte du prieuré de), p. 4.
LECESNE (Paul). — Hommage d'un fascicule ayant pour titre : *Les armoiries dans les troupes romaines*, p. 32.
LECLERC DE LA PRAIRIE. — Les anciennes cloches du département de l'Aisne, p. 25, 39.
Inscriptions de cloches du département de l'Aisne, p. 499.
LECOQ (Georges). — Note sur une enseigne de pèlerinage à Saint-Quentin, p. 194.
Fouilles du cimetière du couvent des Jacobins à Saint-Quentin, p. 398.
LEDAIN (Abbé). — Observation relative à la carte de l'itinéraire de la Gaule au ve siècle, p. 432.
Résultat des fouilles pratiquées dans le département de la Moselle, p. 430.
LEDRU (Agis). — Note sur l'établissement thermal romain du Mont-Dore, p. 241.
LEFEBVRE (C.-A.). — Bourgeoisie cambrésienne au xvie siècle, p. 240.
LÉGENDE de sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue, par M. Levot, p. 10.
LE HÉRICHER. — Fouilles projetées dans quelques parties de l'Avranchin, p. 31.
LEMAIRE. — Comptes des frais de restauration de l'église de Montereau-faut-Yonne, p. 436.
LEMAIRE (P.-A.). — Demêlés des moines de Beaulieu avec les comtes de Bar, p. 36.
LEUS (DE). — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde, p. 196.

Digitized by Google

Léouzon Leduc. — Documents recueillis à Saint-Pétersbourg, p. 189.
Lepage. — Travail sur les pouillés du diocèse de Metz, p. 208.
La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne, p. 218.
Léproseries et Maladreries dans le département du Calvados, par M. Renault, p. 230.
Lérins (Projet de publication du cartulaire de l'abbaye de), p. 411.
Leroy (G.). — Envoi de documents inédits sur l'histoire de Melun, p. 14.
Hommage de deux publications, p. 14.
Communication relative à la découverte d'un tombeau d'enfant païen, p. 155.
Recherches sur une ancienne habitation bourgeoise de Melun, p. 404.
Leroy (E.). — Étude sur les Mémoires de Beaumarchais, p. 414.
Le Roy (Jean), l'un des auteurs de la satire Ménippée (Note de M. Ch. de Beaurepaire sur), p. 52.
Lescheraine (Marquis Paul de). — Mémoire sur l'occupation de la Savoie par la France, (1690-1696), p. 16.
Lespy. — Origine de quelques diminutifs français, p. 207.
Le Tellier (Lettre de) au présidial de Soissons, p. 40.
Letellier (E.). — Envoi de photographies d'après les antiquités de Mesnil-sous-Lillebonne, p. 400.
Lettre de Charles de la Trémoille, prince de Talmont, p. 103.
Lettre de Henri IV au baron d'Arros, et réponse du baron, 1573, p. 262.
Lettre inédite de Mme de Maintenon, communiquée par M. de Richemond, p. 285.
Lettre de Le Tellier au présidial de Soissons, p. 40.
Lettre du président du Moncel de Louraille, communiquée par M. Éd. de Barthélemy, p. 63.
Lettres d'Aimeri, vicomte et seigneur de Narbonne, lieutenant de Guido de Nantolio, p. 394.
Lettres d'artistes français copiées à Florence, par M. E. Müntz, p. 29.
Lettres de la comtesse Adèle, religieuse bénédictine à Marcigny (Bourgogne), p. 4.
Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan Soubise, communiquée par M. Marchegay, p. 186.
Lettres de Chardon, intendant de la Corse, à M. de Choiseul, p. 394.
Lettres de Charlotte-Flandrine de Nassau, communiquées par M. Marchegay, p. 417.
Lettres inédites de Chapelain (Note sur les), par M. de Lens, p. 198.
Lettres inédites de Richelieu, envoyées à M. Avenel, p. 14.
Lettres olographes de Henri III à son premier ministre Neuville-Villeroy, p. 12.
Lettres patentes de Jean, duc de Berry, pour les consuls de Béziers, p. 390.
Lettres de rois de France, princes et seigneurs à la commune de Poitiers, p. 416.
Lettres de rois et de princes de France conservées à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 389.
Lettres de saint Louis à P. de Autolio, sénéchal de Carcassonne, p. 394.
Levasseur (E.). — Chargé de l'examen de documents, p. 186, 390.
Rapport sur l'Introduction à la correspondance de Henri IV, par M. Guadet, p. 15.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture commerciale, sciences et arts du département de la Marne, p. 223.

Digitized by Google

Levot. — Mission du représentant Harmand à Brest, p. 425.
Hommage de trois opuscules extraits du Bulletin de la Société académique de Brest, p. 10.
Notices sur Charles-Augustin et Louis-René de la Touche-Tréville, p. 424.
Lhuillier (Th.). — Documents sur Étienne et Edme Villequin, p. 57-59.
Histoire de Crécy au xve siècle, p. 405.
Description du château de Fresnes, auprès de Claye, p. 435.
L'Hôtellerie (De). — Envoi d'estampage d'une inscription hiéroglyphique, p. 20.
Librairie et Imprimerie à Bar-le-Duc, par M. Servais, p. 36.
Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis (Noms d'artistes relevés dans les), p. 25.
Liénard (F.). — Communication sur la station de Cumières (Meuse), 447.
Ligue (Minutes de notaires du xvie siècle relatives à la), p. 3.
Ligue (La) à Abbeville, par M. Prarond, p. 187.
Limoges (Histoire des vicomtes de), par M. Marvaud, p. 4.
Limoges (Inventaire fait en 1607 de deux maisons situées à), p. 471.
Lisieux (Notice historique sur l'ancien évêché-comté de), p. 230.
Livre domestique de maître Claude du Tour et de Jean-Baptiste du Tour, son fils, p. 41.
Livre de raison des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Carentan, par M. de Pontaumont, p. 188.
Longpont (Projet de publication du cartulaire de), p. 39.
Longuemar (De). — Hommage de deux publications, p. 26.
Moulages en plâtre de la croix de bronze et d'une tablette du pupitre de Sainte-Radégonde, p. 20.
Lognes (Menu de la dépense faite par la commune de) à l'occasion de la visite du général Malatesta, p. 186.
Loire (Crue et débordement de la), par M. P. de Fleury, p. 186.
Loiseau (Arthur). — Mémoire sur les progrès de la grammaire en France depuis la renaissance jusqu'à nos jours, p. 44.
Lorédan Larchey. — Collection de pièces existant à la bibliothèque du château de Fontainebleau, p. 7.
Loriquet. — Réponse à un mémoire de M. l'abbé Cerf sur le Capitole de Reims, p. 234.
Lorraine allemande (La). — Sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne (1766-1871), par M. Lepage, p. 218.
Lory. — Recherche des voies antiques autour du *Castrum Divionense*, p. 439.
Loudun (Acte de vandalisme relatif à une inscription placée dans l'église Saint-Hilaire-du-Martray à), p. 19.
Louis XI (Rachat de la ville de Ponthieu par), p. 187.
Louis XII (Insurrection de villageois sous le règne de), p. 503.
Louis XIV (Pièces relatives aux diverses contrées de l'Europe sous le règne de), p. 269.
Luchaire. — Insurrection dans la sénéchaussée de Bazas, à l'occasion d'une augmentation d'impôts, p. 203.
Origines de la maison d'Albret, p. 204.
Luchaire et Marion. — Exposé critique des études sur l'origine des Basques, p. 204.

Digitized by Google

Lukis. — Opinion sur les dolmens, p. 244.
Luxeuil (Observations sur des *ex-voto* antiques trouvés à), p. 19.
Lyonnais (Étude sur l'histoire territoriale du), œuvre posthume de M. Aug. Bernard, p. 426.

M

Mâcon (Photographies d'objets antiques trouvés à), p. 193.
Madagascar (Relation d'un voyage à), par M. Lacaze, p. 415.
Madone du pèlerinage d'Arcachon (Communication relative à la), p. 23.
Madras'en (Mémoire sur les fouilles exécutées au), p. 32.
Maillet (Abbé). — Fouilles exécutées à Gury, p. 255.
Maintenon (Lettre inédite de Mme de), p. 255.
Maintenon (Renseignements sur une lettre inédite de Mme de), p. 392.
Malatesta (Visite du général) au Comtat-Venaissin en 1611, p. 186.
Mallay. — Compte rendu des fouilles exécutées pour l'Académie du Puy-de-Dôme, p. 398.
Mallay père. — Classification des églises du diocèse de Clermont, p. 242.
Mandrin (Arrestation de) par les troupes françaises sur la terre de Savoie, p. 188.
Marbaut. — Remarques sur les Économies royales, ouvrage cité, p. 395.
Marchant (Docteur). — Ampoules en plomb de pèlerinages, p. 444.
Marchegay. — Envoi de la copie d'une charte de Richard Cœur-de-Lion en faveur de l'abbaye de la Sauve-Majeure, p. 1.
Hommage au Comité de plusieurs brochures, p. 1.
Hommage d'un choix de documents inédits sur l'Anjou, p. 13.
Lettre adressée à Du Plessis-Mornay par Blanchardière, p. 16.
Dépenses du seigneur de Taillebourg pour la foire dudit lieu, en février 1480 (vieux style), p. 59.
Mémoires d'armuriers aux xve et xvie siècles, p. 100.
Copies de pièces originales du chartrier du duc de la Trémoille, p. 185.
Hommage de deux brochures, p. 186.
Lettres de rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers, p. 416.
Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, p. 417.
Copie d'un document relatif à une bande d'aventuriers défaite par des paysans de Beauvoisis, p. 389.
Marchegay et de la Bouttetière. — Cartulaire du prieuré de Libaud, p. 416.
Marcigny [Bourgogne] (Lettres de la comtesse Adèle, religieuse bénédictine à), p. 4.
Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne (Mandement de), p. 393.
Marie, comtesse de Provence. — Réclamation de Pise au sujet de vols commis en mer sur des marchands de cette ville, p. 94.
Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie. — Patente en faveur d'un condamné, p. 47.
Marie-Stuart (Documents relatifs à), communiqués par M. Imbert, p. 390.
Marion (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 26.
Rapport sur une inscription trouvée au Puy-de-Gaudy, près de Guéret, p. 33.
Rapport sur une communication de M. Mignard, p. 154.

Digitized by Google

Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 240.

Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 438.

MARSEILLE (Renouvellement d'un traité entre Pise et), p. 87.

MARSEILLE (Permission de s'approvisionner de bétail sur le territoire de Pise, donnée à un navigateur de), p. 89.

MARSEILLE (Délibération d'une commission pour aviser à une expédition préparée à), p. 90.

MARSY (DE). — Hommage d'une brochure, p. 2.

Hommage de brochures relatives à la Société historique de Compiègne, p. 10.

Procès-verbal de la remise à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne du corps du roi Henri III, p. 14.

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles, p. 186.

Armorial des évêques de Noyon, p. 253.

MARTELLANGE (Étienne), architecte au XVIIe siècle (Notice sur), p. 227.

MARTIN DAUSSIGNY. — Recherches relatives au tracé des voies romaines de Lyon à Vienne, p. 490.

MARTY-LAVEAUX. — Chargé de l'examen de documents, p. 13.

Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, p. 46.

Rapport sur les Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 47.

Communication d'une note de M. Beaune sur Voltaire et l'administration du pays de Gex, p. 11.

Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, p. 420.

MARVAUD. — Envoi de l'*Histoire des vicomtes de la vicomté de Limoges*, p. 4.

MAS-LATRIE (DE). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 390.

Rapport sur le texte turc d'un traité conclu avec la régence d'Alger, p. 393.

MATHA (Documents recueillis dans le chartrier de), par M. de Richemond, p. 16.

MATHON. — Empreinte d'une inscription de fondation de l'église de Veules, p. 490.

MATHON et DELADREUE. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de Saint-Benoît, p. 14.

MATTON. — Extraits de minutes de notaires du XVIe siècle relatives à la Ligue, p. 3.

MAURY (A.). — Discours sur les travaux de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne, p. 402.

MAZIÈRE. — Étude géographique du Noyonnais, p. 254.

MEAUME. — Notice sur les seigneurs de Ribeaupierre, p. 217.

MÉDAILLES de plomb d'un évêque des fous de Saint-Leu (Moule à couler des), p. 495.

MÉLANGES historiques (Premier volume des nouveaux), p. 185.

MELLET (Comte DE). — Communication relative à Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, p. 193.

Inventaire de deux maisons situées l'une à Limoges et l'autre aux environs, p. 471.

MELUN (Documents inédits relatifs à l'histoire de), communiqués par M. G. Leroy, p. 14.

MELUN (Notice sur une ancienne habitation bourgeoise de), p. 404.

MELUN (Exercice de la justice avant 1789 dans le bailliage de), p. 405.

Digitized by Google

Mémoires sur l'état de la France dressés par les intendants en 1697 pour l'instruction du duc de Bourgogne (Projet de publication des), p. 9, 391, 393.
Menerbes (Vaucluse) (Découverte de deux dolmens à), p. 107.
Mengin. — Notice historique sur le barreau lorrain, p. 211.
Mercuriales du Vivarais du xvie au xixe siècle, par M. Vaschalde, p. 15.
Mesnil-sous-Lillebonne (Exploration du cimetière de l'époque romaine de), p. 26, 400, 536.
Metz (Travaux de M. Lepage sur les pouillés du diocèse de), p. 209.
Meyer (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 188.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 202.
Rapport sur des communications de MM. Soucaille, Paul de Fleury, Albanès et de Richemond, p. 298.
Rapport sur le catalogue des comtes de Provence communiqué par M. Albanès, p. 394.
Rapport sur des chartes en langue vulgaire communiquées par M. de Richemond, p. 394.
Rapport sur diverses pièces communiquées par M. Soucaille, p. 394.
Michel (Francisque). — Renseignements sur le texte du *Psalterium triplex*, p. 389.
Michelant. — Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, p. 208.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, p. 213.
Mignard. — Communication relative aux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne, p. 154.
Miller. — Notice sur un manuscrit contenant la traduction de la Politique d'Aristote par Nicolas Oresme, p. 43.
Miolans (Quatre inscriptions copiées au château de), par M. François Rabut, p. 17
Mirabel (Abbé Onésime). — Saint Andéol et son culte, p. 391, 398.
Mireur. — Acte de décès de Mgr Zongo Andedei, évêque de Fréjus, p. 11.
Communication d'un inventaire d'habillement d'une dame de Provence, p. 116.
Molard. — Documents sur le midi de la France, dans les archives de Pise, p. 73.
Monastère ancien situé à la Cette, près de Brignoles (Var), p. 21.
Monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc (Acte des religieuses du), p. 36.
Moncel de Louraille (Lettre au président du), communiquée par M. Éd. de Barthélemy, p. 63.
Monnaies de Savoie (Mémoire de M. Fr. Robert sur quelques), p. 48.
Monnayage en Savoie (Mémoire sur le), par M. André Perrin, p. 48.
Monographie de Saint-Maximin, dans les Mémoires de l'Académie du Var, p. 252.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 20, 25, 29, 30, 192.
Proposition relative à un antiphonaire du xvie siècle, p. 23.
Rapport sur une communication relative à la Madone du pèlerinage d'Arcachon, p. 23.
Rapport sur des communications de MM. Leroy et l'abbé Arbellot, p. 155.
Rapport sur des communications relatives à un cercueil d'Amiens, p. 195.
Rapport sur des communications manuscrites, p. 195.
Rapport sur une communication de M. Dupré, p. 195.
Rapport sur divers envois de M. Eugène Müntz, chargé d'une mission en Italie, p. 399.

Digitized by Google

Rapport sur une notice sur la Madone du pèlerinage d'Arcachon (Gironde), par M. T. Grimot, p. 475.
Rapport sur une communication de M. de la Trémoille, p. 477.
Mont Beuvray (Fouilles au). — Communication de M. Bulliot, p. 327.
Montcaret [Dordogne] (Sculptures de l'église de), p. 153.
Mont-Dore (Note sur l'établissement thermal romain du), par M. Agis Ledru, p. 241.
Montereau-faut-Yonne (Frais de restauration de l'église de), p. 436.
Montmorency (Ordonnance d'Anne de) pour la conservation des monuments de Nîmes, p. 23, 479.
Montpellier (Demande adressée au Comité par la Société pour l'étude des langues romanes à), p. 258.
Mont-Saint-Michel (Conservation de l'abbaye du), p. 229.
Morel. — Dessin d'une petite épée trouvée à Salon (Aube), p. 33, 195, 414, 493.
Morellet. — Communication relative à une cantilène rustique, p. 14.
Mormant (Frais pour la dédicace de l'église de), p. 437.
Mouchard (Fausse étymologie du mot), par M. l'abbé J. Corblet, p. 390.
Moule à couler les médailles de plomb d'un évêque des fous de Saint-Leu d'Amiens, p. 495.
Moulenq. — Envoi de copies de pièces du xive et du xve siècle, p. 392.
Moustier (Comte de). — Esquisses biographiques sur Guy et Hugues de Crécy, p. 404.
Moutié (Aug.). — Notice sur la paroisse de Dampierre, p. 194.
Notice sur la paroisse du Tremblay, p. 390.
Municipalisme à Nice (Étude sur le), par M. A. Carlone, p. 405.
Müntz (Eugène). — Communications de lettres d'artistes français copiées à Florence, p. 29.
Envoi de documents sur la fabrication des Gobelins, de biographies d'artistes français, etc., p. 192.
Chargé d'une mission en Italie, communications diverses, p. 399.
Documents sur la fabrication des tapisseries dans la première moitié du viie siècle en France, en Italie et dans les Flandres, p. 504.
Musée (Établissement d'un) dans le cloître de Saint-Nazaire à Béziers, p. 256.
Musée départemental à Châlons-sur-Marne (Projet d'un), p. 249.
Musée de Privas (Estampage d'un fragment d'inscription chrétienne dans le), communiqué par M. Chassaing, p. 499.
Musée mural d'Alger, par M. Devoulx, p. 19.
Mystère joué à Toulon en 1333. — Communication de M. Albanès, p. 15, 259.

N

Nantes (Objets de pierre, bronze et terre cuite trouvés au Jardin des Plantes de), p. 243.
Narbonne (Communication d'une inscription trouvée à), p. 29.
Narbonne (Accord entre les Pisans et Ermengarde, vicomtesse de), p. 73.
Narbonne, duchesse d'Angoulême (Lettres relatives à Françoise de), p. 193, 400.
Nassau (Ordonnances diverses d'Élisabeth de), p. 268.
Naturalisés (Les) de Savoie en Bourgogne, p. 48.
Nemours (Stations de l'âge de la pierre polie aux environs de), p. 435.

Digitized by Google

Neuville-Villeroy (Lettres adressées par Henri III à), p. 12.
Nicaise (Auguste). — Rapport sur les grottes préhistoriques de Coizard-Joches, p. 248.
Nicard (Pol). — Opinion sur l'époque de l'emploi des fers à clous, p. 442.
Nice (Étude sur le municipalisme de), par M. A. Carlone, p. 405.
Nice (Traité de paix et de commerce entre les communes de Pise et de), p. 67.
Nieules et gaufriers au moyen âge et à la renaissance, p. 232.
Nîmes (Inscriptions antiques trouvées près de la porte d'Auguste à), p. 18.
Nîmes (Ordonnance d'Anne de Montmorency ayant pour objet la conservation des monuments de), p. 23, 479.
Nontron (Légende de la Vierge miraculeuse de), par M. Ribault de Laugardière, p. 187.
Nossi-Bé (Note sur), par M. E. Doublet, p. 415.
Notre-Dame du Havre (Épitaphe des trois frères Raoulin dans l'église), p. 21.
Notre-Dame de Soissons (Projet de publication du cartulaire de), p. 39.
Noyon (Armorial des évêques de), par M. de Marsy, p. 253.
Nozot. — Envoi de pièces relatives aux fortifications de Sedan), p. 3.
Diverses communications déposées aux archives, p. 16.
Extrait d'une collection relative aux diverses contrées de l'Europe pendant le règne de Louis XIV, p. 269.
Notices sur plusieurs villages des Ardennes, p. 20, 490, 498.
Pièces historiques tirées des archives de la ville de Sedan, p. 267.
Nouguier. — Études sur quelques églises romanes du midi de la France, p. 256.

O

Oppidum de Curienne (Visite à), par M. Rabut, p. 29.
Ordonnance de 1294, extraite par M. Dupré des archives municipales de Blois, p. 394.
Oresme [Nicolas] (Manuscrit contenant la traduction de la Politique d'Aristote par), p. 43.
Organistes français au XVIIIe siècle (Les), par M. Labat, p. 221.
Origine de la clameur de Haro, par M. Guillouard, p. 231.
Orléans (Première expédition de Jeanne d'Arc pour ravitailler), p. 187.
Oublies au moyen âge (Note sur les), par M. Barbier de Montault, p. 232.
Ozanam (Abbé). — Rapport sur les fouilles exécutées dans la crypte de l'ancienne église abbatiale de Saint-Cloud, p. 192, 320, 399.

P

Pajol (Émile). — Notice sur Évariste Parny, p. 414.
Palazzo-Vecchio de Florence (Notice sur le), par M. l'architecte Brun, p. 408.
Parenteau. — Objets de pierre, bronze et terre cuite trouvés dans une fouille faite au Jardin des Plantes, à Nantes, p. 243.
Fouilles à Voultegeon, arrondissement de Bressuire, p. 246.
Parny (Evariste). — Notice par M. Émile Pajol, p. 414.
Parrot (Armand). — Le faux atrium de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 534.
Note sur les ruines d'un petit édifice découvert à Angers, p. 194.

Digitized by Google

Parseval-Grandmaison (J. de). — Des caractères distinctifs des phénomènes physiques et des phénomènes psychologiques, p. 15.
Pas-de-Calais (Dictionnaire historique et archéologique du), par M. l'abbé Van Drival, p. 15.
Passet. — Découverte de vases anciens et autres objets à Beauvois, canton de Carnières, p. 238.
Pau (Publication d'extraits de la Chambre des comptes de), p. 203.
Pêcheur (Abbé). — Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger, p. 39.
Pèlerinages (Ampoules en plomb de) trouvées en Bourgogne, p. 444.
Perrin (André). — Mémoire sur le monnayage en Savoie, p. 48.
Peutinger (Nouvelle interprétation de la table de), p. 426.
Philippe Ier (Acte de) relatif à l'abbaye de Pontlevoy, p. 2, 297, 394.
Philippe Ier. — Charte de confirmation de l'abbaye de Pontlevoy, p. 2.
Philippe le Bel (Observations sur le contre-sceau de), p. 113.
Philippe le Bel (Sceau de) conservé dans les archives de Chaumont-en-Bassigny, p. 115.
Philippe de Gueldre, femme de René II, roi de Sicile, de Lorraine et de Bar (Don fait aux religieuses de Sainte-Claire, par), p. 36.
Philippeville (Borne milliaire du musée de), p. 32, 196.
Philosophie (L'érudition et l'originalité en), par M. Charaux, p. 38.
Piche. — Mémoire sur la réforme pénitentiaire et les congrès de Cincinnati et de Londres, p. 204.
Pie VII à Fontainebleau. — Notice par M. Beauvilliers, p. 403.
Piellat (Édmond de). — Particularités relatives à la famille de Rancé, p. 228.
Pierre tombale provenant de l'ancienne abbaye de Jarcy (Seine-et-Oise), p. 32.
Pierres meulières (Atelier de) à l'époque préhistorique dans la commune de Guérande, p. 243.
Pise (Traité de paix et de commerce entre Grasse et la commune de), p. 74-81.
Pise (Documents extraits par M. Molard des archives de), p. 73.
Platon (Anthoine). — L'Ystoyre de monseigneur saint Sébastien à lx personnaiges, p. 48.
Poème latin de Baudri, adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, p. 230.
Poitiers (Fouilles exécutées dans l'ancien enclos des dominicains de), p. 26.
Poitiers (Lettres de rois, princes et grands personnages à la commune de), p. 416.
Pons (Origine des souterrains du donjon de), p. 195.
Pons (Antiquités du donjon de), par M. l'abbé Laferrière, p. 49.
Pontaubert (Inscriptions de), communiquées par M. Quantin, p. 398.
Pontaumont (De). — Hommage du Livre de raison des filles de la congrégation de Carentan, p. 188.
Pont-à-Mousson (Notice sur l'église des Clarisses à), p. 218.
Pontrieu (Rachat de la ville de) par Louis XI, p. 187.
Pontlevoy (Confirmation de la charte de fondation de l'abbaye de), p. 2, 394.
Ponton d'Amécourt. — Notice sur les événements accomplis à Chelles sous les règnes de Chilpéric et de Childéric II, p. 404.
Population de Châlons (Statistique de la) tirée du registre de la taille en 1518, p. 225.
Poquet (Abbé). — Excursion faite en commun par les Sociétés de Soissons et de Laon, p. 40.

Digitized by Google

Pouillés du diocèse de Metz (Travaux de M. Lepage sur les), p. 308.
Pouilly-en-Auxois (Fouilles pratiquées à), p. 440.
Pouy. — Délibération de l'échevinage d'Amiens relative à Concini, maréchal d'Ancre. p. 10.
Copie d'une charte d'Anschaire de Mautort en faveur de la ville d'Eu, p. 187.
Prarond. — La Ligue à Abbeville (3 vol.), p. 187.
Précieux et Précieuses (Ouverture d'un cercle de), p. 13.
Prieuré de Durrenstein, près de Walscheid, comté de Dabo, par M. Ant. Fischer, p. 210.
Prieuré de Libaud (Cartulaire du), par MM. Marchegay et de la Bouttetière, p. 416.
Primatice (Le), décorateur de l'hotel dit le Grand-Ferrare, p. 404.
Privas (Inscription chrétienne sur marbre blanc conservée au musée de), p. 25, 499.
Prix d'une aiguière d'argent, communication de M. de Jussieu, p. 281.
Prix proposés par la Société scientifique et artistique d'Apt, p. 386.
Prix fait passé entre Jean de Bourbon, évêque du Puy, et deux orfévres, p. 31.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 18, 24, 27, 392, 397.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire, par M. Hippeau, p. 1, 9, 12, 389, 392.
Procession de l'Ascension à la cathédrale d'Angers, par M. Barbier de Montault, p. 31.
Prose en séquence en l'honneur de saint Fraigne, communiquée par M. Beauchet-Filleau, p. 13.
Provins (Les enseignes et les vieilles hôtelleries de), par M. Foustier, p. 405.
Psalterium triplex (Renseignements donnés par M. Francisque Michel sur le), p. 389.
Puits funéraires du Bernard (Statuette trouvée dans les fouilles des), p. 19.
Puy-de-Gaudy (Inscription trouvée sur le), p. 26, 33.

Q

Quantin. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 10.
Recueil de pièces faisant suite au cartulaire de l'Yonne, p. 10.
Communication relative à l'épigraphie de l'Yonne, p. 398.
Quicherat. — Chargé de l'examen de documents, p. 19, 30.
Rapport sur des communications manuscrites, p. 195.
Rapport sur une demande de subvention faite par la Société savoisienne et la Société archéologique de Nantes, p. 195.
Rapport sur une communication de MM. l'abbé Laferrière, Dusevel et Morel, p. 491.
Quimper (Vases en terre cuite trouvés aux environs de), p. 18.
Quittances d'armuriers aux xve et xvie siècles, communication de M. Marchegay, p. 100.

R

Rabut (L.). — Compte rendu d'une visite à l'oppidum de Curienne et à la grotte de Challes, p. 29.

Digitized by Google

Rabut (François). — Mémoire sur quelques monnaies de Savoie, p. 48.
Mémoire sur l'Ystoire de saint Sébastien à lx personnaiges, p. 48.
Inscriptions copiées au château de Miolans et dans l'église de Grésy-sur-Isère, p. 47.
Rainaud II, dix-septième abbé de Saint-Cyprien (Inscription trouvée dans le tombeau de), p. 31, 500.
Ramé (Alfred). — Note sur une sépulture à incinération, découverte dans la commune de Garia, près Luchon, p. 398.
Rancé (Particularités sur la famille de), par M. Edmond de Piellat, p. 228.
Raoulin (Épitaphe funéraire commémorative des trois frères), p. 21.
Rapin. — Notice sur les registres de l'état civil à Bourges, p. 421.
Rapin (Edmond). — Tableau du régime féodal de la terre au moment de la Révolution française, p. 421.
Rapport de la commission des récompenses aux Sociétés savantes (section d'archéologie), p. 399.
Rapports sur les publications faites sous la direction de la section d'archéologie, p. 25.
Rapports sur les Mémoires des Sociétés savantes, par MM. :
Barthélemy (A. de), p. 423, 425.
Barthélemy (Éd. de), p. 233, 247, 248, 249, 253, 430, 433.
Bellaguet, p. 35, 198.
Bertrand (Gustave), p. 236, 428.
Clément de Ris (Cte), p. 243.
Courson (A. de), p. 402, 405.
Guilhermy (De), p. 232, 256.
Hippeau, p. 413, 415, 418.
Lascoux, p. 220.
Levasseur (E.), p. 223.
Marion (Jules), p. 240, 438.
Marty-Laveaux, p. 44, 47, 420.
Meyer, p. 202.
Michelant, p. 208, 213.
Rathery, p. 38.
Théry, p. 227, 228.
Rapports sur des communications manuscrites, par MM :
Barthélemy (Éd. de), p. 451.
Bellaguet, p. 267.
Bertrand (A.), p. 26, 33, 107, 327, 447.
Bertrand (Gustave), p. 23, 450.
Boutaric, p. 189, 287, 297, 394.
Chabouillet, p. 196, 495, 496.
Clément de Ris, p. 34, 485.
Darcel, p. 33, 400, 469, 504, 520, 533, 534, 536.
Douët d'Arcq, p. 26, 111.
Guilhermy (Baron de), p. 26, 196, 320, 399, 400, 497.
Lalanne, p. 16, 262, 287, 391, 393.
Lance (Ad.), p. 153.
Lascoux, p. 289.

Digitized by Google

Marion (Jules), p. 33, 154.
Marty-Laveaux, p. 287.
Meyer, p. 298, 394.
Montaiglon (De), p. 23, 155, 399, 475, 477.
Quicherat (J.), p. 195, 491.
Rathery, p. 189, 258.
Renier (Léon), p. 23, 196.
Wey (Fr.), p. 393.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 5, 13, 14, 186, 390.
Rapport sur le projet de publication d'un travail de M. Lorédan Larchey, p. 7.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 38.
Rapport sur la demande relative à la communication des chants populaires des départements de la France, p. 189.
Rapport sur une demande de la Société pour l'étude des langues romanes à Montpellier, p. 258.
Rapport sur un document communiqué par M. Beaune, p. 395.
Ravenat (Baron de). — Étymologie des noms de Lyon et de Fourvières, p. 228.
Raymond. — Publication d'extraits de la Chambre des comptes de Pau, p. 203.
Réalité des corps (La question de la), par M. J.-E. Bon, p. 414.
Rebond (Docteur). — Envoi de plusieurs inscriptions romaines, p. 20.
Reboul (Robert). — Étude sur la famille des Ferry, verriers provençaux, p. 249.
Rédet. — Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, p. 416.
Réforme pénitentiaire (Mémoire sur la), par M. Piche, p. 204.
Régence d'Alger (Traité conclu entre le sieur Pierre Hély et la), p. 394.
Reims (Le citadelle et le Capitole de la ville de), par M. l'abbé Cerf, p. 233.
Reiset, directeur des musées royaux. — Examen de documents, p. 20.
Relation de la bataille de Staffarde, par Feuquières (Proposition relative à la publication de la), p. 16, 270.
Renault. — Recherches sur les léproseries et les maladreries en Normandie, p. 230.
René (Catalogue de la bibliothèque du roi), p. 304-311.
René Ier (Jean), René II, Philippe de Gueldres, ducs de Lorraine (Histoire de), p. 201.
Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 20, 32.
Proposition relative à l'étude de M. Héron de Villefosse sur une inscription en l'honneur d'Apollon Clarius, p. 22.
Communication relative à des inscriptions envoyées par MM. Revoil et Féraud, p. 23.
Chargé de coordonner les divers rapports sur les publications faites sous la direction de la section d'archéologie, p. 25.
Rapport sur l'inscription d'une borne milliaire du musée de Philippeville, p. 196.
Renne (Figure sur une corne de) trouvée à Thuingain, canton de Schaffhouse, p. 22.
Retheuil (Inscriptions de l'église de), recueillies par M. Leclerc de la Prairie, p. 25.
Revon, localité du département des Ardennes (Priviléges des habitants de), p. 3.
Revoil (H.). — Envoi d'un rapport sur deux inscriptions antiques trouvées à Nîmes, p. 18.

Digitized by Google

Revoil (H.). — Étude de M. Darcel sur son ouvrage intitulé : *L'Architecture romane du midi de la France*, p. 98.
Revoil et Féraud. — Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 23.
Revue des Sociétés savantes (Table générale des Bulletins de la), p. 7.
Rhéthoré. — Jouars et ses environs, p. 405.
Histoire des cryptes de Jouarre, p. 434.
Ribault de Laugardière. — Notes historiques sur le Nontronais. — Légende de la Vierge miraculeuse de Nontron, p. 187.
Ribbe (Charles de). — Les familles et la société en France avant la Révolution, ouvrage cité, p. 40.
Ribeaupierre (Notice sur les seigneurs de), par M. Meaume, p. 217.
Richard. — Envoi de dictons et proverbes populaires usités en Franche-Comté, p. 3.
Richard (Jules-Marie). — Envoi de pièces tirées des archives du Pas-de-Calais, p. 4.
Richard Cœur-de-Lion. — Charte en faveur de l'abbaye de la Sauve-Majeure, p. 1.
Richelieu (Lettres inédites du cardinal de), communiquées par M. Roschach, p. 14, 190.
Richemond (De). — Communication de documents recueillis dans divers chartriers, p. 16.
Charte en langue vulgaire des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de la Rochelle, p. 188, 394.
Communication relative au prix d'une aiguière d'argent, p. 280.
Copie de quatre chartes en langue vulgaire, p. 301.
Envoi de trois chartes françaises relatives à l'Aunis, p. 187.
Provenance d'une lettre inédite de Mme de Maintenon, p. 392.
Riffé (Paulin). — Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, p. 416.
Robert d'Artois (Diverses chartes de), p. 5.
Robert de la Marck (Ordonnance de) en faveur de ceux de la religion reformée, p. 267.
Rochelle (Charte des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de la), p. 188.
Roessler. — Envoi d'un dessin de mosaïque, p. 21.
Exploration du cimetière de l'époque romaine de Mesnil-sous-Lillebonne, p. 26.
Note sur un buste antique découvert à la Fresnaye, près Lillebonne, p. 247.
Nouvelles découvertes faites au Mesnil-sous-Lillebonne, p. 21, 536.
Roger (Joseph). — Note sur un anneau à sceller romain, p. 496.
Envoi de la copie d'une borne milliaire, p. 20, 32.
Rohan-Soubise (Recherches sur les poésies de Mlle de), par M. Marchegay, p. 2.
Roi des Aulnes [Le] (Traduction de la ballade du), par M. Aug. Vinson, p. 414.
Roman en France (Le), par M. C. Aubry, p. 414.
Roquelin Dehoux (Mémoire de) pour M. de la Trémoille, p. 105.
Roschach. — Communication de trois lettres de Richelieu, p. 14, 190.
Rosenzweig. — Hommage d'un ouvrage sur les archives du Morbihan, p. 3.
Rosny (Une remontrance à M. de), communiquée par M. Beaune, p. 312, 395.
Rostan (L.). — Hommage de la monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin, p. 14.
Rousseau (Nicolas), doreur en cuir. — Quittance pour un lit de camp en cuir doré, p. 105.
Rousseau et Voltaire (Rapports ayant existé entre), par M. Duffour, p. 414.

Digitized by Google

S

Sabatier. — Description d'une maison située à Béziers, p. 256.
Saint Andéol et son culte, par M. l'abbé Onésime Mirabel, p. 391, 398.
Saint-Cloud (Fouilles dans l'ancienne collégiale de), p. 192, 399.
Saint-Cyprien (Épitaphe de Rainaud II, abbé de), p. 500.
Saint Éloi (Trait de la légende de), représenté sur un groupe en bois, p. 34, 485.
Saint Fraigne (Prose en séquence en l'honneur de), p. 13.
Saint-Fulgent [Vendée] (Fondation d'une école de filles à), p. 13.
Saint-Genis (De). — Note sur les archives de la tour de Crest, en Dauphiné, p. 5.
Incident diplomatique à propos de l'arrestation de Mandrin, p. 188.
Hommage d'une notice sur le général de Boigne, p. 188.
Saint-Gilles (Priviléges confirmés aux Pisans dans la ville d'Arles et le bourg de), p. 84.
Saint-Hilaire-du-Martray (Acte de vandalisme dans l'église), p. 19.
Saint-Jean-des-Vignes (Projet de publication du cartulaire de), p. 39.
Saint-Léger (Cartulaire de l'abbaye de), par M. l'abbé Pécheur, p. 39.
Saint Louis (Charte de) adressée aux échevins et aux prévôts de l'Artois, p. 4.
Saint-Loup (Observations sur le sarcophage antique de l'église de), p. 159.
Saint-Maclou (Projet de restauration des portes de l'église de), p. 193.
Saint-Martin-des-Champs (Existence d'une cheminée dans la chapelle de), p. 247.
Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns (Fouilles d'une villa romaine à), p. 651.
Saint-Mathieu-de-Fine-Terre (Étude sur l'abbaye de), p. 425.
Saint-Maur (François de). — Histoire de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 202.
Saint-Maximin (Monographie du couvent de), dans les Mémoires de l'Académie du Var, p. 14, 252.
Saint-Médard de Soissons (Projet de publication du cartulaire de), p. 39.
Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte (Dotation et dédicace de), p. 2.
Saint-Nicolas de Poitiers (Cartulaire du prieuré de), p. 416.
Saint Paulin. — Sa demeure à Ebromagus, p. 21.
Saint-Pétersbourg (Collection de lettres de rois et de princes de France dans la bibliothèque de), p. 12, 389.
Saint-Pétersbourg (Documents recueillis à) par M. Léouzon Leduc et G. Bertrand, p. 189.
Saint Pierre (Don d'une partie du chef de) par les religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, p. 36.
Saint-Quentin (Fouille du cimetière du couvent des Jacobins à), p. 398.
Saint-Quentin (Note sur une enseigne du pèlerinage de), p. 533.
Saint-Saëns (Une découverte archéologique à), par M. l'abbé Cochet, p. 162.
Saint Sauveur de Figeac (Description de l'église), p. 136.
Saint-Sauveur (Le grand canon de Caen au siége de), p. 231.
Saint-Sépulcre (Inscription recueillie dans l'église du), p. 24.
Sainte Casarie (Mémoire sur l'épitaphe de), p. 32, 501.
Sainte-Claire de Bar-le-Duc (Acte des religieuses du monastère de), p. 36.
Sainte-Croix de Poitiers (Lettre de Flandrine de Nassau, abbesse de), à Charlotte-Brabantine de Nassau, p. 417.

Digitized by Google

Sainte-Eulalie (Habitat celtique de la montagne de), p. 252.
Sainte-Marie-Majeure (Inventaire de) à Rome, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 397.
Sainte-Radégonde (Moulage de la croix et d'une partie du pupitre de), p. 20.
Sainte-Rafine de Gaujac (Notice sur l'église romane de), p. 149.
Sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue (La légende de), par M. Levot, p. 10.
Salon [Aube] (Petite épée trouvée à), p. 33, 493.
Santerre (Plusieurs ordres émanés du général), p. 390.
Sarcophage chrétien de Saint-Loup, où l'on passait la tête pour se guérir de migraines (Note relative au), p. 156.
Sardou, continuateur de M. Carlone pour l'impression du troubadour Raymond Féraud, p. 409.
Satire Ménippée (Note sur Jean Le Roy, un des auteurs de la), par M. Charles de Beaurepaire, p. 52.
Sauvage (H.). — Découverte de deux manuscrits relatifs à la Lorraine, p. 201.
Sauve-Majeure (Charte en faveur de l'abbaye de la), p. 1.
Sauzaye (Documents recueillis dans le chartrier de la), p. 16.
Savigny (Renseignements sur le cartulaire de), p. 186.
Savoie (Mémoire sur l'occupation en 1690-1696 de la), p. 16.
Savy. — Opinion relative à l'élevage des moutons, p. 225.
Sceau équestre communiqué par M. P. de Fleury (Rapport sur un), p. 26.
Sceau (Fragment d'un) de Foulques, comte d'Anjou, p. 20, 487.
Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine, par M. Chautard, p. 21.
Sceaux royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne, à Chaumont-en-Bassigny, p. 31, 111.
Sceaux (Trois empreintes de) communiquées par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 31.
Schmit. — Actes inédits relatifs à la première occupation de la Lorraine, p. 215.
Sculpture en bois du moyen âge (Photographie d'une), envoyée par M. Baucle de la Grèze, p. 25,
Sculpture en bois représentant un trait de la légende de saint Éloy, p. 34.
Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan, p. 21.
Sedan (Ordonnance relative aux fortifications de), p. 3.
Sedan (Pièces historiques tirées par M. Nozot des archives de la ville de), p. 267.
Segora (Emplacement de l'oppidum de), p. 246.
Sépulcrologie française (Prix décerné par la Société archéologique de Béziers à la), p. 257.
Sépulture célèbre à Beaune (Notice de M. Aubertin sur une), p. 390.
Sépulture à incinération découverte dans la commune de Garia, près Luchon (Haute-Garonne), p. 398.
Serlio, Bolonais, architecte de l'hôtel dit le Grand Ferrare, p. 404.
Servais. — Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar, sous le règne d'Édouard III, duc de Bar, p. 35.
La situation de la librairie et de l'imprimerie à Bar-le-Duc (XIVe au XVIIIe siècle), p. 36.
Servaux, chef de division adjoint. — Communication des propositions de la commission des médailles et autres récompenses honorifiques, p. 23.
Communication relative aux exemplaires des silex de Voga, p. 193.

Digitized by Google

Sévigné (Séjour de Mme de) en Bretagne, par M. Dupuy, p. 424.
Silex de Voga (Rapport de M. Chabas sur les), p. 193.
Sion [Meurthe-et-Moselle] (Compte rendu d'une excursion à), p. 126.
Société des langues romanes à Montpellier (Demande adressée au Comité par la), p. 12, 258.
Sociétés savantes des départements :
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 44, 546.
Angers (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 198, 377.
Amiens (Académie des sciences, lettres et arts), p. 383.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 386.
Apt (Société littéraire, scientifique et artistique), p. 386.
Arras (Académie des sciences, lettres et arts), p. 380.
Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la paroisse ecclésiastique. Revue de Gascogne), p. 539, 541, 542.
Bar-le-Duc (Société des lettres, sciences et arts), p. 36.
Beaune (Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement), p. 538.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 538.
Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), p. 256, 544.
Brest (Société académique), p. 10, 371, 423.
Bourges (Société des antiquaires du Centre), p. 32, 420.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 228, 247.
Caen (Académie des sciences, arts et belles-lettres), p. 369.
Cahors (Société des études, lettres, sciences et arts du Lot), p. 545.
Cambrai (Société d'émulation), p. 236.
Châlon-sur-Saône (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, p. 243.
Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), p. 47, 195.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 240, 381.
Compiègne (Société historique), p. 10, 380, 385.
Constantine (Société archéologique de la province), p. 367.
Dijon (Académie des sciences, arts et belles-lettres), p. 385.
Dijon (Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or), p. 438.
Douai (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 385.
Draguignan (Société académique du Var), p. 249.
Grenoble (Académie delphinale), p. 374, 375.
Havre (Le) (Société nationale d'études diverses), p. 184, 382.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 375.
Lyon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 547.
Lyon (Société littéraire, historique et archéologique), p. 227.
Lyon (Société académique d'architecture), p. 548, 549.
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), p. 381.
Melun (Société d'architecture, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne), p. 402, 433.
Metz (Société impériale), p. 430.
Metz (Académie), p. 379.
Montauban (Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne), p. 220, 428.

Digitized by Google

Montbrison (Société archéologique et historique du Forez, dite Société de la Diana), p. 425.
Montpellier (Société archéologique), p. 232.
Nancy (Académie de Stanislas), p. 378.
Nancy (Société d'archéologie lorraine et musée lorrain), p. 208, 213, 546.
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), p. 195, 243.
Nice (Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes). p. 405.
Nîmes (Académie du Gard), p. 372.
Noyon (Comité archéologique), p. 253.
Pau (Société des sciences, lettres et arts), p. 202.
Perpignan (Société d'études diverses et archéologiques), p. 386.
Poitiers (Archives historiques du Poitou), p. 415.
Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 375.
Pont-à-Mousson (Société philotechnique), p. 378.
Puy [Le] (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), p. 376, 377.
Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), p. 184.
Réunion [Île de la] (Société des Sciences et arts), p. 413.
Rochelle [La] (Sociétés des lettres, sciences et arts), p. 418.
Rouen (Commission des antiquités de la Loire-Inférieure), p. 550.
Rouen (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 549, 550.
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), p. 370.
Saint-Omer (Société des antiquités de la Morinie), p. 547.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie), p. 365.
Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), p. 38.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), p. 374.
Toulouse (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 373.
Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube). p. 368.
Vervins (Société archéologique), p. 366.
Soissons (Histoire du collége de), par M. Suin, p. 38.
Solers (Objets mobiliers existant en 1632 dans l'Hôtel-Dieu de), p. 469.
Soucaille. — Envoi de copies de documents tirés des archives de Béziers, p. 4.
Envoi d'une inscription hébraïque trouvée dans les environs de Béziers, p. 32.
Renseignements sur deux inscriptions hébraïques, p. 196.
Accord entre les consuls de Béziers et le commandeur des commanderies. p. 298.
Lettres patentes de Jean, duc de Berry, pour les consuls de Béziers, p. 390.
Documents tirés des archives de Béziers, p. 394.
Souvenirs archéologiques par le Dr Vannaire, p. 242.
Squelettes découverts au lieu dit *Des Hawys*, p. 447.
Staffarde (Relation de la bataille de), par Feuquières, p. 16, 270.
Stainville, comte de Couvonge (Note relative à Antoine de), p. 216.
Statue de saint Pierre en argent doré (Prix fait pour une). p. 31.
Statue en marbre de la Vierge, dans l'église de Baillargeaux [Vienne] (Conservation de la), p. 397.
Statuette en bois provenant de la fouille des puits funéraires du Bernard, p. 19.

Digitized by Google

Sicile (Les grands officiers du royaume de) sous Charles d'Anjou, p. 2.
Sin. — Histoire du collége de Soissons, p. 38.
Symbolisme d'une façade en style du XIIe siècle, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 397.

T

Table générale des Bulletins de la Revue des Sociétés savantes, par M. Oct. Teissier, p. 7.
Taillebourg (Dépenses du seigneur de) pour la foire dudit lieu, p. 59.
Tapisseries (Fabrication des) en France, en Italie et dans les Flandres, p. 504.
Taurentum (*Fac-simile* d'une inscription trouvée dans les ruines de), p. 107.
Teissier (Octave). — Demande au sujet de la rédaction de la Table générale des Bulletins de la Revue des Sociétés savantes, p. 7.
Photographie d'un ancien monastère situé à la Cette, près de Brignoles (Var), p. 21.
Histoire des agrandissements des fortifications de Toulon, p. 250.
Télégraphie gallo-romaine, à propos de la découverte de deux tours à Treveday et à Petite-Belle-Isle, p. 246.
Têtes sculptées à l'intérieur de la cathédrale d'Amiens, p. 30.
Théâtre (Utilité du), par M. Lacaze, p. 414.
Théâtre (Le) au point de vue de la morale, par M. C. Aubry, p. 414.
Théodoric III (Charte originale d'une donation faite à l'abbaye de Moissac sous le règne de), p. 222.
Théry. — Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 227.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 228.
Tholin. — Notice sur l'église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, à Frégimont (Lot-et-Garonne), p. 149.
Thomy-Lahuppe. — Voyage en Australie, p. 415.
Tholars (Documents recueillis dans le chartrier de), par M. de Richemond, p. 16.
Thuingain, canton de Schaffhouse (Dessin représentant un renne, découvert à), p. 22.
Thuit (Du). — Proposition de faire réparer les portes de l'église de Saint-Maclou, p. 193.
Estampage d'une inscription trouvée sur le Puy-de-Gaudy, p. 26, 33.
Tilladet (Mademoiselle Marie Castagnet de), abbesse de Saint-Saëns, p. 163.
Tinchebray, près de Morlaix (Description de l'église de), par M. Letbardy, p. 247.
Tippo-Saheb, sultan de Mysore (Promesse de 6,000 hommes faite par Louis XVI à), p. 425.
Tisserand (Abbé). — Envoi de pièces extraites des archives d'Antibes, p. 14.
Délivrance de la ville de Grasse en 1707, p. 408.
Tombeau d'enfant païen découvert sur le territoire de Dammarie-les-Lys, près Melun, p. 155.
Torques gaulois de la Lorraine (Échantillons de), par M. Cournault, p. 131.
Touche de Tréville (Notice, par M. Levot, sur l'amiral de la), p. 424.
Toulon (Mystère représenté en 1338 à), p. 15.
Toulon (Histoire des fortifications de la ville de), par M. Oct. Teissier, p. 250.

Digitized by Google

Tour (Le livre domestique de maître Claude du) et de Jean-Baptiste du Tour, son fils, p. 41.
Tour de Crest (Note sur les archives de la), par M. de Saint-Genis, p. 5.
Tours de Treveday et de Petite-Belle-Isle (Découvertes des), p. 246.
Transformations de la prose française, par M. C. Aubry, p. 414.
Tréeutien (Notice sur les travaux de), par M. Robillard de Beaurepaire, p. 229.
Tremblay (Notice sur la paroisse du), par M. Aug. Moutié, p. 390.
Trémissinière (Note sur le gibet de la), par M. de Kersabiec, p. 245.
Trémoille, prince de Talmont (Lettre de Charles de la), p. 103.
Trémoille (Duc de la). — Copie d'une ordonnance d'Anne de Montmorency relative à la conservation des monuments de Nîmes, p. 23.
Trémoille (Pièces inédites tirées des archives du duc de la), p. 185.
Trémoille (Communication de M. L. de la), p. 477.
Trésor contenant une longue épée et 3,880 monnaies (Découverte d'un), p. 32.
Trêves établies entre particuliers d'après les principes du droit anglo-normand, p. 230.
Tumulus de Signal, près Saint-Nazaire (Fouilles au), p. 30.
Turbil (Mademoiselle Dominique), possesseur du manuscrit de l'Ystoire de monseigneur saint Sébastien à lx personnaiges, par Anthoine Platon, p. 48.

U

Université d'Angers (Renaissance de l'), par M. L. Cosnier, p. 201.
Ursion, seigneur de Fretteval. — Engagement pris envers les religieux de Moree, p. 4.
Charte pour les moines de Marmoutier, p. 393.
Uzerche (Histoire de la ville et du canton d'), par M. Combet, p. 390, 398.

V

Vailly (Soumission à Henri IV des habitants de), p. 3.
Vandenesse (Notes pour servir à l'histoire de), par M. V. Gueneau, p. 4.
Van-Drival (Abbé). — Hommage des deux premiers volumes du Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, p. 15.
Vannaire (Dr). — Souvenirs archéologiques, p. 242.
Vaschalde (Henry). — Les mercuriales du Vivarais du xvie au xixe siècle, p. 15.
Vases en terre cuite trouvés aux environs de Quimper, p. 18.
Velay (Rapport sur les fouilles de), par MM. de Coynart et Lory, p. 443.
Velay (Registres des délibérations des États particuliers du), p. 188.
Verany (Notice sur André), p. 408.
Vermandois (Mélanges sur le) aux xive et xve siècles, par M. A. de Marsy, p. 186.
Vertillum et *Velay* (Fouilles sur l'emplacement des villes antiques de), p. 439.
Verzy, canton de Reims (Statistique archéologique sur), p. 235.
Veslud [Aisne] (Inscriptions de l'église de), p. 491.
Vicomtes de la vicomté de Limoges (Histoire des), par M. Marvaud, p. 4.
Vicomtes-Maieurs de Dijon (Histoire de l'établissement des), p. 441.
Vida de sant Honorat (Manuscrit de la), par Raymond Féraud, p. 409.
Vierge miraculeuse de Nontron (Légende de la), par M. Ribault de Laugardière, p. 187.

Digitized by Google

Vignerons (Ordonnance d'un comte de Blois relative aux), p. 2.
Villa romaine de Bapteste, près Moncrabeau [Lot-et-Garonne] (Acquisition de la), p. 21.
Villa romaine à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns. — Communication de M. l'abbé Cochet, p. 165.
Villefosse (Héron de). — Étude sur une inscription en l'honneur d'Apollon Clarius, p. 22.
Villegille (De la). — Communication d'un arrêté ministériel relatif au mode de recrutement du Comité, p. 22.
Communication des propositions de la commission des subventions, p. 391.
Villequin (Edme), dit *de Brie*, comédien de la troupe de Molière, p. 57, 59.
Villequin [Étienne] (Document concernant le peintre), p. 57.
Vinson (Aug.). — Traduction de la ballade du *Roi des Aulnes; Une mère corse au tombeau de sa fille; Les serments rompus*, p. 414.
Violoniste (Rapport sur le contrat d'apprentissage d'un jeune), p. 23.
Vivarais (Mercuriales du), du xvie au xixe siècle, par M. Vaschalde, p. 15.
Voies antiques aux environs du *Castrum Divionense*, p. 439.
Voies romaines de Lyon à Vienne (Recherches sur les tracés des), p. 490.
Voiture jugé par Balzac, par M. Dusevel, p. 185.
Voltaire et l'administration du pays de Gex, par M. Beaune, p. 11.
Voltaire et Lefranc de Pompignan, collègues à l'Académie de la Rochelle, p. 419.
Voultegeon, ancien *Vultaconnum* (Fouilles à), par M. des Dorides et Parenteau, p. 246.

W

Walincourt (Notice historique sur), par M. J.-B. Blin, p. 238.
Watteville (Baron de). — Communication d'une demande faite par le Ministre d'un relevé de toutes les publications exécutées sous les auspices du ministère de l'instruction publique, p. 6, 22.
Spécimens envoyés par l'Imprimerie nationale pour l'impression des documents inédits, p. 391.
Westwood. — Conférence sur les diptyques consulaires, faite à Oxford, p. 397.
Wey. — Rapport sur la communication, par M. Beaune, d'un mandement de Marguerite, duchesse et comtesse de Bourgogne, p. 393.
Widranges (Comte Hippolyte).—Acte des religieuses du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, p. 36.

Y

Ystoire de monseigneur saint Sébastien à lx personnaiges (Mémoire de M. François Rabut sur l'), p. 48.

Z

Zotenberg. — Renseignements sur deux inscriptions hébraïques envoyées par M. Soucaille, p. 196.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google